THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

TOME HUITIÈME.

MARSEILLE,

Imprimerie Edouard BURET et Cᵉ, rue Saint-Ferréol, 27.

1845.

ACADÉMIE DE MACON

CENTER
LIBRARY

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du Département des Bouches-du-Rhône.

MÉTÉOROLOGIE.

Observation de l'Éclipse totale de soleil, du 8 juillet 1842, faite à l'observatoire de Marseille, par M. Benjamin Valz, *Directeur.*

Les éclipses totales de soleil sont des phénomènes célestes tellement rares pour un lieu particulier de la terre, que dans le cours d'une longue vie on a peu d'espoir d'en voir une seule, et lorsqu'elle vient à avoir lieu, il n'y a qu'une bien faible partie des habitants de la terre, qui puisse jouir d'un spectacle aussi imposant. On en conçoit aisément la raison, lorsqu'on considère que l'ombre pure

de la lune, projetée sur la terre, ne peut y occuper qu'une faible étendue de quelques lieues, et qu'il arrive même qu'elle n'y parvient pas toujours, comme pour les éclipses annulaires, dans lesquelles le sommet du cone d'ombre, n'atteignant pas la terre, permet de voir le soleil déborder tout autour de la lune, ainsi qu'il est arrivé à Paris en 1764, et y aura encore lieu en 1847, sans en être cependant de même dans le midi de la France. La progression de l'ombre sur la surface de la terre dans les éclipses totales, ne forme donc sur un de ses hémisphères qu'une bande étroite dans laquelle se trouvent seuls compris les lieux qui peuvent apercevoir ces éclipses. La dernière éclipse totale de soleil qui ait été visible dans le midi de la France remonte à 136 ans, en 1706. Antérieurement, on n'en trouve que deux autres de mentionnées, en 1226 et 1415, dans le Talamus, ancien régistre de la ville de Montpellier (*tan gran et tan escur que aparian las estelas claras e lucens en lo cel)* et qu'une troisième, en 1239, rapportée sur une inscription de la chapelle de la Chèvre, près du village de Mirabeau, trouvée d'abord par Gassendi, et reconnue encore par M. de Zach. L'éclipse totale de 1706, fut observée à Marseille par Chazelles et le père Laval, premier Directeur de l'observatoire qui venait d'être établi depuis quatre ans. La durée de l'obscurité fut de 3 minutes, mais à Arles elle fut de 5 minutes, la plus grande qu'on ait encore observée. Dans l'éclipse de 1842, les lieux qui la virent totale furent compris dans une bande de 32 à 37 lieues marines de largeur, traversant le Portugal, l'Espagne, la France, le Piémont, la Lombardie, l'Autriche, la Hongrie, la Russie d'Europe et d'Asie, la Chine et se terminant au nord de l'Océan pacifique. L'ombre de la lune ayant ainsi parcouru plus du tiers de la circonférence de la terre en trois heures, avec la prodigieuse vitesse de 13 lieues par minutes. La plus grande

durée de l'obscurité a été de 2 minutes, au lever du soleil au commencement de l'éclipse, et de 4 1/2 minutes vers son milieu et celui de la bande obscure.

Le 8 juillet, dès l'aurore, le ciel était parfaitement serein et le soleil se leva avec sa splendeur ordinaire, à travers les légéres vapeurs de l'horizon. La proximité de l'horizon, et les fortes ondulations des bords du soleil qui en résultaient, ne permettaient pas d'employer de forts grossissements, et je me contentai de celui de 80 fois de la lunette parallatique de Dollond, mais il est à craindre que cet inconvénient ne m'ait permis de reconnaitre le commencement de l'éclipse que quelques secondes trop tard. La même cause, quoique plus faible, a pu aussi anticiper la fin. Mais la phase totale permettant bien plus d'exactitude doit être sure à la seconde près; aussi, l'ai-je seule employée au calcul de l'erreur des tables, qui s'est élevée à 23" en longitude, sans aucune en latitude, pour les tables de Burckkardt.

Le commencement de l'éclipse eut lieu à	5^h	3	50"	t. m.
« de la phase totale	5.	57	30	«
La fin id.	5.	59	29	«
« de l'éclipse,	6.	57	49	«

Lors de l'éclipse annulaire qui eut lieu, en 1836, on avait remarqué des traits noirs parallèles, qui unissaient les bords du soleil et de la lune, au moment antérieur à leur réunion ou postérieur à leur séparation. Ce phénomène attribué à la diffraction, avait aussi été reconnu dans le passage de Vénus sur le disque du soleil. On avait prétendu que cette apparence était due aux verres rouges employés pour tempérer l'éclat du soleil, et qu'avec d'autres teintes de verres elle n'a plus lieu. Il était donc convenable de s'assurer s'il en était réellement ainsi, en employant des verres rouges. Mais pour mieux reconnaitre les divers phénomènes que présente la phase totale, tels que la

couronne lumineuse, et les rayons formant la *gloire des saints*, il était convenable d'avoir un champ de vision plus étendu que celui d'une lunette ordinaire à laquelle j'adaptai pour cela un chercheur fort clair, ayant 4° de champ divisé dans une partie seulement par des fils parallèles, pour des mesures rapides, et dont le grossissement n'allait qu'à 12 fois. Je pus ainsi passer instantanément à la disparition du soleil, de la lunette au chercheur où je fus frappé du spectacle magique que présentait le disque noir et tranché de la lune, suspendu au milieu d'un foyer resplendissant de lumière, formant à l'entour une couronne argentée d'une douce et agréable clarté, semblant à proximité du spectateur. La partie la plus lumineuse n'avait que quelques minutes de largeur, et s'affaiblissait ensuite insensiblement, en formant à droite et à gauche dans le sens des parallèles deux expansions plus étendues, presqu'égales au diamètre de la lune. Du côté du nord un arc tangent extérieurement au disque de la lune, mais d'un rayon plus grand, et à convexités opposées, séparait la partie la plus lumineuse de la couronne et joignait les expansions latérales, un mince filet rouge borda la lune à la disparition du soleil, et la couronne persista encore quelques secondes après la phase totale. Le ciel, faiblement éclairé à peu près comme par la pleine lune, ne laissait apercevoir que Castor, Capella et Aldébaran; mais, plus de la moitié de l'horizon à l'opposé du soleil était éclairée, et l'on distinguait un cercle crépusculaire élevé de 15° au plus au-dessus. Cette sorte de crépuscule à l'opposé du soleil que procurent les éclipses totales, paraitrait plus favorable que celui de chaque jour, pour en déduire plus exactement la hauteur de l'atmosphère, parce qu'il dépend moins de la réflexion de la lumière qui a lieu presque à 90° ou au plus à 75°, la distance du soleil à ce crépuscule ayant été de 150°.

Les verres rouges n'ont laissé apercevoir aucune apparence de traits noirs ou grains de chapelets, attribués à l'irradiation qui ne fut pas non plus confirmée par l'observation de la durée de la phase totale, et par les limites géographiques de la bande obscure, conformes au calcul ordinaire. Après avoir promené mon attention sur les diverses parties du magnifique tableau que j'avais sous les yeux, je dus la ramener vers le bord de la lune où la réapparition du soleil devait avoir lieu et tout auprès duquel, le phénomène le plus extraordinaire pour moi s'offrit à mes regards étonnés. 40 secondes avant la fin de l'obscurité, je vis surgir sur le disque obscur de la lune à 20 secondes au plus de son bord, deux points voisins très brillants, plus même que des étoiles de première grandeur, d'une lumière éclatante comme celle du soleil, et de chacun desquels, émanait un rayon pareil à ceux de cet astre introduit dans une chambre obscure, mais un peu plus divergent, et ayant une position conforme à ce qu'on a appelé la *gloire des saints* dans les éclipses totales. Dès le premier aspect, j'eus une conviction intime, d'après les apparences, que c'était bien des rayons solaires que je voyais s'échapper d'ouvertures aussi manifestes, d'après ces circonstances. 15 secondes plus tard, un troisième point brillant parut plus écarté vers le nord, donnant issue aussi à un rayon de la même longueur que les autres d'un peu moins du diamètre de la lune. Plusieurs personnes qui étaient venues à l'observatoire, et pour lesquelles j'avais disposé des lunettes avec des écrans, sur lesquels venaient se projeter les phases de l'éclipse, ont pu apercevoir les phénomènes précédents à la simple vue et remarquer la clarté crépusculaire de l'horizon à l'opposé du soleil. Le professeur de Physique du collége à l'aide d'une lunette à prisme de Rochon, grossissant 24 fois, put même distinguer le faible intervalle qui séparait les points bril-

lants du bord de la lune. Cependant divers observateurs n'en ont vu aucun à Toulon, ni à Digne, Salon, Montpellier, Perpignan. Mais on en a aperçu un seul à Narbonne, deux à Nîmes et trois à la simple vue, près de la limite boréale de l'ombre dans le département du Gard, près d'Anduze où l'on a vu aussi un rayon pareil sortant d'une échancrure même du bord de la lune, ce qui établirait assez l'identité de nature et d'origine avec ceux provenant des points brillants. Il est à remarquer que ces divers points ne pourraient être les mêmes, puisqu'ils étaient différemment situés, et qu'on doit ainsi en admettre 5 à 6 différents au moins, tous fort près des bords de la lune; ce qui indique manifestement que ce phénomène est inhérent à ces bords, et que la condition qui les y assujettit, doit dépendre de la constitution physique même des bords, qui nous est entièrement inconnue, puisqu'ils ne peuvent être dirigés vers nous et que nous ne voyons jamais que la même face de la lune. Nous tenterons cependant d'examiner comment on peut concevoir qu'a lieu ce phénomène extraordinaire. Si les points brillants pouvaient indifféremment se présenter sur toute la surface lunaire, les probabilités indiquent que sur cinq à six points différents, il n'y en aurait pas un d'aussi rapproché des bords, et puisque on n'en a point encore vu plus loin de ces bords, on doit en conclure qu'une cause quelconque, que nous chercherons à apprécier les y assujettit. De plus tous les points brillants n'ont pu être aperçus que lorsque les bords du soleil et de la lune ont été fort rapprochés, de 20 à 25 secondes environ. Comment se ferait-il qu'ils ne deviennent ainsi visibles que dans les proximités des bords du soleil, si la cause n'en résidait dans le soleil même, et comme ils sont aussi inhérents aux bords de la lune, il s'en suit qu'on n'en doit rechercher l'explication que dans le concours de ces deux circonstances. Un pareil

phénomène n'avait encore été remarqué qu'une fois par un amiral espagnol, Don Antonio de Ulloa, dans l'éclipse totale de 1778, mais sans en avoir aperçu le rayon émergent dont l'observation devient importante pour l'explication, dont il peut fournir une preuve favorable. Il dut ne pas le distinguer des autres rayons qui formaient la gloire des saints, tandis qu'une telle apparition isolée dut attirer toute notre attention. D. Ulloa observa cette éclipse en mer à cent lieues à l'ouest du cap Saint-Vincent. Le point lumineux fut vu dans une lunette 1 1/4 minute avant la réaparition du soleil, comme une étoile de 5me grandeur d'abord, ensuite de 4me, 3me et enfin de 2me grandeur, mais non à la simple vue ; sa distance au bord de la lune fut estimée de 25 secondes. Lalande, d'après le temps écoulé, l'estimait bien davantage, mais on ne saurait guère y compter, puisque Ulloa prévient que sa pendule à secondes était démontée, qu'une montre était réglée à midi, au lever et au coucher du soleil, ce qui ne saurait être assez rigoureux; aussi, ajoute-t-il qu'il n'a pas pu marquer les secondes, parcequ'il n'était pas aisé de les distinguer avec le *sable à minute*. Il trouve qu'il ne peut y avoir de doute que ce point lumineux n'appartint au soleil, et il l'explique par un trou ou puits *difforme*, dit-il, qui traverse la lune. Il craint que ce vide n'oblige à changer la masse de la lune, et que beaucoup de siècles ne s'écoulent avant que le même phénomène ne reparaisse. (Dans le fait il s'est écoulé 64 ans). Enfin il trouve juste et naturel que la postérité en conserve le souvenir sous le nom de la *caverne lumineuse lunaire* du vaisseau amiral l'Espagne; mais les astronomes se sont refusés à admettre l'existence d'un puits de deux cents lieues de profondeur, et quoique Lalande par erreur de calcul ne trouvât que 109 lieues, il préférait supposer un volcan ; mais on voit d'après les observations précédentes, que cette explication ne saurait

plus convenir, et d'ailleurs on n'a pu reconnaitre encore aucune apparence certaine de volcan en activité sur la surface de la lune, quoiqu'elle se trouve toute criblée de cratères, dans l'état de repos, depuis sans doute un grand nombre de siècles; ou plutôt offrant tous les caractères de cratères, de soulèvement, ainsi que l'a reconnu M. Elie de Baumont, fort à même d'en décider péremptoirement. Tout est sous l'empire de la plus grande fixité dans la lune, où l'on ne peut reconnaitre d'autres changements, dus aux saisons, jours et année confondus dans cet astre, que ceux résultants de la marche, toujours la même, des ombres des montagnes. M. Ruppell, voyageur-astronome, a encore fait connaitre que ces points brillants étaient même visibles toujours sur les bords de la lune, dans les grandes éclipses du soleil ainsi qu'il s'en aperçut dans celle de 1820, à Gênes, auprès de la pointe d'une des cornes, et qu'il compare au trou d'une aiguille; ce qui rend parfaitement l'idée que suggère immédiatement l'apparition inopinée du phénomène. « Il fit, dit M. de Zach (*Corr.astr.v.4.p.*185,) une observation très remarquable. Ayant porté son attention à la pointe des cornes, il s'aperçut que la supérieure paraissait émoussée; en l'examinant plus attentivement, il vit très distinctement à une très petite distance de la pointe de la corne, un petit trou lumineux comme le serait un œil ou un trou d'une aiguille. La pointe obtuse s'était apparemment formée par l'interposition d'une haute montagne de la lune, le trou brillant était la lumière transparente (transmise) du soleil, que le vallon de cette montagne avait laissé passer. Ce phénomène n'a duré qu'un instant. C'était un hasard bien heureux, qui avait dirigé les regards de cet observateur, *qui a appris à voir*, vers ce temps à ce lieu ». Lorsqu'aussitôt après l'éclipse de 1842, je proposai une explication pareille du phénomène, j'étais loin de m'attendre à me rencontrer aussi heureusement

avec M. de Zach ; ce qui ne peut que m'encourager à exposer avec quelques détails cette explication, (celles de Lalande et d'Ulloa n'ayant pas obtenu grande faveur,) en cherchant à l'appuyer sur les connaissances que l'on a pu obtenir de la constitution physique de la lune, qu'il convient d'indiquer sommairement.

Les astronomes ont pu déterminer d'une manière rigoureuse l'intensité de la gravité à la surface des planètes, d'après les masses et les grandeurs, préalablement obtenues avec une exactitude suffisante. On a donc pu savoir ainsi, que, dans la lune, la pesanteur est six fois moindre que sur la terre ; le poids d'un homme ne répondrait qu'à 20 ou 25 livres terrestres, et sa force musculaire pourrait soulever des masses six fois plus grandes que sur la terre ; les sauts deviendraient gigantesques, et deux hommes se rencontrant dans un sentier étroit, n'éprouveraient aucune difficulté, et passeraient avec facilité l'un au-dessus de l'autre. Des animaux d'une taille énorme pourraient se mouvoir aisément sans être supportés, comme sur la terre, par l'eau, qui du reste n'existe pas, ou serait entièrement congelée, dans la lune, comme on le verra. Sur le soleil ce serait l'opposé, la pesanteur y étant 28 fois plus grande que sur la terre, un homme y peserait 36 à 40 quintaux terrestres et ne pourrait se tenir debout, les os des jambes n'y résisteraient pas et seraient brisés; même couché, il ne pourrait se remuer, et ses chairs seraient écrasées au contact avec le sol. De même qu'il n'y a point d'eau sur la lune, il n'y a pas d'air sensible, ni de nuages non plus; ce qui ne permettrait ni aux animaux, ni aux végetaux de la terre de pouvoir y exister. D'ailleurs le manque d'atmosphère sensible, doit y occasioner un froid excessif, dépassant même celui de l'hiver de nos régions polaires, qui est de plus de 50° au dessous de la congélation, et y enchaine tout développement de la vie.

Tout doit donc être congelé à la surface de la lune, où d'ailleurs des nuits de quinze jours produiraient seules cet effet. Car même sur la terre, et au milieu de l'été, il suffirait de 8 à 10 jours de nuit, pour que tout y fut couvert de glace.

Le poids de l'atmosphère équivaut à celui d'une colonne d'eau de 32 pieds ou à 210 quintaux sur un mètre carré de surface. On voit donc combien la force expansive des gaz et des vapeurs doit éprouver moins de résistance à se développer, par le moindre poids de la matière, et le manque d'atmosphère, sur la lune, que sur la terre. Aussi, les effets qu'elle y a produits, ne peuvent se comparer en rien à ce qui a lieu d'analogue sur notre planète. Non seulement la surface de la lune est presque entièrement couverte de cratères en nombre si prodigieux qu'ils empiètent même les uns sur les autres indiquant ainsi diverses périodes successives d'activité et d'affaiblissement, mais ils y acquièrent encore des dimensions si énormes, que les plus imposants sur la terre, ne seraient en comparaison que de modestes soupiraux, de simples tuyaux de cheminée. Celui qui porte orgueilleusement le nom de Tycho-brahé, n'a pas moins de vingt lieues de largeur ; sa bouche est donc plus de mille fois en étendue celle de nos plus grands cratères, car le plus étendu, celui d'Ovihée n'a que trois mille mètres d'ouverture ; l'Etna quinze cent, et le Vesuve 600 mètres. Si j'insiste sur de pareils détails, c'est afin d'affaiblir d'avance les objections qu'on pourrait opposer à l'explication proposée.

La lune nous présente toujours la même face et nous ne pouvons avoir aucune notion de celle qui lui est opposée. Pour expliquer cette circonstance extraordinaire, qui parait, du reste, commune à tous les autres satellites, Lagrange a proposé un moyen qui a été admis généralement, par la simplicité et la facilité d'explication qu'il pré-

sente. Il pense que la lune dans son état primordial de fluidité, a du s'allonger sensiblement vers la terre par l'effet de son attraction, de façon à être ramenée continuellement par le même côté vers la terre, de même qu'un pendule qu'on écarte de la verticale, y revient toujours. Or, cette forme allongée rend les résistances aux ruptures superficielles, les moins grandes dans sa direction. C'est ainsi que dans un cylindre creux, les résistances dans le sens de la longueur ne sont que moitié de celles dans le sens perpendiculaire. Lors donc des soulèvements qui ont donné lieu à la formation des montagnes de la lune, comme à celles de la terre, ces vallées de soulèvement les plus considérables ont du s'établir précisément dans la direction de la terre, sens de l'allongement de la lune, et selon lequel la résistance à la rupture de l'écorce lunaire se trouvait le plus faible. Or, c'est à ces vallées prodigieuses, comme le sont aussi les cratères lunaires, qu'on peut avoir recours pour expliquer l'apparence des points brillants aperçus sur les bords de la lune ; car il suffira d'admettre que l'ouverture des vallées en est masquée par les inégalités, les angles correspondants des ruptures, tandis que le fonds est resté naturellement en ligne droite, que peuvent parcourir sans obstacle les rayons solaires, aperçus dans leur trajet à travers la partie de l'atmosphère terrestre plongée dans l'ombre. Le rayon provenant d'une échancrure, vu à Anduze, viendrait corroborer cette explication, ainsi qu'une observation de Weidler, rapportée dans les transactions philosophiques de 1734. Dans l'éclipse de soleil du 13 mai 1733, il vit une vallée entre deux montagnes du bord de la lune, qui pouvait avoir une profondeur de deux lieues. Il est vrai qu'à en juger seulement d'après ce qui a lieu sur la terre on ne saurait concevoir d'aussi énormes vallées ; mais de pareils arguments s'appliqueraient avec non moins de raison aux immenses cra-

tères lunaires, dont on ne peut cependant contester l'existence des plus évidentes. La grande longueur rectiligne qu'il faut aussi accorder à ces vallées, viendrait encore augmenter l'objection, si l'on ne reconnaissait aisément sur la partie de la surface de la lune, que nous pouvons apercevoir de pareilles lignes droites bien plus longues encore, puisqu'elles traversent la majeure partie du disque lunaire. Leur disposition rayonnante autour des principaux cratères, surtout de celui de Tycho-Brahé, doit faire penser que ce sont bien des crevasses de soulèvements qui s'étendent aussi loin. On ne peut y reconnaitre, à la vérité, de dépression sensible, mais leur différence d'éclat avec les parties latérales, sur lesquelles elles tranchent fortement par leur vive blancheur, doit faire penser qu'elles sont d'une nature fort différente; et sans doute des remplissages survenus postérieurement à leur formation primordiale, par des déjections en fusion, boueuses, ou même par alluvion; car quoique l'on ne puisse reconnaitre l'existence actuelle de mers dans la lune, on y distingue de vastes régions sensiblement planes qui paraissent évidemment d'anciens bassins, en partie cratériformes, de mers qui ont dû exister à une époque fort antérieure à celle qui a laissé la surface de la lune, dans l'état où elle se trouve. Il reste à calculer, d'après les observations mentionnées ci-dessus, la longueur et la profondeur des vallées qu'on admet donner ainsi passage aux rayons solaires. Le peu de durée des éclipses totales, et la préoccupation qui résulte des phénomènes si remarquables qu'elles offrent à l'attention de l'observateur, ne lui permettent pas de recourir à des mesures rigoureuses et l'obligent à se contenter d'estimations approchées, qui ne sauraient offrir l'exactitude désirable; cependant nous ne croyons pas que, malgré les illusions auxquelles on est exposé, on puisse se tromper de la moitié sur les évaluations qu'on peut ob-

tenir. La distance des points brillants aux bords de la lune a été estimée à 20ᵉ secondes. C'est 1[50 du rayon de la lune, répondant à une profondeur de 8 lieues, réduite à 4, si l'on a pu se tromper de moitié ou de dix secondes. Quant à la longueur du trajet, ce sera la corde de la flèche de 1[50 ou 2[5 du rayon lunaire fesant 156 lieues, et 110 en admettant l'erreur de moitié sur une estimation faite rapidement.

L'explication de la couronne lumineuse, qui se présenterait naturellement à l'esprit d'un astronome, serait celle qui en attribuerait la cause à l'atmosphère solaire, dont l'existence parait résulter des observations de la lumière zodiacale; mais d'autres causes n'y interviendraient-elles pas encore? Ainsi, la diffraction, qui introduit de faibles bandes lumineuses dans l'ombre des corps, ne pourrait-elle occasioner un phénomène semblable? Il convenait donc de vérifier, si, en effet, en pareille circonstance, les apparences directement observées, ne répondraient pas à celles de la couronne lumineuse des éclipses totales de soleil. Pour nous en assurer positivement, nous interposames divers corps sphériques, au devant du soleil, de manière à couvrir à peine son disque, et nous reconnumes, en effet, autour de ces corps une légère couronne lumineuse, que le grand éclat de l'éclairement atmosphérique rendait un peu difficile à bien distinguer à l'œil nu; mais en l'affaiblissant par l'interposition au-devant de l'organe d'une carte percée par une légère piqure d'éguille, lorsque le soleil se trouvait peu élevé au dessus de l'horizon, nous fûmes frappés de la grande ressemblance de la couronne lumineuse, qui parut alors fort bien avec celle observée dans les éclipses totales. Elle était très régulière autour du corps interposé, et ne pourrait donc suffire à expliquer les irrégularités et expansions remarquées dans celle des éclipses totales, dont l'atmosphère

solaire pourrait plutôt rendre compte, du moins en partie par sa forme apparente en fuseau. Les deux causes pourraient donc agir concurremment pour produire les couronnes lumineuses des éclipses totales de soleil.

Les appendices roses en forme de montagne et de langues de feu, qui ont été aperçus dans quelques lieux, ne se sont pas manifestés dans celui-ci, non plus que dans beaucoup d'autres. Cependant ils sont trop frappants pour avoir échappé à l'attention d'un aussi grand nombre d'observateurs. D'où l'on peut conclure que ce ne sont que des apparences accidentelles pour quelques localités ; peut-être de simples condensations vaporeuses produites par le refroidissement rapide de l'atmosphère dans l'ombre projetée par la lune, et qui débordant légérement son disque sont colorées comme celles qui bordent l'horizon le soir et le matin.

Il est bien à regretter que la grande rareté des éclipses totales de soleil ne permette pas d'observer plus fréquemment un phénomène aussi extraordinaire que celui des points brillants des bords de la lune, et on ne saurait assez recommander aux astronomes, qui auront à l'avenir l'avantage d'être favorisés d'un spectacle aussi imposant, de ne pas négliger de porter toute leur attention sur ces singuliers points brillants, afin de constater de plus en plus les circonstances diverses qui les accompagnent, telles que leurs éclat, durée, variations, distance aux bords et surtout les rayons qui en émergent, qui peuvent doter la science de nouvelles lumières et confirmer ou modifier les explications proposées jusqu'à présent sur ces rares et étranges phénomènes.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Janvier 1844.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	9 HEURES DU MATIN. thermomètre du bar.	9 HEURES DU MATIN. thermomètre Extér.	MIDI. barom.	MIDI. thermomètre du bar.	MIDI. thermomètre Extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	3 HEURES DU SOIR. thermomètre du bar.	3 HEURES DU SOIR. thermomètre Ext.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du So.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	761,30	+ 9°1	+9°6	760,15	+ 9°3	+13°4	758,75	+ 9°3	+13°0	S. bon. brise.	Quelq. écl. pl. c. n. v 8h. s. bro.	0,19	0,91
2	757,70	9,3	9,4	758,30	9,3	8,5	757,45	9,4	9,5	N. O. fort	Très-nuag., un peu de pl. c. nuit	4,47	
3	761,35	9,1	4,6	761,55	9,1	5,8	760,85	9,0	6,6	N. O. fort.	Quelq. lég. nuag. mais fort. rar.		
4	761,80	8,5	3,6	758,85	8,3	5,5	756,10	8,3	10,8	Variable.	Couvert, pluie, brouillards,		13,06
5	758,80	8,5	12,6	759,60	8,7	13,6	760,35	8,8	12,4	N. O. assez fort	Très nuag. un p. de b'u. par int.		0,59
6	758,55	8,8	10,2	756,55	8,9	13,2	754,30	9,0	13,3	S. E bon. bri.	Couv. un p. de pl. p. int. v. 3h. s.		
7	756,70	9,3	11,3	755,70	9,3	11,8	756,00	9,3	10,4	N. O. fort.	Quelq. écl., un p. de pl. v. 3h. s.		
8	753,00	9,3	8,5	751,60	9,4	11,9	763,50	9,3	19,9	N. O. assez fort	Serein, pluie cette nuit.	1,84	
9	760,50	9,3	5,2	760,60	9,3	8,7	761,20	9,3	9,4	N. O. gr. frais.	Idem.		
10	765,45	8,9	4,6	765,45	8,8	7,4	765,25	8,8	7,6	N. O. g. frais.	Nuageux.		
11	763,50	8,3	1,8	761,95	8,2	4,7	761,25	8,1	5,3	N. O. ass fort.	Serein.		
12	761,00	7,3	0,8	760,50	7,3	3,8	760,20	8,0	4,6	N. O. grand fr.	Nuag. neige dé puis 5h. s jusq. 6		
13	759,75	6,8	2,3	758,55	6,8	3,5	757,80	6,8	4,6	E.	Très nuag. un p. de nei. v. 9h. s.	0,79	
14	758,15	6,3	3,7	757,60	6,3	6,3	757,70	6,3	6,6	E.	Couvert. brouillards.		
15	758,95	6,3	7,4	757,75	6,3	10,6	757,35	6,3	10,5	E.	Quelq. éclairs.		
16	753,85	6,3	6,3	752,90	6,3	7,6	752,10	6,3	7,4	N. O.	Conv. un p. de pl. v. 6h. m. bro.		0,74
17	753,35	6,3	3,5	753,20	6,3	5,6	753,00	6,3	5,6	N. O.	Quelq. nuag. un p. de pl. cet. n.	0,27	
18	757,10	5,8	2,5	757,35	5,9	7,5	757,40	6,1	9,5	N. O. ass. fort.	Serein,		
19	760,00	5,9	4,8	759,30	6,1	9,0	758,25	6,2	9,4	N. O. fort.	Quelq. légers. nua. mais fort rar.		
20	755,00	6,2	8,4	754,10	6,2	9,5	753,00	6,3	9,5	N. O. très fort.	Nuageux.		
21	759,90	6,3	7,2	759,05	6,3	9,3	759,10	6,3	9,7	N. O. fort.	Quelq. lég. nuag mais fort rares		
22	757,25	6,5	7,3	756,05	6,5	10,5	755,50	6,5	10,6	N. O. fort.	Quelq. lég. nuages,		
23	753,60	7,1	7,2	754,00	7,1	7,5	753,95	7,2	9,0	N. O. ass. fort.	Très nuageux.		
24	759,75	7,2	7,3	760,30	7,3	11,5	760,30	7,3	11,5	Variable.	Quelq. nuages, brouillards.		
25	761,50	7,3	5,3	761,20	7,3	7,9	761,00	7,3	9,0	N. O. gr. frais.	Idem. brouillards.		
26	761,45	7,3	3,0	761,45	7,3	7,5	760,85	7,3	8,3	N. O.	Quelq. lég. nuag. m. fo. ra br.		
27	759,35	7,1	6,7	759,80	7,2	8,4	760,60	7,3	8,8	N. O. trés fort.	Quelq. éclairs.		
28	760,05	7,2	7,6	760,00	7,4	10,0	758,30	7,4	11,2	N. O. fort.	Nuageux.		
29	756,80	7,4	8,8	755,50	7,8	9,6	755,25	7,8	9,7	N. O. très fort.	Idem. quel. gout. v. 10h. du m.		
30	760,50	7,5	7,6	759,35	7,7	12,5	758,45	7,8	12,8	N. O. gr. f ais.	Très nuageux.		
31	757,95	8,3	9,5	758,30	8,3	9,5	757,80	8,3	9,5	N. O. trés fort.	Idem. un p. de pl. v. 4h. du s.		
	758,86	7,58	6,36	758,28	7,62	8,78	757,81	7,68	9,29	Moyennes	Total des Millimètres	7,56	15,30

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

de janvier 1844.

Plus grande élévation du Baromètre.		764mm36, le 10 au matin.
Moindre *idem*		751 ,33, le 16 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois		758 ,86.
Plus grand degré de chaleur.		+ 13° , 6, le 5 à Midi.
Moindre *idem*		— 1 , 2, le 12 à Minima.
Température moyenne du mois.		+ 4 ,85.
Quantité d'eau tombée pendant	Le jour. . .	15mm,3 } Total. 22, 9.
	La nuit. . .	7 ,6 }
Nombre de Jours. . . .	de pluie.	7.
	entièrement couverts	4.
	très nuageux.	10.
	nuageux	5.
	sereins.	4.
	de gros vent N.O	11.
	de brume ou de brouillards .	7.
	de tonnerre.	0.

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Février, 1844.*

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	3 HEURES DU SOIR. barom	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	753,05	†8°1	†3°5	753,00	†8°1	†4°5	753,05	†7°8	†2°5	N.O. très-fort.	Q.ecl., un p.de pl.parin.v.9h.m		0,21
2	755,50	7,0	0,8	753,35	7°0	3,5	751,35	7,0	1,6	N.O.	Tres nua. nei. dep. 2h 1/2 jus. 3		0,53
3	744,80	6,3	0,5	745,15	6,4	4,5	745,10	6,4	6,4	N.O.	Nuageux, brouillards.	0,48	
4	749,80	5,8	—1,0	750,20	5,7	2,5	749,80	5,6	2,5	N.O. assezfort.	Serein.		
5	750,60	5,2	†0,3	750,45	5,3	3,5	748,65	5,3	4,0	N.O.	Très-nuageux, brouillards.		
6	746,80	4,8	3,0	748,50	4,8	3,8	748,65	4,8	4,8	N.O. très-fort.	Idem, pluie cette nuit.	4,55	
7	752,40	4,3	3,5	752,95	4,5	5,8	752,85	4,5	7,5	N.E.	Couv. un p.de pl.cet.n.à midi b.	0,83	0,90
8	753,60	4,5	9,5	753,10	4,8	11,2	752,00	5,1	12,0	O.	Idem, un peu de pl.v.midi bro.		0,33
9	750,10	5,3	7,5	747,50	5,4	13,0	745,65	5,5	13,0	E.	Id. un p.pl.v.4 h.s. brouil.		1,03
10	749,30	5,9	6,4	749,85	6,3	9,5	749,35	6,3	10,5	O.	T.nuag.un p.de pl.c.nuit 6h.b	0,53	
11	752,60	6,3	6,8	753,75	6,3	10,0	753,30	6,5	10,5	Variable.	Nuageux.	2,09	
12	752,35	6,5	6,0	750,85	6,6	7,6	748,65	6,6	7,5	N.O.g.frais.	Couvert,		
13	745,10	6,3	3,5	746,30	6,5	5,0	747,40	6,5	4,4	N.O.fort.	Nuageux.		
14	754,50	5,9	2,0	755,65	5,9	3,5	755,50	6,1	4,5	N.O.fort.	Quelq.nuages,		
15	758,10	5,5	2,0	758,40	5,5	5,5	758,06	5,6	7,0	N.O.	Quel.écl.brouillards.		
16	759,75	5,5	7,2	760,30	5,8	10,5	760,30	5,9	9,6	N.O.g.frais.	Serein, brouillards.		
17	762,10	5,5	4,5	762,15	5,5	9,5	761,75	6,3	10,5	N.O.	Q.lég.nuag.très rares, brouil.		
18	763,55	6,3	5,3	763,45	6,3	9,6	762,60	6,3	10,5	N.O.	Serein, pluie v.9h.soir.		
19	761,55	6,3	10,6	760,80	6,5	12,3	759,40	6,8	11,6	S.bonne brise.	Cou.pl.cet.nuit et d. la mati.	4,11	0,48
20	756,10	7,1	9,5	755,10	7,2	10,2	754,05	7,3	11,5	N.O.g. frais.	Très-nuageux, pluie cette nuit.	4,91	
21	756,30	7,3	3,6	756,45	7,3	7,0	755,20	7,3	9,7	N.O.	Idem.		
22	753,30	7,3	7,8	752,65	7,4	11,6	750,90	7,4	11,5	Variable.	Q.écl.pl.mat.et après mid.b.		1°27
23	749,65	7,5	7,6	751,25	7,5	6,2	752,30	7,5	5,9	N.O.très-fort.	Nuageux.		
24	758,45	7,3	6,2	757,45	7,0	10,5	755,75	7,3	10,0	Assez fort.	Conv.pl.e.v.3h.s.brouil.		5,60
25	759,45	7,5	9,5	760,50	7,5	12,6	758,80	8,1	13,4	N.O.g.frais..	Quelq.lég. nuag.		
26	752,10	8,3	13,5	750,30	8,4	15,5	747,75	8,4	13,3	S.	Cou.un p.de pl.par int.v.3h.s		0°20
27	742,15	9,0	11,2	741,90	9,3	11,0	739,00	9,3	11,5	O.g.frais.	Id.un peu de pl.ap.midi,et v.9	1,25	0,54
28	736,50	8,5	2,5	736,80	8,3	5,2	742,35	8,3	5,6	N.O.très-viol.	Quelques éclaircis.	*2,18	
29	758,80	8,0	6,5	758,60	8°3	9,5	757,85	8,3	10,5	N.O.g.frais	Quelques nuages,		
	753,05	6,52	5,51	753,08	6,61	8,09	752,32	6,70	8,41	Moyennes.	Total des Millimètres	20,93	11,09

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

de février 1842.

Plus grande élévation du Baromètre		762mm,77, le 18 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*		733 ,75, le 28 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.		753 ,26.
Plus grand degré de chaleur		+ 15° ,5, le 26 à midi.
Moindre *idem*		— 2. ,5, le 4 à minima.
Température moyenne du mois		+ 5 ,41.
Quantité d'eau tombée pendant	Le jour	11mm,0
	La nuit	20 ,9
	Total	31.mm,9.
Nombre de Jours	de pluie	13.
	entièrement couverts	8.
	très nuageux	10.
	nuageux	4.
	sereins	3.
	de gros vent. N.O.	6.
	de brume ou de brouillards	11.
	de tonnerre	0.

OBSERVATIONS *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (située à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Mars 1844.*

JOURS.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Sol	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					m	mm
1	758,05	†8°1	6°5	757,45	†8°0	†7°7	756,70	†8°2	†10°7	E.	Couvert, pluie.	1 2	1,84
2	758,80	8,1	9,2	759,50	8,8	12,6	758,70	8,5	12,7	N.O. grand fr.	Quel. lég. nuag., mais fort rar.		
3	761,55	8,5	10,2	761,05	9,1	12,3	759,95	9,2	12,5	O.	Idem		
4	758,95	10,5	11,6	757,35	9,8	14,0	755,80	9,8	13,7	S.E. assez fort.	Quelques éclaircis.		
5	756,65	10,0	8,8	756,45	10,0	11,0	755,50	10,1	11,5	N.O. fort.	Quelques, nuages pl. cette nuit	,219	
6	752,75	9,6	8,7	750,65	9,9	12,1	748,25	9,9	10,5	S.E. bonne b.	Quelques éclaircis, pluie.		1,22
7	745,45	9,3	6,0	746,05	9,3	6,5	745,10	9,3	7,5	N.O assez fort.	Idem. pluie.	21,04	0,43
8	750,55	8,8	5,5	751,75	8,9	7,5	753,50	8,9	8,5	N.O. grand fr.	Presque tout couvert.		
9	760,00	8,3	4,3	761,05	8,3	8,4	761,10	8,3	9,2	N.O. grand fr.	Nuageux.		
10	763,00	8,2	7,0	762,20	8,3	10,0	761,25	8,3	10,7	N.O.	Q. lég. nuag., mais fort rares.		
11	761,30	8,3	9,4	761,85	8,3	10,8	760,95	8,3	12,5	N.O. fort.	Serein.		
12	758,60	8,3	11,0	757,05	8,9	12,5	754,45	9,1	13,7	O. fort.	Très nuageux.		
13	752,80	8,8	7,5	758,75	9,1	9,2	758,35	9,1	10,1	N.O. fort.	Quelq. lég. nuag.		
14	759,60	8,5	6,3	759,20	8,7	9,3	758,05	8,8	10,4	N.O. fort.	Serein.		
15	758,85	8,5	9,5	758,90	9,2	14,0	757,55	9,2	13,5	S.E.	Nuag. pl. par int. v. 9h. du s.		
16	755,30	9,1	11,6	753,80	9,3	14,6	752,40	9,3	12,6	S.E. assez fort.	Quelques éclaircis.	2,52	
17	750,80	9,4	12,5	750,65	10,1	15,0	750,50	10,2	14,3	S.E fort.	Id. un peu de pl. v. 9h. du m.		1,19
18	751,85	10,3	13,5	751,70	10,8	15,0	750,75	10,9	12,8	S.E. bonne b.	Id. pl. et quel. coups de tonne.	1°90	2,15
19	750,25	10,4	10,3	749,35	10,8	11,6	748,90	10,8	10,8	N.O. fort.	Nuageux.		
20	752,80	10,3	5,2	752,35	10,3	8,5	751,45	10,3	10,0	N.O. fort.	Quelques nuag.		
21	751,05	10,1	6,2	750,40	9,9	5,6	750,60	9,4	4,5	N.O. très fort.	Serein.		
22	753,05	8,5	4,4	752,90	8,7	7,2	752,70	8,7	8,5	N.O. fort.	Quelq. lég. nuages.		
23	754,60	8,3	9,0	754,75	8,7	12,9	753,70	8,8	12,9	S.E.	Nuageux.		
24	755,75	8,4	11,5	756,55	8,5	11,1	757,25	8,9	13,0	O.	Quelques éclaircis, pluie.		4,46
25	760,25	9,2	9,4	760,30	9,3	11,7	759,55	9,3	12,6	O.	Quelq. lég. nuag. brouillards.		
26	757,75	9,3	12,8	757,15	9,6	15,2	755,90	9,8	15,2	O. assez fort.	Nuageux, brouillards.		
27	757,35	11,3	13,0	757,80	10,8	18,0	757,90	10,8	17,0	N.O. grand fr.	Idem.		
28	763,10	10,8	14,0	763,20	11,4	15,5	762,30	11,3	17,0	N.O.	Q. leg. nuag., mais fort rares.		
29	764,05	11,5	13,7	763,89	11,9	15,6	762,80	11,8	16,2	O.	Nuageux.		
30	762,50	11,9	13,6	763,10	12,3	16,5	762,80	12,3	16,6	S.E.	Quelques éclaircis.		
31	764,50	12,3	13,3	763,75	12,5	15,5	762,65	12,8	15,2	Variable.	Serein.		
	756,83	9,45	9°54	756,80	9,66	11,86	756,05	9,69	12,16	Moyennes.	Total des Millimètres.	28,77	11,29

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Mars 1844.

Plus grande élévation du Baromètre	762 mm,98, le 30 à 9 h. du s.	
moindre *idem*	742 ,82, le 7 à 6 h. du m.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	756 ,83.	
Plus grand degré de chaleur.	+ 18° ,0, le 27 à midi.	
moindre *idem*.	+ 1 ,4, le 9 à minima.	
Température moyenne du mois.	+ 9 ,29.	
Quantité d'eau tombée pendant Le jour. . . .	11 mm,3	Total. 40. mm,1.
Quantité d'eau tombée pendant La nuit. . . .	28 ,8	

Nombre de Jours. . . . .

de pluie	8.
entièrement couverts	1.
très nuageux.	10.
nuageux.	7.
sereins.	4.
de gros vent. S.E. 1, O. 1, N.O. 8 . .	10.
de brume ou de brouillards.	2.
de tonnerre.	1.

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Avril, 1844.*

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	764,30	12°6	13°7	764,30	13°2	16°0	763,85	13°2	16°0	Variable.	Serein.		
2	764,85	12,9	12,0	763,10	13,2	14,0	763,25	13,2	14,0	O.	Id. brouillards.		
3	761,40	13,1	13,0	761,20	13,3	16,2	759,90	13,3	15,1	S.O.	Idem.		
4	755,95	13,1	12,8	755,30	13,3	17,5	754,60	13,3	16,5	O.	Très-nuageux.		
5	756,30	13,3	14,8	757,70	13,5	18,0	757,65	13,5	16,5	S.E. assez fort.	Idem.		
6	755,75	13,3	12,2	756,00	13,3	11,6	756,05	13,3	11,2	N.O	Couvert, pluie, brouillards.		2,86
7	757,90	13,1	10,6	758,10	13,3	13,5	758,75	13,3	13,6	N.O.	Id. un peu d. pl. v. 9h. du s.	0,40	0,31
8	765,05	13,2	11,6	765,60	13,3	15,4	765,90	13,3	16,0	O	Quel. écl. brouillards.		
9	769,30	13,3	15,0	769,30	13,3	17,2	769,30	13,3	17,8	S.O.	Quel. légers nuag. fort rar.		
10	769,70	13,3	13,6	769,20	13,4	16,4	768,40	13,4	16,5	O.	Serein		
11	765,45	13,1	14,0	764,25	13,3	15,7	763,20	13,3	14,1	E. bonne brise	Couvert pluie.		1,78
12	762,90	13,0	12,6	762,70	13,3	15,0	761,75	13,3	15,2	N.O.	Très-nuageux.	1,77	
13	761,80	13,3	12,0	761,60	13,3	14,6	761,06	13,3	15,5	N.O. g. frais.	Quelq. lég. nuag.		
14	762,70	13,4	14,4	763,05	13,5	17,0	762,70	14,0	18,5	N.O. fort.	Idem.		
15	761,50	14,0	14,8	761,25	14,3	18,1	760,55	14,3	19,8	N.O.	Serein.		
16	764,00	14,4	13,0	764,30	14,8	16,9	764,05	14,8	17,5	O.	Idem.		
17	765,35	14,9	16,6	765,25	15,0	21,0	764,80	15,3	19,7	S. fort.	Idem.		
18	765,10	14,9	16,2	765,25	15,4	18,0	764,20	15,4	19,2	S.	Quel. lég. nuag. fort. rares.		
19	763,00	15,4	16,6	762,50	15,5	19,0	761,55	15,7	19,5	S O.	Nuageux.		
20	763,15	15,5	15,0	763,30	16,0	19,5	762,80	16,1	19,4	S.O.	Idem.		
21	764,00	16,0	18,5	763,95	16,3	21,2	763,75	16,3	21,2	Variable.	Quelq. nuages.		
22	764,75	16,3	19,2	764,60	16,4	19,0	763,50	16,4	21,7	S.E. Assez fort.	Nuageux.		
23	764,55	16,8	20,0	764,60	17,1	21,2	764,35	17,0	19,8	S.O.	Serein.		
24	764,15	17,2	17,7	764,10	17,3	20,9	763,55	17,3	21,2	S.O. bon. bri.	Idem.		
25	764,10	17,3	15,9	764,05	17,4	18,3	763,40	17,4	20,5	O.	Idem.		
26	764,80	17,3	18,0	764,60	17,5	20,5	764,20	17,5	20,5	S.	Quelques nuages.		
27	764,70	17,5	16,0	764,45	17,6	19,5	763,60	17,6	19,5	O. g. frais.	Quelq. lég. nuag. rares.		
28	762,85	17,4	17,8	762,70	17,6	20,0	761,35	18,1	21,0	O.	Très-nuageux.		
29	759,85	17,4	18,5	758,85	18,1	21,2	757,80	18,2	22,0	O.	Nuageux.		
30	759,50	18,2	19,9	758,95	18,3	22,7	758,05	18,3	22,7	S. bon brise.	Très-nuageux.		
	762,93	14,82	15,20	762,81	15,01	17,84	762,26	15,09	18,07	Moyennes.	Total des Millimètres	2,17	4,95

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Avril 1844.

Plus grande élévation du Baromètre	768mm,12, le 9 à 9 h. du s.	
moindre *idem*	752 ,98, le 4 à 3 h. du s.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	762 ,63.	
Plus grand degré de chaleur.	22° ,7, le 30 à midi.	
moindre *idem*.	7 ,0, le 2 à 6h. du m.	
Température moyenne du mois.	14 ,40.	
Quantité d'eau tombée pendant Le jour. . . .	5mm,0	Total. 7.mm,2.
Quantité d'eau tombée pendant La nuit. . . .	2 ,2	

Nombre de Jours.	de pluie	3.
	entièrement couverts	3.
	très nuageux.	6.
	nuageux	4.
	serein	0.
	de gros vent. S. 1 / N.O. 1 . .	2.
	de brume ou de brouillards.	3.
	de tonnerre.	0.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Mai 1844.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Ext.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du So.
	mm			mm			mm					mm	
1	763,70	18°3	18°4	763,85	18°5	20°7	763,75	18°4	20,6	S.	Très nuageux.		
2	763,15	18,1	17,2	762,70	18,3	18,6	761,90	18,3	17,5	S·E. fort.	Nuageux.		
3	759.00	17,6	13,5	758,40	17,9	16,5	757,85	18,1	16,8	O.	Très nu. tonner. et pl. v. 9 h. s.	10,53	
4	759,30	17,3	15,3	758,95	17,4	19,2	757,75	17,5	19,0	S.E.	Idem.	0,37	
5	756,50	16,8	18,0	756,20	17,2	19,6	755,15	17,3	20,8	S.E. assez fort.	Couvert.		
6	757,20	16,8	15,5	755,35	16,9	19,0	755,35	17,3	18,5	O.	Trés-nuageux,.		
7	757,10	17,3	15,9	757,05	17,4	19,8	756,75	17,5	21,7	S.O.	Nuageux, brouillards.		
8	757,80	17,2	16,9	757,75	17,3	19,5	757,00	17,4	19,8	O.	Couvert, pluie, brouillards.		2,27
9	756,40	17,2	13,7	756,10	17,3	17,5	755,10	17,3	21,1	O.	Quelq. éclaircis, pluie.	2,22	1,89
10	754,20	17,3	17,4	753,85	17,5	21,8	752,75	17,5	23,3	O.	Quelq. nuages, brouillards.		
11	755,50	17,5	17,8	755,85	18,1	23,5	755,40	18,2	24,3	S,O.	Idem.		
12	759,30	18,0	18,0	759,20	18,3	22,0	759,55	18,3	20,0	O.	Tr. n. q. coup ton. v. le. N E		
13	764,05	18,3	17,7	764,00	18,5	20,2	763,75	18,5	20,6	O.	Nuageux.		
14	760,80	18,6	19,7	761,00	18,9	24,8	759,85	19,1	24,3	N.O.	Serein, brouil.		
15	757,35	19,2	19,0	756,45	19,3	21,6	754,00	19,3	23,0	S.O.	Quel. nuag. brouil.		
16	749,60	18,3	8,8	750,20	18,3	16,7	750,90	18,5	17,8	N.O. gr. frais.	Couvert, pluie.		14,39
17	751,70	18,3	14,0	751,85	18,3	18,7	751,50	18,4	15,5	O.	Quelq. écl. pluie.	1,74	
18	749,85	18,1	15,0	749,80	18,3	18,4	749,50	18,3	18,4	O.	Nuag. pluie cette nuit, brouil.	2,02	
19	750,50	17,8	17,2	750,25	18,0	17,4	749,50	17,8	15,6	S.E. ass. fort.	Couvert, pluie.		16,98
20	753,60	16,8	13,0	754,60	17,3	15,7	755,60	17,1	14,0	S.E. bon. bri	Quelques éclaircis, pluie.	10,20	7,42
21	759,35	16,3	15,0	759,70	16,3	16,3	759,15	16,3	16,0	S.E. assez fort.	Idem. id.	3,54	1,22
22	758,25	16,1	18,0	758,25	16,3	20,5	757,65	16,3	20,6	O.	Couvert.		
23	756,85	16,3	18,6	756,30	16,3	19,8	755,80	16,5	20,2	O.	Quelq. éclaircis pl. dans la amt.		1,07
24	750,05	16,8	18,6	750,00	17,3	23,0	749,35	17,3	23,6	O.	Nuageux, brouillards.		
25	751,05	17,3	19,0	751,05	17,6	21,8	751,30	17,8	22,2	S.	Très nuageux brouillards.		
26	751,20	17,9	17,7	751,05	18,3	20,7	750,25	18,3	18,0	N.O. assez fort	Quelq. nuag. un p. de pl. cet. n.	0,48	
27	750,30	17,2	12,7	750,40	17,3	15,5	750,20	17,3	16,0	N.O. fort.	Quelq. lég. nuag. fort. rag.		
28	752,75	16,7	13,0	753,50	16,8	16,1	753,80	16,8	17,0	N.O. gr. frais.	Serein,		
29	755,30	16,3	14,5	756,10	16,3	14,0	756,15	16,3	16,6	O.	Couvert, pluie.		5,59
30	758,65	16,3	14,6	759,70	16,3	18,6	759,00	16,3	19,5	O. grand fr.	Quelq. légers. nua. fort ra. b.		
31	757,90	16,3	16,0	757,90	16,3	20,2	756,25	16,3	21,0	Variable.	Couv. pl. v. 9h. du s. brouil.		
	756,08	17,37	16,02	756,05	17,55	19,28	755,55	17,60	19,59	Moyennes	Total des Millimètres	31,10	50,83

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Mai 1844.

Plus grande élévation du Baromètre	761^{mm}89, le 1 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*.	745 ,89, le 16 à 6 h. du m.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	756 ,25.
Plus grand degré de chaleur	24° ,8, le 14 à midi.
Moindre *idem*.	9 ,0, le 27 à 6 h. du matin
Température moyenne du mois	16 ,04.
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . .	50^{mm},8 } Total. 81.^{mm},9.
Quantité d'eau tombée pendant { La nuit. . . .	31 ,1 }

Nombre de Jours. . . . .

de pluie	13.
entièrement couverts	7.
très nuageux	11.
nuageux	5.
sereins.	2.
de gros vent. { S. E. 1 / N.O. 1 } . .	2
de brume ou de brouillards . .	10.
de tonnerre	2.

OBSERVATIONS météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Juin 1844.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Lev. du Soleil	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	754,45	16°3	15°8	754,25	16°5	17°2	753,50	16°6	20°5	O.	Quel. écl., pl. cet nu't v. 9h. m	11,53	1,45
2	752,75	16,5	18,4	753,05	16,6	19,2	752,20	16,6	19,9	Variable.	Id t. au S. O. v. 10h. m. pl. à 2h		2,10
3	747,80	16,4	17,0	747,90	16,5	20,8	748,80	17,1	21,4	N.O. fort.	Très nuageux.		
4	758,30	17,1	17,8	758,70	17,3	20,8	758,60	17,3	22,3	N.O. grand fr.	Q. lég. nuag., fort rares.		
5	760,80	17,4	18,6	761,20	17,5	22,9	761,25	17,8	21,0	O.	Serein.		
6	763,15	18,2	20,0	763,45	18,2	22,4	763,60	18,3	22,0	S. assez fort.	Idem. brouillards.		
7	765,00	18,3	18,2	765,05	18,4	22,5	764,85	18,6	24,6	O.	Quelq. lég. nuag. brouillards.		
8	765,70	18,8	17,5	765,75	19,1	24,4	765,50	19,2	25,2	O.	Serein, brouillards.		
9	765,70	19,3	20,3	765,90	19,3	25,5	765,30	19,3	25,2	S.O.	Quelq. lég. nuag.		
10	764,80	19,5	20,2	765,20	19,6	22,8	764,75	19,8	24,2	O.	Serein.		
11	765,70	20,0	21,2	765,75	20,3	23,9	765,45	20,3	23,2	O.	Quelq. lég. nuages.		
12	764,90	20,4	22,8	765,10	20,5	25,9	764,30	20,5	26,3	O.	Ser. écl. par. int. v. 9h. soir. br.		
13	764,30	21,2	25,2	764,25	21,3	29,0	763,95	21,4	28,6	O.	Idem		
14	762,85	22,0	26,8	762,45	22,3	29,6	762,20	22,3	30,0	N.O. grand fr.	Idem.		
15	761,75	22,6	26,2	761,15	23,1	30,0	760,55	23,3	30,0	S.O. bonne b.	Quel lég. nuag., fort rar.		
16	760,55	23,3	25,2	760,20	23,4	28,4	759,60	23,8	29,2	N.O assez fort.	Serein.		
17	760,50	23,5	21,9	760,60	23,7	26,5	760,20	23,6	27,6	O.	Q. leg. nuag., fort rares.		
18	758,55	23,6	25,5	758,30	23,6	27,5	757,85	23,6	25,6	S.E. assez fort.	Quel. nua. écl. par int. v. 9h. s.		
19	759,70	23,3	18,5	759,70	23,3	20,9	760,10	23,3	21,2	N.O. fort.	Très nuag.		
20	763,70	22,3	17,0	762,90	22,3	19,7	762,00	22,3	21,2	N.O. fort.	Serein.		
21	763,65	22,2	19,5	763,60	22,3	21,7	762,85	22,3	22,6	O.	Idem.		
22	763,55	22,3	18,5	762,40	22,3	23,0	762,05	22,3	24,2	Variable.	Quelq. lég. nuages, brouil.		
23	760,30	21,9	24,6	759,95	22,2	26,2	759,05	22,2	26,0	S.E fort.	Quelques nuag.		
24	757,15	22,3	29,0	756,75	22,3	31,0	755,75	22,3	31,0	S.E. assez fort.	Très-nuageux, brouil.		
25	754,90	22,3	24,0	755,90	22,5	21,2	754,10	22,5	22,3	S.E. bonne b.	Couv. un p. de pl. cem. et à 3h. s		
26	757,00	22,5	20,0	757,30	23,1	25,5	757,20	23,0	25,2	O.	Quel nua. brouil. très-épais.		
27	758,45	22,8	21,0	758,90	23,0	25,5	758,50	23,1	27,3	S O.	Idem.		
28	760,65	22,8	22,2	760,45	22,5	26,2	760,15	23,2	27,5	O.	Quelq. lég. nuag. fort rares		
29	760,60	23,3	24,9	760,55	23,5	28,5	759,40	23,5	30,3	O.	Quelq. nuag.		
30	756,05	23,3	24,0	755,15	23,5	28,1	754,40	23,5	27,5	S.O.	Nuageux.		
	760,44	20,86	21,40	760,40	21,03	24,56	759,94	21,10	25,11	Moyennes.	Total des Millimètres.	11,53	3,55

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en juin 1844.

Plus grande élévation du Baromètre.	763mm,52 le 9 à midi.	
Moindre *idem*	745 ,82, le 3 à 9 h. du matin	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois	760 ,67.	
Plus grand degré de chaleur.	31 , 0, le 25 à Midi.	
Moindre *idem*	12 , 1, le 1er à Minim a.	
Température moyenne du mois.	20 ,96.	
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . .	3mm,6	Total. 15. 1.
Quantité d'eau tombée pendant { La nuit. . .	11 ,5	
Nombre de Jours. . . . . de pluie.		2.
Nombre de Jours. . . . . entièrement couvert		1.
Nombre de Jours. . . . . très nuageux.		5.
Nombre de Jours. . . . . nuageux		1.
Nombre de Jours. . . . . sereins.		10.
Nombre de Jours. . . . . de gros vent { S.E. 1 / N.O. 3 }		. . 4
Nombre de Jours. . . . . de brume ou de brouillards .		7.
Nombre de Jours. . . . . de tonnerre.		1.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46.60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Juillet, 1844.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	9 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	757,00	23°8	23°0	757.00	24°3	27°0	756,55	24°3	26°5	O.	Quelq. nuages, brouillards.		
2	755,05	24,1	25,0	754,65	24,2	27,2	753,70	24,3	26,3	S.E. ass. z f.	Nua. pl. cel. et tonnerre v. 9 s.		
3	755,75	23,5	21,2	757,10	23,5	23,3	757,90	23,5	24,6	N.O. fort.	Serein.	27,78	
4	759,90	23,3	20,5	760,00	23,3	23,7	759,35	23,3	24,2	O. grand fr.	Serein,		
5	755,70	23,1	20,6	756,10	23,1	22,7	755.50	23,1	23,0	N.O,	Très-nuageux, pluie v. 6.h.m.		0,96
6	757,65	22,7	20,8	757,45	23,1	23,8	757,15	22,9	23,2	N.O.	Nuageux.		
7	757,15	22°6	22,0	756,30	22,6	26,5	756,20	22,9	26,7	O.	Quelq ies éclaircis. brouillards		
8	755,10	22,4	18,3	754,55	22,4	17,9	753,55	22,4	20,7	N.O f.	Couv. un p. de pl. c. n. et v. m.	0,20	
9	756,80	21,8	19,5	757,30	22,0	22,2	757,10	22,1	22,6	N O. fort.	Quelq. lég. nuag. fort. ra.		
10	759,15	21,6	20,3	759,45	22,1	22,2	759,50	22,2	21,5	O. grand fr.	Quelques lég. nuages.		
11	763,30	21,9	21,5	763,80	22,1	22,0	763,05	22,1	22,2	O. grand fr.	Q. lég. nuage. fort. rar.		
12	763,65	21,8	21,0	763,35	21,9	21,5	762,25	21,9	22,0	O. grand fr.	Quelques nuages.		
13	761,95	21,6	20,5	762,05	21,7	22,7	761,00	21,7	24,1	N.O. fort.	Quelques, lég. nuages.		
14	762,05	22,0	20,0	762,20	21,7	23,8	761,75	21,8	24,0	O.	Serein		
15	762,15	22,2	23,0	762,25	22,3	25,7	762,05	22,3	26,2	O.	Id. brouil.		
16	762,85	22,4	23,2	762,80	22,5	24,0	762,40	22,5	23,8	O.	Id.		
17	761,35	22,7	22,6	760,95	22,7	22,6	759,35	22,6	23,0	O. grand fr.	Id.		
18	757,05	22,8	22,7	756,90	22,9	23,5	756,05	22,8	23,5	O. Assez fort.	Quelques nuages.		
19	756,45	22,8	22,2	756,30	23,1	23,6	756,[illegible]	23,2	23,5	O. grand fr.	Id cel. continu. au N.E. à 9h s.		
20	759,60	22,3	19,0	759,85	22,3	21,3	759,85	22,3	22,3	N.O. fort.	Q. lég. lég. nuag. f. rares,		
21	764,85	22,1	21,0	765,20	22,3	25,4	764,75	22,3	25,2	O.	Q. lég. nuag.		
22	763,15	22,2	20,5	762,50	22,3	24,5	762,05	22,3	24,0	S assez fort.	Serein.		
23	760,75	22,3	21,0	760,25	22,3	23,8	759,70	22,3	26,2	O.	Quelques nuages.		
24	759,80	22,3	23,0	759,55	22,4	25,5	759,45	22,4	25,9	O.	Quelques éclai. brou. t. épais.		
25	759,55	22,6	21,2	759,50	23,3	26,3	759,05	23,3	24,0	O.	Serein, brouillards.		
26	760,60	22,9	24,8	760,50	23,3	29,0	760,15	23,3	27,2	N.O.	Nuageux, brouillards.		
27	761,05	23,2	22,0	760,65	23,3	24,6	759,85	23,3	25,5	N.O. fort.	Serein		
28	760,15	23,2	21,9	760,50	23,3	27,2	761,05	23,3	28,5	O.	Idem.		
29	760,85	23,3	21,9	760,30	32,3	27,3	759,70	23,3	26,5	O.	Très nuageux, brouillards.		
30	757,15	23,3	23,5	756,85	23,3	25,2	756,15	23,3	26,5	N.O. fort.	Serein.		
31	758,65	23,3	23,0	758,35	23,3	24,6	757,80	23,4	25,2	N.O. assez fort	Idem.		
	759,56	22,64	21,64	759,50	22,78	24,22	759,04	22,80	24,47	Moyennes.	Total des millimètres.	27,98	0,96

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Juillet 1844.

Plus grande élévation du Baromètre	762mm,45, le 21 à midi.	
Moindre *idem*.	750 ,83, le 8 à 3 h. du soir	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois .	759 ,50,	
Plus grand degré de chaleur	29 , 0, le 26 à midi.	
Moindre *idem*.	15 , 4, le 3 à minima.	
Température moyenne du mois	21 ,28,	
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour	1mm,0	Total. 29mm,0.
Quantité d'eau tombée pendant { La nuit	28 ,0	

Nombre de Jours....	de pluie	3.
	entièrement couvert . . .	1.
	très nuageux	4.
	nuageux	3.
	sereins.	2.
	de gros vent . . . N.O. .	7.
	de brume ou de brouillards	9.
	de tonnerre.	1.

NOTA. Le 2 orage vers 9h. du soir; forte pluie, éclairs et tonnerre, le vent souffle du N.O. Les tonnerres ont duré jusque vers 11h. Cet orage a donné la quantité d'eau ci-dessus 27mm,78.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Août 1844.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Ext.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du sol.
	mm			mm			mm					mm	
1	758,10	23°3	21°0	757,70	23°3	23°6	757,30	23°3	22,2	N.O. assez fort	Quelques nuages.		
2	761,60	22,4	18,0	760,95	22,4	21,1	759,95	22,3	22,0	N·O. fort.	Quelq. lég. nuag. mais f. rar.		
3	759.70	22,1	24,2	760,15	22,3	22,3	759,80	22,3	22,0	S.E. assez fort	Couv. un p. de pl. tr fine v. midi.		
4	761,10	22,1	18,9	761,05	22,2	24,4	760,40	22,3	24,2	O.	T. n., pluie cet. nuit, br. tr. ép.	0,36	
5	761,55	22,3	21,3	761,50	22,4	22,5	760,80	22,4	22,5	O.	Serein.		
6	761,00	22,3	24,0	760,70	22,4	26,2	755,50	22,4	26,5	S.E. bon. brise	Id. écl. cont. v. le n. à 9 h. du s.		
7	760,45	22,6	23,0	759,85	23,3	28,0	758,80	23,0	28,7	O.	Q. lég. n. mais f. rar. pl. cet. n.	0,90	
8	758,15	22,9	21,8	758,35	23,1	24,5	758,55	23,1	24,1	N.O. assez fort	Serein.		
9	760,15	22,4	19,5	759,55	22,4	21,5	758,50	22,4	21,2	O. grand frais	Nuageux.		
10	756,85	22,3	21,3	756,35	22,3	21,5	754,85	22,4	23,2	O. assez fort.	Quelq. nuages.		
11	754,65	22,1	19,5	755,20	22,2	23,0	755,05	22,3	23,5	N.O. fort.	Nuageux.		
12	758,00	21,7	18,1	758,30	21,7	20,5	757,95	21,6	21,5	O.	Ser. un p. de pl. v. 9 h. du s.	0,65	
13	758,60	21,4	19,0	758,45	21,4	21,9	757,50	21,3	21,2	N.O. assez fort	Nuageux.		
14	756,85	21,3	18,8	756,30	21,3	20,0	755,60	21,3	20,2	O. assez fort	Id. un p. de pl. dans l'ap. midi.		
15	755,95	20,9	18,2	755,10	20,9	20,4	754,55	20 9	21,7	N.O. fort.	Idem.		
16	757,85	20,3	17,8	757,75	20,3	19,8	757,40	20,3	21,0	N.O. fort	Quelq. lég. nuag. fort rar.		
17	759,85	20,2	19,0	760,50	20,3	24,1	760,70	20,3	22,7	O.	Serein.		
18	762,30	20,2	18,2	761,70	20,3	21,0	760,60	20,3	23,4	O.	Idem.		
19	760,10	20,1	19,0	759,75	20,2	22,0	759,10	20,2	22,6	N O. fort.	Idem.		
20	759,50	19,8	18,2	758,25	19,8	23,2	757,45	20,2	23,9	N.O.	Idem.		
21	758,00	20,2	20,0	757,30	20,3	22,2	756,65	20,3	25,2	O.	Quelques lég. nuages.		
22	757,10	20,4	23,9	757,30	20,8	25,3	756,90	20,9	25,9	S.E. assez fort.	Tr. nuag. un peu de pl. cet. nuit.	0,68	
23	756,15	21,3	25,9	756,05	21,3	29,7	755,55	21,6	27,7	S.E. fort	Idem.		
24	754,35	21,7	25,6	755,70	22,1	27,5	756,20	22,3	26,0	S.E. fort.	Couvert.		
25	762,60	22,3	19,0	761,85	22,3	22,2	761,15	22,3	23,5	N.O. assez fort	Quelq. lég. nuag. mais f. rar.		
26	762,15	21,5	18,0	761,70	21,5	21,6	760,55	21,5	23,0	N.O. ass. fort.	Serein.		
27	762,00	21,3	18,5	761,80	21,3	24,5	761,00	21,4	25,2	N.O.	Quelq. lég. nuag. fort. rar.		
28	760,90	21,3	18,0	760,70	21,3	24,0	760,00	21,3	24,5	O.	Serein, brouillards.		
29	760,40	21,3	20,0	759,95	21,3	23,2	759,90	21,3	23,6	O.	Quelq. nuag.		
30	759,30	21,3	19,2	759,60	21,3	24,5	759,50	21,3	26,3	N.O.	Quelq. légers. nuag.. brouil.		
31	762,40	21,3	20,0	762,50	21,4	25,3	762,45	21,5	26,8	Variable.	Serein, brouil.		
	759,28	21,51	20,23	759,40	21,60	23,28	758,52	21,64	23,75	Moyennes	Total des Millimètres.	2,59	

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Août 1844.

Plus grande élévation du Baromètre.		761mm,85 le 31 à 9h. du soir.
Moindre *idem*		751 ,03, le 24 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.		759 ,28.
Plus grand degré de chaleur.		29 , 7, le 23 à Midi.
Moindre *idem*		13 , 5, le 17 à 6h. du matin.
Température moyenne du mois.		20 ,18.
Quantité d'eau tombée pendant	Le jour. . .	0mm0, } Total. 2, 6.
	La nuit. . .	2 6, }
Nombre de Jours. . . .	de pluie.	4.
	entièrement couverts	2.
	très nuageux	3.
	nuageux	5.
	sereins.	11.
	de gros vent { S.E. 2 / N.O. 5 } . . .	7
	de brume ou de brouillards .	4.
	de tonnerre.	0.

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Septembre 1844.*

Date.	9 heures du matin. barom.	9 h. thermomètre du bar.	9 h. thermomètre extér.	Midi. barom.	Midi. thermomètre du bar.	Midi. thermomètre extér.	3 heures du soir. barom.	3 h. thermomètre du bar.	3 h. thermomètre extér.	Vents.	État du ciel.	Pluie. Lev. du Soleil.	Pluie. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	765,80	21°5	22°0	765,25	21°6	24°2	764,05	21°8	25°0	O.	Serein.		
2	760,45	21,7	21,5	759,40	21,8	25,6	758,15	22,1	24,3	O.	Quelq. éclaircis, ton.		
3	756,60	21,7	21,7	757,10	21,8	24,7	756,80	22,1	25,0	S.	Quelques nuages.		6,61
4	755,80	21,5	19,8	754,35	21,5	20,3	754,55	21,5	21,5	S.E. fort.	Couv. pl. éc. par int. v. 9h du s.	14,48	1,00
5	756,05	21,3	20,4	756,55	21,3	23,4	757,00	21,4	23,7	S.O. bon. bri.	Idem. pluie.		
6	762,45	21,3	21,6	762,15	21,3	24,0	762,00	21,3	22,8	Variable.	Quelq. nuages.		
7	763,90	21,3	21,8	762,85	21,3	23,4	762,25	21,4	23,4	O.	Serein, brouillards.		
8	760,85	21,4	22,2	760,95	21,5	25,5	760,00	22,3	26,2	S. bon brise.	Idem. brouillards.		
9	760,35	21,7	16,5	759,35	21,6	23,4	759,05	21,7	24,0	S.E.	T. n. pl. éc. t. v. 7 h. du matin.		18,60
10	760,10	21,7	23,8	759,80	22,1	26,3	759,25	22,3	24,5	S.E.	Quelq. éc.		
11	758,80	22,0	23,3	758,00	22,1	24,4	757,20	22,2	22,2	E.	Couvert, pluie.	14,77	4,19
12	759,00	22,1	20,2	759,75	22,3	23,7	759,50	22,3	21,8	N.O.	Nuageux.		
13	761,60	21,4	18,7	762,30	21,4	21,0	762,60	21,5	22,3	N.O. g. frais.	Quel. lég. nuag. fort rares.		
14	765,45	21,3	20,0	765,25	21,3	23,3	764,60	21,3	22,5	O.	Très-nuageux, brouillards.		
15	764,65	21,1	18,2	764,50	21,2	22,5	763,75	21,3	23,8	N.O.	Quelq. lég. nuag. f. rar. brouil.		
16	763,70	21,1	19,6	762,85	21,3	24,0	761,25	21,3	26,0	O.	Idem. brouillards.		
17	758,05	21,3	21,7	757,50	21,4	25,7	756,55	21,5	26,5	O.	Serein. brouillards.		
18	758,40	21,6	23,2	758,45	21,9	26,0	758,15	22,1	24,7	S. bonne brise.	Q. nuag. éc. v. le n. a 9h du s. b.		
19	758,45	22,1	23,8	756,30	22,2	26,2	754,45	22,3	26,5	S.E. bon. bri.	Nuag. pl. éc. et t. v. 8h. 1/2 du s.	16,05	
20	758,80	22,1	19,5	759,30	22,1	22,5	759,60	22,3	22,4	N.O. g. frais.	Que q. lég. nuag. fort rar.		
21	759,20	21,8	21,9	759,20	22,0	24,6	758,50	22,0	25,6	S.E. assez fort.	Nuag. pl. v. 6 h. du soir.		0,20
22	753,75	21,5	20,5	754,45	21,5	21,3	754,85	21,7	22,9	Variable.	Quel. éc. pl. éc. v. 8 h. du s.	19,06	16,48
23	755,10	21,6	22,0	755,45	21,7	22,3	755,90	21,7	21,6	S.O.	Q. lég. n. fort r. un p. de pl. c. n.	0,49	
24	759,55	21,3	20,9	759,85	21,4	23,3	759,75	21,4	23,4	S.E. Assez fort.	Nuageux.		
25	758,80	21,3	21,5	759,55	21,3	24,1	760,15	21,3	24,5	S.E. Assez fort.	Idem. pluie et tonn. cette nuit.	3,38	1,42
26	763,35	21,3	22,8	763,50	21,3	25,0	762,95	21,4	24,7	S.E.	Quelq. nuages.		
27	764,00	21,3	19,8	764,15	21,3	21,6	763,10	21,3	24,0	Variable.	Couvert, pluie.		10,73
28	761,80	21,3	22,5	761,65	21,3	23,4	759,80	21,3	23,5	E. bon. brise.	Idem.		
29	760,75	21,4	23,4	760,25	21,8	24,0	759,60	21,3	23,0	S.O.	Très-nuageux.		
30	760,60	21,4	17,4	760,60	21,4	19,4	760,45	21,3	18,8	N.O. g. frais.	Quel. lég. nuag. mais f. rar.		
	760,18	21,52	21,08	760,00	21,60	23,64	759,51	21,69	23,71	Moyennes.	Total des Millimètres	68,23	59,23

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Septembre 1844.

Plus grande élévation du Baromètre	763mm,15, le 1er à 9 h. du matin.	
Moindre *idem*	750 ,70, le 17 à 6 h. du soir.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois .	760 ,18,	
Plus grand degré de chaleur	26 , 5, le 17 à 3 h. du soir.	
Moindre *idem*.	14 , 8, le 30 à 9 h. du soir.	
Température moyenne du mois	20 ,92,	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	59mm,2	Total. 127mm,4.
Quantité d'eau tombée pendant La nuit	68 ,2	

Nombre de Jours....	de pluie	10.
	entièrement couverts. . .	5.
	très nuageux	6.
	nuageux	5.
	sereins.	4.
	de gros vent . . . S. E. .	1.
	de brume ou de brouillards	7.
	de tonnerre.	4.

NOTA. Le 19, nous avons éprouvé un violent orage, vers 8h. du soir, les éclairs et les coups de tonnerre se sont succédés, l'orage était tout à fait sur la ville, le vent a soufflé du N.O., la pluie est tombée avec force, il y a eu des coups de tonnerre très fort. Cet orage a donné la quantité d'eau ci-dessus, 16,mm05 ; la foudre est tombée à la maison Belle Vue, au coin de la Canebière et de la place Royale.

servations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Octobre 1844.

DATES	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre dubar.	thermomètre Extér	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	763,00	20°7	16°3	763.25	20°8	19°0	762,60	20°8	20,0	O.	Serein, brouil.		
2	761,50	20,3	15,0	760,70	20,3	19,2	759,35	20,3	20,3	N.O. grand fr.	Quelques lég. nuages		
3	758,65	19,6	18,0	758,05	19,8	19,8	758,10	19,8	20,9	N.O. fort.	Serein		
4	760,15	19,4	19,3	759,25	19,5	22,7	759,55	19,8	23,5	N.O. assez fort	Id.		
5	763,55	19,7	21,6	763,55	19,8	24,0	763.50	20,2	23,6	S.E. assez fort.	Q. lég. nuag. fort rares.		
6	766,15	20,1	19,2	765,10	20,1	22,6	763,45	20,2	23,6	E.	Q. éc., pl. v. 9h. m. et à 6 h soir.		0,53
7	755,60	20,1	21,3	754,35	20,1	19,2	753,60	20,1	17,8	N.O.	C., pl. éc. et ton. v. 9h. 1/4 dum.		10,44
8	752,10	19,3	14,3	752,80	19,3	17,0	752,65	19,3	16,2	N.O. grand fr.	Pr. t. c. pl. v. 6 et 7 h. du m.		2,58
9	754,35	18,9	17,0	754,25	19,0	20,2	753,40	19,1	20,2	S.E. fort	Quelq. éclair. pl. v. 11 h. du m.		0,29
10	748,00	18,9	20,4	750,00	19,1	18,5	750,75	19,1	17,6	S.E. fort.	C. pl. cet. n. et g. v. du s-e. écl.	0,91	19,14
11	759,75	18,4	14,2	759,90	18,4	17,5	760,00	18,4	18,5	N.O. grand fr.	Quelq. lég. nuages.		
12	760,90	18,1	16,0	760,25	18,2	19,6	759,05	18,3	20,5	S.	Quelques nuages.		
13	756,50	17,8	17,8	756,00	17,8	19,3	754,80	18,0	18,5	S.E. assez fort	Couvert pluie.		10,71
14	757,30	17,7	16,6	756,90	17,7	19,4	756,50	17,7	19,2	O.	Quelq. lég. nuages.	11,30	
15	752,35	18,0	19,6	751,60	18,1	21,0	750,30	18,3	19,8	S.E. fort.	C. un p. de pl. par int. v. 3 h. et 9		0,08
16	748,00	18,0	15,7	748,30	18,1	18,0	748,30	18,1	19,2	N.O.	Q. n., pl. et ton. v. 3 h. du soir	1,22	2,49
17	753,20	17,5	15,5	753,85	17,5	16,2	754,10	17,5	16,5	N.O. grand fr.	Quelq. éclaircis.		
18	759,85	17,1	12,8	760,50	17,3	16,2	759,75	17,3	16,9	N.O.	Quelq. lég. nuages.		
19	757,25	16,5	15,4	756,80	16,6	17,1	754,45	16,6	18,2	Variable.	Couv. pl. v. 11 h. 1/2 dum.	-	0,95
20	748,45	16,4	14,8	749,50	16,4	17,0	750,70	16,4	13,7	Variable.	Id. pluie écl. et t v. 6. h. m.	16,46	26,03
21	754,35	16,1	10,7	754,25	16,1	17,0	754,80	16,3	17,5	S.E. bon. brise	Nuageux.		
22	759,20	15,9	17,6	758,90	16,0	20,2	758,50	16,3	20,0	S.E. assez fort.	Très nuageux.		
23	752,65	16,3	19,9	751,30	16,3	17,6	747,70	16,3	20,4	E. fort.	Id. pl. éc. ton. de 4 h. à 5 h. 1/2 s.		14,28
24	750,90	16,3	16,6	751,60	16,3	17,6	751,70	16,3	17,5	S.E. fort.	C. pl. éc. et t. cet. n. pl. à 9h m.	10,55	9,00
25	758,85	16,2	13,0	759,30	16,2	14,7	759,10	16,2	15,5	N.O. g. frais	Nuageux.	1,40	
26	762,25	15,3	11,9	762,10	15,5	14,2	761,55	15,4	14,9	N.O. assez fort	Quelq. lég. n. mais fort rares.		
27	762,50	15,0	10,5	762,30	15,0	13,7	762,00	15,0	15,8	N.O. grand fr.	Serein.		
28	763,10	14,5	12,0	763,00	14,5	17,3	762,15	14,5	16,2	Variable.	Nuageux.		
29	761,20	14,3	13,0	760,15	14,3	17,0	759,35	14,3	15,8	S.E.	Id.		
30	758,35	14,3	13,1	758,10	14,3	16,2	757,50	14,3	16,0	O.	Quelq. nuages, brouillards.		
31	757,65	14,3	13,5	757,50	15,1	18,2	755,20	15,0	17,6	S.	Couvert.		
	757,35	17,46	15,93	757,21	17,54	18,30	756,60	17,59	18,44	Moyennes.	Total des millimètres.	41,84	96,52

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Octobre 1844.

Plus grande élévation du Baromètre		763mm67, le 6 à 9 h. du m.
Moindre *idem*.		744 ,60, le 16 à 6 h. du m.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.		757 ,51.
Plus grand degré de chaleur.		24° ,0, le 5 à midi.
Moindre *idem*.		7 ,8, le 21 à minima.
Température moyenne du mois.		15 ,58.
Quantité d'eau tombée pendant	Le jour. . . .	96mm,6 } Total. 138.mm,4.
	La nuit. . . .	41 ,8 }
Nombre de Jours.	de pluie	12.
	entièrement couverts	7.
	très nuageux	7.
	nuageux	4.
	sereins.	4.
	de gros vent. { E. 1 / S.E. 4 / N.O. 1 } . .	6
	de brume ou de brouillards . .	3.
	de tonnerre	6.

Nota du 20. Nous venons d'éprouver un violent orage vers 4 h. 1/2 du matin; il a duré jusqu'à 8 heures, les éclairs et les coups de tonnerre se succèdaient sans interruption. la pluie tombait par torrent, le vent soufflait avec violence du S.E., l'orage était tout à fait sur la ville, il est aussi tombé de la grèle, il y a eu la quantité d'eau ci-dessus : 42,mm 49 ; la foudre est tombée sur divers endroits ; une pareille masse d'eau a du produire en s'écoulant d'assez forts dégats tant à la ville qu'à la campagne.

Du 23. Encore un violent orage vers 4 h. du soir, qui a duré jusqu'à 5 h. 1/2 ; les éclairs et les coups de tonnerre se succédaient presque sans interruption, la pluie tombait avec force, cet orage a donné la quantité d'eau ci-dessus: 14,mm 28.

OBSERVATIONS *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Novembre 1844.*

DATES	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre du bar. r.		VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Lev. du Soleil	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	748,50	†14°7	†16°5	747,45	†14°7	†16°4	746,00	†14°7	†17°6	S.E. fort.	Couv. pl. cet. nuit et dans la r .	5,19	8,85
2	741,90	14,9	17,2	741,35	15,0	16,2	739,15	15,0	15,4	S.	Idem. pl. vers midi.		5,81
3	745,50	14,9	11,6	743,55	14,9	14,6	745,35	14,9	15,0	O.	Q. lég. u. éc. au S.E. v. 9 .s.		
4	753,15	14,6	13,0	752,65	14,5	14,7	751,60	14,5	15,8	N.O. grand fr.	T. n. pl. par int. v. 9 h. du oir.		
5	743,60	14,3	17,3	741,50	14,5	16,4	745,10	14,8	16,7	O. grand fr.	Idem.	3,64	
6	746,30	14,8	12,7	746,60	14,5	11,7	747,55	14,5	12,6	N.O. grand. fr.	Quelq. écl., pluie.		9,68
7	754,15	14,3	10,2	753,75	14,3	15,5	752,85	14,3	15,5	S.E. bonne b.	Idem. pluie vers 5 h. du soir.		0,74
8	749,35	14,3	17,9	749,45	14,3	18,5	749,20	14,3	17,7	S.E. fort.	Id. pluie cette nuit et à 9 h. s.	0,54	
9	749,35	14,8	16,1	750,00	14,8	17,7	750,05	14,8	16,9	S.O.	Serein.	2,75	
10	757,40	14,5	11,6	756,40	14,5	16,2	754,95	14,6	15,7	S.E.	Nuageux. brouillards.		
11	755,05	14,4	13,0	755,55	14,4	14,5	755,50	14,4	14,4	N.O. grand fr.	Id. un peu de pl v. 9 h. m.		
12	764,65	14,0	8,5	765,00	14,0	11,5	764,75	13,9	12,0	N.O. grand fr.	Quelq. lég. nuag.		
13	766,80	13,4	12,0	766,35	13,5	15,3	766,00	13,5	15,0	N.O.	Quelques nuag.		
14	766,50	13,3	10,5	766,30	13,3	14,0	765,80	13,3	14,8	Variable.	Serein, brouillards.		
15	767,80	13,2	10,0	767,75	13,2	13,6	767,80	13,3	14,8	N.O.	Idem. brouillards.		
16	767,50	12,9	9,7	766,80	13,0	13,3	765,50	13,0	15,8	N.O.	Quelq. lég. nuag. brouillards.		
17	766,80	12,7	10,9	766,80	12,8	14,8	766,35	12,9	15,0	N.O.	Quel. lég. nuag., fort rar. brouil.		
18	768,20	12,7	11,5	767,85	12,8	15,5	767,15	12,8	15,5	Variable.	Serein. brouil.		
19	768,55	12,8	10,5	768,10	12,8	14,5	767,45	12,9	15,0	Variable.	Idem. brouil.		
20	768,45	12,8	11,2	768,30	12,8	15,5	767,65	13,2	15,5	O.	Quelq. nuag. brouil.		
21	765,85	12,8	10,5	764,50	12,8	14,6	761,85	12,8	15,0	Variable.	Serein. brouil.		
22	754,35	12,5	7,2	753,10	12,3	10,0	752,60	12,3	11,0	O. grand fr.	Idem		
23	755,00	12,1	5,7	754,75	12,0	7,5	755,30	12,0	7,0	N. bonne b.	Couv. pluie.		1,42
24	755,25	11,3	4,6	755,30	11,3	8,9	755,25	11,3	9,8	E.O.	Serein. brouil.		
25	760,70	10,7	7,5	760,80	10,5	9,7	760,80	10,5	10,6	E.	Couvert.		
26	764,90	10,3	11,8	765,10	10,3	13,6	765,20	10,3	14,0	E. bonne br.	Id. un peu de pl. v. 4 h. du s.		0,22
27	766,60	10,3	8,5	765,95	10,3	13,0	764,85	10,3	14,4	E.	Quelq. nuages, brouil.		
28	762,90	10,4	10,5	761,85	10,4	13,6	760,85	10,4	13,6	O.	Idem brouillards.		
29	759,40	10,4	5,5	759,00	10,3	10,5	757,60	10,3	9,6	N.O.	Quelq. lég. nuag. brouil.		
30	756,85	10,2	7,2	757,00	10,3	12,9	757,10	10,3	11,7	E.	Trés-nuag. un p. de pl. v. 9 h. s.		
	758,38	12,98	11,03	758,13	12,97	13,83	757,58	13,01	14,12	Moyennes.	Total des Millimét.	12,12	26,72

Plus grande élévation du Baromètre	766^{mm},97,	le 19 à 9 h. du m.
moindre *idem*	737 ,36,	le 2 à 3 h. du s.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	758 ,38.	
Plus grand degré de chaleur.	+ 18° ,5,	le 8 à midi.
moindre *idem*.	+ 2 ,0,	le 24 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois.	+ 11 ,41.	

Quantité d'eau tombée pendant	Le jour. . . .	26^{mm},7	Total. 38. ^{mm},8.
	La nuit. . . .	12 ,1	

Nombre de Jours.	de pluie	9.
	entièrement couverts	5.
	très nuageux.	6.
	nuageux.	2.
	sereins.	8.
	de gros vent. S. E. . .	2.
	de brume ou de brouillards.	13.
	de tonnerre.	0.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (située à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Décembre, 1844.

DAT	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Exter	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	760,60	+10°1	+ 7°7	760.90	+10°1	+10°2	760,40	+10°1	+ 9.8	N.O.	Q. lég nuag. f. rares, brouil.	0,53	
2	761,55	9,4	3,6	760,80	9,3	7,7	760,15	9,3	8,7	N.O. grand fr.	Serein		
3	753,65	9,3	6,6	752,60	9,3	7,7	751,80	9,3	7,7	E.	Couvert, pluie.	3,45	1,95
4	752,15	8,9	6,3	751,50	8,9	9,5	751,40	8,9	7,8	N E. bon brise	Id un. p. de pl. cet. n. et mat	1,38	0,42
5	759,30	8,8	5,3	759,20	8,6	6,3	753.55	8,6	7,6	N.O.	Id. pluie, brouil.	2,01	1,52
6	758,25	8,3	1,3	758,00	8,3	5,2	757,30	8,3	5,6	N.O. grand fr.	Serein, brouil.		
7	756,05	7,8	3,0	755,00	7,8	7,3	754,00	7,8	7,0	N.O.	Très nuageux, brouillards		
8	752,30	7,3	4,0	752,85	7,3	2,5	752,40	7,3	2,0	N.O grand fr.	Couv. v. 11h mat pl. et neige		1,78
9	751,95	6,3	—3,8	751,70	6,3	—4,2	754,95	6,3	—2,5	N.O. grand fr	Id. neige pend. cette nuit.		
10	758,35	5,3	—3,7	757,40	5,3	+ 3,2	757,25	5,3	+ 1,7	N.O.	Quelques lég nuages brouil.		6.94
11	754,60	4,3	— 1,2	753,90	4,3	+ 1,5	753,05	4,3	0,0	N.O.	Très nuag. neige p cette nuit.		3,52
12	751,75	4,2	—4,6	751,30	4,0	—2,5	750,25	3,8	—2,0	N.O. assez fort	Quelques nuages.	0,21	
13	749,10	3,3	—2,5	748,50	3,3	+ 4,7	747,35	3,3	+ 5,0	E.	Nuag pl. v. 9h du soir brouil.		
14	747,95	3,4	+ 3,5	749,15	3,3	5,2	749,65	3,3	6,4	N.O.	Très-nuag. pl. cet. et ce m b.	15,97	
15	751,75	3,3	8,0	751,05	3,4	9,9	749,90	3,5	11,5	S E. bon brise	Couvert pluie.		2,10
16	749,00	4,9	14,0	748,80	5,2	14,8	748,30	5,5	15,0	S E. fort	Idem.		
17	748.80	6,7	13,7	749,30	7,2	14,0	749,60	7,3	14,0	S E. fort.	Id. p'u e cet. n. et à 6 h. m.	10,25	
18	754,80	8,3	12,5	755,45	8,5	14,0	755,25	9,0	13,7	S.E fort.	Très-nuageux, pl v 7h. du soir		
19	755,85	9,2	9,7	756,40	9,3	12,0	756,65	9,3	12,7	Variable.	Couv. pl cet. n. et dans la m. b	29,11	0,53
20	757,70	9,3	11,3	757,05	9,7	13,7	756,10	10,0	13,5	E. bon brise.	Quelq. eclaircis.		
21	754,05	10,1	11,2	753,75	10,2	13,3	752,95	10,3	11,2	N.O.	Couvert, brouil.		
22	753,55	10,3	6,5	751,20	10,2	7,8	754,85	10,2	8,9	N.O. grand fr.	Nuageux.		
23	761,20	9,3	2,6	761,45	9,3	5,9	761,80	9,3	7,6	N.O. g. frais	Serein.		
24	766,55	8,8	7,2	765,30	8,8	10,0	766,55	8,8	9,0	Variable.	Couv. pl. 1h. à 2h. du s brouil		1,33
25	768,10	8,5	10,2	767,90	8,5	11,7	767,55	8,7	10,2	E. fort.	Quelques éclaircis.		
26	765,85	8,7	11,0	765,95	9,1	12,8	764 30	9,3	12,5	S.E. fort.	Couvert.		
27	763,80	9,3	12,2	763,40	9,3	13,0	763,90	9,3	13,0	E. fort.	Idem.		
28	767,30	9,5	13,6	767,30	9,7	14,4	767,50	10,0	14,2	S.E. bon brise	Nuageux.		
29	767,95	10,3	14,5	767,15	10,3	14,4	766,30	10,4	14,3	S E. fort.	Couv. un p. de pl. v. 7h. du m.		0,17
30	763,00	10,8	13,5	761,80	11,2	14,8	761,20	11,3	11,0	S.E. fort.	Id.		
31	760,30	11,3	13,0	759,55	11,3	13,9	759,30	11,3	13,0	S E. bon brise	Id.		
	757,42	+7,91	+7,72	757,09	+7,98	+8,86	756,63	+8,05	+8,85	Moyennes.	Total des millimètres.	62,91	21,26

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Décembre 1844.

Plus grande élévation du Baromètre	767mm,20,	le 28 à 9 h. du s.
moindre *idem*	744 ,15,	le 13 à 9 h. du s.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	757 ,42.	
Plus grand degré de chaleur.	+ 15° ,0,	le 16 à 3h. du soir.
moindre *idem*.	— 6 ,4,	le 10 à minima.
Température moyenne du mois.	+ 6 ,82.	

Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . . 21mm,3 / La nuit. . . . 62 ,9 } Total. 84. mm,2.

Nombre de Jours. . . . .

- de pluie . . . . . 11.
- entièrement couverts . . . . 16.
- très nuageux. . . . . 6.
- nuageux . . . . . 3.
- sereins. . . . . 3.
- de gros vent. { S.E. 6 / E. 2 } . . 8.
- de brume ou de brouillards. 10.
- de tonnerre. . . . . 0.

Nota. Le 8, la neige a commencé de tomber à gros flocons vers 3 h. du s. et a duré toute la nuit.

DESCRIPTION DU PAYS.

Notice historique sur l'éclairage public de Marseille, depuis son inauguration, le 17 décembre 1785, jusqu'en 1843, par M. Feautrier, *membre actif.*

Messieurs,

Les pensées les plus simples, les plus faciles à concevoir, celles qui, une fois écloses, ne semblent point au-dessus de l'intelligence la plus facile, de l'esprit le plus borné, ne sont pas toujours celles qui se présentent les premières à notre imagination. Lorsque Christophe Colomb, après avoir découvert un monde, confondit ses envieux par une plaisanterie devenue célèbre, tous ses compagnons de voyage s'écrièrent : *rien n'était plus aisé* ; et cependant aucun d'eux n'avait eu cette pensée qui leur paraissait alors d'une conception si facile.

Je n'entreprendrai point de rechercher l'origine de l'éclairage des grands centres de population chez les nations civilisées. Je me bornerai à présenter une esquisse rapide de l'introduction de l'éclairage public à Marseille et de son historique jusqu'à nos jours. Je ferai remarquer seulement en passant que vers le milieu du 17e siècle quelques grandes villes de l'Europe, où le crime, caché dans les ténèbres de la nuit, avait le plus d'occasions d'exercer ses ravages, avaient seules le faible privilége de jouir d'un éclairage encore informe et tout à fait insuffisant. Paris lui même ne fut d'abord éclairé que par des chandelles qui, très souvent,

produisaient des éclipses totales de lumières. S'il faut en croire ce que disait tout récemment le plus spirituel des journaux (1) de la capitale, « il suffisait d'un voleur pour souffler toutes les lumières d'un quartier, et, à défaut, il arrivait, la plupart du temps, que l'entrepreneur qui avait la fourniture des chandelles, se livrait lui-même à cette facetie, l'obscurité lui procurant un bénéfice tout clair. »

On aurait de la peine à croire qu'il ait fallu si long-temps pour arriver à une invention que rien ne semblait placer au-dessus des intelligences vulgaires ; mais l'idée fondamentale une fois conçue et mise à exécution, il devenait surtout facile d'améliorer, de perfectionner la découverte, et d'en faire jouir toutes les localités où elle pouvait trouver une application utile. Marseille favorisée par d'heureuses circonstances, marchait depuis long-temps dans la voie du progrès ; elle avait plusieurs fois brisé ses barrières étroites pour s'étendre au loin et s'embellir; elle avait construit des places et des promenades, élevé des édifices publics, élargi ses rues, agrandi ses quais, et aucun essai n'avait encore été tenté pour satisfaire à un besoin non moins impérieux, non moins vivement senti: celui de l'éclairage de ses rues, de ses places, de ses établissements publics. Il est vrai de dire que, dès 1697, un édit du roi comprit la ville de Marseille au nombre de celles qui devaient être éclairées au moyen de lanternes ou reverbères. Mais il paraît que l'édit royal ne reçut aucune exécution dans notre cité, ou qu'il y tomba bientôt en désuétude, puisqu'il résulte d'une délibération du conseil municipal du 4 mai 1785, dont nous parlerons bientôt, que l'éclairage de la ville n'avait pas lieu à cette dernière époque. Le projet se bornait d'ailleurs à éclairer la Grande rue, la rue Cou-

(1) Le *Charivari*, feuilleton reproduit par le Nouvelliste du 20 décembre 1843.

tellerie et le port, ainsi qu'on le voit dans un mémoire adressé à M. de Pontchartrain et déposé aux archives de la ville. On y lit :

« Dans la ville de Marseille, il n'y a que trois rues qui « méritent d'être éclairées, qui sont la Grande rue, celle de « la Cottellerie (sic) et le port. C'est dans ces trois rues et « les traversières qui font la communication des unes aux « autres, que tous les gens d'affaires, marchands en gros « et boutiguiers habitent, et c'est ce qu'on appelle le *corps* « *de ville*.

« Le reste de la ville, qui en compose plus des deux « tiers, continue le mémoire, sont le *quartier St-Jean*, « le *Château-Jolly*, la *Tourrette*, les *Curateries* (sic), les « *Pères de l'Oratoire* et le *derrière de St-Martin* et autres, « qui ne sont habités que par des artisants, pêcheurs, « matelots, gens de marine et paysans, dans lesquels en- « droits il ne s'est jamais fait aucun vol et où l'illumi- « nation est inutile. »

Cependant Marseille, je me hâte de le dire, n'était pas plus arriérée, sous ce rapport, que d'autres villes d'une aussi grande importance. Paris lui-même, cè berceau des inventions, n'avait eu long-temps, comme nous venons de le dire, qu'un éclairage fort imparfait, et ce ne fut qu'en 1769 qu'un arrêt du conseil d'État du roi y introduisit le système de lanternes à réflecteur.

La première proposition de faire jouir Marseille du bienfait de l'éclairage public se trouve consignée dans l'un des registres des délibérations du conseil municipal, séance du 23 décembre 1783. Elle fut formulée par le maire, M. de Louvicou, et renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. de St Jacques, Decormis, Gay et Davin. Le 23 avril suivant, la commission présenta son rapport et fut unanime pour reconnaitre que la proposition de M. de Louvicou devait être adoptée. « Rien de plus utile

« pour la sûreté publique, dit le Rapporteur de cette « commission, que l'éclairage des rues pendant la nuit. « La ville de Marseille en a, sans doute, le plus grand be- « soin. L'accès des étrangers que le commerce y attire, tant « de gens sans aveu de toutes les nations, sa population, « la facilité d'y entrer et surtout d'en sortir, rendent les « nuits dangereuses..... Nous reconnaissons donc, « Messieurs, la nécessité absolue d'éclairer la ville de Mar- « seille, pendant la nuit; et ce qui ajoute au plaisir de « notre opinion, c'est de pouvoir vous assurer que c'est le « vœu général de tous les citoyens, et que ce sera leur sû- « reté et leur agrément. »

Le rapport des commissaires fut adopté le 4 mai 1785, et le 2 septembre suivant le conseil de la commune autorisa les Echevins à accepter la soumission présentée par le sieur Tourtille Sangrain, entrepreneur de l'éclairage de Paris et de plusieurs autres villes du royaume, et à rédiger un traité, qui fut conclu le 9 du même mois.

Aux termes de ce traité, *l'illumination* (c'est ainsi qu'on appelait alors l'éclairage) devait embrasser la ville, ses faubourgs et l'arsenal; elle devait se faire au moyen de 693 lanternes fournissant ensemble 1796 becs de lumière. Le montant de l'entreprise fut fixé à 80,000 livres par an. Les frais de premier établissement furent ainsi réglés ;

693 lanternes, à raison de 70 livres chacune.	48.510 liv.
107 potences de fer et 28 poteaux de bois.	16,189 »
Total.	64,699 liv.

ce qui joint aux 80,000 livres ci-dessus, forme une dépense totale de 144,699 livres. Le bail devait avoir une durée de douze ans, à partir du 1er janvier 1786.

Marseille impatiente de jouir de ce nouveau bienfait, n'attendit pas l'époque déterminée par son traité. Dès le

17 décembre 1785, l'éclairage fut solennellement inauguré, et le premier janvier 1786, ou du moins peu de temps après, le traité conclu avec l'entrepreneur fut rempli dans toute son étendue. Comme nous venons de le voir, le nombre des réverbères fut porté à 693 ; celui des becs de lumière à 1796.

L'Almanach historique de Marseille par Grosson, qui, le premier, rendit compte de cette installation, ne manqua pas de faire remarquer le bel effet produit par la ligne des réverbères qui s'étendit depuis la porte Royale, aujourd'hui la porte d'Aix, jusqu'à la porte de Rome. « Ce « cordon de lumière, dit-il, qui est prolongé en ligne « droite au milieu de la ville qu'il traverse dans le quar- « tier le plus brillant, est l'unique en France, et présente « aux étrangers qui arrivent à Marseille le coup-d'œil « d'une ville du premier ordre, recommandable par son « étendue, sa population et son commerce. »

Marseille ne laissa pas passer inaperçue une amélioration qu'elle avait si long-temps désirée ; elle ne se borna pas à revêtir ses habits de fête pour célébrer un évènement qui contribuait à la fois à l'embellissement de ses rues et à la sûreté de ses habitants; elle voulut en perpétuer le souvenir par une médaille qui fut frappée sur l'or, sur l'argent et sur le bronze. Ce monument historique, conservé au cabinet des médailles et antiques de la ville, offre d'un côté :

Un phare surmonté d'un pavillon et orné d'une galerie et d'un médaillon présentant un buste tourné à gauche ; à droite du phare, une partie du port de Marseille dans lequel est un navire à la voile, plus loin des édifices derrière lesquels paraît le disque du soleil levant, lançant des flots de lumiére ; à gauche, un coq debout veille au pied du phare, la légende QUIESCITE. VIGILO, placée à

la partie supérieure, caractérise cet emblème de la vigilance. L'exergue porte : EN 1785 ET 1786.

De l'autre côté : les armoiries de la ville sous lesquelles on aperçoit des canons, des boulets, un drapeau, une hache, une épée, un tambour, deux ancres et deux avirons. La légende formant deux lignes circulaires porte : ILLUMINATION DE MARSEILLE PAR LES SOINS DE MM. LES MAIRE ÉCHEVINS ET ASSESSEUR. A l'exergue, on lit encore : EN 1785 ET 1786.

Cependant les moyens d'éclairage mis d'abord à la disposition de la ville n'avaient pas satisfait à tous ses besoins. Dès le mois de juillet 1786, les échevins, sur la demande de divers habitants, s'empressèrent d'étendre ce bienfait à tous les quartiers qui en étaient encore privés, et d'augmenter le nombre des réverbères dans les rues où ils avaient d'abord été placés à une trop grande distance les uns des autres. Une dépense supplémentaire de 2,062 livres 18s. fut la conséquence de l'accroissement que reçut alors le matériel; et la caisse communale, qui, à cette époque, était loin d'avoir les ressources d'aujourd'hui, eut ainsi à fournir une somme totale de 146,761 livres 18s. que coûta l'éclairage depuis le 18 décembre 1785, jour de son inauguration, jusqu'au 31 décembre 1786.

En 1787, la ville n'eut plus, pour ainsi dire, que les frais d'entretien à payer; ils furent de 93,727 liv. 16s. 3d. Le nombre des réverbères monta à 770, et celui des becs de lumière à 1999.

Au premier février 1788, le chiffre des lanternes s'éleva à 819; celui des becs, à 2090. La dépense annuelle resta pourtant au-dessous de celle de 1787; elle fut de 84,534 l. 16s. 3d.

En 1789, nous trouvons 825 lanternes donnant 2107 becs de lumière, la dépense descend à 80,383 liv. 10s.

Les grands événements qui venaient de s'accomplir

s'opposèrent, sans doute, à l'extension de l'éclairage, qui, en 1790, comptait 826 réverbères et 2113 becs, mais dont les frais ne sont plus que de 76,282 becs ; des raisons d'économie ayant obligé la ville à réduire ce service à 9 mois de l'année, du 1er janvier au 15 mai, et du 15 août au 31 décembre.

Ce ne serait pas une tâche facile que de suivre pas à pas la marche de l'éclairage, pendant les premières années de la révolution. Trop de soins bien autrement impérieux occupèrent la municipalité ; trop de charges accablantes vinrent peser sur la caisse communale, pour que ce nouveau service, tout utile qu'il était, ne dût pas rester en souffrance. Il fut encore entravé par la cherté des huiles, qui, en l'an III, s'élevèrent jusqu'à 1380 fr. la millerolle, en assignats (1), prix exorbitant même en tenant compte de la dépréciation que le papier-monnaie avait déjà subie à cette époque. L'entrepreneur, dans l'impuissance de remplir ses engagements, éleva des réclamations auxquelles la commune n'était pas en mesure de satisfaire, et l'éclairage public resta presque en entier à la charge des habitants obligés d'ouvrir des souscriptions particulières pour assurer, autant que possible, les besoins d'un service qui, alors surtout, était indispensable. Voici ce que disait à ce sujet M. de Permon, commissaire général de police, dans un rapport en date du 25 fructidor an X.

« En arrivant à Marseille, le premier objet qui a fixé « la sollicitude du commissaire général, a été de connaître

(1) D'après un mémoire imprimé produit dans l'instance engagée entre la ville et l'entrepreneur de l'éclairage, l'huile valait 1770 fr. la millerolle dans les derniers mois de 1793. D'autres documents déposés aux archives et que je n'ai trouvés qu'après avoir rédigé mon rapport, portent le prix de ce liquide, au mois de prairial an III, de 1700 à 2400 fr. la millerolle.

« en quoi consiste l'éclairage de la ville de Marseille, le « mode de son exécution et celui de son paiement.

« Il est résulté des premières informations faites à ce « sujet que ce service était tombé dans le plus grand dé- « labrement, non seulement par le défaut de paiement « des sommes considérables qui étaient dûes à l'entrepre- « neur, pour le passé, mais encore par le vice de la per- « ception qui s'effectuait sur les habitants, à la charge « desquels ce service était tombé, à raison de ce que la « commune n'avait aucun fonds à y appliquer, et du « retard qu'éprouvait la mise en activité du recouvrement « des droits de l'octroi municipal. Le nombre des réver- « bères, à cette même époque, continue M. de Permon, se « trouvait réduit à 373, pour l'entretien desquels l'en- « trepreneur percevait sur les habitants une somme de « 5 fr. 75c. par bec et par mois. Ce mode de paiement « avait été suivi depuis la cessation du papier-monnaie, « et avait occasioné, par le vice de la perception, un « arriéré considérable. qui s'élevait à près de 15,000 fr. « au 1er vendémiaire an X.

M. de Permon, qui à des pouvoirs étendus joignait une volonté inébranlable, tenait trop à l'accomplissement de ses devoirs pour laisser subsister plus long-temps un ordre de choses qui se trouvait tout-à-la fois insuffisant pour assurer le service, et qui donnait lieu à des réclamations journalières de la part des habitants. Il prescrivit à l'entrepreneur de suspendre la perception des sommes qui lui étaient dûes, et présenta à l'approbation du préfet la soumission d'une compagnie (sous la raison Huilet), qui offrait de se charger de l'éclairage et fournir à son entretien, jusqu'au moment où l'établissement de l'octroi pourrait permettre le remboursement de ses premières avances. Le préfet du département partagea l'opinion du commissaire général et la soumission de la compagnie fut

acceptée, mais pour une année seulement. Le nombre des becs de lumière fut immédiatement porté à 2300.

A cette époque, les factions avaient cessé d'exister; le feu des passions politiques s'étaient éteint; Marseille sortie de son cahos et de ses ruines, avait repris ses habitudes d'ordre et de travail. L'administration éclairée de Charles DE LA CROIX, si dévoué aux intérêts matériels de Marseille, avait exercé une heureuse influence sur les affaires commerciales; tous les services publics de la ville étaient sortis de leur état de langueur et de souffrance; celui de l'éclairage put enfin puiser dans la caisse municipale des ressources assurées. Une délibération du conseil municipal du 26 frimaire an IX. (17 décembre 1800), affecta à ce service une somme de 105,000 fr.

De l'an X à l'an XIV et 1806, la dépense donne les chiffres suivants:

An X.	F.	130,000
« XI	«	150,000
« XII.	«	130,000
« XIII.	«	136,000
« XIV } « 1806 }	«	172,520

Le nombre des becs de lumière s'élève pendant la même période de 1904 à 2263.

Ce fut vers cette dernière époque que le quartier du Chapitre vit pour la première fois briller quelques fanaux dans ses rues alors isolées et solitaires. Les habitants qui sollicitèrent cette faveur de l'administration municipale firent valoir dans leur pétition qu'on ne pouvait aborder ce quartier pendant la nuit sans courir les plus grands dangers. Les rues situées dans le voisinage du Lycée aujourd'hui le collége royal, la Halle Charles de La Croix et quelques quartiers de la vieille ville eurent part à la même faveur; mais l'extension de l'éclairage vers ces points, restés jusques là dans

l'oubli, fut probablement compensé par la suppression de quelques réverbères moins utiles ; ce qui le prouve, c'est que la dépense ne s'éleva, en 1807, qu'à 128,806 fr, 53c. et qu'un rapport de l'architecte de la ville en date du 29 septembre de la même année, établit qu'il existait en place 783 lanternes ayant ensemble 2063 becs de lumière, pour le service ordinaire, et 48 lanternes donnant 77 becs, pour le service du jour au jour, c'est-à-dire pour desservir les hôtels des autorités constituées et les établissements publics. En 1808 et 1809, le montant des réverbères descend à 771 et 775; la dépense est de 95,494 fr. 50c pour la première de ces deux années, et 99,602 fr. 15c pour la seconde.

La marche de l'éclairage public, stationnaire sinon rétrograde pendant tout le temps que dura la guerre maritime dont Marseille eut tant à souffrir, n'acquit une nouvelle activité qu'après la Restauration. Nous venons de faire connaître les frais d'éclairage pendant les années 1806, 1807, 1808 et 1809. Voici les chiffres des sommes payées pour l'entretien de ce service de 1810 à 1814.

1810.	F.	94,465 07.
1811.	«	88,027 34.
1812.	«	92,959 35.
1813.	«	85,270 48.
1814.	«	78,229 77.

Dans la période de 1818 à 1829, le nombre des réverbères s'élève de 802 à 983 ; celui des becs de lumière, qui, en 1818, était de 2050, monte à 2529 en 1828. La dépense pour chacune de ces douze années donne les chiffres suivants :

1818.	F.	83,500
1819.	«	82,951 97
1820.	«	83,500
1821.	«	83,500

1822.	«	85,500
1823.	«	86,000
1824.	«	86,000
1825.	«	81,834 70.
1826.	«	71,055 55.
1827.	«	75:000
1828.	«	84,808 28.
1829.	«	74,281 51.

La progression ascendante des réverbères continue après la Révolution de juillet, et l'éclairage compte, en 1836, 1049 lanternes et 2690 becs de lumière.

En 1830, les frais d'éclairage sont de 110,806 f. 84c.

En 1831, l'allocation portée au Budget communal est de 106,311 fr. 39c. La dépense monte à 113.793 fr. 07c.

En 1832, la somme dépensée est moins forte; mais elle excède encore le crédit alloué: elle est de 76,933 fr. 38c. l'allocation n'était que de 75,225 fr. 77c.

En 1833, la dépense descend à 74,221 fr. 69c.; mais elle atteint le chiffre de 115,000, en 1834; de 114,640. fr. 58c. en 1835; et de 115,000 encore, en 1836 et 1837.

Mais nous touchons au moment où une révolution va se produire. La science, dans ses innombrables découvertes, a créé un élément nouveau dont la puissance est appelée à renverser ce système que nous avons vu saluer comme un bienfait dans son inauguration, mais qui n'était plus en harmonie avec le luxe et l'éclat que déployait depuis quelque temps notre cité. A Paris, la chandelle s'était humblement inclinée devant l'huile; ici, comme à Paris, comme dans toutes les villes un peu importantes, l'huile devait être détrônée par le gaz, qui, à son tour, sera peut-être renversé par quelque nouvelle découverte.

Depuis quelques années, il était dans la pensée du conseil municipal de doter Marseille de l'éclairage au gaz; et le 18 janvier 1837, l'administration conclut avec la compagnie

Européenne un traité qui introduisit ce nouveau système dans une partie de la ville, embrassant les plus beaux et les plus riches quartiers.

Dans le mode de l'éclairage à l'huile, chaque bec de lumière coûte environ un centime quatre-vingt dix centièmes, par heure. Le prix de chaque bec de gaz fut fixé à trois centimes par heure, pour ceux des becs dont l'intensité de lumière serait égale a 75 p. 0[0 d'une lampe *Carcel*, et à quatre centimes et demi, pour ceux dont l'intensité s'éléverait à 130 p. 0[0 de la même lampe. Le surcroit de sacrifices que le nouveau système imposait à la ville, et les épreuves que commandait une sage administration des deniers communaux, expliquent les retards apportés dans l'extension si désirée de l'éclairage par le gaz; mais il ne pouvait pas entrer dans la pensée des élus de la cité de resserrer cette précieuse conquête de la science dans des limites trop étroites. Aussi, dès le 18 novembre 1841, un autre traité étendit-il considérablement le rayon de l'éclairage par le gaz qui, soyons en convaincus, portera bientôt son éclat dans tous les quartiers de notre vaste cité.

Aux termes de ce traité, la Compagnie Impériale et Continentale s'oblige à éclairer par le gaz, extrait de la houille, mille lanternes y comprises celles qui étaient éclairées par la Compagnie Européenne.

Elle devra fournir à ses frais les tuyaux conducteurs, ceux d'embranchement, les candélabres, les consoles, les réverbères, en un mot tout le matériel nécessaire à l'éclairage.

Sur les mille lanternes portées dans le bail, 400 ont dû être placées et éclairées dès la première année. Le complément de ce nombre doit s'effectuer à raison de 150 lanternes par an.

La flamme donnée par la combustion du gaz doit être

constamment pure et blanche, et sans aucune nuance rougeâtre ou fuligineuse; elle doit avoir une hauteur de 6 centimètres, au moins.

Le prix, tant pour l'éclairage que pour l'éxécution des diverses conditions du traité, est convenu à 4 centimes 1/4 par bec et par heure, dont trois centimes 3/4 pour la fourniture du gaz, et demi centime pour toutes les autres obligations à la charge de la Compagnie. — Il résulte de ces conditions que chaque bec de gaz coûte presque autant que quatre becs d'huile.

Un autre traité, conclu en 1843, a réglé le service de l'éclairage à l'huile, qui, relégué dans les vieux quartiers et à quelques extrémités de la ville, laissera bientôt le champ libre à son vainqueur.

D'après ce traité, le nombre des lanternes devait être, au 1er mai 1843, d'environ 700 contenant 1800 becs de lumiére. L'administration, dans sa sage prévoyance pour les vrais intérêts de la ville, s'est réservée la faculté d'augmenter ou de diminuer ce nombre, et d'adopter un autre mode d'éclairage avant l'expiration du bail, qui finira le 31 décembre 1846.

Le service de l'éclairage à l'huile est divisé en éclairage permanent ou du jour au jour, en éclairage variable ou suivant les phases de la lune, et en éclairage irrégulier.

Dans l'éclairage permanent, les becs sont allumés en tout temps, du soir au matin, sans interruption.

Dans l'éclairage variable, le service des becs est interrompu pendant la clarté de la lune, soit qu'elle se prolonge toute la nuit, soit qu'elle ne dure que quelques heures.

Dans l'éclairage irrégulier, la durée des feux varie en raison des besoins des localités où les becs sont placés.

Le pouvoir éclairant des becs doit être égal aux 15/000mes d'une lampe *Carcel*, brulant par heure 42 à 43 grammes d'huile.

J'ai dit que chaque bec de gaz coûte à la ville 4c., 25 par heure, c'est-à-dire un peu moins de quatre fois le prix d'un bec d'huile, qui est payé à raison de 1c, 90. L'introduction du gaz dans notre système d'éclairage devait donc avoir pour conséquence forcée d'accroître de beaucoup les charges communales, puisque, si, dans quelques circonstances, un bec de gaz tient lieu de trois ou quatre becs d'huile, il arrive très souvent qu'il n'en remplace que 2 et quelque fois même qu'un seul. Aussi, trouvons-nous, en ouvrant le budget municipal, que les frais d'éclairage, qui n'étaient que de 104,763 fr. 84c. en 1838, se sont élevés à 131,164. 21, en 1839; à 166,019. 81, en 1840; à 145 mille, en 1841; à 163, 897. 65, en 1842. La somme payée jusqu'à présent pour l'exercice 1843 monte déjà à 177, 862, 53, et il reste encore quelques comptes à acquitter, que l'on peut évaluer à 400 fr., ce qui portera la dépense totale de l'année, à 178, 200 fr. au moins. Cette somme sera, sans doute dépassée cette année, par suite de l'augmentation du nombre des becs de gaz, et la dépense deviendra bien plus forte encore lorsque le nouveau système aura totalement remplacé l'ancien, qui s'efface peu à peu en proportion de l'accroissement de son redoutable concurrent. En 1842, l'huile comptait encore 2142 becs; il n'en a plus aujourd'hui que 1865, tandis que le nombre des becs de gaz, qui n'était que de 429 en 1842, s'élevait déjà à 633 au 1er décembre 1843.

J'ai cité, en très grande partie, le montant des frais de l'éclairage public pour chaque année, depuis 1793 jusqu'en 1843.

Je ferai remarquer en terminant :

1° Que les allocations votées durant cette période, donnent, crédit ordi. 7,070,418, 41 } 7,283,904 49 1/2
« extr. 213,486. 08 1/2 }

2° Que les économies obtenues sont :

crédit ord.	119,353. 64 .	225,320. 29
« ext.	105,966, 65 .	

3° Que la dépense s'élève, savoir :

crédit ord.	6,951,066. 77	7,058,586. 20 1/2
crédit ext.	107,519. 43 1/2	

Tel est, Messieurs, l'aperçu de l'éclairage public à Marseille depuis sa naissance jusqu'à nos jours. Pour faire apprécier à sa juste valeur toute l'importance d'un service qui compte déjà cinquante huit ans d'existence et qui a puisé plus de 7 millions dans la caisse municipale pendant cette période, il aurait fallu peut-être entrer dans de plus longs développements, et l'examiner sous d'autres points de vue ; mais la crainte de trop fatiguer votre attention ne m'a pas permis de sortir du cadre que je m'étais tracé d'avance. Je renvoie d'ailleurs pour les autres détails de chiffres au tableau synoptique ci-joint, dressé par les soins de M. Guindon, mon collaborateur aux archives de la mairie, qui a bien voulu m'aider dans la recherche de ces chiffres.

La sollicitude avec laquelle vous vous attachez à recueillir les faits qui se lient plus ou moins directement à notre histoire locale, m'a enhardi à vous communiquer cette esquisse basée sur des documents authentiques, persuadé que vous y verrez une nouvelle preuve du zèle que je mettrai toujours à partager, autant qu'il sera en moi, vos utiles travaux.

ÉCLAIRA

ÉTAT *des dépenses faites par la communauté depuis l'établissement des lantern*
de lanternes, de becs de lumière,

INDICAT DES EXERCICES.	DÉPEN						
	ORDINAIRES						
	autorisées et portées dans les budgets.	FAITES DANS LES 12 premiers mois de l'exercice	FAITES DANS LES 6 derniers mois de l'exercice	chiffre réel de la dépense dans le courant de l'exercice	solde de l'allocation porté en recette dans l'exer suiv.	autorisées et portées dans les budgets	12 de
	F. C.	F. C.	F. C.	F. C.	F. C.	F. C.	
1785 1786	144,599	» »	» »	144,599	« «	2,062	
1787	80,000	» »	» »	80,000	» »	13,727	
1788	80,000	» »	» »	80,000	» »	4,536 17 1/2	
1789	74,798	» »	» »	74,798	» »	5,585	
1790	76,282	» »	» »	76,282	» »	» »	
1791	92,060	» »	» »	92,060	» »	» »	
1792 An I	124,287	» »	» »	124,287	» »	» »	
» II	76,127	» »	» »	76,127	» »	» »	
» III	606,999 50	» »	» »	606,999 50	» »	» »	
» IV	10,108	» »	» »	10,108	» »	320	
	1,154,617 42	» »	» »	1,154 617 42	» »	» »	
V	918 73	» »	» »	918 73	» »	» »	
» VI	1,402 58	» »	» »	1,402 58	» »	» »	
» VII	504 10	» »	» »	504 10	» »	» »	
» VIII	11,631 69	» »	» »	11,631 69	» »	» »	
» IX	105,600	» »	» »	105,600	» »	7,310 41	
» X	130,000	» »	» »	130,000	» »	» »	
» XI	150,000	» »	» »	150,000	» »	» »	
» XII	130,000	» »	» »	130,000	» »	» »	
» XIII	136,000	» »	» »	136,000	» »	» »	
» XIV	37,777 13	» »	» »	36,520	1,257 13	» »	
1806	130,991 25	» »	» »	130,991 25	» »	» »	
1807	110,000	» »	» »	98,806 03	11,193 97	30,000	
1808	100,000	» »	» »	95,494 35	4,505 65	» »	
	3,564,703 10			3,547,746 35	16,956 75	63,540 53 1/2	

LA VILLE.

bères (17 décembre 1785) jusques au 31 décembre 1843, ainsi que du nombre s d'éclairage pendant la même époque.

AIRES					Nombre			Observations.
LES iers s rcice	chiffre réel de la dépense dans le courant de l'exercice	solde de l'allocation porté en recc dans l'exer. suiv.	TOTAL des dépenses.		de Lanternes	de becs de lumi.	d'heures d'éclairage	
C.	F. C.	F. C.	F. C.				H. M.	
»	2,062	» »	146,761	(1)	693	1,796	» »	(1) cette somme se compose de 80,000 fr montant du traité conclu avec l'entrepreneur, de 64,590 fr. pour frais de fer établissement, et de 2,062 fr. 90 cent. provenant d'une augmentation de réverb.
»	13,727	» »	93,727	(2)	790	1,999	» »	(2) Les sous et den. ont été conv. en cent.
»	4,536 17 1/2	» »	84,536 17 1/2		819	2,090	1,655 20	(3) La dépense réelle n'est que de 76,125 fr, les 2 fr. 74 cent. 1/2 portés en plus, proviennent de l'addition des quelq. sous et den. retranchés des années précédentes, pour faciliter les calculs.
»	5,585	» »	80,383		825	2,107	» »	
»	» »	» »	76,282		826	2,113	» »	
»	» »	» »	92,060		838	2,143	» »	
»	» »	» »	124,287		867	2,232	» »	
»	» »	» »	(3) 76,127		»	2 237	» »	
»	» »	» »	696,999 50	(A)	875	2,245	» »	(A) Probab. en assign.
»	320	» »	10,428	(B)	505	1,334	» »	(B) En numéraire.
»	» »	» »	1,154,617 12	(C)				(C) En assignats.
»	» »	» »	918 73	(D)	877	2,312	» »	(D) La dépense d'ap. des pièces comptab. serait p. 11 mois (de vendémiaire à thermidor) de 5,566 49s 7d
»	» »	» »	1,402 58		877	2,312	» »	
»	» »	» »	504 10		»	»	» »	
»	» »	» »	11,631 69	(E)	»	»	» »	(E) La dépense des ans VI, VII, et VIII, est, ainsi que l'avance le mémoire Lepêcheux, de 13,538 fr, 37 cent, que donnent également les sommes ici portées.
»	7,310 41	» »	112,910 41		5)800	1,887	» »	
»	» »	» »	130,000		4)373	1,904	» »	
»	» »	» »	150,000		796	2,300	» »	
»	» »	» »	130,000		782	2,100	» »	
»	» »	» »	136,000		789	2,198	» »	
»	» »	» »	36,620		892	2,263	» »	
»	» »	» »	130,991 25					
»	30,000	» »	128,806 03		831	2,063	384,250	(4) Ce chiffre est celui que donne un rapport de M. de Permon, commis. gén. de police
»	» »	» »	95,494 35		771	1,973		(5) Ce chiffre est celui qu'accusent les pièces comptables ; d'autres documents ne mention. que 655 lanternes.
	63,540 58 1/2		3,611,286 93 1/2					

DÉPENS

Indications des exercices	ORDINAIRES						
	Autorisées et portées dans les budgets.	Faites dans les 12 premiers mois de l'exercice	Faites dans les 6 derniers mois de l'exercice	chiffre réel de la dépense dans le courant de l'exercice	solde de l'allocation porté en recette dans l'exerc. suiv.	Autorisées et portées dans les budgets.	[illegible] 12 de
	F. C.	F. C.	F. C.	F. C.	F. C.	F. C.	
Rep.	3,564,703 10	» »	» »	3,547.746 35	16,956 75	63,540 58 1/2	
1809	100,000	» »	» »	99,602 15	397 85	» »	
1810	100,000	» »	» »	94,465 07	5,534 93	» »	
1811	100,000	» »	» »	88,927 34	11,072 66	» »	
1812	100,000	» »	» »	92,959 35	7,040 65	» »	
1813	90 000	» »	» »	85,270 48	4.729 52	» »	
1814	90,000	» »	» »	78,229 77	11,770 23	» »	
1815	90,000	» »	» »	78.866 86	11,133 14	» »	
1816	78,866 86	» »	» »	78,866 86	» »	» »	
1817	80,000	» »	» »	80,000	» »	» »	
1818	83,500	» »	» »	83,500	» »	» »	
1819	83,500	» »	» »	82,951 97	548 03	» »	
1820	83,500	» »	» »	83,500	» »	» »	
1821	83,500	» »	» »	83,500	» »	» »	
1822	85 000	» »	» »	85,000	» »	» »	
1823	86,500	» »	» »	86,500	» »	» »	
1824	86 500	» »	» »	86,500	» »	» »	
1825	90,000	81,834 70	» »	81,834 70	8,165 30	» »	
1826	85 000	67,857 80	3,197 75	71,055 55	13,944 45	» »	
1827	75,000	75,000	» »	75,000	» »	» »	
1828	80 000	80,000	4.808 28	84,808 28	» »	» »	
1829	80,000	73 528 01	753 30	74,281 51	5,718 49	» »	
1830	106,311 39	106,301 39	4.495 45	110.806 84	» »	4,495 50	
1831	106,311 39	87.997 44	15,795 63	113,793 07	» »	» »	
1832	75,225 77	75,225 77	1,707 51	76 933 28	» »	» »	
1833	77,000	65.806 64	8,415 05	74,221 69	7,778 31	» »	
1834	115,000	100.646 97	14,353 03	115,000	» »	» »	
1835	115 000	100.000 02	14 640 56	114 640 58	359 42	» »	
1836	115,000	100,197 04	14,802 96	115,000	» »	450	
1837	115,000	96 817 26	18,182 74	115,000	» »	» »	
1838	115,000	88,216 66	16 547 18	104.763 84	10,236 16	50.000	
1839	115,000	91,547 45	19,616 76	111,164 21	3,835 79	20,000	
1840	145,000	141 605 51	» »	141,605 51	3,394 49	30,000	4,5
1841	145,000	121,449 79	16,550 21	145,000	» »	30,000	
1842	150,000	144,079 02	5,920 98	150,000	» »	15,000	
1843	180,000	177,862 53	400 (.)	178,262 53	1,737 47	» »	
Tot.	7,070,418 51	4,186,074 02	160,186 39	6,970,558,79	119,353 64	213,486 08 1/2	4,5

RES.				Nombre de			Observations.
ES ers cice	chiffre réel de la dépense dans le courant de l'exercice	solde de l'allocation porté en rec. dans l'exer. suiv	TOTAL DES DÉPENSES	Lanternes.	bec de lum.	heures d'éclairage.	
C.	F. C.	F. C.	F. C.			H. M.	
	63,540 58 1/2	» »	3,611,286 93 1/2				
	» »	» »	99,602 15	775	1,979	358,730	
	» »	» »	94,465 07	781	1,793	384,085 40	
	» »	» »	88,927 34	792	2 022	372,775 50	
	» »	» »	92,959 35	793	2,028	993,742	
	» »	» »	85,270 48	792	2 032	416,850	
	» »	» »	78,229 77	795	2,049	411,393 30	
	» »	» »	78,866 86	795	2,039	282,430	
	» »	» »	(1) 78,866 86	»	»	» »	(1) On a porté le chiffre de l'allocation; celui de la dépense réelle n'ayant pas pu être trouvé pour ces 2 années.
	» »	» »	(2) 80,000	»	»	» »	(2) Même obs. que dessus.
	» »	» »	83,500	802	2 050	» »	
	» »	» »	82,951 97	802	2,050	» »	
	» »	» »	83,500	»	»	» »	
	» »	» »	83,500	»	»	» »	
	» »	» »	85 000	»	»	» »	
	» »	» »	86,500	846	2,209	» »	
	» »	» »	86,500	906	2,312	» »	
	» »	» »	81,834 70	»	»	» »	
	» »	» »	71 055 55	»	»	» »	
	» »	» »	75,000	»	»	» »	
	» »	» »	84,808 28	»	»	» »	
	» »	» »	74,281 51	983	2,529	» »	
	4,495 50	» »	110,806 84	»	»	» »	
	» »	» »	113,793 07	»	»	» »	
	» »	» »	76,933 28	»	»	» »	
	» »	» »	74,221 69	1,040	2,664	» »	
	» »	» »	115,000	1,059	2 693	» »	(3) Becs d'huile.
	» »	» »	114,640 58	1,048	2,688	» »	(4) Becs de gaz.
	» »	450	115,000	1,049	2,690	» »	(5) id. d'huile.
	» »	» »	115,000	»	»	» »	(6) id. de gaz.
	» »	50,000	104,763 84	»	»	» »	(*) La somme de 3 à 400 à payer en 844 sur l'exercice 1843, n'est indiq. ici, que par approximation; toutefois les comptes dont l'entrepreneur de l'éclairage a à réclamer le paiement ne doivent pas passer 3 à 400f.
20,000	» »	» »	131,164 21	»	»	» »	
	5,585 70	24,414 30	166 019 81	»	»	» »	
	» »	30,000	145 000	»	»	» »	
	13,897 65	1,102 35	163,897 65	»	2,142 (3) 429 (4)	»	
	» »	» »	178,262 53	»	1,865 (5) 558 (6)	»	
	107,527 43 1/2	105,966 65	7,109,931 63 1/2		»	» »	

ARCHÉOLOGIE.

Analyse par M. Audouard, *membre actif, du rapport sur les fouilles d'antiquités faites à Aix, en* 1842; *par* M. Rouard, *Bibliothécaire, secrétaire de la commission d'archéologie, etc.*

Messieurs,

Je viens, pour la seconde fois, vous entretenir quelques instants des *fouilles* intéressantes *d'antiquités*, qu'on poursuit aux environs de l'ancienne capitale de la Provence, avec l'autorisation et les secours du gouvernement, du Conseil municipal d'Aix, et du Conseil général du département, et sous la direction d'une commission d'Archéologie, dont M. Rouard, notre correspondant, est Secrétaire.

J'analyserai, en peu de mots, le second rapport que ce digne et zélé correspondant a bien voulu nous adresser, et qui, j'en suis sûr, lui méritera, comme le premier, de la part de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, une *mention*, plus qu'*honorable*. Il fait connaître les travaux qui ont eu lieu en 1842, travaux qui ne sauraient être bien appréciés, dit M. Rouard, que d'après les plans joints à son rapport, dont ils forment la partie essentielle.

Diverses circonstances, relatées dans ce rapport, ayant retardé la continuation des travaux des fouilles, la Commission décida enfin, dans sa séance du 24 avril, qu'ils seraient repris incessamment, et que l'on explorerait d'abord l'aire du Chapitre, signalée par d'anciennes découvertes, pendant que l'on essayerait de traiter avec les

propriétaires des champs voisins de ceux qui avaient été fouillés précédemment, dans la pensée qu'il fallait autant que possible, rattacher les nouveaux travaux aux anciens.

Le 3 mai 1842, les fouilles commencèrent donc à l'aire du Chapitre, par l'ouverture d'une tranchée faite à l'angle Nord-Est de cette aire, et ce même jour 3 mai, on rencontra, à quelques décimètres seulement de profondeur, et dans la partie Ouest de la tranchée, une salle, pavée en mosaïque blanche avec un filet noir, et bientôt vers le centre de cette salle, le commencement d'un carré de mosaïque coloriée, avec des ornements divers, qui fut entièrement mise au jour le lendemain.

Ce même jour, 4 mai, cette salle, qui n'a pas moins de 7 mètres de longueur sur 6 de largeur, fut entièrement déblayée. Elle se trouve tout au haut de l'aire, au centre, vers le mur qui borde le chemin de l'hôpital à St-Eutrope, antique promenade de nos pères, dit M. Rouard, qu'a naïvement célébrée notre historien Pitton, et bien digne aussi de la dénomination populaire de *Chéminée du Roi René*, que l'on donne en Provence aux expositions du Midi abritées contre le mistral.

Au Sud de cette pièce, entourée presque entièrement d'un mur dont il ne reste plus que quelques décimètres, et qui avait été peint comme la plupart de ceux de Pompéi, et couvert d'arabesques, dont on a retrouvé de nombreux mais faibles fragments, on découvrit une autre salle un peu moins grande, mais pavée aussi en mosaïque et d'un dessin tout différent.

A la suite de cette seconde piéce, et au midi, on en a trouvé une troisième ; toujours pavée en mosaïque, mais sans ornement et séparée de l'autre par deux cabinets ou très petites pièces, divisée par un mur très épais ; dont il est difficile de reconnaître la destination.

Avant d'aller plus loin, l'auteur donne une idée exacte des deux principales mosaïques, qui ont été mises au jour dans deux pièces contiguës, et dont le dessin lithographié est joint à son rapport.

La troisième pièce, la plus méridionale de celles qui ont été découvertes en entier jusqu'ici, n'offre qu'une mosaïque blanche sans ornement.

Mais vers l'extrémité de cette salle, à gauche, et presque sur le même plan, on trouva, le 10 mai, à la suite d'une tranchée, une *statuette* du plus beau marbre grec, renversée de façon que les deux coups de pioche qui l'atteignirent légèrement, n'effleurèrent que la draperie du dos.

Cette figure, qui n'a que 25 décimètres de hauteur, en l'état, est malheureusement mutilée : il lui manque la tête, et les bras en grande partie, et bien qu'il lui reste encore quelques attributs qui peuvent servir à la faire reconnaître, il est probable qu'elle en tenait à la main qui n'auraient permis aucun doute.

Elle est recouverte d'une draperie qui laisse à nu toute la poitrine et l'enveloppe de la ceinture presque jusqu'aux pieds. Le torse surtout est d'un joli travail, et parait être au premier aspect, celui d'une femme. A gauche de la figure pour le spectateur, est un pilier tronqué, un tronc d'arbre ou un autel chargé d'objets très peu reconnaissables aussi, où l'on peut voir des fruits, une flamme, ou même autre chose, qu'un serpent qui entoure le tronc semble vouloir atteindre ; ce qui fait supposer que ce sont des fruits, une offrande, et telle est notre opinion. Il est encore une foule d'autres détails sur cette statuette, qu'il serait trop long de vous énumérer, ici.

Au premier aspect, dit M. Rouard, on crut généralement y reconnaitre une figure d'Hygie, ou d'Esculape. L'emblême du serpent qui vient goûter les offrandes, la

pose, le vêtement, paraissaient annoncer le Dieu de la médecine, et si la mollesse des formes et la proéminence des seins semblaient caractériser une femme, ce ne pouvait être que la déesse de la santé.

L'auteur du rapport se livre ensuite à un long examen critique, dont il conclut que cette statuette ne représente ni Hygie, ni la déesse *Annona*, qui présidait à la récolte de l'année, ni aucune autre femme, mais bien un homme; que cet homme n'était point Esculape, mais à son avis le jeune Bithynien, fameux par sa beauté, esclave d'abord et affranchi de l'empereur Adrien, ensuite son favori, et qui, dit-on, se dévoua pour lui et se noya dans le nil, en un mot, le célèbre *Antinoüs*, à qui, après sa mort, arrivée l'an 130 de J-C., son maître fit élever un nombre infini de statues, et même des temples. C'est ce sentiment que M. Rouard justifie par de nombreuses citations, prises dans les auteurs anciens tant grecs que latins. Cette partie de son travail donne du bibliothécaire d'Aix la plus haute idée de son érudition.

Il décrit ensuite, et toujours avec un soin minutieux, les autres salles ou pièces, les bassin ou aqueduc trouvés sur le même emplacement.

Il arrive enfin aux fouilles exécutées dans l'enclos *Silvacane*, attenant à l'enclos *Milhaud*, exploré en partie l'année précédente, exploration dont je vous ai moi-même rendu compte, l'an dernier. Un second chantier fut ouvert le 24 mai 1842, dans cet enclos Silvacane.

C'est dans la partie Nord de cet enclos qu'avaient été trouvées, en janvier 1790, les trois belles mosaïques dessinées et gravées par les soins de MM. de St-Vincens, père et fils, publiées par ce dernier à la suite d'une notice sur son père.

Ici, comme sur l'aire du Chapitre, se rencontrent encore des salles plus ou moins spacieuses avec des mosaïques

plus ou moins bien conservées. On y trouve aussi des débris intéressants, soit en marbre, soit en pierre, soit en granit et même en brèche violette : toutes choses qui donnent une idée avantageuse du monument, ou des édifices construits anciennement sur ce point.

Mais l'objet le plus important trouvé dans ces fouilles, est une tête, sans doute impériale, exhumée le 10 août, à un mètre environ de profondeur, renversée et reposant sur le sol antique.

Cette tête en beau marbre de carrare, est un peu plus forte que nature, et d'une conservation parfaite, sauf la partie antérieure du nez, qui depuis longtemps a été brisée, une légère cassure à la lèvre supérieure ; et sauf aussi la partie extrême de la barbe, qui est très bien fouillée, et qui se terminait probablement en fourche, ou en double pointe; elle atteint à peine les cheveux en s'affaiblissant de chaque côté, et la lèvre supérieure est complètement garnie de moustaches, qui, aux deux extrémités de la bouche, viennent rejoindre la barbe. La figure est pleine et de forme arrondie; les yeux ronds, grands et ouverts semblent regarder.

L'auteur du rapport croit que cette tête appartient à la fin du second siècle, ou au commencement du troisième ; qu'elle est un des bons ouvrages de cette époque, et qu'elle représente l'empereur Septime Sévère, proclamé, après l'assassinat de Pertinax, l'an 193, par les armées d'Illyrie et de Pannonie qu'il commandait.

Ce n'est pas sans quelque hésitation, toutefois, ajoute M. Rouard, que nous proposons cette attribution qui nous a paru probable dès le premier jour, et nous avons balancé entre Septime Sévère, et son malheureux compétiteur, Clodius Albinus ou Albin. Après avoir longuement discuté cette seconde opinion, il termine ainsi ce qu'il avait à dire sur ce sujet. « Néanmoins le plus grand nombre

des probabilités nous semble se réunir en faveur de celle que nous avons déjà émise, singulièrement corroborée par une circonstance historique, qui pourrait expliquer l'existence d'une statue de Septime Sévère à Aix. Spartien rapporte, dans la vie de ce prince, qu'après avoir été désigné préteur par Marc-Aurèle, il eut une mission en Espagne; qu'il vint ensuite prendre le commandement de la 4e légion scythique, campée aux environs de Marseille; *Légioni IV scythicæ deindè præpositus est circà Massiliam:* et plus tard de la gaule Lyonnaise, qu'il gouverna avec autant de sévérité que de désintéressement. Son séjour aux environs de Marseille, et probablement à Aix, a pu lui faire contracter des liaisons, qui ne se seront point refroidies lors de son avènement à l'empire; et d'un autre côté, fidèle à ses souvenirs de haine ou d'amitié, comme l'histoire le fait remarquer, il a pu donner des témoignages d'intérêt à la colonie, qui lui aura montré sa reconnaissance par l'érection d'un buste, ou plutôt d'une statue, dans quelque édifice public, comme semblent l'indiquer les autres débris de statues trouvés dans le voisinage, et tout à portée du lieu où notre marbre a été découvert. »

L'excellent rapport dont je viens de vous entretenir est completté par une notice de M. le marquis de Lagoy, sur les médailles en bronze et une seule en argent recueillies dans les fouilles exécutées en 1842. Elles sont toutes des empereurs Auguste, Claude, Vespasien, Tite, Adrien, Marc-Aurèle, Commode, Septime-Sévère, Caracalla, Gallien, quelques unes du Bas-Empire, et de trois Autonomes, dont deux appartiennent à *Massilia*, et la troisième à *Antipolis*. Aucune d'elles n'est d'un grand intérêt.

«Si le résultat de nos fouilles, dit en terminant M. Rocard, a été peu important, cette année, sous le rapport de la numismatique; il l'a été bien moins encore, ou plutôt il

a été absolument nul sous celui de l'*épigraphie*, ou de la science des inscriptions. »

Je regrette, Messieurs, en finissant, cette courte analyse, de ne vous avoir donné qu'une bien faible idée du travail remarquable de M. Rouard, qu'il faut, pour être apprécié comme il le mérite, lire attentivement d'un bout à l'autre.

Rapport, par M. Toulouzan, *sur un projet de halle dans le quartier St-Laurent, présenté à la Société par M. le docteur* Revest.

Messieurs,

L'élargissement des quais du port de Marseille du côté de la vieille ville et leur affectation au commerce, en nécessitant la suppression du marché au poisson de la place St-Jean, rend indispensable la construction d'une nouvelle halle sur un autre emplacement. M. le docteur Revest frappé des inconvénients que présentent ceux proposés jusqu'à présent dans ce but, vous a soumis les idées qui lui ont été suggérées à ce sujet et pour lesquelles il désire vivement obtenir votre approbation ; je m'en vais essayer de vous les exposer très-succinctement.

En premier lieu, M. Revest trouve de graves inconvénients dans l'établissement de la nouvelle halle sur les places de Vivaux ou de Linche ; la 1re est trop éloignée du quartier St-Jean qui doit surtout profiter d'un marché dont il jouit actuellement ; d'autre part la place Vivaux est trop rapprochée de la halle vieille et du port. La place

de Linche offre aussi des inconvénients, mais ils sont tout-à-fait opposés, car elle est dans un voisinage trop immédiat de la Tourette et n'est pas assez près du quai, ce qui joint à la difficulté de ses abords, rendrait incommode le transport du poisson. D'ailleurs les places sont trop rares dans la vieille ville pour que l'on fasse disparaître celles qu'elle possède,

Après avoir fait ressortir les inconvénients que présentent ces deux emplacements, M. Revest expose dans qu'elles conditions il pense que doit se trouver l'édifice projeté. Selon lui, la nouvelle halle doit-être située à peu près au centre du quartier St-Laurent; les abords doivent en être faciles et commodes de tous les côtés; elle doit avoisiner le quai, mais non pas assez pour que les alentours de l'édifice soient encombrés par suite du mouvement commercial, ni que ce dernier en soit entravé. M. Revest trouve tout cela réuni dans une île de maison formée par les rues Radeau, Boutterie, de l'Amandier et de St-Laurent. En effet, cet emplacement est à peu près à égale distance entre l'église de St-Laurent et l'hôtel de ville; on y arrive facilement du côté de l'Évêché et de la Major par la place de Linche et le haut de la rue Radeau; des Accoules et de l'observatoire par les rues Caisserie et Lanternerie; de la Tourette et de St-Laurent, par la rue de ce nom et celles qui lui sont parallèles; enfin du côté du port par le bas de la rue Radeau. Les deux tiers de l'état de maisons dont il s'agit, seraient plus que suffisants pour la halle, et même en donnant aux rues latérales 6 à 7 metres de largeur, l'édifice occuperait encore une superficie de 300 m. carré ce qui est bien assez, puisque la halle St-Martin à 460 m. car., celle de Charles de la Croix, 400 m. car, et enfin celle de la rue Bonneterie 220 m. carré seulement.

Outre ces avantages principaux, ajoute avec raison M. Revest, le choix de cet emplacement, en vivifiant et aërant

le quartier, laisserait subsister les deux places Vivaux et de Linche et améliorerait les rues avoisinantes, notamment celle de St-Laurent qui serait, ainsi élargie précisément dans sa partie la plus étroite.

Tel est le plan que M. Revest vous a soumis et dont il est facile de reconnaitre la justesse bien qu'on ne puisse à proprement parler lui donner le nom de projet. Aussi, la Société de statistique de Marseille ne peut que se montrer reconnaissante de cette communication, disposée, comme elle l'a toujours été, à s'associer entièrement, aux idées qui ont pour but l'embellissement de cette ville.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Notice historique sur la fondation de la Caisse d'Épargne, à Marseille; par M. Aᵈ Chambon, *membre actif.*

Le court aperçu historique, que j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à l'examen, et à l'approbation de la Société de statistique, est extrait d'un travail plus important auquel je me suis livré, depuis quelques années, sur la naissance, l'organisation, les progrès et l'avenir des Caisses d'Épargne et surtout de celle de Marseille.

Né pour ainsi dire, au sein de cette administration, j'ai grandi avec elle, j'ai vu tous les bienfaits qu'elle pouvait rendre aux populations, je n'ai pas tardé à comprendre que plus que toute autre institution, sous le double point de vue de la philantropie et de l'économie politique, elle doit attirer l'attention des gouvernements et des hommes avancés qui savent penser.

Le but philantropique a excité mes sympathies, de même que les conséquenses financières et économiques ont du solliciter mes méditations.

Dévoué de cœur, autant qu'attaché par devoir à cette institution, j'en ai fait l'objet de mes études journalières, j'ai compris, que c'était une mission sainte que de travailler pour les classes inférieures, et qu'un homme pouvait bien mériter de ses concitoyens dans des fonctions obscures mais utiles, quand il y apportait tout ce que la providence lui accordait de zèle et de dévouement.

Plusieurs économistes célèbres, un grand nombre de philanthropes éclairés, se sont occupés de l'organisation

générale des Caisses d'Épargne, il reste encore à faire après eux, et tout n'est pas dit quand une institution est née. Pour aujourd'hui, ne voulant m'occuper que de la fondation de celle de Marseille, je ne me permettrai que quelques détails généraux, sur ces institutions et pour faire comprendre leur mécanisme.

Considérations générales.

Les Caisses d'Épargne placées sous l'égide de la paix et d'une administration toute paternelle sont destinées à coopérer activement à la régénération du peuple, elles doivent non seulement remplacer les monts de piété et les hôpitaux, mais encore résoudre en partie, un problème financier que tous les économistes modernes ont vainement cherché. Ce problème, la participation du peuple au bien être et à la propriété, est bien loin d'être résolu par les théories de saint Simon et de Fourrier, dont on sent de prime abord le vide, et dont le bon sens public a déjà fait justice. Les données religieuses seraient plus propres à l'éclairer, il me semble même qu'elles viennent s'harmoniser avec cette extension de jouissance et de droit, auquel le peuple est appelé, et qu'il y a d'autres remèdes aux souffrances des classes pauvres que la charité, et surtout que la charité individuelle, quoiqu'en puisse dire un auteur dont on ne doit cependant prononcer le nom qu'avec respect, et dont l'ouvrage sur l'histoire de l'économie politique est dans toutes les mains.

Tous les hommes d'ordre sont d'accord sur l'utilité des caisses d'Épargne, sur les services qu'elles rendent à l'humanité, sur les bienfaits qu'elles répandent; elles assurent aux classes industrielles un bien être dans la vieillesse, previennent les actes de désespoir, les délits et les crimes que la misère inspire, les attachent au pouvoir établi, et à la tranquilité publique, et les font marcher vers une

indépendance honnête qui ne s'acquiert que par le travail et la propriété, c'est en un mot comme l'a dit L. Ch. Malo, le plus grand bienfait du 19me siécle.

Les Anglais nous ont dévancés, dans la création des caisses d'Épargne; ils possédaient avant des sociétés composées d'industriels, d'artisants et d'ouvriers qui versaient leurs économies dans une caisse qu'ils administraient eux mêmes. Ce système quoique très imparfait et présentant des chances commerciales, a préparé la fondation des caisses d'Épargne; toutes ces sociétés qui fesaient valoir leurs fonds séparément, furent dissoutes pour faire place à une institution qui centralisant tous les fonds eut la garantie de l'état.

En 1838, l'Angleterre comptait déjà 484 caisses d'Épargne, 467,194 déposants, et un capital de 14,473,953 liv. sterlings ou 361,848,825 francs; somme que la France aujourd'hui même a pu à peine égaler.

L'Irlande en comptait 76; 49,170 individus et un capital de 557,122 liv. sterl. ou 33,178,050 francs.

Avant la création des caisses d'Épargne, il existait en France des tontines, mais leur mauvaise administration, et le but d'intérêt qui dirigeait leurs agents, fesaient toujours tourner au détriment du peuple ce genre de placement.

Ce peuple trompé si souvent, et devenu méfiant et inquiet, est resté longtemps avant de reconnaitre la solidité des caisses d'Épargne fondées d'ailleurs sur le crédit public; ce ne fut que le 28 juillet 1818, que Paris fonda la sienne; Bordeaux et Genève n'ont pas tardé à en établir et Marseille a suivi leur exemple.

Beaucoup ont differé dans le mode de leur administration parceque le gouvernement pour faciliter leurs progrès a laissé à leurs administrateurs, le soin de faire des réglements adaptés aux localités.

A Marseille le mandat des administrateurs est le même que pour une société anonyme, ils ne contractent aucune obligation personnelle, ni solidaire relativement aux engagements de la caisse, comme les membres d'une société anonyme, ils ne sont dans aucun cas passibles, que de la perte du montant de leur souscription, et seulement intermédiaires entre le déposant et la caisse des consignations dont il est créancier; leur responsabilité est toute morale, et hommes d'honneur ils l'ont acceptée sans crainte, comme ils la remplissent avec dévouement.

Le plus grand nombre des caisses d'Épargne a adopté la forme de société anonyme, dont je viens de parler avec le secours des souscriptions particulières; il s'en est formé par l'administration communale, quelques unes sans association et à l'aide de souscriptions libres; les caisses de Metz, Nancy et Avignon ont été annexées au mont de piété; on trouvera des détails très circonstanciés sur ces diverses fondations dans l'ouvrage de M. Sénac, qui est un véritable manuel des caisses d'Épargne.

Daus le moment actuel, les caisses d'Épargne sont régies par la loi du 5 juin 1835, mais cette loi est encore insuffisante pour tous les cas qui peuvent se présenter et dans ceux non prévus, il est incontestable qu'elles sont soumises aux autres lois du royaume.

L'opinion de M. Senac, bon juge en la matière, est que ces établissements étant régis par leur propre réglement et que ce réglement étant implicitement accepté par les individus qui versent leurs fonds, il prend le caractère d'une convention particulière et constitue la loi des parties.

Cela serait rigoureusement vrai, si le déposant acceptait pour écrit et signait ce réglement, comme il est pratiqué par les polices d'assurances; espérons que le gouvernement s'occupera bientôt de cet objet important et qu'une nouvelle loi organique sera votée.

Historique de la fondation à Marseille. — Marseille qui même avant la révolution de 89 comptait tant d'institutions philanthropiques et religieuses n'est jamais restée en arrière de la civilisation et des progrès. Le retour de la paix qu'elle avait saluée avec enthousiasme lui rendit bientôt le bonheur et la fortune; le commerce fit en quelques années affluer dans son port les richesses du monde; à peine relevés de leurs désastres, les Marseillais pensèrent à renouveler les fondations généreuses de leur père, et ils furent des premiers à créer une caisse d'épargne.

Des administrateurs dévoués au bien public, dont Marseille conserve le souvenir, prirent l'initiative: le baron de Damas et le comte de Villeneuve recueillirent les premières et nombreuses souscriptions; les souscripteurs devinrent fondateurs de l'établissement; et parmi eux devait être choisi le conseil d'administration.

Le 12 janvier 1820, sur l'invitation de M. le préfet, les souscripteurs ou fondateurs se rendirent à la préfecture, et s'occupèrent des réglements et des statuts qui devaient régir la caisse.

Le 18 mars de la même année, M. Reguis fit un rapport dans lequel il fesait ressortir article par article tout ce qui était à recueillir dans les réglements des caisses déjà établies. Sur ce rapport l'acte constitutif et les statuts furent votés, il ne manquait plus pour l'ouverture de la caisse que l'autorisation du gouvernement et l'ordonnance royale fut rendue le 3 janvier 1821.

Le 17 février de la même année, les fondateurs nommèrent pour composer le Conseil d'administration MM. Mestrallet, Collot, A. Rostand, Lajard, Pascal, Borely, de Gaillard, de Ruyter, Bernadac, Luce, L'abbé Vigne Hornbostel, de Garidel, Salavy et Reguis; c'était choisir dans toutes les classes de la société ce que Marseille possédait de plus distingué.

Dans le courant du mois de février un bureau provisoire et une commission nommée ad hoc, redigèrent le réglement d'ordre intérieur.

Dans la séance du 28 mars, il fut procédé à la majorité des suffrages et au scrutin secret en exécution de l'article 1er du réglement, aux nominations suivantes: Président M. Hornbostel; vice-président, MM. L'abbé Vigné et Al. Rostand; Secrétaire; M. Borely, secrétaires-adjoints, MM. Pascal et Salavy. Le bureau et le conseil constitués en exécution de l'article 3 du réglément procédèrent au choix d'un caissier, et mon père, P. F. Chambon, fut nommé à l'unanimité; bienveillance qu'il devait à sa vie et à ses travaux antérieurs et qu'il a continué à mériter jusqu'à la fin de ses jours.

Les nouveaux administrateurs se divisèrent les cercles et les paroisses de la ville pour obtenir des souscriptions à ajouter au capital et augmenter ainsi les fonds de reserve ou dotation; nous devons citer les membres des cercles, Phocéens, des Provençaux, du Commerce, le Conseil des Prud'hommes qui vinrent au secours de l'œuvre naissante.

Toutes les formalités étant remplies pour l'ouverture de la caisse et l'installation des bureaux, cette intéressante cérémonie eut lieu le 29 avril 1821, et le même jour il fut reçu, en 18 dépots, 889 fr.

Ces mots de caisse et de bureaux paraitront bien pompeux à ceux qui se souviennent des faibles commencements de cette institution; une simple chambre dans la maison rue de la Darce, n° 22, occupée par les commissaires priseurs, berceau qui va être détruit pour faire place à une rue, recevait quelques rares visiteurs, accueillis avec bienveillance par le caissier faisant fonction de tout commis, et qui devait à chaque nouvelle visite recommencer à des gens illitérés la plupart, les mêmes explications; il était admirablement dirigé dans ses démonstrations qui de-

vaient populariser la caisse par un vénérable vieillard, qui venait presque tous les dimanches présider les opérations et signer les livrets. Père de tous les déposants mais s'affectionnant plus particulièrement à la classe si intéressante des ouvriers et des domestiques, le respectable M. Hornbostel, Président de la caisse, savait les persuader qu'ils agissaient dans leur intérêt et qu'ils fesaient un placement solide et avantageux : si la nuit portait Conseil et que le lendemain, l'ouvrier ou la domestique vinssent réclamer leur argent, il leur était rendu tout desuite sans retard et sans observations, de sorte qu'une nouvelle réflexion venant bientôt à leur aide, ils ne tardaient pas à revenir de nouveau confier leurs économies.

Mais les bonnes institutions portent en elles le germe de leurs succés, le pauvre est reconnaissant, la sympathie publique ne leur fait pas défaut; il y a d'ailleurs comme le dit un publiciste moderne, « il y a dans l'homme un mou« vement naturel qui le porte à l'imitation, il fait ce qu'il « voit faire, il existe dans la société des courants qui entrainent les flots et les hommes. » Heureux quand ces courans les portent vers le bien, heureux quand ils tendent pacifiquement à l'extension du bien être, à l'émancipation graduelle et bienfaisante de l'intelligence. Cet éloge peut-être accordé sans restriction aux caisses d'Épargne, qui pour citer encore le nom d'un économiste célèbre, M. Cormenin sont « l'un des édifices humanitaires que l'ordre et la liberté peuvent bâtir de concert et qui sous leurs auspices serviront de salles d'asile aux classes laborieuses.

Aussi, voyez quel prodigieux succès ! En 1821, la Caisse a reçu 35,000 francs, en 1843 elle a encaissé 5 millions de francs.

L'honorable M. Beuf vous a transmis le tableau ou la progression prodigieuse des dépôts est signalée année par

année avec les variations qu'ont du lui faire subir nécessairement les évènements politiques, les trois invasions du choléra et les crises commerciales.

Si à coté de ces commencements toujours difficiles, de ces premiers pas toujours un peu plus chancelants, nous mettons en regard l'état actuel de prospérité et de confiance il y a de quoi faire naître à la fois de sérieuses méditations sur la richesse de notre pays et sur l'excellence d'une institution qui a porté des fruits presque en naissant, aujourd'hui le bureau est très grand, les archives sont importantes, six commis suffisent à peine pour expédier le public et 55 administrateurs présidés par l'honorable M. Rostand, supportent des fonctions, on pourrait dire pénibles, si des hommes aussi recommandables pouvaient regretter la peine qu'il y a, à faire du bien.

Pendant les premieres années de la fondation rien ne fut négligé pour consolider et rendre populaire cette institution ; un appel fut fait aux sociétés d'ouvriers, le Conseil municipal vota une dotation de 2000 fr. Le Conseil général accorda une allocation annuelle qui successivement a été portée jusqu'à 2400 fr.

Les administrateurs avaient choisi pour pourvoir à leur remplacement le système de rotation, mais bientôt au lieu de cesser leurs fonctions, ils furent obligés d'augmenter leur nombre qui de 15 fut porté à 20 et qui cette année dépassera le chiffre de 50.

Déjà en 1823, la dotation s'étant accrue, le bureau devenant insuffisant, l'administration avait acheté la maison rue de la Darce, n° 14 où sont maintenant établis les bureaux.

A cette époque et jusqu'en 1830, les fonds étaient employés en rentes sur l'état, mode de placement dont on reconnut le vice lors des évènements de juillet, et qui força à une liquidation pénible dans sa forme quoique le résultat en somme fut honorable et satisfaisant.

J'arrête ici les considérations dans lesquelles j'ai cru devoir entrer sur les caisses d'Épargne en général, et sur la fondation de celle de Marseille en particulier, plus de 25 années d'expérience autorisent à établir que ces institutions tiendront ce qu'elles ont promis; la crise de 1830 dont j'aurai à m'occuper dans un autre mémoire, n'a fait que perfectionner leur mécanisme et consolider leur crédit. On peut soutenir que si les systèmes modernes ont donné naissance à bien des utopies, ils contiennent aussi des idées réalisables et généreuses, la classe ouvrière y a plus profité qu'aucune autre, l'enfance a les salles d'asiles, l'âge mûr les caisses d'Épargne, la vieillesse aura ses caisses de retraite et n'aura plus en perpective les hôpitaux.

J'ajoute à ce travail deux tableaux, l'un contenant les noms des fondateurs et l'autre ceux de administrateurs, j'ai vu de près leur zèle et leur abnégation, j'ai cru que les bons exemples ne sauraient être trop cités comme on ne saurait trop redire les vérités usuelles et pratiques. Mu et inspiré par un sentiment de reconnaissance qui me protégera, j'ai cru utile de tracer ces lignes, il faut conserver le nom des hommes généreux qui ont bien mérité de la cité; si je n'ai point fait un bon ouvrage, j'aurai fait ce me semble une bonne action, quand on parle de la voix du cœur on se fait plus aisément pardonner d'avoir peu d'esprit et de talent.

Fondateurs de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance du département des Bouches-du-Rhône, qui ont souscrit l'acte constitutif de la fondation, passé par devant M. Spitalier, *notaire royal, le* 9 *octobre* 1820.

MM.	Villeneuve, (le Com. de)	Préfet du dép. des B.-du-R.
	Collot,	Recev. gén. des finances.
	Somis, (baron de)	Lieutenant-général.
	Fabry, (baron de)	1er Pré. de la cour R. d'Aix.
	Rigordy,	Président du trib. civil.
	Borely,	V.-Présid. du trib. civil.
	Reguis,	Procureur du Roi.
	Martin Compian,	Conseiller de préfecture.
	Gaillard, (le marq. de)	id. id.
	Garidel, (de)	Juge au trib. de Marseille.
	Beylot,	Vicaire général à Aix.
	Ruyter (de)	Capit. du port de Marseille.
	Jauffret de Salon,	Membre du conseil général.
	La Chamb. des Avoués.	
	Mille François,	Négociant.
	Lajard Félix,	Receveur des contrib.
	Delille St-Martin,	Propriétaire.
	Salavy père,	Négociant.
	Salavy Henri,	Négociant.
	Salavy Antoine,	Négociant.
	Salles Benjamin,	Receveur municipal.
	Loubry,	Inspecteur des contrib.
	Delavau,	Ingén., vérif. du cadastre.
	L'Ordre des Avocats.	
	Mestrallet Jean,	Négociant.
	La Chambre des Notaires.	
	Spitalier,	Notaire royal.
	Reybert,	Chef de bur. à la préfect.

MM.	Rostand Alexis,	Négt.memb.du C. municip.
	Lions,	Propriétaire.
	Hornbostel	id.
	W. Puget,	Négociant.
	Roccofort,	id.
	Bernadac-Regny et Ce.,	id.
	Rabaud Frères,	id.
	Gavoty fils,	id
	Luce Jean,	id.
	Audibert Georges,	id.
	Canaple fils,	id.
	Chapel,	id.
	Darttey,	Com. au bur. de la mar.
	Barthet Esprit,	Horloger
	Rougier Blaise,	Fabriquant de soude.
	Cini François,	Négociant.
	Pasqual,	Banquier.
	Thomas,	Avocat.
	Godailh (de),	Cont. princ. des p. et mes.
	Le Conseil-général.	
	La Chambre de Commerce.	
	L'administration Sanitaire.	
	Le Conseil Municipal.	
	Damas, (le baron de)	Lieutenant-général.
	La Société de Bienfaisance.	
	Beausset (de),	Archevêque d'Aix.

Souscripteurs postérieurement à la signature de l'acte constitutif, qui, d'après l'art. 4, participent aux droits et privilèges des fondateurs.

MM.	Vigne,	Vicaire général.
	Roulet Auguste,	Consul de Prusse.
	Reynaud Honoré,	Propriétaire.

MM.	Sciama fils,	Négociant.
	Odier Louis-Aubert et Ce.,	id.
	Charbonnel Joseph.	id.
	Chave Séjourné,	id.
	D'arbaud de Jouques,	Préfet du département.
	Lautier Félix,	Négociant.
	Poulariez C. (le marq. de)	id.
	Bensa fils,	id.
	Laban Maurice,	Consul génér. de Russie.
	Laboulie (de),	Procureur général.
	Massol d'André,	Avoué.
	Bricogne Ainé,	Recev. génér. des finances.
	Hains,	Direct. des Douanes.
	Treillet Ant^e.,	Négociant.
	Van Masseik,	Propriétaire.
	Estieu Nicolas,	Négociant.
	Rey (le baron,)	Intendant militaire.
	Piccioto (de)	Négociant.
	Castellane (le comte de)	Propriétaire.
	Benausse,	Négociant.
	Ricard Emile,	Propriétaire.
	Chaix Benoit,	id,
	Guerrero,	Négociant.
	Paillasson,	id.
	Martin Maximin,	Propriétaire.
	Hesse Antoine,	Banquier.
	Martin André,	Propriétaire.
	Paranque fils ainé.	Banquier.
	Leques Edouard,	Propriétaire.
	Firino,	Recev. génér. des finances.
	Warrain Alexandre,	Négociant.
	D'Heureux,	Com^re. de l'inscrip. marit.
	Hains,	m^tre des req., rec. pl. des d.
	Chighizola,	Négociant.

MM. Maisonneuve (de),	Direct. des douanes.
Estieu Lazare,	Négociant.
Lafon Auguste,	id.
Baillet Louis,	id.
Rambaud Ainé,	Courtier royal.
Pastré Joseph,	Négociant.
Audiffret,	Avocat.
Olivier Louis,	Propriétaire.
Perier Théophile,	Négociant.
Lacoste (de),	Préfet du département.
Duverger,	Directeur des douanes.
Raibaud de Labatut.	Négociant.
Ferrary,	Receveur part. des finan.
Dubruil Louis,	Négociant.
Reymonet Louis.	id.
Gros Claude-François.	id.
Samatan Louis.	Propriétaire.
Bugnon Guillaume,	Avocat.
Girard Jules,	Docteur en médecine.
Defague Auguste,	Caissier princ. de la banq.
Couve Edouard,	Banquier.
Dugas Théodose,	Docteur en médecine.
Castelnau Jules,	Négociant.
Henri Pancrace,	id.
Roux de Fraissinet.	Banquier.
Altaras Jacques,	Propriétaire.
Courtot Adolphe,	id.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Caisse d'Épargne de Marseille
en 1844.

PRÉSIDENT.

MM. Rostand Al., Ancien Négociant.

VICE PRÉSIDENT.

Rabaud aîné, Négociant.
Salavy Henry, Négociant.

SECRÉTAIRE,

Puget Wulfrand, Négociant.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

Warrain Alexandre, Négociant.

COMMISSAIRE DIRECTEUR DES COMPTES.

Chave Séjourné, Négociant.

MEMBRES.

MM. Altaras Isaac Jacques, Anc. Négociant.
Audiffret, Avocat.
Barthet Esprit, Horloger.
Bazin Charles, Négociant.
Brunel, Direct. de l'enregistrement.
Bruniquel, Négociant.
Bugnon, Avocat.
Chancel, Négociant.
Chaponnière, Négociant.
Cini, Négociant.
Couve Edouard, Banquier.
David, Direct. des Douanes.
Defague Auguste, Caissier princ. de la Banq.
D'heureux, Comm^r^. de l'incrip. marit.

MM.	Delpuget Adolphe,	Négociant
	Dessolier Charles,	Propriétaire.
	Dufaur,	Avocat.
	Dugas Théodose,	Docteur en médecine.
	Durbec,	Capitaine du port.
	Estieu Lazare,	Négociant.
	Ferrari,	Recev. des contrib. directes
	Firino,	Recev. génér. des finances.
	Garidel (de),	Ancien juge.
	Gautier Charles,	Négociant.
	Girard Jules,	Docteur en médecine.
	Gros Claude-François,	Négociant.
	Henry Pancrace,	Négociant.
	Hesse Antoine,	Propriétaire.
	Lafon Auguste,	Négociant.
	Lagarde (père),	Négociant.
	Luce (père),	Propriétaire.
	Merlino de Boisgrange,	Courtier Royal.
	Mestrallet,	Négociant.
	Olivier Louis,	Propriétaire.
	Paranque Fils ainé,	Banquier.
	Pascal Albert,	Banquier.
	Pastré Joseph,	Négociant.
	Périer Théophile,	Négociant.
	Raibaud de Labatut,	Négociant.
	Rambaud Ainé,	Négociant.
	Réguis,	Président du trib. Civil.
	Ricard Emile,	Conseiller de préfecture.
	Ricard Joseph,	Négociant.
	Rostand Albert,	Négociant.
	Roulet Auguste,	Consul de Prusse.
	Roux de Fraissinet,	Banquier.
	Samatan Louis.	Propriétaire.

ÉTAT CIVIL.

État *des consommations à Marseille, en* 1843, *dressé, au nom de la Société de statistique, par* MM. Faure-Durif *et* P. M. Roux.

Objets de consommation.	Quantités		Prix moyens			
Vins, ...	hect.	217,165	l'hect., à	F.	40	
Alcool pur	»	1,006	eaux-de-vie,	»	150	
			alcool pur, l'h,	»	160	
Vinaigre	»	4,479	l'hect.,	»	35	
Bières	»	2,947	»	»	40	
Huiles	»	340,592	le litre.	»	1	50
Farines blutées.....	kilo.	5,562,362	le kil.	»		40
» brutes.....	»	19,011,911	»	»		38
Vermicelles	»	113,473	»	»		80
Bœufs, vaches	têtes.	8,095	par tête,	»	300	
Veaux.....	»	2,026	le kil.	»	2	
Moutons, brebis	»	130,140	»	»	1	10
Agneaux, chevaux.....	»	28,805	»	»	1	85
Porcs	»	3,704	»	»	1	75
Pourceaux de 8 à 50 k^es^.	»	26	»	»	1	90
Cochons de lait	»	9	»	»	2	
Charcuterie	kilo.	268,379	»	»	3	50
Bœuf salé	»	41,238	»	»	1	50
Viande dépécée	»	14,824	»	»	1	80
Graisse.....	»	3,510,086	»	»		75
Poissons frais.....	»	1,447,900	le kilo.	»	1	30
» salés et marinés morues comprises....	»	5,178,056	»	»		80
Harengs saurs.....	»	199,700	le 0[0	»	12	
Foin	myr.	634,413	le 0[0 k.,	»	15	
Paille	»	372,504	»	»	15	
Avoine	d. d^tre^.	223,269	le d. déc.	»	23	
Son	100 k.	1,790,681	le kilo.,	»		40
Bois à brûler	myr.	2,485,210	les 0[0 k.,	»	3	75
Charbon de bois	»	1,070,078	»	»	10	
» étranger	»	151,216	»	»	8	
» de pierre.....	»	4,648,265	»	»	1	50
Chaux.....	»	1,271,959	»	»	3	25
Cendrée	»	38,009	»	»		75
Platre gris.....	»	1,862,020	»	»	2	20
» blanc	»	189,162	»	»	2	50
Pierres dures.....	50 c^mes^ c	283,658	le met. c.,	»	58	
» tendres.....	bloc.	61,431	»	»	26	
Planches de Caisserie...	douz^e^.	240,870	la douz.,	»	5	
» de menuiserie.	»	16,488	le met. c.	»	90	
Bois de charpente.....	met. c.	816,670	»	»	80	

JUSTICE.

Rapport, par M. Allibert, *sur une notice, par* M. Hornbostel, *concernant le pénitencier de Marseille, etc.*

Les études statistiques toujours intéressantes par l'importance qu'elles donnent faits aux particuliers en les coordonnant et les comparant prennent un intérêt bien plus considérable, lorsqu'elles s'appliquent à quelqu'une de ces grandes questions qu'on peut à juste titre appeler *sociales*, surtout lorsqu'elles sont du nombre de celles qui agitent actuellement les esprits.

Aussi, ne pouvons nous qu'applaudir au choix du sujet présenté par l'honorable candidat dont il s'agit, en vous offrant une esquisse sur le pénitencier de Marseille, et en y rattachant quelques unes des conditions générales qui découlent de cette matière.

Humanum est peccare, diabolicum perseverare; telle est l'épigraphe choisie par M. Hornbostel; il pose ensuite pour principe, que la Société en prononçant une peine, ne doit pas se proposer pour but unique ou même principal de chatier le coupable; mais bien de l'amender. Puis, il fait la critique sévère de l'état immoral de nos prisons.

C'est selon lui, un état de choses, tellement mauvais que leur réforme est devenue une nécessité sentie par tous.

Le sens de l'épigraphe rapproché de celui des principes posés à la suite, me laisse à douter si le *diabolicum perseverare*, s'adresse aux criminels ou à la société qui n'a pas encore assez travaillé à leur amendement.

Si c'était à la société, il me semble que l'épithéte serait un peu forte. Il ne faut pas nous faire plus noirs que nous le sommes en réalité.

Je crois au contraire que ce sera une note honorable sur notre époque, que celle de son travail pour l'amélioration des condamnés. Il suffit pour être juste, de jeter un regard en arrière. Voyez ce qui s'est passé depuis tant de siècles. Le principe que la société ne doit chercher qu'à punir, est seul le maitre depuis longtemps.

Les esprits éclairés n'avaient porté leurs études que sur l'aggravation ou l'adoucissement des peines.

Il y a peu de jours encore, de quoi s'occupait-on lorsqu'il s'agissait de l'amélioration du sort des prisonniers, de leur bien être matériel seulement.

C'est beaucoup que le principe de l'amendement soit venu se placer à côté de celui de la punition. Ne demandez pas d'avantage. Laissez les marcher de pair au bien de la société, car si le dernier venu prédominait, il y aurait danger.

Le principe de la peine, est un principe plus que social, si je puis m'exprimer ainsi, c'est un principe religieux. Il n'est pas possible de l'effacer sans ébranler l'édifice.

Pour bien construire, il faut établir des fondations solides. Aussi, avant de chercher à améliorer les condamnés adultes, il était naturel de ramener au bien les enfants qu'une intelligence et des dispositions mauvaises, le plus souvent les exemples et même les coupables instructions des parents, ou bien la misère *malesuada fames* avaient poussé au mal.

C'est là un principe excellent qui découle de celui que nous avons toujours proclamé avec ardeur, la nécessité de la moralisation faite et générale de l'enfance.

Comme le dit avec raison l'honorable candidat, placer les jeunes détenus avec les coupables consommés, c'est les envoyer à l'école du crime.

Dans les maisons centrales ou 865 enfants étaient renfermés, se trouvaient 18,347 adultes ; 1 enfant pour 21 :

et dans ces maisons on comptait sur 100 prisonniers 40 récidivistes vétérants du crime, objet de respect et d'envie pour ces jeunes conscrits de l'infamie.

Viennent ensuite les prisons départementales, où les enfants se trouvent aussi avec les criminels adultes ; dans l'année judiciaire, 1842, 642 arrestations mineures par ordonnance du président, sans compter ceux que les juges correctionnels ont jetés dans les prisons.

Plusieurs maisons se sont élevées pour protéger l'enfance contre la contagion du crime. Parmi elles, le candidat cite la maison de la Roquette à Paris, la Colonie de Methay et le pénitencier de Marseille, dont il s'occupe surtout.

Il proclame avec justice, le nom de ceux qui ont concouru à cette œuvre de moralisation.

Deux systèmes opposés ont été adptés: dans la maison de la Roquette, c'est le principe pensylvanien, avec son isolement de jour et de nuit.

Dans la colonie de Methay, au contraire, c'est l'industrie et le travail, qui améliorent les enfants réunis.

Ici, le candidat ne cache pas sa sympathie pour la Colonie agricole ; il désapprouve le système d'isolement.

Comme en toutes choses, il y a des raisons à donner pour et contre, et nous croyons que la justice veut qu'on dise que, suivant les circonstances, ces deux systèmes offrent de grands avantages.

Remarquez que la solitude absolue n'est pas admise en France, c'est l'isolement complet entre les prisonniers qu'on veut réaliser, mais on reserve aux réclus, les consolations, des relations religieuses et industrielles.

Quant à la maison de Marseille, c'est une sorte de transaction entre les divers principes, qui est le fondement de sa constitution. L'isolement de nuit et le travail en

commun; système qui, du reste, ne nous semble pas dangereux pour des enfants, mais qui pour des adultes a été reconnu sans efficacité morale.

Le candidat nous montre ensuite la marche du pénitencier de Marseille. Fondé le 7 mars 1839, purement industriel, il ne s'est rattaché à l'agriculture qu'en octobre 1840.

J'ai énoncé la vérité, quoiqu'elle puisse paraitre dure. L'élément agricole n'existe pas dans le pénitencier de St. Pierre. On a beau l'écrire le plus haut possible, on ne fera pas être ce qui n'est pas, et cela est ainsi tout naturellement sans faute aucune des directeurs; c'est un fait, une nécessité de localité qu'on ne surmonte pas, la terre manque ainsi que l'esprit au développement du principe agricole.

Les premiers temps de l'établissement furent passés à combattre les germes de conception apportés par les détenus des maisons départementales, dégoutantes maladies de l'âme et du corps si invétérées que peu sont revenus au bien.

Aussi, le candidat s'écrie qu'il eut peut-être mieux valu les laisser dans ces prisons fatales; on n'aurait pas mélé l'ivraie avec le grain encore bon.

En octobre 1840, l'élément nouveau prédomina, alors on put donner plus de liberté aux habitants du pénitencier, en consacrer quelques uns à l'agriculture.

Le candidat démontre ensuite la nécessité de faire prédominer les exercices industriels.

Il établit deux catégories: pour ceux que les parents rattachent aux villes, *l'industrie*; pour ceux qui n'ont pas de parents, *l'agriculture*. Cela est parfaitement raisonnable.

Le candidat donne la statistique morale de la population du pénitencier de 1839 à 1843. Il établit ensuite le

chiffre de ceux qui savaient lire ou écrire, il fait connaître les récidives et le nombre des décès.

Ce dernier chiffre donnerait 2 87c p. 0[0 tandis que dans la maison de la Roquette, le rapport est de 7 77c, et même de 9, 50 ; il eut peut être fallu dire qu'on accuse cette derniére maison de n'être pas dans des conditions de salubrité convenables.

A la sortie de la maison, sur 97 libérés, 78 savaient parfaitement leur état ; 13 avaient un apprentissage suffisant ; 6 seulement étaient restés ignorants comme à leur entrée.

41 ont été placés par les soins du directeur, 1 seul est tombé en récidive.

56 ont été remis à leur famille, et 9 ont récidivé.

Proportion en récidive de 10 p. 0[0, tandis qu'à la Roquette, elles ont souvent dépassé 25 p. 0[0.

Ce résultat serait à lui seul, le plus bel éloge de l'établissement de Marseille.

Enfin le candidat examine la question au point de vue des frais de l'établissement ; ils seraient pour la maison de Marseille, de fr. 32,000, ce qui pour 200 détenus, donne une dépense de fr. 1600 par individu.

D'après le système pensilvanien, la dépense serait, d'après l'auteur, de 5500 fr. par cellule, somme jugée même insuffisante.

La plus grande partie du batiment du pénitencier n'a pas été construite spécialement pour cet objet, et existant précédemment, on ne peut trouver un point exact de comparaison.

Tel est l'apperçu général du travail de l'honorable candidat.

La question qu'il a attaquée est si considérable, qu'il lui eut été facile d'y donner de plus grands développements, et elle est assez intéressante pour faire désirer et

espérer qu'il la reprendra plus à fond, et que suivant le pénitencier dans toutes ses phases et à tous ses points de vues, il complètera une tâche aussi considérable, dans les détails de laquelle la Société le suivra avec satisfaction.

Vous avez sans contredit le droit de m'accuser d'avoir abusé de vos moments; il m'a été impossible de rester froid en présence d'une question aussi palpitante d'intérêt et de me borner à en analyser quelques chiffres.

Loin d'éprouver du regret de ce que j'ai fait, je ressens au contraire celui de n'avoir pas eu le temps de pouvoir developper les recherches que cette esquisse qui vous est présentée de notre pénitencier laisse à désirer.

Je compte du reste sur le mérite de la matière pour obtenir votre absolution.

Votre commission qui a applaudi, ainsi que je l'ai dit en commençant, au choix du sujet présenté, a approuvé le travail du candidat. Persuadée qu'elle est, que votre suffrage sera pour lui une obligation expresse de le compléter, elle conclut à l'unanimité à l'admission de M. Hornbostel au rang de membre actif de la Société.

INDUSTRIE.

Considérations sur l'Ebullioscope alcoométrique de MM. Vaille *et* Vidal Brossard ; *par* M. Ad. Chambon, *membre actif.*

Messieurs,

Les villes de commerce, qui semblent au premier abord peu propres aux études scientifiques, font cependant dans beaucoup de circonstances sentir le besoin des recherches de cette nature, et il se trouve toujours quelque homme assez bien inspiré, assez dévoué aux intérêts de la science et de l'industrie pour y satisfaire. C'est ce qui est arrivé pour la découverte dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Vous savez tous, Messieurs, le rôle immense que jouent dans notre commerce, et dans les différentes branches de notre industrie les liquides alcooliques ; tour à tour objets de consommation ou de jeu, il n'est peut-être aucun négociant qui n'ait touché à cette partie. Je ne sais si des tableaux statistiques de la production et de la consommation de l'alcool ont été dressés, mais il est hors de doute que la consommation a toujours été en croissant malgré les sociétés de tempérance de l'Amérique, et il est démontré pour tout le monde, que la fraude n'a point épargné cette branche de commerce, et que la science avait besoin de venir contrebalancer les efforts de la rapacité.

Ce fut par dévouement aux intérêts de l'administration à laqu'elle il s'était voué, que le sieur Vaille s'occupa à chercher les moyens de déjouer la fraude qui pouvait pendant

bien des années encore induire en erreur l'Administration et les commerçants qui se livrent à cette branche de l'industrie.

En 1825, le sieur Vaille était employé des contributions indirectes à St. Genies de Malgloire ; petit village dans le département du Gard, où il avait à exercer beaucoup de distilleries; leur produit était en grande partie expédié à Nimes, et il apprit que l'esprit 3[6 y était introduit après qu'on en avait altéré la densité par un mélange de parties sucrées, ce qui en affaiblissait considérablement le degré.

L'article 4 de la loi du 24 juin 1824, frappant d'une amende de 100 à 600 francs ce genre de fraude, et l'alcoomètre de Gay Lussac n'ayant d'action que sur les liquides spiritueux purs, et sans mélange de corps étrangers, ne pouvant par conséquent déjouer ce genre de fraude, le sieur Vaille eut l'idée dont je vais vous donner un aperçu. Le principe sur lequel il se reposait d'abord, consistait dans la différence qui existe entre deux liquides qui sont susceptibles dans le même espace de temps de s'emparer de plus ou moins de calorique.

Il proposait donc de chauffer à 50 degrés deux vases contenant l'un de l'eau, l'autre de l'esprit; d'y plonger deux thermomètres, et il pensait que les degrés de différence d'un thermomètre à l'autre pourraient servir de base à un instrument pour reconnaitre la force des liquides spiritueux. Quelque imparfaite que fut cette idée, elle n'en a pas moins donné naissance à une autre qui est venue la compléter et coopérer à une découverte dont je tacherai de vous démontrer l'utilité.

Dans le courant d'octobre 1838, le sieur Vaille fit part à M. Maria, négociant en vins à Marseille, du projet de cette invention; il lui présenta la forme de l'instrument qui devait opérer, avec l'instruction qui devait en faire connaitre le principe. M. Maria le conduisit chez M. l'abbé Vidal, alors directeur et professeur de physique du

pensionnat Menpenti, auquel M. Vaille exposa son idée. M. Vidal étudia sérieusement cette question, et après plusieurs recherches, il y appliqua le principe de l'ébullition. Un thermomètre spécial fut confectionné chez M. Santi opticien, et une expérience fut faite chez M. Vidal en présence de MM. Vaille et Maria, de M. Joujou associé dans le pensionnat Menpenti, et de M. Garneron, balancier. On pesa les matières employées, de la manière la plus rigoureuse, et l'expérience réussit.

En juin 1839, M. Vidal partit pour Paris dans l'intention de mettre à profit cette découverte; il écrivit aux sieurs Vaille et Maria à la date du premier juillet, une lettre dans laquelle il leur demandait une somme de 500 francs pour subvenir à ses frais de séjour à Paris, et que ces MM. lui firent passer immédiatement. Il leur en accusa réception par sa lettre du 19 août suivant.

De retour à Marseille, M. Vidal annonça à ses co-associés, que le général Pajol s'était chargé de présenter son projet aux chambres, qu'il espérait qu'il serait accepté, et que l'administration ne tarderait pas à en faire usage. Quelque temps après, sur sa sollicitation, M. Vaille lui céda une grande partie des matériaux qui lui ont servi à rédiger le mémoire envoyé à Paris, à M. Roursi directeur de l'administration des contributions indirectes, et à M. le ministre du Commerce, mémoire dont j'ai ici un exemplaire.

Des rapports amicaux eurent lieu entre les sieurs Vidal et Vaille jusqu'au 15 mars 1842, époque à laquelle M. Vidal sans en faire part à M. Vaille, se rendit à Toulon, où il fit des expériences en présence d'experts nommés. Depuis cette époque et jusqu'à aujourd'hui, il n'a eu de l'abbé Vidal que des nouvelles vagues. M. Vidal a obtenu un brevet d'invention par ordonnance royale du 22 avril 1843, et que nous avons vu figurer au n°. 1029 du bulletin des lois.

Voici ce que dit le journal, l'écho du monde savant, du 2 juin 1842, sur cet instrument que M. Vidal Brossard a appelé *ébullioscope alcoométrique*. Cet article explique en peu de mots toute la découverte.

« La première idée qui détermina M. Vidal Brossard à » reconnaitre la richesse des alcools par l'ébullition, lui » fut inspirée par une observation bien simple, c'est que » l'ébullition de l'eau distillée a lieu à 100 degrés sous une » pression barométrique de 76 centimètres, tandis que » l'alcool absolu sous la même pression entre en ébulli- » tion à la température de 77 degrés. Il pense que dans » cet intervalle de 23 degrés, on pourrait établir cent » divisions, dont chacune déterminerait un degré de » richesse alcoolique; d'où il conclut que l'ébullition a » lieu en raison inverse de la richesse alcoolique. Ayant » fait construire un grand thermomètre qui ne marquait » que les dégrés supérieurs, l'expérience justifia ses pré- » visions.

» M. l'abbé Vidal a recherché si l'addition de quelques » corps étrangers dans l'alcool devait changer son degré » d'ébullition, et il a reconnu qu'il n'en était rien; on » sait que les sels en se dissolvant dans l'eau, changent » considérablement son degré d'ébullition; il parait que » cela n'a pas lieu, lorsque les sels sont dissous dans » l'alcool. »

En résumé; M. Vaille employait deux thermomètres et n'échauffait le liquide qu'à 50 degrés; M. Vidal a appliqué à ce système le principe de l'ébullition et n'a employé qu'un seul thermomètre, ce qui a simplifié l'opération. Quelque temps après il en changea la forme, et à son départ pour Paris il en fit construire un en aiguille en forme de montre. Ce thermomètre a un avantage sur l'autre en ce qu'il combat le calorique latent qui empêche le mercure de rester fixe.

Le premier inventeur, homme modeste, n'a pas profité du fruit de ses travaux, de ses recherches, et c'est un service, ou, pour mieux dire, c'est une justice que je lui rends aujourd'hui, en rappelant ce qu'il fit, et qu'elles circonstances donnèrent lieu à sa découverte qui pourra être de la plus grande utilité pour le commerce de notre ville.

Une dernière considération :

Puisque la fraude a du s'introduire dans cette branche d'industrie, voyez d'après les chiffres que je mets sous vos yeux, combien la régie a du perdre à l'état actuel des choses, et combien de négociants ont du être induits en erreur sur la force réelle des liquides qu'ils ont été à même d'expédier.

Dans le courant de 1843, il est entré dans les entrepôts de Marseille, 44,800 hecto. d'esprits;
il en est sorti 41,300 sur lesquels il faut comprendre :
3,400 hecto. versés sur les vins,
13,200 » mutations intérieures,
22,800 » livrés à l'exportation.

Il y a, à Marseille, 17 fabriques de liqueurs.

Il a été fabriqué en 1843, 2561 hect. 34 lit., dont 2148 hect. 32 lit. vendus pour l'exportation.

On y compte 10 fabriques d'eau de senteur, qui en ont fabriqué 247 hectol. 04 lit., dont 229 hectol. 57 lit. pour l'exportation.

Voyez quel parti on aurait pu tirer de notre instrument, et de quelles ressources il aurait été si l'administration avait voulu l'adopter depuis qu'il est connu. Il peut être d'une grande utilité pour les avinages, pour les eaux de vie dont la densité est altérée, pour la base d'évaluation chez les distillateurs, pour toutes espèces de liqueurs, pour les vins falsifiés, pour les flegmes, pour les jus de cerises et de framboises; liquides dont aucun instrument n'a pu encore faire connaitre la force.

J'ai pensé, Messieurs, que vous écouteriez avec intérêt ces considérations sur une découverte toute marseillaise. L'intérêt que vous portez à l'industrie, les encouragements que vous lui accordez, sont pour moi un sûr garant de votre bienveillante attention, et si cette découverte est un jour adoptée par l'administration, peut-être le devra-t-elle à cette recommandation d'être entrée dans le monde savant sous votré patronage.

AGRICULTURE.

Rapport sur les semailles du printemps et les produits agricoles probables de l'année 1844, fait le 7 mai par M. Barthelemy, *au nom de la Commission d'agriculture.*

Messieurs,

La Commission d'agriculture de la Société de statistique a déjà fait connaître, dans plusieurs circonstances, que les semailles de printemps n'ont pas, dans nos localités, l'importance qu'elles peuvent offrir sur d'autres points de la France.

En conséquence, elle ne reviendra pas sur ce qui a été dit et se bornera, pour répondre à la demande de l'administration, qui lui a été transmise, à faire connaître que les cultures secondaires en usage dans nos campagnes pour les premières périodes de l'année, cultures d'une assez grande importance, puisqu'elles concourent à l'alimentation de la population, n'ont pas été favorisées par les pluies bienfaisantes qui marquaient ordinairement les mois de mars et d'avril.

La localité est en pleine sècheresse. Les pluies d'hiver ont été nulles. Les neiges n'ont pas avivé les sources, et chaque pas que l'on fait vers la saison estivale, détruit évidemment les espérances sur lesquelles l'agriculture a besoin de compter.

Si le rapport de votre Commission eût été présenté, il y a quelques jours, il aurait exprimé de vives craintes, non seulement sur les récoltes du moment, mais encore sur les produits à venir des céréales.

Quelques ondées passagères ont raffraichi le sol et fourni un aliment temporaire à la végétation.

En l'état, la campagne ne se présente pas sous un aspect

défavorable. Les blés sont verts et vigoureux. Les amandiers respectés, cette année, par un hiver assez doux, portent des fruits abondants. La vigne étale des grappes nombreuses quoique à peine naissantes.

Les communications que vous recevrez plus tard et que vous aurez à transmettre à l'autorité mettront tout à sa place sous les divers points de vue des produits obtenus.

Rapport sur les produits agricoles de la commune de Marseille, en 1844, fait, le 17 septembre, par M. Barthelemy, *au nom de la Commission d'agriculture.*

Le rapport que la Commission d'agriculture de la Société de statistique a eu l'honneur de vous adresser par l'organe de son rapporteur, sur les semailles d'automne, ne faisait guère prévoir le résultat obtenu pour la récolte des céréales de cette année.

Les produits obtenus peuvent être classés comme étant avantageux, autant pour la quantité que pour la qualité. Tel a été du moins le résultat général dans la commune de Marseille.

Si l'on veut traduire le rendement en chiffres appréciables, nous dirons qu'il doit être établi ainsi qu'il suit :

Pour le froment	6	pour un.
Pour le seigle...	7	id.
Pour l'orge.....	7	id.

Les légumes, sauf quelques exceptions, sont dans des rapports à peu près semblables.

Et quant aux produits par hectares ensemencés :

Froment,	6	hectolitres	par hectare.
Seigle,	7	id.	id.
Orge,	7	id.	id.
Avoine,	9	id.	id.

Il est constant, sans qu'on puisse cependant poser un chiffre exact, que le nombre d'hectares consacrés aux cultures, a été réduit, dans ces temps derniers, par suite de l'extension que les constructions civiles ont prise. Des boulevards ont été ouverts, des couvents ont été édifiés au voisinage de la ville, et puis les travaux entrepris sur le territoire pour l'exécution du creusement du canal de la Durance ont nécessairement contribué et contribueront sur une plus grande échelle à cette réduction. Ce relevé pourra être fait par la suite ; mais il convient de dire que jusqu'à ce moment, le mouvement qui s'est opéré dans la propriété rurale n'est pas tellement prononcé, que les 23,000 hectares cultivables aient subi une diminution notable.

J'ajouterai, comme renseignements susceptibles d'être de quelque utilité à l'administration, que par suite des phénomènes atmosphériques qui se sont succédés depuis le printemps dernier, la récolte des raisins n'atteindra pas la moitié des produits obtenus l'année dernière. Aussi, les vins ont-ils repris de la faveur au point d'être cotés pour ceux d'une feuille et de qualités inférieures, de 28 à 30 fr. l'hectolitre, droits d'octroi compris.

L'excessive sècheresse ; d'un autre côté, a restreint la récolte des huiles sur laquelle on paraissait compter avantageusement, à des proportions qui pourront encore être modifiées, s'il est vrai, comme on l'annonce, que les olives sont attaquées simultanément par les vers de la pulpe et du noyeau. Cette circonstance est d'ailleurs caractéristique de la souffrance qu'ont éprouvée les arbres qui donnent ce fruit, à la suite d'une disette d'eau persévérante et de l'action presque incessante du vent du nord-ouest.

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE.

Des Sociétés académiques considérées comme ayant reçu constamment dans leurs travaux l'impulsion du siècle; discours prononcé le 29 décembre 1844, à la séance publique de la Société de statistique de Marseille, par M. J. LOUBON, *Président de la Société.*

Messieurs,

La civilisation portée à un certain degré a dû amener le goût de l'étude, l'amour de la science et de son application aux travaux utiles. Le désir de retracer et de reproduire les objets qui s'offrent à nous, d'imiter les beautés de la nature, donna naissance à son tour, à la peinture et à la sculpture. Si la science avait eu ses adeptes, les beaux arts eurent aussi leur culte. Bientôt après, la production des ouvrages d'utilité ou d'agrément nécessita leur examen. La comparaison de ces diverses œuvres entr'elles et l'appréciation de leur mérite s'ensuivit. Dès lors, les hommes pourvus de cet esprit d'observation par lequel on parvient à juger du plus ou moins de perfection des objets qui nous sont soumis, furent tout naturellement excités à se réunir, à se communiquer leurs remarques, à produire eux-mêmes en améliorant et à rechercher en commun les moyens de tout perfectionner.

De là, la formation des Académies, des Sociétés savantes.

Ces Sociétés portèrent constamment avec elles l'empreinte prononcée des idées du siècle. Quelle que fut l'universalité des connaissances répandues lors de leur formation, l'influence la plus entraînante de l'époque était toujours celle qui caractérisait leurs travaux.

Ainsi, dans la Grèce la réunion qui la première eut le titre d'Académie et dont le souvenir lié aux noms de Socrate et de Platon est venu jusqu'à nous, se signala par l'étude de la science qui fesait l'objet des recherches spéciales des hommes les plus distingués de ces temps anciens : l'étude de la philosophie.

Cependant à la même époque les artistes les plus célèbres surgissaient; les chefs-d'œuvres de Phidias excitaient l'admiration ; son Jupiter Olympien commandait des hommages unanimes ; Parrhasius et Xeuxis, par une heureuse rivalité, amenaient au plus haut degré de perfection l'art de créer par l'imitation. Praxitele luttait avec lui même dans la réproduction de la beauté.

Lysippe animait le bronze; le cheval qu'il avait fait était un prodige d'imitation et de vérité.

Mais tandis que les beaux arts brillaient d'un si grand éclat, les idées philosophiques planaient sur les hautes intelligences et les dégageaient des erreurs de l'idolatrie. La tendance des hommes supérieurs était donc la philosophie ; ce fut elle qui fit l'objet des travaux de la première Académie.

Après une lacune assez considérable pendant laquelle les belles lettres étaient peu cultivées, les beaux arts sans éclat et les sciences abandonnées, les Arabes à qui l'on pouvait reprocher d'en avoir éteint le flambeau, furent les premiers à le rallumer. Bagdad devint le rendez-vous des savants et des artistes ; des Académies s'y formè-

rent ; la poésie avec tous ses prestiges et ses images fut en faveur auprès des Califes, et la littérature forma l'objet principal des travaux de ces Sociétés académiques.

Les troubadours vinrent bientôt après; ils exercèrent une puissante influence; les cours d'amour étaient leurs académies. Ils tinrent pendant deux siècles le sceptre de la littérature provençale.

La langue italienne n'était pas alors formée, lorsqu'à son tour elle fut connue ; lorsque les œuvres remarquables du Dante, de Bocace, de Pétrarque en signalèrent les premières bases, elle éclipsa la gloire qui se rattachait à la langue des troubadours. La langue italienne était destinée à se poser dans le rang le plus honorable parmi toutes celles de l'Europe. Le besoin d'en reconnaître et d'en constater les beautés donna naissance en 1582, à une Académie célèbre ; l'Académie de la Crusca.

Sa principale mission devait être de fixer les règles de la langue et de concourir à sa perfection. Déjà le goût de la poésie s'était répandu en Italie, l'Arioste avait écrit son Rolando furioso ; le Tasse, après avoir préludé dès l'âge le plus tendre à ses brillantes inspirations, avait illustré sa patrie par la *Jérusalemme libérata.* La pensée dominante de l'époque était la littérature ; les travaux de l'Académie durent suivre cette direction.

Nous reconnaîtrons partout cette influence puissante des habitudes du siècle sur les investigations des Sociétés savantes. Cet entrainement s'étend même sur les individus isolés. C'est ainsi que la lecture du Tasse décéla et développa de bonne heure chez Métastase toute l'étendue de son génie poétique.

Pendant le cours de cette phase heureuse pour l'Italie, la France voyait naître dans son sein des hommes de génie, des artistes d'un mérite éminent, des écrivains supérieurs. Le grand siècle imprimait aux productions de toute

espèce son brillant caractère. Tandis que l'architecture élevait des édifices remarquables; qu'elle construisait ses colonnades, et qu'elle posait les bases de ses hautes conceptions, des poètes célèbres dotaient notre pays des œuvres les plus parfaites; des moralistes profonds hasardaient leurs réflexions critiques sous une forme nouvelle ; l'un d'eux offrait dans la succession de nombreux chapitres, l'enchainement de ses maximes philosophiques et politiques, écrites d'un style concis et saillant. Un écrivain religieux imprimait à l'histoire le cachet de son génie et élevait l'éloquence démonstrative dans une région supérieure ; Bourdaloue portait l'éloquence de la chaire au plus haut degré pour la profondeur des pensées, tandis que son émule dorait des charmes de l'élocution la plus fleurie les leçons qu'il adressait aux Monarques. Fénélon à son tour leur traçait la ligne de conduite qu'ils devaient suivre, et présentait ses avis dans un ouvrage attachant, écrit avec une poésie de style inimitable, dans lequel on ne sait ce qu'il y a plus à admirer de la sagesse des conseils, de l'intérêt qui se rattache au poème, ou de la beauté de la diction.

C'est sous des auspices aussi favorables que l'Académie française venait d'être fondée. Dans un siècle si fécond en productions littéraires sa direction était toute tracée ; les belles lettres firent l'objet le plus spécial de ses travaux. L'appréciation des beautés de la langue française, la fixation de ses règles en furent le complément.

Il est évident que la tendance la plus forte de ce grand siècle était la littérature. Des savants remarquables existaient alors, mais ils ne s'étaient pas groupés en réunions sociétaires. Les sciences restaient encore le domaine de quelques hommes isolés ; leur utilité était éclipsée par l'auréole de gloire qui entourait les poètes et quelques autres écrivains.

Trente ans à peine s'écoulèrent et l'Académie des sciences fut établie. Toutefois ce n'était point encore là la tendance la plus spéciale de l'époque. La science essayait à peine son influence ; elle préludait à ses succès. Ils furent plus certains lorsque Buffon pour les assurer, couvrit le premier son style et ses démonstrations, de tout le luxe littéraire qui jusques alors était resté étranger à la science. On recueillira la preuve de ce que je viens d'indiquer dans les écrits de l'époque. Fontenelle, pour faire accueillir la science avec quelque faveur, en présentait les règles en se jouant, et parvenait au moyen d'un ingénieux badinage à faire parcourir à ses lecteurs la pluralité des mondes, sans effort, sans fatigue. Il unissait la littérature à la science et entourait celle-ci d'un charme jusques alors inconnu.

Préoccupé de cette pensée qu'elle n'avait pas encore étendu son empire d'une manière assez générale, on le vit, même dans les éloges des membres de l'Académie des sciences, hésiter à donner trop d'extension à ses revues scientifiques.

Il n'en fut plus ainsi un siècle après, lorsque Vicq-d'Azir, chargé des mêmes soins, présenta dans un recueil d'écrits analogues, des éloges que l'on pourrait classer parmi des traités de science, comme ils sont des modèles d'éloquence et de style. Mais alors la science était devenue presque identique avec les besoins du siècle. Déjà se préparait cette révolution dans les esprits, d'après laquelle on devait l'appeler en aide dans toutes les conceptions industrielles et manufacturières. Dès ce moment l'on voit l'intérêt se partager entre l'Académie des belles lettres et celle des sciences.

Le principe que j'ai voulu établir dans cet aperçu, que les Sociétés académiques reçurent constamment dans leur travaux l'impulsion du siècle, trouve ici son application

tout entière. Quelle que soit toujours la faveur qui se rattache à l'Académie française comme à celle où viennent se grouper toutes les illustrations, cependant l'Académie des sciences signale dès son existence son utilité et ses services. D'autre part, comme si la providence avait voulu favoriser le désir qui se manifestait de donner plus d'extension aux connaissances humaines, le milieu du 18e siècle vit naître les Lavoisier, les Fourcroy, les Bertholet, les Chaptal, et par leur apparition l'avenir s'enrichit des trésors dont leurs recherches allaient doter le monde savant.

L'application des découvertes de la chimie offrit bientôt à l'industrie de puissants secours. Bertholet décéla aux manufacturiers des secrets profitables. Chaptal remplaça une production végétale nécessaire à la fabrication du savon qui nous rendait tributaires de l'étranger, par la confection de matières factices, réunissant toutes les propriétés actives de cette production étrangère dont notre fabrication devint par là affranchie.

Dans le cours de ce 18e siècle si riche en illustrations de tout genre, divers écrivains se préoccupèrent vivement des moyens d'améliorer le sort des populations; ils groupèrent leurs efforts pour poser les premières bases d'une science nouvelle destinée à seconder les méditations des hommes d'état. Toutefois, comme si les meilleures choses ne devaient être appréciées qu'après une certaine épreuve, ou ne produire leur effet qu'après que l'expérience a aidé à leur perfection, les premiers essais des économistes français ne furent pas heureux; leurs vues philantropiques furent pendant quelque temps méconnues.

Il est vrai que leurs efforts ne furent pas constamment fructueux. Ils confondirent ce qui se rattache à la politique avec l'économie politique; ils soutinrent avec chaleur leur système erroné de la balance du commerce et ne

connurent pas entièrement les vrais principes de cette science qui se formait à peine.

A la même époque, un Ecossais pourvu des connaissances les plus étendues et embrasé du désir de favoriser l'extension du bien-être social, livrait à la publicité comme essai, un ouvrage de haute métaphysique, où l'appréciation théorique des sentiments moraux amenait à leur application dans tout ce qui a trait à l'intérêt public. Cet essai remarquable signala des vues profondes ; il excita l'attention. Cet écrivain recommandable qu'à ces caractères vous reconnaissez pour être Adam Smith, après avoir étudié dans ses voyages, les lois, les mœurs et les institutions des divers peuples, féconda les notions qu'il avait recueillies, par ses réflexions et le monde savant fut enrichi de son grand ouvrage sur la nature et les causes des richesses des nations. Dès lors, les principes de l'économie politique furent fixés.

Le système théorique de Smith a servi de principale base à cette science. Les Say, les Ricardo sont venus ensuite développer l'application de ces vérités primitives. J. B. Say surtout les a fécondées; il les a complétées par des vérités nouvelles. Aujourd'hui l'étude de l'économie politique est devenue nécessaire aux hommes d'état ; il ne leur est pas plus permis d'ignorer la nature et les causes de la production des richesses que les évènements écoulés, leurs causes et leurs effets. Mais leurs méditations ne sauraient être complètement fructueuses que s'ils joignent à ces études celle des revenus des diverses contrées, de la valeur de leurs productions naturelles, industrielles et manufacturières, enfin de la masse de leurs ressources, comme encore de leurs charges et de leurs dépenses. Le besoin d'acquérir ces connaissauces a nécessité la création d'une science spéciale que l'on a désignée sous le nom de statistique.

Nous ne rechercherons pas si dans les temps les plus anciens, ce besoin de connaître les produits des diverses contrées, afin de les comparer et de déduire de cette comparaison des conséquences utiles, n'a pas été reconnu, mais ce que l'on peut certifier, c'est que Napoleon attachait beaucoup de prix aux documents statistiques et qu'il y puisait des enseignements qui fécondaient ses méditations.

La statistique est liée à l'économie politique; ses recherches viennent en aide à l'application de la théorie de celle-ci; elles sont utiles au commerce et à l'industrie elle-même. Ce serait une grave erreur que de croire que les travaux des personnes qui dans des vues d'utilité publique se livrent à cette science, puissent se composer seulement d'une accumulation de chiffres, d'une aride série de tableaux et de faits. La réunion de ces matériaux ne saurait être stérile; elle est productive, puisqu'elle doit être nécessairement accompagnée de comparaisons, de réflexions propres à amener une amélioration universelle.

Il est incontestable que depuis l'établissement de l'Académie des sciences, les idées se sont trouvées généralement dirigées d'une manière successive et progressive vers les objets qui se rattachent à une utilité réelle. La moralisation du peuple s'effectue par la diffusion de l'instruction élémentaire, par le travail, par l'industrie. La science vient prêter constamment à celle-ci son secours, ses lumières, son appui; elle la rend plus fructueuse.

Dans cette situation des esprits, toutes les Académies, dont les productions étaient portées naguères presque uniquement sur ce qui touche à la littérature, aux beaux arts, cédant à l'influence du siècle, ont ressenti le besoin de diriger leurs études sur des objets plus essentiellement utiles.

Au milieu de telles circonstances, la Société de statistique de Marseille, dont la mission s'étend spécialement sur les travaux d'utilité commerciale, industrielle et publique, ne pouvant rester en arrière dans cette impulsion générale, a dû porter sa pensée principale et son attention, à encourager par des manifestations solennelles les diverses branches d'industrie. Elle a fondé des prix destinés aux personnes qui ont introduit à Marseille des industries nouvelles, ou qui ont amené celles déjà existantes à une plus grande perfection.

L'application de cette pensée forme principalement l'objet de notre réunion de ce jour.

Considérations sur la science des météores et des climats ; par M. H. DE VILLENEUVE, *membre actif.*

— L'ensemble de la science des météores et des climats présente encore un tel nombre de lacunes, tant de faits incohérents et en apparence contradictoires, qu'il semble presque impossible, aux yeux de quelques hommes instruits, que l'on parvienne jamais à débrouiller ce cahos. Le jour est encore très loin, sans doute, où il sera permis de prédire la température de chaque jour, de connaitre d'avance la pluie et la sècheresse ; mais cependant on peut dès à présent indiquer quelques phénomènes qui sont les précurseurs de certains changements avec lesquels ils semblent intimément liés.

Pour éclaircir quelques unes des données de la climatologie, il faut surtout arrêter les regards sur les deux parties du globe où elle suit évidemment les lois les plus régulières et les plus évidentes. Ainsi, dans la région équatoréale, l'année se divise constamment en deux parties très nettement séparées. La première est la saison de la sécheresse, la deuxième est celle de la pluie. Pendant la saison de la sècheresse règnent les vents alisés ; pen-

dant la saison humide, il y a généralement calme dans l'atmosphère. Ainsi, chaque année présente une succession assez régulière. Il y a même de la régularité dans les phénomènes qui se succèdent pendant une même journée. Ainsi dans la saison humide qui coïncide avec la période où le soleil darde verticalement ses rayons sur la région tropicale que l'on examine, dans la saison humide, la pluie se fait sentir pendant l'intervalle de 9 heures du matin à 3 heures après midi; les nuées dérobent ainsi la vue du soleil et arrêtent son action terrestre alors qu'elle aurait été plus incommode.

De même des mouvements très uniformes se passent dans l'atmosphère. Le baromètre élevé chaque jour à sa plus grande hauteur vers 9 heures du matin descend à son minimum vers 3 heures, atteint un autre maximum de pression à 9 heures du soir et revient au minimum à 3 heures après minuit, pour recommencer la même période.

Dans la région polaire, les variations présentent plus de simplicité encore. L'année tout entière divisée en un seul jour et une seule nuit, correspond à ce qui se passe dans une seule période de 24 heures à l'équateur.

Ainsi, la nuit et la pluie ou la brume polaire durent six mois, tandis que la sécheresse et la lumière occupent l'autre semestre.

Le baromètre lui-même participe à cette marche annuelle ; il éprouve un maximum et un minimum pendant l'hiver, un notable maximum et un minimum pendant l'été. Ainsi, la climatologie et la météorologie des parties extrêmes de la terre et de la partie moyenne offrent une régularité remarquable. La partie intermédiaire ou les zônes tempérées sont au contraire les portions où les météores paraissent avoir la marche la plus irrégulière, la plus difficile à saisir. Quelle en est la cause ?

Les parties extrêmes de la terre échangent sans eux leurs eaux et leur partie aérienne avec les parties fluides des régions équinoxiales.

Ainsi, les vents alisés, par exemple, sont une émanation continuelle de l'atmosphère boréale vers l'équateur. Or, ce courant d'air constant d'air frais ne peut exister sans un courant également constant qui de la zône équatoréale s'élance vers la région polaire. Seulement ce courant qui entraine six mois la chaleur et les vapeurs aqueuses de l'équateur au pôle passe au dessus de nos têtes et ne se fait pas sentir immédiatement; mais il se manifeste cependant par des phénomènes très apparents, c'est évidemment ce courant d'air chaud qui pendant l'hiver boréal entoure la région du nord de cette brume constante, de ce brouillard perpétuel que le capitaine Parey et le capitaine Ross ont observé pendant leurs recherches du passage entre l'océan atlantique et l'océan pacifique au nord de l'Amérique. D'où viendrait cette humidité perpétuelle dans un lieu où 40° sous zéro rendent le mercure maltéable et font cesser toute évaporation de l'eau, dans ce lieu enfin où l'on fait des maisons avec des blocs de glace comme nous faisons ici nos maisons avec nos pierres naturelles ou artificielles.

Bien évidemment c'est de la vapeur d'eau transportée d'un pays chaud; elle ne peut venir que de la région équatoréale, où six mois de chaleurs continuelles sur une zône presque toute couverte de nues soulèvent une prodigieuse masse de vapeurs.

Ainsi les phénomènes décèlent dans la région polaire l'affluence des vapeurs chaudes qu'a perdues l'équateur. C'est au pôle donc que se manifeste le contre courant chaud qui balance le courant frais et sec connu sous les noms de vents alisés.

Le contre courant chaud doit avoir une direction oblique

que relativement aux pôles, et de même que les mouvements de rotation de la terre force l'air froid des vents alisés à marcher de l'est à l'ouest, cette même loi de rotation doit imprimer nécessairement, mathématiquement une marche de l'ouest à l'est au courant d'air allant de l'équateur vers les pôles.

En effet, les vents du sud-ouest dominent sur tous les continents septentrionaux, et ils manifestent aussi leur influence sur la température annuelle en rendant toutes les côtes occidentales plus chaudes à latitude égale que les côtes orientales. On sait en effet par le beau travail de M. de Humboldt sur les lignes isothermes qu'en Europe, comme en Amérique, comme en Asie, la côte de l'ouest est plus chaude que celle de l'est; mais jusqu'ici personne n'a signalé la conséquence bien évidente pourtant, que cette différence suppose un courant d'air chaud allant pendant l'hiver de l'ouest à l'est.

Enfin un troisième fait se lie aux précédents et nous en paraît le corollaire. Toutes les recherches sur les climats ont démontré que vers le pôle nord l'atmosphère a une température moyenne supérieure de deux degrés environ à la température moyenne de la terre, ou de la partie solide, tandis que vers l'équateur au contraire l'atmosphère est moyennement plus chaude de un à deux degrés que le sol.

D'où vient celà? Evidemment de ce qu'une chaleur étrangère est importée dans l'atmosphère polaire, tandis qu'au contraire l'air équatoréal est raffraîchi par des émanations froides; l'induction ne se présente-t-elle pas immédiatement? C'est le courant d'air chaud de l'équateur qui va échauffer l'air de la région hyperboréenne, tandis que l'air polaire en affluant à l'équateur absorbe une portion du calorique de l'équateur.

Nous voyons même de suite pourquoi le courant équa-

toréal, en affluant vers les pôles, perd une grande partie de sa vitesse : il régnait dans la partie haute de l'atmosphère, il vient en descendant choquer un air plus doux; il est ralenti encore par sa moindre masse. Il est ralenti encore parceque la vapeur d'eau qu'il contient en grande quantité se condense et se précipite, et ne laisse plus que des mollecules d'air très distantes les unes des autres, douées par conséquent d'une très faible force d'impulsion.

Ainsi tout est conforme aux lois rigoureuses de la mécanique dans les deux atmosphères pôlaire et équatoréale.

Les phénomènes des mouvements aqueux sont tout aussi simples. Le voyage de la Vénus nous a dernièrement fait connaître cet immense fleuve d'eau douce qui sur une largeur de quatre à cinq lieues descend du pôle sud vers l'équateur. Des courants analogues arrivent aussi du pôle nord vers la région équinoxiale ; c'est là le produit des glaces polaires qui en se fondant produisent une immense affluent vers l'équateur. On connait le grand courant qui descendu du pôle nord vient ensuite marcher vers le golfe du Mexique, tandis que les mers équatoréales rendues par l'évaporation d'une salure plus prononcée, produisent des contre courants, que leur densité fait régner au dessous de la superficie des mers. Mais on les voit assez bien se déceler, lorsque vers les pôles on examine la salure et la température des mers à diverses profondeurs. Les eaux inférieures sont plus chaudes et plus salées, tandis qu'à l'équateur il en est et doit en être tout autrement. La température diminue rapidement avec la profondeur.

L'eau polaire ne peut se maintenir au dessus, parcequ'étant beaucoup plus froide, elle doit descendre rapidement dès qu'elle a repris la proportion ordinaire de sel. Et c'est le renouvellement constant de l'eau inférieure par les affluves pôlaires, qui seul peut expliquer pourquoi, mal-

gré la température croissante des couches inférieures de la terre ; malgré le réchauffement continu que doit causer le froid central, l'eau profonde est partout et constamment très froide dans les mers équatoréales.

Ainsi, dans les mers comme dans l'atmosphère, il y a partout entre les pôles et l'équateur terrestre un échange, un mouvement merveilleux. Les parties fluides de notre globe importent vers les pôles l'excès de la température des régions équinoxiales, tempèrent aussi la rigueur des frimats polaires, tandis que les régions équinoxiales sont constamment rafraichies, leurs feux sont toujours tempérés par les émanations polaires : admirables échanges, ravissantes harmonies, par lesquelles la providence semble transporter dans le monde matériel la sublime loi de la charité.

Que ces échanges soient arrêtés, et vous allez voir les effets désastreux. Dans le midi de l'Asie, s'élève un massif de montagnes qui sous le nom d'Himalaya se développent parallélement à la mer des Indes; leurs cimes refroidies par un constant rayonnement conduisent sous formes de neiges les vapeurs émanées de la mer indienne. Et le nord de l'Asie, dépourvu de vapeurs d'eau, voué à une sécheresse désespérante, éprouve aussi les hivers désastreux que le nom seul de la Sybérie rappelle à l'imagination attristée.

Les missionnaires nous ont revélé ces hivers du plateau thébelain où 30° de froid succèdent à des étés dont la température s'était élevée à plus de 30° de froid.

De l'influence réciproque des climats extrêmes du globe on voit tout de suite surgir les causes des variations qui se font sentir dans les zônes tempérées placées sur le passage des vents polaires et équatoréaux. Tantôt c'est une influence qui domine, tantôt c'est l'influence opposée. Ces différences troublent les lois de notre atmosphère, de notre

baromètre et de notre climat. Il est vrai que les compensations naissent bientôt et elles sont faciles à prévoir.

Ainsi, lorsque une région tempérée a été plus que d'ordinaire soumise aux effets des vents chauds et humides, il est évident que des vents froids vont bientôt dominer et ramener la somme des températures à leur chiffre ordinaire.

Voilà pourquoi les peuples ont raison de dire, lorsque la végétation de l'automne montre une activité peu ordinaire, sous l'influence des vents chauds, que des rigueurs de froid peu ordinaire sont imminentes. On sait que le froid de 1709 fut précédé d'une saison où les vents chauds avaient dominé ; on sait qu'avant le 1er janvier 1820 la température avait été plus douce qu'à l'ordinaire. En 1838, jusqu'en décembre, la Provence fut sous l'influence des vents du sud et de la pluie, quand du 15 au 21 janvier, nous eumes 18° sous zéro vers Dijon. On sait encore ce qui cette année s'est passé.

Les grands froids sont si bien apportés par les vents du nord qu'en 1829, avant de régner à Marseille suivant la remarque de feu Toulouzan, le froid fut senti dans les villes septentrionales de la France et cette année encore on vient d'en voir la confirmation.

Les phénomènes volcaniques apportent une perturbation de plus aux causes de variations que notre position nous impose.

Ainsi, lorsqu'en 1842 et 1843 le temps reprit son activité, il y eut une masse de vapeurs chaudes si grande que l'ensemble de l'hiver de tous les pays situés au nord de la Sicile a présenté une douceur inaccoutumée jusqu'à ce point que la Silésie a été affectée de fièvres typhoïdes en janvier, absolument comme si elle sentait l'influence de l'été.

Le baromètre a manifesté les variations en harmonie avec celles-là.

Ainsi, au milieu même des perturbations apparentes de l'atmosphère, règnent une régularité générale, une heureuse harmonie qu'aiment à constater ceux qui font leur plus douce étude des grandes lois de la création, ceux qui savent surtout que l'étude de ces lois est toujours un progrès de plus qui tôt ou tard doit se manifester par des conséquences utiles à la Société, après avoir satisfait au besoin de l'intelligence.

Rapport de M. Joseph Loubon, *membre actif de la Société, sur un Tableau du mouvement de la population de la ville de Palerme, en l'année* 1838.

Messieurs,

Vous m'avez invité à vous faire un rapport sur le tableau statistique du mouvement de la population de la ville de Palerme, dont M. Frédéric Cacioppo, vous a fait hommage. Je viens remplir cette tache.

La population de Palerme, au 1er janvier 1838, était de 154,716 âmes, compris la garnison.

Il est né dans l'année.....	5899 individus.
Il en est mort.....	4585
Les naissances ont excédé les décès de..	1314

et elles ont été aux décès, comme 3 est à 4.

Par cet accroissement de naissances, la population au 1r. janvier 1839, a été portée à 156,030 âmes.

Les naissances de 1838, sont à la totalité de la population comme un est à 26. Elles se sont composées de

3004 individus du sexe masculin,
2895 — du sexe féminin;

parmi lesquels 5110 légitimes, dont

2631 du sexe masculin,
2479 du sexe féminin.

789 illégitimes, dont 373 du sexe masculin,
416 du sexe féminin.

Les naissances illégitimes sont aux légitimes comme 2 est à 13, et sont la septième partie de toutes les naissances. Celles-ci, en 1838, sont à la population comme 1 est à 26 1[4.

En 1838, il y a eu 28 naissances jumelles, dont
3 de deux enfants mâles,
14 de deux enfants du sexe féminin,
11 de différens sexes.

On a enregistré dans la même année 29 enfants sans vie, dont 19 du sexe masculin, 13 du sexe féminin.

Les mois où il y a eu le plus de naissances, ont été ceux d'octobre, de novembre et d'août.

Ceux où il y en a eu le moins sont ceux d'avril, de mars et de février.

Les naissances ont été dans la proportion de 491 à 492, par mois ; c'est environ 16 à 17 par jour.

Le nombre des enfants vaccinés a été de 4753, dont
2559 du sexe masculin,
2194 du sexe féminin.

La mortalité de l'année 1838, à Palerme, qui est de 4585, s'est divisée en
2431 individus du sexe masculin,
2154 — du sexe féminin.

Il est donc mort 277 hommes de plus que de femmes. C'est dans la proportion de 10 à 9.

Sur le nombre des morts, il y a eu 4123 légitimes, dont
2220 hommes,
1903 femmes.

C'est 317 hommes de plus, c'est-à-dire comme 7 est à 6.

Parmi les illégitimes, les décès se sont élevés à 462, dont
211 du sexe masculin,
251 du sexe féminin.

Les premiers ont été aux seconds comme 5 est à 6.

Les morts légitimes ont été aux illégitimes comme 9 est à 1.

Le total des décès est à la population, à peu près comme 1 a 34. Dans cette totalité, les légitimes sont comme 1 à 38, et les illégitimes comme 1 à 335.

Il est mort dans l'année 1838, trois centenaires, tous les trois du sexe féminin. Deux n'ont atteint que la centième année ; une est allée jusques à cent un an.

La plus grande mortalité a été de la naissance à l'âge de trois ans; ensuite, parmi les individus de vingt ans et parmi ceux de soixante-dix ans. En voici les détails :

1245 de la naissance à un an;
534 d'un an;
307 de deux ans,
165 de trois ans;
212 de vingt ans;
112 de soixante-dix ans.

Pendant la même année, il y a eu 18 homicides, dont la plupart pour des rixes.

Deux suicides, un de chaque sexe.

Deux noyés par accident:

Il est mort 545 enfants de la varioloïde.

Il y a eu à Palerme, en 1838, environ 382 décès par mois, ou 12 à 13 par jour.

La mortalité la plus considérable a été celle des mois de novembre, décembre et octobre, et la moindre celle des mois d'avril, de février et de mai.

Les mariages se sont élevés au chiffre de 1846, dont

1416 entre célibataires,
360 entre célibataires et veufs,
70 entre veufs.

Ils ont été en rapport avec la population comme un est à 84.

Le nombre a excédé de 374, celui de l'année précédente. C'est environ 154 par mois et 5 par jour.

35 ont eu lieu entre individus d'un âge avancé, ne pouvant procréer des enfants. Le mariage entre individus de l'âge le plus avancé, a été celui d'un homme de 73 ans, avec une femme de 72.

113 mariages ont eu lieu avec une disproportion d'âge de 20 années.

La statistique de la ville de Palerme remonte à l'année 1805 ; elle comptait déjà 35 ans d'existence, en 1840, lorsque le baron Cacioppo a fait paraître la statistique de 1838.

Nous allons comparer le mouvement de la population de Palerme, avec celui de la ville de Marseille.

Les naissances, à Marseille, ont été en 1838, de 5349, dont

2341 garçons légitimes,
473 garçons illégitimes, sur lesquels
208 ont été reconnus,
265 abandonnés.
2090 filles légitimes,
445 filles illégitimes, sur lesquelles
208 reconnues,
237 abandonnées.

En tout 5349.

Ce total donne pour les naissances une proportion d'environ 446 par mois, et de 14 à 15 par jour.

Le rapport avec la population au 1er janvier 1838, est environ comme 1 à 27.

Le mois où il y a eu le plus de naissances, a été le mois de mars. Viennent ensuite les mois de février, janvier, décembre et octobre.

Les décès, en 1838, n'ont atteint que le chiffre de 4108 ; c'est environ 342 par mois et 11 par jour.

Les mois où la mortalité a été la plus grande sont ceux d'août, de juillet, de décembre, de mars, et ensuite ceux de février, d'avril et d'octobre.

Le rapport avec la population est comme 1 est à 35.

L'excèdant des naissances sur les décès a été de 1241.

Les mariages, dans notre ville, se sont élevés, dans la même année, au chiffre de 1325. C'est en rapport avec la population comme 1 est à 109 10[00. Ils n'avaient atteint en 1837, que le chiffre de 1145.

Nous terminerons en comparant le mouvement de la population de Palerme, Naples et Marseille, au 1er janvier 1838.

	Palerme.	Naples.	Marseille.
Population.....	154716	336,362	144,950 (1)
Naissances	5899	13,228	5349
Décès.....	4585	12,993	4108
Mariages.....	1846	3543	1325
Centenaires.....	3	9	»
Suicides.....	2	10	»
Décès par mois....	382	1082	342
— par jour.....	13	35	11
Naissances par mois	492	1102	466
— par jour....	16	36	15

(1) Sans compter la population mouvante qui est de 25 à 30 mille âmes.

Rapport sur des publications de M. Adrien Balbi, *par M.* Saint-Férréol, *membre actif.*

Messieurs,

— Les divers écrits publiés par M. Adrien Balbi, sur la géographie, la statistique et autres matières, ont été recueillis, mis en ordre et publiés par M. Eugene Balbi.

Ces écrits ne sont point nouveaux; ils ont été insérés au fur et à mesure de leur rédaction dans la Gazette de Milan, qui leur a donné une grande publicité, surtout en Italie. Mais ils existaient épars dans cette gazette dont il était difficile de se procurer des exemplaires après son émission, attendu que les journaux ne rentrent point de leur nature dans la classe des publications qu'on réimprime.

L'idée conçue par M. Eugene Balbi de réunir en un corps d'ouvrages les publications de M. Adrien, qui n'existaient que disséminées dans la Gazette de Milan, est une idée heureuse dont la réalisation a mis sous la main du public, des renseignements aussi curieux qu'utiles. Sous ce rapport, M. Eugene Balbi a rendu un grand service aux hommes studieux, ainsi qu'à ceux qui peuvent faire l'application des faits nouveaux, car tout est positif dans les divers écrits dont il s'agit, attendu qu'ils traitent toujours de faits et jamais de théories.

Les articles recueillis dans l'ouvrage ne présentent point le même dégré d'intérêt; les uns forment une statistique toute de chiffres, d'autres traitent spécialement d'un genre d'industrie, d'autres présentent l'analyse de divers ouvrages de typographie, plus ou moins étendus, d'autres, enfin, roulent sur des faits topographiques, ou historiques ou commerciaux, etc. Mais ces divers articles, groupés comme ils le sont, forment un ouvrage qu'on peut consulter avec utilité, parce qu'une table de matières placée à

la fin de chaque volume facilite le choix ou la réunion des matières qu'on a plus particulièrement en vue d'étudier.

Parmi les divers articles que renferme le 4e volume des publications de M. Balbi, il en est un qui traite de la vapeur appliquée aux appareils de locomotion.

Dans cet article, l'auteur compare entr'elles diverses vitesses connues, mais il prend pour unité de comparaison une mesure dont le rapport avec le mètre ne m'est point connu, attendu qu'il n'indique point le pays auquel appartient le pied qu'il adopte pour type.

Après avoir établi que la vitesse moyenne d'un vagon

est, par seconde, de.....	40	pieds.
Celle d'un grain qui tombe, de.....	15	id.
Le vol d'une corneille, de.....	32	id.
Le parcours d'une grande vague, de.....	50	id.
Celui d'un vent impétueux, de.....	60	id.
Le vol d'une troupe d'oies sauvages, de..	120	id.
La vitesse du son, de.....	1040	id.
La rotation de la terre à l'équateur, de...	1427	id.
Et dans son orbite, de.....	112,000	id.
Le boulet de canon, dans la 1re seconde, de	1800	id.
Une dépêche télégraphique, de.....	3703	id.
La comète de 1680, plus de.....	1,500,000	id.

ou soit 74 mille de Hongrie.

La lumière, 46,667 de ces milles.

Il tire cette conséquence que la vitesse des locomotives est supérieure à celle des oiseaux ordinaires, le tiers de celle des oiseaux les plus rapides, et qu'elle est dans le rapport de deux pour cent à celle du boulet de canon.

Dans un autre chapitre, l'auteur me conduit à St-Petersbourg. Il m'y sert de guide et me montre les principaux monuments de cette jeune et magnifique métropole du Nord. Mais les théâtres qu'elle possède fixent principalement son attention.

La première salle de spectacle élevée à St-Petersbourg, date de 1716. Ce ne fut qu'en 1737 qu'on y représenta pour la première fois une œuvre italienne. Aujourd'hui, cette capitale renferme quatre théâtres.

Celui de la Cour fait partie d'une suite de vastes et grands édifices attenant au grand palais d'hiver, dont l'incendie en 1839, retentit dans tous les journaux d'Europe. Cette salle, réservée aux divertissements privés de la Cour impériale, est petite, mais l'extérieur, qui regarde la Newa, est placé sur l'un des plus beaux quais du monde.

Le théâtre Alexandre fut construit en 1830. Il est plus grand que le précédent, et il est destiné aux comédies, drames et vaudevilles écrits en langue russe. Sa belle façade donne sur la perspective *Newski*, qui est la plus belle et la plus large rue de la capitale. L'intérieur richement décoré, compte quatre rangs de loges et une grande galerie. Mais on regrette la perte des belles peintures dont le pinceau du romain Antonio Vighi avait embelli cette salle, la vapeur avec laquelle on l'échauffe en hiver, ayant presque tout dégradé. Ce qui est remarquable dans ce bel édifice, qui couta un million de roubles (1200 mille francs), est sa charpente et sa toiture immense, toute de fer, et d'un travail parfait. L'auteur que j'analyse fait remarquer qu'il ne peut parler du vaudeville qu'on représentait le jour où il vit la salle, parce qu'il n'entend point la langue russe.

Du théâtre Alexandre, le même auteur me conduit à celui de Michel, construit en 1833, par l'architecte russe Brulow. Cette petite salle, élevée près du nouveau palais Mikhailof, est d'un bel aspect et décorée très simplement; elle a deux rangs de loges et une galerie; on n'y représente que des comédies et des vaudevilles en langues allemande et française. Le bon choix des auteurs, les nombreux français qui habitent St-Petersbourg, et une sorte de

prédilection du Czar pour ce théâtre, l'ont mis à la mode.

La quatrième salle de spectacle, appelée indifféremment, grand théâtre ou théâtre de Pierre, est élevée sur une place, et son extérieur est d'un aspect imposant quoiqu'un peu lourd. Son grand péristile est formé par huit énormes colonnes, d'ordre ionique, qui supportent un fronton orné d'un bas relief représentant Apollon conduisant son quadrige entouré des heures. Autour de l'édifice et sur la place se trouvent d'immenses foyers, où l'on allume de grands feux pour les serviteurs et les cochers, qui, sans cette précaution, périraient de froid, lorsque la température descend à 20 et même à 30 degrés au-dessous de zéro.

Cette salle, élevée en 1783, restaurée en 1802 et reconstruite en 1817, à la suite d'un grand incendie, a vu son intérieur entièremeut refait d'après un plan nouveau, et a été rouverte au public avec une grande solennité, le 9 décembre 1836. Elle contient plus de trois milles personnes, qui, toutes, peuvent s'y asseoir commodément. Elle a cinq rangs de grandes loges, outre deux vastes galeries supérieures. Les loges sont soutenues par de minces colonnes et ne sont point séparées les unes des autres, comme en France et en Italie, par des cloisons qui bornent la vue et qui brisent les sons. Les ornements sont simples, mais d'un goût exquis, et l'on a observé si rigoureusement les principes de l'acoustique architectonique, que les moindres sons sont portés dans tous les angles de l'édifice.

Il existe de vastes et belles salles contiguës, destinées à la conversation et à la promenade. L'atelier destiné aux peintres décorateurs et autres artistes, placé sous la toiture, est aussi vaste que le théâtre même.

On ne représente, dans cette salle, que les seuls drames en langue russe ou allemande et les grands ballets.

Le parterre, incliné vers la scène, est entièrement garni

de chaises à bras, recouvertes de velours rouge. Le prix d'entrée, fixé à 5 roubles (6 fr.), étant payé, un serviteur en grande livrée, conduit civilement le spectatenr à la place qui lui est assignée par son numéro d'entrée : celui-ci dépose son manteau et peut attendre la pièce ou aller se promener dans les salles voisines. Remarquons que le manteau est en Russie, comme dans tout le nord de l'Europe, d'un usage rigoureux pendant toute l'année, à cause de l'inconstance du climat, et malheur à l'étranger imprudent qui l'oublie, parce que les maladies qui résultent d'un changement subit de température, peuvent être la moindre des conséquences de cet oubli. Tous les spectateurs sont assis et conservent rigoureusement la place déterminée par leur numéro. Ce monument est sans contredit, le mieux décoré, le plus spacieux et le plus commode de tous les théâtres connus.

Le premier jour où l'auteur vit cette salle, les habitants de la capitale accouraient en foule pour admirer les gracieux talents de Mlle Taglioni, qui devait danser dans la *Zingara*, ballet en quatre actes, dont le sujet est tiré d'une des nouvelles de Cervantes. Ce ballet devait seul remplir toute la soirée. Dans les premières scènes, une petite danseuse de huit ans, qui représentait dans ce jeune âge la *Zingara*, fût beaucoup applaudie. Sa légéreté, ses grâces, l'expression de sa physionomie enfantine et celle de son jeu mimique, faisaient augurer qu'elle pourrait un jour surpasser la terpsichore française ; aussi, lui donnait-on déjà, par anticipation, le nom de jeune Taglioni.

Dans les actes suivants, la légère et gracieuse sylphide de Paris, vint enlever tous les suffrages et fut applaudie au point que le tranquille spectateur, ennemi de tout enthousiasme délirant, en était fatigué et presque assourdi.. Et, à ce sujet, M. Balbi fait la réflexion suivante : quel est l'homme de bon sens, dit-il, qui ne pourra s'affliger en

voyant prodiguer tant d'enthousiasmes et accorder tant d'éloges emphatiques aux chanteurs et aux danseurs du jour, de manière à ne pouvoir faire un meilleur accueil à un héros qui aurait sauvé l'Etat. Certainement, continue-t-il, c'est un luxe d'honneur et un vrai fanatisme que nos neveux reprocheront un jour à la génération présente.

C'est par ces réflexions que M. Balbi termine ce qu'il a daigné nous apprendre des quatre théâtres de St-Petersbourg, et plein de cette pensée, il oublie de nous dire si à St-Pétersbourg, comme à Paris, on baisse la toile quand la pièce est finie. Présumant qu'il en est ainsi, je quitte les rives de la Newa, pour me transporter avec lui sur celles de la Seine.

Là, M. Balbi, pour oublier le fracas des applaudissements exprimés par les mains et par les cannes, et pour se remettre du bruit éclatant des *bravo*, répétés par tous les échos du théâtre dont il sort, vient s'occuper de travaux champêtres.

Le cresson, nous-dit-il, recherché dans toutes les tables pour être mangé soit en salade, soit avec des volailles ou autres viandes roties, est l'anti-scorbutique le plus puissant que nous connaissons. Il excite l'appetit, fortifie l'estomac, est apéritif et incisif; son usage est très salutaire et il est regrettable que sa consommation ne soit pas plus étendue.

Chacun sait que cette plante croit dans les fossés, les ruisseaux et sur les bords des rivières dont l'eau est vive et courante. Mais ce que peu de personnes savent, c'est que le cresson qui ne se cueillait que là, est devenu de nos jours l'objet d'une culture particulière et assez étendue; enfin une branche d'industrie assez importante, et qui le deviendra davantage à cause de l'emploi de cette plante dans les offices et dans la pharmacie.

Le cresson cultivé est préférable à l'autre; il est moins

âcre, surtout lorsqu'il a été semé à l'ombre, et moins sujet à sentir la boue et le limaçon que celui des prés et des ruisseaux.

Les cressonnières ou plantations de cresson, inconnues en France jusqu'en 1811, si ce n'est dans quelques lieux des départements du Nord et du Pas-de-Calais, existaient depuis longtemps en diverses provinces d'Allemagne, et particulièrement dans les environs d'Erfurt, où l'une de ces plantations affermées, en 1810, soixante mille francs, en rend aujourd'hui deux cents mille.

M. Cardon, ancien directeur des caisses des hôpitaux français en Allemagne, introduisit, en 1811, ce genre de culture, à dix ou douze lieues de Paris, entre Senlis et Chantilly. Son établissement créé par deux habiles cultivateurs qu'il avait appelés d'Allemagne, occupait une superficie d'un peu plus d'un hectare, et renfermait trois cressonnières contenant ensemble quarante-une fosses.

La régularité des envois et la pureté et la fraicheur constante du cresson que M. Cardon envoyait aux divers marchés de Paris, mirent bientôt en réputation sa belle entreprise, et il est probable qu'il aurait fait une brillante fortune, si de nouveaux cultivateurs, venus d'Erfurt, n'eussent établis de nouvelles cressonnières, qui, plus tard, ont servi de modèle à de semblables entreprises.

En 1835, on comptait dans un rayon peu éloigné de Paris, neuf propriétaires de pareils établissements, comprenant, ensemble, 373 fosses.

Dans un temps, la vente du cresson qui arrivait à Paris, rendait de quatre à cinq cent francs par jour, et moitié en hiver. Aujourd'hui, en toute saison, il arrive journellement plus de vingt charrettes sur le même marché, au prix de 300 fr. l'une, c'est-à-dire que la consommation quotidienne s'élève à 6,000 francs, payés par les offices, les pharmaciens et les hôpitaux.

Enfin, d'après des calculs modérés, on évalue à un million trois cent cinquante mille douzaines de paquets, la quantité de cresson vendu à Paris, lesquels payés au producteur au prix moyen de soixante-dix centimes et demi la douzaine, leur assurent un revenu brut de neuf cent quarante-cinq mille francs. Mais, si l'on ajoute au prix de revient, les frais de transport, les bénéfices des commissionnaires et des vendeurs au détail, on reconnaîtra que le commerce du cresson, à Paris, donne lieu à un mouvement annuel de fonds, de plus d'un million et demi. Vous reconnaîtrez également, Messieurs, que la statistique n'est point sans intérêt, lors même qu'elle ne s'occupe que de faits qui passent inaperçus, puisqu'elle vous démontre qu'il n'est point de petite industrie dont l'homme habile et persévérant ne puisse tirer un parti avantageux pour lui et pour la société.

Si, maintenant, nous nous figurons qu'au moyen du cresson cultivé ou sauvage, nous venons de verser un baume salutaire dans nos veines, en purifiant le sang qui y circule, nous pouvons nous hasarder à suivre M. Balbi dans une nouvelle pérégrination. Risquons le voyage qui a pour objet de nous faire connaître la condition des femmes chez certains peuples.

L'auteur, après avoir exposé que, là, elles sont livrées aux travaux les plus pénibles de l'agriculture; qu'ailleurs, elles sont chargées de la construction des cabanes et des travaux les plus fatiguants, tels que ceux de travailler dans les mines; qu'en d'autres contrées, elles suivent leurs époux à la guerre; qu'enfin, en d'autres lieux, elles sont forcées de monter sur le bûcher qui doit les dévorer avec les cadavres de leurs époux, ou contraintes à s'ensevelir vivantes comme des holocaustes dévouées aux manes cruelles de leurs maris.

Après avoir tracé le tableau affligeant de ces misères et

de ces barbaries, l'auteur donne un apperçu des prix auxquels les femmes sont vendues chez certains peuples.

Chez les mingreliens, une fille de treize à dix-huit ans coute une vingtaine d'écus ; les femmes n'en valent que douze.

Une jeune circassienne, belle et surtout aux cheveux rouges, se paie jusqu'à mille sept cents francs.

Une fille de Katschintz, coute de cinq à cinquante brébis ou bœufs; il faut que ce soit une beauté accomplie pour qu'elle en coute cent.

Une fille tonguse se vend de vingt à deux cents têtes de bétail ; le plus haut prix, il y a un demi siècle, était de vingt rennes.

Chez les samoiédes, une jeune personne se paie de cinq à vingt rennes. La renne, évaluée de quinze à vingt florins, donne pour le prix d'une jeune samoiéde, cent à quatre cents florins.

Une jeune ostiaque coute de dix à cent rennes.

Chez les barabinzi, le prix courant d'une femme était, il y a une cinquantaine d'années, de cinq roubles. Les femmes les plus recherchées se payaient rarement cinquante roubles.

On obtenait une femme pour un cheval, chez les tarabinzi.

Dans le Tobolsk, on peut avoir une jolie fille de vingt ans moyennant un cheval donné au père, et un habillement offert à la mère.

Dans quelques localités d'Afrique, une femme est rarement estimée valoir plus de deux chameaux ou d'un cheval.

Et, dans la Nubie, l'époux achète sa femme au prix ordinaire d'environ trente-six piastres turques.

M. Adrien Balbi fait suivre cet aperçu de quelques réflexions sur le sort malheureux de ces femmes, abaissées à la condition des animaux auxquels on les assimile, et il

s'afflige sur leur misère, qui les réduit à être vendues comme des bêtes de somme, et peut-être, ajoute-t-il, pour servir au même emploi.

Ici, Messieurs, je me crois obligé d'opposer quelques réflexions à celles de M. Balbi.

Pour juger sainement des faits, il faut nécessairement se transporter aux temps qui les ont vû s'accomplir, afin de pouvoir bien en apprécier les causes. C'est ce que je vais faire.

Tacite nous dit que les germains étaient dans l'usage de conduire les femmes à la guerre. Tacite, pour être positif, aurait du dire qu'ils y étaient forcés. En effet, il ne pouvait en être autrement chez des peuples nomades, qui cherchant un climat plus doux que celui de la zone boréale, pesaient constamment les uns sur les autres, et se refoulaient successivement vers le midi. Tous ces peuples du Nord, connus sous les noms de suèves, alains, vandales, hérules, goths, etc., furent chassés vers le midi de l'Europe, par d'autres peuples plus septentrionaux qu'eux. Ils furent donc forcés de s'expatrier en masse, population et bétail. C'étaient des populations entières qui, ne pouvant lutter contre des forces supérieures, s'émigraient et cherchaient de nouvelles terres. L'historien déjà cité nous apprend encore que les Cimbres, arrivés près du Pô, envoyèrent une ambassade aux généraux romains, pour leur demander soit pour eux, soit pour les Teutons alliés, des terres dont la culture put suffire à leurs besoins. Ces peuples du nord étaient donc forcés, dans leur fuite, d'amener leurs femmes pour les soustraire à l'esclavage et à l'ignominie. Vous savez que le diadème lui-même ne préservait point de la captivité. Rachel ne vous rappelait-elle point, tout récemment, cette affreuse vérité en faisant retentir votre scène de la sombre douleur d'Andromaque, captive du farouche Pyrrhus, dont la barbarie immola Polixene sur le tombeau d'Achille ?

Chez ces peuples du nord, dont les mœurs étaient plus près de la nature que les nôtres, les accents de l'amour, retentissant au milieu des camps, allaient vibrer au cœur de l'homme; ils énorgueillissaient le guerrier et donnaient des charmes au cri de la victoire. Comment aurait-il pu en être autrement chez des peuples qui, au rapport du même Tacite, recevaient, avec un appareil imposant, leurs premières armes des mains des femmes qu'ils révéraient jusque dans la vieillesse la plus avancée. C'est dans les mains de la beauté qu'ils juraient de vaincre et de venir déposer à leurs pieds les trophées enlevés à l'ennemi.

Ces mœurs du nord se retrouvaient presque sous le doux climat de la Grêce. A Sparte, le guerrier qui recevait des mains de sa mère ses armes et cet ordre terrible : *reviens avec ton bouclier au-dessus*, ce guerrier, dis-je, devait à l'heure du combat ou vaincre ou mourir. C'est à de tels adieux, sans doute, que deux cent quatre-vingt-dix spartiates durent de savoir mourir aux Thermopyles.

Si les mœurs des germains et des spartiates sont trop éloignées des nôtres pour que vous puissiez bien les comprendre ; si, ce que je ne peux croire, vos cœurs n'ont jamais palpité, ou ne doivent jamais battre pour la femme, interrogez l'histoire de la chevalerie et des troubadours, et vous y apprendrez combien l'âme du noble chevalier et du poète grandissait au seul souvenir de la dame de ses pensées. Ces preux et ces amants des muses, inspirés par leurs dames, ne révaient et n'exécutaient rien que de beau, de généreux et de sublime. Les uns et les autres en expirant partageaient leurs dernières pensées entre Dieu et leurs belles.

Héloïse ! Laure ! vous dont le nom seul est un éloge, permettez que j'ajoute un rayon de plus à votre auréole de gloire. Et vous Aspasie ! vous que nos mœurs repoussent, en inspirant l'âme de Périclès et le ciseau de Phidias,

Athènes vous dut ces beaux monuments et ces fruits du génie qui furent l'orgueil de la Grèce, et dont les restes font l'admiration de nos antiquaires.

Quant au sort des femmes immolées aux mânes de leurs époux, M. Balbi flétrit avec une juste indignation de telles atrocités. C'est un outrage fait à l'humanité, c'est une barbarie que rien ne peut justifier. Heureusement que ces crimes n'étaient point dans les mœurs des nations qui les ont vu commettre, car, ce qui révolte les mœurs ou la nature, ne peut se nationaliser. Ces crimes étaient l'œuvre du despotisme sacerdotal, ce qui prouve qu'en divers temps et qu'en divers lieux il y a des Calchas et des Iphigénie.

J'arrive à l'examen de la vente des femmes dans certains pays, et à la condition qui lui est réservée. On s'est peut être trop arrêté à la valeur du mot *acheter* et l'on n'a peut-être pas assez étudié les mœurs de ces peuples pour bien les juger. Chez eux l'époux met un prix à la possession de son épouse, parce qu'elle est un auxiliaire utile dans les travaux du ménage, des champs et de la guerre. C'est un compagnon de travail qu'il s'associe, il doit donc payer l'acquisition qu'il en fait. Mais cette épouse devenue mère n'est plus une esclave achetée, c'est une compagne qui acquiert les plus grands droits à son amitié, à son estime, à sa confiance et à toute sa tendresse. C'est le confident de ses pensées les plus intimes, l'objet de ses affections les plus chères, c'est enfin la moitié de lui-même. Le prix mis à l'acquisition de l'épouse, de quelque manière qu'il soit payé, n'est donc point une humiliation ou une flétrissure dans les mœurs de ces peuples. Et qui sait si l'épouse payée cinquante brebis, n'en tire point vanité et ne se croit point supérieure à celle qui ne l'a été que quinze. Que penseraient de nos usages les femmes de Tobolsk, si elles apprenaient que tel mariage chez nous a été rompu parce

que la prétendue n'apportait point la dot qu'attendait son futur ? Seraient-elles fondées à conclure de ce fait que, dans nos usages, la femme achéte son mari ? Soyons donc circonspects dans nos jugements et gardons-nous de jetter contre les mœurs et les usages étrangers, une pierre qu'un ricochet pourrait nous renvoyer.

Enfin, messieurs, M. Balbi termine son tableau sur les femmes par l'anecdote suivante :

En 1620 et 1621, le nombre des européens qui peuplaient les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale était déjà important. Ces nouveaux colons se composaient d'aventuriers, sans patrie et sans famille, partis avec l'intention de faire fortune et de revenir ensuite en Europe. — Afin de les décider à s'établir d'une manière fixe dans la colonie, on s'imagina d'expédier d'Angleterre cent cinquante femmes à marier, jeunes et sages, dit le confiant historien, pour être vendues à ceux de ces colons qui désireraient en acheter. — Le prix de chacune d'elles fut fixé dans le principe à cent livres de tabac; mais comme les femmes venducs rendaient plus rares celles qui restaient à vendre, le prix de ces derniéres s'éleva jusqu'à cent cinquante livres. Le tabac valait alors trois schelings la livre.

Heureux colons qui, pour moins de six cents francs, se procuraient des Lucrèce !

Dans nn autre chapitre, M. Balbi transporte son lecteur dans la vallée de Cachemire, renommée par ses roses, par ses temples, par les nombreuses sources qui l'arrosent, pures comme les yeux des jeunes et tendres fillettes qui vont se contempler dans leurs eaux, mais renommée surtout par ses troupeaux de chèvres dont le duvet soyeux sert à lisser ces beaux châles que le luxe de l'Occident envie à l'Orient.

Dans le 14me siècle, dit l'auteur, la riche vallée de

Cachemire fut envahie parles tartares mongols; deux siècles après, les musulmans en chassèrent les tartares et la réunirent à l'empire du Grand-Mogol : vers la moitié du 18me siècle, les afghans l'arrachèrent à l'empereur de Dehli, et enfin, en 1819, les souverains du Lahore, en dépouillèrent les afghans et firent passer ce pays sous leur domination.

Cette vallée, dont la direction s'étend du N-O au S-E, n'a que quatre-vingt milles de longueur, sur une largeur de six à trente milles. Elle est bornée dans sa longueur par deux chaînes de hautes montagnes constamment couvertes de neiges, et ses gorges sont élevées de treize mille pieds au-dessus du niveau de la mer : la ville de Cachemire elle-même est élevée de six mille trois cents pieds.

Cette belle vallée, divisée en trente-six districts, renferme dix villes et deux mille deux cents villages. La ville de Cachemire est peuplée encore de quarante mille habitants, mais la population totale de la vallée est descendue, en quatre ans, de quatre-vingt mille à deux cent mille âmes; une telle dépopulation est attribuée au despotisme du gouvernement de Rundjet-Sing, et aux mauvaises récoltes résultant de fortes gélées survenues pendant la floraison du riz. Le choléra qui suivit une grande disette fit émigrer les trois quarts de la population. Des villages sont devenus et restés déserts, et la ville de Chirar renfermant deux mille maisons ne contient que cent cinquante habitants.

L'émigration a transporté dans le Punjab et dans l'Indostan un grand nombre d'ouvriers en châles, qui s'y sont établis, et il est à craindre que leur industrie ne soit pour longtemps perdue à Cachemire, où la vie animale est bien plus chere que dans les pays voisins.

Dans cette conflagration de conquêtes et de ravages, de fortes gélées, de famine, de choléra et d'émigrations, j'ai remarqué que tout n'était pas rose dans cette vallée où

croissent, selon l'expression d'un poète oriental, les plus belles roses du monde ; et en songeant au manque d'ouvriers, occasioné par l'émigration qui a été la conséquence des malheurs de cette contrée, j'ai craint que notre auteur ne voulut me retenir pour confier à mes mains inhabiles les fuseaux avec lesquels on fabrique ces beaux châles enviés par nos élégantes et gracieuses européennes. Et, tandis qu'à la pâle lueur du naphte dont cette vallée abonde, il allait me montrer les nombreuses ruines d'anciens temples consacrés au culte de Budha, et détruits par le fanatisme musulman, sans lui dire adieu, je me suis exquivé pour le laisser méditer seul sur les dites ruines, comme on vit autrefois Marius méditer sur celles de Carthage, et Volney sur celles de Palmyre et de Balbeck. Heureux, Messieurs et chers Confrères, de pouvoir raconter avec combien de plaisir j'ai voyagé en la compagnie de M. Balbi, et combien je me réjouis de me retrouver parmi vous.

Rapport, par M. Audouard, *membre actif, sur l'ouvrage intitulé :* Recherches statistiques sur Mulhouse, *par M.* Achille Penot.

Messieurs,

—M. Achille Penot, docteur-ès-sciences, l'un de nos membres correspondants, a fait hommage à notre société d'une brochure intitulée : Recherches statistiques sur Mulhouse (Haut-Rhin), *discours lus à la société industrielle de cette ville.* Par l'organe de M. le Président, vous m'avez chargé de vous en présenter une analyse succincte. Je viens, aujourd'hui, m'acquitter de cette commission.

Mulhouse est l'une des cités que le commerce et l'industrie, surtout, ont élevées au plus haut point de prospérité et de bonheur. Cette ville, qui faisait partie de l'Alsace, et qui avant sa réunion à la France, en 1798, comptait

à peine quelques milliers d'habitants, est aujourd'hui l'une des plus florissantes du royaume. M. Penot en déroule complétement la statistique morale et matérielle dans l'excellent ouvrage qui m'occupe en ce moment, et qu'il a divisé en quatorze paragraphes.

Après avoir exposé, dans le premier, son sujet et les raisons qui l'ont porté à le traiter, il parle, dans le second, de *l'accroissement de Mulhouse;* accroissement rapide et qui n'a pas de comparaison avec celui des autres villes, précisément parce que, dit-il, le mouvement commercial y est immense, et que le développement industriel y a pris un essor prodigieux.

Le tableau des naissances porte, en 1790, cent quatre-vingt-dix-sept individus des deux sexes, et en 1842, mille cent soixante-cinq.

Dans chacune des différentes périodes, présentées par l'auteur, l'accroissement a été successivement, de 1790 à 1797, de deux et demi pour cent; de 1800 à 1810, de cinquante-neuf; de 1810 à 1820, de six; de 1820 à 1830, de soixante et quinze, et de 1830 à 1842, de soixante et treize pour cent.

Dès que Mulhouse fait partie de la grande famille française, dès qu'il se sent libre dans ses mouvements, tout y change de face...Mais d'où vient cette différence étonnante qu'on remarque dans la période décennale de 1810 à 1820? C'est que Mulhouse, dit M. Penot, semble s'affaiblir en 1814 et en 1815; sous le poids écrasant de deux invasions; il y a alors pour cette ville un temps d'arrêt! Mais lorsque les désastres de la guerre sont réparés, lorsque les bienfaits d'une longue paix commencent à produire leurs fruits précieux et ordinaires, Mulhouse prend tout-à-coup un essor qui tient du prodige et sa population augmente de plus de soixante et quinze pour cent, de 1828 à 1830, et de près de soixante et quatorze, de 1830 à 1842.

Il résulte de ces rapprochements que de 1797 à 1842,

dans l'espace de quarante-cinq ans, et depuis la réunion de Mulhouse à la France, le nombre des naissances, dans cette ville s'est trouvé multiplié par cinq trois quarts, tandis que la population y a plus que sextuplé, car elle s'accroit bien plus vite que les naissances, à cause de la quantité considérable d'étrangers qui viennent s'y établir exemple bien rare et qui serait peut-être unique, de nos jours, dans notre vieille Europe, si nous ne trouvions à Marseille, au milieu de nous-mêmes, une semblable analogie d'accroissement dans les trente belles années qui viennent de s'écouler !

L'auteur de notre brochure poursuit ses rapprochements et arrive au même but en comparant entre eux les mariages, et surtout les décés des différentes périodes qu'il s'est proposé de parcourir, et qui viennent confirmer les résultats que j'ai déjà suffisamment fait connaître.

Le troisième paragraphe est consacré aux *naissances* et *aux enfants naturels.*

D'après un relevé des registres de l'état civil de Mulhouse, pour treize années consécutives, de 1830 à 1842, le nombre total des naissances, non compris les mort-nés, a été de 10,633,

dont..... 5,373 garçons
et..... 5,260 filles.

Le rapport des garçons aux filles a donc été de dix-sept à seize, trente-deux centièmes; ce qui est, à peu de choses prés, la moyenne du royaume, puisque d'après l'annuaire du bureau des longitudes, il est de dix-sept à seize pour la France entière.

Le nombre des enfants légitimes a été, pendant cette période de treize années, de..... 8,483
et celui des enfants naturels, de..... 2,150

Total égal..... 10,633

En comparant ce résultat avec celui d'une vingtaine de villes ayant à peu près la même population, M. Achille Penot trouve que ce chiffre est plus petit que la moyenne

que les autres villes fournissent, parce que, dit-il, la partie fixe de notre population ne s'est pas corrompue, Dieu merci, par son contact avec la partie mobile des ouvriers, qui est très-considérable, surtout à certaines époques de l'année. Il est même porté à conclure par les tableaux comparatifs que, plus une ville est industrielle et manufacturière, moins la démoralisation y est grande. Le libertinage, continue-t-il, ne serait-il pas plutôt en rapport avec le nombre des oisifs, parmi lesquels il ne faudrait pas oublier de compter les militaires en garnison ? Ainsi le mal serait moindre là où règne l'industrie, et on en trouverait la raison dans le travail continuel des ouvriers, et dans l'habitude de l'ordre qu'ils contractent dans de vastes établissements soumis à de sévères et constantes mesures de discipline intérieure.

Les quatrième, cinquième et sixième paragraphes sont affectés à la *population*, aux *mariages* et à la *mortalité*. Ici, Messieurs, il m'est impossible de vous bien faire connaitre l'excellent travail de M. Penot, sans vous renvoyer aux nombreux tableaux qu'il a dressés et aux conséquences qu'il en déduit; toutes choses qui ne sont point susceptibles d'une froide et incomplette analyse.

Dans le septième paragraphe, qui traite de la *santé*, l'auteur examine avec soin la question de savoir si le travail des manufactures ou tout au moins la réunion d'un grand nombre d'ouvriers, sur un même point, influe désavantageusemeut sur la santé de l'homme. Il résulte des rapprochements qu'il a faits avec plusieurs autres villes et cantons industriels ou agricoles que les habitants de Mulhouse ne se trouvent pas, en général, sous le rapport de la santé, dans des conditions plus défavorables que celles qu'on trouve ailleurs. Il convient, cependant, que certains ateliers influe d'une manière fâcheuse sur la santé des ouvriers. Ainsi, par exemple, les filatures présentent plusieurs causes graves de maladie. Les ouvriers qui battent

le coton à la baguette, ceux qui surveillent les machines qui remplacent les batteurs, passent leurs journées dans une atmosphére constamment chargée de poussière très-tenue et de duvet très-fin qui s'introduisent dans les voies de la respiration, et peuvent occasioner de formidables maladies de poitrine. Si l'ouvrier chez qui des symptômes alarmants commencent à se manifester par une toux fréquente, quitte à temps cette partie de la filature, pour passer dans une autre qui ne présente pas le même danger, la guérison paraît facile et la maladie ne se montre de nouveau que dans le cas où l'ouvrier retourne trop tôt à son premier travail. Au reste, l'introduction des machines, dans le battage du coton, a beaucoup diminué ce danger.

Il est fort souvent question, aujourd'hui, de la *misère* des ouvriers, dit M. Penot, dans le huitième paragraphe qu'il consacre à ce sujet. On nous en a donné des peintures effrayantes. Pendant que l'un nous montre comme couverts de haillons dégoutants et mourant de faim, *les esclaves de l'industrie*, ainsi qu'il les appelle, un autre comparant leur sort à celui des forçats, trouve qu'on est certainement bien moins surchargé de travail, et peut-être plus heureux aux galères. C'est à qui brodera des variations nouvelles sur ce thème favori, Et, comme pour ne point répéter ce qui a déjà été dit, il faudrait se donner la peine d'étudier la question, on trouve beaucoup plus commode de ne consulter que son imagination ; et c'est en exagérant davantage, qu'on espère se montrer neuf.

Ce n'est pas ainsi que procède notre auteur. Il commence par établir les différences très-notables qui existent dans le salaire des ouvriers, suivant leur état et leur habileté, ce qui doit en amener de proportionnelles dans leur manière de vivre. Il indique en quoi consistent les divers salaires, pour chaque catégorie, dans les ateliers de construction, dans les filatures de cotons, dans les tissages, dans le blanchîment, dans les fabriques d'indiennes, dans les

filatures de laine cardée et peignée, dans les fabriques de draps, et dans les filatures de lin. Etablissant ensuite le budget des ouvriers les plus pauvres, il prouve que ce qu'ils gagnent suffit à tous leurs besoins, et que celui qui est animé d'un esprit d'ordre, et qui n'est pas atteint dans ses labeurs de quelque maladie qui les interrompe trop longtemps, n'a besoin ni pour lui, ni pour sa famille d'avoir recours aux salles d'asile ou aux bureaux de charité, et peut même, après un certain laps de temps, se faire encore quelques économies.

Vient ensuite le chapitre de la *criminalité*. A cause de son importance, je vous le déroulerai en partie.

« J'ai déjà fait voir dans un autre paragraphe, dit M. Achille Penot, que sous le rapport des naissances illégitimes, Mulhouse présente moins d'immoralité que n'en accuse, pour les autres villes auxquelles je l'ai comparée, la moyenne des nombres qu'elles ont fournis. Je ne devais pas me borner à étudier la moralité de notre ville sous ce point de vue seulement. J'ai regardé comme non moins essentiel de comparer notre population à celle d'autres localités, sous le rapport du nombre des accusés qui vont s'asseoir, chaque année, sur le banc des cours d'assises et des tribunaux correctionnels.

Tableau numérique des individus, habitant Mulhouse, qui ont été traduits aux assises du Haut-Rhin, du 1er janvier 1830, au 31 décembre 1840.

NATURE DES CRIMES.	ACCUSÉS.	ACQUITTES.	CONDAMNÉS.
Assassinats ou tentative d'assassinats..	4	1	3
Attentats à la pudeur et viols.....	10	2	8
Vols.....	110	31	79
Totaux.....	124	34	90

Dont :

Crimes contre les personnes.....	14
Crimes contre les propriétés.....	110
Total égal.....	124

Ainsi, sur cent crimes, on en compte à Mulhouse onze contre les personnes et quatre-vingt-neuf contre les propriétés.

D'après les documents publiés, chaque année, par le garde-des-sceaux, le rapport des accusés à la population générale du royaume a été dans le même temps, d'un accusé sur quatre mille trois cent cinquante habitants environ.

Les différents départements se présentent avec des chiffres très-différents dans ces documents. Celui de la Seine, comme on doit s'y attendre, fournit le rapport le plus fâcheux, car on y voit figurer un accusé sur onze cent trente-huit habitants, et sur cent crimes, on en compte vingt-trois contre les personnes et soixante et dix-sept contre les propriétés. Mais Paris ne peut pas servir de termes de comparaison, à cause de la composition exceptionnelle de sa population. On sait assez que c'est le rendez-vous habituel et le séjour de prédilection des libérés et des gens de mauvaise vie, qui espèrent trouver au milieu de cet immense concours de monde, plus de facilité à exercer leur coupable industrie, et plus de chances d'échapper aux recherches de la police.

Après Paris, c'est la Corse qui présente le chiffre le plus désavantageux. Dans ce département, où un reste de mœurs italiennes fait encore de la *Vendetta* une sorte de devoir de famille, on compte un accusé sur mille sept cent quatorze habitants. Mais la disproportion entre les crimes contre les personnes et les crimes contre les propriétés y est fort remarquable, et prouve hautement en faveur de la moralité de ce peuple, pour ainsi dire primitif. Sur cent crimes

commis en Corse, on en compte quatre-vingt-douze contre les personnes, et huit seulement contre les propriétés.

Mais après ces deux départements exceptionnels, qu'on ne peut pas comparer sous ce rapport au reste de la France, c'est l'Alsace, il faut bien l'avouer, qui, de toutes les cours royales, fournit le plus d'accusés, et dans un rapport qui est presque double de celui de la France moyenne. « Il est probable, dit l'auteur, que cela est dû en grande partie au voisinage de la frontière, qui amène dans cette province quantité de Suisses et d'Allemands, parmi lesquels il s'en trouve qui ont quitté leur patrie, pour se soustraire aux poursuites de la justice. » On compte, pour les deux départements du Rhin, un accusé sur deux mille six cent douze habitants, savoir : un sur deux mille sept cent vingt-cinq habitants dans le Bas-Rhin, et un sur deux mille quatre cent quatre-vingt-un dans le Haut-Rhin. Les trois départements qui se rapprochent le plus de ces chiffres, sont : les Pyrénées-Orientales, où l'on trouve un accusé sur deux mille deux cent dix-sept habitants; la Seine-Inférieure qui en fournit un sur deux mille huit cent douze, et l'Arriège, où l'on en voit un sur trois mille cent soixante et deux habitants.

Remarquez que, de ces cinq départements qui figurent d'une manière si fâcheuse dans la statistique criminelle de la France, deux seulement sont industriels (Haut-Rhin et Seine-Inférieure). Nous n'avons donc, jusque-là, rien à conclure contre l'influence de l'industrie sur la moralité des populations.

Il résulte des observations que j'ai faites plus haut, dit M. Achille Penot, qu'il serait peu utile de comparer Mulhouse avec d'autres départements que le nôtre, si nous voulons étudier les effets d'une grande réunion d'ouvriers sur un seul point. La population de notre ville, accumulée du 1er janvier 1830, au 31 décembre 1840, a été pour les 11 ans, de trois cent seize mille cinq cent vingt habitants, qui

ont fourni vingt-quatre accusés, c'est-à-dire un sur deux mille cinq cent cinquante-deux habitants. Ainsi, à population égale, lorsque le département du Haut-Rin fournit cent accusés, Mulhouse n'en donne que quatre-vingt-dix-sept. D'où l'on voit que, pour notre ville du moins, il n'est pas vrai que les populations ouvrières comptent plus d'accusés que les autres. La manière dont les crimes sont partagés suivant leur nature, n'est pas moins essentielle à noter. Lorsque pour le Haut-Rin on compte vingt sur cent contre les personnes, et quatre-vingt contre les propriétés, à Mulhouse, il n'y en a que onze sur cent contre les personnes, et quatre-vingt-neuf contre les propriétés.

M. Penot vient de démontrer que, proportion gardée, la ville de Mulhouse fournit moins de criminels que les autres parties du Haut-Rhin, Après les crimes, les délits sont encore un moyen, dit-il, quoique bien moins important, de juger de la moralité d'une population, et il place, ici, nn tableau numérique des individus habitant Mulhouse, qui ont été traduits devant le tribunal correctionnel d'Altkirch (1), depuis le 1er janvier 1830, jusqu'au 31 décembre 1840, c'est-à-dire dans l'espace de onze ans.

Ces délits sont, par exemple, ceux d'abus de confiance, de banqueroute simple, de coalition d'ouvriers, de contrefaçon et altération de clefs, de coups et blessures volontaires, de diffamation et injures envers des particuliers, d'escroquerie, de mendicité, d'outrages publics à la pudeur, de vols simples, etc., etc. Sur mille deux individus accusés de ces diverses sortes de délits, deux cent neuf ont été acquittés, et sept cent quatre-vingt-quinze ont été condamnés. En répartissant ces mille deux accusés sur la population de Mulhouse, accumulée pendant onze années, on trouve un accusé sur trois cent seize habitants. Ce rapport est remarquable, et parle hautement en faveur de la

(1) Mulhouse est du ressort de cet arrondissement.

moralité de cette ville. On en jugera par le rapport suivant :

Nombre d'habitants sur lesquels on compte un accusé devant les tribunaux correctionnels,

Mulhouse.....	316
France moyenne.....	173
Arrondissement d'Altkirch.....	76
Id, de Belfort.....	49
Département du Bas-Rhin.....	38
Id. du Haut-Rhin.....	37
Arrondissement de Colmar.....	25

D'aussi étonnantes différences ont besoin d'un commentaire, dit l'auteur. En prenant les deux extrêmes de ce tableau, nous y voyons que lorsque, à population égale, Mulhouse fournit vingt-cinq accusés, l'arrondissement de Colmar en donne douze fois et demi autant. Cependant, je dois le répéter, vous connaissez l'activité de la police de notre ville, à laquelle doivent échapper bien peu de délits. Mais il est essentiel de faire remarquer que parmi les accusations qui ont concouru à faire établir les chiffres précédents, à l'exception de ce qui concerne Mulhouse, figurent un grand nombre de délits forestiers à peu prés inconnus parmi notre population. Il n'est pas moins important d'ajouter qu'à Mulhouse la police intervient presque toujours assez à temps, pour que les délits ne s'élèvent pas au-dessus des proportions qui les font classer parmi les contraventions de simple police, de sorte qu'ils demeurent du ressort du juge de paix, et ne figurent pas dans les tableaux précédents. D'où il faut conclure que notre population se fait honorablement distinguer par le petit nombre relatif de délits qu'elle commet, même en négligeant quatre-vingt-sept pour cent de ceux poursuivis dans le reste de l'Alsace, et qui sont des délits forestiers.

Le dixième paragraphe est consacré à l'*instruction primaire*. Il n'est peut être pas de villes en France où l'on consacre proportionnellement d'aussi fortes sommes qu'à

Mulhouse aux besoins de l'instruction publique. On en jugera par cet extrait du budget de 1841.

Dépenses du collége.....	35,000
Id. des écoles primaires	54,657
Total.....	89,657
Recettes du collège.....	17,009
Id. des écoles primaires.	37,000
Total.....	54,000
Total des dépenses.....	89,657
Id. des recettes.....	54,000
Différence.....	35,657

La dépense totale de la ville a été, en 1842, de trois cent vingt-sept milles quatre-vingt-dix-huit francs, dont plus du quart a été affecté à l'instruction publique. C'est le neuvième du budget, ajouté aux recettes mêmes des établissements d'instruction.

M. Achile Penot, après avoir déploré l'état de fâcheuse infériorité où se trouvait l'instruction primaire dans la ville de Mulhouse avant la loi de 1833, se plait, avec juste raison, à faire ressortir les immenses avantages que cette loi a procurés. Grâce aux lumières et à la munificence de notre Conseil municipal qui n'a reculé devant aucun sacrifice, grâce aussi au zèle éclairé du Comité supérieur, nos écoles primaires communales, dit-il, se sont élevées des derniers rangs aux premiers, parmi celles du royaume. Une maison d'école a été construite sur les plus vastes proportions. On compte aujourd'hui dans cette école mille huit cents enfants de tout culte et de tout sexe, sur lesquels quatre cent fréquentent l'école du soir. Les élèves de l'école du jour sont ainsi divisés :

Garçons.....	915
Filles.....	485
Total.....	1400

L'école gratuite du soir est fréquentée par

Garçons.....	250
Filles.....	150
Total.....	400

Parmi les élèves qui vont à l'école du jour, on compte :

Elèves payant toute la rétribution.....	950
Elèves demi-boursiers.	80
Gratuits.....	370
Total.....	1400

C'est-à-dire que près du tiers sont admis à demi-bourse ou gratuitement; ou près de la moitié, en comptant l'école du soir.

Sous le rapport des cultes les élèves se partagent ainsi :

Catholiques.....	460
Protestants.....	770
Israélites.....	170
Total...	1400

ou, avec l'école du soir :

Catholiques.....	720
Protestants.....	900
Israélites.....	180
Total.	1800

Quoique les catholiques composent aujourd'hui la majorité de la population de Mulhouse, ils ne figurent pas pour le plus grand nombre dans ce tableau. Cela tient à deux causes ; 1° il existe en ville des écoles privées catholiques, qui comptent beaucoup d'enfants. Un grand nombre de filles fréquentent ces établissements. Ainsi, une seule école, dirigée par des sœurs, réunit plus de trois cents élèves ; 2° la plus grande partie de la population catholique se compose d'ouvriers de fabriques. Beaucoup d'entre eux,

appartenant à la population flottante, qui ne reste à Mulhouse qu'autant qu'elle y trouve de l'ouvrage, sont célibataires, et par conséquent augmentent considérablement le chiffre total de la population, sans influer en rien sur le nombre d'enfants fréquentant les écoles.

Voici le relevé total des écoliers qui fréquentent les écoles communales ou privées de la ville dont je m'occupe,

Ecole communale	1800
Ecoles privées.	945
Salles d'asile.	300
Total.	3045

Ainsi, pour une population de trente-huit mille quatre cents habitants, on compte dans les écoles primaires de Mulhouse

Un enfant sur . . . . . 12, 6 habitants.

D'après le dernier document publié par le ministre de l'instruction publique, il y a en France dans les écoles primaires

Un enfant sur. . . . . 11, 6 habitants.

Ce dernier rapport est plus favorable que celui de la ville de Mulhouse, mais il ne faudrait pas croire qu'elle se trouve, à cet égard, dans l'état d'infériorité qu'il semble indiquer. Car, sans parler de plusieurs causes tenant à la localité, qui concourent à ce résultat, et qui sont prises, surtout, dans la différence des cultes, il faut remarquer, dit M. Penot, que tous les enfants inscrits comme fréquentant les écoles de notre ville, les suivent pendant toute l'année; tandis que dans les chiffres fournis pour la France entière, figurent un grand nombre d'enfants qui ne reçoivent de leçons que pendant l'hiver, parce qu'on les emploie aux travaux de la campagne pendant la belle saison.

En traitant de l'instruction publique, l'auteur a été amené naturellement, à parler des établissements religieux

des divers cultes, qui se trouvent maintenant hors de proportion avec les besoins auxquels ils doivent satisfaire. La seule église catholique qui existe dans nos murs, dit M. Penot, a été érigée en paroisse en 1804, dès qu'on a compté à Mulhouse six cent catholiques. Aujourd'hui, si nous partageons les habitants de notre ville d'après les cultes qu'ils professent, nous comptons :

Catholiques.	20,760
Protestants.	16,540
Israélites.	1,100

Quoique la population catholique se soit prodigieusement accrue, elle n'a eu jusqu'ici d'autre église que celle qui avait été destinée, d'abord, à un petit nombre de fidèles. Aussi, depuis longtemps, les besoins de ce culte réclament impérieusement la construction d'un nouveau temple, qui devra être construit sur de vastes proportions. Vous avez vu combien de gens sont obligés, le dimanche, pour entendre la messe, d'encombrer la place et la rue qui avoisinent l'église. Les jours de fête, surtout, la foule se porte en si grande masse dans l'intérieur du temple, qu'il en résulte souvent des accidents fâcheux. Cette affluence est encore une preuve nouvelle de la moralité des ouvriers de notre ville. Sur vingt mille sept cent soixante catholiques, on a compté, cette année, 1842, aux fêtes de Pâques, sept mille deux cent communions, c'est-à-dire au-delà du tiers de la population de ce culte, sans comprendre les enfants qui ont fait leur première communion, cette année, au nombre de plus de trois cents. Ces enfants n'étant admis à ce sacrement qu'à l'âge de quatorze ans, pour les garcons, et treize ans, pour les filles, on voit que le nombre de sept mille deux cent communions, indiqué plus haut, est très considérable.

Ce paragraphe de l'instruction, qui est du plus grand

intérêt, et dont je ne vous ai fait connaitre, Messieurs, qu'un faible apperçu, méritait d'être transcrit tout au long, tant il renferme de hautes et judicieuses considérations.

Je vais maintenant réunir ici, le peu que j'ai à vous dire sur les onzième et douzième paragraphes, dont l'un traite des *caisses de secours mutuels en cas de maladies*, et l'autre de la *caisse d'épargne*. Tendant tous les deux au même but, le soulagement de la classe ouvrière, il m'a paru inutile de les scinder dans une simple analyse.

On comptait à Mulhouse, au 1er novembre 1842, vingt-huit associations ou caisses de secours mutuels en cas de maladie. Le nombre total des sociétaires était alors de trois mille sept cent quatre-vingt-cinq, et toutes ces caisses ensemble possédaient une somme de vingt-neuf mille quarante-huit francs. Ainsi, le nombre total des déposants ne représente que le cinquième environ des ouvriers de tout genre qui travaillent à Mulhouse. Il est fort à regretter que les quatre cinquièmes de ces ouvriers ne profitent pas des bienfaits d'une institution, dont il est impossible de ne pas reconnaître la haute utilité. Chaque association a son réglement particulier. Les malades reçoivent, chaque jour, un secours qui varie de soixante et quinze centimes à un franc cinquante centimes; ils n'ont point de cotisation à payer pendant tout le temps que dure leur maladie. Tout sociétaire qui serait malade par suite de débauche, d'ivrognerie, de rixes, etc., n'a droit à aucun secours.

Le plus grand défaut de ces associations est dans leur fractionnement, qui ne leur permet aucune des économies que trouverait facilement à faire une seule société très-nombreuse, et qui les expose même à se ruiner, si la maladie d'un seul membre se prolonge au-delà d'un certain temps. Aussi, M. Penot souhaiterait, avec les bons esprits, que tous les ouvriers qui consentent à prélever une rétribution sur leur salaire, pour s'assurer des secours en cas

de maladie, formassent entre eux une association unique.

Il serait superflu, dit l'auteur, de faire ressortir, ici, les immenses bienfaits de la caisse d'épargne. Tout a été dit à ce sujet. Les avantages qui en résultent pour le bien être et la moralité de la classe ouvrière sont incontestables et incontestés. Je dois donc me borner à rechercher jusqu'à quel point les ouvriers ont su apprécier l'utilité de cette sage institution.

Le relevé qui a été fait au 31 décembre 1841, de la situation de la caisse d'épargne de Mulhouse, a constaté un avoir de huit cent soixante et quatorze mille quatre cent vingt-trois francs, sept centimes, savoir :

à 828 ouvriers de fabriques.	224,833 fr.	30 c.
à 1333 autres déposants (militaires, marins, employés, domestiques, etc.....	649,589	77
Total.. ·..	874,423 fr.	07 c.

Ainsi, sur cent déposants, on ne compte que trente-huit ouvriers environ ; et sur cent francs qui se trouvent déposés à la caisse d'épargne, il ne revient à ces ouvriers que vingt-cinq francs soixante et onze centimes. La mise moyenne de chacun d'eux est de deux cent soixante et onze francs cinqnante-sept centimes ; et celle de chacun des autres déposants, est de quatre cent quatre-vingt-sept francs, trente-un centimes.

La caisse est allée en augmentant d'année en année, comme l'indique le tableau suivant :

Situation de la caisse d'épargne au 31 décembre

1833	63,499	francs.
1834	136,591	
1835	246,556	
1836	356,570	
1837	390,363	

1838	487,588
1839	588,017
1840	684,970
1841	874,423
1842	1,027,306

Au 31 décembre 1829, la mise moyenne des ouvriers était de deux cent soixante-six francs, soixante et dix centimes ; et, en 1841, elle s'est élevée à deux cent soixante-onze francs, cinquante-sept centimes ; ce qui est l'indice d'un autre progrés qui permet d'espérer que les dépôts réguliers finiront par entrer dans les habitudes d'un grand nombre d'ouvriers de ce pays.

Le treizième paragraphe a pour titre : *Résumé*. L'auteur craignant que les diverses parties de son long travail n'échappent à la juste appréciation qu'il mérite, résume en quelque page la série des faits qu'il a établis, et des observations qu'il a faites. Vous ne vous attendez pas, sans doute, Messieurs, à ce que je résume moi-même mon rapport, qui n'est dejà qu'un bien faible résumé.

Je me hâte donc d'arriver au quatorzième et dernier paragraphe, c'est-à-dire à l'*Appendice*, dans lequel M. Penot a réuni divers tableaux, dont l'ensemble est comme la mesure de la richesse de Mulhouse. Je me bornerai à en extraire le nombre des principaux établissements, et celui des ouvriers qui y sont employés; et je renvoie à l'ouvrage même, pour connaître le total des produits.

—	ETABLISSEMENTS.	OUVRIERS.
Ateliers de construction de 1re classe, avec fonderies.....	3	1,399
Filatures de coton.....	8	3,333
Tissage de diverses étoffes...	9	2,056
Blanchiment et apprétage....	3	236
Etoffes imprimées.....	14	5,996
Filature du lin.....	1	103
Filature de laine cardée.....	1	130
Filature de laine peignée.....	2	241
Fabriques de draps.....	3	140
Totaux.....	44	13,634

Arrivé à la fin de ma tâche, je n'éprouve qu'un regret, Messieurs, celui de ne vous avoir donné qu'une bien faible idée du beau travail que vous m'aviez chargé de vous analyser. Pour vous le bien faire apprécier, il aurait fallu le transcrire d'un bout à l'autre. Aussi, dois-je vous dire, en terminant, qu'il est à regretter, pour nous, que Mulhouse ne fasse point partie des Bouches-du-Rhône, vous auriez, j'en suis sûr, couronné M. Achille Penot, notre digne correspondant, en lui décernant une médaille d'honneur (1), car il aurait enrichi le Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille d'un excellent ouvrage de plus.

Rapport fait à la Société de Statistique de Marseille par M. Monfray, *avocat, membre actif, sur les discours de rentrées, prononcés par M.* Ulloa, *Procureur général près la Cour royale de Trapani, Sicile, membre correspondant.*

Messieurs,

Malgré quelques détracteurs sans bonne foi, l'expérience a démontré, depuis longtemps, la solidité et l'utilité des études statistiques.

Ces études ont été appliquées à toutes les matières et toujours avec un avantage incontestable. Mais s'il est un ordre de choses où la statistique s'est traduite en un haut enseignement, où ses bienfaits ont éte remarquables, où ses résultats ont été du plus grand intérêt, c'est sans doute dans les comptes-rendus sur l'administration de la justice civile, commerciale et criminelle.

Tout le monde connaît aujourd'hui les travaux statistiques auxquels le gouvernement fait procéder chaque

(1) La Société de Statistique de Marseille ayant promis de récompenser les bons travaux de statistique universelles, n'a pas hésité à accorder une médaille d'honneur, à l'auteur de la statistique de Mulhouse.

année sur les diverses branches de l'administration de la justice en France. C'est là, on peut le dire, la pensée la plus philosophique qui pouvait germer dans l'esprit d'un homme d'état. Que de rapprochements précieux on en tirera! Que de conséquences logiques on en déduira, soit pour connaître mathématiquement à quel degré de civilisation comparative est parvenue la France, soit pour rechercher et fixer les causes des choses et les moyens propres à les améliorer!

Eclairés par ces exemples, les magistrats qui sont à la tête des tribunaux et des parquets, font aussi, par fois, de la statistique, et il viendra un moment où aucun d'eux ne prendra la parole dans les réunions solennelles, sans rendre compte des résultats statistiques qu'il aura recueillis et sans en tirer des déductions utiles.

Au commencement de cette juridique 1843-1844, nous avons entendu pour la première fois à Marseille, à la rentrée du Tribunal civil, un discours qui a excité le plus vif intérêt.

M. Lepeytre, Procureur du roi à Marseille, a eu l'excellente idée de nous donner le fruit de ses études statistiques et il a déroulé, je puis le dire, un immense tableau dans lequel l'étendue des connaissances, la finesse des observations et la profondeur des vues, ont constamment disputé la palme au talent de bien écrire et de bien dire.

Les présidents des tribunaux de commerce, surtout, ont pris l'initiative. Dans les discours bisannuels d'installation de leurs successeurs, ils se plaisent, pour ainsi dire, à tracer la route aux nouveaux venus et à étaler à leurs yeux la statistique de leurs travaux. Ils leur disent combien de causes ont été portées sur leur rôle; combien il y en a eu de jugées contradictoirement ou par défaut; combien de conciliées ou de renvoyées; combien il y a eu de faillites, le nombre de celles qui ont été, par l'instruction,

converties en banqueroutes simples ou frauduleuses; combien il y en a eû de terminées par concordat amiable, par concordat judiciaire, par contrat d'union et combien, enfin, il en reste à liquider et quelles sont les causes qui les retardent. Ils donnent ainsi un véritable compte-rendu qui, tout spontané qu'il est, sert d'indicateur aux nouveaux magistrats, devient un vif stimulant pour leur carrière judiciaire, et fait sentir au public jusqu'à quel point la statistique est jugée nécessaire et sera féconde en heureux résultats.

Mais ce n'est pas en France seulement que se développe et se propage cet esprit d'investigation qui par la comparaison des chiffres et des nombres, cherche à connaître ce qui s'est passé et se passe journellement pour améliorer l'avenir. Chez les nations voisines, on est curieux de documents statistiques.

Voici, Messieurs, l'un de nos plus honorables correspondants qui rend officiellement hommage à la statistique. C'est M. Pierre C. Ulloa, Procureur général du Roi près la cour criminelle de Trapani. Ce magistrat distingué, qui s'est fait connaître à nous par une réputation méritée, vous a offert un exemplaire de chacun des trois discours de rentrée qu'il a prononcés par devant la cour de Trapani aux audiences des 2 janvier 1839, 2 janvier 1840 et 2 janvier 1841.

Vous avez bien voulu, Messieurs, me charger de vous en donner l'analyse, et j'ai accepté cet honneur sans penser aux difficultés d'une langue étrangère, ni aux exigences d'un rapport qui doit être clair et bref, mais cependant fidèle interprête des idées de l'auteur.

Le premier de ces discours traite des devoirs du magistrat et de l'administration de la justice criminelle dans la province de Trapani.

Le second traite de l'usage de quelques doctrines dans

les jugements criminels, et de l'administration de la justice dans la province de Trapani.

Le troisième, enfin, de la nécessité de connaissances économiques (d'ordre) dans les études législatives et de l'utilité des statistiques dans les jugements criminels.

Dans le premier, dont ce soir j'aurai l'honneur de vous entretenir seulement, l'auteur se livre à des considérations générales et philosophiques, sur l'usage d'inaugurer le commencement de chaque année judiciaire, par un discours dans lequel on peut donner l'aperçu des améliorations notables acquises ou à acquérir et se livrer à de graves réflexions. Il n'entend en ce jour que rendre hommage à la majesté des lois et à leur efficacité. Après avoir dit quelques mots de l'ancienne législation et des coutumes qui l'accompagnaient, il s'applaudit d'être sorti de ce labyrinthe et il trouve dans l'amélioration des lois, de nouveaux devoirs à remplir pour le magistrat et l'obligation, surtout, de discerner justement les diverses nuances du crime.

Quoique la loi soit impassible, le magistrat l'appliquera différemment suivant les circonstances et ponderera les actions de la vie sur la balance du juste et du droit. Il consultera la raison dans la douteuse clarté des probabilités; il mettra un frein à la violence dans les intérêts privés, il réprimera les plaintes inconsidérées; il veillera à la sûreté des hommes honnêtes et les mettra à l'abri des attaques des malfaiteurs, et pareil au géomètre quand il assujetit à la raison les lois du mouvement, il examinera tout, il observera tout, il comptera les moments, il notera et mesurera les distances, il déterminera les forces, il proportionnera sur la règle de l'égalité la peine au délit; et puisque les lois sont faites pour l'avantage général, la raison publique et l'état de société seront raffermis par sa juste sévérité dans l'application des peines contre les assassins

et les voleurs. Il sera inexorable contre les délits engendrés par le luxe et par la corruption ; il protégera l'honnêteté inexpérimentée contre le vice et la fraude ; enfin , il se souviendra que la mesure de la justice doit être conforme au caractère, aux habitudes, aux lumières, aux sentiments, aux mœurs de la nation.

Dans tout procès , il apportera toujours un esprit d'affection et de paix ; il ne sera point sourd aux gémissements de l'indigence trompée ; il entendra le cri de l'humanité ; il sentira le vif désir d'être utile, et le doux plaisir de faire fleurir la concorde , la sécurité et la paix. Il enseignera la mensuétude et la modération ; il persuadera à faire le bien ; il préparera un avenir heureux et tranquille ; il répondra ainsi à sa glorieuse fin et n'oubliera jamais que le plus noble but auquel doivent arriver les lois et les jugements criminels , ce sont l'amélioration de l'homme et l'utilité publique.

Certainement , Messieurs , l'analyse de tels sentiments vous dit suffisamment qu'elle est la grandeur d'âme de l'honorable magistrat que la justice a le bonheur de posséder à la tête du parquet de la cour de Trapani.

Ils sont dignes d'un philosophe éclairé et d'un sage philanthrope.

Mais venons aux résultats statistiques qu'il fait partir de l'année 1835, remontant quelquefois longtemps avant cette époque.

En cette année là , il y a eu dans la seule province de Trapani , 990 causes criminelles. Parmi ces causes , sur 3 parricides qui ont ensanglanté la Sicile, deux ont été consommés dans cette province. Sur 4 infanticides , elle n'en compte que 1, et sur 20 homicides prémédités, elle en a eu 5. Le seul crime de castration qui ait été commis dans toute l'île , l'a été dans la même province de Trapani. La rapacité a été la cause la plus fréquente des crimes. Aussi, sur 193 crimes qui ont été jugés solennellement, il n'y en avait

pas moins de 108 qui étaient des vols et des recels, et il en a été de même de divers homicides.

Un fait remarquable est celui-ci : sur une population qui ne va pas au-delà de 173,287 ames, il y a 377 accusés, sur lesquels 278 condamnés, ce qui fait un accusé sur 459 individus et un condamné sur 615. Cependant, la moyenne dans toute la Sicile, est d'un accusé sur 1,152 habitants et d'un condamné, sur 1,593. La seule province de Trapani ne va pas jusques-là ; et quelque vastes que soient les autres provinces, quel que soit le nombre de la population, eû égard à la notre, qui n'atteint pas le quart des autres, elles sont cependant surpassées par le nombre de crimes et d'accusés. La province de Caltanisetta, qui renferme une population à peu près égale, présente un nombre d'accusés au-dessous du terme moyen de toute la Sicile. Douloureux spectacle, s'écrie M. le Procureur-général, qui montre que cette province marche à la tête de toutes les autres en fait de dégradation morale.

En l'année 1836 ; il y a eu 895 crimes ; en 1837, 824, en 1838, 1,346.

Parmi ces crimes, il y a eu en 1836, 699 vols, en 1837, 624, et en 1838, 1,026.

Dans le cours de ces quatre dernières années 1835, 1836, 1837 et 1838, les vols commis avec violence sur la voie publique, ont été au nombre de 102, il est donc vrai de dire que les trois quarts des crimes commis dans cette province ont été conseillés par la rapacité.

Les crimes d'homicide ont été, en 1838, de 120, dont 62 consommés, et 4 tentatives. Si l'on compare les registres de la justice depuis 1819, jusqu'à aujourd'hui, le nombre des condamnés à la peine capitale s'est élevé à 85. De sorte que si chacun de ces condamnés avait subi son sort desuite, il n'y en aurait pas moins de quatre par année qui aurait perdu la vie sur l'échafaud. Il n'est pas peu étonnant que le nombre de condamnés pendant cette

période, se soit trouvé dans la seule province de Palerme, où il y a une vaste cité et trois fois autant de population que dans la province de Catane, où il y en a eu 36, celle de Noto, où il y en a eu 20, celle de Caltanisetta, 37, celle de Messine, 24 et la province de Girgenti, 42. Et si l'on veut comparer les autres provinces en en choisissant deux sur le continent, qui ont le double de population, l'une la plus chargée de méfaits, l'autre qui garde une proportion moyenne, en 21 ans à peine elles ont approché du nombre des condamnés à la peine capitale dans la province de Trapani. Les provinces de Cozenza et de Bari, depuis 1814 jusqu'en 1826, comptent, l'une, 68, l'autre, 41 condamnés à mort; et, cependant, les habitants de cette province ne sont ni grossiers, ni cruels, mais simples, faciles au pardon, indulgents pour les misères d'autrui, dociles à se laisser guider.

Tout cela est dû au grand relachement de la justice.

Mais depuis que les magistrats ont redoublé de zéle et de vigilance, la justice a fait d'heureux progrès. Enfin, de 1837, il restait à juger 201 détenus, et leur joignant les 655 survenus l'année suivante, on en comptait 856 retenus en prison pour être jugés. Dans le cours de l'année suivante, il en a été jugé 832, parmi lesquels 313 avec la solennité du jugement public, dans le procès desquels on a entendu 2,613 témoins, il s'en est présenté 73 en état de liberté provisoire, et six ont été complétement absous. Cette proportion des condamnés et des acquittés prouve le progrès des punitions infligées par la justice et donne une garantie de sûreté Enfin, la justice a été si bien rendue, que sur seize décisions attaquées devant la Cour suprême, une seule a été annullée.

Mais il ne faut pas s'attacher seulement au soin de punir. La société ne se venge pas. Elle ne doit pas punir, elle doit guérir. De là, la nécessité d'améliorer le système pénitentiaire; les prisons préventives et les prisons afflictives sont

des foyers infects où se perdent les malheureux qui y sont une fois entrés.

Tel est, Messieurs, l'abrégé sans doute faible et décoloré de cet excellent discours. Toutefois, qu'il me soit permis de placer une réflexion. Jamais en France vous ne trouverez heureusement une mercuriale pareille à celle du Procureur général de Trapani, non point sans doute quant à ses lumières et ses sentiments personnels, mais eu égard aux résultats moraux qui ne sont pas à l'avantage de son pays. C'est en France que brille le soleil de la civilisation. Lois plus humaines, juges enclins à la modération, accusés moins nombreux et moins criminels, peine de mort plus rare, et sans doute moins souvent méritée, telle est la tête de la civilisation française ; dès qu'on s'écarte de ce foyer sacré, qu'on irradie au loin en quelque sens que ce soit, les mœurs, les coutumes, changent en pire ; les erreurs, les préjugés pullulent dans les masses ; la barbarie et les ténèbres retrouvent l'homme dans les autres régions de la terre.

Au sortir de la France, déjà les Etats qui l'entourent commencent à décliner, tantôt sous un rapport, tantôt sous un autre, et je m'abstiens d'en faire ici la comparaison. Plus on s'éloigne, plus l'ombre s'épaissit, et il ne faut que la largeur de la Méditerranée au midi et à l'Orient, et celle de l'Italie et de la Grèce, tant déchues, pour nous jeter en pleine barbarie, jusqu'aux pays les plus éloignés qu'habitent les hordes sauvages.

Il me reste à vous parler, Messieurs, des deux autres discours du même magistrat, pour les années 1840 et 1841. Depuis longtemps j'aurais accompli cette tache, si, comme le plus grand nombre d'entre vous le sait, je n'en avais été distrait par les plus douloureux événements. Incapable de travailler pour vous, je ne m'en associais pas moins à vos précieux travaux, et je suivais de cœur et vos progrès et vos succès que je ne pouvais partager.

Tableau statistique de la population des chefs-lieux de département, d'après le recensement de 1841, avec l'indication des distances de Paris à tous les chefs-lieux, évaluées en kilomètres, en myriamètres et en lieues anciennes.

DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX.	POPULATION.	Kilom.	Myriam. m.	Myriam. k.	Lieues anciennes.	
Ain.	Bourg.	9,039	432	43	2	86	»
Aisne	Laon.	7'700	127	12	7	25	»
Allier.	Moulins.	13,854	289	28	9	57	4[5
Alpes (basses)	Digne.	3,902	755	75	0	151	»
Alpes (hautes)	Gap.	7,764	665	66	5	133	»
Ardèche.	Privas.	4,417	606	60	6	121	»
Ardennes.	Mézières.	5,707	234	23	4	46	4[5
Ariége.	Foix.	4,711	752	75	2	150	«
Aube.	Troyes.	24,463	159	15	9	31	4[5
Aude.	Carcassonne	17,779	765	76	5	153	»
Aveyron.	Rodez.	8,716	692	69	2	138	2[5
Bouches-du-Rhône.	Marseille.	147,191	813	81	3	162	3[5
Calvados.	Caen.	37,836	263	26	3	52	3[5
Cantal.	Aurillac.	9,981	559	55	9	107	4[5
Charente.	Angoulême.	16,533	454	45	4	90	4[5
Charente-inférieure.	La Rochelle.	13,882	484	48	4	96	4[5
Cher.	Bourges.	20,447	233	23	3	46	3[5
Corrèze.	Tulle.	9,669	461	46	1	92	1[5
Corse.	Ajaccio.	9,834	873	87	3	174	3[5
Côte-d'Or.	Dijon.	26,184	305	30	5	61	»
Côtes-du-Nord.	St-Brieuc.	11,266	446	44	6	89	1[2
Creuze	Guéret.	4,382	428	42	8	85	3[5
Dordogne.	Périgueux	10,596	472	47	2	94	2[5
Doubs.	Besançon.	30,713	396	39	6	79	1[2
Drôme.	Valence.	11,076	560	56	0	112	»
Eure.	Evreux.	10,263	104	10	4	20	4[5
Eure-et-Loir	Chartres.	14,753	92	9	2.	18	2[5
Finistère.	Quimper.	9,038	623	62	3	124	3[5
Gard.	Nismes.	41,180	702	70	2	140	2[5
Garonne (haute).	Toulouse.	76,965	669	66	9	133	4[5
Gers.	Auch.	9,099	743	74	3	148	3[5
Gironde.	Bordeaux.	99,512	573	57	3	114	35
Hérault.	Montpelr,	35,628	752	75	2	150	2[5

DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX.	POPULATION.	Kilom.	Myriam.	Lieeus anciennes.
				m k.	
Ille-et-Vilaine.	Rennes,	32,407	346	34 6	69 1/2
Indre.	châteauroux	13,019	259	25 9	54 4/5
Indre - et - Loire.	Tours.	24,722	242	24 2	48 »
Isère.	Grenoble.	25,526	568	56 8	113 3/5
Jura,	Lons - le - Saulnier.	7,923	411	41 1	82 1/2
Landes.	Mont - de - Marsan.	4,169	702	70 2	140 2/5
Loir-et-Cher.	Blois.	14,573	181	18 1	36 1/2
Loire.	Montbrison.	5,762	443	44 3	88 3/5
Loire (haute)	Le Puy.	13,594	505	50 5	101 »
Loire - Inférieure.	Nantes.	76,870	389	38 9	77 4/5
Loiret.	Orléans.	39,023	123	12 3	24 3/5
Lot.	Cahors.	11,432	558	55 8	111 3/5
Lot - et - Garonne.	Agens.	14,161	714	71 4	142 4/5
Lozère.	Mende	5,426	566	56 6	113 1/2
Maine - et - Loire.	Angers.	36,531	300	30 0	60 «
Manche.	Saint-Lô.	8,312	326	32 6	65 1/2
Marne.	Châlons.	13.163	164	16 4	32 4/5
Marne(haute)	Chaumont	6,037	247	24 7	49 2/5
Mayenne.	Laval.	16,028	281	28 1	56 1/2
Meurthe.	Nancy.	35,901	334	33 4	66 4/5
Meuse,	Bar-le-Duc	12,230	251	25 1	50 1/2
Morbihan.	Vannes.	10,732	500	50 0	100 »
Moselle.	Metz.	39,767	308	30 8	61 3/5
Nièvre.	Nevers.	13,995	236	23 6	47 1/2
Nord.	Lille.	63,063	236	23 6	47 1/2
Oise.	Beauvais.	12,221	88	8 8	17 3/5
Orne.	Alençon.	13,104	191	19 1	38 1/5
Pas-de-Calais	Arras.	20,451	193	19 3	38 3/5
Puy-de-Dôme.	Clermont.	31,300	384	38 4	76 4/5
Pyrénées (basses).	Pau.	12,434	781	78 1	156 1/5
Pyrénées (hautes).	Tarbes.	11,065	815	81 5	163 »
Pyrénées-Orientales.	Perpignan	18,193	888	88 8	177 3/5
Rhin (bas).	Strasbourg.	61,150	464	46 4	92 4/5

DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX.	POPULATION.	Kilom.	Myriam.	Lieues anciennes.
				m. k.	
Rhin (haut).	Colmar.	18,619	481	48 1	96 1/5
Rhône.	Lyon.	143,977	466	46 6	93 1/5
Saône (haute)	Vesoul.	5,930	354	35 4	70 4/5
Saône-et-Loire.	Mâcon.	11,293	399	39 9	79 4/5
Sarthe.	Le Mans.	22,393	211	21 1	42 1/5
Seine.	Paris.	875,495	»	»	»
Seine-inférieure	Rouen.	90 580	137	13 7	27 2/5
Seine-et-Marne.	Melun.	6,720	46	4 6	9 2/5
Seine-et-Oise	Versailles.	29,641	21	2 1	4 1/2
Sèvres (Deux)	Niort.	17,035	416	41 6	83 1/2
Somme.	Amiens.	44,405	128	12 8	25 3/5
Tarn.	Alby.	11,643	637	63 7	131 2/5
Tarn-et-Garonne.	Montauban.	21,752	700	70 0	140 »
Var.	Draguignan.	7,943	890	89 0	178 «
Vaucluse.	Avignon.	32 109	707	70 7	141 »
Vendée.	Bourbon-Vendée.	5,164	447	44 7	89 2/5
Vienne.	Poitiers.	22,376	343	34 3	68 3/5
Vienne (Haute).	Limoges.	26,426	380	38 0	76 »
Vosges.	Epinal.	10.018	381	38 1	76 1/2
Yonne.	Auxerre.	11,168	168	16 8	33 3/5

Ce tableau prouve que vingt villes, en France, ont plus de 30,000 habitants. Ce sont Marseille, Caen, Besançon, Nismes, Bordeaux, Montpellier, Rennes, Nantes, Orléans, Angers, Nancy, Metz, Lille, Clermont, Strasbourg, Lyon, Paris, Rouen, Amiens et Avignon. (Nous omettons Brest, St-Etienne et Toulon qui ne sont pas chefs-lieux.)

Le chef-lieu de département le plus éloigné de Paris est Draguignan, dans le département du Var. On compte 890 kilomètres, ou 178 lieues anciennes.

Les distances ont été prises dans l'arrêté du 25 thermidor an XI ; celles rapportées dans les almanachs royaux n'étant pas exactes.

Etude Statistique et Agricole sur le département du Finistère ; par M. Moreau de Jonnès, *membre correspondant , etc.*

Ce département est unique entre tous. C'est une péninsule, une grande jetée, qui se projette entre deux mers, et qui forme, à la fois, l'extrémité occidentale de la Bretagne, de la France et de l'Europe continentale. Rien, si ce n'est le Cornouailles d'Angleterre, ne ressemble à ce rempart de granit, bravant, jusqu'au milieu de l'Océan, la puissance des flots lancés à travers l'Atlantique.

A cette situation, tient le climat des îles : pluie à tout vent, vent continuel, point de frimas, point d'extrême chaleur, humidité de l'air forte et continue, ciel voilé non par un brouillard, comme celui de nos cités, mais par l'évaporation de la mer, qui forme une brume légère, translucide et blanchâtre.

Ce climat donne à la terre une verdure perpétuelle, des pâturages abondants, des récoltes de 300 hectolitres de pommes de terre par hectare, des moissons de céréales comme la Flandre ; mais point de vignes, point de fruits, rien de ce qui exige un coup de soleil ardent. En revanche, une serre-chaude dans les vallées abritées du vent ; et là, sous le 54° parallèle, des plantes du midi croissant à merveille, comme si les banquises de glaces n'étaient pas à quelques degrès seulement plus haut, dans le Nord.

C'est que la mer, qui baigne cette contrée de toutes parts et qui absorbe en été la chaleur de l'air, est un vaste réservoir de calorique, et qu'elle diminue en hiver le froid de l'atmosphère, en maintenant une température moyenne bien moins inégale dans ses extrêmes que dans les régions du continent.

Ces phénomènes expliquent comment la population, privée d'une partie des biens de la civilisation, a, néanmoins, une vie forte et prolongée ; et comment la terre,

sans le secours de l'intelligence agricole, produit beaucoup.

Quelques chiffres exprimeront mieux ces faits que nous ne pourrions le faire. Rapportons d'abord ceux qui esquisseront l'histoire de la population.

En 1791, il y a cinquante-trois ans, le recensement du Finistère ne comptait que deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cents habitants. C'était bien peu ; il est vrai que la paix avait éloigné du port de Brest la population qu'y rassemble, en temps de guerre, l'armement de nos flottes ; il est vrai encore qu'une grande partie des officiers de l'ancienne marine avaient émigré avec leurs familles en Angleterre, et qu'ils ne devaient revoir des rivages de la Bretagne que la plage de Quiberon, marquée pour devenir leur tombeau. Depuis ce temps, nonobstant les nombreux bataillons de guerre que le Finistère a fourni à nos armées, et les batailles navales où sont tombés tant de marins qu'il avait donnés à nos vaisseaux, sa population a doublé. Le dernier dénombrement, fait en 1841, l'élève à cinq cent soixante et seize mille soixante-huit habitants. C'est deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-huit habitants de plus qu'en 1791. Ainsi, en un demi-siècle, dans ce coin reculé de la France, en pourvoyant largement aux nécessités sanglantes de la guerre, aux efforts héroïques de la défense commune, cette terre de fécondité a gagné cent habitants pour cent. Chaque famille de cinq personnes en a dix maintenant, ou plutôt, au lieu d'une famille, il y en a deux aujourd'hui. Cette multiplication prodigieuse ne s'est nullement opérée, comme celles des capitales, comme celles des Etats-Unis, par de grandes émigrations par l'affiliation de colons étrangers ; elle provient tout entière de la reproduction naturelle des indigènes, développée par deux éventualités puissantes qui s'excluent presque toujours l'une et l'autre, savoir : une immense étendue de terres vacantes et une masse considérable de

capitaux disponibles. Tout le monde sait, en effet, que, dans les contrées où une partie du sol est en friche, on manque d'argent pour les exploiter, et que, dans celles où l'argent est commun, il n'y a plus de terres à mettre en valeur. Par exemple, dans les Côtes-du-Nord, la moitié du sol attend des cultivateurs, mais on manque de capitaux. Dans les départements de la Flandre et de la Normandie, les capitaux abondent, mais toute la terre est en exploitation.

Le Finistère est tout autrement. En 1791, chaque habitant avait pour sa quote-part une étendue de deux cent trente-quatre ares, tandis que dans la Manche, où il n'y a pour ainsi dire point de population agroupée, point de villes, chaque personne n'a pas maintenant une surface de cent ares. D'où il suit que, comparativement, le Finistère avait, il a cinquante ans, des terres vacantes d'une surface double de celles occupées dans la Manche, et même bien plus encore, puisque celles-ci n'étaient aux autres que comme cinq sont à douze.

Quant aux capitaux acquis par l'agriculture, leur source est dans la consommation du port de Brest, dont la population, montant à trente mille habitants, est souvent doublée et même parfois triplée par le nombre des marins de la flotte et par les troupes destinées à être embarquées. Il s'en faut de bien peu que toutes les dépenses de la solde et celle des grands armements, qui ont lieu depuis un demi-siècle, pour des expéditions maritimes, n'aient profité, de façon ou d'autre, aux laboureurs finistériens. C'est un résultat que rendent infaillible l'esprit d'économie des paysans bretons et la prodigalité des matelots et des militaires prêts à s'exposer au hazard de la mer et des combats.

Ces notions, qu'on ne trouve point dans les livres, expliquent l'accroissement singulier de la fortune d'un département, qui, par son éloignement de la métropole et de

toute affaire politique, par le caractère de sa population et celui des représentants qu'elle se choisit, n'a guère participé, depuis cinquante ans, à l'avantage d'appartenir à la première société civilisée de l'Europe. Assurément ce ne sont ni les canaux, ni les routes nouvelles du Finistère, ni sa part dans les plus utiles institutions du pays, ni les progrès dans l'instruction publique, des arts ou de l'industrie, ni même l'amélioration de ses ports secondaires, qui ont favorisé le beau développement de son agriculture. C'est tout simplement une influence locale, que les habitants ont fait servir, avec toute la sagacité et la persévérance de la race celtique, au grand intérêt de la culture du sol.

Nous allons dire quels sont les effets de cette influence, mais il faut auparavant montrer quelle est cette terre dont nous devons raconter l'histoire.

Le sol du Finistère, divisé selon la nature des surfaces, présente les masses désignées ci-après :

Pays de montagnes....	39,581 hectares	6 sur 100
» de landes.....	208,314	30
» de riche terreau..	259,890	39
» de gravier.....	35,286	6
Sol pierreux.....	83,509	13
» sabloneux.....	38,290	6
» de différentes sortes	1,832	«
Etendue totale.	666,702	100

Les landes, qui forment encore presque un tiers du département, sont en grande partie cultivables ; elles sont couvertes d'ajoncs épineux et de genêts ligneux et élevés, plante vigoureuse, qui manifeste que la terre n'attend, pour donner de meilleurs produits, que les soins d'une agriculture industrieuse.

Le sol de riche terreau s'étend sur 4/5 du Finistère ou

plutôt il en constitue la moitié. C'est davantage que n'en possèdent les départements du Nord et de la Seine-Inférieure ; ces contrées, qui passent pour incomparables, ne savent pas qu'elles ont une rivale dans cette Basse-Bretagne, dont l'aspect est parfois aussi sauvage que celui de la Haute-Ecosse.

Les terrains qui ont cet aspect, sont ceux baignés par la mer ; on en estime l'étendue à cent cinquante mille hectares ou presque 1/4 du pays. Ce sont des grèves de sable, couvertes par l'Océan, lors des grandes marées, des promontoires escarpés, des îles, des écueils, des rochers rendus inabordables par une ceinture de brisans redoutables. Ce sont, enfin, des terres qui seraient fertiles, si les vents n'en détruisaient la végétation par leur violence, ou en y transportant l'écume des vagues, réduite en une rosée corrosive, fatale aux plantes qu'elle atteint.

On distinguera ces localités dans la division agricole du département, telle que la donne la grande Statistique du royaume.

Terres arables.....	206,974	hectares	31 pour 100
Cultures diverses.....	77,665	»	12
Vergers, aunaies.....	10,035	»	2
Terres cultivées.....	294,674	»	45
Pâturages.....	296,509	»	44
Bois et forêts.....	35,753	»	5
Domaine à l'état naturel.	332,262	»	49
Autres surfaces.....	39,766	«	6
Etendue totale.	666,702	»	100

Si l'on retranche des terres en culture soixante mille hectares en jachères, on reconnait qu'il n'y a guère plus d'un tiers du Finistère exploité par l'agriculture, et que quatre cent trente-deux mille quatre cent cinquante

quatre sont en pâturages, en friche ou boisés. C'est pourquoi le voyageur, qui traverse le pays dans certaine direction, ne doute point qu'il ne soit inculte, stérile et désert, et que s'il est digne d'être visité, c'est uniquement pour ses belles marines, ses sites pittoresques et l'originalité de ses paysans dont le costume, le langage et les mœurs sont en arrière de notre siècle d'un millier d'années. La statistique de la culture va prouver combien est grande cette erreur.

Les terres arables sont réparties ainsi qu'il suit entre les différentes sortes de céréales :

Froment.....	31,775	hectares	21 pour 100
Méteil.....	9,231	»	7
Seigle.....	33,633	»	23
Orge.....	26,092	»	18
Avoine.....	45,582	»	31
Millet.....	236	»	»
Total.....	146,549	«	100
Jachères.....	60,423	«	«

On voit que les terres arables, qui restent en jachères, ne font pas le tiers de l'étendue totale, et que, par conséquent, il y a des cultures qui anticipent sur la rotation triennale.

Voici la surface des cultures diverses, parmi lesquelles la vigne ne se trouve point aujourd'hui, quoiqu'on prétende avoir découvert dans d'anciennes chroniques, qu'elle réussissait autrefois dans cette partie de la Bretagne, ce que nous considérons comme fort douteux.

Sarrasin.....	35,552	hectares	53 pour 100
Pommes de terre.....	21,031	«	31
Jardins.....	2,044	«	4
Légumes secs.....	741	»	1
Total à reporter.	5,9368	«	89

Report.....	59,368	«	89
Carottes.....	979	«	1
Chanvre.....	2,218	»	5
Lin.....	3,896	«	5
Total.....	66,461	»	100

Le sarrasin tient encore une grande place dans les champs du Finistère. Cependant, la pomme de terre commence à lui faire perdre du terrain. La culture en est plus étendue que dans les Côtes-du-Nord, et celle du blé noir l'est beaucoup moins. On remarque même des essais de culture des plantes sarclées; et l'on trouve aux environs de Brest, le chou, la carotte, les légumes secs multipliés en grand, avec beaucoup de succès.

La production rurale, déterminée par communes et non par une approximation en masse, va faire connaître le Finistère sous des rapports avantageux.

	Production en hectolitres.	Par hectares.	
Froment.....	536,247.....	16.	88
Méteil.....	197,219.....	21.	36
Seigle.....	661,739.....	19.	68
Orge.....	863,377.....	35.	09
Avoine.....	1,178,121.....	25.	85
Millet.....	3,068.....	13.	«
Sarrasin.....	599.564.....	16.	86
Pommes de terre	4,450,679.....	211.	62
Légumes secs...	10,218.....	13.	79
Carottes.....	403,464 q. m..	414.	16
Chanvre (filasse).	856,391 kilogr.	386.	00
Lin (filasse).....	2,249,678 »...	578.	00

Cette production ressemble fort peu à celle du reste de la France. Il y a moins de froment, plus de méteil, deux

fois autant de seigle, cinq fois autant d'orge et deux fois autant d'avoine que dans le département moyen.

Son abondance moyenne, mesurée par hectare, est vraiment extraordinaire : Le blé produit dix-sept hectolitres au lieu de douze, qui est le terme général du royaume; le méteil vingt et un au lieu de treize; le seigle vingt au lieu de onze; l'orge trente-trois au lieu de quatorze ; l'avoine prés de vingt-six au lieu de seize. — Le sarrasin dix-sept au lieu de treize ; la pomme de terre, le double de son produit ordinaire. Enfin, le lin fournit à l'hectare, cinq cent soixante et dix-huit kilogrammes de filasse au lieu de trois cent soixante et quinze, qu'il donne communément.

On éprouve une grande surprise en voyant recueillir de si magnifiques récoltes sous un ciel brumeux, sur une terre de rochers, et par une population rustique, fort étrangère à toutes les connaissances de l'agronomie moderne. Sans vouloir rien diminuer du mérite qui appartient à cette population, pour son travail dur, opiniâtre, pour sa vie d'économies et de privations, pour son intelligence, bien supérieure à l'idée qu'on s'en fait, d'après son aspect sauvage, il faut néanmoins donner une part de ce singulier succès à un avantage local, à peine indiqué et qui devrait pourtant être préconisé comme l'usage récent du guano ; mais il lui manque, pour obtenir la même célébrité, d'être une découverte nouvelle et de venir des antipodes. Il s'agit d'une plante marine, le goëmon ou varec, sorte de fucus à tiges rampantes, feuillues, qui tapisse, couvre entièrement d'un réseau inextricable, comme celui des lianes du tropique, la surface des fonds de mer, qui n'est découverte qu'aux grandes marées des équinoxes. C'est alors la fauchaison de ces prairies cachées, en tout autre temps, sous dix mètres d'eau. Chaque village accourt vers la côte, hommes, femmes, enfants ; il y a là une fête, un vieil usage, un profit, l'engrais qui doublera la prochaine

récolte. Tout ce monde se répand, à l'envi, sur la plage de rocher que vient d'abandonner l'Océan ; le goëmon en est arraché ; on l'amoncèle en hauts mulons ; on s'efforce de le consolider avec des amarres, et l'on attend avec anxiété le retour de la mer, qui met à flot tous ces trains de fumiers, et permet de les faire surgir en sûreté dans quelques-unes des anses du rivage. Là se fait, à l'amiable, le partage de cette masse immense d'engrais. Chaque famille prend possession de son lot, le transporte sur sa terre, puis le prépare avant de s'en servir; car ce serait un fumier brulant, comme celui que forme la fiente des oiseaux marins du Pérou.

Ces récoltes pélagiques ne sont pas troublées par la grêle comme celle de nos champs, mais elles ont à redouter d'autres hasards encore plus désastreux. Parfois, lorsque cette nombreuse flottille de mulons de varec surmontés d'hommes, s'avance le long de la côte, au pied de ses hauts escarpements, la marée, qui doit la conduire au port, amène avec elle l'une de ces terribles tempêtes, toujours prêtes à éclater sur l'Océan, aux dangereuses époques des équinoxes. Les mulons et leurs équipages en détresse sont assaillis par les lames qui les lancent sur les falaises, les entraînent au large ou les démolissent sous les pieds des malheureux paysans que la mer engloutit, à la vue de leurs familles, sans qu'on puisse leur porter aucun secours.

On ne sait guère dans nos capitales à quel prix sont achetés les biens dont nous jouissons paisiblement.

La terre, améliorée par cet engrais, donne les produits les plus abondants On peut apprécier sa fécondité en apprenant qu'après avoir pourvu à la consommation d'une population de six cent mille habitants sédentairés et passagers, après avoir donné la semence de l'année suivante, elle fournit à l'exportation.

117,769	hectolitres	de froment
77,004	»	de méteil,
157,955	»	de seigle,
385,650	»	d'orge,
415,483	»	d'avoine.
114,857	»	de sarrasin.
1,346,470	»	de pommes de terre,
2,615,188	»	de comestibles.

On voit que le pain que nous mangeons à Paris, la bière qui nous désaltère, l'avoine qui nourrit les chevaux de nos voitures publiques, peuvent fort bien devoir leur origine à cette pêche dangereuse du goëmon, au pied des hautes falaises de granit du Finistére, dans le lit même de l'Océan atlantique, qui n'est ni une mer d'eau douce comme la Manche, ni un lac comme la méditerranée.

La population qui produit une si grande masse de richesses n'en fait que le moindre usage possible. La consommation par individu est bornée aux quantités ci-après:

Froment.....	0	hect.	45	litres.
Méteil.....	0	»	18	»
Seigle.....	0	»	78	»
Total.....	1	»	41	»
Sarrasin.....	0	»	83	»
Pommes de terre....	5	«	12	»

Dans ce dernier chiffre est comprise la part des animaux, qu'on ne peut séparer pertinemment de celle des hommes. Il est évident que la population rurale vit entièrement de pommes de terre, de sarrasin et de seigle. La viande qu'il y joint, monte à vingt kilogrammes par personne, dont huit de porc. C'est le terme moyen pour toute la France, et le Finistère n'a aucune infériorité à cet égard.

Cette sorte de luxe rural tient au nombre considérable

de têtes de bétail entretenues par les vastes et abondants pâturages du pays. En voici le compte :

Bétail.....	289,164	têtes....	14,314,711 f.
Troupeaux..	100,186	»	511,204
Chevaux....	105,530	»	9,917,625
Porcs.....	71,857	»	2,353,785

En comparant le Finistère au département moyen, on trouve qu'il possède presque trois fois autant de bétail que les autres parties de la France. Il est vrai que son climat humide et défavorable aux moutons, en réduit le nombre du tiers au quart de ce qui existe communément dans nos provinces ; mais, par compensation, il élève trois fois autant de chevaux ; et moitié en sus plus de porcs. Il faut dire que, les races étant petites, leur prix est moindre que dans les autres départements, ce qui diminue d'autant les revenus du sol.

Ces revenus sont encore atténués par les bas prix de toute chose dans les lieux de production. Un taureau ne vaut que quarante-deux francs au lieu de quatre-vingt-quatre francs ; un bœuf cent un francs au lieu de cent cinquante-trois francs ; une vache cinquante-deux francs, au lieu de quatre-vingt-neuf ; un veau neuf francs, au lieu de vingt-six francs. Le porc seul se rapproche du prix normal ; il vaut trente-trois francs, tandis qu'il monte à trente-cinq francs seulement par le terme moyen des trente-sept mille communes de la France. La différence est de cent, deux cents, trois cents pour cent à l'égard des animaux domestiques, elle est infiniment moindre quant aux productions rurales. Toutefois elle explique comment, avec de superbes récoltes et une immense quantité de bêtes utiles, le Finistère n'a qu'un revenu brut très-borné. En voici le détail :

Valeur de la production annuelle.

Culture	52,910,612 fr.	69 p. 100
Paturages	6,856,783	9
Bois	495,874	1
Animaux recencés. Revenus	9,156,468	11
« abattus. Consom.n	7,691,711	10
Revenu brut. Total.	77,111,448	100

A cette somme, il faut ajouter celles énumérées ci-après :

		FR.	FR.
Abeilles.	miel	231,797	260,121
	cire	28,324	
Pailles de froment			3,813,000
« de seigle et méteil			1,114,992
« d'avoine			4,786,110
Déchets d'animaux abattus			788,289
» de porcs			450,077
		Total	14,212,589

En tenant compte de beaucoup d'articles qui échappent aux recherches statistiques les plus opiniâtres, les œufs, les volailles, les fruits, etc., et surtout en considérant qu'au lieu des prix de production, on se sert partout des prix des marchés qui sont plus élevés d'un cinquième, on peut porter le revenu brut du Finistère à cent millions de francs. C'est cent quatre-vingt francs par habitant, et cent soixante francs par hectare. Mais ce dernier chiffre est illusoire, puisque l'exploitation agricole est bornée à un domaine de trois cent mille hectares. Le revenu brut réel est donc alors de trois cent trente francs par chacun d'eux.

Toutes choses égales d'ailleurs, le Finistère, qui passe, dans l'esprit du vulgaire, pour un pays pauvre et barbare, donne un produit annuel plus riche d'un septième que

l'ensemble des départements du royaume, par compensation de l'un à l'autre. En admettant qu'il ait le revenu de cent millions de francs que nous lui attribuons, d'après des bases officielles, la France aurait une production agricole annuelle de p ls de huit milliards et demi si chaque département valait celui-ci. Comme les calculs généraux ne nous conduisent pas à une évaluation aussi considérable, il s'ensuit que le Finistère est non-seulement un pays comme un autre, mais encore plus productif et plus riche que beaucoup d'autres, qui prendraient comme une injure de lui être comparés. Que serait-ce donc, si ses landes cultivables étaient mises en valeur, et surtout si les races de ses animaux domestiques étaient améliorées ou changées?

Le peu de valeur de chacun de ces animaux, à cause de l'exiguité de leur taille, est un fait très-grave dans l'histoire économique du Finistère. Ce n'est certainement pas parce que le bétail manque de toute autre qualité, qu'il importe d'en changer la race; car il faut reconnaître qu'il donne des produits abondants, que la viande qu'il fournit est succulente, et que le lait est de qualité supérieure. Mais comme il faut autant de soin et presque autant de nourriture pour un bœuf de petite taille que pour un autre qui pèse le double, il y a là une question de revenu agricole très-importante. On peut s'en convaincre par les chiffres suivants, qui donnent le poids brut moyen des bestiaux engraissés dans le Finistère, comparé à celui de la Seine-Inférieure. Ces chiffres ont été relevés dans chaqne commune.

	Finistère.	Seine-Inférieure.	Différence.
Bœuf.	227 kilo.	487 kilog.	260 kilog.
Vache. . . .	177 »	313 «	137 »
Veau.	35 »	43 «	8 »
Totaux.	439 »	843 «	405 »

Dans cette différence de cent pour cent entrent sans doute, comme éléments, des soins mieux entendus et plus attentifs, mais sa principale cause git dans la race des animaux ; car il n'y a aucune infériorité dans les pâturages de la Bretagne, dont nous avons déterminé botaniquement les espèces végétales, et qui sont au premier rang des meilleures de l'Europe. Ils ont la plus grande analogie avec ceux du Sommersetshire, qui nourrissent le plus beau bétail de l'Angleterre.

Parmi les avantages du Finistère, il en est un digne d'envie, et qui assure aux propriétés agricoles de ce département un bien inestimable : la sécurité. Depuis un temps immémorial, la terre de cette partie de la France ignore les maux de l'invasion étrangère ; jamais elle n'a été ravagée par l'ennemi, et la guerre civile elle-même l'a respectée. Alors que l'Europe était en combustion, on continuait d'y vivre, en face de l'Angleterre, dans la plus profonde paix ; et le pâtre, auprès de son troupeau, regardait avec indifférence, du haut des rochers du rivage les évolutions des escadres les plus formidables qui se consumaient devant cette terre, sans oser l'aborder. Heureux pays dont les campagnes n'ont jamais vu les feux de bivouac de l'ennemi, et dont l'herbe n'a point été rougie par nos discordes sanglantes !

Population de la France avant 1789, *par M.* Fayet, *Membre correspondant, Régent de mathématiques spéciales.*

En comparant la situation de l'instruction secondaire en 1789 et en 1842, sous le rapport du nombre proportionnel des élèves, M. le ministre de l'Instruction publique a avancé que l'instruction secondaire était plus répandue en France avant 1789 que de nos jours, et il a établi par des statistiques qu'il y avait alors un élève secondaire sur [illegible]-un jeunes gens, tandis qu'en 1842, il n'y avait qu'un

élève sur trente-cinq jeunes gens. Cette conclusion a été l'objet d'une longue et vive polémique dans les journaux, et chose singulière, aucun d'eux n'a relevé une erreur capitale qui doit nécessairement se trouver dans les documents officiels, et qui prouve, d'une manière incontestable, que, loin d'avoir été partial en faveur de l'Université actuelle, M. le ministre a été au-delà de la vérité, en faveur des anciens établissements d'instruction secondaire. Cette erreur porte sur le chiffre de la population de la France en 1789, et comme elle est généralement répandue, nous pensons qu'il ne sera pas inutile de la signaler. Voici la note que nous transmet à ce sujet un de nos honorables correspondants :

«Dans le rapport officiel sur l'instruction secondaire, M. le ministre admet, pour la population de la France en 1789, le chiffre de vingt-cinq millions d'habitants, et par suite un accroissement de neuf millions cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante et quinze ou de 0,367, le rapport dit même quatre dixièmes (page 58) de 1789 à 1842. Or, c'est cet accroissement exagéré de la population qui prouve que le chiffre de vingt-cinq millions d'habitants, pour 1789, est de beaucoup trop petit, à moins qu'on ne veuille dire que le résultat du dénombrement de 1841 est exagéré, ce qui n'est pas même probable.»

«Pour évaluer à vingt-cinq millions le nombre des habitants de la France en 1789, on se fonde sans doute sur le dénombrement de 1784, dont le contrôleur général Necker calcula les chiffres d'aprés le nombre moyen annuel des naissances, à une époque où la durée de la vie moyenne était presque complètement inconnue. Ce dénombrement porte la population de la France à vingt-quatre millions huit cent mille habitants, celui de 1841 à trente-quatre millions cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante et quinze; ce qui donne un accroissement de neuf millions

trois cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante et quinze habitants ou de 0,378 dans cinquante-huit ans (1784-1842) ou de 0,0065 par an.»

«Or, de 1825 à 1836, l'accroissement moyen annuel de la population en France, en ayant même égard à la correction pour les *morts-nés*, donnée par M. de MONTFERRAND, n'a été que de 0,0049; ce qui, en admettant le même accroissement pendant toute la période 1784-1842, ne nous donnerait qu'un accroissement de 0,2842 au lieu de 0,378, que nous donne le dénombrement de NECKER, ou de 0,367 où même 0,4 qu'on trouve dans le rapport officiel sur l'instruction secondaire.»

»Quand bien même nous n'aurions aucune autre donnée sur la population de la France avant la Révolution, il nous serait impossible d'admettre qu'elle est indiquée par les vingt-quatre millions huit cent mille habitants de M. NECKER, ou par les vingt-cinq millions d'habitants du rapport; il nous est même impossible d'admettre l'accroissement de 0,2842 que nous venons de calculer d'après 1825-36.»

«Car il est impossible que, pendant les dix années de revolutions sanglantes, de proscriptions et d'émigrations qui frappèrent tous les partis de 1790 à 1800; que, pendant les vingt-cinq années de guerres meurtrières soutenues par la France de 1790 à 1815, l'accroissement de la population ait été aussi grand que pendant les douze années de 1825-36.»

«Ces guerres, ainsi que le fait remarquer fort judicieusement M. de MONTFERRANT, ont ralenti l'accroissement de deux manières. 1° «Directement sur le sexe masculin par »la mort violente d'un grand nombre d'hommes et les bles»sures qui ont altéré la santé des survivants. 2° Indirecte»ment sur les deux sexes, en détruisant de grandes res»sources matérielles et empêchant la production. (Journal »de l'Ecole polyt. XXVI, p. 286.)»

D'après M. Pouillet, « si en 1816, on avait fait un re-»censement, on aurait trouvé dans la population des hom-»mes un *incomplet* ou un *vide* au moins de un million cent »quatre-vingt-dix mille, et au plus de un million deux cent »soixante et quatorze mille âmes; » et il adopte le nombre moyen de un million deux cent mille. Le même auteur évalue à un million quatre cent quarante-quatre mille, ou à un million trois cent soixante et dix-sept mille hommes la perte faite par les vingt-cinq ou par les vingt générations qui ont précédé 1791, perte occasionée par les guerres de 1792 à 1815. (Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences, XV, p. 867.) »

« A propos de cette communication de M. Pouillet, M. de Montferrant présente quelques observations dans lesquelles, loin de contester la grandeur de ces pertes éprouvées par le sexe masculin, il montre qu'elles se sont étendues sur le sexe féminin, sur les vieillards et sur les enfants. « Les générations qui couvrent le sol à une même époque, »dit ce savant, ne sont pas simplement juxta-posées; toute »perturbation un peu grave dans l'une d'elles réagit sur les »autres, les modifie plus ou moins profondément. Ainsi les »pertes d'hommes à la fleur de l'âge, l'absence prolongée d'un »plus grand nombre, les infirmités de ceux qui rentraient »dans leurs foyers, et la destruction d'immenses ressour-»ces matérielles ont diminué les naissances des deux sexes, »privé les vieillards et les enfans de leurs soutiens natu-»rels, enlevé à l'agriculture et à l'industrie les bras les »plus robustes. Si donc les générations d'hommes de 1770 »à 1794 ont payé leur sanglant tribut au fléau de la guerre, »les femmes contemporaines ont eu à supporter la misère, »les privations de toute espèce, les plus rudes travaux et »les désastres de deux invasions. Les mêmes charges ont »pesé sur les vieillards des deux sexes nés avant 1770, et »sur les enfants nés même après 1794. Tous ont été soumis

»à des conditions d'existence bien moins favorables que »dans l'état normal. (Ibid., p. 1101.) »

«On ne peut donc pas admettre que l'accroissement de la population ait été aussi rapide de 1790 à 1815 que de 1825 à 1836; le chiffre 0,2842, que nous venons de calculer pour l'accroissement total de 1784 à 1842, est donc évidemment exagéré, et de beaucoup. Et cependant, en l'adoptant, on trouverait (en regardant comme exact le dénombrement de 1842) que la France, en 1784, aurait compté au-delà de vingt-six millions six cent mille habitants, et par suite au-delà de vingt-sept millions deux cent cinquante mille en 1789.»

« Mais la force relative de la population d'un pays ou d'une époque peut être appréciée, non pas seulement par le recensement des habitants, mais encore par le nombre annuel des naissances, par celui des mariages, par celui des décès, et en France, par celui des conscrits. »

« Et même de toutes les données que nous avons sur la population de la France, les moins exactes sont celles que fournissent les recensements de la population. « Les docu- »ments officiels sur la population du royaume, dit M. de »Montferrant, n'ont pas tous la même valeur, ne méritent »pas tous la même confiance. Les plus exacts sont les listes «du recrutement, ensuite le relevé des naissances, puis le «relevé des décès et au dernier rang les recensements. » (Ibid. 1101.)

«Voyons ce que disent ces autres documents: la statistique générale de la France (T. I, p. 286) nous donne les mouvements de la population de la France pendant la période de quatre ans, 1781-84, et un peu plus loin (p. 380), les mêmes mouvements pour 1801-35, et les annuaires du bureau des longitudes publiés depuis cette époque nous les donnent pour les années suivantes, et voici ce que nous

trouvons dans ces divers documents, pour les périodes de quatre ans 1781–84, 1801–04, 1821-24 et 1836–39.

Mouvement de la population en 1781–84, *en* 1821-24 *et en* 1836–39.

PÉRIODES de QUATRE ANS.	NOMBRE MOYEN ET ANNUEL des			Différence de ces nombres en passant d'une période à la suivante.		
	Naissances.	Décès.	Mariages.	Naissances,	Décès.	Mariages.
1781-84	964,924	917,250	229,963	— 52,745		
1801-04	912,179	828,374	203,650	† 59,181	— 88,876	— 26,313
1821-24	971,370	756,486	239,519	— 10,774	— 71,888	† 35,869
1836-39	960,596	819,300	270,191		— 62,814	† 30,672

« Ainsi en 1801-04, tout a diminué, les naissances, les décès, les mariages, et cependant à cette époque la population s'élevait de beaucoup au-dessus de vingt-cinq millions. En 1821-24, le nombre des naissances et celui des mariages ont augmenté; mais celui des décès a encore diminué (1). Enfin, en 1836-39, le nombre des naissances a diminué, celui des mariages a continué d'augmenter et celui des décès également. »

« Et maintenant si l'on compare 1836-39 à 1781-84, on trouve une diminution de quatre mille trois cent vingt-huit sur les naissances, et une de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent cinquante sur les décès. Le nombre des mariages est le seul qui ait augmenté depuis 1781-84. Cette augmentation de quarante mille deux cent vingt-huit sur deux cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-trois ou de 0,175 en indique-t-elle une aussi grande pour la population? En l'admettant, on trouverait qu'en 1789, la population totale de la France devait s'élever au moins à vingt-neuf millions d'habitants. Et n'oublions pas encore ici qu'avant 1789, un grand nombre de jeunes gens des deux sexes entraient dans le clergé ou dans les nombreuses corporations religieuses qui existaient à cette époque; que par suite le nombre des mariages devait être proportionnellement moindre que de nos jours, et que par

(1) Les assassinats juridiques, les proscriptions et les émigrations de 1790 à 1800, les guerres de 1790 à 1815 ayant amené un *vide* dans la population née avant 1797, ce *vide* devait naturellement se faire sentir dans le chiffre des décès de 1821-24, époque où ces générations avaient plus de 27 ans. Ceux qui étaient morts sur les échafauds, dans les prisons, sur les champs de batailles, dans les hôpitaux, dans les ambulances ou sur la terre étrangère, victimes de l'exil ou de nos revers, ne pouvaient plus figurer sur les registres des décès de 1821-24 : de là cette diminution dans le chiffre moyen annuel.

conséquent le chiffre de la population comparé à celui des mariages devait être plus fort. Ainsi le chiffre de vingt-neuf millions serait encore au-dessous de la vérité.»

«Voyons maintenant ce qu'indique le nombre annuel des conscrits de 1816 à 1840, seule période que nous ayons pu nous procurer.

Le nombre moyen annuel des conscrits s'est élevé

à 296,846	en 1816-20				
à 278,606	en 1821-25	diminution	18,240	ou	0,0614
à 287,950	en 1826-30	augmentation	9,344	ou	0,0335
à 298,787	en 1831-35	augmentation	10,837	ou	0,0376
à 301,337	en 1836-40	augmentation	2,550	ou	0,0085

«Et quand on compare 1816-20 à 1836-40, on trouve une augmentation de quatre mille quatre cent quatre-vingt-onze sur deux cent quatre-vingt-seize mille huit cent quarante-six ou 0,151 en vingt ans ; ce qui, dans les cinquante-trois ans, 1789-1842, donnerait tout au plus une augmentation de douze mille au moins de 0,05. Et notons bien ici que de 1816-20 à 1821-25, le nombre des conscrits diminuait ; ce qui, à moins de perturbations extraordinaires dans la durée de la vie, indique une diminution analogue dans le nombre des naissances en passant de 1795-99 à 1800-1804. Or, tout porte à croire que cette diminution avait commencé avant 1795, ce qui est du reste confirmé par la diminution considérable des éléments de la population de 1801-04, comparés à ceux de 1781-84. Si l'on adoptait, comme le plus probable, le chiffre de 0,05, ou d'un vingtième pour l'accroissement de la population de 1789 à 1842, il en résulterait que la population de la France en 1789 ne s'élevait pas à moins de trente-deux millions cinq cent cinquante-sept mille habitants.»

«Ainsi, nous trouverions pour la population de la France en 1789, au lieu de vingt-cinq millions d'habitants, comme

on le lit dans la plupart des géographies, et même des documents officiels publiés de nos jours, et notamment dans la statistique de l'instruction secondaire publiée en 1843.

1° Vingt-sept millions deux cent cinquante mille habitants, en faisant abstraction de toutes les pertes occasionnées par les guerres civiles ou extérieures de la révolution et de l'empire. En y ajoutant les un million quatre cent mille hommes, victimes de ces guerres, ce chiffre s'élèverait à vingt-huit millions six cent cinquante mille habitants, non compris les autres pertes éprouvées par les enfants, les vieillards et les femmes.

2° Vingt-neuf millions d'habitants d'après le nombre des mariages; mais ce chiffre doit être encore trop petit, parce que les mariages devaient être moins fréquents en 1784 qu'en 1839.

3° Trente-deux millions cinq cent cinquante-sept mille habitants, d'après le nombre des conscrits. »

« La moyenne entre ces trois nombres dépasse trente millions, et nous croyons qu'en adoptant ce dernier chiffre, on serait plutôt au-dessous qu'au-dessus de la population de la France en 1789 .

« Et alors on ne trouverait plus qu'un élève secondaire sur trente-huit jeunes gens au lieu de un sur trente et un, que donnaient les vingt-cinq millions d'habitants ; et, comme aujourd'hui il y a un élève secondaire sur 35,6 jeunes gens, il en résulterait que l'Instruction secondaire serait plus généralement répandue en 1842 qu'elle ne l'était en 1789. »

«En effet, si sur une population de vingt-cinq millions on a deux millions trois cent vingt-six mille trois cent soixante-quatre jeunes gens, sur une population de trente millions, on doit en avoir deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille huit cent onze. On aurait donc pour 1789 (au lieu de soixante et douze mille sept cent quarante-sept élèves sur deux millions trois cent vingt-six

mille trois cent soixante-quatre jeunes gens que donne le rapport officiel) soixante et douze mille sept cent quarante-sept élèves sur deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille huit cent onze jeunes gens ; et, comme en 1842, on a quatre-vingt-neuf mille trois cent quarante et un élèves sur trois millions cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt dix-sept jeunes gens , il en résulterait :

«1° Pour 1789, vingt-six élèves sur mille jeunes gens ou un sur trente-huit ;

« 2° Pour 1842, vingt-huit élèves sur mille jeunes gens ou un sur 35,6 , et par conséquent sur mille jeunes gens deux élèves de plus en 1842 qu'en 1789.

«Et notons bien qu'il n'est ici question que des élèves qui suivent les cours d'instruction secondaire , et qu'on fait abstraction

«1° Des dix-huit mille neuf cent soixante et un élèves qui, dans les établissements secondaires, suivent des cours industriels ou d'instruction primaire supérieure ; »

« 2° Des deux mille six cent quatre-vingt-quatre élèves des écoles normales primaires ; »

«3° Des quinze mille deux cent quatre-vingt-cinq élèves des écoles primaires supérieures. C'est un total de trente-six mille neuf cent trente élèves qui, sans l'existence de ces cours spéciaux et de ces écoles, auraient, pour la plupart du moins, suivi des cours d'instruction secondaire , pour y acquérir quelques notions d'orthographe, de grammaire , etc. , qu'on n'enseignait presque pas autrefois dans les écoles primaires proprement dites. »

(*Gazette Spéciale de l'instruction publique.*)

Comparaison de la situation de l'Instruction primaire en 1837 *et en* 1840, *par M.* Fayet, *membre correspondant, Régent de mathématiques spéciales.*

(*Première lettre écrite au Rédacteur de la Gazette spéciale de l'instruction publique*). *Article communiqué par l'auteur à la Société de Statistique de Marseille.*

Vous avez, dans vos numéros des 18 et 25 novembre dernier, reproduit le remarquable rapport de M. le ministre de l'Instruction publique au Roi sur la situation de l'instruction primaire en 1840, le 27 janvier dernier vous avez fait connaître à vos lecteurs les principaux résultats renfermés dans les tableaux qui accompagnent ce document. Ces données de la statistique intellectuelle de la France ont une importance immense surtout quand on les compare, soit aux données de même nature pour des temps antérieurs, soit aux autres données de la statistique intellectuelle et morale du pays.

En attendant que je puisse publier le travail que je prépare sur cette intéressante partie de la statistique comparée, permettez moi de profiter de votre estimable journal pour faire connaître quelques résultats qui me paraissent d'un intérêt trop pressant pour pouvoir attendre cette publication. Ce sont de simples comparaisons entre la situation de l'instruction primaire en 1837 et en 1840.

Une des premières et des plus importantes est sans contredit celle qui se rapporte au nombre des élèves.

Pendant l'hiver de 1837, les écoles primaires élémentaires comptaient deux millions six cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-onze élèves, dont un million cinq cent soixante et dix mille cinq cent quarante-quatre du sexe masculin, et un million cent dix mille cent quarante-sept du sexe féminin. En 1840, ces nombres se sont élevés, le premier à deux millions huit cent quatre-vingt-un mille

six cent soixante et dix-neuf, le deuxième à un million six cent quarante-un mille quatre cent soixante et dix, et le troisième à un million deux cent quarante mille deux cent soixante et douze. Ce qui donne une augmentation de deux cent mille neuf cent quatre-vingt-huit ou de 0,075 sur le total, de soixante et dix mille huit cent soixante-trois ou de 0,045 pour le sexe masculin, et de cent trente mille cent vingt-cinq ou de 0,117 pour le sexe féminin.

Le nombre des élèves qui ont suivi les mêmes écoles pendant l'été a augmenté d'une manière plus sensible encore. L'accroissement sur mille est de soixante et un pour le sexe masculin, de cent quarante-deux pour le sexe féminin et de quatre-vingt-seize pour les deux sexes réunis.

Ainsi, il y a progrès, et progrès bien notable ; mais ce progrès est beaucoup plus sensible pour le sexe féminin que pour le sexe masculin. On devait s'attendre à ce résultat du moment que l'on a cherché efficacement à répandre l'instruction élémentaire dans toutes les classes de la société, puisque, jusqu'à présent, le nombre des filles privées d'instruction était beaucoup plus grand que celui des garçons. Car, quoique le nombre total des filles soit égal ou même supérieur à celui des garçons du même âge, le nombre des élèves du sexe féminin ne formait encore que les quarante et un centièmes en 1840. Ainsi il tend et doit nécessairement tendre à en former au moins les 0,50 ou la moitié.

En réunissant au total des élèves des écoles primaires élémentaires ceux des écoles primaires supérieures, ceux des asiles et ceux des classes d'adultes, on arrive à un total de deux millions sept cent cinquante-six mille deux cent quatre-vingt-cinq en 1837, et de trois millions seize mille quatre cent cinquante-huit en 1840, et par suite à un progrès de deux cent soixante mille cent soixante et treize ou

de 0,064. Et comme pendant la même période 1837-40, la population n'a pas augmenté de plus de 0,014, on peut en conclure que le nombre proportionnel des élèves a fait dans ces trois années un progrés réel de plus de 0,08, ce qui nous donnerait un progrés décennal de 0,3. Si ce progrès devait continuer avec la même vitesse, l'époque ne serait plus éloignée, où tous les enfants de la France participeront au bienfait de l'instruction primaire.

Ce progrès est du reste loin d'être uniforme dans toutes les écoles. De 1837 à 1840, sur mille élèves, nous trouvons une augmentation de soixante-sept dans les écoles communales affectées aux garçons; de cent-vingt-neuf dans les écoles communales affectées aux filles; de soixante-sept pour les garçons et de quatre-vingt-onze pour les filles dans les écoles communales affectées aux deux sexes; de deux cent quatre-vingt-quatorze pour les filles contre une diminution de cent huit pour les garçons dans les écoles tenues par des instituteurs privés; de quatre cent soixante et treize pour les garçons et de cent vingt pour les filles dans les écoles tenues par des institutrices privées. Ce qui indique que, dans les écoles communales, les deux sexes ont été plus généralement séparés en 1840 qu'en 1837, et que dans les écoles privées ils ont été plus généralement confondus.

L'augmentation s'élève à six cent vingt-quatre dans les écoles primaires supérieures, à sept cent quarante-cinq dans les salles d'asile, et à huit cent cinquante-trois dans les classes d'adultes.

Si du nombre des élèves nous passons à celui des écoles, nous arrivons à des résultats analogues, et qui ne sont en grande partie que la confirmation des précédents.

De 1837 à 1840, le nombre total des écoles s'est élevé de cinquante-deux mille sept cent soixante et dix-neuf à cinquante-cinq mille trois cent quarante-deux; il a par suite

augmenté de deux mille cinq cent soixante-trois ou de quarante-neuf sur mille. Cette augmentation proportionnelle est différente pour les différentes espèces d'écoles. Elle est de cinquante-huit pour les écoles communales, et de trente seulement pour les écoles privées ; de quarante-neuf pour les écoles communales spécialement affectées aux garçons; de cent pour les écoles communales spécialement affectées aux filles, et de cinquante-deux pour les écoles communales affectées aux deux sexes, de cent quarante-huit pour les écoles privées spécialement affectées aux filles et de quarante-neuf pour le total des écoles affectées aux deux sexes.

Elle s'élève à trois cent soixante et dix pour les écoles supérieures, à huit cent trente - quatre pour les classes d'adultes, et à mille cent vingt-six pour les salles d'asile. Mais on trouve en même temps une diminution de cent quarante-quatre pour les écoles privées spécialement affectées aux garçons.

Ces différences confirment celles que nous avons trouvées plus haut pour le nombre des élèves. Augmentation plus grande dans les écoles communales que dans les écoles privées, dans les écoles de filles que dans les écoles de garçons. Il n'est pas jusqu'à la diminution de cent quarante-quatre, qui ne confirme ce que nous avons dit plus haut, savoir : que dans les écoles privées les deux sexes ont été plus généralement réunis en 1840 qu'en 1837. Cette conclusion à laquelle conduisent et le nombre des élèves et le nombre des écoles parait extraordinaire, après tout ce qu'a fait l'autorité pour obtenir la séparation des deux sexes dans les écoles primaires ; à moins que les améliorations successives des écoles communales n'aient, en diminuant le nombre des élèves des écoles privées, porté les maîtres qui les dirigent à admettre indistinctement les enfants des deux sexes, pour combler les vides

que la concurrence avait produit dans leurs écoles.

L'augmentation proportionnelle du nombre des écoles est encore différente suivant le culte auquel elles sont spécialement affectées. Elle est de soixante-deux pour les catholiques, de cent quatre-vingt-cinq pour les protestants et de cent sept pour les israélites. Les écoles mixtes ont subi une diminution proportionnelle de cent vingt-quatre. La comparaison du nombre des élèves donne des résultats un peu différents. Sur mille élèves nous trouvons une augmentation de soixante et quinze pour les catholiques, et de 73 pour les protestants, et une diminution de deux cent vingt-cinq pour les israélites.

On ne peut que se réjouir de la diminution du nombre des écoles mixtes, parce qu'elle indique une tendance bien prononcée à la séparation des cultes dans les écoles primaires. Une séparation complète est d'autant plus désirable, que l'instruction primaire ne peut jamais, sans danger pour la moralité et pour les convictions religieuses de l'enfant, être isolée de l'éducation morale et religieuse, et qu'il est impossible d'unir étroitement ces deux choses dans les écoles fréquentées par des élèves de religions différentes. Pour que l'éducation morale et religieuse puisse se faire d'une manière nette, positive, par l'exemple encore plus que par les paroles, il faut que le maître et les élèves aient les mêmes convictions morales et religieuses, il faut qu'ils puissent s'édifier par les mêmes lectures et les mêmes exercices religieux, et se fortifier par les mêmes prières.

Passons maintenant au nombre des instituteurs et des institutrices. De 1837 à 1840, leur nombre s'est élevé de cinquante-neuf mille quatre cent quarante-trois à soixante-deux mille huit cent cinquante-neuf. C'est une augmentation de trois mille quatre cent seize ou de cinquante-sept sur mille. Cette augmentation proportionnelle est de vingt-sept pour les instituteurs laïques ; de cent six pour les

instituteurs appartenant à une congrégation religieuse de soixante pour les institutrices laïques; et de cent soixante et un pour les institutrices appartenant à une congrégation religieuse.

Le nombre des institutrices, comme le nombre des élèves du sexe féminin, comme le nombre des écoles qui leur sont affectées, s'accroit beaucoup plus vite que le nombre des instituteurs, celui des élèves du sexe masculin, et celui des écoles de garçons. Partout nous trouvons un progrès plus rapide pour le sexe féminin que pour le sexe masculin.

Une autre conséquence qui n'est pas moins évidente, c'est que le nombre des instituteurs et des institutrices appartenant à une congrégation religieuse s'accroit beaucoup plus rapidement que celui des instituteurs et des institutrices laïques. Persuadé que la vertu n'est pas moin contagieuse que le vice, nous nous réjouissons sincèrement de voir les progrès de ces humbles et vertueux instituteurs des enfants du peuple. Car, nous ne craignons pas de le dire, malgré tout ce qu'on a fait pour former des instituteurs laïques moraux et religieux, malgré les sacrifices que s'imposent l'Etat et les départements pour l'établissement et le perfectionnement des écoles normales, l'instruction primaire donnée par les congrégations religieuses, sera, longtemps encore, plus morale et plus religieuse que l'instruction primaire donnée par des laïques, parce que, généralement parlant, de nos jours surtout, l'instituteur appartenant à une congrégation religieuse est un homme essentiellement moral, religieux et dévoué. C'est certainement un homme de sacrifice et d'abnégation, celui qui, dans notre époque d'exaltation égoïstique, renonce dans un but d'utilité publique, à sa volonté propre, pour la soumettre à une règle fixe qu'il n'a pas faite, et à toutes les jouissances de la famille, pour se dévouer tout entier à

l'éducation du pauvre. Et peut on penser que l'exemple de ce dévouement continuel, de cette abnégation de tous les jours, de cette vertu humble et modeste, soit stérile pour l'avenir des générations qui se présentent dans ces pieuses écoles, et sans une heureuse influence sur les âmes si impressionnables des enfants?

Pour nous, nous avons la conviction intime que ce n'est pas sans un avantage moral immense que l'enfant du peuple se trouve ainsi, pendant plusieurs années, sous l'influence de ces vertueux et humbles instituteurs; et voilà pourquoi nous nous réjouissons de leurs progrès. Au reste, malgré les dénigrations anti-libérales dont ils ont été l'objet, les autorités et les témoignages ne nous manqueraient pas pour appuyer notre opinion en leur faveur. Parmi ces témoignages, il en est un que nous ne pouvons passer sous silence, parce qu'il est le résultat d'une longue série d'observations, et qu'il nous paraît complètement désintéressé. Le voici : « Ces hommes de dévouement poursuivent avec » succès l'œuvre commencée par une mère; la crainte et » l'obéissance qu'ils impriment dans l'esprit de la jeunesse, » jointes aux saines idées religieuses et aux véritables croyances, assurent les vertus de l'atelier. Nous ne concevons » pas que ces hommes simples, qui font vœu de pauvreté, » aient pu trouver dans des gens éclairés des détracteurs » inexorables : il faut ne pas les avoir suivis dans leurs exercices quotidiens, n'avoir pas jeté un coup d'œil sur leur » couche délabrée ni gouté à leur pain grossier, pour croire » qu'ils peuvent féconder des germes liberticides par des » leçons désintéressées et des exemples admirables! *Nous n'avons point encore rencontré un seul de leurs élèves au bagne* (1). » Cette dernière proposition, dans un moment où

(1) Lauvergne, professeur de médecine de la marine royale, et médecin en chef de l'hôpital des forçats de Toulon. (*Les Forçats*, page 258 et 259.)

la réforme des prisons et des bagnes préoccupe si vivement l'opinion publique et les autorités, doit surtout être très sérieusement méditée; et s'il était vérifié que, dans les autres bagnes, comme dans celui de Toulon, dans une longue série d'années, on ne rencontrât pas un seul des élèves des écoles chrétiennes, l'heureuse influence de leurs leçons et de leurs exemples ne serait plus une question, et la réforme pénitentiaire aurait fait un pas immense.

Sans doute, les faits ne sont pas encore assez nombreux pour que nous puissions arriver à une conclusion rigoureuse ; mais, en attendant des faits plus nombreux et des observations mieux suivies, nous devons profiter de toutes les indications que nous donnent les faits connus et observés, pour encourager le bien partout où il se présente. C'est le devoir moral de toute société organisée, et le moyen d'arriver au perfectionnement des institutions qui la régissent.

Mais revenons à l'instruction primaire. On peut résumer la comparaison de 1840 à 1837 en bien peu de mots maintenant. Le progrès général s'est manifesté par une augmentation de 0,094, sur le nombre total des élèves, de 0,049 sur le nombre des écoles, et de 0,057 sur le nombre des instituteurs ; et ce progrès est plus sensible dans tout ce qui regarde les écoles communales et le sexe féminin, que dans ce qui regarde les écoles privées et le sexe masculin. Ce progrès, qui varie pour les différentes espèces d'écoles, pour les différents sexes, etc., varie aussi dans les différents départements. C'est ce qui nous reste à examiner rapidement, dans un prochain article, si vous pensez, Monsieur le Rédacteur, que ces chiffres et les considérations auxquelles ils pourront donner lieu, intéressent vos lecteurs.

SECONDE LETTRE.

Monsieur le Rédacteur,

Voici la seconde partie de la statistique de l'instruction primaire en 1837-40. Mais, pour éviter les répétitions et les détails trop minutieux, nous nous sommes bornés à comparer, pour chaque département, le nombre total des élèves des écoles primaires élémentaires en 1840, au même nombre en 1837, et cela pour chacun des deux sexes et pour les deux sexes réunis. Voici les résultats les plus remarquables de cette comparaison :

Sexe masculin. En passant de 1837 à 1840, le nombre des élèves du sexe masculin a augmenté dans soixante-quatre départements, et diminué dans vingt-deux. Voici les noms des départements qui présentent les augmentations ou les diminutions les plus fortes, avec ces augmentations comparées au total de 1837 :

Augmentations.

Hautes-Alpes (presque doublé),	0,970	Saône-et-Loire,	0,238
Lozère,	0,629	Corrèze,	0,231
Indre,	0,372	Finistère,	0,221
Haute-Loire,	0,244	Aube,	0,211

Diminutions.

Seine-et--Oise,	0,243	Somme,	0,118
Basses-Alpes,	0,201	Ardèche,	0,062
Basses-Pyrénées,	0,173	Moselle,	0,048
Eure,	0,141	Seine-et-Marne,	0,043
Allier,	0,134	Loir-et-Cher,	0,038

Sexe féminin. Le total des élèves du sexe féminin a augmenté dans soixante et quatorze départements, et diminué dans douze.

Voici les plus fortes augmentations et les plus fortes diminutions proportionnelles :

Augmentations.

Hautes-Alpes (plus que doublé),	1,345	Lot,	0,685
Lozére (plus que doublé),	1,040	Basses-Pyrénées,	0,595
Haute-Vienne,	0,790	Haute-Loire,	9,578
Ille-et-Vilaine,	0,742	Deux-Sèvres,	0,452
		Var,	0,436
		Vienne,	0,394

Diminutions.

Allier,	0,290	Aisne,	0,057
Dordogne,	0,078	Seine-et-Marne,	0,056
Puy-de-Dôme,	0,073	Moselle,	0,046
Meurthe,	0,072	Cantal,	0,046
Morbilhan,	0,060		

On voit encore ici que les augmentations sont plus nombreuses et surtout beaucoup plus considérables, et les diminutions moins nombreuses et moins importantes pour le sexe féminin que pour le sexe masculin.

Les deux sexes réunis. Le total des élèves a augmenté dans soixante et onze départements et diminué dans quinze. Les départements qui présentent les plus fortes différences proportionnelles sont les suivants :

Augmentations.

Hautes-Alpes,	1,108	Corrèze,	0,264
Lozère,	0,805	Isère,	0,250
Haute-Loire,	0,411	Var,	0,243
Ille-et-Vilaine,	0,356	Aube,	0,241
Indre,	0,350	Maine-et-Loire,	0,224
Haute-Vienne,	0,326		

Diminutions.

Allier.	0,211	Somme,	0,036
Basses-Alpes,	0,103	Cantal,	0,035
Eure,	0,068	Meurthe,	0,029
Seine-et-Marne,	0,049	Pas-de-Calais,	0,021
Moselle,	0,047	Loir-et-Cher,	0,014
Seine-et-Oise,	0,043	Marne,	0,007
Aisne,	0,040	Indre-et-Loire,	0,003
Dordogne,	0,037		

Il serait extrémement important de connaitre les causes de ces augmentations et de ces diminutions, dont quelques-unes sont vraiment extraordinaires, et de savoir si elles sont dues à des dispositions particulières et locales, ou à l'application plus ou moins exacte de la loi du 28 juin 1833.

Une remarque générale qui ressort du rapprochement de ces différences avec les tableaux de classification des départements d'après le nombre proportionnel des élèves en 1837, c'est que la plupart des départements qui, en 1840, présentent les plus fortes augmentations proportionnelles, figuraient, en 1837, parmi ceux qui comptaient le moins d'élèves; et *vice versa*, ceux qni présentent des diminutions se trouvaient généralement parmi ceux qui en comptaient le plus.

Ainsi, pour le sexe masculin, l'Indre était 86e, la Corrèze 85e, le Finistère, 83e, la Haute-Loire 62e, etc. Pour le sexe féminin, sur les vingt-neuf départements qui présentent les plus fortes augmentations, neuf seulement se trouvaient dans la première moitié du tableau, et les vingt autres dans seconde. Pour les deux sexes réunis, d'un côté la Haute-Vienne était 86e, la Corrèze 85e, l'Indre 84e, l'Ille-et-Vilaine, 80e, le Var, 66e, etc., et de l'autre, la Meurthe était 2e, la Marne 6e, la Moselle 12e, la Somme 14e,

l'Aisne 15e, le Pas-de-Calais 17e, la Seine-et-Marne 20e, la Seine-et-Oise 22e, etc.

C'est encore ici un résultat auquel on devait s'attendre : car indépendamment de toute autre consideration, il est évident qu'à la longue l'instruction primaire devra, sous le rapport du nombre des élèves, faire plus de progrès là où restait un plus grand nombre d'enfants privés de cette instruction.

Il nous resterait maintenant à examiner par quelles causes particulières cette marche générale se trouve plus ou moins interrompue dans quelques localités ; pourquoi, par exemple, l'Aube et les Hautes-Alpes, qui, en 1837, étaient 18e et 36e, se trouvent encore parmi ceux qui ont fait le plus de progrès, tandis que l'Allier, la Dordogne, l'Indre-et-Loire qui comptaient très-peu d'élèves en 1837, ont vu ce petit nombre diminuer encore de 1837 à 1840 ?

En faisant aux inexactitudes numériques qui pourraient exister dans les données officielles une part aussi large qu'on voudra, il n'en restera pas moins évident que la marche de l'instruction primaire suivie dans les Hautes-Alpes et l'Aube, qui, en 1837, sur mille enfants de cinq à douze ans comptaient cinq cent soixante-huit et sept cent quarante-quatre éléves, et qui ont vu ce nombre augmenter d'une manière considérable (il a plus que doublé dans le premier, et augmenté d'un quart dans le second), ne soit bien différente de celle qu'elle a suivie dans l'Allier, la Dordogne et l'Indre-et-Loire, où, en 1837, on ne comptait que deux cent quatre-vingt-dix-huit, deux cent soixante et treize et deux cent sept élèves sur mille enfants de cinq à douze ans, et où ce petit nombre a encore diminué des 0,211, des 0,037 et des 0,003 de ce qu'il était, en passant de 1837 à 1840. Cette différence de marche ne peut avoir ses causes que dans les localités particulières où elle se

présente, puisque toutes sont soumises à la même loi et aux mêmes réglements,

Ici les questions se présentent en foule. Les Conseils généraux et municipaux ont ils professé pour l'instruction primaire des sentiments aussi bienveillants ? Ont ils fait d'aussi grands sacrifices dans l'Allier, la Dordogne, l'Indre-et-Loire, etc., que dans l'Aube et les Hautes-Alpes ? Les Comités locaux et d'arrondissements y ont ils déployé le même zèle, la même activité ? Les ressources départementales et communales y sont elles aussi considérables, aussi bien administrées ? Les parents y sentent-ils aussi bien l'avantage de l'instruction et de l'éducation ? Ou bien la loi de 1833 convient-elle plus spécialement à tel département qu'à tel autre ? L'obligation d'envoyer les enfants à l'école primaire, qu'on n'a pas voulu introduire dans la loi, ne serait-elle pas nécessaire dans telle ou telle localité ?

L'observation attentive et suivie des faits pourra seule répondre à ces importantes questions, et c'est sous ce point de vue surtout que la statistique comparée est appelée à rendre des services immenses aux sciences économiques, administratives et morales.

Nous devons encore remarquer ici que, dans la Dordogne et l'Indre-et-Loire, ce n'est pas seulement le nombre des élèves qui a subi une diminution, mais encore le nombre des écoles. De plus, la Dordogne compte trois cent cinquante communes qui pourraient entretenir une école spéciale de filles, et qui n'en ont pas. Dans la France entière, on en compte six mille sept cent trente-cinq, dans le même cas. La Dordogne entre pour un dix-neuvieme dans ce total. Il y a là, ce nous semble, un indice bien frappant de cette apathie et de cette résistance dont se plaignait le ministre dans son rapport de 1837, et qui le

faisait presque douter des résultats obtenus jusqu'alors. (p. 19 et 20.)

Mais un département qui nous étonne, c'est le Cantal; en comparant l'état intellectuel dés conscrits de 1827-31 à celui des conscrits de 1832-36, nous avons trouvé que de tous les départements de la France, le Cantal était celui qui avait fait le plus de progrès. Et voilà que de 1837 à 1840 le total des élèves de ses écoles, soit du sexe mascutin, soit du sexe féminin, subit une diminution très-notable. La même opposition, mais dans un degré moindre, se produit dans le Loir-et-Cher et la Seine-et-marne. Nous ne connaissons pas assez ces deux derniers départements pour hasarder une opinion sur les causes de cette opposition entre la période 1837-40 et la période 1820-30, qui correspond aux conscrits de 1827-36; mais si pour le Cantal les nombres sont exacts, si réellement le nombre des élèves primaires a diminué de 1837 à 1840, on pourrait peut-être expliquer cette diminution par une application trop rigoureuse et trop littérale de la loi de 1833. L'art. 6 prononce une amende de cinquante à deux cents francs contre quiconque aura ouvert une école primaire sans avoir préalablement obtenu un brevet de capacité. Or, dans le Cantal, le pays est pauvre, montagneux, sans cesse coupé par des ravins infranchissables pendant la mauvaise saison, la population y est extrémement disséminée, et par suite les communes très-étendues, et les communications entre les chefs-lieux et les hameaux éloignés très-difficiles pour les habitants, et impossibles pour les petits enfants pendant une grande partie de l'année. Le zèle de la population avait en partie rémédié à ces inconvénients et vaincu ces obstacles à la propagation des lumières. Les premiers éléments de l'instruction primaire s'y transmettaient traditionnellement, sans intervention aucune de la part de l'autorité. Dans la plupart des villages et des hameaux meme les

plus écartés, on trouvait quelqu'un qui se dévouait à la tâche pénible, mais honorable aux yeux des habitants de l'endroit, de l'instruction et de l'éducation de l'enfance. C'était un jeune homme qui avait fréquenté quelque temps le collége voisin, une jeune fille qui avait passé un ou deux ans dans le couvent du chef-lieu, un vieil ecclésiastique, un jeune séminariste, et quelquefois un pére de famille, un des premiers du village, qui consacraient leurs longues soirées d'hiver ou même une partie des journées sà instruire les enfants de la localité.

Cette instruction toujours très-bornée se complétait au moment où l'enfant, arrivé à douze ou treize ans, pouvait se rendre au chef-lieu de la commune ; y fréquenter l'école communale en général mieux organisée et mieux tenue, en même temps qu'il se préparait à sa première communion.

De tous ces instituteurs de l'enfance, aucun n'avait de brevet ; aucun par conséquent n'aura pu légalement continuer cet enseignement, du moment que la loi aura été mise en exécution. La suppression de ces petites écoles, loin d'augmenter le nombre des élèves de l'école communale, aura dû à la longue le diminuer d'une manière notable, et voici comment. La plus part des enfants, qui avaient commencé à apprendre quelque chose dans leurs hameaux, fréquentaient l'école communale pendant les deux ou trois hivers qu'on emploie géneralement dans ces montagnes à se préparer à la première communion. Tandis que si l'on a fait fermer ces petites écoles, la pluspart des enfants auront été privés de toute espèce d'instruction, parce qu'ils n'en auront plus reçu chez eux, et qu'en raison de la difficulté des communications et de la distance au chef-lieu, ils n'auront pas pu fréquenter l'école communale avant l'âge de douze ou treize ans. Alors n'ayant rien appris, ils auront été honteux de se trouver dans l'école communale

avec des enfants beaucoup plus jeunes et cependant beaucoup plus instruits, et ils auront donc renoncé à toute espèce d'instruction. Les parents eux-mêmes auront partagé cette opinion, et dès lors les écoles communales se seront trouvées réduites aux seuls enfants du chef-lieu et des hameaux les plus rapprochés, et à quelques enfants de familles assez aisées pour pouvoir les placer en pension, du moins pendant une partie de l'hiver. De là, la diminution notable de 1837 à 1840, subie par le total des élèves des écoles primaires dans le Cantal. De là, aussi peut-être, la nécessité de modifier l'article 4 de la loi sur l'instruction primaire et d'accorder à tout Français, non compris dans les exclusions de l'article 5, l'autorisation d'ouvrir une école pour les petits enfants dans toute localité où il n'y aurait pas d'instituteur bréveté dans un rayon de deux, trois ou quatre kilomètres, ou qui en serait séparée par un obstacle infranchissable à des enfants de cinq à dix ans.

Le département de l'Indre-et-Loir a aussi de quoi nous étonner. Il est vraiment extraordinaire que ce département qui en dépasse vingt-huit pour la densité et cinquante pour l'agglomération de sa population, et qui occupe l'une des positions les plus agréables, les moins montagneuses, et les plus fertiles de la France, n'ait pas vu augmenter le nombre des élèves de ses écoles primaires depuis 1837 ; lui qui à cette époque ne comptait que vingt-neuf élèves sur cent enfants, et qui voyait ainsi les soixante et onze centièmes de sa jeunesse privés de toute instruction.

S'il n'y a pas d'erreurs considérables dans les chiffres officiels, il faut qu'il existe là quelque cause retardatrice du progrès général, qui se manifeste presque partout ailleurs et dans des localités beaucoup moins favorisées sous le rapport du climat et de la richesse. Si l'indifférence et l'apathie des parents devaient persister quand la loi oblige les départements et les communes, nous n'hésiterions pas

à demander une disposition législative pour obliger aussi les parents, afin que les sacrifices du pays ne soient pas rendus inutiles par la faute des familles.

Deux départements qui ont encore fixé notre attention, sont la Moselle et la Somme. Dans le premier, le nombre des élèves des écoles primaires a diminué de deux mille huit cent deux et celui des classes d'adultes de deux mille trois cent trente et un, ce qui fait une diminution totale de cinq mille cent trente-trois. Dans le second, la diminution dans les écoles primaires est de deux mille quatre cent cinquante-trois, et dans les classes d'adultes de sept cent cinquante, total trois mille deux cent trois. Mais ce qu'il y a de plus fort, c'est que ces deux départements comptaient en 1837, la Moselle deux cent trente-neuf écoles d'adultes, et la Somme cinquante-quatre; et qu'en 1840 de ces deux cent quatre-vingt-treize écoles, on n'en trouve plus que deux dans la Moselle. Comment se fait-il que les autorités aient laissé tomber toutes ces classes d'adultes dont l'utilité est aujourd'hui si généralement reconnue? Voilà encore un fait qui mérite une sérieuse attention. Il ne s'agit pas ici de faire de l'opposition contre telle ou telle de ces autorités, il s'agit de rechercher les causes d'un fait grave et contraire à toutes les prévisions. Si, à la suite de ces recherches, tel ou tel représentant de l'autorité se trouvait avoir contribué par sa négligence ou de toute autre manière à l'anéantissement de ces écoles, ce serait aux chefs de l'administration à leur demander compte de leur conduite, et à veiller à ce que tous leurs subordonnés remplissent leurs fonctions avec zèle et exactitude. L'intérêt de l'instruction publique, et par conséquent de l'avenir du pays, se trouve trop gravement impliqué dans tous ces faits pour que les autorités puissent y rester indifférentes. Car, ne l'oublions pas; toute modification dans la direction de l'instruction et de l'éducation est une semence féconde

pour l'avenir de la société, et qui produira le bien ou le mal, suivant qu'elle sera en elle-même bonne ou mauvaise, et qu'elle sera bien ou mal dirigée.[1]

Plusieurs autres départements donneraient lieu à des observations analogues; mais il nous semble que nous en avons assez dit pour attirer l'attention des administrations et des hommes de bien qui s'occupent de ces questions, sur les faits relatifs à l'instruction primaire et sur les causes qui peuvent les produire. Tout ce que nous pourrions ajouter ne ferait pas connaître les faits aussi bien que les tableaux officiels de 1837 et 1840, et les deux rapports qui les précèdent et les résument.

Le fait qui prédomine tous les autres, c'est que de 1837 à 1840, l'instruction primaire a fait des progrès bien notables, et que ces progrès, qui se présentent dans l'ensemble et dans les détails, ne laissent aucun doute sur l'heureuse influence de la loi de 1833, et sur la nécessité de ne lui faire subir, de longtemps du moins, que de légères modifications.

Statistique générale de la ville de Genève; par M. Aymar Bression. — *(Extrait du journal des travaux de la Société française de statistique universelle.)*

Il y a deux villes qui résument merveilleusement l'Europe, a dit M. le chevalier Joseph Bard : ce sont Bruxelles et Genève. Bruxelles, plus poétique, plus large, plus fashionable, plus intime, plus pure d'alliage, plus chaude de mœurs hospitalières; Genève, plus sèche, plus positive; plus égoïste, plus hétérogène, plus raisonneuse, moins riche en épopées populaires, mais beaucoup plus centrale que la jeune capitale de la Belgique, administrée à fort

bon marché par une aristocratie quelquefois jalouse de ses prérogatives, mais toujours sage, paternelle et éminemnemment intègre ; peuplée de riches étrangers qui y apportent leurs goûts, leurs habitudes, et y échangent leur or contre une vie commode, élégante, facile, contre l'aspect de délicieux paysages ; Genève est sans doute un des plus agréables séjours qui soient sur cette terre où tout est mélange dans les félicités.

Notice Historique. — Le plus ancien auteur qui fasse mention de Genève est César, qui l'incorpora lui-même à l'empire romain, dont elle reçut, en échange de son indépendance politique, des institutions municipales qui ont traversé les siècles. Avant l'invasion romaine en Helvétie, elle occupait déjà le premier rang parmi les villes des Allobroges, dont le pays se prolongeait jusqu'à Lyon, en y comprenant la Savoie.

Au commencement du Ve siècle, lorsque les barbares du Nord se ruaient sur l'empire romain, Genève tomba au pouvoir des Bourguignons, qui en firent un des chefs-lieux de leur empire éphémère. Les Goths, qui s'en emparèrent, en furent bientôt chassés par les Francs, qui surent y maintenir leur autorité souveraine pendant trois siècles, c'est-à-dire jusqu'après le règne de Charlemagne. Le christianisme avait pénétré à Genève vers la fin de la domination romaine ; la conquête des Francs vint augmenter le nombre de ses sectateurs, auquel on donna un évêque revêtu de pouvoirs politiques. Charlemagne ratifia tout et confirma les libertés et priviléges des habitants. Cette souveraineté accordée à l'évêque de Genéve ne s'étendait pas seulement sur la ville, elle embrassait un district entier de la contrée, subdivisé en trois mandements, ceux de Penay, Jussy et Thyes. Après la mort de Charlemagne et à la décad ence de ses successeurs trop faibles pour recueillir

son héritage et supporter le poids de son empire, Genève fit tour à tour partie du royaume d'Arles et du second royaume de Bourgogne. Longtemps il lui fallut repousser par les armes les prétentions de deux seigneurs voisins, le comte de Genevois et le comte de Savoie ; mais le courage de ses habitants et l'assistance des Suisses finirent par assurer sa liberté.

Une république fut fondée et proclamée. La paix de Saint-Julien en assura l'indépendance ; l'alliance avec Berne et Fribourg la consolida, et bientôt le catholicisme dut céder la place à Farel, à Froment, à Lambert, à Bousquet et à Calvin enfin, qui furent les plus intrépides apôtres de la réforme.

Calvin, dont le nom est intimément lié à cette époque, et qui fut aussi l'un des législateurs de cette petite république, assit le nouveau culte sur les fondements d'une nouvelle société politique.

Sa mort ralluma, entre le duc de Savoie et Genève, une guerre qui dura près de trente ans, de 1560 à 1589, à la suite de laquelle la république put jouir d'une longue paix intérieure, à peine troublée par l'*Escalade* nocturne de 1602.

Le 11 décembre 1602, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier, forma le projet de s'emparer de Genève, et, pour cela, fit escalader ses murailles, pendant la nuit, par un corps d'élite. Les citoyens, quoique surpris et sans défense, se levèrent tous, marchèrent contre les troupes du duc de Savoie, et, en moins d'une heure, les chassèrent de la ville, après avoir tué un grand nombre de ces téméraires Savoyards.

Une allégresse générale remplaça bientôt la terreur qu'avait causée cette surprise ; et, pour perpétuer le souvenir du dévoûment de ses citoyens, Genève célébra depuis, par une fête nationale, l'anniversaire de cette fameuse *escalade*.

La paix extérieure de la république se maintint pendant les XVIIe et XVIIIe siècles ; ce qui n'empêcha pas Genève d'être déchirée par des dissensions intestines, qui furent très fatales au repos et au bonheur de ses habitants. Les orages politiques suscités par la réforme avaient englouti les libertés du peuple au profit d'une caste bien résolue à conserver les droits qu'elle avait conquis.

Genève, depuis le XVe siècle, admettait cinq classes d'hommes qu'elle distinguait ainsi :

Les sujets ;

Les domiciliés ;

Les habitants ;

Les natifs ;

Et les bourgeois ou citoyens proprement dits.

Celles de ces classes qui croyaient avoir à se plaindre des injustices de la république, tentèrent, au commencement du XVIIIe siècle, un mouvement dont Genève ne parvint à triompher qu'avec l'assistance étrangère, qui lui prêta encore main forte, trente et un ans plustard, lors de la prise d'armes de 1738, dont les conséquences donnèrent lieu à l'édit constitutionnel qui enlevait au petit conseil plusieurs des attributions qu'il avait usurpées.

Genève eut encore recours à l'intervention étrangére, en 1762, et, cette fois, ce fut au sujet d'un décret par lequel l'*Émile* et le *Contrat social* de J.-J. Rousseau se trouvaient condamnés au feu.

Hâtons-nous d'ajouter que les deux partis pour et contre, qui prirent le nom de *représentants* et de *négatifs*, répandirent beaucoup plus d'encre que de sang, et que la plume, en cette circonstance, joua un plus grand rôle que l'épée.

Le parti populaire, qui se recrutait surtout parmi les natifs, retira quelques résultats de cette lutte, suivie

bientôt, en 1782, d'une réaction aristocratique toujours soutenue par l'étranger.

Mais, en 1789, le gouvernement se vit contraint de rétablir l'ancien ordre de choses; et, pour satisfaire aux exigences du peuple, au sein duquel les premières nouvelles de la révolution française avaient excité une grande fermentation, il publia un nouveau code constitutionnel qui n'offrait pas encore toutes les garanties exigées.

Le gouvernement jouit d'un moment de trève l'année suivante, car Genève eut à s'opposer à l'invasion de la Savoie; mais une fois le danger éloigné, la lutte recommença, et force lui fut de succomber.

Genève ressentit, en 1793, le contre-coup des convulsions politiques qui déchiraient la France, et tomba, pendant plusieurs années, dans toutes les horreurs de l'anarchie la plus complète.

En 1795, cinq-mille trente et un Genevois, épouvantés des scènes de désordre et d'anarchie au milieu desquels Genève était menacée de périr, signèrent d'un commun accord une adresse dans laquelle les divers partis abjuraient toute vengeance publique et personnelle.

Cet acte eut pour conséquence immédiate l'acceptation d'une nouvelle constitution démocratique, dont l'existence ne fut pas longue. Elle fut renversée le 5 avril 1798; et le 17 mai suivant, la république de Genève faisait partie de la république française, et formait le département du Léman dont Genève était le chef-lieu.

Plus tard, l'entrée des Autrichiens sur le territoire de Genève amena la restauration de l'ancienne république sous les auspices d'un gouvernement provisoire, dont les membres n'appartenaient pas au parti populaire, et se qualifiaient au XIX° siècle de *nobles*, *magnifiques* et *très-honorés seigneurs*. Ce nouveau gouvernemeut fut bientôt obligé de se dissoudre et de fuir devant les Français, qui

commençaient à reprendre l'offensive ; mais il ne se tint pas pour battu, et, le 16 avril 1814, il profita de l'entrée des alliés à Paris pour se reconstituer, à l'aide d'une adresse préparée d'avance et signée depuis par la majorité des citoyens.

Il fallait profiter alors, en vainqueur habile, de l'entraînement presque général ; il se hâta donc de poser les bases d'une charte qui fut acceptée grace aux manœuvres qu'il employa.

Au mois d'août 1814, la diète reconnut Genève comme vingt-deuxième canton. Un article du congrès de Vienne dota son territoire de seize communes prises sur la Savoie, et le traité de Paris y ajouta six communes françaises.

D'après Lutz, le vénérable pasteur de Lœufelfingen, à qui je dois une partie de ces détails, cette charte de 1814 n'était qu'un mélange confus et incohérent des formes de l'ancienne aristocratie genevoise avec les principes rétrogrades des constitutions cantonnales de l'époque.

Aucun changement grave n'y fut apporté jusqu'en 1830.

Mais, depuis lors, le gouvernement s'est vu forcé d'y introduire plusieurs modifications, telles que l'abolition du double vote accordé à des électeurs privilégiés, l'abaissement successif du cens électoral, l'amovibilité de la magistrature, la division plus réelle des pouvoirs exécutif et judiciaire, la publicité des débats législatifs.

Ces modifications n'ont point attaqué la base de la constitution primitive, des dispositions de laquelle il n'existe pas de recueil officiel séparé. J'aurais pu constater ici en quoi elle diffère de celles qui régissent les autres cantons suisses; mais cette digression m'entraînerait trop loin, et je suis prêt d'ailleurs à traiter cet article spécial, si la Société de Statistique jugeait qu'il fût utile de le faire.

Tout le monde connaît les derniers troubles dont Genève a été victime en 1842.

Il y règne toujours, comme dans toute la Suisse, une fermentation de laquelle il n'y a qu'un pas à la guerre civile.

Les troubles qui viennent d'éclater dans le Valais ne donnent que trop de poids à cette assertion.

J'étais à Genève au mois de septembre 1842, et je me souviens d'une lutte qui faillit devenir sanglante...Et pourquoi ?... Pour un changement de prédicateur !

Le gouvernement se crut obligé de rassurer les habitants par une proclamation affichée dans les rues, et, comme toutes les troupes qui arrivaient du camp de Thun étaient encore sur pied, trois ou quatre jours suffirent pour faire oublier le prédicateur et la proclamation.

Topographie. — Genève est située au 46° 12' 4" de latitude N., et au 3° 48' 26" de longitude E. de Paris.

Son élévation au-dessus du niveau de la mer, prise de la Taconnerie, est de quatre cent quatorze mètres (mille deux cent quarante-deux pieds.)

La ville s'élève en amphithéâtre, sur deux collines au bord du Léman et du Rhône, qui la divise en deux parties inégales, et forme, à sa sortie du lac, une île intermédiaire de deux cent trente-trois mètres de longueur.

Cet îlot communique avec les deux quartiers de la ville, au moyen de plusieurs ponts, et touche à la fameuse machine hydraulique qui fournit six cents pintes d'eau par minutes à toutes les fontaines de la ville, et s'élève en moyenne à la hauteur de cent dix pieds (trente-six mètres soixante-sept centimètres).

Les deux quartiers riverains communiquent encore par le pont des Berghes, qui conduit aussi à la petite île

dans laquelle se trouve la statue de Jean-Jacques, exécutée par Pradier et inaugurée le 24 février 1835.

L'enceinte fortifiée dans laquelle Genève s'est vue forcée de se renfermer à certaines époques de son histoire, lui a donné une configuration toute particulière. Il a fallu regagner en élévation ce qu'on avait perdu en étendue; de là, des maisons d'une menaçante hauteur, des rues étroites et étranglées, un grand nombre de passages obscurs, infects, dans lesquels le soleil n'a jamais compromis un seul de ses rayons, puis des centaines d'échoppes éparses dans les rues basses.

Rien n'empêche, aujourd'hui, de détruire les fortifications qui s'opposent au développement de la ville et dont l'entretien a coûté de 1821 à 1836, plus de deux millions de florins (1); mais le gouvernement se retranche derrière d'autres motifs à l'aide desquels il réussit à faire ajourner indéfiniment la destruction de ces fortifications.

La population commence à se faire justice elle-même en construisant, *extrà muros*, de nouveaux quartiers où elle s'assure du moins de l'air et de la lumière, et qui, dans un temps donné, deviendront les véritables faubourgs de la ville.

Toutes les routes du canton de Genève sont parfaitement entretenues; cet entretien est à la charge de l'Etat. Une certaine catégorie de ces routes doit être toutefois entretenue par les communes, sous la surveillance du gouvernement.

Routes, chemins vicinaux sont balayés tous les jours et unis comme nos trottoirs.

Les dépenses ordinaires pour cet objet s'élèvent moyennement à cent trente-six mille florins par année.

La plupart de ces chemins sont pratiqués à travers les

(1) Le florin de Genève équivaut à 55 centimes de France.

campagnes les plus magnifiques, et telle a été la sollicitude de l'Etat, qu'on trouve de tous côtés des bancs étagés pour les voyageurs et les habitants des campagnes qui portent des fardeaux et peuvent sans peine se délasser en déposant momentanément leur charge sur un gradin placé à la hauteur de la tête et s'asseoir sur l'autre.

Climat. — Température. — Genève jouit généralement d'un climat sain et tempéré; l'air y est cependant plus froid qu'à Paris, quoique cette dernière ville soit plus avancée vers le nord. On peut attribuer cette différence, d'abord à l'élévation du sol et ensuite au voisinage des montagnes, couvertes de neige, qui dominent l'horizon de Genève.

Des expériences thermométriques ont constaté 27°, et quelquefois 30° Réaumur, dans les plus grandes chaleurs; puis 15°, et même 18° au-dessous de zéro dans les froids les plus vifs. — La température moyenne est, pour l'année, de 9,6; pour l'hiver, de 1,5; pour le printemps, de 8,7; pour l'été, de 18,3, et pour l'automne de 10,0.

L'hiver est beaucoup plus rigoureux à Genève que ne le ferait supposer la latitude sous laquelle elle se trouve; mais, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, cette exception aux lois immuables de la nature provient uniquement de la hauteur du sol, du voisinage des neiges qui couvrent les montagnes de la Savoie et des vents froids, impétueux, qui s'échappent des gorges de ces montagnes et viennent fondre sur la ville, qui n'a pas de rempart à leur opposer.

En été, au contraire, la température est plus élevée que dans le canton de Vaud, et la preuve que l'on pourrait en donner, c'est que la moisson se fait, dans les environs de Genève, quinze jours plus tôt que dans ce canton et dans les localités situées au bord du Léman.

Les vents qui viennent rider la surface azurée du lac ou soulever ses eaux profondes en lames menaçantes, ont reçu diverses dénominations, tirées, la plupart, des lieux qu'ils ont dû traverser pour y arriver; ainsi, ce sont : la Bisenoire, la Bise, le Séchard, le Molan, le Bornand, le vent de l'Ecluse, le Bourguignon, le Joran, etc.

Les plus violents, ceux que l'on redoute le plus, sont : le vent du sud et la Bisenoire.

Territoire. — Le territoire de la ville et du canton de Genève contient quatre-vingt-quatre mille huit cent quarante-huit poses, ou, selon nous, vingt-deux mille neuf cent neuf hectares huit ares soixante et onze centiares. (La pose vaut vingt-sept ares un centiare) qui se repartissent ainsi :

	Poses.
Champs,	44,428 1/2
Prés,	16,177 »
Vignes,	4,219 »
Bois divers,	8,074 1/2
Prés, marais,	410 »
Pâturages, broussailles,	6,715 »
Vergers,	2,364 1/2
Jardins et chenevières,	1,358 1/2
Bâtiments et cours,	1,101 »
Total égal,	84,848 »

Sur les quarante-quatre mille quatre cent vingt-huit poses et demie de champs, l'expérience a constaté qu'on en ensemençait annuellement vingt-cinq mille cinq cents, en céréales diverses, propres à la nourriture de l'homme.

Le produit net de ces vingt-cinq mille cinq cent poses peut être évalué de la manière suivante :

	Coupes (1).
Dans les bonnes années,	150,000
Dans les moyennes,	120,000
Dans les mauvaises,	80,000
Dans les années désastreuses,	60,000

La consommation annuelle du canton dans les bonnes années étant d'environ cent soixante et dix mille coupes, à raison de trois coupes par tête, le déficit de la production se trouve comblé par les céréales que Genéve tire de la France, de l'Allemagne et de la Savoie.

Le territoire genevois, comparé à celui de quelques parties de la Suisse et de la Savoie, est naturellement peu fertile, mais l'industrie des habitants en a tiré tout ce qu'il pouvait produire ; et les cultures y sont si bien soignées, que les voyageurs n'ont pas craint de le comparer à un magnifique jardin.

La vigne n'y prospère qu'à force de sueurs et d'engrais, et ne donne qu'un raisin médiocre.

Population. — La population de la ville de Genéve ne reste pas stationnaire ; elle s'est augmentée presque d'un sixième de 1822 à 1844.

Elle se composait :

En 1822, de 24,879 habitants.
En 1844, de 27,177 »

Parmi lesquels on comptait :

	17,015	Genevois.
	10,162	étrangers.
Total égal,	27,177	habitants.

(1) La coupe vaut 4,000 pouces cubes de France, soit 7 hectolitres 93 décalitres.

Parmi les étrangers, le recensement avait constaté :

3,526 Vaudois.
1,783 Neufchâtelois et Suisses d'autres cantons.
1,964 Français.
1,679 Savoyards ou Piémontais.
933 Allemands.
50 Italiens.
277 Anglais et d'autres nations.

M. Adrien Balbi porte aujourd'hui la population de Genève à vingt-huit mille habitants, et, dans le *Guide à Genève*, nous trouvons deux contradictions flagrantes, d'abord le chiffre de trente-un mille, et plus loin celui de vingt-sept mille deux cents. Le prochain recensement fixera l'opinion sur ce point.

Pour moi, je trouve le chiffre de trente-un mille exagéré, — celui de vingt-sept mille deux cents se rapproche le plus de celui de Luzt et de Balbi. — Ce dernier chiffre offre la répartition suivante :

	12,600 hommes	environ.
	14,600 femmes	
Total,	27,200	

Parmi lesquels on compte :

21,430	protestants.
5,700	catholiqnes.
70	juifs.
Total égal, 27,200	

Les Genevois en général jouissent d'une bonne constitution et d'un beau sang. Peut-être Jean-Jacques Rousseau n'est-il pas étranger à ces deux importantes améliorations, que l'on pourrait attribuer, partie à l'adoption de quelques-uns de ses principes sur l'éducation physique, partie

aux développements progressifs de la médecine, et surtout à l'application de la vaccine.

Genève a beaucoup gagné sous le rapport de la vie moyenne qui n'était, chez elle, à la fin du XVIe siécle, que de vingt-huit ans cinq mois, et qui, depuis, s'est élevée à trente-huit ans dix mois, si nous prenons pour base de nos calculs un laps de onze années, de 1816 à 1826.

Malgré ces conditions avantageuses de l'existence humaine, Genève offre très-peu de cas de longévité et les centenaires s'y donnent rarement rendez-vous.

La nourriture de la population genevoise ne présente rien d'extraordinaire, seulement Genève, comparativement à la capitale de la France, consomme plus de viande dans le rapport de cinq à trois.

Les Genevois n'ont pas de cachet *national* : ils parlent français, ils suivent les modes françaises ; ils ont cependant ajouté à notre langue quelques idiotismes qui rendent leur élocution plus énergique ; le Code de commerce et le Code civil français sont en pleine vigueur à Genève.

Religion. — Les trois quarts au moins de la population genevoise professent la religion réformée; nous ne saurions refuser à son clergé les connaissances, les talents, le zèle et la sagesse qui lui ont assuré une haute réputation.

La compagnie des pasteurs administre toutes les affaires du culte : elle se compose des pasteurs en charge et des anciens pasteurs, et reste placée sous la surveillance de l'Etat. Elle est présidée, à tour de rôle, par un des pasteurs de la ville, qui prend temporairement le titre de *modérateur*. Cette présidence, autrefois hebdomadaire, est devenue annuelle.

La compagnie nomme les pasteurs de la ville et de la campagne et soumet ses choix à l'approbation du pouvoir exécutif.

Le clergé n'est pas très largement rétribué. Ainsi, le traitement d'un pasteur de la ville ne s'élève pas au-delà de deux mille livres, celui des pasteurs de la campagne est limité à six cents livres par an.

Les paroisses de la ville sont réparties entre quatorze pasteurs et la campagne forme également quatorze paroisses.

En 1830 et en 1844, le gouvernement a aboli certains privilèges politiques relatifs aux élections et à l'instruction publique, privilèges que la constitution de 1814 avait reconnus à la réunion des pasteurs.

La faculté de théologie de Genève est fort renommée; on y a fondé, depuis plusieurs années, une bourse consacrée à l'entretien des élèves envoyés par les églises protestantes de France.

Toutes les communes catholiques du canton ont un curé et un vicaire. Genève, dont les catholiques représentent le quart de la population, a un curé et deux vicaires qui célèbrent l'office divin dans l'église Saint-Germain.

Il y a aussi, à Genève, une église réformée allemande, une église luthérienne, une chapelle anglicane, et, à ses portes, à Carouge, une synagogue.

Le nombre des paroisses catholiques du canton est de vingt-huit; elles font partie du diocèse de Fribourg, dont l'évêque porte le nom d'évêque de Lausanne et de Genève.

Dans toutes les communes de l'ancien territoire et dans celles que le traité de 1815 a détaché de la France, la loi ne reconnaît que le mariage civil, et le divorce y est permis conformément au Code civil français de 1803.

Les membres du clergé genevois ne peuvent remplir aucune fonction législative, administrative ou judiciaire.

Finances. — Le budjet municipal de la ville de Genève est arrêté, chaque année, par le conseil représentatif.

Dans l'une des dernières années, les dépenses ordinaires de la ville se sont élevées à trois cent dix-neuf mille

florins et les extraordinaires à deux cent vingt-sept mille.

Les principaux articles des dépenses étaient :

	Florins.
Pensions de retraite,	8,000
Intérêts de la dette viagére,	9,000
Frais d'administration,	21,000
Instruction publique et encouragement,	64,000
Fortifications,	45,000
Entretien de la machine hydraulique et des fontaines,	19,000
Pavage,	25,000
Autres travaux publics,	174,000
Eclairage,	73,000
Frais de police, de propreté et de pompes à incendie,	57,000
Etc., etc., etc.	

Les principaux chapitres des recettes sont :

	Florins.
Octroi,	435,000

(Ce qui fait en moyenne environ dix-huit florins par an pour chaque habitant.)

	Florins
Le 5 pour 0[0 de l'impôt foncier,	6,000
Loyers divers,	35,000
Permis de séjour et de domicile,	22,000
Taxe sur les auberges, cafés, cabarets, etc.	20,000

Il est à remarquer que, dans le budget des dépenses de la ville de Genève, on ne trouve point de chapitres consacrés à l'entretien des églises protestantes et des établissements destinés à l'instruction primaire et religieuse, les dépenses de cette nature étant supportées par des sociétés particulières et par la société économique.

Les recettes et les dépenses de la ville de Genève se sont accrues pendant les dernières années.

Industrie. — Commerce. — Genève jouit de la liberté la plus compléte sous le rapport de l'industrie; aussi, est-elle essentiellement industrieuse et commerçante. On y remarquait autrefois plusieurs fabriques d'indiennes fort renommées ; mais ce genre de fabrication a sensiblement diminué depuis 1814 : il est presque nul aujourd'hui. L'imprimerie, sous l'ancienne république, faisait vivre un grand nombre d'ouvriers ; on imprimait alors à Genève tous les ouvrages interdits en France; mais, de nos jours, on y imprime très peu d'ouvrages étrangers , et quelques Genevois préfèrent même confier les leurs à l'imprimerie française , afin de jouir du bénéfice de la vente dans ce pays.

Genève s'est enrichie, récemment, de plusieurs fonderies de caractères d'imprimerie et de quelques fabriques d'instruments de musique.

La véritable industrie de Genève est la bijouterie et l'horlogerie ; les produits de ce genre qu'elle répand dans tout l'univers, par les mains des voyageurs avides d'en emporter quelques-uns, sont très remarquables. Il nous est impossible d'indiquer la valeur de ces objets exportés, car il n'existe à Genève ni douane , ni contrôle ; on peut cependant porter à cent mille le nombre des montres fabriquées annuellement.

Ces montres se vendent à Genève même, mais en plus grande partie en France et surtout à Paris.

Avant 1834 , elles étaient introduites en contrebande dans cette dernière ville , moyennant un droit d'assurance de six pour cent. Une disposition législative qui permet aujourd'hui l'importation de ces objets moyennant un certain droit, a mis un terme aux merveilleuses prouesses de cette contrebande organisée.

Depuis 1789, la bijouterie a triplé ses produits annuels.

L'Italie lui offre aussi de grands débouchés. Nous donnons, d'après Lutz, les chiffres suivants qui feront juger du mouvement industriel qui règne à Genève même.

On y comptait, dans une année très-rapprochée de celle-ci, savoir :

Négociants marchands,	1,217	Genevois.
id. id.	407	étrangers.
Chefs d'ateliers horlogers,	210	Genevois.
id. id.	64	étrangers.
Ouvriers horlogers,	870	Genevois.
id. id.	462	étrangers.
Chefs d'ateliers mécaniciens,	34	Genevois.
id. id.	19	étrangers.
Ouvriers mécaniciens,	88	Genevois.
id. id.	78	étrangers.
Chefs d'ateliers bijoutiers,	99	Genevois.
id. id.	18	étrangers.
Ouvriers bijoutiers,	450	Genevois.
id. id.	213	étrangers.
Chefs d'ateliers divers,	834	Genevois.
id. id.	414	étrangers.
Ouvriers divers,	3,121	Genevois.
id. id.	2,574	étrangers.

Le pacte fédéral de 1815 a posé, sur la liberté du commerce entre les cantons, des principes que Genève respecte scrupuleusement. Ainsi, ces dispositions assimilent, quant à l'octroi, les vins du canton de Vaud à ceux du territoire genevois, et ces vins paient un droit beaucoup moins élevé que ceux de France et de Savoie.

Instruction publique et Sociétés scientifiques. — La fondation des écoles, à Genève, remonte à l'année 1429 ; on y enseignait, alors, le latin, la grammaire, la logique et les arts libéraux. Un siécle plus tard, Calvin institua le *Collége* et

l'*Académie*, et depuis la mort de ce réformateur jusqu'en 1835, les bases de l'éducation reçue dans ces deux *institutions* n'éprouvèrent que des modifications partielles ; mais les lois rendues en 1836 donnèrent un nouveau plan aux études.

Calvin lui-même avait rédigé le règlement qui déterminait les fonctions des professeurs, des régents et des écoliers, et ce règlement avait été lu et approuvé le 29 mai 1559 dans une assemblée publique tenue dans l'église de Saint-Pierre,

Aujourd'hui, un conseil d'instruction publique composé de cinq conseillers d'Etat et de huit autres membres nommés par le pouvoir exécutif, est chargé de la direction générale et de tous les établissements consacrés à l'éducation et soutenus par l'Etat ou les communes.

L'administration spéciale de l'Académie est confiée au corps académique, réunion de tous les professeurs ; la surveillance du collége et des écoles primaires appartient à deux commissions.

L'Académie est divisée en Facultés de droit, de théologie protestante, de sciences et lettres. On y compte quarante professeurs salariés ou honoraires ; le nombre des étudiants varie de deux cent dix à deux cent quarante. — On y comptait ,dans l'une des dernières années, cent huit Genevois, trente et un Suisses d'autres cantons, quarante-cinq Français et trente-six d'autres nations.

Le nombre des élèves du collége varie de trois cent cinquante à trois cent quatre-vingt.

Indépendamment de l'Académie, du collége et des écoles primaires, Genève renferme encore divers établissements dus à la sollicitude de ses habitants.

Nous citerons :

1° Les écoles du matin et du soir, payées par des

Cathécumènes, écoles fréquentées par mille trois cents à mille quatre cents élèves des deux sexes ;

2° Les écoles enfantines, soutenues par des souscriptions et des dons particuliers :

3° Les écoles de dessin et d'architecture, fréquentées par plus de cent cinquante élèves ;

4° Les écoles industrielles, destinées à l'enseignement des mathématiques, de la physique et de la chimie, appliquées aux arts, suivies par plus de cent vingt-cinq éléves ;

5° L'école d'horlogerie, destinée à former de jeunes apprentis horlogers ;

6° L'école gymnastique ;

7° Le Conservatoire de musique, fondé par les frères Bartholoni.

L'enseignement que les enfants reçoivent dans ces différentes écoles n'est pas toujours absolument gratuit; mais les rétributions qu'on exige d'eux sont, en général, fort modiques.

La ville de Genève contient encore une foule de pensionnats ou d'institutions particuliéres ; il n'existe pas une ville en France et en Suisse où, proportions gardées avec la population, il y ait autant de précepteurs particuliers, depuis l'enseignement le plus élémentaire jusqu'aux sciences les plus relevées.

L'éducation des femmes n'est pas plus négligée que celle des hommes, Genève a senti toute l'importance de cette question.

Bref, la plus grande liberté d'enseignement règne dans le canton de Genève.

Parmi les sociétés savantes que possède Genève, on distingue la société des Arts, la société de médecine et de chirurgie, la société de physique et d'histoire naturelle,

la société des industriels, la société de Lecture, la société helvétique, etc.

Les établissements matériels qui entrent dans le domaine de l'instruction publique, sont : l'Observatoire, le Musée Rath, le Musée d'histoire naturelle, qui date de 1808 et renferme une des plus belles collections de l'Europe, le Cabinet des médailles, le Cabinet de Physique et le Laboratoire de chimie, le Conservatoire de botanique et d'agriculture, le Conservatoire des arts et métiers, le Jardin botanique créé en 1817 et dirigé par M. de Candolle, les Bibliothèques des Sociétés scientifiques, et enfin la Bibliothèque publique, renfermant plus de cinquante mille volumes et plus de deux cents manuscrits.

Grâce à tous ces éléments puissants, Genève s'est acquis une assez haute célébrité dans les sciences.

Caractère. — Mœurs. — Nous avons eu l'occasion de dire que la population genevoise ne présentait aucun cachet particulier ; on ne peut lui refuser cependant un genre d'individualité très précis, individualité qui consiste à s'approprier tout ce qui lui parait bien chez ses voisins. Ainsi, Genève, pour nous servir des expressions de M. le chevalier de Bard, que nous avons déjà cité, Genève a imité : de *la France*, son exquise urbanité, son bon goût en toutes choses, son amour des convenances, sa délicatesse et son aménité sociale ; de *la Grande-Bretagne*, ses principes de gymnastique et d'éducation, ses habitudes graves, réservées, ses idées rationnelles appliquées à la vie domestique, ses *raouts*, ses thés, ses recherches du confortable, son luxe de chevaux et de voitures; de *l'Italie*, ses traditions d'art, de *la Germanie* enfin, sa passion pour les livres, l'hisioire philosophique et les savantes études.

Ainsi, ces flots de grands seigneurs français, russes, allemands, anglais, italiens répandus sur le territoire de Genève ont bien pu neutraliser ses mœurs locales, mais

ne croyez pas cependant que de toutes ces importations sociales résulte une physionomie pâle et diffluente ; non, civilement parlant surtout, il est toujours facile, en ce pays, de distinguer l'indigène du colon et l'hôte du citoyen.

Les Genevois se distinguent généralement par un esprit positif et éclairé, une instruction assez solide, assez variée et une tendance irrésistible à imiter ce qui leur paraît bien. Ils manient leur langue avec facilité, causent agréament, s'expriment correctement, mais semblent toujours s'écouter ; la conversation, pour eux, est une affaire de phrases, et nous pouvons répéter ici le mot d'un voyageur bien connu : « Les Genevois causent par point et virgule. »

Le type des Genevoises est presque unique, tant il y a de ressemblance entre toutes. Un éloge trop outré comme une critique trop sévère, seraient deux exagérations ; nous ne tomberons ni dans l'une ni dans l'autre, et nous nous contenterons de dire qu'elles sont genéralement bien. On prétend que leur entretien offre beaucoup de charmes. Mais il est presque impossible de s'en assurer, car ce n'est pas chose facile d'avoir une conversation suivie avec elles.

Il est sans doute inutile d'ajouter qu'il s'agit ici des dames de la haute société.

Ces dames, a écrit quelque part M. de Banstetten, nous font l'effet de jeunes pensionnaires qui, vétues de robes bien blanches et tenant à la main une tasse de chocolat bien pleine, s'écrieraient dès qu'elles verraient un homme s'approcher d'elles : «Ah ! Monsieur, prenez garde, vous allez tacher ma belle robe. »

Un voyageur attribue cette apparente uniformité, cette pruderie, à l'ancien et singulier usage des sociétés du dimanche qui partage en autant de coteries les jeunes filles et les femmes de la haute société.

Un citoyen de Genève a porté le jugement suivant sur cet inconcevable usage :

«Ceci a un fort mauvais effet sur l'esprit de nos dames; »circonscrites dans un cercle trop étroit, elles ne com- »mencent à se développer moralement que vers *quarante* »*ans* et ne sont aimables qu'à *soixante.*»

Une femme d'un esprit aussi naïf qu'original, rapporte M. Alexandre Martin, auteur de *l'Ermite en Suisse*, que nous avons été fort heureux de consulter souvent, disait, en parlant de ces coteries féminines : « Nous avons ici trois sortes d'amies : les premières, que nous aimons bien; les secondes, dont nous ne nous soucions guères, et les troisièmes, que nous ne pouvons souffrir. Cependant, les Genevoises, quoique peu agréables en général, sont des femmes de mérite; ce qui leur nuit, c'est qu'elles en ont trop. La passion des devoirs et de l'utile ne rend pas amusant et finirait presque par vous dégoûter. »

Empruntons à J.-J. Rousseau quelques traits du caractère genevois ; cette autorité, je l'espère, ne paraîtra pas suspecte.

« Avec un ton dogmatique et froid, dit-il, les Genevois sont vifs et impétueux et ont les passions très-ardentes. Ils diraient même assez bien les choses de sentiment, s'ils ne disaient pas tout ou s'ils ne parlaient qu'à des oreilles; mais leurs points, leurs virgules sont tellement insupportables, ils peignent si poliment des émotions si vives, que, quand ils ont achevé leur dire, on chercherait volontiers autour d'eux où est l'homme qui sent ce qu'ils ont décrit avec ce style un peu guindé. Les Genevoises ne laissent pas d'être vives et piquantes. Dans la simplicité de leur parure, elles ont de la grâce et du goût; elles en ont dans leur entretien, dans leurs manières. Comme les hommes sont moins galants que tendres, les femmes sont moins coquettes que sensibles, et cette sensibilité donne même aux plus honnêtes, un tour d'esprit agréable et fin qui va au cœur et qui en tire toute sa finesse.»

Jean de Muller prétend que dans les vingt-un autres cantons suisses on trouve le Genevois trop mondain et trop civilisé.

«On le regarde, dit-il, comme tombé des nues dans la Confédération.»

«L'étranger qui visite Genève pour la première fois, dit encore M. Alexandre Martin, et qui est admis dans les salons de l'aristocratie, est singulièrement frappé des préjugés nobiliaires, de la manie de distinction, de la morgue, du pédantisme de ces républicains de mauvais aloi. La richesse ne suffit pas à un homme nouveau pour lui ouvrir les maisons du bourg de Four, qui est le faubourg Saint-Germain de Genève ; il faut qu'il soit titré, qu'il ait une charge dans l'Etat, qu'il descende d'une grande famille»

Ce reproche d'aristocratie et d'esprit de coterie se retrouve dans tous les livres écrits sur Genève.

Voici comment s'exprime un de nos compatriotes dans ses *Lettres sur quelques cantons suisses* :

«L'aristocratie de société existe à Genève comme elle n'existe nulle part en Europe, pas même en Russie ; jamais l'esprit de coterie n'a été porté plus loin, plus étroit et plus ridicule ; et, quoique le mal soit beaucoup plus dans la forme que dans l'intention, il entretient souvent un malaise d'autant plus dangereux que personne ne veut en avouer ni reconnaître la cause. Cet esprit de coterie a exercé une funeste influence snr l'Académie de Genève, dans laquelle les études littéraires ont été jusqu'à ce jour déplorables, tous les efforts ayant été dirigés vers les sciences, par la seule raison que l'aristocratie avait des savants et manquait de littérateurs. Un des jeunes écrivains de l'époque, qui promettent le plus d'avenir, M. Charles Didier, est Genevois, et, au défaut d'une situation digne de son talent à Genève, il s'est fait de la France

une nouvelle patrie littéraire. Un célèbre professeur, M. Rossi, a quitté également Genève. La situation littéraire de cette cité est en décadence, et Genève, qui doit tout ce qu'elle a à l'intelligence et à la pensée, ne sera plus qu'une bourse de commerce, une banque centrale, si elle ne se hâte de reprendre son sceptre intellectuel, et le seul moyen est de briser de tous côtés cet étroit esprit de coterie qui exile les talents et paralyse toute indépendance de pensée. Genève possède toutes les bases solides de l'état social : morale, patriotisme, lumière, sagesse ; elle a des hommes distingués et des femmes dont une seule, Mme Necker de Saussure, suffirait pour honorer un grand pays. Tous les éléments sont réunis et rien cependant ne peut naître; c'est un faisceau inutile de choses excellentes serré dans un cercle de fer, l'esprit d'intolérance de la coterie.»

On reproche au marchand genevois sa cupidité, mais il offre, en revanche, une grande sévérité en matière de probité et de fidélité à remplir ses engagements.

On critique amérement, comme nous l'avons vu plus haut, l'aristocratie et les rouages du gouvernement qu'elle fait mouvoir, mais l'intégrité et la sagesse du magistrat se révèlent dans tous ses actes.

Où sont donc ici-bas les hommes et les gouvernements parfaits?

Il règne à Genève de ces attentions, de ces égards pour le public, qu'on commence seulement à comprendre à Paris. Ainsi, de tous côtés ce sont de promenades admirablement disposées et riches de confortable, de fraicheur et de verdure ; partout, dans ces promenades, vous trouvez des bancs ou plutôt des canapés de bois proprement vernis avec dossiers mobiles, que le rêveur ou l'oisif peut tourner à son gré vers le côté qui lui sourit. Bref, nous pourrions vous signaler un grand nombre d'améliorations qui témoignent beaucoup, quoiqu'on en dise, du zèle de

l'administration, et répondent victorieusement aux esprits inquiets qui croiraient devoir s'apitoyer sur la destinée et la position sociale des Genevois.

Célébrités. — Aucune ville, proportionnellement à sa population, ne saurait revendiquer un plus grand nombre d'hommes illustres ; que la France fasse valoir ses droits sur Calvin, Genève n'a-t-elle pas encore dans la théologie les noms de Beze, Turretini, Diodati, Tronchin et Vernet, Romilly, Mouchon ; ceux de Turquet, de Mayerne, Jean et Théophile Bonnet, D. Leclerc, J.-J. Manget, T. Tronchin, Butini et Odier dans la médecine ; ceux de Jalabert, Fatio de Duillier, Micheli du Crest, A Trembley, C. Bonnet, Senebier, de Luc et de Saussure dans la physique et l'histoire naturelle ; ceux de Tingres et de Marcet dans la chimie ; de C. Pictet, dans l'agronomie ; ceux de l'amiral Lefort et de Necker dans la politique, ceux des jurisconsultes et publicistes Godefroy, Burlamaqui, Delolme, E. Dumont et Bellot ; celui de l'immortel économiste J.-B. Say ?

Genève pourrait citer encore quelques noms célèbres, celui de l'historien Mallet, ceux de J. Petitot, J. Dassier, B.-A. Arland, St-Ours, de la Rive et Chaponniere, qui se sont distingués dans la peinture, la gravure et la sculpture.

Genève, il est vrai, ne peut produire que deux grands noms dans les lettres, mais quels noms !

J.-J. Rousseau et Madame de Stael.

A cette illustre nomenclature, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques contemporains dont la place est marquée d'avance au milieu de ces célébrités diverses ; on pourrait à bon droit nous reprocher d'avoir passé sous silence les noms du botaniste de Candolle, de l'historien Sismondi, de l'ingénieur Dufour, de l'historien des abeilles Hubert, du physicien de La Rive, de Pierre Prévost, du

sculpteur Pradier, du paysagiste Calam, des peintres Constantin et Hornung, et du jurisconsulte Rossi, citoyen adoptif de la république de Genève, et devenu depuis un célèbre professeur de Paris.

Tribunaux. — La justice est rendue par deux tribunaux de première instance et par un tribunal d'appel; les tribunaux de première instance sont le tribunal civil et correctionnel et le tribunal de commerce; celui d'appel prend le nom de cour de justice civile et criminelle.

A côté de ces trois tribunaux, on en a laissé longtemps subsister un quatrième, dont l'institution n'est plus à la hauteur de notre époque; je veux parler du *tribunal de recours*, qui était tout à la fois un tribunal d'appel, de grâce et de cassation, pour les causes criminelles agitées au sein de la cour de justice et jugées par elle, et dont la commission des lois judiciaires, nommée en 1832, annonça, en 1836, la prochaine suppression.

Ce tribunal jugeait à huit clos et hors de la présence de l'accusé !

Genève, depuis 28 ans, fait dresser annuellement des tableaux de statistique judiciaire.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le Code de commerce et le Code civil français y sont en vigueur, seulement le gouvernement y a apporté quelques modifications; il en est de même du Code de procédure civile. Il est juste d'ajouter ici que les modifications introduites dans le dernier Code par Bellot, présentent trois grands avantages de plus : la sécurité, la simplicité et la promptitude.

Les procès sont moins longs et beaucoup moins dispendieux à Genève qu'ils ne le sont chez nous, et cette différence provient de la simplicité des formes et de la modération des taxes judiciaires.

Le Code pénal français est également en vigueur à Genève, sauf quelques modifications qui permettent aux

juges de descendre au-dessous du minimum de la peine, etc., etc.

Etablissements publics de charité. — Il est peu de pays où les sources de secours de toute nature soient aussi multipliées et aussi abondantes qu'à Genève.

Les établissements publics de charité y sont en grand nombre.

Nous citerons d'abord :

1° L'hôpital destiné aux bourgeois de la ville et aux anciens Genevois des communes rurales ;

2° La bourse française, fondée par des protestants français réfugiés à Genève ;

3° La bourse allemande ;

4° Le comité des orphelins ;

5° La fondation Tronchin, en faveur des malades indigents des communes réunies à Genève par les traités de Paris et de Turin ;

6° Le bureau de bienfaisance destiné aux pauvres étrangers domiciliés à Genève.

Outre ces établissements philanthropiques, il en existe beaucoup d'autres encore fondés par des particuliers; nous citerons :

1° L'établissement des orphelins créé en 1805 et soutenu par les dames genevoises ;

2° La société de secours fondée en 1810 et soutenue par des souscriptions annuelles.

3° L'Ecole rurale de Carra créée en 1820 ;

4° L'Ecole rurale de jeunes filles fondée en 1821 :

4° L'asile de l'enfance fondé en 1824, et destiné aux jeunes filles de parents vicieux ou flétris par la justice ;

6° L'asile des vieillards fondé en 1835, par Albert Tronchin ;

7° Le dispensaire, établissement institué pour donner des conseils et des médicaments aux malades indigents.

Indépendamment des établissements de charité ou de bienfaisance et de ceux qui se rattachent indirectement à l'instruction publique, il existe encore à Genève une foule d'établissements ou de sociétés créées dans un but d'utilité générale ; nous nous contenterons de signaler les principaux :

1° Le comité d'utilité cantonnale fondé en 1827 par Henri Boissier. Son but est de concourir à l'amélioration physique et morale du canton ;

2° La caisse d'épargne, instituée sur le modèle des nôtres ;

3° La caisse d'escompte, qui avance des fonds aux fabricants contre des effets revêtus de deux signatures reconnues bonnes par les administrateurs ;

4° La société suisse d'améliorations, qui édite depuis 1833 le *Propagateur des connaissances utiles ;*

En dehors de tous ces établissements et des administrations cantonnales et municipales proprement dites, il en est deux sur lesquelles reposent aussi de graves intérêts : la *Société économique* et la *Direction de l'hôpital* ; l'inspection en est réservée au conseil d'Etat et c'est un de ses membres qui les préside.

Les revenus de la Société économique sont destinés à l'entretien du culte protestant et à l'instruction de la jeunesse protestante ; ceux de l'Hôpital aux pauvres qui sont originaires de l'ancienne république ou bourgeois de la ville de Genève.

Le fonds capital de chacune de ces administrations s'élève à sept ou huit millions ; il se compose d'obligations hypothécaires de maisons en ville et de domaines ruraux.

La Société économique a placé la plus grande partie de ses capitaux dans le commerce de Genève. Les droits payés par les personnes admises à la bourgeoisie de la ville et qui varient de 300 à 3,000 florins, selon la richesse des individus, sont versés dans la caisse de l'Hôpital.

Prisons. — Il y a deux prisons : la maison de détention et la prison pénitentiaire. La première est réservée à ceux qui subissent une captivité préventive, aux débiteurs et aux condamnés correctionnellement ; on y a établi un quartier séparé pour les femmes.

Le voyageur ne doit pas quitter Genève sans visiter la prison pénitentiaire imitée de celle des Etats-Unis d'Amérique ; cette prison est destinée aux criminels, qui y sont soumis à un travail perpétuel et à un silence rigoureux.

On a calculé que la moyenne du prix des journées de chaque prisonnier était de huit sols. L'Etat perçoit la moitié de ce salaire, en abandonne un quart au prisonnier et met le dernier quart en réserve pour l'époque de sa sortie.

Sur deux cent quatre-vingt-trois individus incarcérés dans une période de dix années, quatre-vingt-dix-neuf ne savaient ni lire ni écrire ; quatre-vingt-un de ces derniers ont acquis ces connaissances ; trente à quarante condamnés suivent assidûment les leçons que tous auraient le droit de suivre.

Un comité de patronage s'intéresse au sort de ces malheureux et exerce une surveillance active sur ceux qui ont accompli leur punition.

Forces militaires. — Les forces militaires de la ville et du canton de Genève s'élèvent à cinq mille six cent cinquante-huit hommes, savoir :

Premier contingent.

Artillerie, 2 compagnies ;	142
Train, avec 71 chevaux,	44
1/2 compagnie de cavalerie,	32
Etat major,	18
5 compagnies d'infanterie,	644
Total	880

Deuxième contingent ou réserve fédérale.

Report,	880
Artillerie, une compagnie,	71
Train, avec 37 chevaux,	26
Etat-major,	18
6 compagnies d'infanterie,	765
5 bataillons pour le service de l'intérieur en cas de guerre,	3,697
Troupe soldée,	201
Total général,	5,658

Genève doit fournir à la Confédération trois compagnies d'artillerie, soixante et dix hommes de train, une demi-compagnie de cavalerie, onze compagnies d'infanterie et trente-six officiers ou sous officiers d'état-major, en tout mille sept cent soixante hommes ; plus soixante et onze chevaux de train, cinq pièces de 6, un obusier et deux mortiers.

Les compagnies de la milice genevoise sont toutes au complet et se composent, exception faite des officiers, de jeunes gens de vingt à vingt-huit ans.

D'après la loi de 1824, les citoyens qui forment la réserve fédérale sont tenus aux exercices et aux revues jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans.

La troupe soldée, qui forme la garnison ordinaire, consiste en cent vingt artilleurs et quatre-vingt-un gendarmes.

Les arsenaux du canton de Genève contenaient, dans les dernières années, trois mille neuf cents fusils et soixante et dix-neuf pièces d'artillerie.

Il existe à Genève quelques sociétés militaires, parmi lesquelles on remarque celles des Carabiniers et celles des officiers du génie, d'artillerie et d'état-major.

Antiquités. — Genève, comme nous l'avons vu dans la notice historique qui précède, est restée cinq cents ans sous la domination romaine ; un assez grand nombre d'inscriptions, parvenues jusqu'à nous, ne laissent aucun doute à cet égard.

Les unes sont en l'honneur d'Auguste, les autres en celui de Trajan, d'Antonin, de Marc-Aurele, de Trebonien, etc.

On a tout lieu de croire qu'Appollon était la divinité la plus révérée à Genève, car la cathédrale de Saint-Pierre a été construite sur l'emplacement d'un de ses temples. On a trouvé aussi plusieurs inscriptions en faveur de Mars et du maître des dieux.

Quelques traditions dont l'origine se perd dans la nuit des temps, donnent à deux énormes blocs de granit, situés vis-à-vis les *Eaux-Vives*, une destination assez incontestable.

Ce rocher s'élève au-dessus des eaux du lac et se nomme *Pierre à Niton* (du mot grec Νειτων : Neptune.)

Il servait d'autel aux pêcheurs qui offraient des sacrifices au dieu des ondes ; et la confirmation de ce fait se trouve naturellement dans la découverte que l'on fit, dans le courant du XVIIe siècle, au pied de cette masse de granit, de deux petites haches et d'un couteau de cuivre semblables aux instruments dont on se servait, du temps des Romains pour immoler les victimes de ces sacrifices.

Ces trois objets, nommés par les Romains *securis* ou *scuspita*, sont conservés précieusement à la bibliothèque publique.

Les autres communes du canton de Genève offrent aussi des traces de la domination romaine; on y trouve fréquemment des monnaies des IIIe et IVe siècles.

Les premiers rois de Bourgogne, qui habitaient Genève, avaient fait construire leurs palais près du *Bourg de Four*;

on en montre encore quelques pierres sur lesquelles on distingue leurs armoiries et cette inscription, incrustée sur le mur oriental de l'arcade de ce quartier :

ADVS. REX. C. M
MO IVMENT PROP. PATIO
MVT CA

Il est clair ici qu'il ne peut être question que de

GundebADVS REX CleMentissimus.

Edifices, curiosités, etc. — On remarque parmi les édifices, curiosités, etc. de la ville de Genéve :

1° L'antique cathédrale de Saint-Pierre, dont le péristyle est imité de celui du Panthéon de Rome. Le plan en fut tracé par le comte Alfieri, oncle du célèbre tragique de ce nom. On trouve sur ce monument christo-français, des traces du XIIIe et du XVe siècles.

2° L'Hôpital construit au commencement du siècle dernier.

3° L'Hôtel-de-Ville, dont les divers étages communiquent par des rampes qu'on pourrait, au besoin, parcourir en voitures.

4° La machine hydraulique dont nous avons déjà parlé, qui envoie l'eau du Rhône à toutes les fontaines de la ville.

5° L'Observatoire, qui renferme de précieux instruments, et dont la rotonde est couronnée d'un dôme tournant, dans lequel est placé un beau quart du cercle de Ramslay.

6° Le jardin botanique créé par M. de Candolle, dominé par le palais Eynard, et servant de promenade publique. La façade de son orangerie est décorée des bustes des Genevois qui se sont fait un nom dans l'histoire naturelle.

7° L'Académie de dessin ou musée Rath, situé en face de la salle de spectacle et formant le commencement

de la magnifique rue de la Corraterie, qui se prolonge jusqu'au bord du Rhône.

8° Le pont suspendu des Bergues, qui conduit au quartier de ce nom et à la petite île au milieu de laquelle se trouve la statue de Jean-Jacques, et d'où l'on jouit d'une magnifique vue du Mont-Blanc.

9° Les ponts en fil de fer de Saint-Antoine et des Pâquis, les promenades de la Treille, etc., etc., et une foule d'autres curiosités que le voyageur a bien soin de ne pas laisser échapper à son admiration.

Genève et ses environs ressemblent, nous le répétons, à un immense jardin anglais, qu'embellissent de magnifiques maisons de campagnes et d'indescriptibles points de vue sur le lac, le Jura et la Savoie.

Tous ses environs sont tellement coupés de chemins et de sentiers, que l'artiste ou l'amateur de sites riants ou sévères, gracieux ou majestueux, n'a que l'embarras du choix.

Devant vous, c'est le lac aux eaux bleues comme le ciel qui s'y réflète ; à votre droite, le géant des montagnes, le Mont-Blanc : à votre gauche, le Jura toujours sombre. La nature, en un mot, a réuni dans cet espace, ce qu'elle avait de plns grandiose.

Oui, je dirai, avec le chevalier de Bard : il y a quelque chose de magique dans ce territoire genevois, dans ce bassin éclairé par un beau soleil, rafraîchi par de belles eaux et encadré par la chaîne du Jura et les montagnes du Fourcigny et du Chablais, dans ce lac immobile à l'étincellant azur, dans ce lac chargé de nacelles aux flottantes banderoles qui rident amoureusement sa surface, dans ces suaves *villa* dont il baigne les jardins, dans ce sol encore moins fertile qu'il n'est admirablement cultivé, dans ces arbres plus ombreux et plus verts, dans ces fleurs plus caressantes qu'ailleurs, dans cette

végétation vigoureuse se détachant dans les teintes décroissantes d'une vive lumière, dans ces chênes, ces pins, ces prairies, ces côteaux chargés de pommiers, de vignes, de cérisiers, dans ces villages perdus sous des touffes de feuillage sur le flanc des collines ou dans la voluptueuse vallée entre le pays de Gex et le Léman, entre le Léman et les monts chauves de la Savoie, et surtout dans ces levers, ces couchers du soleil qui présentent ici un spectacle sublime.

Bibliographie. — Beaucoup d'historiens ont écrit sur Genève, et nous avons lu d'éloquentes pages sur cette ville remarquable; la nature de cet article nous force, bien à regret, à ne donner ici que quelques indications qui seront utiles, du moins, aux personnes qui voudraient connaître parfaitement son histoire.

Nous devons citer : l'*Histoire de Genève,* par Spon; le *Tableau historique et politique des Révolutions de Genève dans le* XVIIIe *siècle; l'Etat civil de Genève*, par A. Naville, *l'Histoire littéraire de Genève* (1786); *l'Essai sur Genève,* par A. Fischer; *l'Almanach helvétique ; Genève et les Genevois,* par Mallet; l'ouvrage de M. Alexandre Martin, et enfin celui de Lutz.

C'est à l'aide de ces ouvrages généralement estimés, à l'aide aussi de mes propres observations dans la ville de Genève même, que j'ai pu établir cette notice statistique, dont le seul mérite ne consistera peut être que dans l'authenticité des faits.

Quelques extraits d'un Précis sur la Statistique générale d'Elbeuf, rédigée par M. Mathieu Bourdon *fils, maire de cette ville; précis consigné dans l'annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie.*

Pour vous mettre à même d'avoir un point de départ à-peu-près certain à l'appui de vos appréciations futures, qu'il me soit permis de vous exposer sommairement quelques renseignements statistiques et raisonnés, spécialement destinés à vous faire connaître la position actuelle de notre cité manufacturière.

La population sédentaire s'élève, d'après les tableaux de recensement de 1841, à quatorze mille six cent quarante-six habitants.

Les décès ont été, dans cette même année, au nombre de..... 413;

Les naissances, à celui de..... 531.

Ces dernières se divisent ainsi :

467 naissances d'enfants légitimes;
64 » naturels.

Les mariages n'ont pas excédé le chiffre de cent un.

Mais l'effectif de population qui précède n'est qu'un diminutif de celle qui concourt avec tant de zèle et d'ardeur à nos travaux industriels.

Une autre population flottante vient y porter, en l'absence des jours fériés, son tribut d'action et de labeur, et cette autre population peut être évaluée à huit mille ames.

Afin de démontrer la marche ascendante et graduelle de la cité, il convient de faire connaître les variations de la population sédentaire depuis 1803.

Les voici :

Le recensement de	1803	attribuait à la ville	5,521 habitants.
Celui de	1810	«	6,270
Celui de	1812	«	6,745
Celui de	1815	«	6,515

Celui de	1817	attribuait à la ville	7,875 habitants.
Celui de	1819	»	8,266
Celui de	1821	»	9,100
Celui de	1825	»	10,100
Celui de	1828	»	10,200
Celui de	1830	»	10,256
Celui de	1836	»	13,366
Celui de	1841	»	14,646

La ville d'Elbœuf ne compte pas moins de mille quarante-sept patentés, parmi lesquels on peut citer cent soixante et douze manufacturiers. Mais il faut dire sans hésitation que toutes les professions qui s'y exercent dérivent de la seule industrie du pays, dans laquelle chacun est appelé à puiser des sources de vie et de prospérité. Sur quarante-six machines à vapeur que l'on y voit constamment fonctionner, trois seulement font mouvoir des scieries mécaniques; les quarante trois autres sont employées au façonnage et à l'apprêt des draps et autres étoffes spécialement connues sous le nom *d'articles de nouveautés.*

Ce genre de fabrication, suspendu et resté à l'état de sommeil, de 1784 à 1823, époque de sa renaissance, a pris surtout depuis 1831, un développement immense; il est entré, dans les derniers temps, pour trente-cinq pour cent ou un peu plus du tiers, dans les produits de la localité.

Il s'est alimenté particulièrement des efforts ingénieux de jeunes industriels, dont le goût et l'intelligence ont su réveiller et centraliser dans Elbeuf une industrie nouvelle, en donnant une impulsion toute différente aux affaires de la localité.

C'est ainsi qu'Elbeuf est instantanément devenu le grand marché de la France pour la vente des draps.

Bientôt, à l'appui des besoins que créait cette nouvelle

branche de travail, de vastes entrepôts de laine se sont formés ; l'Allemagne est venue, pour sa part, contribuer à nos approvisionnements, et pendant que la matière première allait s'y accumuler, de nombreuses maisons de commerce s'organisaient pour s'occuper de la vente des draps, pour lui chercher des voies d'écoulement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et pour faire fructifier l'industrie, en lui laissant pour ainsi dire le soin exclusif de la fabrication.

Outre les pompes à feu, vingt-un appareils à vapeur ont pour objet de donner du lustre aux étoffes et de pourvoir à leur décatissage. Sur ce nombre, il en est six qui sont inhérents aux pompes à feu, et treize qui, s'en trouvant isolés, forment des établissements particuliers, toutefois à l'usage du public.

Le lavage et la teinture des laines ont provoqué l'établissement de seize belles teintureries, dont la plupart sont situées sur la Seine, et le surplus sur le cours d'eau du Puchot, qui est le véritable foyer de l'industrie locale.

La filature des laines ne s'effectue pas uniquement à Elbeuf. Il s'y trouve bien quelques beaux établissements qui progressent sensiblement, mais à cet égard les manufactures sont encore tributaires des vallées voisines. Les fils employés pour les nouveautés réclament une telle finesse, qu'il a fallu multiplier et perfectionner les moyens en usage, et que les établissements de la localité ne peuvent manquer d'être longtemps insuffisants. C'est à Louviers surtout que l'on fait filer une grande partie des matières premiéres, comme on est obligé d'avoir recours spécialement à la vallée de l'Andelle pour le dégraissage et le feutrage des étoffes.

La fabrique a abordé, vers la fin de 1840, les fournitures de draps propres à l'habillement des troupes : elle en a soumisionné et livré six cent mille mètres, et cette

fabrication extraordinaire a singulièrement concouru à rendre prospère, l'année suivante, celle de 1841, en augmentant les sources du travail, dans un moment où elles recevaient encore une nouvelle impulsion, à raison des grandes entreprises qui commençaient à s'exécuter en France. Ces entreprises ont, comme chacun le sait, eu pour effet de provoquer de notables débouchés à tous les objets de consommation.

Les documents de notre statistique industrielle n'ont été toutefois officiellement établis qu'en 1840.

Elbeuf réunissait alors..... 180 fabricants.
Et Caudebec, qui se confond, à proprement parler, avec Elbeuf... 26

Ils produisaient (Caudebec pour un vingtième) quatre-vingt-trois mille deux cent pièces ou quatre millions cent soixante mille mètres.

Draps ordinaires ..... 54,080 pièces.
Nouveautés..... 29,120

Ces quatre-vingt-trois mille deux cents pièces étaient supputées consommer, en moyenne, chacune trente-six kilog., laine lavée à fond soit deux millions neuf cent quatre-vingt quinze mille deux cents représentant en suint onze millions cinq cent vingt mille kilogrammes, et ces deux millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cents kilogrammes laine lavée à fond, au prix moyen de huit francs vingt-cinq centimes, étaient évalués à vingt-quatre millions sept cent dix mille quatre cents francs. Leur teinture coutait, au prix moyen de quarante-cinq francs, par pièce, trois millions sept cent quarante mille francs; leur main-d'œuvre se résumait, au prix moyen de deux cents franc par pièce, en un chiffre de seize millions six cent quarante mille francs.

Ainsi, la production groupée dans les trois sommes qui précèdent donnait un total de quarante-cinq millions

quatre-vingt-quatorze mille quatre cents francs, et portait le prix de chaque pièce à cinq cent quarante - deux francs, celui de chaque mètre à dix francs quatre-vingt-quatre centimes.

Le nombre des ouvriers employés à la fabrication s'élevait à dix-sept mille six cents ; savoir :

8,000 hom., avec un salaire moyen de	2 f.	»c. par jour.
6,400 femmes,	1	»
3,200 enfants des deux sexes,	»	75

Parmi ces ouvriers,

10,933 travaillent à l'intérieur de la ville ;
6,667 » à l'extérieur.

On assignait à la force motrice servant à la fabrication, la puissance de six cent soixante et onze chevaux.

La fabrique emploie, comme elle employait alors, les laines métis de France, qu'elle tire de la Brie, de la Beauce et de la Picardie ; beaucoup de laines fines et extrafines de l'Allemagne, et quelques laines d'Espagne ; mais on parait renoncer à ces dernières, tandis que les laines d'Allemagne tendent à l'emporter même sur celles du sol. Triste réalité que l'on ne doit pas passer sous silence.

Les produits manufacturés se vendent principalement en France ; mais on en exporte de grandes quantités en Suisse, en Italie, en Espagne, au Mexique, aux Amériques, et surtout en Afrique.

Pendant de longues années, les huiles d'olive passèrent pour être les seules propres au graissage des laines, afin d'en préparer le cardage et le filage. Elles provenaient de Nice et de la Provence ; mais elles arrivaient quelquefois mêlées avec des huiles de graines, et, parconséquent, dans de mauvaises conditions pour la fabrication.

Sur ces entrefaites, MM. Alcan et Peligot imaginèrent

un procedé nouveau qu'ils affectèrent au graissage des laines, et pour lequel ils prirent un brevet. Ce procédé, qui consiste dans la préparation de l'acide *oléique*, sorte de matière grasse animale acide, a l'avantage de ne pouvoir fermenter à raison de ses propriétés chimiques, et par conséquent de ne donner lieu à aucune combustion spontanée.

Ainsi, tandis que les débourrages ou déchets de laine cardée avec l'huile d'olive ou de lin parviennent à s'enflammer trop souvent, et deviennent de terribles causes d'incendie, puisqu'on impute à ces résidus la plupart des sinistres qui ont détruit plusieurs de nos manufactures, les débourrages imprégnés par l'oléine peuvent être instantanément dégagés de toute matière grasse par une simple immersion dans l'eau alcaline; quelques minutes suffisent pour qu'il ne reste aucune trace du corps gras qui a servi au graissage. Il y a mieux, c'est que l'on peut ensuite employer de nouveau tout ce qui reste à utiliser dans ces résidus.

Sous ces divers rapports, et surtout à cause de la modération relative des prix, l'oléine paraît devoir être substituée aux huiles pour le graissage des laines.

Cependant, ces dernières continuent à s'employer; mais le temps, qui finit par triompher des vieilles habitudes, fera prévaloir l'emploi de l'oléine; et les succès de MM. Alcan et Peligot justifient déjà l'heureuse idée qu'ils ont eue de fonder un établissement qui a pour objet unique la fabrication de l'oléine.

Cette fabrication s'est élevée, en 1841, à un produit net de cent trente mille kilogrammes, au prix moyen de cent trente francs les cent kilogrammes.

La fabrique d'Elbeuf a besoin d'une notable quantité de houilles pour l'alimentation de ses machines à vapeur et des fourneaux de ses teintureries.

En 1840, il en fut importé de Belgique et d'Angleterre,
142,682 hectolitres.
En 1841, 171,850

Ces houilles provenaient auparavant presque exclusivement des mines belges. Les sortes en usage étaient connues sous le nom de *gailletes* et de *gailleteries*; mais, dès l'année dernière, les houilles anglaises, que l'on se procurait à des prix plus modérés, sont entrées dans la consommation pour les quatre cinquièmes, et elles semblaient destinées à en faire disparaitre entiérement les houilles belges, si le gouvernement anglais n'avait élevé un droit sur ce combustible à la sortie. Toutefois, malgré cet obstacle, ces dernières continueront à se partager le marché avec les premières, mais dans une proportion à-peu-près égale.

Assurément, il est fâcheux qu'il faille avoir recours à l'étranger pour cet élément de la fabrication, et que les extractions françaises ne permettent pas encore de l'obtenir du sol à des conditions qui excitent à en user.

En effet, la protection qui résulte pour les extracteurs français d'un droit de douane de treize centimes par hectolitre sur les charbons belges et de cinquante-cinq centimes sur les charbons anglais, ne garantit pas aux charbons indigènes la prééminence dans la lutte, quoique cette protection en elle-même soit une charge bien lourde pour l'industrie.

Le charbon belge revient, en moyenne, à Elbeuf, tous frais de douane, de fret et autres acquittés, à trois francs quatre-vingt-cinq centimes par hectolitre.

Le charbon anglais revient à trois francs quatre-vingt centimes.

Le charbon français reviendrait à un prix plus élevé.

L'esprit d'association, si fécond dans ses résultats quand

il est bien compris et surtout quand il est mis en jeu par les hommes sages et intelligents, cet esprit qui se développe si difficilement en France, parce que dans ses premières épreuves, il semble plutôt s'être produit comme un moyen de déception, cet esprit si nécessaire toutefois aux capitaux dont il est le véritable levier et dont il double la puissance, a pris chez nous un certain essor, et, quoiqu'il n'ait pas encore reçu toute l'application désirable, il y progresse chaque jour dans les diverses entreprises que je vais citer.

Au nombre de ces entreprises je placerai :

1° La Société de bienfaisance autorisée par ordonnance royale du 27 août 1839.

Depuis longtemps la fabrique était exposée à des fraudes de toute nature.

L'impossibilité où elle se trouvait de pouvoir concentrer et réunir dans des ateliers qui lui fussent propres toutes les branches de la fabrication, permettait à des ouvriers infidèles de se laisser aller aux séductions d'une foule d'industriels marrons qui les encourageaient à dérober, soit de la laine, soit des fils qu'ils achetaient eux-mêmes à bas prix pour les fabriquer et les mettre plus tard en vente, concurremment avec les produits ostensibles de la fabrique.

Ce commerce illicite était d'autant plus difficile à détruire qu'il se rendait presque impénétrable, en servant apparemment de moyen d'écoulement aux déchets de fabrique. Il avait pris un caractère alarmant pour le pays, et se résumait annuellement en une perte qui a varié, mais que l'on n'a pas craint de fixer approximativement, dans le passé, à prés d'un million.

Dans le but d'y porter obstacle et de venir en aide à la surveillance d'une police secréte, impuissante malgré sa vigilance pour la répression complète des vols de fabrique,

la Chambre consultative proposa à MM. les manufacturiers d'organiser une association qui se livrerait à l'achat des déchets, à leur division et à leur préparation pour l'emploi auquel ils sont propres.

Cette association, qui finira sans doute par atteindre le but qu'elle s'est proposé, si chacun veut se pénétrer que ce but est dans l'intérêt général ; cette association si pure et si noble dans sa tendance, puisqu'elle abandonne les 2[3 de ses bénéfices au bureau de charité, et qu'à ce titre elle lui a donné quatre mille francs en 1839 et deux mille sept cent cinquante-huit francs en 1841; cette association, dis-je, a été instituée pour avoir, si l'on peut s'exprimer ainsi, le monopole de la vente des déchets, dont il serait plutôt désirable qu'elle tirât elle-même parti, comme nouvel élément de travail. Qu'elle se borne dans tous les cas à les accaparer pour les vendre ; qu'elle rencontre dans cette mission la bonne volonté et le concours de tous, elle enlevera au commerce illicite des déchets le masque dont il se sert, et le découvrira certainement sans défense aux investigations de la police active qui s'attache à le poursuivre sans relâche.

2° L'usine à gaz courant, formée, le 25 avril 1838, par une compagnie autorisée à se constituer en vertu d'une ordonnance royale de même date.

On peut évaluer ses dèpenses générales d'établissement et de matériel à trois cent vingt-cinq mille francs.

Le siége de ses opérations est situé rue du Neubourg. Elle possède trente-trois cornues réparties dans onze fourneaux ; la plupart des cornues sont en fonte, à l'exception de six qui ont été faites en terre, à titre d'essai. Ce dernier mode, destiné à diminuer sensiblement les dépenses d'entretien, sera tout-à-fait adopté, si l'épreuve est satisfaisante.

La construction de l'usine ne manque pas d'élégance; on

y remarque plusieurs appareils affectés au lavage et à l'épuration du gaz.

Deux gazomètres servent à contenir le fluide après sa distillation, pendant l'absence de la consommation : l'un d'eux s'élève à six mètres cinquante centimètres de hauteur ; l'autre à cinq mètres cinquante centimètres.

Le premier peut renfermer 650 mètres cubes de gaz.
Le second » 550

A l'époque de l'installation de la compagnie, il se trouva de prime à bord six cents jets à alimenter.

A la fin d'un premier exercice, on en comptait		1200
d'un second	«	1400
du troisième	«	1900
d'un quatrième (30 avril 1842)		2050

La consommation des deux tiers de ce dernier chiffre d'alimentation est réglée par des compteurs, à raison de cinquante-cinq centimes le mètre cube de gaz.

La consommation du dernier tiers se régle par voie d'abonnement, sur la base de six centimes par heure et par bec.

C'est d'après cette dernière base, en moyenne, que la compagnie a traité avec l'Administration municipale pour l'éclairage de soixante et douze reverbères alimentés, pour la totalité, du 1er septembre au 30 avril, et réduits à moitié pendant les quatre mois d'été.

Les quatre septièmes des reverbères communaux sont de cette manière éclairés au gaz ; les trois autres septièmes sont éclairés, d'après le système Bordier, par MM. Campiche et Saget.

La salle de spectacle et les bureaux de la mairie jouissent de l'éclairage au gaz, parce qu'ils se trouvent sur les conduites de la compagnie, qui traversent la voie publique presque partout où l'on rencontre des habitations, à l'exception néanmoins des nouveaux percements.

L'entreprise d'éclairage au gaz est en voie de progrès et ne peut manquer de continuer à prospérer ; elle produit annuellement quatre mille hectolitres de coke ou charbon épuré, et deux cents barriques de goudron, jauge bordelaise.

3° Une compagnie d'assurance autorisée par ordonnance royale du 6 août, 1836.

Les opérations de cette compagnie sont expressément renfermées dans le cercle de la ville elle-même.

La plupart de ses actionnaires appartiennent à la localité, et sont astreints comme tels à ne contracter de polices d'assurances pour leurs propriétés urbaines qu'avec la compagnie.

Le fonds social est de deux millions, représentés par deux mille actions, avec condition pour les actionnaires de ne verser que la huitième partie de chaque action et de souscrire leurs obligations pour le surplus.

Les sommes assurées, au 31 aout 1841, s'élevaient à quarante millions huit cent soixante et dix mille quatre cent quarante francs.

La compagnie a eu à rembourser pour dommages une somme de trois cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit francs trente-quatre centimes, parsuite d'un incendie qui détruisit l'une de nos manufactures les plus considérables pendant la nuit du 4 aout 1838.

Cet affreux sinistre détermina un déficit sur l'importance du versement du premier huitième de la mise sociale; mais les bénéfices réalisés antérieurement permirent à la compagnie de n'exiger qu'un nouveau huitième de cette mise sur le montant des obligations souscrites, afin de rétablir la caisse dans la situation voulue par les statuts.

Depuis l'incendie du 4 aout, divers sinistres assez sérieux ont encore pesé sur la compagnie ; mais elle s'est trouvée

en mesure de faire face aux remboursements demandés à l'aide de ses bénéfices.

Au commencement de 1840, la compagnie, par des considérations de prudence, voulut offrir une plus grande garantie à ses assurés; elle se fit en conséquence autoriser en assemblée générale à passer un traité de réassurances avec quatre compagnies de Paris, réunissant ensemble un capital de quinze millions, et les risques qu'elle avait couverts furent aussitôt réassurés jusqu'à concurrence des quatre cinquièmes.

Cette sage mesure a été généralement approuvée. Elle laissait, il est vrai, moins de chances de profits aux actionnaires; mais elle devait calmer des appréhensions de pertes d'autant mieux fondées qu'elles pouvaient se baser sur une triste expérience.

En définitive, elle a eu pour effet de provoquer de nouvelles assurances qui vont toujours en croissant, et de réinspirer de toutes parts pleine et entière confiance.

Cette confiance, les résultats l'ont justifiée, puisque, malgré ses pertes, la compagnie a trouvé le moyen de rendre aux actionnaires, jusqu'au 31 décembre 1841, un chiffre de quarante-cinq mille francs sur le second versesement, tout en maintenant la caisse sociale au niveau qu'elle doit avoir.

L'institution d'une assurance toute locale avait pris naissance à Elbeuf dans le but de balancer les prétentions démesurées des compagnies étrangères.

Ces compagnies avaient élevé leurs primes à tel point qu'il devenait ruineux de faire couvrir par elles les risques des ateliers industriels; leur système d'exigences progressives suggèra l'idée de scruter le passé; on supputa tous les sinistres arrivés dans une période de trente années, et, toutes chances combinées d'après cette base, on reconnut qu'il y aurait avantage et notable modération

dans les primes, si l'on pouvait organiser une compagnie locale.

Le sinistre du 4 aout 1838 prouva malheureusement que l'on avait eu tort d'apprécier l'avenir d'après le passé. Dans une ville où la plupart des constructions sont en bois, et dans une combinaison où les risques doivent être nécessairement contigus, il eût convenu peut-être de ne pas se régler sur des calculs qui peuvent se justifier pendant trente ans, et se détruire complètement dans l'intervalle d'une seule année. Sous ce double rapport, la pensée créatrice de l'institution, quelque louable qu'ait été son but, semblerait au premier aspect s'être abusée ; mais, somme toute, si l'on voulait additionner, d'une part, la masse des pertes éprouvées par la compagnie et, d'autre part, diverses réductions sur les primes dont l'institution a fait profiter les actionnaires en leur qualité d'assurés, on verrait que la création de la compagnie elbeuvienne a réalisé une partie des espérances qu'elle avait fait naitre.

Les précautions dont elle vient de s'entourer récemment en adoptant le mode de réassurances pour les quatre cinquièmes de ses risques, les dispositions administratives qui ont eu dernièrement pour objet de prescrire l'emploi exclusif de la maçonnerie et l'absence de toute charpente dans les murs de séparation, l'organisation complète d'un admirable service de secours dans le cas d'incendie, sont autant d'éléments destinés à éloigner de la compagnie le retour des sinistres, qui parfois ont compromis son existence.

1° Une société en commandite avec émission de trois cents actions de deux mille francs.

Cette societé, sous la raison Hte Dezaubris et Cie, opére spécialement sur la vente des laines françaises et étrangères par commission.

Elle reçoit des consignations considérables, et son crédit

est tellement en faveur, qu'elle a obtenu plus de huit cent mille francs de dépôts, qui, joints à son capital de six cent mille francs, la mettent à même d'agir dans ses opérations avec une grande puissance de capitaux.

5° Deux sociétés en commandite pour l'exploitation d'un donble service de bateaux à vapeur établis pour communiquer entre Elbeuf et Rouen.

Ces deux entreprises d'abord rivales, ont fini par s'entendre.

La ville d'Elbeuf est le siége de la justice de paix du canton.

Elle y fut établie à l'époque où l'on installa des justices de paix sur tous les points de la France. Elle se compose d'un juge de paix, de deux suppléants et d'un greffier.

Voici le résumé de ses travaux en 1841 :

232 affaires présentées.
89 terminées par jugements contradictoires.
86 « par défauts définitifs.
27 « par arrangement à l'audience.
23 « par abandon.
7 restant à juger le 31 décembre.

Il a été délivré mille cinq cent dix-sept billets d'avertissement avant citation pour des affaires dont la plupart, comme on le voit, ont été conciliées.

Il y a eu pour contravention en matières de simple police deux cent soixante et dix-huit jugements rendus à la requête du ministère public.

Le canton d'Elbeuf, essentiellement manufacturier et commerçant, se trouvait classé dans le ressort du tribunal de commerce de Rouen. Cet état de choses donnait lieu à des déplacements sans nombre, dont le moindre inconvénient était d'enlever momentanément les négociants et patentés à leurs affaires, et de disposer à leur préjudice d'un temps précieux pour une ville de travail.

Aussi, de vives réclamations se produisirent elles à ce sujet.

Des démarches furent suivies avec succès par les hommes compétents, et, dès le 22 février 1829, nous eumes un tribunal de commerce, qui fut installé le 30 janvier 1830.

Le tribunal est composé d'un président, de deux juges, de deux suppléants et d'un greffier.

Il existe quatre agréés aux bancs de la défense.

En 1841, les travaux du tribunal ont eu pour résumé l'expédition de trois cent quatre-vingt-neuf affaires.

Elbeuf devait réclamer le bienfait d'un Conseil des prud'hommes.

Cette juridiction conciliante, qui s'interpose avec tant de succès entre le maître et l'ouvrier, ne pouvait manquer d'y faire fortune.

L'ordonnance royale, qui institue à Elbeuf un Conseil des prud'hommes, date du 21 avril 1819. Elle assigne à ce Conseil sept membres, dont quatre à choisir parmi les marchands-fabricants de la ville et des communes environnantes, et les trois autres parmi les chefs d'atelier, contre-maîtres ou ouvriers patentés; plus deux suppléants, l'un appartenant à la première catégorie, l'autre à la seconde.

Le Conseil des prudhommes a jugé en assemblée générale, dans l'année 1841..... 42 causes.

Il en a concilié..... 422

464

Le gouvernement avait créé des Chambres de commerce dans les villes commerçantes, et des Chambres consultatives des arts et manufactures dans les villes industrielles. Ces Chambres devaient avoir pour objet de fournir des documents indispensables à une sage direction industrielle et commerciale du pays.

C'était par leur intermédiaire que l'on pouvait connaître les diverses productions du sol et de l'industrie, étudier les débouchés à leur donner et les importations nécessaires à la fabrication, pour les coordonner dans un système d'économie politique, favorable au bien-être et à la prospérité de notre belle France.

Etablie dés le 4 juin 1804, notre Chambre consultative a satisfait à toutes les conditions de sa création ; elle a souvent été consultée au même titre que les chambres de commerce, se plaçant ainsi à leur niveau et prenant la tête des chambres consultatives du royaume.

Elle a fourni d'utiles renseignements à l'autorité supérieure, et, par son attitude énergique, elle a souvent arrêté les envahissements du système de liberté illimitée du commerce, qui aurait sacrifié l'industrie indigène à l'industrie étrangère.

Elle avait inscrit sur son drapeau l'exergue de la prohibition; non pas qu'elle ait jamais jugé que l'industrie locale fût incapable de lutter concurremment avec l'étranger. mais par ce motif que des droits protecteurs seront à ses yeux un appât trompeur et plutôt une cause de ruine pour nos manufactures, tant que celles-ci n'auront pas les moyens de combattre les rivalités étrangères à armes égales, c'est-à-dire avec des conditions uniformes de main-d'œuvre des prix égaux dans les matières premières.

La Chambre se compose du maire, président né, et de cinq membres.

Ses utiles travaux sont consignés dans un registre que tout commerçant doit s'empresser de consulter, pour être bien initié aux affaires de la localité et à leurs ramifications, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

La ville d'Elbeuf n'a point vu ses ressources grandir dans la proportion des charges de toute nature que son accroissement successif a déterminées pour elle.

Les recettes ordinaires de son budget de 1842 ont été prévues pour un chiffre de..... 175,852 f. 55 c.

Les recettes extraordinaires pour celui de..... 56,950 »

Ensemble..... 232,802 55

Ces dernieres se composent, 1° de dix centimes additionnels au produit net de l'octroi, autorisés par ordonnance royale du 18 avril 1841 jusqu'en 1853 ; 2° de vingt centimes additionnels autorisés, pour moitié, par la loi du 6 juillet 1835, et, pour le surplus, par la loi du 25 juin 1841.

Cette impositiou extraordinaire se prolongera également jusqu'à la fin de 1853, avec cette restriction qu'elle sera réduite à quinze centimes à partir de 1850.

3° De trois centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, spéciaux à l'instruction primaire.

L'importance d'un centime additionnel peut aller approximativement à deux mille francs, à partir de 1842.

La ville d'Elbeuf s'est encore vue forcée de subir l'imposition extraordinaire et d'office des cinq centimes additionnels spéciaux aux chemins communaux, pour subvenir au contingent à elle attribué par le préfet du département dans la confection d'un chemin de grande communication d'Elbeuf à Rouen par Oissel. Toutefois cette imposition ordonnée d'office est restée en dehors du budget ; elle doit être infligée à la localité pour 1842, 1843 et peut-être 1844.

On a payé à Elbeuf, en moyenne et par année, de 1839 à 1841 (trois années), les neuf dixièmes des produits perçus par la régie des contributions indirectes dans la recette sédentaire de la ville ; savoir :

250,991 f.	86 c.	pour les droits au comptant constatés ;
194,306	53	pour la vente des tabacs ;
2,332	33	pour la vente des poudres.
447,630	72	
44,763	«	à déduire pour le dixième à retrancher.
402,867	72	

Dans le même laps de temps, le bureau de l'enregistrement d'Elbeuf a perçu, d'une part, en moyenne et par année..... 89,248 f. 33 c.

L'administration des contributions directes, d'autre part, pour le principal des quatre contributions directes et les centimes généraux et départementaux..... 232,121 38

Ainsi, si l'on réunit cette somme de 321,369 71
et celle de..... 402,867 72
et que l'on y ajoute la moyenne par année, pour trois ans, du dixième du produit net de l'octroi, qui se prélève au profit du Trésor public..... 10,933 30

l'on voit que le Gouvernement prélève à-peu-près annuellement..... 735,170 73

sur les contribuables d'Elbeuf, sans compter tous les revenus que lui rapportent les produits de la poste aux lettres et ceux de la douane, pour les importations des laines et des houilles, en déduisant ce qu'il accorde pour primes à la sortie des draps vendus à l'extérieur.

En 1841, la capitation pour les impositions directes et indirectes seulement, d'après le chiffre de la population

(14,650 habitants), s'est élevée à 46 f. 41 c. par tête.
Elle était, en 1837, de..... 42 97

La capitation pour les impositions directes et indirectes plus l'octroi et les centimes additionnels locaux, s'est élevée à..... 59 f. 61 c. par tête en 1841.
Elle était de.... 51 95 » en 1837.

Le rôle général des contributions directes pour 1842 porte en principal :

	Avec les centimes généraux et départementaux.			Avec les centimes additionnels locaux,	
	fr.	*c.*		*fr.*	*c.*
La contribution foncière à....	85,825	39	à	105,435	78
Celle des portes et fenêtres à..	33,091	34	à	40,692	12
Celle de la contribution personnelle et mobilière à.....	37,930	82	à	46,604	86
Celle des patentes à.....	115,506	27	à	143,607	82
	272,353	82		336,340	58

Sur la plus grande partie du chiffre de cent quinze mille cinq cent six francs vingt-sept centimes (patentes), la ville aura droit à une attribution de treize pour cent à la fin de 1842, et l'ensemble des centimes additionnels qui lui reviennent dans les chiffres précités, est de soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-six francs soixante et seize centimes pour cette même année, quoiqu'elle ait été prévue pour une moindre somme.

Cette collection d'impôts a donné lieu à trois cent cinquante-cinq électeurs d'établir leur cens pour figurer sur les listes électorales de 1841 à 1842, et à quatre cent trente-quatre sur celles projetées pour 1843 à 1842. Les électeurs communaux sont au nombre de six cent quatre-vingt-six ; ils nomment vingt-sept conseillers municipaux.

Nous revenons à la composition des recettes ordinaires du budget communal, dont nous ne citerons que les branches principales, en ayant soin d'analyser ce qu'elles comportent.

Et d'abord, nous placerons en première ligne les cinq centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière.

Ces cinq centimes, alloués aux communes par les lois annuelles de finances, ont été calculés d'après une prévision de trois mille huit cents francs pour 1842; ils produiront probablement quatre mille cent cinquante-neuf francs soixante centimes.

Les attributions sur les patentes ont beaucoup varié depuis plusieurs années; elles mettent à la disposition des communes une remise de treize pour cent sur le principal de cet impôt de quotité, en les assujétissant à garantir à l'Etat la perception intégrale des rôles. Aussi, pour que cette remise reste intacte, il en résulte pour les répartiteurs obligation expresse de n'astreindre à la patente que les personnes solvables, et de résister souvent à telles indications du fisc qui auraient pour effet de diminuer le chiffre des attributions dévolues à la ville.

	fr.	c.
Elles ont été, pour		
1830, une source de revenu de	8522	63
1840, «	9891	65
1841, «	10250	02
On suppose qu'en 1842, elles s'éleveront à.....	12667	07
quoiqu'ellesn'aient été prévues au budget que pour.....	9900	»

Cette prime n'est toutefois touchée qu'après la réalisation des rôles, c'est-à-dire dans l'année qui la suit; et comme les budgets s'établissent toujours en prévision et

qu'en matière de finances, on doit se placer au-dessous de la réalité, il suit que le boni des attributions sur les patentes devient une des principales ressources des budgets additionnels.

L'amélioration de cette ressource est le meilleur indice de la prospérité industrielle, sa gradation successive témoigne du mouvement ascendant de l'industrie.

L'asile de la mort, ce champ de l'éternité, devait être aussi pour Elbeuf un sujet de constater son accroissement. Chacune des deux églises avait autrefois un cimetière dans ses abords; il fallut les changer de place : l'un d'eux, fixé dans le quartier Saint-Etienne, suffit encore à la population restée presque stationnaire dans ce berceau de l'ancienne ville; il se renouvelle dans la limite des prescriptions de la loi. Mais celui du quartier Saint-Jean s'est trouvé tout-à-coup concentré au milieu des habitations et des nouveaux débouchés que l'on a créés, et, cédant à l'impulsion générale, il a été transformé en place publique.

Afin d'y suppléer, la commune se fit autoriser, par ordonnance royale du 3 juillet 1782, à acquérir un vaste terrain qu'elle a fait enclore, et qui est devenu le cimetière monumental de la localité.

La caisse municipale retire un produit assez considérable de la vente des terrains que concède à perpétuité la commune, sur les parties latérales de ce cimetière, aux familles qui désirent avoir un lieu séparé de repos.

C'est un tribut que l'on prélève sur les sentiments qui tendent à dérober quelque chose au néant.

Ces concessions sont de sept mètres trente-trois centimètres carrés. Elles sont faites à raison d'un prix de quatre cents francs; et lorsquelles se fractionnent en demi-concessions, trois mètres soixante-sept centimètres carrés, le prix se réduit à deux cent cinquante francs.

Il y a d'autres réserves pour les inhumations individuelles,

moyennant une redevance de trente francs par mètre carré.

Chaque inhumation, dans les concessions, donne droit à une perception de vingt francs au bénéfice de l'hospice.

Le produit des concessions dans le cimetière monumental s'est élevé, en 1841, à mille soixante francs pour la ville, et à trois cent quatre-vingt francs pour l'hospice. Viennent encore quelques années, et cette branche de revenu aura plus que compensé les dépenses d'achat de terrain (vingt-cinq mille francs), de construction de murs et du logement d'un concierge (vingt-un mille francs), qui, réunies, s'élèvent à quarante-six mille francs.

Bientôt, sans doute, la ville d'Elbeuf sera dotée d'un service régulier de pompes funèbres : les fabriques avaient hésité à en demander la régie; mais à raison de leur impuissance pour former un fonds d'établissement, le système de mise en adjudication est celui qui a dû être proposé.

L'industrie, par son mouvement progressif, est appelée à féconder les revenus d'une ville. Elle l'oblige à de grands sacrifices pour les créations qui lui sont propres; mais, en retour, elle ne peut lui refuser l'établissement des droits qu'elle peut offrir en dédommagement.

Voilà comment, en échange des quais nécessaires au débarquement des marchandises et des objets de construction et de consommation, la ville s'est trouvée fondée à percevoir des droits d'attache et de débarquement ; voilà ce qui motive une perception qu'elle inscrit à ce titre dans ses budgets, perception qui atteint deux mille cinq cent vingt-sept francs quatre-vingt-douze centimes en 1841, et qui s'élèvera de plus en plus chaque année.

Pour satisfaire aux besoins des villes, soit qu'il s'agisse de pavage, d'assainissement, etc., soit qu'il faille venir en aide aux malades et aux nécessiteux, deux moyens se

présentent : celui d'une capitation convenue entre tous les habitants, ou celui d'un octroi.

Le premier de ces moyens, qui affranchit les communes d'un tribut envers le Trésor public, est en usage dans quelques localités; il devient impraticable, quand les villes prennent de l'accroissement. Aussi, dès le 14 novembre 1812, Elbeuf se trouva-t-il arrivé à ce point, qu'il lui fallait un octroi pour se mettre au niveau de sa position.

Le règlement de perception a été, comme les tarifs, plusieurs fois révisé.

Le réglement en vigueur date du 25 novembre 1839, et le dernier tarif est du 21 décembre 1841.

Les objets assujétis sont :

Les vins, l'alcool pur, les eaux-de-vie et esprits, les cidres et poirés, les bières, les vinaigres ;

Les bœufs, vaches, veaux, moutons, porcs, cochons de lait, sangliers, cerfs, daims, chevreuils et les huitres ;

Le charbon, la houille, et généralement tous les combustibles, les fourrages et les matériaux de construction.

L'industrie a gémi de voir les houilles frappées d'un droit, quand elle réclame sans cesse auprès du gouvernement contre celui que perçoivent les douanes sur ce combustible, et quand il serait si désirable de voir les produits de la fabrique exempts de tout ce qui peut aggraver la lutte qu'ils ont à soutenir contre ceux de l'étranger; mais chacun s'est arrêté devant l'impossibilité de remplacer autrement un revenu annuel de 17,185 fr., sans compter le dixième supplémentaire.

Cependant, ce sont les liquides qui forment le meilleur produit de l'octroi; ils ont motivé, en 1841, une perception de 45,931 francs 9 centimes, sans le dixième. Dans ce chiffre, les cidres figurent pour 19,648 francs 68 centimes;

les vins pour 7,948 francs 68 centimes; les spiritueux pour 14,613 francs 78 centimes.

Cette derniére somme fait ressortir une consommation de 2.435 hecto. 63 litres d'alcool, consommation qui peut servir de texte à de tristes réflexions sur les conséquences de l'abus qui s'en fait; car elle n'est pas à l'avantage des idées de tempérance que l'on peut souhaiter de voir s'acclimater au milieu de nos populations.

De 1812 à 1828, l'octroi a été mis en ferme et exploité par trois fermiers différents.

A partir de 1829, la ville a compris qu'avec une bonne organisation dans un personnel de régie, elle tirerait un meilleur parti de son octroi, alors surtout que le mouvement de ses dépenses allait toujours en ascendant.

Aussi, quelques années après cette époque, à partir de 1833, il y a eu une augmentation sensible, dont il ne faut pas cependant attribuer la seule cause au mode de régie, mais bien aussi aux progrès industriels.

Voici quelle a été la marche successive des produits bruts d'octroi pendant les treize dernières années :

En 1829,	85,517 f.	91 c.
En 1830,	97,680	44
En 1831,	78,370	06
En 1832,	90,450	81
En 1833,	109,376	02
En 1834,	103,943	35
En 1835,	109,973	68
En 1836,	118,198	77
En 1837,	120,234	94
En 1838,	125,654	84
En 1839,	124,546	83
En 1840,	115,826	51
En 1841,	132,195	80

Le prix des fermages antérieurs, qui représente le produit net au lieu du produit brut,

était, pour le premier, de..... 50,000 fr.
« pour le second, de..... 66,800
« pour le troisième, de..... 88,100

Le produit brut en régie subit une réduction annuelle de 15,000 francs pour frais de perception. Pour 1842, ces frais sont présumés être de 16,500 francs.

Dès-lors, on peut, sous toute réserve des bonifications de produits subordonnés à l'accroissement urbain, comparer les modes de régie et de fermage; mais on fait observer que la dernière adjudication avait été désastreuse pour le fermier.

L'octroi, malgré toute la surveillance dont il est l'objet, ne laisse pas de se ressentir d'une multitude de fraudes qui diminueront singulièrement, si la ville parvient à faire assujétir à cet impôt une commune limitrophe, celle de Caudebec. Partie urbaine, elle en a le droit, d'après les dispositions de l'article 152 de la loi du 28 avril 1816, surtout en faisant valoir la jonction étroite des deux territoires, les enhachements qu'ils font l'un dans l'autre, en l'absence de lignes séparatives et suffisamment régulières, et même, sans l'auxiliaire de ce motif, toutes les circonstances qui encouragent et stimulent les fraudeurs. La ville d'Elbeuf a fait ses représentations à cet égard, et, quoiqu'elle ait à rencontrer bien des obstacles, elle finira par les surmonter.

Nous croyons terminer convenablement l'article spécial à l'octroi, en y annexant le tableau ci-après :

Quantités des liquides consommés dans Elbeuf, et leurs valeurs approximatives (depuis 1836).

Années.	Vins.	Cidre.	Alcool.	Bière.
—	—	—	—	—
	h.	h.	h.	h.
1836	3492	41335	1451	721
1837	3145	41840	1502	775
1838	3665	36904	1837	1010
1839	3971	34456	1951	1679
1840	3927	28936	1831	1860
1841	4395	39297	2435	1815
	22695	222678	11027	7860
Terme moy.	3782	37113	1838	1310

Observations.

3782 h.	Vins,	à	45	l'hectolitre,	170190
37113	Cidre,	à	10	»	371130
1838	Alcool,	à	96	»	176440
1310	Bière.	à	10	»	13100
					730860

Après l'octroi, la ville trouve un revenu notable dans la location des droits de place.

On peut juger de la prospérité graduellement croissante de la ville, par les variations du prix de ferme des droits de place, lequel était de 2,420 f. en 1803;

6,700	en	1807;
8,220	en	1811;
10,550	en	1819;
18,000	en	1827;
18,350	en	1831;
20,150	en	1834;
24,800	en	1838.

Les frais de bureau et d'administration se trouvent être ceux auxquels il est obligatoire de pourvoir tout d'abord.

La commune a affecté à cet objet 7,343 francs pour 1842 ; soit 50 centimes par habitant, conformément à la loi.

Sur cette allocation se trouvent rétribués un Secrétaire en chef et un adjoint, les chefs des bureaux de l'état civil et des attributions militaires, et trois expéditionnaires.

La police est confiée à Elbeuf, depuis le 27 novembre 1801, à un seul commissaire, auquel on a donné un collaborateur, depuis le 25 juillet 1839 jusqu'au 3 février 1841 ; mais le second commissariat étant resté vacant à cette époque, tout le travail a été provisoirement concentré dans une seule main. Il deviendra certainement impossible de ne pas adjoindre au titulaire actuel un nouvel auxiliaire, à raison surtout de la multiplicité des affaires commises à sa surveillance, et quoiqu'il ait sous ses ordres une brigade de sûreté formée d'un brigadier et de quatre appariteurs.

L'entretien du service de la police coûte, frais de bureau et habillement des agents compris, 7,300 francs.

Les frais de perception de l'octroi ont été supputés pour

16,500 francs, et le dixième de son produit net revenant au Trésor pour 11,100 francs.

Afin d'assurer l'avenir des employés de l'octroi et de tous les employés de la commune en général, et de leur ménager le pain de la vieillesse, le maire a récemment saisi le Conseil municipal d'un projet de formation de caisse de retraite.

Il ne s'agit que d'organiser au profit des employés une sorte de caisse d'épargne, et de leur offrir un classement régulier d'économies obligées.

L'entretien des biens communaux et le service de la rente, par suite des fieffes de l'Hôtel-de-Ville et autres propriétés, viennent prendre leur part du budget.

L'aîle droite de l'Hôtel-de-ville fut acquise le 25 juin 1779, moyennant une rente perpétuelle de 1,481 francs 48 centimes, formant un capital de 30,000 francs.

L'acquisition de l'aile gauche ne date que du 12 novembre 1830. Elle a eu lieu par un prix principal de 100,000 francs, dont une partie a été acquittée et dont le surplus (60,000 francs) n'a pas d'époque de remboursement déterminée, et donne droit à un service d'intérêts, à raison de 4 1/2 pour 0/0 l'an.

Vers le milieu de l'année 1837, on résolut de faire des travaux d'embellissement et de restauration dans cet édifice, qui, sans être devenu très-remarquable, n'en est pas moins aujourd'hui parfaitement adapté à sa destination.

Ces travaux se sont élevés à 27,864 francs 75 centimes, et, pour y ajouter graduellement, la ville porte annuellement à ces budgets une allocation de 1,000 francs.

L'Hôtel-de-Ville renferme des bureaux spacieux, de belles salles, surtout celle désignée sous le nom de *grande salle*, qui sert aux réunions de quelque importance, à la tenue des bals de charité, etc., et dans laquelle on voit

avec plaisir une copie du portrait du Roi due au pinceau d'un artiste, enfant du pays. Ce portrait aura bientôt pour pendant celui du duc d'Orléans, copié par la même main, et d'autant plus précieux pour la ville d'Elbeuf, qu'elle avait reçu la visite de ce prince, et qu'elle a été douloureusement affectée de la fatale catastrophe qui l'a soudainement enlevé à la France.

L'Hôtel-de-Ville est le siége principal de l'Administration municipale et de toutes les administrations qui s'y rattachent ; il sert de dépôt pour les pompes à incendie, et, dans sa partie la plus reculée, de logement à la gendarmerie.

Le 13 mars 1839, la ville consentit à traiter de la salle de spectacle, qui existe à Elbeuf depuis près de vingt ans. Dès 1831, sur le rapport de l'un de ses membres les plus distingués, le Conseil avait alloué une subvention annuelle de 1,200 francs au propriétaire primitif, pour prévenir la destruction de cette salle, ou son affectation à toute autre destination.

La salle peut contenir 800 personnes et donner lieu à un maximum de recettes de 1,000 francs, en se basant sur les prix accoutumés. Elle est exploitée par une assez bonne troupe pendant quatre mois de l'année, et, dans les autres mois, elle sert de but à de fort agréables excursions de la troupe de Rouen. Si cette exploitation doit avoir de la durée, nous ne serons jamais mieux traités, dramatiquement parlant.

La salle a couté, 1° un prix principal de 45,000 francs, payables d'année en année, en cinq termes, à partir du 30 juin 1855 jusqu'à même époque 1859, avec intérêts à 5 pour 0/0 ; 2° un prix de restauration qui s'est élevé à plus de 20,000 francs. Elle nécessite, année courante, certains frais d'entretien, auxquels on pourrait ajouter la dépense

d'un mobilier, que l'on regrette de n'y pas rencontrer tel qu'on le voudrait.

L'entretien des pavages est à Elbeuf chose couteuse et susceptible de le devenir encore plus.

Depuis quelques années, on a affecté à cet objet une allocation ordinaire de 3,000 à 3,500 francs.

Vers le mois de décembre 1837, l'Administration municipale, effrayée de la dépense qu'entraînerait le pavage des rues nouvelles et de celles à l'état de simple cailloutis, s'occupa activement de rechercher les anciens usages pour déterminer dans quelle proportion la ville devrait y contribuer.

Elle provoqua, à l'aide des documents qu'elle s'était procurés, une délibération du Conseil municipal, qui fut approuvée par le préfet du département. Cette délibération, conformative de deux autres délibérations du 16 germinal an IX et du 18 novembre 1815, est aujourd'hui entièrement en vigueur.

Elle porte que les pavages doivent être établis à la charge de la ville pour un tiers, à la charge des riverains pour les deux autres tiers.

Elle porte en outre que, partout où il y a chaussée pavée, les riverains devront paver les revers des rues, sans que cette obligation puisse les obliger au maximum au-delà d'un pavage de 3 mètres 50 centimètres. Elle oblige encore les riverains à remplacer, d'après le même maximum le silex existant aux abords des propriétés, par du pavage en grès.

Ainsi nous sommes en possession, à cet égard, d'un usage local parfaitement constaté ; mais cet usage laisse l'entretien intégral aux frais de la ville.

Voilà pourquoi l'entretien des pavages deviendra plus tard fort onéreux, malgré les charges dont nous affranchissent le grand nombre de traverses de routes

départementales qui, comme on le verra, dépendent de la grande voirie.

Il faut, en attendant, entretenir la viabilité, et cet entretien exige une allocation annuelle de 3,000 à 3,500 francs.

La surveillance du double entretien des pavages et des rues non pavées est dans les attributions d'un adjoint délégué au service de la voirie ; il a pour autre mission de donner les alignements sur le rapport d'un architecte, qui reçoit un traitement de 1200 francs, et qui a droit à un vingtième sur les travaux exécutés.

L'entretien des halles et marchés et des promenades s'élèvent habituellement à 400 fr.

Elbeuf jouit d'une halle au blé qui se tient tous les samedis, et où l'on voit les cultivateurs de toutes les campagnes environnantes apporter leurs céréales, depuis qu'on leur a ouvert une foule de communications aboutissantes.

Les marchés voisins ont été presqu'abandonnés, à cause de la facilité que l'on rencontre dans notre ville pour transporter à Rouen les grains par le canal de la Seine.

La halle au blé reçoit, en moyenne, 300 voitures ; il s'y vend hebdomadairement une masse moyenne de 842 hectolitres de froment.

La tenue de la halle aura incessamment lieu sur la place Napoléon, que l'on va bientôt ouvrir, et dans les rues offertes par M. Houssemaine ; enfin, dans une partie de la rue Saint-Jean.

Trois foires se tiennent annuellement à Elbeuf : la première celle de Saint-Gilles, dont l'institution remonte à des temps forts reculés ; rappelée par un arrêté consulaire du 13 germinal an IX, elle s'ouvre le 1er septembre. La deuxième, celle de la Passion; elle a été instituée par l'arrêté qui rappelle celle Saint-Gilles ; elle s'ouvre le premier jour de la Passion. La troisième, celle des

laines, qui date du 23 mars 1838 et s'ouvre le 10 juillet.

Cette dernière n'a qu'un jour de durée, et les deux autres, qui sont destinées à la vente des bestiaux, occupent le Champ-de-Foire également pour un seul jour ; mais elles sont affectées à la vente de toute sorte de marchandises pendant huit jours sur la place Saint-Louis, où elles ne manquent pas de donner lieu à des transactions assez importantes.

Il est accordé aux marchands, avant l'ouverture des foires, trois jours de déballage ; et, après leur fermeture, trois autres jours d'emballage.

Ces derniers avantages sont aussi concédés, pendant la première huitaine de janvier, aux mêmes marchands, pour une sorte de foire qui se tient encore à cette époque sur la place Saint-Louis.

Nous n'avions, avant 1822, aucune place pour la tenue des marchés qui avaient alors lieu dans les rues, et, nonobstant les créations de places qui se sont produites, la rue Saint-Jean, à raison de sa grande largeur et de droits acquis qu'il est si difficile de heurter, conserve encore un marché de légumes et de fruits, et le marché au poisson.

La place Saint-Louis a été livrée au public en 1822 ; elle est bordée de deux rangées d'arbres.

Elle a le privilège du marché pour la boucherie, pour le beurre, les œufs, les volailles et pour une partie de la vente en détail des fruits et légumes.

La place Lemercier date de 1837 ; elle est affectée à la vente en gros des fruits et légumes, à la mercerie, à la chapellerie, à la boulangerie de campagne, etc.

La place du Bassin, ouverte en 1837, a pour objet de recevoir le trop plein des autres marchés.

La place Lécallier, formée en 1838, vient d'être plantée d'une avenue de tilleuls sur ses quatre parties latérales ; elle a le marché aux cochons une fois la semaine, et

elle sert de théâtre toute l'année aux saltimbanques et aux divertissements publics.

Le Champ-de-Foire, camp de manœuvres et quai de débarquement, voilà la place la plus belle d'Elbeuf, et celle dont l'établissement a causé le plus de dépenses, justifiées d'ailleurs selon l'opinion générale. Créée en vertu d'une ordonnance royale du 8 septembre 1835, elle a motivé l'ouverture d'un emprunt, pour en payer le sol et pour y faire des aménagements.

La place contient 3 hectares 97 ares. Trois de ses côtés forment chaussée et sont plantés de deux rangs de maronniers, qui promettent un ombrage précieux aux promeneurs; le côté qui fait face à la Seine sert de calle de débarquement et de chantier public, et produit un revenu à la ville.

La garde nationale a dans cette place toute latitude pour étendre ses évolutions.

Les foires y trouvent tous les développements nécessaires, et, pendant la belle saison, de joyeux quadrilles viennent le dimanche se grouper autour de brillants orchestres. La place est alors le rendez-vous des promeneurs, elle présente un aspect d'autant plus ravissant dans les fêtes publiques, qu'elle se garnit, comme par enchantement, de tentes, de jeux, de manéges, etc., et surtout de beau monde, et qu'elle a pour coup-d'œil l'un des sites les plus pittoresques de la presqu'île de Saint-Aubin, que rien ne masque sur la rive droite de la Seine.

Il était temps de songer sérieusement à la formation de cet autre lieu de réunion; car aussi bien l'ancien cours d'Elbeuf, transformé en traverse de route départementale du Bourgtheroude à la Feuillie, se dépeuplait de ses arbres séculaires et ne présentait plus que des avenues informes, mutilées et tendant à disparaître chaque jour.

Il existe à Elbeuf plusieurs petits ponts et un aqueduc.

L'un de ces ponts a été établi dans la traverse du chemin de hallage au-dessus d'un aqueduc qui conduit à la Seine les eaux du quartier de l'Ancien-Calvaire ; un autre pont a été jeté sur le cours d'eau du Puchot, pour ne pas interrompre la circulation de la rue du Pré-Bazile.

Enfin, l'ouverture du prolongement de la rue de l'Hospice vient de provoquer l'établissement de trois nouveaux ponts dans son parcours que traversent les diverses sinuosités du Puchot.

L'aqueduc, qui sert à l'écoulement des eaux du quartier de l'Ancien-Calvaire, a été créé dans de sages prévisions d'avenir ; mais il y aurait lieu d'en établir un nouveau pour égouter la partie supérieure du cours. Les eaux de Caudebec, réunies à celles de ce quartier, y forment en hiver un affreux cloaque. Il sera même obligatoire ultérieurement de diriger à la Seine, par des conduites souterraines, les eaux industrielles ét autres de la partie centrale de la ville, qui ont un certain volume et sont plutôt de petites rivières que des ruisseaux, même sans le concours des eaux sauvages.

Tous ces travaux constitueront la ville en de grands frais ; et l'entretien de ce qui existe, joint aux ravalements de l'aqueduc, tend à grever passablement déjà le cadre des dépenses ordinaires du budget.

La ville a la propriété de plusieurs sources qu'elle a fait servir à l'établissement de fontaines publiques ; ces sources alimentent des réservoirs utilisés pour le blanchissage du linge. Mais, en 1837, on a jugé nécessaire de faire forer à grands frais un puits artésien, qui fournit sept jets à cinq fontaines que l'on a réparties sur divers points ; chacun de ces jets donne de 25 à 30 litres d'eau par minute. Si la position financière de la commune le lui permettait, elle ferait une chose utile en établissant d'autres fontaines dans plusieurs quartiers, notamment les derniers ouverts où l'eau manque.

C'est un besoin matériel que celui de l'eau ; elle contribue en outre à l'assainissement de la voie publique ; elle est indispensable dans les cas d'incendie.

On a toutefois dépensé déjà beaucoup pour l'établissement des fontaines, et ce n'est pas peu de chose que de les entretenir.

La ville a long-temps été fort mal éclairée ; mais, au 1er mai 1842, le marché qu'elle avait passé il y a quatre ans avec un entrepreneur pour l'éclairage des rues, s'étant trouvé à son terme, la compagnie du gaz a fait les avances du matériel propre à la substitution du gaz à l'emploi de l'huile, moyennant un traité de remboursement graduel en six années, et dès-lors les rues principales ont été éclairées par le gaz, et les autres vont l'être, d'après le système Bordier-Marcet, par des lanternes à réflecteur alimentées par l'huile.

La dépense annuelle d'éclairage a été supputée pour un maximum de 11,000 francs; mais elle s'élèvera prochainement au-delà de cette somme, car la police est hautement intéressée à ce qu'il y ait sécurité partout où il y a circulation, et cette sécurité, l'éclairage le mieux réparti doit y coopérer.

L'enlèvement des boues et immondices devrait être un sujet de recettes, tandis qu'il a jusqu'à présent déterminé une dépense. On espère qu'une prochaine adjudication fera de ce service un objet productif, tant il y a lieu de le concilier avec les besoins croissants d'engrais pour toutes les terres avoisinant Elbeuf.

Depuis 1831, époque où s'organisa notre belle garde nationale, qui compte aujourd'hui un effectif de 1,136 hommes, officiers, sous-officiers et soldats, le budget de la commune subventionne, jusqu'à concurrence de 5,000 francs par an, celui de la garde nationale.

Parmi les dépenses ordinaires du budget, celle qui est

pour la commune plus que l'équivalent de ses sacrifices, plus que la compensation d'une allocation de 2,000 francs, c'est la constitution d'un admirable service de secours pour les incendies.

L'organisation de ce service remonte à l'année 1815.

Depuis lors, la compagnie de pompiers, avec le concours de laquelle il fut établi, n'a jamais cessé de déployer un dévouement sans bornes dans l'exercice de l'utile mission dont elle devint investie.

Composée en grande partie d'artisans intelligents et empressés, cette compagnie s'est acquis plus d'une fois des droits à la gratitude de la localité ; habilement dirigée dans tous les temps par les deux capitaines qui l'ont commandée l'un après l'autre, elle a arrêté les progrès des incendies et prévenu de grands malheurs.

Rapidité dans les manœuvres, ensemble et précision d'action, énergie tout à la fois et sang froid à l'heure des sinistres, voilà ce qui distingue l'esprit général de la compagnie.

Rien n'égale les soins qu'elle donne au matériel, qu'elle tient toujours dans un état parfait de disponibilité. Le matériel est considérable, relativement à l'importance de la ville.

Il se compose de neuf pompes à chariot, de dimensions graduées, et de quatre pompes portatives.

L'une des pompes à chariot, désignée sous le nom de *pompe de miséricorde*, élève l'eau à une hauteur de 30 mètres, et la jette dans la proportion de 1,400 litres par minute.

Les accessoires, tels que caissons, charrettes, seaux, échelles, casaques pour les feux de cave, instruments de toute nature, sont appropriés au nombre des pompes et sont tenus avec un ordre digne des plus grands éloges.

L'hospice d'Elbeuf absorbe à lui seul la sixième partie des revenus ordinaires de la commune.

Jusqu'en 1813, il s'alimentait des faibles ressources qui composent sa dotation, et des offrandes de la charité publique. Il n'y avait, avant le mois d'octobre 1811, que deux servantes infirmières attachées à cet établissement, qui date d'une époque antérieure à 1330 et qui paraît avoir été fondé par les ducs d'Harcourt, seigneurs d'Elbeuf.

Les revenus fixes de l'hospice en 1813 étaient de.	4700 f.	» c.
La ville y ajouta.	6000	»
	10700	»

Et les dons et aumônes contribuèrent à assurer le service qui reclamait une dépense de 11,500 francs.

De 1814 à 1817, la ville accorda un subside de	5000 f.	» c.
Les dotations s'élevèrent à	5089	22
Et la charité publique vint compléter . .	2778	80
	12868	02

Malheureusement l'extension donnée à l'octroi vint de plus en plus restreindre le chiffre des aumônes, et la commune fut obligée successivement d'élever ses subsides à 7,000 fr. en 1818, à 8,000 fr. en 1819, à 12,000 fr. en 1820.

L'hospice disposait alors de 30 lits pour ses malades; on en ajouta 10 en 1825, ce qui en porta le nombre à 40; la commune augmenta son allocation : elle fut de 14,000 f.

En 1826, le nombre des lits était porté à 50, et la maison était confiée à 9 préposés; la commune accorda une allocation de 23,500 francs sur son budget.

Alors surgit une pensée généreuse, celle de fonder un hospice de retraite pour les vieillards, dont la vie s'était usée au service de la fabrique.

Cinq années furent employées à la réalisation de ce louable projet ; enfin l'on put ériger pour les vieillards un bâtiment, au moyen de . . . . . 4000 f. » c.
de legs pieux ;

De l'aliénation de quelques rentes particulières . . . . . 12500 »

D'une subvention extraordinaire de la commune . . . . . 1000 »

Enfin d'un secours accordé par le Conseil général du département . . . . . 2000 »

19500 »

De 1826 à 1831 (six années), la commune alloua à l'hospice annuellement, en moyenne, 21,500 francs.

Dans cet intervalle, l'hospice reçut une donation de 14,000 francs, qui lui fut versée à l'époque de la création d'une troisième étude de notaire à Elbeuf, en vertu d'une obligation imposée au nouveau titulaire, et le tiers de cette somme fut consacré au renouvellement d'effets mobiliers et de lingerie.

De 1832 à 1842, la ville a constamment alloué à l'hospice une somme de 26,000 francs sur ses budgets ; il y eut même nécessité d'étendre ce crédit en 1834, jusqu'à 32,000 francs : c'était le résultat des années désastreuses (1832 et 1833) pendant lesquelles le choléra-morbus détermina un mouvement effrayant de malades.

Le nombre des journées s'éleva, en 1832, à 24,507 ;
— en 1833, à 17,316.

A partir de 1828, l'hospice primitif comptait 50 lits ;
Celui des vieillards, 22

La maison était confiée aux soins d'une directrice aidée de huit servantes infirmières ; un médecin, un chirurgien, un receveur, un secrétaire, un chapelain, complétaient l'administration intérieure.

En 1833, deux servantes infirmières furent ajoutées, en

raison de la progression croissante du nombre des malades.

Il est facile de se rendre compte de cette progression par le relevé du nombre des journées, suivant le tableau ci-dessous :

En 1835, du 1er janvier au 31 décembre, le nombre de ces journées a été de 7,454 ;

En 1836,	9,272 ;
En 1837,	8,368 ;
En 1838,	9,773 ;
En 1839,	9,963 ;
En 1840;	13,118 ;
En 1841,	14,357.

Dans ce tableau ne figure pas et ne pourrait même pas figurer ce qui concerne le service du traitement de la teigne. Ce traitement coûte annuellement à l'hospice 600 fr. Il a lieu par le procédé de MM. Mahon frères, dont le successeur, M. Winger, se rend tous les deux mois à l'hospice pour y soigner les enfants atteints de cette affreuse maladie.

Jusqu'en 1839, il n'existait que peu ou point de ces malades, dont le nom révèle si tristement l'horrible position. Il n'éxistait point d'incurables.

La commune ayant alors inutilement tenté de faire admettre deux ou trois de ces infortunés à l'hospice général de Rouen, force lui fut de décider la création d'une salle d'incurables à l'hospice, et d'affecter un crédit supplémentaire de 2,000 francs à ce service, ce qui porta la subvention annuelle à 28,000 francs.

Outre cette subvention, la ville a fait un don extraordinaire de 7,000 francs à l'hospice en 1836, et disposé en sa faveur de 24,000 francs en 1841, sur l'importance de son dernier emprunt de 235,000 francs, pour concourir à l'établissement d'un troisième corps-de logis, réunissant

aujourd'hui l'hospice des malades et celui des vieillards.

2,500 francs ont été tout récemment imputés au budget additionnel de 1842, pour servir à l'érection de dix nouveaux lits, ce qui étendra le nombre total à 60.

La commission administrative de l'hospice se compose du maire, président, d'un ordonnateur et de quatre membres. On lui doit des éloges pour les soins qu'elle n'a jamais cessé de donner à la mission dont elle est investie.

L'hospice ne contient pas de section pour les aliénés.

Ces aliénés sont envoyés à l'asile de St-Yon, où la ville ne paie que le tiers de la pension qu'exige leur traitement.

La commune consacre à ce traitement une somme annuelle de 1,200 francs, qui bientôt sera dépassée. Les excès de l'ivrognerie paraissent déterminer, depuis quelque temps, une aggravation d'aliénation mentale parmi la classe ouvrière.

Cette affection déplorable a porté dernièrement à plus de quinze le nombre des aliénés indigents d'Elbeuf. Grand et terrible enseignement qui recommande une prompte réforme dans les fatales habitudes que l'instruction et l'éducation devraient tendre à corriger de plus en plus !

Après l'hospice, c'est le bureau de charité qui forme l'une des charges les plus onéreuses pour le budget municipal.

Cet établissement n'a toutefois été largement subventionné qu'à partir de 1830.

La distribution des secours est confiée à un Comité composé du maire, des deux curés, d'un ordonnateur et de six membres, dont quatre titulaires et deux adjoints.

A la fin du premier semestre de 1836, l'extinction de la mendicité préoccupa tous les esprits. Le bureau de bienfaisance avait un encaisse qui fut consacré à la formation d'un dépôt de mendicité ; mais on reconnut plus tard que la pensée créatrice de ce dépôt ne pourrait satisfaire à

toutes les exigences que prescrit la loi. Il devint donc une sorte de succursale de l'hospice des vieillards, et l'on y admit les ouvriers des deux sexes, qui, sans être septuagénaires, n'en étaient pas moins incapables de travail.

Le nombre des admissions a varié, depuis l'installation, de 42 à 45 ; et les frais de premier établissement, une fois soldés par l'emploi de l'encaisse précité, les charges annuelles d'entretien de la nouvelle maison, qu'il sera convenable de reporter tôt ou tard à l'hospice, afin d'en alléger le fardeau, par le fait d'une réunion désirable pour les deux établissements, enfin les loyers du local nécessaire ont augmenté de plus d'un tiers l'alimentation du bureau de charité.

Des souscriptions volontaires, provoquées, à partir de 1836, par la touchante pensée qui était venue présider à l'extinction de la mendicité, ont fait, jusqu'à la fin de 1840, les frais de ce surplus de dépenses ; mais les sources de la charité publique se sont soudainement taries, lorsque l'Etat, embarrassé de la caisse municipale, a mis la commune dans l'obligation de frapper le maximum des centimes additionnels autorisés par la loi, et le Conseil municipal a été forcé alors d'étendre successivement jusqu'à 27,000 francs l'allocation ordinaire et extraordinaire du bureau de charité.

Il y a plus, c'est que sur le dernier emprunt communal et malgré l'ouverture d'un autre emprunt de 30,000 fr., dont 25,000 ont été affectés, en 1840, à la formation d'ateliers de charité, il y a eu nécessité de voter, pour 1841, un crédit extraordinaire de 12,059 francs 22 cent., afin de couvrir le déficit apparu au 31 décembre de cette malheureuse année, lequel déficit se formait de :

5,192 f.	21 c.,	excédant des mémoires	du boulanger.
598	70	—	du boucher.
703	»	—	du Md. de bois
6,493	91	à reporter.	

6,493 f.	91 c.	reportés d'autre part.
1,463	45	(divers mémoires imprévus).
276	40	(traitemt à l'hospice de Rouen d'un indigent)
1,825	46	(mémoires arriérés, antérieurs à 1839).
2,000	»	(remboursement de deux sommes données pour être employées en rentes sur l'Etat, et dont on avait disposé pour les besoins courants).
12,059 f.	22 c.	

Les causes qui ont amené graduellement l'extension des dépenses du bureau de charité sont en grande partie celles qui ont accru les charges de l'hospice. C'est d'abord l'accroissement de la population urbaine, par l'arrivée d'une foule d'ouvriers des communes environnantes, venus de tous les rayons de la France à l'appel d'une nouvelle industrie, celle des draps pour nouveautés. C'est ensuite l'extinction de la mendicité, dont le but est aujourd'hui totalement rempli.

Dans ces entrefaites, le Gouvernement est venu à notre aide par un versement, dans la caisse du bureau, de 6,000 francs en 1840, et de 1,000 francs en 1841.

Au reste, voici, depuis 1835 jusqu'à la fin de 1841, le tableau progressif des recettes et des dépenses du bureau, sans comprendre, à l'exercice 1841, le mouvement extraordinaire motivé par la crise de 1840.

Ce tableau démontrera mieux que tous les raisonnements les phases ascendantes du service auquel il se rapporte.

On remarquera que l'extinction de la mendicité n'y figure que vers la fin du premier semestre 1836.

Recettes.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.
Allocation municipale.	10000 »	10000 »	14000 »	14000 »	16000 »	18000 »	18000 »
Rentes, dons, etc.	2634 10	2201 59	2461 »	2461 »	2401 06	3400 »	5059 85
Souscriptions pour parvenir à l'extinction de la mendicité.	» »	6842 56	18000 »	9433 »	12922 05	6400 »	» »
Secours accordés par le Gouvernement.	» »	» »	»	» »	» »	6000 »	4000 »
Allocation extraordinaire de la commune.	» »	» »	» »	» »	» »	5000 »	9000 »
	12634 10	19044 15	34461 »	25894 »	31323 11	38800 »	33059 85

Il y a lieu de faire observer que, dans le chapitre des rentes, dons, etc., il y a, pour 1840, une somme de 2,000 francs employée quand elle devait être capitalisée, et que cette somme a motivé un remboursement égal, qui a augmenté d'autant le déficit ci-dessus pour 1840.

Dépenses.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1340.	1841.
Chiffre total.	12800 f.»	26026 »	24143 98	24745 70	30162 99	39092 75	32104 20
Distribution de pain.	26878 k.	32250	41634	42424	47760	75758	53125
——————— de viande.	500 k.	820	1604	1807 5	2489 5	3103	2684
——————— de bois.	7500 cotrets	8800	9500	8400	10000	14700	10500
Secours en argent.	750 f.»	1300 »	472 15	500 »	400	454 50	475 90
Vêtements, couvertures et pa llasses.	720 f.»	1000 »	1818 »	1500 »	1796 80	1399 12	1973 85
Médicaments.	430 f.»	500 »	600 »	500 »	600 »	1058 50	562 60
Individus secourus.	800	960	1080	1160	1350	2180	1490
Ces individus forment un effectif de familles de.	160	192	216	232	270	436	298
Nombre de journées à la maison de mendicité, à raison de 75 cent. la journée.	»	4500	12500	13320	14760	14400	15480

On voit que les dépenses de 1836, point de départ de l'extinction de la mendicité, excèdent les recettes de la même année. Il y a été pourvu au moyen de l'encaisse antérieur du bureau de charité ; l'emploi de cet encaisse était justifié par les besoins de première organisation de la maison de bienfaisance.

Dans un intervalle de sept années, c'est l'année 1840 qui a été la plus désastreuse, puisqu'en récapitulant toutes les charges qu'elle a présentées au bureau, on se trouve à même de constater une dépense ordinaire de. . . . . 39092 f. 75 c.

Une autre extraordinaire de. 12059 22

Enfin celle inhérente aux ateliers de charité. . . . . 25000 »

76151 97

Le retour à un système de politique, dont la paix est le symbole, a eu pour effet de ranimer, en 1841, les espérances du commerce et de l'industrie ; la confiance a reparu dans les transactions, l'activité a remplacé le chômage dans nos ateliers industriels, et la conséquence de ces nouveaux symptômes de prospérité a rejailli jusqu'à notre bureau de charité, qui est rentré, en 1841, et qui tend à rentrer, en 1842, dans des limites plus rassurantes pour notre avenir financier.

Nous souhaitons que ce service, comme celui de l'hospice, devienne l'objet de pieux legs ; car il n'est aucun établissement de charité qui se recommande davantage à la philantropie publique.

La ville d'Elbeuf n'a pas voulu rester en arrière à cet égard ; et dire qu'elle affecte chaque année à ce service une allocation de 13,955 francs, non compris l'intérêt de 60,000 francs, prix d'acquisition de la maison occupée par l'école élémentaire des filles, c'est démontrer qu'elle a su

comprendre tous les avantages qui pouvaient en dériver pour les jeunes générations.

Si les efforts de la commune sont fructueux, nous pouvons avoir foi dans l'avenir de nos classes ouvrières.

Et d'abord elle leur ouvre, depuis l'âge de deux ans jusqu'à celui de six, un asile communal.

L'asile, ce vestibule de l'instruction, est de création récente. Il n'a été fondé qu'à la fin de 1836; mais il est en progrès et a reçu comme tel, pour sa tenue, des mentions honorables de la part des personnes compétentes.

Il est dirigé par une directrice et son adjointe, sous la surveillance de dames inspectrices.

On y admet 200 enfants.

L'asile était, dans un foyer d'industrie, une institution à fomenter; car il offre aux mères de famille la facilité de s'affranchir des soins maternels pendant la durée du jour, et celle de consacrer à un travail productif le temps que cet avantage rend libre pour elles.

Vient ensuite l'école élémentaire primaire qui existe depuis 1820 : on y suit indifféremment le mode d'enseignement mutuel et celui d'enseignement simultané. Elle a été successivement dirigée par trois différents instituteurs communaux. On y compte actuellement près de 150 enfants; elle est en bonne voie.

Une seconde école, celle des Frères de la doctrine chrétienne, ne sera livrée à l'instruction qu'après les vacances prochaines.

Depuis long-temps, de pieux legs étaient destinés à la formation de cette école; mais ce n'est que par ordonnance royale du 5 juin 1841, à la suite de débats animés dans le sein du Conseil municipal, que l'Institut des Frères et la ville d'Elbeuf furent autorisés à les accepter, chacun en ce qui les pouvait concerner : l'Institut, pour fonder à Elbeuf une école chrétienne; la ville pour l'entretenir.

A cet effet, il a été acquis un terrain convenable dans une rue qui n'est pas trop excentrique; des souscriptions abondantes ont été recueillies pour augmenter la somme des legs qui aurait été insuffisante, à l'effet d'édifier des classes qui doivent être à la fois spacieuses et saines.

La ville a compris à son budget 3,000 f. pour l'entretien de l'école, et il est probable qu'elle recevra de nombreux élèves, concurremment toutefois avec l'école primaire.

L'école élémentaire des filles, dirigée par les Dames d'Ernemont, s'est produite en 1823, et s'est accrue d'un second établissement en 1840.

Elle est conduite d'une manière fort habile par une supérieure assistée de 15 Sœurs.

Elle procure l'enseignement à 380 élèves gratuites, et reçoit, moyennant rétribution, un grand nombre de pensionnaires.

C'est cette rétribution qui est presque l'unique aliment de l'établissement, car la ville ne donne aux Sœurs que le local de la principale école, et, depuis 1842 seulement, une faible subventiou de 1,000 francs.

Vient enfin l'école primaire supérieure, qui ne date que de 1835.

Le chef de cette école touche une allocation pure et simple de 1,500 fr. Il est astreint à élever gratuitement 20 élèves communaux, et les soins qu'il donne à leur éducation ont été jusqu'à présent si fructueux, que successivement, depuis quatre ans, la bourse qui est accordée pour le département à l'école des arts et métiers de Châlons, est échue en partage chaque année à l'un de ses élèves.

Un pareil fait est trop honorable pour l'instituteur actuel de l'école primaire supérieure, pour qu'il soit passé sous silence. Il atteste le zéle du maître et l'application des élèves; il exprime et résume le mérite d'une école dont la ville n'a été que tardivement dotée.

L'instruction est, à Elbeuf, sous la surveillance d'un Comité d'instruction primaire, composé du maire, du curé et de 5 membres.

Cette surveillance est laissée, depuis longues années, à des hommes remarquables par leur aptitude à remplir les fonctions qui leur sont confiées.

Le Conseil municipal a débattu dernièrement le principe d'admission aux écoles de la commune, il a rejeté le principe de la rétribution mensuelle pour adopter exclusivement celui de la gratuité.

En même temps qu'il était fait une large part à l'instruction primaire sur le budget communal, la ville d'Elbeuf, conduisant de front toutes les améliorations qui vertissent au profit des auxiliaires de la fabrique, inscrivait, en 1837, aux colonnes des dépenses ordinaires de ce budget, une somme de 1,000 francs pour servir de dotation et d'entretien à une caisse d'épargne et de prévoyance.

Instituée par ordonnance royale du 22 novembre 1836, cette caisse a eu d'abord à lutter contre les circonstances désastreuses de deux crises industrielles.

Ses opérations ont commencé le 8 janvier 1837.

La 1re année, elle a ouvert 86 livrets et en a soldé 5.
— elle a reçu 25,741 f. et remboursé 1,415 f. 80 c.
La 2e année, elle a ouvert 93 nouveaux livrets et soldé 13
— elle a reçu 57,725 f 34 et remboursé 6,537 f 45
La 3e année, elle a ouvert 82 nouveaux livrets et soldé 41.
— elle a reçu 57,901 f 40 et remboursé 27,576 f 95
La 4e année, elle a ouvert 68 nouveaux livrets et soldé 45.
— elle a reçu 50,991 f 95 et remboursé 36,264 f 55
La 5e année, elle a ouvert 136 nouveaux livrets et soldé 46.
— elle a reçu 99,787 f 10 et remboursé 41,487 f 85

Dans son dernier rapport au Conseil municipal, le maire a constaté que les dépositaires appartenant à la classe ouvrière, à la fin de 1841, se trouvaient être au nombre de 153.

Avant cette époque, les domestiques avaient fourni, comme partout ailleurs, le principal aliment de la caisse d'épargne ; dans le cours de 1841, leur nombre ne s'est accru que d'un seul, celui des ouvriers s'est augmenté de 56.

Ce résultat était presqu'une conquête sur l'esprit de désordre et d'ivrognerie.

Les conséquences de l'établissement d'une caisse d'épargne devaient rendre les familles plus rangées et plus laborieuses ; elles tendent journellement à seconder leur régénération morale et matérielle. Elles ne peuvent manquer ; pour y parvenir, de livrer de rudes combats aux abus des spiritueux, abus si funestes à la santé des ouvriers de la fabrique.

Sur la subvention de 1,000 francs attribuée par la commune, la somme de 500 francs pourvoit aux frais d'entretien ; le surplus se capitalise, aidé de quelques différences d'intérêts, pour former un fonds de dotation, au moyen duquel la caisse se suffira à elle-même, lorsque ce fonds aura atteint un *quantum* de 20,000 francs.

Il s'élevait déjà, au 1er janvier 1842, à 2,933 fr. 42 c. et cette somme réunie à l'effectif des dépôts au 1er janvier 1842 (198,109 francs 55 centimes), portait l'encaisse de la caisse d'épargne à 201,042 francs 97 centimes.

La caisse est dirigée par neuf directeurs, présidés par le maire ; elle est tenue par un caissier désigné par ce magistrat.

Il nous reste à parler, en ce qui concerne les principales dépenses à l'ordinaire, de la somme consacrée tout dernièrement à l'entretien d'une bibliothèque publique.

Cette bibliothèque est naissante ; l'idée féconde de sa création s'était bien produite en 1833, mais sans aucun résultat. Le maire l'a mise à l'ordre du jour au commencement de 1841 ; il a obtenu un fonds de 8 à 900 francs

pour la préparation d'une salle, et une allocation d'entretien de 300 francs en 1842. Il a adressé des demandes de livres au ministre de l'instruction publique ; il en a reçu quelques-uns qui, joints à ceux épars qu'il a recueillis dans la mairie et à des ouvrages provenant de dons particuliers, forment un noyau de 580 volumes.

Elbeuf n'avait, à proprement parler, que deux rues principales, il a donc fallu ouvrir de nouvelles issues, acquérir des terrains à l'effet de créer des places et des marchés, coordonner et ramifier toutes les parties de la voie publique.

Ces améliorations ont occupé long-temps l'attention du Conseil municipal; mais pour y arriver par voie d'unité, cette assemblée prépara et discuta un plan général d'alignement, qui a été sanctionné par ordonnance royale en date du 29 octobre 1840, et qui est actuellement en cours d'exécution.

On décida simultanément l'élargissement des rues anciennes, mais ces différentes mesures motivèrent une masse assez lourde d'indemnités pour cession de terrains et destruction anticipée de constructions formant saillies, tandis que les prolongements des rues de Neubourg et de l'Hospice entrainaient la ville dans une dépense de plus de 150,000 francs.

D'un autre côté, l'intérêt privé ouvrait de nouvelles issues, qu'il était nécessaire de dresser et de niveler; l'intérêt de la salubrité publique provoquait, en outre, l'établissement de ruisseaux pavés dans les anciennes rues où l'eau restait stagnante. On sentait simultanément le besoin de profiter du concours qu'offrait l'État, jusqu'à concurrence de 30,000 francs, pour étendre le quai, en consacrant à ce travail une somme égale; bientôt enfin le Conseil, ne se bornant plus à prescrire les choses d'utilité absolue, cédait aux instances de grand nombre de

propriétaires, en les encourageant à placer des trottoirs aux abords de leurs maisons par la concession des bandes de granit que devait fournir la ville.

Graces à ces dispositions, la ville vient de prendre un autre aspect, elle est méconnaissable pour quiconque est venu la visiter il y a moins de vingt ans.

Mais les ressources ordinaires et extraordinaires étaient insuffisantes pour faire face à de pareilles dépenses. On éloignait de cette manière le remboursement des sommes dues pour l'acquisition complète de l'Hôtel-de-Ville, 90,000 francs; celles de la salle de spectacle, 45,000 francs; du presbytère Saint-Jean, 17,000 francs; et d'un ancien prolongement du quai, 35,000 fr., formant ensemble un capital de 187,000 francs, dont on s'obligeait à servir indéfiniment les intérêts.

Et, pour solder toutes les dettes arrivées à échéance, il fallait se jeter dans la voie des emprunts, et joindre une nouvelle charge d'intérêts à celle des engagements pris.

Et, si parfois l'industrie venait à éprouver quelqu'une de ces crises périodiques qui substituèrent le chômage au travail en 1831, 1833, 1837, et tout récemment en 1839 et 1840, la ville était alors forcée d'ouvrir des ateliers de charité, et de multiplier ses distributions de secours à la classe indigente.

Tel est le concours de circonstances qui ont donné naissance à plusieurs emprunts :

Celui de	250,000 fr.,	autorisé par la loi du	6 juillet 1835;
	30,000 ,	---	17 juin 1840;
	235,000 ,	---	25 *idem.*
	515,000 ,	à quoi il convient	
d'ajouter	172,860 21	pour le service des intérêts.	
	687,860 21		

Ces emprunts, qui sont garantis par des centimes additionnels, ne s'amortiront intégralement qu'à la fin de 1853. Ils exigent annuellement, en attendant, une allocation assez importante pour remboursement de capital et intérêts.

Et lorsqu'après 1853, la ville se trouvera en état de libération, sauf l'obligation où elle sera d'aviser aux moyens de solder le capital de 187,000 francs dont il a été parlé plus haut, de nouvelles nécessités viendront peut-être encore démontrer l'urgence d'emprunter à nouveau.

Parmi les objets qui devront attirer, sans doute plus tôt qu'on ne le pense, l'attention de nos édiles, un établissement d'abattoirs et de fondoirs publics se recommandera prochainement à leur sollicitude.

Peut-être sera-t-il question bientôt aussi de la création d'un poids public. A cet égard tout est préparé, règlement et tarifs sanctionnés par décision ministérielle du 16 février 1841.

Nous l'avons déjà dit, plusieurs quartiers récemment ouverts manquent d'eau ; il faudra donc y ériger des fontaines. Les conditions d'assainissement ne se rencontrent pas partout, et il faudra bien y pourvoir. La viabilité se montre tellement exigeante aujourd'hui, qu'il faudra également y donner tous les soins possibles dans l'intérêt de la circulation.

Et puis c'est encore l'hospice qui, malgré les constructions que l'on a été obligé d'y faire à plusieurs reprises, réclamera probablement un agrandissement de local et des secours extraordinaires.

C'est le bureau de charité qui, depuis la dernière crise industrielle, vient absorber à titre extraordinaire, outre ses 18,000 francs d'allocation ordinaire, une autre subvention de 9,000 francs, ensemble 27,000 francs, et qui peut faire encore d'autres appels imprévus.

Enfin, il y aura lieu de songer incessamment à affranchir la voie publiquo du fléau des ravines qui se représente fréquemment, et qui, lorsqu'il fait irruption, intercepte les traverses de plusieurs routes départementales, de ce fléau qui porte le ravage et la désolation dans sa course impétueuse.

Déjà divers projets ont été mis à l'étude ; il s'agit d'opposer au torrent une digue de barrages continus, ou de le détourner à travers une montagne par l'établissement d'un tunnel jusqu'à la Seine, ou bien enfin de l'y diriger sans détour par des conduits souterrains.

Il est difficile de se faire une idée de ces ravines, qui ont eu parfois une durée de 15 heures, et dont le volume est souvent considérable.

La section moyenne de la plus forte ravine de 1839 était de 3 mètres environ ; mais pour évaluer d'une manière précise le volume des eaux, il eût fallu constater leur vitesse, et, jusqu'à présent, on n'a fait aucune observation à cet égard.

On se rappelle encore une ravine de 1814 ; c'est la plus grande dont on ait gardé souvenir.

En dehors de toutes ces charges ordinaires et extraordinaires, car il est temps d'écarter nos regards des dépenses qui absorbent si rapidement toutes nos ressources financières, non sans laisser des traces palpables néanmoins d'amélioration et de progrès, la ville d'Elbeuf compte plusieurs institutions qui ne sont point subventionnées par son budget, et qui présentent le noble reflet des vives couleurs dont se revêt l'esprit de charité, quand il a pour but le soulagement de l'humanité.

Citer d'abord l'établissement de la Providence, où de jeunes orphelines trouvent protection et abri, où les premiers soins une fois donnés, ces pauvres enfants, privés d'un père et d'une mère, reçoivent l'éducation et

l'instruction, en même temps que les habitudes du travail leur sont inculquées, c'est assurément s'armer d'un texte sur lequel on pourrait s'étendre pour captiver l'intérêt et l'attention de quiconque daignera parcourir ce précis.

L'établissement de la Providence vit au jour le jour; aussi la désignation qu'il a prise est-elle amplement justifiée. Là, personne ne s'inquiète du lendemain. La Providence, touchante et pieuse personnification d'une puissance ineffable, saura bieu y pourvoir; elle y jettera l'aumône mystérieuse qui fait le bien avec une délicatesse infinie, en s'obstinant à se couvrir d'un voile impénétrable. L'aumône ostensible, qui, sans avoir moins de mérite, peut servir d'enseignement et d'exemple, y féconderа le travail des orphelines qui ont grandi dans la maison et qui ont appris à acquitter la dette qu'elles ont contractée, en redoublant d'efforts pour coopérer sans relâche à la fructification du fonds sur lequel on assure le bien-être moral et matériel des plus jeunes.

L'institution de la Providence qui n'a point recherché une autorisation qu'elle aurait facilement obtenue, qu'elle obtiendra sans doute, mais qui n'en avait point besoin pour faire et dispenser le bien; l'institution de la Providence, nous aimons à répéter sa pieuse désignation, date du 10 février 1819.

Un vénérable ecclésiastique la dota du local qu'elle occupe, et voulut qu'elle eût, avant et après sa mort, la meilleure part des bienfaits que repandait sa main respectable.

Une directrice, à laquelle échut pour ce noble fait, en 1832, le premier prix de vertu institué par M. de Montyon, fut la fondatrice de l'établissement.

Elle n'existe plus; mais elle est remplacée par une dame charitable, qui se fait un devoir de la suivre dans la ligne

qu'elle s'était faite, et qui consacre sa vie à la prendre pour modèle.

Le nombre des orphelines admises s'est élevé, en 1840 et 1841, année moyenne, à 80.

En 1841, le produit d'une loterie, organisée pour venir en aide à l'établissement, lui donna la libre disposition d'un effectif de 4,000 francs.

Le Roi, la Reine, les Princes et les Princesses de la famille royale, que l'on n'invoque jamais en vain dans l'intérêt des établissements de charité, ont bien voulu contribuer au succès de cette loterie, en envoyant des lots magnifiques. Les dames de la ville s'étaient empressées également d'en présenter un grand nombre, qui ont fait le plus grand honneur à leur bon goût, comme au sentiment qui les animait.

Citer encore la société de charité maternelle, dont le nom seul révèle la mission charitable, c'est prouver en peu de mots que la ville d'Elbeuf n'est étrangère à rien de ce qui élève l'ame, quand il s'agit de secourir l'humanité souffrante.

La société a été fondée dans le courant de l'année 1836. Elle a eu pour but de soulager les malheureuses mères de famille appartenant aux classes pauvres et laborieuses, au moment de leur accouchement et dans les premiers mois qui le suivent.

La société de charité maternelle ne reçoit point d'allocations publiques; elle n'existe que par les dons de la charité privée, par les offrandes des personnes bienfaisantes de la localité, auxquelles se sont jointes, chaque année, celles d'une auguste princesse, qui est en même temps le modèle des mères et la personnification de la bienfaisance, de la Reine des Français.

Cette société, qui se rattache à l'une des institutions les plus intéressantes du pays, est aussi l'une de celles que

l'opinion publique entoure le plus de bienveillance et de faveur. Elle a existé, de 1836 à 1839, sans caractère légal; et, quoiqu'elle se soit placée, dès son origine, sous le patronage de la Reine, elle ne pouvait prétendre à cette faveur, avant que la population eût atteint le chiffre de 12,000 habitants.

Néanmoins, la Reine avait, dès 1838, envoyé un don de 300 francs, en sa qualité de présidente de toutes les sociétés maternelles de France. Elle a bien voulu ranger la société, dès qu'elle a été légalement reconnue, parmi les ayant-droit à la répartition d'un fonds qu'elle applique à cette destination, et lui faire parvenir à ce titre :

500 f. en 1839;
400 en 1840;
400 en 1841;
225 en 1842, sauf les dons ultérieurs.

La société maternelle est bien organisée, sagement administrée. Les cas d'admission sont définis dans un règlement uniformément suivi. Les secours sont distribués en nature.

Il est, chaque année, rendu un compte des recettes et des dépenses, et fait un état des travaux de la société.

Depuis sa fondation jusqu'à la fin de l'année 1841, la société maternelle a porté des secours dans près de 400 familles. Combien n'a-t-elle pas conservé de mères à leurs enfants, d'enfants à leurs mères?

Voici l'état comparé des résultats de chaque année.

Années.	Mères accouchées	Garçons.	Filles.	Total.	Enfants Décédés dans les 3 premier mois.	Mères décédées.	Dépenses.	
							f.	c.
6 mois 1836 et l'année 1837	90	56	42	98	22	3	3997	30
1838	60	30	33	63	10	1	2735	54
1839	86	50	40	90	18	»	2350	41
1840	72	48	28	76	16	»	2818	76
1841	72	48	28	76	12	»	3851	84
	380	232	171	403	78	4	15753	85

La dépense moyenne est d'environ 40 francs, par femme secourue,

La société de charité maternelle est un utile auxiliaire du bureau de bienfaisance.

Elle est plus propre à comprendre et à opérer un genre de secours si nécessaires, et qui réclame dans leur répartition tant de soin et de discernement.

Honneur aux dames qui s'en chargent avec tant de zèle et de dévouement.

Deux sociétés de secours mutuels ont aussi rencontré faveur et sympathie dans la localité.

L'une d'elles, la société des anciens militaires, a été pour les vétérans de nos armées un centre de ralliement local, un anneau de cette chaîne qui doit unir, jusqu'à la fin de leur carrière, les valeureux défenseurs de la patrie, partout où ils se retirent.

La société des anciens militaires compte 158 adhérents. Elle existe par le fait depuis l'année 1820; elle est parfaitement organisée : tous les chirurgiens militaires qui sont rentrés dans leurs foyers en font partie, à charge de donner gratuitement leurs soins aux membres de la société.

Les conditions d'admission sont la production officielle de titres justifiant que l'on a servi dans l'armée française avec honneur et probité, et le prix de la cotisation mensuelle est, pour chaque associé, de 40 centimes.

Les membres de la société se réunissent tous les mois en séance ordinaire. Ils s'assemblent extraordinairement quand il s'agit de rendre les derniers devoirs à celui d'entr'eux qui subit la loi commune, celle du trépas. Chacun s'empresse alors d'accompagner le défunt à sa dernière demeure, et de lui faire les honneurs militaires.

Une autre société, celle des ouvriers tisserands, sous le patronage de Saint-Roch, est identique dans son but à celui de la société des anciens militaires.

La société des tisserands a l'institution officielle depuis le 18 janvier 1842 ; l'effectif de ses membres est limité à 200. La composition d'un Conseil d'administration et ses statuts ont été réglés par acte public.

La ville d'Elbeuf n'a point de bourse qui puisse être pour les commerçants et les industriels, un moyen de faire connaître en toute publicité le cours des objets de négoce et des marchandises, ou de faciliter les rapports et les transactions entre les parties intéressées. Mais le commerce et l'industrie ont obvié à cette lacune; ils se sont réunis en société pour parvenir au même but, et la société, qu'ils ont organisée à cet effet, a pris le titre de société des commerçants.

Son existence date du 1er juillet 1829 ; et récemment un vaste local a été édifié à grands frais, pour être approprié à toutes les exigences de l'agglomération à laquelle il sert de lieu de réunion.

Pour y être admis, il faut être présenté par deux répondants et subir l'épreuve d'un scrutin.

Le prix de la cotisation annuelle est de 60 francs. Le nombre des sociétaires est illimité ; il est actuellement de 314 environ, et s'augmente tous les jours. Les étrangers y sont admis, quand ils sont accompagnés par un sociétaire; ils y trouvent l'accueil le plus obligeant.

La société des commerçants n'est pas exclusivement commerciale et industrielle; elle est aussi littéraire. Toutes les revues périodiques, tous les journaux qui se publient, sont à la disposition des sociétaires, dans un cabinet de lecture abondamment pourvu.

On compte à Elbeuf trois titulaires de brevets d'imprimeurs lithographes, obtenus, le premier, en 1828; le second, en 1835 ; le troisième, en 1837 ; et deux titulaires de brevets d'imprimeurs typographes et de libraires, obtenus, le premier, en 1828 ; le second, en 1837.

Il s'y imprime hebdomadairement deux journaux qui ne sont point politiques, et qui n'ont à s'alimenter que des affaires de la localité et des annonces industrielles et commerciales. Ils ont malheureusement accueilli quelquefois les discussions entre les personnes, quand leurs colonnes auraient été plus utilement remplies de ce qui touche les intérêts généraux de la cité.

Le premier de ces journaux existe depuis le 15 mai 1832, et s'est intitulé tour-à-tour : *Industriel*, *Journal d'Elbeuf Journal d'Elbeuf et de Louviers* et *Gazette d'Elbeuf*.

L'autre n'a paru que le 22 avril 1838, sous le nom de l'*Industriel elbeuvien*. Ce nom n'a pas varié.

Dans une ville qui s'est graduellement augmentée, les règlements de police ont dû nécessairement recevoir des modifications successives ; ils en recevront encore avant de pouvoir être coordonnés dans un seul et même cadre. Celui qui a pour objet de garantir des approvisionnements suffisants à la population, date du 21 mai 1817 ; il est sanctionné par ordonnance royale, et prescrit des conditions de moralité et de capacité à tous ceux qui veulent exercer à Elbeuf la profession de boulanger.

Il les divise ensuite en trois classes et les oblige à avoir constamment en réserve, dans leur magasin, un approvisionnement de farine de première qualité, s'élevant à

12,000	kilogrammes	pour les boulangers de	1re classe ;
8,000	—	pour ceux de	2e classe ;
4,000	—	pour ceux de	3e classe.

Le maire est obligé de faire constater, tous les mois, la situation de cette réserve et d'en envoyer au préfet du département l'état certifié par lui.

Le classement des boulangers se fait par un syndic assisté de deux adjoints, en présence du maire.

Le syndicat est renouvelé tous les ans. A cet effet, le

maire choisit parmi les boulangers sept électeurs qui procèdent à cette opération.

Le syndic et ses adjoints règlent le minimum du nombre des fournées que chaque boulanger est tenu de faire, suivant les différentes saisons de l'année. Ils surveillent les approvisionnements de réserve, et la nature et la qualité des farines dont ils se composent.

Tout boulanger est tenu de peser le pain, s'il en est requis par l'acheteur. Il doit avoir, dans le lieu le plus apparent de sa boutique, les balances et les poids nécessaires, et cette mesure pourra prochainement s'étendre, en ce sens que les boulangers pourront bien être astreints à se munir de balances et de poids quand ils transporteront le pain de maison en maison.

Dans ce dernier cas, la taxation des différentes espèces de pain, qui est basée depuis plusieurs années sur celle de la ville de Rouen, ne semblerait plus devoir s'appliquer au pain de fantaisie, au-dessous de 2 kilogrammes. Il y aurait justice à stipuler en faveur des boulangers cette franchise, par une foule de considérations qu'il faut méditer mûrement, toutefois, avant de trancher une pareille question.

Le pain, quand il se présente exclusivement comme objet de première nécessité, doit être taxé de manière à ce que la subsistance des classes les moins aisées ne s'en trouve pas compromise. Le pain de luxe doit être régi d'après un mode tout différent.

C'est encore une ordonnance royale qui réglemente la police des eaux du Puchot. Elle a été promulguée le 6 février 1822.

Elbeuf était, il y a moins de trente ans, à peu près à l'état d'impasse, si l'on peut s'exprimer ainsi.

Le tableau de classification de ses chemins vicinaux, dressé, le 9 août 1836, en conformité de la loi du 28

février 1805, établit que ces diverses voies sont de nature déjà à multiplier les rapports de la cité avec les communes environnantes, qui lui envoient la plupart de ses ouvriers.

La véritable, la grande route d'Elbeuf à Rouen, c'est la voie fluviale. Jusqu'en 1815, et partiellement jusqu'en 1833, après cette époque, elle était desservie par des bateaux à corde; et, si l'on se reporte avec peine au triste souvenir qui nous est resté de ce mode de transports, c'est pour mieux apprécier les notables améliorations que nous devons, sous ce rapport, à la navigation à vapeur.

Grace à l'admirable application qui en a été faite, un quadruple service vient de s'organiser entre Elbeuf et Rouen, pour l'aller et le retour.

Pendant la durée du jour, la distance se franchit en aval, en moins d'une heure et demie; elle exige deux heures pour le trajet en amont.

Notre ville est donc devenue le faubourg le plus important de la capitale normande.

La navigation à vapeur fut introduite à Elbeuf vers l'année 1815. Elle a donné lieu, à plusieurs reprises, à des rivalités funestes entre les entreprises qui l'ont exploitée; elle vient de se concentrer et de se fondre, à la fin du mois de juin, dans une seule et même compagnie.

Voici, par rapport aux routes et à la voie fluviale, l'état des voitures, qui, pendant 1841, ont été en circulation; la désignation des routes desservies et le chiffre des sommes payées par les assujétis à l'administration des contributions indirectes, pour le dixième du prix des places pour les voyageurs, et du prix reçu pour le transport des marchandises.

Nombre de voitures.	ROUTES DESSERVIES.	Sommes payées par les assujétis	
		f.	c.
3	Voitures de louage.	132	»
1	d'Elbeuf au Neubourg.	103	18
3	voitures de louage.	132	»
3 bateaux à vap.	d'Elbeuf à Rouen.	5354	29
2	*Idem.*	1057	10
1 voiture	d'Elbeuf à Neubourg.	602	25
1	— à Louviers.	261	51
1	— à Louviers.	338	22
1	— à Louviers.	190	07
1	Voiture de louage.	33	»
1	d'Elbeuf au Bourgtheroude	159	83
1	d'Elbeuf à Rouen.		

Le tableau qui précède comprend les droits acquittés, au bureau d'Elbeuf, pour le dixième du prix des places et du prix reçu pour le transport des marchandises ; mais il n'exprime qu'imparfaitement ainsi le mouvement d'arrivée des voyageurs en ville, lequel ne se calcule pas sur la réalité des places occupées dans les voitures publiques de terre et d'eau, mais sur la contenance déclarée de ces voitures, avec déduction d'un quart pour les places vides, conformément à la loi du 25 mars 1817.

Quant au mouvement de départ des voyageurs qui quittent la ville, il se constate aux points divers d'arrivée, d'après les bases qui viennent d'être énoncées.

On ne peut donc agir en cette matière que par voie de supposition. Les statisticiens ont essayé un travail à cet

égard, quand il a été question d'établir le nombre de voyageurs et la masse des transports de marchandises que déterminerait, soit un embranchement au chemin de fer de Paris à Rouen, soit le passage d'une autre ligne se dirigeant de la ligne principale de Caen par Honfleur.

Ce travail immense ne pouvait avoir lieu qu'en se plaçant au point de vue de relations nouvelles à créer. Il n'embrassait rien que d'hypothétique, et ne touchait dans l'actualité qu'à une partie la plus importante, il est vrai, du mouvement général.

Nous craindrions donc de grouper ici des chiffres, dont nous ne saurions garantir l'exactitude.

Le point le plus rapproché d'Elbeuf, relativement à sa distance du chemin de fer, est le col de Tourville, qui n'en est éloigné que de 8 kilomètres. C'est là que devra se rattacher l'embranchement qui peut nous être destiné.

Nous y trouverons, en attendant, une station à laquelle on arrivera, par un futur chemin de grande communication, à mettre en rapport avec un pont que l'on jette en ce moment sur la Seine, pour communiquer d'Elbeuf à Saint-Aubin.

Une autre station va être établie à Oissel, lieu distant d'Elbeuf de 10 kilomètres.

Concilier les intérêts généraux et privés que soulève la question des chemins de fer, à partir de son origine, en y comprenant la lutte entre les lignes des plateaux et de la vallée de la Seine, c'était assurément chose fort difficile. Tout reste, en quelque sorte, encore à faire en ce qui nous concerne dans ces graves débats, et le temps seul pourra nous apprendre l'issue favorable qu'ils peuvent avoir pour nous.

Jusque-là, l'extension donnée aux communications par l'effet des routes diverses que nous possédons, continuera à faciliter nos relations et nos débouchés. C'est au système

d'améliorations, dont la circulation a été l'objet sous ce rapport, que nous devons aussi les notables changements survenus dans le double service de la poste aux chevaux et de la poste aux lettres.

L'organisation du premier remonte à l'année 1800, et, jusqu'à 1831, époque de la cession du brevet de maître de poste au titulaire actuel, il était fort peu suivi, assez mal entretenu; l'exploitation en était assez onéreuse, et les produits n'étaient pas de nature à encourager les améliorations à y introduire.

En 1831, le titulaire n'était astreint qu'à tenir un effectif de 10 chevaux, et les droits qui lui sont attribués sur l'ensemble des voitures publiques formaient tout au plus, avec ce qu'on appelle les gages, un quantum annuel de 1,160 francs 30 centimes.

En 1842, par suite du grand mouvement qui s'est opéré, le maître de la poste aux chevaux, à la résidence d'Elbeuf, est obligé de tenir constamment en disponibilité un effectif de 15 chevaux, et les droits qu'il perçoit pour l'année sur les voitures publiques, non compris ce que lui rapportent les relais des diligences, malles et courriers, se résument dans le tableau ci-après :

Trois voitures en correspondance à Louviers avec les messageries de Rouen.	1715 f.	40 c.
Voitures se dirigeant de Rouen à Caen par Elbeuf.	1215	40
Autre voiture allant de Rouen au Mans par Elbeuf.	911	55
Autre voiture de Rouen à Condé-sur-Noireau par Elbeuf.	911	55
Autre voiture de Rouen à Verneuil par Elbeuf.	876	»
Autre voiture de Beaumont à Elbeuf. .	949	»
Total à reporter.	6578 f.	90 c.

Report d'autre part	6578 f.	90 c.
Retenue faite sur le service de la malle au profit de la poste.	730	»
Gages	350	»
	7658	90

Le service de la poste aux lettres, qui se bornait, jusqu'en 1825, à l'entretien d'un estafette allant à pied d'Elbeuf à Pont-de-l'Arche, a successivement grandi d'une manière presque incroyable.

Les lettres expédiées en 1841 se sont élevées à peu près à 219,000

Celles reçues même année, à peu près à 182,500.

On peut, par cette dernière indication, se former une idée du progrès récemment imprimé aux relations commerciales et industrielles.

La ville d'Elbeuf présentait à un ingénieur célèbre une position géologique assez favorable pour qu'il pût y forer des puits artésiens, en allant chercher dans les entrailles de la terre une eau précieuse pour les besoins ordinaires de la vie et pour les exploitations industrielles.

Le premier essai date de l'année 1833, et le succès, dont cet essai fut couronné, devint un heureux prélude à tous ceux dont il fut suivi.

Un pont suspendu actuellement en cours de construction est destiné à faire communiquer utilement avec la ville d'Elbeuf le village de Saint-Aubin, où l'on voit des promenades et des sites pittoresques, où résident surtout beaucoup d'auxiliaires de la fabrique que leurs travaux appellent journellement en ville, et qui doivent rencontrer dans la création d'un pont un moyen de passage et de circulation vraiment indispensables.

La population elbeuvienne est presque généralement catholique. Avant la révocation du fameux édit de Nantes, on y comptait beaucoup de protestants, et leur éloignement

forcé n'a pas peu contribué à retarder d'un siècle l'essor que devait prendre notre cité.

Deux églises sont consacrées aujourd'hui à l'exercice du culte.

C'est l'église Saint-Jean qui est l'église paroissiale. Sa partie orientale, composée du chœur et des chapelles, fut construite en 1466, et la partie moderne, formée de la nef et des bas-côtés, ne date que de 1773.

En 1828, le Conseil municipal vota l'allocation d'une somme de 30,000 francs pour l'achat d'un terrain, et d'une autre somme de 16,486 francs 18 centimes pour des constructions affectées à la formation du presbytère Saint-Jean.

La partie principale de l'église Saint-Etienne, qui est la succursale, a été élevée vers 1440. On ignore la date de la construction du surplus de l'édifice.

On remarque particulièrement dans ces deux églises des vitraux admirables, qui s'y sont assez bien conservés.

Ceux de l'église Saint-Etienne ont été récemment le texte d'une notice historique, dont la production a donné lieu, de la part du Gouvernement, à l'affectation d'un fonds de 8,000 fr., destiné tant aux réparations qu'ils exigent qu'à leur conservation.

Si l'accroissement de la population continue à se manifester comme il l'a fait depuis quelques années, il n'est pas douteux que les besoins du culte ne provoquent l'établissement d'une deuxième succursale. La piété des fidèles devra toutefois faire le fonds principal des dépenses que déterminera cet établissement; car les ressources de la commune laissent peu de marge pour en présenter les voies et moyens.

Dans les diverses expositions nationales des produits industriels, Elbeuf a toujours recueilli sa noble part, et nous comptons encore parmi nos manufacturiers la plupart

des hommes distingués qui ont obtenu des récompenses aux expositions de 1819, 1823, 1827, 1834 et 1839.

Ces encouragements ont porté leurs fruits, et le progrès ne reste point et ne restera pas stationnaire.

Mais en même temps qu'elle suit avec ardeur une marche toujours ascendante, l'industrie prétend aussi tout féconder dans les lieux dont elle a fait le théâtre de ses opérations. Il faut qu'à son appel ces lieux changent et se transforment selon les nouveaux besoins qui s'y manifestent; et voilà pourquoi chacune des Administrations, qui se sont succédées pendant quarante années, a toujours trouvé un ample champ où elle pût utilement marquer son passage dans la direction des affaires publiques.

Messieurs, pour faire la part réelle de tous ceux qui concourent à la spécialité de notre ville, je rappellerai de mémorables paroles. En terminant, je citerai celles qui ont été prononcées par le grand-homme, lorsque, n'étant que premier Consul et se trouvant au milieu de nous, le 3 novembre 1802, il dit : « *Elbeuf est une ruche; tout le monde y travaille.* »

Ces paroles n'ont point été perdues, car nous sommes fiers d'une telle appréciation. Il n'en peut exister de meilleure; et, pour en perpétuer le souvenir, nous en avons fait l'exergue des armes que vient de prendre la ville d'Elbeuf, de ces armes si expressives, où l'on verra désormais une ruche d'abeilles surmontée des attributs les plus significatifs de notre précieuse industrie.

--*De la statistique appliquée à la typographie.*--Le recueil d'écrits géographiques et statistiques, etc. de M. A. Balbi, tom. 4e, contient un article intéressant emprunté à M. Ed. Hayez qui a bien démontré les rapports existant dans la répétition des différentes lettres dans les langues d'Europe les plus communes. Cet article mérite surtout d'être

connu des fondeurs de caractères et des imprimeurs qui doivent savoir le nombre approximatif de chaque lettre de l'alphabet dans la langue en laquelle ils impriment.

Sur 1000 lettres on trouve généralement :

	a	*e*	*i*	*o*	*u*	*y*
en français.....	73	186	67	52	65	1
latin.....	88	122	103	49	83	2
italien.....	106	127	111	98	31	0
espagnol....	123	141	60	100	44	13
portugais...	132	134	67	110	43	0,4
grec.....	100	138	97	124	47	0
anglais.....	73	132	74	75	25	18
hollandais...	61	207	61	57	15	0
allemand....	55	170	81	22	41	0,6

Voici maintenant quelques rapports à noter :

LANGUES.	RAPPORTS. des voyelles aux conson.	NOMBRE des lettres dans lesquelles on tr. 100 c.	RAPPORT de ces nombres.
française.....	0,805	537	0,188
latine.....	0,815	820	0,121
italienne.....	0,902	783	0,127
espagnole.....	0,941	710	0,140
portugaise.....	0,927	744	0,134
grecque.....	1,070	724	0,138
anglaise.....	0,665	775	0,132
hollandaise.....	0,677	480	0,208
allemande.....	0,591	589	0,169

Dans la langue française on trouve :

pour 1000 *e*	110 *é*	16 *è*	16 *ê*
318 *a*		22 *à*	3 *â*
373 *i*	2 *ï*	4 *fi* 2 *ffi*	3 *î*
313 *o*			2 *ô*
360 *u*		4 *ù*	3 *û*

et sur 5,243 lettres on compte 101 virgules ; 27 points ; 18 points d'interrogation ; 8 deux points ; 14 points et virgules.

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT L'ANNEE 1844.

Séance du 18 janvier 1844.

PRÉSIDENCE DE M. MATHERON.

M. le Secrétaire lit et la Société adopte les procès-verbaux des séances du 7 et du 21 décembre.

Correspondance. — Lettre de M. BLANCHET, Consul de France, à Trieste, qui, après avoir accusé réception de la circulaire relative aux recherches que notre Société désire provoquer à l'étranger, assure que le service consulaire l'absorbe tellement qu'il lui est absolument impossible de remplir le cadre tracé et conséquemment d'entretenir avec nous à ce sujet des relations suivies, mais qu'il tâchera de déterminer une personne capable, à Trieste, de fournir des renseignements suffisants, de la déterminer, disons-nous, à nous demander le titre de correspondant, et qu'il aura soin de nous informer du résultat de ses démarches.

Lettre de M. Henri GUYS, Consul de France, à Alep, qui, ayant reçu aussi un exemplaire de notre nouveau plan de recherches statistiques, et l'offre du titre de membre correspondant, dit que ses devoirs et ses obligations ne sauraient être un obstacle à l'accomplissement des

obligations qu'il contractera envers la Société de statistique de Marseille ; qu'il ne se dissimule pas toutes les difficultés que présente le travail demandé, mais qu'il l'entreprendra du moins et que s'il ne réussit pas entièrement, ce ne sera pas faute de l'avoir désiré et d'y avoir mis du zèle et des soins.

Lettre de M. Th. Goepp, Consul de France, à Erzeroum, qui annonce avoir reçu notre lettre tendante à obtenir de lui des renseignements sur le pays qu'il habite, mais où il n'est arrivé que depuis peu ; qu'il ne le connait donc pas assez pour pouvoir répondre à notre appel d'une manière satisfaisante ; qu'il s'est empressé, toutefois, de signaler à M. le docteur Bertoni, établi depuis long-temps en Arménie, le but de la Société de statistique de Marseille et le plan qu'elle propose ; que M. Bertoni, qui travaille depuis plus de vingt ans en Perse, dans le Kurdistan et en Arménie, et qui a recueilli des documents statistiques intéressants, a promis de nous faire parvenir le résultat de ses travaux.

Lettre de M. Hersant, Consul de France, aux îles Baléares, qui accuse également réception de la circulaire relative au nouveau système de recherches statistiques de notre Société dont il a en même temps reçu l'offre du titre de correspondant, et qui, bien que ses occupations officielles emploient presque tout son temps, n'hésite pas à s'occuper du travail demandé et conséquemment à accepter le titre honorable de correspondant, attendu qu'à Palma où il réside, il lui serait impossible de rencontrer une personne soit française ou indigéne réunissant les qualités nécessaires pour satisfaire à nos désirs.

Lettre de M. le Conseiller d'État, Préfet des Bouches-du-Rhône, qui nous réitère la demande déjà faite depuis quelque temps, de renseignements sur les résultats obtenus par M. l'Abbé Paramelle dans ses recherches de sources

souterraines. M. P. Matheron qui s'était chargé du rapport à faire à ce sujet et qui n'a pu s'en occuper encore, promet de le présenter incessamment.

Lettre de M. le Maire de Marseille qui remercie la Société de statistique de l'exactitude qu'elle a mise à lui transmettre le rapport qu'il lui avait demandé sur les semailles d'automne et les produits agricoles probables de l'année 1843.

Lettre du même Magistrat qui désire que la Société lui adresse, comme les années précédentes, l'état des consommations principales faites dans la ville de Marseille en 1843. MM. Faure du Rif et P. M. Roux sont chargés de dresser cet état dans le plus bref délai.

Lettre de M. le Conseiller d'État, Préfet des Bouches-du-Rhône, qui remercie la Société de lui avoir fait connaître la composition de la commission spéciale appelée à examiner les documents de statistique industrielle du 1er arrondissement des Bouches-du-Rhône, et qui remercie aussi d'avance les Membres de cette commission pour le soin qu'ils se proposent d'apporter à la vérification de ces documents. M. le Préfet adresse en même temps les bulletins à cet égard que déjà MM. les Maires de Marseille et de plusieurs communes du 1er arrondissement lui ont fait parvenir, et nous enverra aussitôt qu'ils lui seront parvenus les renseignements à ce sujet qui vraisemblablement lui seront encore envoyés. M. le Préfet exprime le désir que la commission commence le plus tôt possible son travail, et que si elle reconnait que des fabriques du 1er ordre ont été oubliées, elle veuille bien les lui signaler ou même fournir tous les renseignements qu'elle possèderait les concernant.

Lettre de M. Ermirio, Consul général de Sardaigne et de Lucques, qui remercie la Société de statistique de Marseille de l'avoir admis au nombre des Membres actifs, et

qui promet de faire ce qui dépendra de lui pour remplir les obligations que ce titre impose.

Lettre de M. Magnone, vice Consul de Sardaigne, qui, plein de reconnaissance aussi pour le titre de Membre actif que notre Société lui a décerné, donne l'assurance qu'il réunira tous ses efforts pour s'en rendre digne de plus en plus.

Lettre de M. le docteur Aubanel, Membre actif nouvellement élu, qui regrette beaucoup qu'une maladie grave de l'un des membres de sa famille, l'ait empêché d'assister à la dernière séance de la Société et qui, retenu encore aujourd'hui par des occupations pressantes, craint de ne pouvoir être présent à la séance de ce jour; mais dans cette hypothèse, il croit devoir appuyer la proposition faite déjà d'admettre au nombre des Membres correspondants, M. le docteur Thore, statisticien recommandable, son ancien collaborateur, qui lui a souvent témoigné le désir de faire partie de la Société de statistique de Marseille.

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. le Secrétaire,

1° les n. 105 à 117 des documents sur le commerce extérieur, publié par le ministère de l'agriculture et du commerce.

2° Le n. 24, année 1843, et le n. 1, année 1843, du Recueil d'actes et autres documents administratifs de la Préfecture du département des Bouches-du-Rhône.

8° Un ouvrage intitulé : Actes du Congrès de Vignerons et de producteurs de cidre, de France (1re session tenue à Angers, (Maine et Loire) en octobre 1842). Ouvrage offert par M. Guillory ainé, Président de la Société industrielle d'Angers, etc.

4° Un exemplaire du *Compte rendu de l'œuvre de Saint-François Regis de Marseille*, pour le mariage civil et religieux des pauvres, arrêté au 31 mai 1843.

5° Un exemplaire du procès-verbal imprimé de l'assemblée générale tenue, le 10 octobre 1843, à Montaigu, par le Comice agricole de l'arrondissement de Moissac, département de Tarn et Garonne.

6° Une brochure ayant pour titre, *Précis historique du Poitou pour servir à l'histoire générale de cette province, etc.*, *par* S. Giraudeau.

7° Enfin, la première partie, tome 10, des mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève.

M. A. Chambon, proposé en qualité de Membre actif, ayant fait parvenir à l'appui de sa candidature une notice historique et statistique, dont il est l'auteur, sur la fondation de la Caisse d'épargne, à Marseille, M. le Président nomme Membres de la commission qui doit examiner ce travail, MM. Allibert, Audouard et G. Fallot.

La correspondance étant épuisée, l'ordre du jour appelait en premier lieu l'installation des nouveaux membres du bureau, mais elle est renvoyée à la prochaine séance, attendu que les deux principaux fonctionnaires sont retenus chez eux pour cause de maladie. M. Matheron saisit l'occasion présente pour complimenter deux membres actifs, MM. Allibert et Ermirio, qui siègent pour la première fois au sein de la Société, et pour féliciter celle-ci des acquisitions précieuses qu'elle a faites, en 1843, en recevant Membres actifs MM. Aubanel, Allibert, Ermirio et Magnone, qui ne peuvent que concourir à la prospérité de la compagnie, en apportant leur tribut de lumières et de zèle.

M. Allibert remercie la Société du témoignage d'estime qu'il en a reçu, et dit que s'il y a du bon dans le travail qu'il a présenté, c'est que M. Feautrier l'a guidé dans ses recherches.

Lectures. — M. Feautrier lit une *notice historique sur*

l'Eclairage public de Marseille, depuis son inauguration. le 17 décembre 1785, *jusqu'en* 1843. Cette lecture et celle faite aussi par le même membre d'un procès-verbal relatif à l'érection de la colonne Bonaparte, à Marseille, captivent l'attention de l'assemblée.

Rapports. --- La parole est ensuite à M. Beuf, Trésorier, qui rend compte de sa gestion pendant l'année qui vient de s'écouler. Ce rapport a été écouté avec intérêt.

Puis l'ordre du jour amène la nomination par voie de scrutin, de trois membres devant composer la commission pour l'apurement des comptes de M. le Trésorier.

MM. Faure du Rif, Bouis et Dieuset ayant réuni le plus de voix sont nommés auditeurs des comptes.

L'ordre du jour amène enfin le rapport, par M. le Secrétaire perpétuel, sur les titres de plusieurs personnes à admettre en qualité de membre correspondant ; M. Roux parled'abord de M.Thore dont l'admission n'a été ajournée que parceque l'on avait pensé que ce candidat n'avait pas été même présenté; il rappelle la lettre de M.Aubanelqui affirme que M.Thore a plusieurs fois exprimé le vœu de faire partie de notre Société et serait bien flatté d'en recevoir un diplôme de correspondant.Quant au mérite deM.Thore, ajoute M. Roux, un honorable membre, M. le docteur Guiaud, l'a déjà fait ressortir dans unrapport qui a été vivement applaudi dans la séance de novembre dernier.

Membres reçus. --- D'après tous ces motifs, la Société passe immédiatement au scrutin du candidat qui, ayant obtenu tous les suffrages, est proclamé membre correspondant.

M. le Secrétaire dit ensuite avoir, conformément à une décision de la compagnie, examiné de concert avec M. Miége, les réponses faites par un grand nombre de consuls à la circulaire qui leur avait été transmise, relativement aux recherches statistiques, à l'étranger, examen qui

avait pour but de signaler ceux des consuls qui ont accepté notre proposition d'entretenir des relations avec nous, comme dignes d'être admis parmi nos correspondants, ainsi que les personnes proposées par les consuls auxquels des motifs légitimes n'auraient pas permis de répondre à notre appel.

Il résulte du résumé fait à ce sujet que MM. Defly, consul à Rome; le docteur Jean Prassacachi, proposé par M. Gillet, consul de France, à Salonique; Hypolite Flury, consul dans le royaume de Valence; Descarneaux, statisticien, à Bucharest, proposé par M. Billcoq, consul général de France dans les principautés du Danube, à Bucharest; Pistoretti, négociant, proposé par M. Pellissier, consul de France, à Soussa; Pascal Borrely, statisticien, à Palerme, proposé par M. de Montigny, consul honoraire de France, à Naples; Henri Guiz, consul, à Alep; le docteur Bertoni, proposé par M. Goepp, consul de France, à Erzeroum; Hersant, consul de France, aux îles Baléares; il résulte, disons-nous, de ce résumé, que les neuf personnes précitées réunissent toutes les conditions désirables pour remplir les vues de la Société de statistique, comme membres correspondants. En conséquence, et considérant qu'il n'y a pas lieu de les scrutiner, puisque le titre dont il s'agit leur a été offert directement ou indirectement, M. le Président, après avoir toutefois consulté l'assemblée, les proclame tous membres correspondants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 1er février 1844.

PRÉSIDENCE DE M. LOUBON.

M. MATHERON, Président sortant, occupe momentanément le fauteuil.

M. le Secrétaire perpétuel lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 18 janvier.

Correspondance. --- M. le Préfet de notre département, en réponse à la demande que lui a adressée M. le Secrétaire, d'un certain nombre d'exemplaires de cadres réclamés par la commission d'industrie, fait parvenir ces exemplaires et promet de soumettre, dès qu'il le pourra, au contrôle de cette commission, les bulletins qu'il fait encore dresser concernant la statistique industrielle du 1er arrondissement des Bouches-du-Rhône.

M. d'EBELING, qui n'a pu assister à la séance de ce jour, transmet un état de la navigation étrangère à Marseille, en 1843, et assure, dans sa lettre d'envoi, que l'on peut compter sur l'exactitude de ce travail qui, pourtant, diffère de celui publié dans les journaux d'après les listes de la douane, puisqu'il présente un excédant de 45 navires dans les arrivées. M. d'EBELING ajoute qu'il a toujours eu à noter quelque différence entre le tableau fait d'après les documents officiels de MM. les Consuls et celui émané de la douane; et qu'il ne serait pas sans intérêt d'approfondir ce mystère.

M. le Secrétaire rappelle qu'il a, depuis long-temps, fixé l'attention de la compagnie sur cette différence qui se fait remarquer aussi dans les tableaux de la navigation dressés par le bureau du port ou le commissariat de la

marine et par l'intendance sanitaire. Déjà, une commission composée de trois membres a été invitée à rechercher les causes de cette différence. M. le Secrétaire insiste pour qu'une nouvelle commission plus nombreuse s'occupe incessamment de ce sujet important.

MM. Saint-Ferreol, Ermirio et P. M. Roux font quelques observations à la suite desquelles M. le Président charge MM. d'Ebeling, Ermirio, Saint-Ferreol, G. Fallot et P. Ricard de faire dans le plus bref délai un rapport sur ce qui donne constamment lieu à certaines différences dans les états de plusieurs de nos administrations concernant le mouvement de la navigation de notre port.

M. Hypolite de Saint-Cyr, gérant du Consulat de France, chancelier royal, à Mobile, accuse réception de la lettre qui lui a été écrite par la Société de statistique de Marseille, pour obtenir des documents d'après le plan qu'elle a adopté sur la proposition de M. Miège. M. de Saint-Cyr dit que n'ayant trouvé personne qui ait fait preuve de bonne volonté pour se livrer à la recherche de ces documents, il s'y livrera lui-même et nous en adressera le résultat. Il serait flatté conséquemment d'être admis parmi nos correspondants dont les devoirs se concilient, ajoute-t-il, avec ses fonctions, puisque les uns et les autres ont pour but et mission spéciale de favoriser et d'aider le commerce.

M. Miège retenu chez lui pour cause de maladie, écrit à la Société pour lui exprimer le regret qu'il éprouve de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Sont déposés sur le bureau : 1° les n° 1, 2 et 3, 14e vol. du journal des travaux de la Société française de statistique universelle.

2° Deux n° du recueil d'actes et autres documents administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

3° Le 12e cahier, vol. XIX, décembre 1843, du *Cultivateur*

journal des progrès agricoles, fondé en 1839 et adopté comme bulletin du cercle agricole de Paris. Il est fait mention dans ce cahier, de la 2e session du Congrès des Vignerons, à Bordeaux, dans laquelle il a été décidé, comme on sait, que la 3e session de ce Congrès aurait lieu à Marseille du 10 au 16 août 1844.

Installation des fonctionnaires. — La correspondance épuisée, M. Matheron procède à l'installation des nouveaux fonctionnaires, et avant de quitter le fauteuil, rappelle en peu de mots les actes de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler ; il se félicite de n'avoir pas eu à jeter des fleurs sur la tombe d'aucun de ses collègues, et d'avoir vu au contraire la compagnie se recruter de membres honorables auxquels il a été et est encore aujourd'hui heureux de pouvoir adresser des paroles de félicitation. Puis, il s'exprime à peu près en ces termes : je cède la place à un homme dont le caractère et les travaux sont assez connus, pour que je sois dispensé de faire son éloge, etc. Avec lui, avec les autres membres du bureau et des personnes telles que celles dont nous venons de faire l'acquisition, la Société ne peut manquer d'atteindre promptement le but qu'elle se propose et mériter toujours davantage l'estime de l'administration et du public éclairé.

M. Aubanel présent, pour la première fois, depuis son admission, au sein de l'assemblée, et que par celà même, M. Matheron avait complimenté particulièrement, remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'associant à leurs travaux ; honneur que bien des motifs lui avaient fait ambitionner, celui notamment de sa conviction que les recherches statistiques sont d'une trop grande importance, pour ne pas désirer de faire partie d'une société qui s'en occupe avec ardeur.

M. Aubanel finit par promettre le concours de tout le zèle et de toute l'activité dont il est capable.

M. Loubon, président, nouvellement élu, lit un discours où, après avoir rappelé qu'il a déjà été placé à la tête de la compagnie, il y a six ans, il exprime sa gratitude pour la nouvelle marque d'estime que lui ont donné ses collègues, en l'appelant à remplir cette année les mêmes fonctions. Il ne se dissimule pas que ces obligations sont aujourd'hui plus grandes, la Société ayant aggrandi la sphère de ses travaux. Mais pour faciliter cette extension, il promet d'être de plus en plus dévoué, de puiser des encouragements dans les exemples de ses prédécesseurs comptant, d'ailleurs, sur l'appui de notre digne Vice-Président et des autres membres du Conseil d'administration. Jettant un coup d'œil retrospectif sur notre Société; M. Loubon nous la représente comme ne s'étant guère occupé tout d'abord que de travaux littéraires et scientifiques auxquels la statistique n'avait que très peu de part, mais comme ayant bientôt compris que telle ne devait pas être sa mission; que sans négliger ce qui a trait à l'agriculture, aux sciences, aux lettres et aux arts, elle devait plus particulièrement s'attacher aux recherches relatives au commerce intérieur et extérieur, puis retraçant à propos ce qu'elle a entrepris pour avoir des données positives sur le commerce dans toutes les parties du monde, M. Loubon fait entrevoir ce que l'on est en droit d'attendre des membres de notre Société, si leurs efforts ne sont point interrompus, si le répertoire de leurs travaux ne cesse pas de paraître régulièrement, etc.

Rapports.--- L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport de la commission chargée de l'apurement des comptes de M. le Trésorier. Composée de MM. Dieuset, rapporteur, Bouis et Faure du Rif, la commission a reconnu que ces comptes qu'elle a examiné avec le plus

grand soin ont été tenus avec cette même exactitude et cette régularité parfaite dont notre honorable trésorier nous fournit chaque année la preuve; et il reste démontré que nos finances sont dans un état prospère et tel qu'il renferme les éléments d'ordre et d'économie qui distinguent tous les actes du Conseil d'administration, qu'il nous donne toute sécurité pour l'avenir et nous permet de subvenir aux dépenses ordinaires et même à celles extraordinaires de l'exercice qui s'ouvre devant nous.

Ce rapport est adopté dans tout son contenu.

— L'ordre du jour amène en second lieu le rapport de la commission désignée pour examiner le travail présenté par M. Chambon, à l'appui de sa candidature. Organe de la commission, M. Allibert dit d'abord que ce travail dont il donne ensuite l'analyse a pour objet l'historique de la fondation de la caisse d'épargne de Marseille, précédé de quelques considérations générales sur les avantages attachés aux institutions de ce genre. M. Chambon a joint à son travail un état nominatif des fondateurs, un état nominatif des administrateurs de la caisse, et un tableau fesant connaître l'état de celle-ci en 1843. M. le rapporteur soutient que tous ces documents offrent beaucoup d'intérêt, et décèlent le bon citoyen qui concourt de cœur au bien général. Par ces motifs et d'autres encore que M. Allibert a fort bien fait valoir, la commission a été unanime pour proposer l'admission de M. Chambon comme membre actif de la Société.

— Après ce rapport dont la lecture a été écoutée avec intérêt, M. le Secrétaire perpétuel fait, au nom de M. Faure du Rif et au sien, un rapport sur l'état des consommations à Marseille, en 1843, avec indication du prix moyen de chaque article livré à la consommation.

La Société adopte ce rapport dans tout son contenu et décide d'en transmettre une copie à M. le maire de

Marseille, conformément à une demande de ce magistrat.

Membres reçus. — On procède ensuite, par voie de scrutin, à la nomination de M. Chambon, candidat au titre de membre actif, et M. Chambon ayant réuni tous les suffrages est proclamé membre actif par M. le Président qui proclame ensuite membre correspondant, après avoir toutefois consulté l'assemblée, M. Hypolite de Saint-Cyr, gérant du consulat de France, chancelier royal à Mobile.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée.

Séance du 7 mars 1844.

Présidence de M. Loubon.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 1er février dernier.

Correspondance. — Lettre de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône qui désire connaître l'époque présumée où notre commission d'industrie pourra présenter son travail relatif aux établissements industriels à Marseille.

Un membre fait observer que l'on ne saurait encore préciser cette époque, vu que M. le maire ne nous a point encore fait parvenir tous les dossiers que la commission a été appelée à examiner.

Lettre de M. le maire de Marseille qui accuse réception de l'état que notre Société lui a transmis des consommations principales faites à Marseille en 1843, avec le prix moyen de chaque objet consommé. M. le maire en nous

remerçiant de ce document, ajoute qu'il l'a envoyé à M. le Préfet, et lui a dit que comme ceux fournis les années précédentes, ce travail était dû aux recherches de la Société de statistique toujours disposée à repondre avec empressement aux vues de l'administration.

Lettre de M. Adolphe Chambon qui remercie la compagnie du titre de membre actif qu'elle lui a décerné, et heureux autant que flatté de ce titre, promet d'apporter à l'accomplissement de ses devoirs tout le zèle et le dévoûment dont il est susceptible.

Lettre de M. le docteur Gassier qui exprime le regret que son âge et même des infirmités ne lui permettent plus de participer aux travaux de la Société dont il désirerait faire encore partie, toutefois, comme membre honoraire.

Sur la remarque de M. le Secrétaire que l'art. 11 de nos statuts est applicable à M. Gassier, celui-ci est immédiatement proclamé membre honoraire.

M. le Secrétaire fait savoir en même temps que M. Paul Autran, quoique ne réunissant point encore la double condition de 60 ans d'âge et de dix ans de travaux, puisqu'il n'a été reçu membre actif qu'en 1836, a fait valoir des motifs assez légitimes qui l'empêchent de prendre une part active à nos travaux; qu'il conviendrait conséquemment de l'admettre parmi les honoraires, attendu d'ailleurs qu'en principe il avait été proposé pour l'obtention de ce titre. La Société appréciant ces motifs, reçoit M. Paul Autran membre honoraire.

Lettre de M. G. de Lentilly, consul de France, à Jérusalem, qui ne pouvant, vu ses nombreuses occupations se livrer aux recherches des documents que la Société lui a demandés, propose pour s'acquitter de cette tâche M. Philibert, agent consulaire de France, à Jaffa, qu'il regarde comme étant plus que tout autre en position de

remplir nos intentions, qui accepterait avec reconnaissance le titre de correspondant et mettrait tous ses soins à répondre utilement à notre appel.

Lettre de M. Augrand, consul de France, à Cadix, qui accuse réception de la lettre que la Société de statistique lui a écrite en août dernier pour lui demander des documents d'après notre nouveau système de recherches, et qui promet, s'il est admis au nombre de nos correspondants, d'écrire à M. le Ministre des affaires étrangères pour en obtenir l'autorisation de nous communiquer, outre les renseignements qui sont dans le domaine public, ceux qui parviendraient à sa connaissance à titre d'agent du gouvernement.

Lettre de M. Alfred Marey Monge, consul de France, à Corogne, qui exprime le regret de ne pouvoir, faute de temps, répondre à la confiance de notre Société, mais qui désigne comme son remplaçant dans la recherche des documents statistiques suivant notre programme, M. Vicente Manuel de Cocina, Président de l'Académie littéraire de Saint-Jacques de Compostille, Directeur du journal la *Centinela de Galicia*, homme d'un mérite distingué et qui, étant reçu correspondant, ne manquera pas de participer aux services que rend notre compagnie à laquelle, du reste, M. le consul offre les siens pour tout ce qu'il pourra faire dans le pays où il réside.

Sont ensuite déposés sur le bureau 1° un exemplaire du programme du concours ouvert par l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix, et qui sera jugé le 1er mai 1845.

2° Les n° 4, 5 et 6 du journal des travaux de la Société française de statistique universelle.

3° Sept n° de la gazette de l'association agricole de Turin.

4° Le n. 118 à 131 des documents sur le commerce

extérieur, publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce.

5° Une brochure intitulée : de l'importation des graines oléagineuses exotiques dans le midi de la France; rapport par M. Eug. Estrangin.

6° Une brochure ayant pour titre : Théorie pratique sur les tiroirs des machines à vapeur; par T. Plaisant, à Angers, (rapporteur, M. Moissard).

7° Un exemplaire d'un discours prononcé à la Société industrielle d'Angers, dans sa séance du 8 fevrier 1844 par son Président, M. Guillory ainé, correspondant de la Société de statistique de Marseille, etc.

8° Un exemplaire d'un rapport sur les fouilles d'antiquités, faites à Aix, en 1841; par M. Rouard, bibliothécaire, secrétaire de la commission d'archeologie d'Aix, (M. Audouard, rapporteur).

9° Un ouvrage intitulé : Cours d'agriculture; par M. le professeur Bonnet, correspondant à Besançon.

10° Enfin, les 21 almanachs de Marseille de Grosson, (de 1770 à 1890), offerts à titre d'hommage, par M. Ad. Chambon, membre actif.

11° Deux brochures dont l'auteur, M. le baron d'Hombres Firmas, correspondant à Alais, a fait hommage à la Société, et dont l'une sous le titre de *mémoires divers* renferme des notes statistiques sur Alais ancien, une note sur l'impression des cartes géographiques en caractères mobiles, une note sur la trempe de l'acier, un rapport sur un métier à tricot; un autre sur une machine à filer, la relation d'un voyage en Belgique et en Hollande en 1840, celle du Congrès de Florence, des souvenirs du Vésuve.

L'autre brochure contient un rapport sur une éducation de vers-à-soie du Bengale et un essai sur la croissance des arbres.

La correspondance étant épuisée, M. le Président adresse des paroles de félicitation à M. Miege qu'il installe comme vice-président et dont il retrace les idées, quant à la marche de nos travaux, comme étant de nature à produire les meilleurs effets.

M. Miege qu'une maladie avait empêché d'assister à la séance où il fut procédé à l'installation des fonctionnaires, prononce un discours à l'occasion de sa nomination à la vice-présidence ; discours dans lequel après avoir exprimé combien il est fier du nouveau témoignage de sympathie que ses collègues lui ont donné, il dit que, bien qu'absorbé par de nombreuses occupations, il ne désespère pas de pouvoir faire l'application du système de recherches adopté par la compagnie, à quelques uns des pays que le commerce a intérêt à bien connaître. Mais en attendant il engage ses collègues à tenter cette application, en leur indiquant la voie qu'il convient de suivre dans cette vue. C'est ainsi par exemple qu'il conseille d'extraire de nos recueils les plus estimés les faits intéressants, de les classer par ordre de matières suivant le plan adopté, et d'en former un corps d'ouvrage qui, complété par les notions obtenues de MM. les correspondants, ne pourrait qu'être très-profitable au commerce.

Rappellant ensuite ce qui a été fait pour engager les consuls ou leurs remplaçants à entretenir des relations avec nous, M. Miege soutient qu'en leur décernant d'avance le titre de correspondant, la récompense avait été donnée avant le service rendu ; qu'il n'aurait pas été éloigné, toutefois, d'admettre un exception en faveur des consuls à cause de leur position sociale. M. Miege est loin de vouloir que l'on revienne sur une décision qui a déjà reçu un commencement d'exécution. Il insiste ensuite pour que la commission de coordination, composée des 3 annotateurs, du Président et du Secrétaire, entretienne

des relations suivies avec les correspondants, à l'occasion du système d'exploration extérieure qu'il a proposé comme devant porter ses fruits et au succès duquel il finit par dire qu'il est assez personnellement intéressé pour qu'il doive redoubler de zèle au besoin.

Rapports. — L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport par M. Toulouzan sur un projet de halle dans le quartier Saint-Laurent, présenté à la Société de statistique, par M. le docteur Revest. M. le rapporteur donne la description de ce plan dont il reconnait la justesse bien qu'on ne puisse à proprement parler lui donner le nom de projet, et conclut à ce que notre Société se montre reconnaissante de cette communication.

— M. de Villeneuve prend ensuite la parole pour faire oralement deux rapports, l'un sur la description topographique du Var avec une carte géologique de ce département ; l'autre sur deux ouvrages de M. l'ingénieur hydrographe Charallon, ouvrages relatifs aux marées des côtes de la France et aux moyens de perfectionner les travaux des ingenieurs hydrographes.

La Société entend avec beaucoup d'intérêt ces rapports de M. de Villeneuve qu'elle prie par celà même de vouloir bien les faire par écrit afin de pouvoir les insérer dans notre répertoire.

M. de Villeneuve promet de se conformer à cette intention et de donner en même temps par écrit une note qu'il signera de concert avec M. Matheron, en réponse aux observations de M. Marcel de Serres sur les travaux de géologie, etc.

— L'ordre du jour amène le rapport de M. Matheron sur les résultats obtenus dans les Bouches-du-Rhône par M. l'Abbé Paramelle dans la recherche des sources souterraines, rapport demandé déjà depuis long-temps par M. le Préfet du département. M. Matheron entre dans

diverses considérations qui prouvent que l'Abbé Paramelle ne procédait pas d'après des données scientifiques.

Plusieurs membres prennent la parole à l'occasion de ce rapport et il résulte des remarques faites à ce sujet que M. Matheron devra étayer de quelques faits les propositions qu'il a soutenues.

Membres reçus. — M. le Président, après avoir toutefois consulté l'assemblée, proclame ensuite membres correspondants, MM. Augrand, consul de France, à Cadix; Philibert, agent consulaire à Jaffa, et Vicente Manuel de cocina, président de l'Académie littéraire de Saint-Jacques de Compostille, à la Corogne.

Candidats proposés. — MM. Abadie, Beuf et Chambon proposent comme candidat au titre de membre actif, M. Charles Hornbostel, avocat, qui présente à l'appui de sa candidature un sujet de statistique judiciaire. Cette proposition est prise en considération aux termes du règlement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 11 avril 1844.

Présidence de M. Loubon.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars.

Correspondance. — Lettre de M. Barthe fils, avocat, à la Nouvelle-Orléans, qui fait parvenir des cocons d'une espèce particulière de vers-à-soie et promet de nous en

envoyer encore si nous le désirons, pour propager cette espèce dans notre département. Renvoi à M. Jules Bonnet pour les expériences à faire à ce sujet.

Lettre de M. Barthe père, à l'école d'arts et métiers, à Aix, qui annonce avoir reçu quatre épis de diverses sortes de maïs, d'envoi de son fils, M. Emile Barthe, avocat, à la Nouvelle-Orléans, qui l'a chargé d'en remettre une partie à notre Société.

Lettre de M. Charles Lejoncourt, membre correspondant, à Paris, qui transmet un tableau statistique officiel de la population des chefs-lieux de département d'après le recensement de 1841, avec indication des distances de Paris avec les chefs-lieux, évaluées en kilomètres, en miriamètres, et en lieues anciennes ; distances qui ont été relevées sur l'arrêté consulaire du 25 Thermidor an XI, attendu que celles placées chaque année, en tête des almanachs royaux manquent d'exactitude.

Lettre de M. Gassier qui remercie la Société de lui avoir décerné le titre de membre honoraire ; titre auquel, dit-il, il attache beaucoup de prix.

Lettre de M. Paul Autran, qui remercie aussi du titre de membre honoraire que la compagnie lui a accordé et qui dit qu'une telle distinction est si flatteuse et si élevée à ses yeux qu'il n'eut jamais osé y aspirer. M. Paul Autran ajoute que forcé malgré lui de discontinuer sa participation active à nos travaux, il ne cessera du moins d'en sentir toute l'élévation et la grandeur.

Lettre de M. Barrillon, membre du Conseil municipal, à Lyon. qui remercie la Société de l'avoir admis parmi ses membres correspondants et qui promet de faire tous ses efforts pour justifier le choix qui lui a conféré l'honneur de cette association. M. Barrillon a adressé en même temps que sa lettre, dix-huit brochures qu'il a publiées successivement depuis 1839, et dont il offre un exemplaire

à titre d'hommage à notre compagnie ; elles sont intitulées :

1° Mémoire sur le projet de canal de la dérivation de l'Ain.

2° Etudes d'économie politique.

3° Etudes d'économie politique sur une nouvelle invention par M. Audrand, ayant pour objet l'emploi de l'air comprimé comme moteur (1840).

4° Etudes sur la questiou d'Orient (1840).

5° De la régénération du quartier de la boucherie des terreaux.

6° Idem.

7° Appréciations littéraires. Paul de Kock jugé par les Anglais.

8° Littérature étrangère. Horatio Spartius (traduit de l'Anglais).

9° Examen du rapport du docteur Bowring sur le commerce et les manufactures de la Suisse.

10° Suppression des Octrois.

11° Mourad le malheureux, conte philosophique, (traduit de l'Anglais).

12° Etude des grandes lignes de communication.

13° Rapport sur la question des chemins de fer.

14° Etudes d'économie politique sur le journal des économistes.

15° Napoleon apocryphe.

16° Les mystères de Paris.

17° Etude de la puissance maritime de la France et de l'Angleterre.

18° Mon voyage à Paris. Imitation de l'Anglais. (Rapporteur, M. Loubon).

M. le Secrétaire dépose sur le bureau huit n° de la Gazette de l'association agricole de Turin. Les n° 132 à 144 des documents sur le commerce extérieur publiés par le

ministère de l'agriculture et du commerce. Le 7me tableau statistique de l'école départementale d'accouchement du Bas-Rhin (Strasbourg) de l'année scolaire 1841-1842, par M. Ehrmann, directeur de cette école et membre correspondant, qui en a fait hommage à la Société, ainsi que d'un ouvrage dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Nouveau catalogue du musée d'anatomie normale et pathologique* de la faculté de médécine de Strasbourg, avec indication des ouvrages, mémoires et observations où se trouve consignée l'histoire de chaque maladie qui se rapporte aux principales préparations que renferme cette collection.

Rapports. — L'ordre du jour appellait en premier lieu le rapport sur la statistique de Mulhouse par M. Achille Penot. Mais M. Audouard s'excuse de n'avoir pu s'occuper encore de ce travail qu'il promet pour la réunion prochaine.

L'ordre du jour amène ensuite le rapport par M. Loubon sur une statistique de Palerme publiée par M. Cachioppo. Ce rapport est entendu avec intérêt.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 9 mai 1844.

En l'absence de M. le Président, M. Miege, vice-président, occupe le fauteuil.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril.

Correspondance. — M. le maire de Marseille écrit à la Société de statistique pour l'informer qu'il y a actuellement

lieu de procéder à la formation de la commission qui doit décerner le prix quinquenal fondé par feu M. le Baron Félix de Beaujour, en faveur du meilleur ouvrage sur le commerce de Marseille ; que parmi cinq membres dont cette commission doit se composer, un doit être nommé par notre compagnie, et c'est cette nomination que M. le maire demande. Or, M. Saint-Ferreol est désigné par M. le Président pour faire partie de la commission dont il s'agit.

M. Fayet, professeur de mathématiques, à Colmar, s'est adressé à notre Société pour obtenir des documents qui lui permettent d'achever un grand travail qu'il a commencé sur la statistique morale de la France ; il envoie, comme modèle, le tableau n° 1 qu'il a rempli concernant les départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, et les documents qu'il réclame sont pour achever le tableau qui doit comprendre les départements des Bouches-du-Rhône, du Var, de Vaucluse, etc. — M. Fayet a joint à cet envoi deux lettres sur la situation comparée de l'instruction primaire en 1837 et en 1840, et un article qu'il a publié sur la population de la France en 1789, et il demande l'avis de notre Société à cet égard. M. le Président charge M. Feautrier du rapport à faire sur ces productions.

M. Porte, correspondant à Aix, adresse à la Société les extraits des arrêts de la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône, rendus pendant le 1er semestre de 1844.

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. le Secrétaire perpétuel :

1° Quelques exemplaires d'un prospectus de l'*Institut*, journal universel des sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger.

2° Trois n° de la Gazette de l'association agricole de Turin.

3° Le n° 4 du Recueil d'actes et autres documents administratifs de le Préfecture des Bouches-du-Rhône.

4° Un volume intitulé : *Actes du Congrès des Vignerons français.* (2e session tenue à Bordeaux, en septembre 1843).

5° Quelques exemplaires d'un mémoire sur la culture des Caroubiers dans l'ancien royaume de Valence ; par M. Hypolite Flury, consul de France.

La correspondance épuisée, M. Miege rappelle que la ville de Marseille a vu naguères dans son sein l'un des fils du Roi, revenu de l'Afrique, où il a reçu le baptême du feu ; que toutes les administrations et les Sociétés savantes lui ont présenté leurs hommages ; qu'une députation avait été nommée par notre compagnie, et qu'il a dû la présider en l'absence du Président, mais que pris à l'improviste, sans avoir été prévenu et n'ayant rien préparé conséquemment, il s'est exprimé à peu près en ces termes, en s'adressant au prince, au nom de la Société.

Monseigneur,

« La Société de statistique, dont je suis l'organe, vient » offrir ses hommages à Votre Altesse Royale. Contribuer » au développement du commerce et de l'industrie, tel » est le principal but des travaux auxquels la Société se » livre sous les auspices de votre auguste frère, Monsei- » gneur le Prince de Joinville, qu'elle est fière d'avoir pour » son Président d'honneur.

« En adoptant ce but, la Société a été guidée par cette » persuasion qu'elle remplirait les intentions du Roi, et » elle sera heureuse si le Prince qui vient de payer si no- » blement sa dette à la France, daigne se rendre auprès » de sa Majesté, l'interprète de son dévouement. »

M. le Duc d'Aumale a fait une réponse succincte, mais ses paroles ont été pleines de bienveillance.

Rapports. — L'ordre du jour appelle en premier lieu la

lecture par M. Audouard, d'un rapport sur un ouvrage de M. Achille Penot, et intitulé : *Recherches statistiques sur Mulhouse* (Haut-Rhin). M. le Rapporteur arrivé au milieu de sa tache, a dû s'arrêter, parceque, dit-il, de nombreuses occupations ne lui ont pas permis de terminer son rapport dont il promet de donner la fin à la prochaine séance.

—L'ordre du jour amène ensuite le rapport fait par M. Allibert, au nom d'une commission spéciale, sur un mémoire de M. Hornbostel, candidat au titre de membre actif ; lequel mémoire a pour sujet des considérations statistiques etc. sur le Pénitencier de Marseille. M. le Rapporteur ne s'est pas borné à donner un aperçu de ce travail, il y a joint des réflexions lumineuses, et a exprimé le désir que le candidat reprenne plus à fond la question si intéressante qu'il a attaquée, et qu'examinant le Pénitencier dans toutes ses phases et à tous ses points de vue, il complète sa tache dans les détails de laquelle la Société le suivra avec satisfaction. Du reste, M. le Rapporteur dit que la commission a été unanime pour conclure à l'admission de M. Hornbostel, au rang des membres actifs.

M. le Président félicite M. Allibert d'avoir examiné et fait si bien connaître le travail du candidat.

Suivant M. Audouard, on ne doit pas inférer de ce que l'on constate plus de récidives à Paris, que la maison de la Roquette ne vaut pas celle de Marseille. Cette conclusion ne parait pas exacte, si l'on fait attention que les récidives doivent être plus fréquentes dans une ville comme Paris où il y a plus de corruption.

—Il est donné lecture d'un rapport fait par M. Barthelemy au nom de la commission d'agriculture, concernant les produits agricoles de la commune de Marseille pour l'année courante ; rapport qui a été demandé par M. le maire

de cette ville, et qui, ayant été adopté, sera communiqué à ce magistrat.

Lecture. — L'ordre du jour est en troisième lieu la lecture par M. Chambon de quelques considérations sur l'Ebullioscope alcoométrique de MM. Vaille et Vidal Brossard. Il s'agit d'une découverte toute marseillaise faite d'abord par M. Vaille, modifiée ensuite par M. Vidal et qui peut être très-utile pour les avinages, pour apprécier les eaux-de-vie altérées, les vins falsifiés, toutes les espèces de liqueurs, jus de cérises, de framboises, etc., dont aucun autre instrument n'a pu encore faire connaître la force. Il s'agit, en un mot, d'une découverte qui intéresse l'industrie à un haut degré.

M. le Président remercie M. Chambon de cette importante communication.

Enfin l'ordre du jour amène le scrutin de M. Hornbostel, candidat au titre de membre actif. On y procède immédiatement et M. Hornbostel ayant réuni tous les suffrages est proclamé membre actif par M. le Président.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 6 juin 1844.

Présidence de M. Loubon.

Le procès-verbal de la séance du 9 mai est lu et adopté sans réclamation.

M. le Président adresse quelques paroles flatteuses à M. Hornbostel qui parait pour la première fois au sein de la Société.

M. Miege, vice-président, prend la parole pour dire que si, dans la dernière séance, M. le Président n'avait pas été retenu chez lui pour cause de maladie, il se serait plû à le féliciter, au nom de la compagnie de la distinction que le gouvernement lui avait récemment accordée. J'espère, ajoute M. Miege, que vous voudrez bien tous vous joindre à moi pour complimenter M. Loubon sur la décoration de membre de la légion d'honneur qu'il a reçue et dont il était si digne.

M. Loubon, dans sa reponse, s'exprime en ces termes : les félicitations que vient de m'adresser avec tant de bienveillance notre honorable président, me font d'autant plus de plaisir, que c'est à la Société de statistique elle-même que je dois mes premiers titres au témoignage honorable dont il s'agit. Feu M. Fallot de Broignard, dont la mémoire nous est si précieuse et si chère, en me faisant recevoir parmi vous, messieurs, me fournit l'occasion de me livrer à d'utiles travaux. Si donc quelque gloire se rattache à la distinction que j'ai obtenue, elle revient à la Société dans laquelle j'ai contracté l'habitude de consacrer mes loisirs aux objets d'utilité publique.

On passe à la correspondance : Lettre de M. M oissard qui, chargé d'une mission par le gouvernement, et se trouvant actuellement à Londres, regrette de ne pouvoir faire que plus tard le rapport dont notre Société l'a chargé sur l'ouvrage de M. Plaisant, intitulé : *Théorie pratique sur les tiroirs des machines à vapeur.*

Lettre de M. Alph. Decandolle, Secrétaire de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, qui assure n'avoir pas reçu le répertoire des travaux de notre Société depuis 1841. et exprime le désir que l'envoi de ce recueil soit continué, comme précédemment, en échange des travaux de la Société de Genève.

M. P. M. Roux fait remarquer qu'effectivement plus rien

n'a été envoyé à cette Société depuis l'époque précitée, attendu que le volume des actes de notre compagnie, pour l'année 1842, n'a pû être complété, par les 41 planches lithographiées qu'il doit contenir et que l'auteur, M. Matheron, n'a point encore exécutées, ainsi qu'il se l'était promis. Mais ces planches devant toutes paraître incessamment, il sera permis de satisfaire à la demande de M. Decandolle, et à l'attente de beaucoup d'autres personnes.

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. le Secrétaire,

1° une brochure de M. Giovanni Bursotti, intitulée : *Sul commercio del l'olio di olive delle due Sicilie* (rapporteur M. Magnone).

2° Une brochure du Comice agricole de l'arrondissement de Moissac, département du Tarn et Garonne (assemblée générale du 8 avril 1844).

3° le n° 145 à 157 des documents sur le commerce extérieur publié par le ministère de l'agriculture et du commerce.

4° Une brochure adressée à titre d'hommage par l'auteur, M. Barrillon, membre correspondant, à Lyon, intitulée : *Nécessité de construire de suite le chemin de fer de Châlons à Lyon.*

5° Les n° 7, 8 et 9 du journal des travaux de la Société française de statistique universelle.

6° Une brochure contenant la première et la deuxième listes alphabétiques d'adhésion à la Société encyclopédique des bords du Rhin.

7° Une circulaire de la commission permanente de la section des sciences médicales nommée à Angers pendant la 11° session du Congrès scientifique de France.

8° Deux n° de la Gazette de l'association agricole de Turin et quelques feuilles du Recueil de mémoires publiés par les soins de l'association agraire.

Rapports. -- L'ordre du jour appelle en premier lieu la suite et la fin du rapport, par M. Audouard, sur l'ouvrage de M. Achille Penot, membre correspondant; lequel ouvrage a pour titre : *Recherches statistiques sur Mulhouse.* M. le rapporteur a donné une idée très-avantageuse de ces recherches qu'il a analysées avec soin, et a fini par regretter que Mulhouse ne fasse point partie des Bouches-du-Rhône, pour que notre Société eut l'occasion de couronner M. Achille Penot, comme auteur d'une excellente statistique d'une partie de notre département.

M. P. M. Roux fait observer que l'on peut cependant reconnaître l'importance du travail de M. Penot, par l'un des témoignages que notre Société accorde à ses correspondants qui ont fait preuve d'un zèle éclairé.

— L'ordre du jour amène en second lieu le rapport de M. Feautrier, sur un tableau synoptique concernant la *statistique intellectuelle et morale* des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et sur une brochure intitulée : *Comparaison de l'instruction primaire en* 1837 *et en* 1840, par M. Fayet, professeur de mathématiques, à Colmar. M. Feautrier ne s'est pas borné à analyser ces productions, surtout celle relative à l'instruction primaire, il les a accompagnées de réflexions et de considérations importantes tendantes à démontrer que l'instruction primaire dans les écoles tennes par les congrégations réligieuses ne présentent pas plus de garanties, sous le rapport moral et réligieux que l'instruction primaire donnée par des laïques.

M. Loubon applaudit à la critique faite par M. Feautrier, et qu'il regarde comme très-judicieuse.

M. Saint-Ferréol appuie M. Feautrier, par quelques remarques pour prouver que l'instruction donnée par les réligieux n'est pas meilleure qu'une autre; que d'ailleurs des enfants, au dessous de 10 ans, appartenant à de

basses classes, ne sauraient mettre bien à profit les principes de morale qu'ils reçoivent dans les écoles chrétiennes.

M. Loubon ne croit pas qu'il soit impossible de donner au moins un vernis de morale au jeune âge ; mais il soutient que l'on moralise mieux l'enfance dans les écoles seculières, parceque l'on s'y attache plus à la réligion du cœur qu'aux pratiques extérieures. C'est ainsi par exemple que dans les salles d'asile les enfants reçoivent les idées d'ordre et de morale qu'ils ne peuvent que conserver, parceque c'est l'époque où les empreintes ne s'effacent point.

Tout en louant les écoles chrétiennes, M. Saint-Ferréol dit qu'évidemment la morale est ce dont on s'y occupe le moins.

Tel n'est pas l'avis de M. Audouard qui pense que la morale n'est nullement négligée dans toutes les écoles. D'autres membres parlent encore dans ce sens.

-- On s'occupe ensuite de la 3e partie de l'ordre du jour qui est un rapport de M. Jules Bonnet, sur des cocons envoyés par M. Barthé fils, avocat, en Amérique. M. Bonnet dit que ce ne sont pas là des vers-à-soie comme on l'a cru, mais des cocons provenant d'une chenille ayant beaucoup de rapport avec celle connue sous le nom de *grand paon*. Le tissu de ces cocons est une espèce de bourre ou de crin qui ne paraît point susceptible d'un emploi utile. Il est à regretter de n'avoir pas reçu des œufs de ces chenilles que l'on aurait pu faire éclore de manière à pouvoir étudier leurs mœurs, et peut-être, dit M. Bonnet, le naturaliste y aurait découvert quelque espèce nouvelle.

M. Barthelemy appuie cette manière de voir, et assure qu'il ne s'agit que d'une chenille de Bombis.

L'ordre du jour appelait enfin le rapport par MM. Barthelemy et Jules Bonnet, sur le résultat de leur tournée dans le département des Bouches-du-Rhône, pour y observer les magnaneries. Mais ce rapport, faute de quelques documents indispensables, n'ayant pû être achevé, sera lu probablement à une réunion prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 4 juillet 1844.

Présidence de M. Loubon.

M. le Secrétaire lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 6 juin dernier.

Correspondance. — Lettre de M. Bouchereau jeune, conseiller de préfecture, à Bordeaux, qui accuse réception du diplôme de correspondant que notre Société lui a décerné proteste de son zèle et adresse quelques exemplaires des brochures dont voici les titres : *Effets des froids de l'hiver, de 1829 à 1830 sur les vignes*, par M. Bouchereau jeune (in-8° de 7 pages).

Discours prononcé par M. Bouchereau, vice-président, dans la 4e *séance de la deuxième session du Congrès des Vignerons*, (in-8° de 8 pages).

Synonimie de la vigne. Rapport présenté à la Société linnéenne de Bordeaux, dans sa séance solennelle du 4 novembre 1835, au nom de sa commission chargée de la synonimie de la vigne et composée de MM. Bouchereau frères, Aubarede, J. F. Latterade et Auguste Petit-Laffitte, ce dernier rapporteur, (in-8° de 20 pages).

Catalogue de la collection des vignes du château de Carbonnieux, réunie par MM. Boucherbau frères et sous les auspices de la Société linnéenne de Bordeaux, (in-8° de 30 pages).

Lettre de M. L. Barthe, à Aix, qui adresse quatre paquets renfermant quelques grains d'une espèce particulière de maïs, envoyés par son fils, résidant aujourd'hui à la Nouvelle-Orléans. La Société décide de remettre ces quatre espèces de maïs à ceux de MM. les agronomes, membres de la compagnie, qui sont à même de les propager dans nos contrées.

M. le Secrétaire perpétuel dépose ensuite sur le bureau:

1° Quelques exemplaires de la Gazette de l'association agricole de Turin, et un mémoire publié par la même association, relatif à l'*influence des irrigations sur les assolements du midi*.

2° Les n° 10, 11 et 12 du *Journal des travaux de la Société française de statistique universelle.*

3° Le n° 6, *année* 1844, *du Recueil d'actes et autres documents administratifs de la préfecture du département des Bouches-du-Rhône.*

4° Un bulletin, envoyé par M. Jullien de Paris, de la Société nationale de vaccine, contenant une notice sur Jacques Lafitte, Casimir Delavigne et Chabrol de Volvic, membres de cette Société.

5° Une brochure intitulée : *Laryngotomie pratiquée* dans un cas de polype du larynx ; par Charles Ehrmann, professeur de la faculté de médecine de Strasbourg. (In-8° de 31 pages).

6° Une brochure ayant pour titre : *Séance publique* de la Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, tenue le 12 mai 1844, (in-8° de 154 pages).

La correspondance étant épuisée, M. Barthelemy demande que des membres soient chargés d'extraire des

différentes productions qui nous sont adressées, ce qui nous intéresse le plus, comme se rattachant particulièrement à nos travaux. La Société apprécie d'autant plus cette demande, que déjà depuis long-temps elle s'est attachée à enrichir le répertoire de ses travaux, d'extraits tels que ceux demandés.

Rapports. -- L'ordre du jour appelle en premier lieu un premier rapport sur les discours de rentrée, prononcés par M. Ulloa, procureur général près la cour royale de Trapani, (Sicile). M. Monfray, rapporteur, examine ici le discours d'inauguration de l'année 1839, promettant de rendre compte plus tard de ceux des années 1840 et 1841. Après avoir fait ressortir par quelques considérations, la solidité et l'utilité des études statistiques, M. Monfray montre de quelle manière M. Ulloa, membre correspondant, sait rendre hommage à ces études ; puis jetant un coup d'œil sur le discours sujet de son rapport, il en donne une courte analyse qu'il accompagne de réflexions lumineuses. Ce discours traite des devoirs des magistrats et de l'administration de la justice criminelle dans la province de Trapani. Il serait difficile de présenter avec plus de talent le résumé d'un semblable travail. Aussi, M. le rapporteur a-t-il été écouté avec une attention soutenue.

L'ordre du jour amène en second lieu, l'analyse par M. Audouard, du rapport sur les fouilles d'antiquités, faites à Aix, en 1842, par M. Rouard, bibliothécaire, secrétaire de la commission d'archeologie. Ce rapport, qui roule sur des mosaïques, une statuette, une tête qui ont été découvertes en 1842, et dont il est donné la description, ce rapport, disons-nous, est terminé par une notice sur des médailles en bronze et une en argent recueillies dans les fouilles exécutées à la même époque. L'analyse de M. Audouard a beaucoup intéressé l'assemblée.

M. le Secrétaire prend ensuite la parole pour dire qu'il serait temps que la Société tint une séance publique et qu'il y aurait opportunité à la fixer au dimanche, 25 août, attendu que plusieurs étrangers qui doivent assister à la 3e session du Congrès de Vignerons français, se trouveront alors dans notre ville et ajouteraient par leur présence à l'intérêt de notre solennité. Il s'élève à ce sujet une discussion à laquelle presque tous les membres prennent part, et dont il résulte que le plus grand nombre semble abonder dans le sens du Secrétaire et d'autres sont d'avis que la séance ait lieu en octobre seulement.

En conséquence, M. le Président met aux voix la question de déterminer l'époque de la prochaine séance publique. Onze votent pour la fin d'août et cinq pour le mois d'octobre.

MM. Loubon, Feautrier et P. M. Roux proposent pour l'obtention du titre de membre correspondant, M. Fayet, professeur de mathématiques, à Colmar. Cette proposition est prise en considération aux termes du règlement et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 1er août 1844.

Présidence de M. Loubon.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet, on passe à la correspondance.

M. P. Fayet, professeur de mathématiques, à Colmar, adresse des prospectus d'un essai dont il a entrepris la publication, sur la statistique intellectuelle et morale des

départements de la France, et à des tableaux qu'il nous a fait parvenir il y a quelque temps, sur ce sujet, fait succéder aujourd'hui le n° 17, composé des départements de l'Allier, du Puy de Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire.

La Société reçoit la continuation des n° de la *Gazette de l'association agricole de Turin*, et les n° 172 à 180 des documents sur le commerce extérieur publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce.

Il est fait lecture d'une circulaire de MM. les Secrétaires généraux de la 12e session du Congrès scientifique de France, qui, ayant annoncé entre autres choses, que la ville de Nimes avait été choisie pour être le siège de cette session, font connaître les dispositions règlementaires de celle-ci, et dont il résulte, art. 3, que les Académies et les Sociétés savantes sont priées de s'y faire réprésenter par un ou plusieurs de leurs membres.

En conséquence, la Société de statistique de Marseille, après s'être assurée que son Secrétaire perpétuel, M. le docteur P.M. Roux, est dans l'intention d'assister au Congrès scientifique de France, comme dans les trois dernières années et persuadée qu'il ne peut que la représenter dignement cette fois comme précédemment, le charge de cette nouvelle mission et lui délivre séance tenante un extrait de la présente délibération.

Sur la remarque de M. Roux que MM. Barthelemy et J. Bonnet, membres actifs non présents à la séance, ont manifesté l'intention de se rendre à Nimes pour participer aux travaux de la 12e sessiou du Congrès, la Société les nomme aussi ses mandataires et décide qu'un extrait de cette délibération leur sera délivré, s'ils persistent dans leur détermination.

La Société de statistique de Marseille ayant l'intention de se faire réprésenter au Congrès scientifique d'Italie

qui se réunira cette année, le 12 septembre, à Milan, a chargé son Secrétaire perpétuel, M. le docteur P.M. Roux, de cette honorable et importante mission et lui délivre desuite un extrait de la présente délibération.

— L'ordre du jour appelait la lecture du rapport de M. Barthelemy sur les magnaneries du département. M. Barthelemy n'étant pas présent à la séance, sa lecture est renvoyée à une autre réunion.

— On agite la question de fixer le jour de la prochaine séance publique, M. Loubon, Président, ayant insisté pour qu'elle fut ajournée jusques vers la fin d'octobre, attendu que dans le mois d'août plusieurs membres et lui en particulier se trouvent surchargés d'occupations, à cause de la distribution des prix aux écoles primaires communales. Par ces motifs, la Société arrête que la séance publique sera tenue cette année fin octobre ou au plus tard en décembre.

Il est de plus arrêté que la commission du concours se réunira incessamment pour porter son jugement sur les mémoires des concurrents et faire un rapport à cet égard.

M. le Secrétaire rappelle que M. Fayet, professeur de mathématiques, à Colmar (Bas-Rhin), candidat au titre de membre correspondant a produit des tableaux statistiques intéressants sur lesquels un rapport a déjà été fait. Il propose donc que M. Fayet soit scrutiné immédiatement. Cette proposition étant adoptée, on procède par voie de scrutin à l'élection de M. Fayet qui, ayant réuni tous les suffrages, est proclamé membre correspondant.

MM. Loubon, Président, Feautrier et P. M. Roux proposent d'admettre au titre de membre honoraire, M. A. Court, ex-lieutenant général d'artillerie au royaume de Lahore, membre de plusieurs corps savants, résidant aujourd'hui à son château près Marseille. Cette proposition

est prise en considération aux termes du règlement et plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Séance du 5 septembre 1844.

En l'absence de M. le Président, M. Miege, vice-président, occupe le fauteuil.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 1er août.

Correspondance. — Lettre de M. Porte, membre correspondant, à Aix, qui adresse les extraits des arrêts de la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, pendant le deuxième trimestre de 1844.

Deux lettres de M. C. F. Defly, chancelier de l'ambassade de France, à Rome, qui, dans la première, en date du 5 août, exprime à notre Société la profonde reconnaissance dont il est pénétré pour le titre de correspondant qu'elle lui a conféré, et proteste de son zèle à remplir l'engagement qu'il a pris de coopérer de tous ses moyens au but qu'elle se propose. En attendant, il fait parvenir un premier essai statistique sur l'organisation municipale dans les états romains. Dans la seconde lettre, M. Defly annonce l'envoi d'un travail qui fait suite au précédent. Il est décidé que ces deux productions seront mises à la lecture dans l'une des séances prochaines.

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. P. M. Roux, Secrétaire perpétuel : 1° Un exemplaire des *actes du Congrès de Vignerons français* (1re session tenue à Angers, Maine et Loire, en octobre 1842). Cet exemplaire est offert

à titre d'hommage, par M. Guillory aîné, Président du Congrès.

Le n° de juillet 1844, du bulletin d'agriculture publié par le Comice du Busy, lequel n° contient un discours prononcé à l'ouverture du cours d'économie rurale de l'école normale de Besançon, par M. le docteur Bonnet, membre correspondant.

3° La continuation de la *Gazette de l'association agricole de Turin.*

4° Quatre brochures dont l'une a pour titre : *des fumiers considérés comme engrais*; la seconde a pour sujet la *Statistique routière de Caen à Rouen*; la troisième est relative à une inspection des mouvements historiques dans le département du Calvados; la 4e enfin est un rapport sur les antiquités de Trèves et de Mayence. Ces brochures ont été adressées par leur auteur, M. de Caumont, membre correspondant de l'Institut, etc., etc., que M. P. M. Roux propose d'admettre parmi les membres correspondants. Cette proposition est prise en considération aux termes du réglement.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle que dans le temps M. Viguier, membre correspondant de l'Institut, soumit au jugement de notre compagnie, une statistique des Vignobles en France, pour obtenir le titre de membre actif, et que ce titre ne fut pas conféré parceque l'on crut alors que le candidat n'était pas résidant à Marseille; qu'il conviendrait, puisqu'il y a eu méprise à cet égard, de recevoir M. Viguier, qui, du reste, a renouvellé tout récemment sa demande à M. le Président.

Plusieurs membres font observer que pour procéder avec ordre, une nouvelle proposition doit être déposée sur le bureau, conformément à nos statuts. En conséquence, MM. Beuf, Hornbostel et Monfray font par écrit

cette proposition que la Société prend immédiatement en grande considération.

M. P.M. Roux annonce la perte douloureuse faite naguères par la Société de statistique de Marseille, en la personne de M. Magnier de Maisonneuve, l'un de ses plus dignes membres honoraires.

Rapports. — L'ordre du jour appellait en premier lieu la lecture du rapport de M. Barthelemy sur les magnaneries du département des Bouches-du-Rhône. L'absence de M. le rapporteur fait passer de suite à la seconde partie de l'ordre du jour qui est un rapport par M. le Secrétaire perpétuel, au nom du Conseil d'administration et ayant pour objet de signaler les membres correspondants qui ont montré le plus de zèle dans leurs relations avec la Société et lui ont adressé les meilleures productions statistiques depuis la dernière séance solennelle. Or, il résulte de l'examen attentif des documents de ce genre qu'une médaille de vermeil doit être décernée à M. Moreau de Jonnès et une de même à M. Jules Julliany; qu'une médaille d'argent doit être accordée à M. Adrien Balbi et une aussi à M. de Segur Dupeyron; qu'il y a lieu de distribuer quatres médailles de bronze entre MM. Victor Mercier, Cevasco, à Gênes, Guillory d'Angers et Achille Penot, à Mulhouse; enfin qu'il convient de mentionner honorablement chacun des correspondants ci-après : MM. Borchard, à Bordeaux, Capplet, à Elbeuf, Erhmann, à Strasbourg, Gueymard Emile, à Grenoble et Ulloa, à Trapani.

M. P. M. Roux rappellant ensuite la conclusion des intéressants rapports faits par M. Dieuset au nom d'une commission spéciale, sur la méthode de M. Thevenau, pour l'enseignement musical, dit que la commission des récompenses a pensé que le moment était venu d'accorder la médaille en vermeil dont M. Thevenau fut jugé digne.

M. Saint-Ferréol prend ensuite la parole pour rendre

compte d'un ouvrage de statistique de M. A. Balbi. Ce rapport fixe agréablement l'attention de la Société qui le considère même comme pouvant être lu en séance publique, après avoir subi toutefois les modifications que reclame une lecture en pareille séance.

M. le Président invite les membres qui auraient à préparer des lectures pour la prochaine séance solennelle, à vouloir bien se faire inscrire. De ce nombre sont, indépendamment de M. Saint-Ferreol, MM. Audouard et Chambon.

La Société ayant eu à noter que plusieurs de ses correspondants s'étaient contenté d'accuser réception de leur diplôme, sans remplir leurs promesses d'entretenir des relations suivies avec elle, a pris la décision suivante : tout membre associé qui, sans motif légitime, aura passé deux ans sans correspondre avec la Société, sera considéré comme démissionnaire et rayé conséquemment de la liste des correspondants.

Après cette délibération, M. le Président lève la séance.

Séance du 10 octobre 1844.

Présidence de M. Loubon.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance. — Lettre de M. J. Julliany qui, vivement touché de l'honneur que la Société lui a fait en décernant à son *essai sur le commerce de Marseille*, une médaille d'honneur, exprime sa reconnaissance et

regrette de ne pouvoir assister à la séance publique où son nom sera proclamé.

Lettre de M. le Consul général de France en Angleterre, qui assure que ses nombreuses occupations ne lui permettent point de se charger du travail tracé dans le plan de notre Société, mais que dans le cas où celle-ci voudrait faire l'acquisition d'ouvrages sur la statistique de l'empire britannique, il s'empresserait de les lui procurer.

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. le Secrétaire perpétuel, 1° une brochure du marquis Ridolfi, correspondant, à Florence ; laquelle a pour titre : *Secondo e final rendiconto economico rurale dell'istituto agrario di Meleto dal* 1840 *à tutte luglio* 1843. (Dépôt dans la bibliothèque).

2° La continuation de la *Gazette de l'association agricole de Turin.*

3° Le n° 10 du *Recueil d'actes et autres documents administratifs de la préfecture du département des Bouches-du Rhône.*

4° Les *documents sur le commerce extérieur* (n° 193 à 200) publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce.

5° Un fascicule de divers travaux statistiques et littéraires par M. Adrien Balbi, (M. Magnone est chargé d'en rendre compte).

6° Les éléments de géographie du même auteur, écrits en italien (M. Saint-Ferreol, rapporteur).

7° Un ouvrage intitulé : *Trattato théorico-pratico della ferratura*, par M. Ferdinand de Nanzio, membre correspondant, à Naples. Cet ouvrage destiné à l'instruction des élèves de l'école vétérinaire de Naples, et à l'enseignement des vétérinaires des provinces, a été offert par

l'auteur à titre d'hommage (Dépôt dans la bibliothéque et lettre de remercîment).

8° Une brochure sur le collége et l'école vétérinaire de Naples, par le même auteur qui y a joint le prospectus de ses ouvrages.

9° Un mémoire imprimé de M. Capplet, correspondant, à Elbeuf. Ce mémoire contient la relation d'un voyage en Algérie, en Italie et dans le midi de la France.

10° Les n° 1, 2 et 3 (1844) du *journal des travaux de la Société française de statistique universelle.*

Rapports. — L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport de M. P. M. Roux, sur les Congrès scientifiques de Nimes et de Milan.

Ce rapport étant très étendu, nous le renvoyons à la fin de la séance.

— L'ordre du jour amenait ensuite le rapport de M. Barthelemy sur les magnaneries du département des Bouches-du-Rhône. Mais M. le rapporteur n'est pas présent à la séance; la Société décide qu'il sera invité à vouloir bien enfin remplir sa tache.

Lectures. — M. Audouard communique pour être lue à la prochaine séance publique, une notice intitulée : *de l'influence de la statistique sur l'économie politique et de ses rapports avec le commerce et l'industrie.*

— M. Saint-Ferreol lit à son tour des considérations statistiques extraites des ouvrages de M. A. Balbi, pour être présentées en séance publique.

— D'autres membres qui devaient faire part de lectures pour cette séance, n'étant pas prêts, on ajourne à la réunion du mois de novembre, la détermination à prendre quant au nombre et au choix des lectures pour la séance solennelle, et il est décidé pour bien établir une comparaison entre elles, que celles déjà communiquées le seront de nouveau en même temps que les autres.

Candidats proposés. — M. le Secrétaire perpétuel propose d'admettre au nombre des correspondants, 1° M. Bertini, de Turin, Président de la Société médico-chirurgicale de cette ville, etc., qui adresse à l'appui de sa demande une brochure intitulée : *Della statistica medica in Italia* (grand in-8° de 10 pages),

2° M. A. de Caumont, à Caen, membre correspondant de l'Institut, fondateur du Congrès scientifique de France, etc.

3° M. Sanguinetti, de Livourne, auteur d'une brochure sur les faillites qu'il a soumise, dans le temps, au jugement de notre compagnie.

La Société, aux termes de son réglement, prend en considération, ces trois propositions.

Voici, maintenant, le compte qu'a rendu M. P. M, Roux, de sa double mission aux Congrès scientifiques de Nimes et de Milan.

Messieurs,

A mon retour du Congrès de Nimes, bien avant la cloture de la session et bien que je fusse préssé de me rendre à Milan pour assister aux premières séances du Congrès d'Italie, il m'eut été possible, car j'arrivai assez tôt pour être présent à votre réunion de septembre, de vous entretenir de ce que j'avais vu et fait au Congrès scientifique de Nimes. Mais il me parut que je devais me concerter avec M. Jules Bonnet, à qui vous aviez donné la même mission qu'à moi, pour vous présenter ensemble un seul rapport dans lequel notre collègue eut exposé les travaux de la section d'agriculture qu'il avait plus particuliérement suivie. Or, M. Jules Bonnet était alors encore absent; et même, ai-je attendu envain la séance d'aujourd'hui, en vue de réaliser notre projet : il ne nous est pas plus permis. vous le voyez, de constater la présence de notre collègue à cette séance, et puisqu'il me faut vous

parler du Congrès de Milan où j'ai eu seul l'honneur de vous représenter, je ne saurais renvoyer à une époque plus éloignée le compte que j'ai à vous rendre de deux grandes solennités.

Les antiques et magnifiques monuments qui font de la ville de Nimes l'une des plus attrayantes pour l'observateur, ne m'auraient pas engagé particulièrement à visiter cette cité ; je les connaissais déjà, Mais ayant entrepris des voyages lointains pour jouir des trop courts instants que l'on passe au sein du Congrès scientifique de France, il eut fallu des motifs d'empêchement bien puissants pour que je n'eusse pas fait partie de cette réunion dans une ville si voisine de la nôtre.

J'y étais la veille de l'ouverture de la session. Cette ouverture fut faite, le 1er septembre, à une heure précise, dans la grande salle du palais de justice, par M. D'HOMBRES FIRMAS, l'un des Secrétaires généraux, qui prononça un discours sur les avantages des Congrès scientifiques en général et ceux que l'on devait se promettre du Congrès de Nimes en particulier.

On passa ensuite à l'élection d'un président général et de quatre vice-présidents généraux. Ces nominations eurent lieu, au scrutin secret. En voici le résultat :

Président général, M. le comte de GASPARIN, ancien ministre, pair de France, membre de l'Institut, etc.

1er *Vice-président* : M. A. de CAUMONT, fondateur du Congrès scientifique de France, membre de l'Institut, etc.

2me *Vice-président* : M. de MERODE, ancien ministre, en Belgique.

3me *Vice-président* : M. BERTINI, doyen de la faculté de médecine de Turin, etc.

4me *Vice-président* : M. GUILLORY ainé, Président de la Société industrielle d'Angers, etc.

Dès la seconde séance générale, les délégués des Sociétés savantes furent invités à présenter au Congrès un rapport sur la marche et la tendance des travaux de ces compagnies. En conséquence, à la troisième séance générale, je parlai d'abord de l'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Marseille, de sa fondation en 1726, de sa suppression en 1793, de sa reconstitution en 1799 sous le nom de Lycée des sciences et des arts et de sa continuation ainsi, vous le savez, jusques en 1802, époque où elle reprit son premier et véritable nom. Je fis remarquer que dans l'espace d'un siècle, cette académie avait proposé plus de quatre-vingt prix et qu'elle en avait décerné la majeure partie; que les mémoires et les trois volumes de son histoire méritaient d'être connus; qu'enfin elle n'avait pas peu influé sur la propagation du goût des sciences et des lettres, et que loin d'avoir jamais été inférieure aux académies de même genre, elle leur avait servi souvent de modèle.

Ayant eu à parler ensuite de notre Société de statistique, il me fut facile de faire ressortir les 17 années de travaux non interrompus et de succès qui ont marqué ses 17 années d'existence, et, sans entrer dans des détails pour justifier mes assertions, je n'eus pour donner une idée de ses actes qu'à déposer sur le bureau du Congrès, la collection des procès-verbaux et comptes rendus des séances publiques de la Société, des trois volumes qu'elle a publiés sous le titre d'*Annales des sciences et de l'industrie du midi de la France*, et des sept volumes (in-8° avec planches) de son Répertoire.

J'ajoutai que devenue, il y a six ans, Société pour l'encouragement de l'industrie dans le département des Bouches-du-Rhône, elle avait décerné à des industriels un certain nombre de médailles qui, avec celles accordées à des statisticiens, sont au nombre de quarante; que son

influence sur presque tous les genres d'amélioration avait été considérable ; qu'excité par les récompenses de cette Société, on s'était livré à des recherches incessantes qui avaient mieux fait connaître le pays et tous ses besoins.

Enfin j'ai dit quelques mots de la Société royale de médecine de Marseille, et j'ai cru être dans le vrai en soutenant que depuis 1800, époque de sa fondation, elle s'était montrée presque toujours l'une des plus laborieuses Sociétés médicales de France. Ici, encore j'appuyai ce dire par un exemplaire offert au Congrès, et du journal de médecine dans lequel elle a consigné quarante-huit bulletins de ses travaux, et de ses comptes rendus, de son Recueil et du bulletin semestriel qu'elle publie depuis peu, après avoir interrompu pendant quelque temps ses publications.

En fesant observer aussi qu'elle avait décerné une vingtaine de prix aux auteurs de mémoires sur des sujets spéciaux, et un plus grand nombre de médailles, à titre de récompense, à ses zélés et éclairés correspondants, j'ai démontré qu'elle avait fait son possible pour concourir aux progrès des sciences médicales et que si son influence à cet égard n'avait pas été tellement sensible qu'elle méritât d'être particulièrement signalée, cette Société n'avait pas moins rendu de grands services, surtout en temps d'épidémie et en contribuant beaucoup à former de bons médecins praticiens.

Si j'ai eu hate de vous raconter sous quel aspect j'avais présenté au Congrès, les principales Sociétés scientifiques de Marseille ; c'est que j'ai été entrainé au début même de mon récit, par la pensée de vous donner tout d'abord une preuve de mon zèle pour justifier, autant qu'il me serait possible, le choix qu'avaient bien voulu faire les honorables compatriotes qui m'avaient chargé de les représenter. Ainsi donc, je dois trouver

grace devant vous, si, sans égard pour l'ordre chronologique, je n'ai pas commencé par vous faire connaître la composition des bureaux particuliers des sections, d'après les divers scrutins auxquels on procéda le 2 septembre. Du reste, n'attendez-pas de moi un exposé de tous les actes du Congrès, ni moins encore que je les relate jour par jour. Cela me serait impossible, parceque m'étant reposé sur la publication de ces actes, laquelle, confiée à une commission spéciale, sera bientôt connue, je ne me suis attaché à prendre des notes que sur ce dont il m'importait le plus de vous entretenir. D'ailleurs, je n'ai assisté qu'à quelques séances générales, indépendamment des séances particulières de deux sections, les seules que le temps m'ait permis de suivre; j'ai du cesser mes travaux au Congrès de Nimes, plutôt que je ne l'aurais voulu, le quitter avant sa cloture, parcequ'il me fallait être présent, en temps opportun, au Congrès scientifique d'Italie.

Divisé en six sections, le Congrès scientifique de Nimes n'en a eu que cinq, le petit nombre des membres de la sixième, c'est-à-dire de celle des sciences physiques et mathématiques, l'ayant engagée à se réunir à la première, celle des sciences naturelles.

Ainsi reduites à cinq, les sections ont composé leurs bureaux de la manière qui suit :

1re SECTION. — Président, M. REQUIEN, directeur du musée d'histoire naturelle, à Avignon. — 1er vice-président, M. PLAGNIOL, inspecteur de l'Académie, à Nimes. — 2e vice-président, M. DUMAS, propriétaire, géologue, à Sommières.

2e SECTION. — Président, M. PUVIS, membre du Conseil général d'agriculture et de l'Institut de France, etc., à Bourg en Bresse. — 1er vice-président, M. Auguste de GASPARIN, membre du Conseil général d'agriculture,

maire de la ville d'Orange. -- 2e vice-président, M. Jullien, de Paris, directeur de la *Revue encyclopédique*, etc.

3e section.--Président, M. P. M. Roux, de Marseille.--1er vice-président, M. d'Amador, professeur à la faculté de médecine de Montpellier. -- 2e vice-président, M. C. Bernard, docteur en médecine, à Apt, (Vaucluse).

4e section. -- Président, M. Richelet, du Mans, Secrétaire de l'Institut des provinces. -- 1er vice-président, M. Jules Renouvier, de Montpellier, archéologue. -- 2e vice-président, M. de la Farelle, député.

5e section.-- Président, M. Nicot, recteur de l'Académie de Nimes.--1er vice-président, M. Reboul, poète, membre de l'Académie du Gard. -- 2e vice-président, M. Piaget, de Cadenet, à Marseille.

Ces fonctionnaires et les Secrétaires désignés dans la circulaire de la commission d'organisation, ainsi que quelques secrétaires adjoints nommés ensuite, ont formé les bureaux particuliers des sections.

Placé à la tête de la section des sciences médicales, comme je l'avais été au Congrès d'Angers, je ne me suis pas dissimulé que ce témoignage de haute estime donné deux fois de suite, n'était du qu'à la position assez élevée que des sociétés jouissant d'une grande réputation dans le monde scientifique, m'avaient faite en me nommant leur délégué. C'est donc à elles à se féliciter plus particulièrement de la considération dont on a bien voulu m'environner. Aussi, ai-je exprimé ma reconnaissance en leur nom, et me suis-je persuadé que pour les représenter dignement, je devais participer autant que possible aux travaux du Congrès. Mon premier soin fut de faire renouveller la commission permanente de la section des sciences médicales; commission qui, instituée d'abord, sur ma proposition, à Strasbourg, puis renommée à Angers, avait

porté les médecins français à s'associer dans plusieurs de leurs départements respectifs, en vue de soutenir leurs intérêts si intimement liés à ceux de l'humanité. Les membres de la commission permanente de Nimes furent MM. Boileau de Castelnau, Président; Mutru, Secrétaire; Heraud, Raison, Verpier.

M. Jules Bonnet à qui la Société de statistique donna le même mandat qu'à moi, et M. le professeur Thevenau nommé aussi comme moi député de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Marseille, raconteront probablement à leurs collègues les communications qu'ils ont faites et la part qu'ils ont prise aux discussions, celui-ci dans la cinquième section, (littérature, économie sociale et beaux arts), celui-là dans la 2e section (agriculture et industrie).

Sans vouloir anticiper sur le reçit de ces deux honorables délégués, je dirai que M. Jules Bonnet a parlé sur la grande et la petite culture, et que M. Thevenau a donné lecture d'un mémoire sur son abécédaire musical, en reponse à la 35e question ainsi conçue : *Peut-on former le lecteur musical? En secondant de bonnes dispositions et un bon maître par une bonne méthode, ne pourrait-on pas d'un musicien né faire un bon lecteur? Alors qu'elle serait cette méthode ?*

Le mémoire de M. Thevenau fit assez de sensation pour que la section tint à ce qu'une commission spéciale examinât avec soin la méthode proposée par notre collègue, et prononçât sur le mérite de cette méthode. Or, la commission fit un rapport des plus favorables et fut unanime pour en demander l'adjonction au procès-verbal, la lecture en séance générale, et l'insertion aux actes du Congrès. Toutes ces conclusions furent adoptées par la se tion.

Je dois maintenant vous exposer de qu'elle manière

je me suis conduit moi-même au sein de la section des sciences médicales, celle que j'ai dû suivre presque exclusivement, ayant été appelé à y diriger les discussions et à les résumer, tache assez difficile et qui eut pu me dispenser de faire davantage. Cependant, j'ai pris la parole à l'occasion de plusieurs questions agitées. La première était conçue en ces termes: *La multiplicité des sujets d'étude, dans l'enseignement universitaire, peut-elle porter atteinte au développement physique et intellectuel des enfants* ? Cette question si importante fut abordée par beaucoup d'orateurs, dans deux séances consécutives, et me fournit l'occasion, après avoir récapitulé les opinions soutenues, de faire remarquer qu'elle avait été traitée au Congrès d'Angers, comme dans celui-ci et que si elle n'avait point encore été resolue d'une manière qui ne laissât rien à désirer, ce devait être parceque l'on ne s'était pas étayé de données statistiques difficiles, il est vrai, à se procurer, pour déterminer la différence, au point de vue physique et intellectuel, entre les enfans soumis autrefois à des études moins nombreuses et profondes, et ceux dont les études sont aujourd'hui plus multipliées.

Une autre question intéressante fut traitée par l'un de mes bons amis, l'estimable professeur Bertini, de Turin. *Des effets de l'abus du tabac sur la santé publique*, telle fut cette question sur laquelle on entendit la lecture d'un mémoire riche de considérations pour prouver les inconvenients et même les accidents graves produits par l'usage du tabac. Je vins à l'appui de cette manière de voir, en fesant remarquer que ce n'était probablement pas seulement en irritant que le tabac à priser occasionait souvent des polypes, mais par une action spéciale, puisque par le *Marum Verum*, végétal irritant, réduit en poudre à priser, j'étais parvenu à guérir des polypes auxquels le tabac avait sans contredit donné naissance. Je basai cette proposition sur

quelques faits. A ce sujet, je ferai remarquer ici qu'il serait à désirer que MM. les Secrétaires reproduisissent avec plus d'exactitude qu'ils ne l'ont fait dans plusieurs des précédents Congrès, le sens des discussions qui ont été soulevées. C'est ainsi, par exemple, que les effets du *Marum Verum* ne furent nullement mentionnés au procès-verbal de la séance où pourtant il en avait été longuement question, à l'occasion des effets du tabac. Esperons que cette omission sera reparée dans les actes du Congrès.

Un mémoire sur le dinamisme en médecine fut lu par M. d'Amador, et je fus l'un des membres qui prirent la parole pour communiquer des réflexions suggérées par cet important travail.

N'ayant pu prendre part jusques à la fin aux travaux de la section, je dus lui en exprimer mes regrets, au moment de lui faire mes adieux. Je ne vous dirai pas, Messieurs, les vifs témoignages de sympathie qui me furent alors donnés par tous mes collègues, notamment par l'excellent professeur Risueno-d'Amador. Emu, comme je ne pouvais manquer de l'être, car j'avais été loin de m'attendre à d'aussi honorables manifestations, il me fut pénible de me séparer de bons confrères que je connaissais déjà où dont je venais de faire si heureusement la connaissance personnelle. En leur serrant la main, j'éprouvais des sensations dont bien certainement je conserverai toujours le souvenir.

Je ne puis que me louer de l'accueil des membres du Congrès, résidants à Nimes, notamment de MM. Delabaume et d'Hombres Firmas, Secrétaires généraux, et des docteurs de Castelnau, Martin, Mutru, etc. Ils eurent pour moi bien des prévenances, et me firent admettre, ainsi que la plupart des membres étrangers, dans la Société du Cercle.

Bien que j'eusse visité à diverses époques les anciens monuments de Nimes, je fus bien aise de les visiter encore, ce qui ne pouvait être qu'avec beaucoup de fruits, sous la conduite du Trésorier du Congrès, M. A Pelet. archéologue distingué, et possesseur d'un cabinet d'antiquités, qu'il me fit connaitre dans presque tous les détails et où s'offrirent à mes regards attentifs, au milieu d'une foule d'objets d'art, les plans en relief qu'il a fait lui-même en liège, des monuments anciens que Rome conserve encore.

L'histoire de Nimes vous est assez familiere, Messieurs; on a suffisamment écrit sur ses beaux monuments pour que, sans crainte d'être accusé de vouloir par paresse abreger mon rapport, je puisse me dispenser de décrire ici les restes si remarquables d'archéologie que possède cette cité, et tels que les Arênes, la Maison-Carrée, les Bains antiques d'Auguste, le Temple de Diane, la Tour Magne, la Porte d'Auguste et la Porte de France.

Je touche au moment de vous entretenir du Congrès de Milan. Je m'y rendis avec les dignes collègues, Messieurs Guillory, d'Angers, Jullien, de Paris, Richelet, du Mans; noms bien chers aux amis des Congrès scientifiques où on les voit figurer toujours d'une manière très honorable.

Nous nous embarquâmes ici sur un beau bateau à vapeur qui nous transporta bientôt à Gênes où nous pûmes à peine rester quelques heures. Mais elles furent assez bien utilisées pour que cequelles nous permirent d'admirer, nous fit prendre à tous la résolution de venir examiner à loisir cette superbe ville, si un jour le Congrès d'Italie s'y réunissait.

Vingt-quatre heures après avoir quitté Gênes nous entrions dans la capitale du royaume Lombardo-Vénitien. En remettant notre passeport; on nous donna, suivant

l'intention de l'administration municipale . un avis imprimé concernant les démarches à faire pour obtenir facilement un logement et notre admission au Congrès.

La ville , d'ordinaire si animée, l'était surtout ce même jour , 12 septembre , qui fut celui de l'ouverture de la session. Des étrangers au nombre d'environ 4000 s'y étaient rendus. Il y avait encombrement dans les hôtels , et bien que l'on eut pensé à reserver des appartements garnis pour les membres du Congrès , nous fûmes plus de deux heures à pouvoir être logés. Nous finimes par l'être convenablement à l'hôtel des Suisses.

C'était au palais Brera que le Congrès était assemblé. C'était là aussi que les formalités voulues devaient être remplies pour être reçu. La commission d'admission et surtout M. le Secrétaire général , M. C. Bassi , nous accueillirent fort bien. Après avoir exigé de nous les pièces en vertu desquelles nous nous présentions , ils nous fixèrent sur ce que nous avions à faire, nous délivrèrent une carte d'admission et, indépendamment d'une instruction pour nous guider dans la visite des établissements publics et particuliers , nous remirent un exemplaire d'un magnifique ouvrage en deux volumes grand in-8°, avec planches et ayant pour titre : *Milan et son territoire.* Cet ouvrage composé pour les membres fut offert à chacun d'eux , au nom de la ville de Milan , par M. Casati Podesta.

Pour nous tenir au courant des actes du Congrès et de tout ce que la commission directrice avait à nous faire connaître, on nous distribua , chaque matin, dès le second jour , un bulletin sous le titre de *Diario* contenant le tableau des membres nouvellement élus , un extrait des procès-verbaux des séances générales et particulières , et les nouvelles que l'on tenait à nous donner.

En qualité d'*amateurs* furent admises les personnes qui,

bien aise de faire partie du Congrès, n'avaient pu en devenir *membres*, par manque de titres suffisants, etc. On fut bientôt obligé de restreindre le chiffre des uns et des autres. On arrêta à 1159 le nombre des membres effectifs.

Par les soins de l'administration municipale, on avait organisé un diner quotidien, très-confortable, dont les honneurs étaient faits par des commissaires de cette administration, et qui nous coutait seulement 3 fr. 50 c. parceque la ville avait alloué une indemnité au traiteur chargé de le donner en un grand local, je veux dire au collège *Longone* ayant huit salles et une galerie assez spacieuses pour réunir 1200 membres ou amateurs. Rarement on en compta moins de mille à chaque diner, parcequ'indépendamment du plaisir que l'on avait de se trouver le plus souvent ensemble, on était attiré à ces repas pris en commun par les symphonies qu'y exécutaient supérieurement une trentaine de musiciens militaires dans une vaste cour où l'on venait ensuite respirer un air frais et se livrer à d'agréables conversations.

Les soirées étaient ordinairement passées au palais *Marino*, dans de beaux salons destinés aux causeries intimes, ainsi que dans des salons de lecture possédant les journaux de la plupart des peuples civilisés et de remarquables publications, parmi les plus récentes. Il y avait aussi des salons de jeu et d'autres où l'on fesait de la musique.

Outre ce palais mis à la disposition des membres du Congrès par S. A. R. l'Archiduc Vice-Roi, le palais de la Société des nobles et celui de la Société du jardin nous étaient ouverts le jour pour y lire les journaux et les ouvrages de science, et le soir pour le même but et nous y distraire par les jeux en usage dans ces deux Cercles.

Il nous fut facultatif aussi de fréquenter les salles de lecture de la Société d'encouragement des arts et métiers, et de consulter l'importante bibliothèque de la Société d'encouragemont des sciences, lettres et arts.

Enfin, il nous suffisait de présenter notre carte de membre pour avoir un libre accès dans tous les établissements publics de science, de bienfaisance et d'industrie, ainsi que dans les cabinets particuliers et tels, par exemple, que celui de minéralogie du Président général comte Borromée, et la galerie des beaux arts, etc., du magnifique palais du duc Antoine Litta.

Puisque j'ai entrepris de vous raconter de quelle manière on s'y est pris, à Milan, pour se montrer plein d'égards et de bienveillance envers nous, je dois vous dire quelques mots des fêtes qui furent données en l'honneur du Congrès.

Déjà, la veille de l'ouverture de la session, c'est-à-dire le 11 septembre, on s'était réuni au palais Brera pour l'inauguration de trois statues d'hommes illustres : du mathématicien Bonaventure Cavalieri, moine du 17e siècle ; de Pierre Verri, littérateur du 18e siècle, et de Romagnesi, le premier jurisconsulte de l'Italie au 19e siècle, mort en 1834. Cette cérémonie fut très imposante.

Le dimanche 15, fut consacré à une fête qui mit en mouvement tous les milanais et n'excita pas peu l'admiration des étrangers. Il fut question d'une naumachie et d'un grand feu d'artifice dans l'Arène, dont le milieu avait été préalablement rempli d'une eau claire et paisible sur laquelle on comptait 20 gondoles pour trois regates de bateliers et batelières en costume du lac de Come, et deux superbes galères promenant, l'une, une musique militaire, l'autre, une musique harmonieuse accompagnée de chœurs. Après ce spectacle nautique, commença celui de pyrotechnie : cinquante petits ballons s'élevèrent à la fois

et se dispersèrent dans les airs. Ils furent bientôt suivis de l'ascension d'un cinquante et unième ballon, d'une grande dimension, et la fête fut terminée par un feu d'artifice, représentant un temple d'une rare élégance. Les fusées, les gerbes qui en partaient, produisaient par leurs feux refléchis dans l'eau, un tableau des plus ravissants. Ce fut avec la rapidité de l'éclair que l'on illumina le portique du temple dont la dédicace parut tout-à-coup. On y lisait en caractères lumineux et dans l'idiome italien, ces mots : *aux sciences*, *aux belles lettres et aux arts*. A ce spectacle qui avait attiré 40000 spectateurs dans l'Arêne, assistait la Vice-Reine entourée de ses cinq jeunes princes. Le *Pulvinare* avait été reservé pour les membres du Congrès. Hors de l'enceinte et sur les grandes promenades qui l'environnent, les arbres étaient partout illuminés et plus de cent mille personnes circulèrent long-temps à travers ces promenades resplendissantes de lumières.

Le lundi 16, il y eut à la Société des nobles un grand concert vocal et instrumental auquel avaient été invités tous les membres effectifs du Congrès, et leurs familles. La Vice-Reine et ses cinq fils y furent présents, ainsi qu'un très grand nombre de personnes parmi celles que Milan possède de plus distinguées sous tous les rapports.

Le mercredi 18, la Société du jardin (*del giardino*) donna dans son palais un magnifique bal qui fut honoré aussi de la présence de la Vice-Reine et de la haute bourgeoisie. On y comptait plus de 3000 personnes dont 500 dames au moins. Les salons étaient pleins de monde, et il y fesait conséquemment beaucoup chaud. Mais on pouvait de temps à autre aller prendre le frais dans un jardin fort agréable et aux charmes duquel ajoutait une illumination éclatante.

Le samedi 21, un bal paré et masqué fut donné au théâtre de la Scala.

Le lundi 23, la noble Société milanaise offrit dans son superbe palais une nouvelle fête qui commença par une séance de déclamation de poésie italienne et française. Un bal paré eut lieu ensuite non moins brillant que celui de la Société du jardin.

Le mardi 24, la Société d'encouragement des arts et métiers, qui, à l'occasion du Congrés, avait fait une exposition des produits de l'industrie Lombardo-Vénitienne, tint une séance solennelle pour distribuer devant les *scienziati* des médailles d'émulation, à beaucoup d'industriels ayant rendu des services réels. La salle ne put contenir toutes les personnes invitées à cette solennité dont l'éclat était rehaussé par la présence de S. A. I. et R. l'archiduc Vice-Roi, de son éminence le Cardinal-Archevêque et de l'élite des dames de Milan.

La nuit de mercredi 25, fut passée à un second bal masqué au théâtre de la Scala.

Le vendredi 27, on vit la *course de carrosses* répondre à la magnificence étalée dans de riches palais. On vit des équipages qui, plus ou moins beaux, et si nombreux que l'on n'eut pas la patience de les compter, donnaient à l'étranger une preuve de l'opulence des milanais.

Comme si tant de réjouissances n'avaient pas suffi pour manifester la plus généreuse hospitalité, on porta la prévenance au point qu'il n'y a peut-être pas eu un seul membre, parmi les étrangers à la ville, qui n'ait été appelé à des repas particuliers, à de charmantes soirées. L'archiduc Vice-Roi lui-même invita à diner les fonctionnaires et environ soixante membres du Congrès.

Voila comment furent fêtés les *scienziati*, comment ils furent agréablement distraits de leurs travaux dont il est temps que je vous dise quelques mots.

Ces travaux furent inaugurés, comme dans les sessions précédentes, par une messe solennelle. Elle fut célébrée dans

la cathédrale par son Eminence le Cardinal Archevêque, le vénérable chapitre metropolitain. Non seulement les membres du Congrès, mais un grand nombre de personnes de toutes les conditions y assistèrent.

Cette auguste cérémonie commencée à 9 heures, fut terminée à dix heures et demie. A midi, la session fut ouverte au palais Brera, en présence de S. A. I. et R. l'archiduc Vice-Roi, de son Eminence le Cardinal Archevêque, de beaucoup de personnes illustres de la ville et de l'état, etc. Le discours d'ouverture fut prononcé par S. E. le comte Vitaliano Borromée. Après quelques paroles dictées par la modestie et la reconnaissance envers le Congrès de Lucques qui l'avait appelé à la présidence générale pour l'année actuelle, S. E. le comte V. Borromée fixa l'attention de son auditoire sur la tendance continue et progressive de la population milanaise vers la civilisation et les bonnes études. Il étaya cette assertion, par la citation du grand nombre d'établissements scientifiques, qui, ainsi que ceux destinés à l'industrie et aux arts, ont été fondés partout et ont traversé les époques les plus calamiteuses, ayant même trouvé dans les commotions politiques une nouvelle impulsion vers tous les genres de progrès. Rappelant ensuite l'origine et le but des Congrès annuels, l'orateur signala les écueils à éviter pour qu'une si belle institution, jouissant de la faveur des princes, et de l'amour des peuples civilisés, puisse répondre de mieux en mieux aux espérances que l'on est en droit d'en attendre.

Ce discours fut beaucoup applaudi. Immédiatement après, M. le Secrétaire général annonça l'arrivée des députés des Universités et des Académies qui, jusqu'à ce jour, avaient adhéré au Congrès. Il lut ensuite le programme municipal du 18 septembre 1843; d'après lequel trois espèces d'expériences devaient être faites devant le

Congrès. Les premières sur l'*ozone* par M. Schönbein, professeur de chimie, tendantes à montrer, ce que quelques phénomènes semblent prouver, que l'azote est composée d'hydrogène et d'une nouvelle substance non encore observée, ayant l'odeur des étincelles électriques.

Les secondes expériences, par M. Boutigny d'Evreux, concernant les phénomènes que présentent les liquides mis en contact avec les corps incandescents. Ces phénomènes avaient paru d'autant plus dignes d'attention, qu'appliqués à l'explosion des chaudières à vapeur, ils paraissaient pouvoir faire connaitre la cause de cette explosion et les moyens de la prévenir.

Les troisièmes expériences proposées par le professeur Matteucci, de Pise, sur la manière dont les courants voltaïques pourraient être transmis par terre, ce qui serait d'une utile application à la télégraphie électrique. Elles devaient, en l'absence de M. Matteucci, être repétées par le professeur Magrini, de Milan.

Le Congrès se divisa en sept sections qui se retirèrent en des locaux séparés pour procéder, aux termes du règlement, à la nomination de leurs présidents respectifs; ces nominations furent faites dans l'ordre suivant:

1re *section* (agronomie et technologie). — M. le marquis Emile Bertone di Sambuy, de Lesegno (Piémont).

2e *section* (zoologie, anatomie et physiologie comparées) — Le prince Charles-Lucien Bonaparte.

3e *section* (physique et mathématiques). — Le docteur François Orioli, de Corfou, professeur de physique.

4e *section* (chimie). — Le professeur G. Taddée, de Florence.

5e *section* (minéralogie, géologie et géographie).—Le professeur L. Pasini, de Schio.

6e *section* (botanique et physiologie végétale). — M. le

chevalier J. Moris, de Turin, professeur de botanique.

7ᵉ *section.* (sciences médicales). Le professeur F. Puccinoti, de Pise.

Je crois devoir, Messieurs, vous faire remarquer que les italiens regardent leur Congrès comme leur étant tout particulier, et tellement national, malgré l'appel qu'ils font aux Sociétés savantes étrangères, qu'ils ne crurent devoir prendre que parmi eux, les Présidents à qui on laissa le soin de choisir les vice-présidents et Secrétaires, les voici : 1ʳᵉ *section.* — Vice-Présidents, MM. Gherardo Frezchi et le comte Lorenzo Taverna ; Secrétaires, le docteur Joseph Sacchi et le comte Fauztino Sanseverino.

2ᵉ *section.* — Vice-Président, le docteur Dominique Nardo; *secrétaire*, M. Achille Costa.

3ᵉ *section.* — *Vice président*, le chevalier Ottaviano Fabrizzio Mossoti ; *secrétaires*, les professeurs Lavagna, Magrini Louis et Cattaneo François.

4ᵉ *section.* — *Vice-président*, le professeur Raphaël Piria ; *secrétaires*, MM. François Selmi, le docteur Jean Polli.

5ᵉ *section.* — *Vice-président*, le marquis Lorenzo Pareto ; *secrétaires*, les professeurs Léopold Pilla et Joseph Balzamo Crivelli.

6ᵉ *section.* — *Secrétaires*. le baron Vincent Cesati et le comte Vittore Trevisan.

7ᵉ *section.* *Vice-Président*, le docteur Jean Strambio ; *secrétaires*, les docteurs C. A. Calderini et Joseph Canziani.

Les Présidents réunis reconnurent l'opportunité de former deux sous-sections, une (de *chirurgie*) qui eut pour président le professeur J. Rossi, de Parme, et pour secrétaires, les docteurs A. Bertoni et J. Gandolphi ; l'autre sous-section (de géographie) fut présidée par le

chevalier A. Balbi, de Venise, et eut pour secrétaire le docteur Biondelli.

Je m'étais proposé de vous donner un résumé assez étendu des actes de toutes les sections. J'avais même, pendant mon séjour à Milan, préparé ce travail qui, expédié chez moi, avant mon retour, s'est égaré en partie. L'entreprendre de nouveau m'eut été chose facile, au moyen du *Diario* du Congrès. Mais j'ai pensé que j'abuserais de votre attention, en l'attirant sur une foule de détails quoique présentés d'une maniere très analytique. Il me suffira, ce me semble, pour vous en donner une idée, de citer purement et simplement les titres des sujets traités dans chaque section. Je passerai sous silence les ouvrages au nombre de plus de 350 qui furent offerts à titre d'hommage au Congrès, et auront été probablement déposés ensuite à la bibliothèque de la cité. Mais je ne dois pas vous taire le rapport fait sur les ouvrages remis par moi à la première section, au nom de l'Académie des sciences, lettres et arts et de la Société de statistique de Marseille ; et pour ne pas altérer le sens des paroles de M. le rapporteur, je ne saurais mieux faire que de les citer textuellement ; les voici :

« L'accademia di Marsiglia vi mandò tre volumi della » storia sua dal 1726 al 1836, stessa dal segretario di es- » sa M. J. B. Lautard. Gode l'animo in vedere come i la- » vori di essa vadano crescendo d'importanza man mano » che s'avvicina ai tempi nostri ; dove passano davanti gli » uomini che prepararono e quei che condussero la rivo- » luzione; turbine fecondo in cui essa accademia peri, per » rinovellarsi. Essa è divisa in 4 sezioni; di agricultura; di » astronomia, navigazione, architettura navale ; di com- » mercie, manifatture, économia politica ; di storia na- » turale, fisica et chimica ; e vi abbondano memorie

» sopra i punti piu rilevanti di letteratura, filosofia e po-
» litica. »

« Un'altra accademia della città stessa occupazi special-
» mente di statistica, e vi presento 6 volumi : il Reper-
» torio delle sue dotte fatiche. E singolarmente ricco di
» fatti relativi al dipartimento delle Bocche del Rodano;
» e tende a fare che la statistica non sia una semplice rac-
» colta di fatti, pronti a deporre in pro o contro, secondo
» l'arte di chi li dispone. Al che si fara plauso piu volen-
» tieri nella città, dove, per opera di Gioja e Romagnosi,
» la statistica fu tolta dalle miserie numeriche. »

« M. Roux, segretario perpetuo di essa accademia ne
» espone i lavori colla sicuressa d'uom versatissimo, e con
» quella limpidezza di stile, che é tanto propria dé fran-
» cesi, e che da essi noi dobbiamo imparare. Moltissime
» di quelle memorie si réferiscono a statistica medica;
» piu importano all'occupazione vostra, o signori, quelle
» sull'industria sericola; e veri modeli parvero à noi le
» statistiche di alcuni dipartimenti, alle quali essa accade-
» mia die il premio. »

« Cio ne sia conforto ed esempio a descriver ciascuno
» il paese che ci ha veduti nascere, accioché da queste
» manografie possa trarsi quelle che é lungo desiderio,
» una descrizione compiuta ed una compiuta storia di
» quella cara Italia, che tutti ci congiunge in un nome,
» in una favella, in una speranza. »

Ce jugement si flatteur, vous le paraîtra davantage quand vous saurez qu'il a été porté par l'un des juges les plus compétents, par le savant auteur de *l'histoire universelle* dont la traduction est publiée par M. Didot, à Paris et dont le cinquième volume vient de paraître. M. le chevalier Cesar Cantu est, vous le comprenez, celui qui a rendu compte de vos productions. Je me plais à ajouter

que ce grand historien, ce statisticien distingué, a offert d'entretenir des relations avec nous.

La Société de statistique de Marseille comprendra fort bien ses intérêts, en acceptant une offre aussi avantageuse. On gagne toujours dans le commerce des hommes devenus célèbres, et je m'estimerais heureux, en mon particulier, qu'un diplôme de membre correspondant fut décerné à M. le chevalier Cantu. Ce serait à la fois rendre justice à son mérite et reconnaitre en quelque sorte les attentions que sa qualité de membre de la commission d'admission l'a mis souvent à même d'avoir pour votre représentant. Son nom, celui de M. de Caumont, illustre fondateur du Congrès scientifique de France, celui du docteur Bertini, l'une des lumières médicales de Turin, celui du comte Gasparin, flambeau de l'agriculture, ancien ministre, pair et membre de l'Institut, tous ces noms qui ont brillé dans plusieurs Congrès, enrichiraient le tableau de vos correspondants, et sous le rapport de la proposition que j'ai l'honneur de vous faire à ce sujet, du moins ma mission n'aurait pas été sans résultats précieux.

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur les travaux du 6e Congrès d'Italie, sans nous arrêter aux discussions qu'ils ont fait naître.

Section d'agronomie et de technologie (13 septembre).— Lecture, par M. Ferrari, d'une notice sur l'essai qu'il a fait pendant quelques années, de remplacer les mûriers morts par suite de l'infection du terrain, par des mûriers d'une espèce différente, en mettant à la place du *morus nigra* ou du *morus alba*, le mûrier des Philippines, et *vice versa*.—Rapport, par M. de Sambuy, sur deux Congrès agricoles. — Vœu chaudement exprimé qu'il soit rendu compte chaque année au Congrès de tous les travaux des diverses Sociétés d'agriculture.

(14 septembre). — Proposition, par M. Berizzi, de composer une commission permanente chargée de recueillir dans les divers points de l'Italie, l'histoire des progrès de l'industrie sericicole et de faire, au prochain Congrès, un rapport à ce sujet.— Lecture, par M. Bonora, de quelques observations sur les causes les plus ordinaires de la pulmonie lente enzootique des bêtes bovines de la Lombardie, et sur leur analogie avec celles des fièvres intermittentes endémiques. — Lecture, par l'abbé Roncoroni, d'un mémoire sur la culture de l'orge *nampto*, dont il parle comme rendant beaucoup dans la campagne de Come.

(16 septembre).—Lecture, par M. Coppa, d'un mémoire sur le vin et l'alcool que l'on peut rétirer du riz et du *risino*.—Rapport, par M. Carreri, sur l'état actuel des écoles techniques à Sienne. -- Nécessité de faire précéder les écoles techniques par de bonnes écoles élémentaires.

(17 septembre). -- Médaille de 400 fr. proposée, par M. Berra, de Milan, en faveur de celui qui, au 7e Congrès italien, produira le meilleur mémoire sur les véritables causes de la mort anticipée des mûriers, etc. -- Sur la demande de M. le docteur Trompeo, des renseignements sont donnés sur les propriétés malfaisantes du *zea maïs* affecté de la tache.-- Lecture, par M. Preda, de considérations sur la possibilité et l'opportunité de transformer en bois de pin sylvestre et commun, les bruyères du haut Milanais.--Communication, par M.Possenti, des observations qu'il a faites sur la méthode *Guénon*, pour reconnaitre les meilleures vaches laitières.

(18 septembre). -- Observations, par le docteur Parola, sur les causes de la *carie* du froment et de l'*ergot* du seigle.-- Lecture, par M. Ercoliani, d'un mémoire sur le commerce de la librairie, en Italie. --- M. de Cristoforis désire que l'on cherche un moyen mécanique pour faire

marquer sur la carte hydrographique, la ligne que les vaisseaux parcourent en voyageant, et signale quelques vues dans ce but. -- M. Mayor de Lausanne fait connaître une nouvelle méthode par laquelle l'homme ne sachant pas nager, peut se préserver de se noyer.

(19 septembre). — Envoi, par la Société agricole de Cagliari, d'échantillons des meilleurs vins de cette île, pour être soumis à l'appréciation des œnologues du Congrès.— Rapport, par M. Correnti, sur la position des enfants pauvres employés dans les ateliers italiens. -- Lecture, par M. Cattaneo, d'un mémoire sur les prés de *marcite* et sur leur amélioration.

(20 septembre). — Commission nommée pour proposer les améliorations à introduire dans les ateliers en faveur des enfants pauvres qui y sont employés. — Nomination, d'après la demande du comte Serristori, d'une commission chargée de déterminer comment on pourrait placer d'une manière sure et vraiment avantageuse à un faible intérêt les capitaux destinés à améliorer l'industrie agricole et manufacturière.

(21 septembre). — Communication, par M. Mazarosa, des conclusions d'un mémoire tendant à faire propager les méthodes agricoles en usage dans les divers états d'Italie, pour obtenir ainsi l'histoire progressive de l'agriculture italienne. — Rapport, par le marquis Ridolfi, sur la fondation et les progrès du nouvel institut agricole annexé à la chaire d'agronomie de l'université de Pise.

(23 septembre). --- Le comte Citadella fait connaitre une nouvelle manière de recolter le riz. — Proposition de charger une commission de présenter un système uniforme de poids et mésures, qui puisse être adopté dans toute l'Italie. -- Considérations sur l'art sérigène et proposition de nommer une commission permanente qui se livrerait aux études séricicoles et en rendrait compte

chaque année au Congrès. — Importance de la culture du mûrier noir ; greffe du mûrier des Philippines sur le mûrier blanc.

(24 septembre).— Il s'agit de plusieurs produits de l'industrie et de l'agriculture.— Lecture, par M. le marquis Pallavicino, d'un mémoire sur l'état de l'industrie dans la Ligurie maritime, relativement à la technologie. — Le chevalier Giovanetti fait connaître l'état de l'instruction élémentaire en Piémont, et de l'Institut Bellini pour les arts et métiers. — Le prince de Canino rappelle l'état florissant de l'Institut des arts et métiers de Saint-Michel, à Rome. — D'autres membres signalent nombre d'écoles analogues en Italie.

(25 septembre). — Rapport, par M. Sanguinetti, sur le mémoire de l'archidiacre Cagnazzi, concernant le moyen de prévenir les disettes en repandant la culture de la pomme de terre.—Lecture, par M. Calvi, d'un mémoire sur la Société de secours mutuels pour les artisans. — L'ingénieur Michela communique un rapport sur un procédé de M. Lampato, imprimeur, par lequel on obtient la fonte des caractères d'imprimerie liés à 2 et à 3 lettres. - Communication, par le même, d'un écrit sur les canaux navigables et d'irrigation du Piémont. — On entend plusieurs membres parler successivement de beaucoup d'écoles d'arts et métiers en Italie. — M. Gera fait part de la méthode conseillée par le chanoine Stancovich, d'étouffer les chrisalides des vers à soie dans des sacs fermés ; il parle aussi des méthodes de Locatelli et de Bouvier pour extraire la soie. — Observations et expériences faites par le prince Vidoni sur les vers - à - soie attaqués de la *muscardine*. — Utilité, suivant M. Poggio, de conserver les céréales dans les épis.

(26 septembre). — Au rapport de M. Barruffi, M. Bonnafous, de Turin, a fondé à ses frais, le prix d'une

médaille d'or de la valeur de mille francs, qui sera accordée par le Congrès scientifique de Gênes, en 1846, à l'auteur de la meilleure traduction italienne des georgiques de Virgile, enrichie de commentaires sur les meilleures doctrines agronomiques. — 5 à 6 commissions sont nommées pour les rapports à faire sur divers sujets dont il s'est agi dans les précédentes séances. --Rapport, par M. Sacchi, sur les 66 caisse d'épargne instituées en Italie, où sont déposés environ 40 millions; sur les 114 asiles de charité, en Italie, où sont élevés plus de 15,600 enfants avec la dépense annuelle de 470,000 francs, produits de souscriptions particulières. -- Rapport par M. Gera, sur la carie du froment. -- Rapport, par M. Vincenzi, sur l'état de l'agriculture, et, par M. Sagredo, sur l'état actuel de l'industrie, à Milan. -- Ce fut dans cette séance que M. Cesar Cantu rendit le compte que j'ai retracé des ouvrages de l'Académie des sciences, et de la Société de statistique de Marseille—Le comte Saint-Severino communique le rapport de la commission œnologique. --L'avecat Sineo annonce que l'on a résolu en Lombardie le probléme de la meilleure association des industries agricole et manufacturière.

Ici finissent les travaux de la section *d'agronomie et de technologie*. De 294 membres qui s'étaient fait inscrire à cette section, 50 tout au plus prirent la parole, c'est dire que les cinq sixièmes furent simplement auditeurs. Mais le nombre de ceux-ci fut toujours plus que doublé à chaque séance, parceque tous les membres étrangers à la section, et même les amateurs pouvaient y assister.

Section de zoologie, d'anatomie et de physiologie comparée. (13 septembre). -- La séance est presque entièrement remplie par le dépouillement d'une grande correspondance.

(14 septembre). -- Des communications sur diverses

espèces d'oiseaux, sur tous les mammifères d'Europe, les céphalopodes observés à Nice, les poissons de la Lombardie, etc., sont faites successivement par quelques membres.

(16 septembre). — Le Prince Bonaparte parle des nouveaux mammifères découverts cette année en Scandinavie. --Discussion sur l'antériorité du nom *Rossia* donné par Bonaparte à un genre d'oiseaux ; et par d'autres aux céphalopodes.--Lecture, par le docteur Rüppel, d'un mémoire sur les changements remarquables dans la forme du corps, etc., chez quelques espèces de poissons de mer dans diverses périodes de leur vie. -- Lecture, par M. Verany, d'un long mémoire sur les mollusques nuds de la Ligurie.- L'abbé Baldacconi présente un *Accentor alpinus* dont le bec est parfaitement conservé.

(17 septembre). — Annonce de la découverte d'un animal microscopique dans les marais de Pétersbourg. — Le professeur Gené commence la lecture d'un mémoire sur la génération des *jssodi*.

(18 septembre).—Continuation de la lecture du mémoire du professeur Gene.—Observations lues par M. A. Costa, sur les Echeneides en général, et en particulier sur l'*Echeneis Musignani*.

(19 septembre). — M. Michelin met sous les yeux des membres de la section deux valves de *Placuna*, sur les quelles on voit des traces d'un animal parasyte. — MM. Gené, Rossi, Schmid présentent des observations sur le parasitisme de beaucoup d'insectes. — Le prince Bonaparte reconnaissant la nécessité de faire deux classes distinctes des reptiles et des amphibies, développe son système à ce sujet.—M. Osculati parle d'un *Acaro* de Perse, veneneux, dit-on, aux étrangers et non aux indigènes.— M. Gené pense que c'est là l'*Argas persicus* des auteurs.

(20 septembre). — Le prince Bonaparte développe son système des poissons, modifié par les doctrines et découvertes anatomiques de Müller. — Considérations sur les poissons d'eau douce de la Lombardie et du Piémont.

(21 septembre). — Observations anatomico physiologiques de M. Giolo sur les rapports du chien avec le loup. — Le docteur Trinchinetti lit un mémoire sur le ganglion vasculaire choroïdien de l'œil des poissons, dans lequel il voit tous les caractères des *corps érectiles* ou *caverneux* et dont il soutient que l'usage est de disposer l'œil à la vue claire des objets. — Le docteur Sovva présente une analyse de la flore et de la faune de l'Etna. — Le docteur Riboli parle d'un pigeon remarquable par une bifurcation de l'os pectoral, l'absence du sternum, l'hypertrophie du cœur, le manque du péricarde et de l'aponevrose diaphragmatique. — Observations, par le docteur Patellani, sur la structure de la retine du cheval, dans laquelle il ne reconnait que trois couches. — Le prince Bonaparte présente un catalogue de 38 oiseaux reçus de Santà fé de Bogota. — Le professeur Orioli soumet à l'examen de la section trois cranes d'anciens grecs, que l'on reconnait appartenir à la race européenne.

(23 septembre).— Observations du professeur Prudente, relatives à l'action des courants électriques sur les animaux. — M. Gene traite d'une espèce d'insecte du genre *sarcoptes* qui vit sous les téguments de la *stryx flammea*. — M. Meneghini parle du mode de développement des polypes de la famille des *sertutoriee*, et offre de nouvelles espèces dont il a fait deux genres dediés, l'un à Lowen, *Lowenia*, l'autre à Lister, *Listera*.--Lecture, par M. Scortegagno, d'un appendice sur les nummulites.

(24 septembre). -- Lecture, par le Pr Semmola, d'un mémoire sur la température du sang veineux et du

sang artériel. — Considérations, par M. Brugnatelli, sur le prunier et son noyau, et sur des insectes qui s'y logent, disant aussi que l'on y trouve non seulement des larves étrangères, mais encore des coléoptères vivants de l'espèce du *Brachiarsus rugosus*. — M. Gene ajoute des faits relatifs au parasitisme de ce coléoptère, ainsi que du *Gimnestron pascuorum*.—Communication, par M. Rusconi, de ses recherches anatomiques. — Lecture, par M. Costa, d'un mémoire sur des particularités anatomiques de la *testudo caretta*. — M. Panizza fait part aussi de quelques faits d'anatomie comparée.

(25 septembre)— Le Professeur Taddbi lit un mémoire sur le *plein et le vuide des os*. — M. Lanfossi parle de diverses espèces d'oiseaux. — M. Verany présente un *Emberiza* qu'il croit nouveau et que le président soupçonne être le *Bonapartii* de Barthelemy. — Observations, par le même, sur le *Ravetus pretiosus*, et sur le développement des embrions des *Vermeti*, qui diffère de celui des mollusques nuds.

(26 septembre). — Le docteur Fabio raconte avoir observé une anguille pleine d'œufs. — Divers objets sont offerts en don pour le musée civique de Milan. — Moyens de conserver les sangsues.— Plusieurs rapports sont faits sur des sujets dont on s'est déjà occupé dans les séances précédentes.—Le docteur Trinchinetti parle de la couleur de la retine dans l'homme et les animaux, différente suivant les espèces. — M. le Président expose ses idées sur les *procellaridi*. — Le docteur Costa présente la monographie des insectes qui se logent dans les chênes *pubescens* et *pedunculata*. — Le professeur Patellani fait la description d'un veau monstreux. — On lit un mémoire du comte Contarini sur les métamorphoses de la *noctua genistae*.

Tels furent les nombreux travaux de la section de

zoologie, etc., qui ne compta pourtant que 37 membres inscrits, il est vrai que des membres étrangers à la section vinrent prendre part à ses actes, tandis qu'un grand nombre de ces membres et d'amateurs assistèrent régulièrement à toutes les séances.

Section de physique et de mathematiques (14 7bre).-- Discours sur les progrès de l'astronomie, par le Pr Bianchi, qui emet le vœu que les astronomes de la peninsule suivent, dans leurs observations, un plan commun et déterminé.--Le Pr Vismara rend compte d'un coup de foudre éclaté à Cremone, et qui occasionna la perte de la vue d'un enfant. -- Plusieurs faits analogues sont signalés.

(16 7bre). — Le Pr Magrini décrit des expériences aux quelles il s'est livré sur les courants électriques, tendantes à confirmer la loi dite de Ohm.— Description, par le Pr Cavalléri, d'un microscope qui n'est autre qu'un vrai télescope de Cassegrain, direct et d'une très petite dimension. -- Le Pr Vismara décrit la machine électro-magnétique de Clarke, construite par F. Persico de Crémone. -- On s'occupe de la solution de cette question : déterminer s'il est possible d'établir à peu de frais de grands électro-moteurs à employer dans les arts cemme source d'électricité abondante.

(17 7bre). — Nouvelles remarques en suite de celles faites déjà sur un électro-moteur économique. -- Le chev. Marianini lit sur lo magnétisme minéral un mémoire qui donne lieu à diverses remarques. -- Le Pr Perego fait part de ses observations sur les courants électriques.

(18 7bre). -- Commission nommée pour examiner quelques corps tombés près Ispahan et présentés par M. Osculati. -- Considérations, par M. Zomboni, sur les moyens de rendre plus apparentes les couleurs par reflexion, etc. -- Observations et réflexions sur l'astronomie, etc., par M. Bianchi. — Quelques mots sur les paratonnerres.

(19 7bre). — L'ingénieur Cadolini parle des ciments composés avec la chaux de la Lombardie. — L'ingénieur Cusi dit avoir constaté que la rapidité des eaux courantes est proportionnée à leur hauteur. —Considérations, par M. de Cristoforis, sur les roues appliquées aux bateaux à vapeur. — M. Majocchi dit un mot des images produites par les exhalaisons de vapeurs sur la superficie des corps.

(20 7bre). — Description d'une lumière qui apparait au ciel dans les mois où le crépuscule est assez prolongé et alors que la lune est très brillante ; lumière qui se montre dans la direction du méridien magnétiqne et qui est suivie de perturbation de l'aiguille aimantée. — M. Zamboni expose comment il a découvert avec son électroscope dinamique universel, l'existence des courants, etc. — M. de Cristoforis propose et décrit un instrument pour mésurer la rapidité des eaux courantes. — M. Botto prétend avoir trouvé que dans la pile, l'effet électrolitique est proportionnel au carré de l'effet calorifique; résultat favorable à la théorie électro-chimique de la pile. — M. Orioli expose comment il conçoit cette théorie, en montrant que par les décompositions et les inductions successives, surviennent le développement et la circulation de l'électricité. — Plusieurs membres parlent sur le même sujet et on finit par soutenir la théorie des contacts.

(21 7bre). — Il est question du daguéréotipe, etc. — Le Pr Carlini présente des observations sur l'orbite lunaire, etc. —M. Plana expose les principaux résultats qu'il a obtenus, sur la distribution permanente de l'électricité à la superficie des deux hémisphères conducteurs maintenus dans un parfait isolement. — L'ingénieur Bruschetti parle des Raylways qu'il voudrait voir introduire dans l'intérieur des villes de la Lombardie, en se servant de trains mus par des animaux. —On agite la question de l'origine de l'électricité atmosphérique ; le Président, le Pr

Zamboni et le baron d'Hombre Firmas prennent la parole sur ce sujet, etc.

(23 7bre). — Le marquis Pallavicino offre une médaille d'or de 500 lires italiennes à l'auteur du meilleur mémoire sur le système de l'air comprimé appliqué aux chemins de fer. — Plusieurs rapports sont faits sur des sujets dont il a été question précédemment. — Il est parlé des belles expériences du chimiste français, M. Boutigny, et on en reconnait l'utilité, quant à leur application aux explosions.

(24 7bre). — La section entend plusieurs membres, quant à un plan d'observations météorologiques à être suivi uniformément dans toute l'Italie. — M. Botto développe les expériences propres à constater la loi annoncée par Jule et confirmée par Ed. Buquerel, que la chaleur développée par le courant électrique en un fil conducteur, est en raison directe de la résistance du fil et du carré de l'action électrolitique, ou du carré de l'intensité électrique. — Lecture, par M. Codazza, d'un extrait d'un mémoire concernant les principes généraux sur l'équilibre et le mouvement de l'éther dans l'intérieur des corps pesants, pour servir de fondement à une théorie du calorique. — Le Pr Vincenzo Amici lit un mémoire sur le choc des liquides contre les corps qui y sont plongés.

(25 7bre). — Plusieurs rapports sont faits sur des sujets mis à l'ordre du jour dans de précédentes séances.

(26 7bre). — M. Piola rend compte des résultats plus généraux obtenus d'une nouvelle analyse relative au mouvement permanent de l'eau dans les canaux. — M. Marianini expose une série d'expériences tendantes à prouver que le magnétisme artificiel empêche parfois la naturelle magnétisatien du fer et que la percussion prévient cet empêchement, — M. Osenga présente et décrit un nouveau niveau à boule. — M. Stefani fait la description d'expériences dans lesquelles est résulté un courant

de l'union du mercure à la température ambiante avec le mercure chaud, sans que les extrémités des réofores se rechauffassent inégalement ou autrement, concluant que le mercure est thermo-électrique et ne fait pas exception au thermo-électricisme métallique. M. Bruschetti parle de l'application de la machine à vapeur pour relever le niveau des eaux d'irrigation. — M. Magrini repète l'expérience faite déjà, en substituant au courant idio-électrique, un courant d'induction magnéto-électrique.

(27 7bre).—L'ingénieur Michela décrit les inondations du Pô, en 1810 et 1839, les dommages qui en sont résultés et ce qu'il faudrait faire pour les prévenir.—Le même indique des travaux à exécuter pour empêcher les exhalaisons fétides qui émanent de l'Arno à Florence. —Le chevalier Mossotti expose le résultat de ses récents travaux sur la théorie de la double réfraction. — Divers rapports sont faits; le Pr Carlini fait connaître les élements de la comète découverte à Rome, le 22 du mois courant. — Il est question de quelques expériences de physique et de chimie.—Le temps ne permet pas d'entendre la lecture de quatre mémoires déposés sur le bureau.

243 membres composèrent la section de physique et de mathématiques. On voit encore ici combien, relativement à ce chiffre, a été minime celui des orateurs, ce qui vient sans doute de ce que, faute de temps, il n'a pas été donné à tous les membres de se faire entendre.

Section de chimie (13 7bre). —Discours, par le Président, sur les progrès de la chimie.— Lecture, par M. G. Ferrari, d'un mémoire sur la préparation de l'acide prussique officinal. — Découverte, par M. Jori, de trois alcaloïdes différents dans le quina jaune, et commission chargée de s'en assurer. — Observations, par M. Selmi, sur la réaction entre les solutions aqueuses des proto-sulfures de

potasse et de soude, et le fer tant métallique que peroxidé anhydre et hydraté. — Nouvelle méthode, par M. Piria, de se procurer en abondance l'asparagine.

(14 7bre). — On revient sur les sujets traités dans la précédente séance; des échantillons d'asparagine, ainsi que d'alcaloïde extrait du quinquina jaune sont présentés. — Lecture, par M. Selmi, d'un mémoire sur la solubilité de l'ammoniu re d'or et de l'hydrate d'acide aurique dans les cyanures d'ammoniaque, de chaux, de magnésie et de baryte.

(16 7bre). — Nouvelle manière, par M. Righini, de préparer l'acide valérianique. — Exposé, par M. Grandoni, de diverses expériences sur la prompte décomposition de l'iodure de potasse et de l'acide iodhydrique par le moyen de l'acide carbonique. Présence de l'iode dans les oignons de Scille. — M. Coppa parle de la présence du soufre dans le riz, et de l'insecte qui se forme pendant la fermentation de celui-ci. — Note, par M. Ruspini, sur un composé qu'il croit être l'acide cromo-sulfurique.

(17 7bre). — Lecture, par M. Grigolato, d'une note sur une substance amère fébrifuge. — Exposé, par M. Forni, de sa méthode de préparer le carbonate de soude. — Communication, par le vice-président, de quelques expériences sur l'absorption des principes organiques, qui s'effectue dans les plantes au moyen de leurs racines, et sur la disposition de celles-ci à retirer de la terre les principes propres à leur nutrition. — M. Canobbio prétend avoir constaté la présence du lait dans un liquide sereux extrait d'une tumeur à la cuisse d'une dame.

(18 7bre). — M. Selmi communique ses recherches sur le soufre. — M. Grigolato parle de quelques unes de ses recherches sur la matière phosphorescente des luccioles repandues dans une atmosphère de gas hydrogène.

(19 7bre). — Le Dr Polli expose des observations et

expériences sur des transmutations spéciales de la fibrine. — M. A. Durand développe quelques idées sur la vie en général, et sur celle des végétaux en particulier. — Note, par M. Grigolato, sur la couleur des précipités obtenus par l'infusion de diverses plantes et la solution de la gélatine. Communication de recherches sur la décomposition de l'eau mère de l'asparagine et sur les produits qui en émanent.

(20 7bre). — Le Pr Schönbein fait un exposé des diverses manières de produire *l'ozone*, nom qu'il a donné à un principe odorant que l'on a soupçonné être l'azote composé d'hydrogène et d'une substance non encore observée à la quelle il y aurait à attribuer l'odeur des étincelles électriques. — Nomination d'une commission pour repéter les expériences sur ce sujet.

(21 7bre). — M. Pallavici lit une note sur l'avantage que l'on retire de divers gas charbonneux dans les hauts fournaux de fer en état de fusion. — M. Fornara démontre que les combustibles diminuent beaucoup et propose des moyens de les remplacer. Une commission s'occupera de cet objet. — Lecture, par M. Perego, d'un mémoire sur l'odeur qui s'exhale de l'huile d'Arachide non filtrée et abandonnée à elle-même pendant un certain temps. — Communication, par M. Cerioli, de ses recherches sur les huiles grasses. — Deux membres font des réflexions sur *l'ozone*.

(23 7bre). — Le Pr Taddei décrit un moyen très économique de chauffer l'eau des bains publics. — M. Malvezzi communique un moyen d'enlever la chaux dont les murs peints à la fresque ont été recouverts. — Il est dit un mot du valérianate de zinc préparé par M. Galvani.

(24 7bre). —Divers rapports sont faits sur des sujets mis à l'ordre du jour de séances antécédentes. — M. Coppa lit

un mémoire sur les risières et spécialement sur l'air des lieux où le riz est cultivé.

(25 7bre. — M. Nardo a constaté la présence de la colestérine dans un calcul extrait d'un pied d'un Vénitien.— M. Ravizza raconte avoir préparé le lactate de morphine et de quinine, et s'être livré à des expériences sur leur solubilité. Il désire que les médecins l'utilisent au lieu des autres sels à base correspondante; ce qui, au dire de quelques membres, a déjà été proposé. — M. Pavia indique un procédé qui lui est propre pour préparer l'acide valérianique et le valérianate de quinine.—Il est question d'un nouveau procédé pour la préparation du proto-tartrate de fer, de la manière de conserver les eaux de Rocoara, de réflexions sur le sublimé corrosif.

(26 7bre). — Plusieurs membres qui avaient à faire des rapports sur divers sujets, remplissent leur tache. — M. Marsigli soutient que la théorie des ondulations sert à expliquer les phénomènes chimiques de la lumière. —M. le Secrétaire parle de l'huile de l'eau de laurier cérise, d'un carbonate de potasse cristallisé, non déliquescent, et de la manière la plus convenable d'obtenir les électrodorures.— M. Coppa fait la description d'un hygromètre économique qu'il a inventé. — Le Pr Piria présente un fragment de charbon fossile d'une grande importance sous les rapports de ses bonnes qualités et des recherches d'analyse auxquelles il a donné lieu.

Comme pour la section de zoologie, il n'y eut d'attachés à la section de chimie que 37 membres. A la vérité, presque tous prirent la parole et eurent pour auditeurs, on peut l'assurer, un nombre considérable de membres étrangers à la section.

Section de minèralogie, de géologie et de géographie 13 7bre). — M. Pasini parle des plus importants problèmes de géologie, qu'offre le sol milanais. — M. Leblanc

communique des observations sur des cailloux qu'il a trouvés près du lac de König-sec, en Bavière, et au rivage du lac de Lecco. — M. Robert Sava lit un mémoire sur les phénomènes observés dans la dernière éruption de l'Etna, etc. — Le Pr Collegno soumet au jugement de la section, sa carte géologique de l'Italie. — On indique des rectifications à faire sur cette carte.

(14 7bre). — Diverses explications sont données sur les phénomènes erratiques des Pyrénées, attribués à la fonte des neiges. — Communication, par M. Curioni, d'un extrait d'une description géologique de la Lombardie.

(16 7bre). — Le Pr Pilla présente un essai comparatif des terrains qui forment le sol d'Italie. — M. Pareto fait part de ses recherches géologiques sur la Corse. — Sont mis sous les yeux de l'assemblée des hypurites, des ammonites et autres fossiles.—Les frères Villa présentent un cadre indiquant les variétés qui composent le terrain jurassique de la province de Come.

(17 7bre). — M. Leblanc lit une note sur l'opportunité de faire des expériences que le puits de Monte Masi en Toscane, permet de tenter pour faire connaître la loi précise de dilatation de l'air au moyen de la chaleur. — Le Pr Catullo soutient que le calcaire roux et la superficie des provinces vénitiennes appartiennent à la période crétacée et non à la jurassique. — Le Pr Collegno lit un écrit sur le terrain erratique de la Lombardie. — Le Pr Studer donne connaissance d'un mémoire sur les erratiques secondaires. — MM. Pareto et Pilla citent des faits sur le même sujet.

(18 7bre). — Le chev. A. Litta présente un tableau historique et topographique de la ville de Pavie, comme un modèle à suivre pour faire connaitre ainsi les autres villes d'Italie. — Note, par le Pe Carresi, sur l'analyse, par M. Campani, d'un minéral de fer trouvé dans la montagne de

Sienne. — M. Graberg d'Hemsaö parle des progrès récents de la géographie.—La section décide qu'elle fera dès demain plusieurs courses géologiques.

(20 7bre). — Le Pr Pilla rend compte de l'excursion faite hier par la section dans les collines le long de l'Adda près Paderne, pour y étudier le terrain crétacé et les poudingues alluviens. — Le baron d'Hombres Firmas lit une note sur de prétendus os fossiles trouvés au voisinage d'Alais. — Communication des résultats obtenus dans le percé d'un puits artésien. — Le général La Mormora présente sa carte topographique et celle géologique de la Sardaigne. — Sont soumis à l'examen de la section des fossiles curieux et des échantillons de marbre recueillis dans le Vicentin. — Les freres Villa montrent quelques impressions d'apparence végétale trouvées dans le calcaire marneux de la Brianza. — M. Trotti montre aussi des fossiles trouvés dans le calcaire noir près Belloge. — Le Pr Catullo entretient l'assemblée d'un terrain tertiaire assez récent aux environs de Lonigo dans le Vicentin.

(21 7bre). — Le général Vacani désire que les géologues adoptent une manière uniforme de colorer les diverses formations. — L'abbé Tournier voudrait aussi qu'il y eut uniformité dans le langage. — Le Pr Orioli donne connaissance de certaines empreintes observées en une espèce de calcaire, à Corfou. — Le général La Mormora continue son exposé des terrains de la Sardaigne. — Le baron Léopold de Buch, à l'occasion d'une carte géologique de la Sicile, fait remarquer des particularités sur la constitution physique et géologique de cette île.—Le chanoine Bellani demande d'où proviennent de nombreux morceaux de fer de fonte que l'on rencontre aux environs d'Arcore sur Monza, et cela dans une plaine. On ne voit là que des résidus d'anciennes usines. — Le comte de Rio lit des remarques sur le soulèvement et l'expansion de la

masse trachitique des Monts Euganiens et surtout du Mont Merle. — M. Pasini donne des éclaircissements sur les écueils trachitiques du Mont *delle Forche* et *di Pendice.* — Une excursion géologique doit avoir lieu aujourd'hui dans les environs de Varèse.

(Le 21 7bre à 2 heures). — On s'occupe des progrés de la géographie. — Le Pr Steinbücher lit quelques aperçus sur l'utilité que, dans les études géographiques, on peut retirer des monuments architectoniques. — Le Pr Angius lit un mémoire sur les études géographiques instituées à diverses époques dans l'île de Sardaigne. — On s'occupe de la solution de questions de géographie physique.

(23 7bre). — Lecture, par M. Omboni, de quelques notes sur un voyage qu'il a fait aux Indes orientales. — M. Biondelli lit le sommaire des opérations trigonométriques et géodésiques exécutées par les soins de l'impérial et royal Institut géographique militaire de Vienne. — Le Pr Ghibellini parle du peu de fondement des nouvelles divisions du globe proposées par des géographes et soutient que la division en cinq parties doit être conservée.

(24 7bre). — M. Pareto rend compte de l'excursion faite au voisinage des montagnes de Varèse, et décrit ce qu'elles présentent au point de vue géologique. — Il est fait don de divers échantillons de minéraux. — Des considérations sur les terrains de l'Italie, occupent l'assemblée.

(24 7bre à 2 heures). — M. Salvagnoli parle de la découverte récente d'une ville étrusque dans la vallée d'Albegna, qui pourrait être selon lui l'antique ville de Caletra. — M. A. Balbi lit un article sur la superficie de la Polinésie dont bien des géographes ont exagéré l'étendue. — M. Biondelli lit un mémoire sur la classification des peuples lombards, fondée sur leurs dialectes.

(25 7bre à 9 heures du matin). — Plusieurs membres parlent, à l'occasion de divers échantillons de roche.

(25 7bre à midi). — M. Osculati raconte un voyage qu'il a fait dans l'Amérique méridionale, décrit le passage des Cordilières, etc. — Il est fait lecture, par M. Picci, d'une note sur les dialectes lombards. — M. Jullien de Paris propose de fonder une Société de voyageurs et demande qu'une commission s'occupe de cet objet. Adopté.

(26 7bre à 9 heures du matin). — Considérations sur les terrains géologiques de la Corse et de la Sardaigne.

(26 7bre à midi). — M. Angius décrit la province *Sulcitana* en Sardaigne. — M. Biondelli entretient la section sur une ancienne langue, aujourd'hui morte, dans l'île de Veglia. — M. Ghibellini propose une nouvelle méthode pour l'étude de la géographie ancienne et moderne. — M. Crotti lit quelques notes sur la formation du Bosphore et de la Propontide, sur le lieu où il conviendrait le plus de fonder une capitale pour le royaume d'Egypte et sur le projet d'Albuquerque pour faciliter la communication des Indes orientales avec le Portugal. — M. A. Balbi, en cloturant les travaux de la sous-section de géographie qu'il a présidée, émet le vœu que dans les futurs congrès, la géographie forme une section séparée et indépendante.

La section de minéralogie, de géologie et de géographie, obligée de former une sous-section, peut-être citée comme l'une de celles qui travaillèrent le plus. Elle était composée de 86 membres, et ce qui prouve que les sujets mis en question dans son sein, plaisaient au plus grand nombre, c'est le chiffre considérable de membres étrangers et d'amateurs qui assistèrent à chaque réunion.

Section de botanique et de physiologie végétale. — (13 7bre). — Le Pr Parlatore communique des observations sur l'anatomie de l'*Aldovranda vésiculosa* (L.) et en promet d'autres sur les plantes aquatiques. — Le Pr Meneghini fait part de ses observations sur les algues de la tribu des *Mirionemées* (Fries) et propose un nouveau genre

qu'il appelle *Areschougia.* — M. le Président dit un mot d'un mémoire de M. J. Sandri, concernant les taches que l'on observe sur les feuilles de muriers.

(14 7bre). — Le Pr Mohl fait des observations sur les graminées. — Le baron Cesati parle sur le *Trifolium repens* et l'*Arenaria bavarica.*

(16 7bre). — Diverses collections sont présentées. — Le baron Cesati fait connaître un *Liriodendron tulipifera* d'une hauteur et d'une épaisseur extraordinaires, et une monstruosité observée dans l'*Arabis arenosa,* ainsi que sur l'*Avena myriantha.* — Le Pr Parlatore propose d'établir deux loix d'anatomie comparée, dans un sens qu'il développe.

(17 7bre). — M. Trevisan soumet le plan d'une flore qu'il doit publier. — M. Tito Omboni présente le fruit d'une plante africaine inconnue que les indigènes du pays de Cama appellent *Pepiari* et à laquelle ceux de Ginga ont donné le nom d'*Angoriari.* Cette plante est regardée comme un antidote contre la morsure des serpents vénéneux et des chiens enragés.

(18 7bre). — Le Pr de Visiani met sous les yeux des membres de la section des fruits de la *Vanilla planifolia* dont la maturité s'est effectuée dans le jardin botanique de Padoue, au moyen de la fécondation artificielle. — Le chev. Beranger lit la partie botanique d'un mémoire renvoyé à l'examen d'une commission. — Lecture, par M. de Notaris, d'un mémoire sur les *Pirenomiceti sferiacei,* où sont décrits quatre nouveaux genres pour cette tribu : *Venturia*, *Massaria*, *Rosellinia et Bertia.*

(20 7bre). — M. de Visiani lit des observations sur quelques espèces de matricaires et propose un nouveau genre sous le nom de *Chamaemelum.* — Le Pr de Notaris fait part de ses observations sur l'*Halymenia furcellata* dont il fait un genre nouveau et à laquelle il conserve le

nom de *Ginannea furcellata* donné par MONTAGNE, et non celui de *Myelomium* proposé par KÜTZING. — Le Pr PARLATORE fait des observations sur l'anatomie des plantes aquatiques.

(21 7bre). — Le marquis RIDOLFI fait des communications sur l'*Arancaria Ridolfiana*. — Le Pr MENEGHINI décrit les caractères distinctifs de nombre d'espèces nouvelles d'algues dont il présente des exemplaires. — Lecture, par M. BOLL, de considérations sur le moyen d'obtenir une méthode plus logique dans la botanique systématique. — Le Pr MORIS expose les caractères à l'aide desquels peuvent être modifiées les divisions du genre *anthemis*, *etc*.

(23 7bre). — Le Dr PASSERINI montre un exemplaire de l'*Algave fœtida*. — Le Dr SAVA doute que le fruit exotique présenté précédemment par M. T. OMBONI, soit *l'Angariaria*. — Le Pr MORIS entre dans des considérations sur le genre *Ormenis*. — Le baron CESATI décrit le *Sporisorium maydis* qui infeste le froment exposé à l'humidité, et présente des considérations sur le *falchetto*, maladie fungoïde du mûrier.

(24 7bre). — Rapports sur des sujets déjà mis en question. — Le Pr MORETTI ayant tracé les caractères de six plantes italiennes, propose que les botanistes d'Italie en fassent le sujet d'études ultérieures. — Lecture d'une relation par M. VENTURI de Brescia, sur le *Sclérotium*, trouvé par le Pr PEREGO dans la tige du *Zea mays*.

(25 7bre). — Le secrétaire lit une traduction d'un mémoire du Pr MOHL sur des excroissances à l'écorce de certaines plantes. — Le Pr GAROVAGLIO donne lecture d'une notice sur le lichen envoyé en France pour l'usage des teintureries et qu'il prétend être la variété *sorediiféra* et *isidiforme* de la *Parmélia Sordida*, (FRIES), ou *Variolaria lactea* de l'Acharius. — M. RAVELLI présente des

fruits qu'il a obtenus artificiellement de *l'hydrangea hortensia et de l'hydrangea japonica.*—Le Pr Decandolle expose des considérations sur les caractères des *Cordiacés* et *Tournefortiacés* et annonce des genres nouveaux.

(26 7bre). — Rapports sur divers sujets dont il s'est agi précédemment. — Lecture, par M. Righini, d'un mémoire ayant pour but de prouver la réaction simultanée de certaines substances vénéneuses, introduites dans les végétaux, et qui, outre celles de nature végétale, peuvent à la faveur de la lymphe se joindre aux fruits même en parfaite maturité sans altération de leur propriété. — M. D'hombres-firmas communique des observations de physiologie végétale sur les arbres. — M. de Notaris fait connaître ces nouvelles espèces d'algues : *Ectocarpus nitens ; Briopsis duplex* ; *B. Comoides ; B. Dichotoma* ; *Enteromorpha confervicola* . — Le Pr Garovaglio présente d'intéressants lichens.

35 membres seulement se firent inscrire à la section de botanique et de physiologie végétale, mais ce fût pour y jouer, presque tous, un rôle très actif, et parmi le grand nombre de membres étrangers que les travaux si attrayants de la section avaient fait assister à toutes ses séances, plusieurs firent d'importantes communications.

Section des sciences médicales. (13 7bre). — Mr le président prononce un discours sur les phenomènes que l'on observe en médecine et qu'il voudrait voir mettre en harmonie avec les principes scientifiques, s'ils doivent être utiles. — Le Dr Balardini lit un mémoire tendant à démontrer que la pellagre ne reconnait pour véritable cause que l'usage du maïs, ou plutôt de ce grain dégénéré. — Le Dr Dubini lit des remarques d'anatomie pathologique.

(14 7bre.) — Commission nommée pour l'examen d'ouages envoyés à un concours ouvert sur le cancer. —

Le Dr Baruffi raconte un cas de folie traitée avec succès. — Le Dr Polli signale quelques unes de ses recherches sur l'état de la fibrine du sang dans les maladies inflammatoires.— Le Dr Verga émet le vœu qu'au lieu de s'abandonner à des discussions spéculatives, les membres de la section s'attachent à communiquer le fruit de leur pratique.

(16 7bre). — Lecture, par le Dr Girelli, d'observations sur des altérations pathologiques chez des aliénés.

(17 7bre). — Le Dr Dubini montre un nouveau ver trouvé dans le tube intestinal de l'homme. — Le Dr Ceresole parle d'une maladie de la rate, puis de la police médico-légale, et de l'amélioration physique de l'homme. — Le Dr Finella trace l'histoire de deux amauroses traitées avec succès par l'électricité. — Reflexions sur les altérations des voies digestives d'après l'anatomie pathologique et sur l'aliénation mentale.

(18 7bre). — Nomination d'une commission chargée d'examiner des mémoires sur la peste. — Le Dr Polli fait connaître son procédé d'analyser, au moyen de l'aréomètre, le sang qui peut servir de guide au médecin pour déterminer le degré de la phlogose. — Le Dr Castiglione C. lit un mémoire sur l'absorption de l'iode et de l'iodure de potassium — Le Dr Jotti, dans un mémoire sur la rage, préconise les frictions mercurielles pour prévenir cette maladie. Cette méthode n'est ni nouvelle, ni utile, d'après le jugement de la section.

(19 7bre). — Le Pr Baruffi demande à lire son mémoire sur la réforme des quarantaines. — Le Dr M. Ferrari parle d'une expérience qu'il a faite, en opposition à cette règle établie par le Dr Castiglione, que l'épiderme empêche l'absorption de l'iode. — Lecture, par le Dr Silvani, d'une notice dans la quelle il met en doute que le cervelet avec les lobes postérieurs préside au sentiment, et le cerveau au mouvement par les lobes antérieurs. Il raconte ensuite avoir

trouvé l'atrophie du ventricule gauche du cœur chez deux individus adonnés aux boissons alcooliques. — Le Dr Alfieri propose d'asphyxier les enragés, par le gaz acide carbonique, considérant l'asphyxie comme moyen thérapeutique de l'hydrophobie.. — Le Dr Gandolfi lit un mémoire sur la formation de la couenne dans le sang.

(20 7bre). — Il est de nouveau question de la pellagre, de son étiologie, et il ne parait pas bien constaté que le maïs soit la seule cause de cette maladie si fréquente en Lombardie. — Le Dr Calderini produit des observations sur la transmission héréditaire de la pellagre que le Pr Botto soutient être contagieuse. — M. Botto considère l'électricité comme un moyen propre à l'introduction des médicaments dans l'organisme humain.

(21 7bre) - Observations, par M. Novellis, sur des scorbutiques traités de préférence par une solution de sel marin. — Le Pr Fossati décrit une maladie des ivrognes, laquelle diffère du *delirium tremens*. — Le Dr Gamberini regarde comme un signe des fievres, une odeur particulière qui s'exhale des fébricitants. — Le Dr Pellosi lit une note pour démontrer que l'électricité n'est pas propre à transporter les médicaments dans le corps humain.

(23 7bre). — Commission permanente pour étudier les causes de la pellagre. — Le Dr Gandolfi G. de Modene obtient le prix proposé par le Pr Griffa sur le cancer. — Le Dr Lazzati lit un mémoire sur l'auscultation dans les cas de grossesse. — Lecture, par le Dr Trinchinetti, d'une notice sur une altération du sens de la vue.

(24 7bre). Le Dr Strambio parle de faits qui pourraient jeter quelque jour sur l'étiologie de la fievre miliaire épidémique, — Le Dr Zennoni raconte un cas d'une manie particulière et en tire des inductions théorico-pratiques. — Le Dr Clerici fait part de ses recherches sur

la siphilis. — De plusieurs faits, les uns prouvent que l'exanthéme miliaire n'est ni essentiel, ni contagieux; d'autres viennent à l'appui de l'opinion contraire.

(25 7bre). — Le Dr Scortegagna lit l'histoire d'une affection vermineuse. — Le Dr Verga fait un rapport sur la peste d'Orient. — Le prince Bonaparte s'attache à démontrer que les quarantaines sont susceptibles de reformes, et que la fièvre jaune n'est point contagieuse, etc. — Le chev. Buffalini disserte sur les maladies populaires et leur mode de propagation. — Le Pr Baruffi insiste pour que le Congrès s'occupe de la question des quarantaines et nie la contagion de la peste. — Le Dr Bonetti fait un rapport sur l'insalubrité des risières, etc. — Le Dr Nardo présente des réflexions sur le meilleur mode de secourir les noyés.

(26 7bre).— On fait l'offre d'un prix de mille lires italiennes à l'auteur du meilleur mémoire sur les avantages et les inconvénients de l'homœpathie. Cette offre est rejetée. — Il s'agit d'un plan uniforme de statistique médicale. — Le chev. Trompeo fait des réflexions sur la peste d'Orient, en opposition à celles faites sur la non-contagion et est appuyé par le Pr Cappecchi. — Le Dr Berretta lit un mémoire sur les scrophules. — Le Dr Bertarelli présente des considérations sur le traitement des scrophuleux dans les asiles de l'enfance. — le chev. Quadri fait une lecture sur l'iritis.

sous section de chirurgie. Elle fut instituée et tint sa 1re séance le 16 septembre. Voici le sommaire de ses travaux.

(16 7bre).— Sur la demande du Pr Pacini, on cherche à préciser les cas où la cistotomie est préférable à la lithotomie et *vice-versa*. — Commission pour rendre compte d'un mémoire du Dr Zangrandi sur les fistules cisto-vaginales et sur une nouvelle méthode de suture, etc.— Lecture, par le Dr Baratta, d'un mémoire sur le traitement du

staphylome de la cornée et de la sclérotique par l'usage externe de l'extrait de belladona.

(17 7bre).— Le Dr Arietti lit un mémoire intitulé : *opérations des pierres*.-- Le Dr Rovatti en lit un sur l'appareil inamovible des fractures.

(18 7bre).--- On agite la question sur l'opportunité de la lithotomie ou de la lithotritie. Les Italiens ne repoussent point la lithotritie, toutes les fois qu'elle est reconnue nécessaire. Quant à la préference à donner à l'une ou à l'autre méthode, ils attendent de nouveaux faits pour pouvoir l'établir.-- Le Ds Cima présente le modèle d'un lit portatif et en démontre l'importance.

(19 7bre). — Le Pr Montagna donne l'analyse d'un mémoire intitulé : considérations obstétrico-physiologico-pratiques, par le Dr Angeloni. — Reflexions sur ce sujet. —Le Dr Borza Bresciani lit l'histoire d'une opération césarienne pratiquée avec succès, et celle de la résection d'une portion d'un frontal nécrosé.

(20 7bre). -- Le Dr Trompeo parle du royal établissement orthopédique de Turin, et de l'importance d'un appareil qui y est utilisé, dans les luxations et semi luxations de la tête du femur. -- On cherche à démontrer que l'Orthopédie est repandue en Italie.-- Le Pr Borelli lit un mémoire sur les fièvres qui compliquent les plaies, et dit que presque tous ses opérés succombent à des fièvres subintrantes.

(21 7bre). --Lecture, par le Dr Brunetta, de l'histoire d'un fongus médullaire du femur. -- Le Dr Borelli donne l'analyse des nécroscopies d'individus morts de la fièvre qui complique les solutions de continuité. — Le Dr Gherini parle de corps étrangers au voisinage des articulations et tache de concilier les opinions diverses sur l'opération en ces cas. Il raconte aussi un cas de luxation des cartilages semilunaires sur la tête du femur.

--- Le Dr Petrequin lit un mémoire sur les rétrecissements de l'urètre, et sur une nouvelle maniere de les traiter.

(22 7bre). -- Description, par le Dr Zangrandi, de ses instruments, pour pratiquer la suture dans les fistules vagino-vésicales. — Le Pr Montagna décrit sa ténaille pour saisir et briser la pierre vésicale. -- Le Dr Cocchetti soumet les instruments qu'il a imaginés pour prévenir les pollutions nocturnes.-- On essaye sur le cadavre l'instrument dit *œsophage*, par le Dr Guio, pour extraire les corps étrangers de l'œsophage. --- Le Pr Rossi montre une canule de l'invention du Dr Fermi, pour opérer la fistule à l'anus. --- Le Pr Mayor signale la modification qu'il a apportée à l'appareil inamovible amidonné pour les fractures. -- Des opérations sont pratiquées sur le cadavre.

(23 7bre). — Le Dr Trinchinetti raconte le cas d'une cataracte noire dont il fait la description -- Le Dr Fario explique comment cette espèce de cataracte se forme. -- Le Dr Turchetti envisage sous le rapport médico-légal la part que prend l'air atmosphérique introduit dans les veines, par les plaies. -- Le Dr Freschi fait l'éloge de l'hospice de la maternité de Milan, et de son directeur, le Pr de Billi. -- Le Dr Ferrario lit un mémoire sur les accouchements forcés. -- Le Pr Raffaeli répond à cette question : lorque les dimensions du bassin sont très retrécies, à quelle opération doit-on recourir préférablement pour extraire le fœtus ?

(24 7bre). Le Dr Pertusio parle de cinq individus lithotritiés avec succès. — Le Dr Petrali fait une lecture sur diverses pratiques relatives au traitement des pieds bots et des difformités congéniales. -- Le Dr Castiglion signale ses préparations tendantes à demontrer que la membrane interne des artères n'est point vasculaire.

(25 7bre). -- Le Dr Bancolari raconte le cas d'un abcès au

foie, et dont l'ouverture externe a amené la guérison. -- Le Pr Pagani lit un écrit en vue de déterminer si la ligature médiate temporaire des veines est préférable à la ligature sous cutanée. -- Rapports sur les seringues concaves de cuivre, présentées par le Dr Secondi. -- Le Dr Fario dit un mot de ce qui s'oppose au succès de l'opération du strabisme et montre un instrument qui permet de pratiquer mieux la ténotomie oculaire.--Le Dr Cotta lit un mémoire sur l'ischialgie.

(26 7bre). -- Rapports sur des sujets dont la section s'est occupée dans des séances précédentes. -- Le Dr P. M. Roux de Marseille parle 1° d'une hydropisie ascite qu'il a guérie par la paracentèse de l'abdomen et par un procédé insolite ; 2° d'une vielente céphalée dont-il a triomphé par le feu. -- Le Dr Castoldi cite le cas d'un calcul situé hors de la vessie urinaire, et qu'il a extrait avec succès au moyen de la lithotomie. — Le Pr de Billi lit un mémoire sur une déviation singulière de l'utérus. — Le Président émet ses opinions sur la nature des tumeurs lymphatiques, sur les causes de la gangrène seche et sur le traitement de certaines névralgies.

(27 7bre). — Cette séance tenue par la section de chirurgie conjointement avec la section de médecine, est consacrée à la lecture de rapports de commissions chargées d'éxaminer divers travaux présentés.

Ces deux sections réunies formant la section des sciences médicales, étaient composées de 427 membres, c'est-à-dire de plus d'un tiers de la totalité de ceux du Congrés. Elles furent aussi très laborieuses et ne purent épuiser tous les sujets quelles s'étaient proposées de traiter.

Après les medecins, les agronomes furent les plus nombreux, et les physiciens, les mathématiciens un peu moins ; il y eut diminution sensible dans le chiffre des minéralogistes, des géologues, des géographes ; les anatomistes et

les chimistes se présentèrent en nombre égal, mais moindre, et celui des botanistes fut le plus inférieur.

J'ai du, Messieurs, m'abstenir de vous donner l'analyse détaillée des travaux du Congrès italien, et de reproduire les discussions plus ou moins intéressantes qu'ils suggérèrent. Mais je ne puis me dispenser d'attirer votre attention sur les principaux points qui se rattachent à mes communications faites à la section de chirurgie. Si elles vous paraissent offrir de l'intérêt, elles auront servi à justifier mes efforts pour remplir mon honorable mandat.

Arrivé au terme d'une session pendant laquelle j'avais pu apprécier l'esprit philosophique de la médecine italienne, je fis entendre ma voix dans ma langue maternelle, pour remercier, au nom de mes compatriotes et au mien, la section médicale de l'accueil bienveillant que nous en avions reçu, et pour payer mon tribut académique, en rendant compte de deux observations assez remarquables. La première me parut surtout digne d'être communiquée parce que je m'étais aperçu qu'en général le faible des membres de la section était d'éxalter l'art médical italien, au point de lui attribuer le plus souvent les découvertes les plus importantes. Or, je tins à démontrer qu'un moyen de traiter l'ascite, donné tout récemment, en Italie, pour nouveau, ne l'était certainement pas. J'avais parcouru la veille, au cabinet de lecture du Palais *Marino*, dans le n° de 7bre 1844 du journal des sciences médicales du Dr S. Renzi, un mémoire sur une *nouvelle* methode de traiter l'hydropisie ascite, par le Dr J. Pagano qui avait été conduit à proposer ce procédé, par un fait devenu pour lui un trait de lumière et dont voici l'analyse : un hydropique agé de 30 ans, opéré par M. Pagano une 3e fois (il l'avait été dejà deux fois par d'autres) obtint une parfaite guérison au bout de 50 jours, parce que l'ouverture, résultat de la ponction, etant restée béante quelque temps, il en sortit chaque jour

une certaine quantité de sérosité; ce qui fit évanouir insensiblement tous les phenomènes morbides. Il parut donc au Dr Pagano qu'après la paracentèse de l'abdomen, en maintenant à demeure dans l'ouverture pratiquée un tube de gomme élastique, servant de canal aux eaux, on seconderait les vues de la nature comme dans le cas précité et l'on obtiendrait probablement un plein succès. Ce n'était là qu'une conjecture non encore justifiée par l'expérience du Dr Pagano. Or, sept ans auparavant, j'avais mis en pratique ce que ce médecin conseillait à peine aujourd'hui. Voici un fait qui vient à l'appui de cette assertion

En 1841, le nommé Peré, garde d'octroi en retraite, adonné aux aliments stimulants et aux boissons spiritueuses, demeurant alors rue du St-Sepulchre et actuellement, rue désirée, n° , se plaignait de temps à autre, d'un malaise général et de trouble dans les fonctions digestives, lorsqu'il présenta des signes non équivoques de phlegmasie gastro-intestinale, avec désordre dans l'appareil circulatoire, attesté par une irrégularité constante du pouls, des palpitations continuelles et une gène plus ou moins considérable de la respiration. L'art parvint à triompher de tous ces symptômes, au moyen de la digitale, des dérivatifs, etc.; mais il ne put s'opposer au developpement d'une hydropisie ascite qui ne tarda même pas à devenir presque générale, et alors une indication pressante fut de débarrasser Peré de la masse d'eau qui avait singulièrement augmenté l'oppression à laquelle il etait en proie et qui menaçait ses jours. La ponction fut faite, quand le malade paraissait voué à une mort inévitable. Pendant que le liquide sortait, je fis la réflexion que font tous les médecins en pareil cas, qu'il me faudrait bientôt recourir encore à la ponction, parce que la sérosité contenue en grande abondance dans les extrémités inférieures, viendrait sous peu refluer dans la capacité abdominale. J'eus au même instant la

pensée que si je tenais ouverte la petite plaie en vue de donner issue à l'eau, à mesure qu'elle se produirait ou arriverait dans l'abdomen, je rendrais plus efficace le traitement interne, et je me décidai de remplacer la canule par une bougie creuse en gomme élastique, de la même grosseur, longue de 40 millimètres ou environ; je communiquai, toutefois, mon projet à M. Le Dr Lieutier, jeune médecin instruit et modeste, qui m'aidait dans mes opérations. Bien que ce confrère ne se dissimulât pas que le séjour plus ou moins prolongé de la bougie dans la petite plaie, pourrait occasioner une péritonite, il n'abonda pas moins dans mon sens, en considérant que l'état grave dans lequel se trouvait le malade, devait faire adopter ce moyen comme offrant une chance de salut.

En conséquence, le malade étant placé sur un fauteuil, je pratiquai la paracentèse sur la ligne blanche, et après avoir donné issue à l'eau au moyen de la compression exercée par mes aides intelligents, je retirai la canule du trois quarts et je mis à sa place un fragment de bougie de gomme élastique que j'avais coupé du côté des yeux, tandis qu'avec de la cire d'Espagne j'avais fait à l'autre extrémité de ce fragment une sorte de renflement ou de rebord pour y fixer un fil destiné à le retenir, c'est-à-dire à empecher son entrée totale dans le ventre, comme aussi, afin d'en arrêter les mouvements, de le fixer convenablement au moyen de bandelettes de sparadrap de diachilon gommé et d'un bandage approprié.

Peré qui, depuis long-temps, ne se couchait plus, fut encore obligé de passer nuit et jour sur son fauteuil; mais il eut la satisfaction de voir le liquide qui ne sortit d'abord que goutte à goutte, inonder ensuite le sol près de lui; ce qui, à la vérité, ne dura que quatre jours. A cette époque les enflures avaient disparu complètement, le changement opéré en la personne du malade était surprenant. L'état

régulier du pouls coïncidait avec celui évidemment normal de tout l'organisme, et alors comme si une main intelligente eut repoussé de dedans en dehors le tuyau de gomme élastique, il ne fut guères possible de le retenir en place. Il fallut enfin obéir à ce mouvement de repulsion, à la suite duquel la plaie entièrement dégagée, marcha rapidement vers la cicatrisation. Un traitement interne continué ensuite pendant une vingtaine de jours consolida la cure, et depuis Pèré n'a cessé de jouir d'une santé florissante.

Cette observation fut écoutée avec attention et un membre parla dans un sens conforme à ma façon de penser. Je passai ensuite à l'exposé d'un autre fait non moins intéressant, ayant pour sujet une céphalée syncipitale réfractaire aux remèdes ordinaires, et combattue avec succès par le feu. Je fis remarquer avant tout que ce moyen dont les anciens firent un usage si fréquent et même abusif, était trop négligé de nos jours, sans doute à cause de l'impossibilité de vaincre le plus souvent la répugnance des malades pour un remède aussi violent, comme aussi peut être parce qu'en général les gens de l'art redoutent la responsabilité accablante qu'en cas d'insuccès l'ignorance et la perversité seraient si promptes à faire peser sur eux. A ce sujet, il me parut opportun d'ajouter cette considération que le médecin éclairé, mu par la conscience du devoir et toujours prêt à répondre à la voix de l'humanité, agissait sans crainte des résultats susceptibles d'être interprêtés d'une manière défavorable pour sa réputation. Je préludai par ces remarques afin de me mettre à l'abri du reproche d'avoir adopté une médication énergique, insolite, dont les inconvénients pouvaient être singulièrement éxagérés. Voici le fait : La nommée ***, âgée de 27 ans, d'un tempérament nerveux, d'un caractère irascible, et dans un état de maigreur extrême, allaitait pourtant un

beau nourrisson de 2 mois, et, jouissant d'ailleurs d'une bonne santé, avait paru sous l'influence de l'allaitement acquérir un peu d'embonpoint. Tout-à-coup, elle éprouva à la région supérieure de la tête des douleurs qui d'abord légères, augmentèrent insensiblement d'intensité et finirent par devenir intolérables. En vain leur opposa-t-on des traitements de toute espèce. On commença par des bains généraux, des pédiluves, des manuluves, des saignées générales et locales. Puis, le mal s'étant fait sentir plus vivement à certaines époques déterminées, les anti-périodiques, tel que le quinquina seul ou associé à l'opium, à la belladona, furent employés. On s'attacha ensuite par des purgatifs à fixer sur le tube intestinal l'irritation cérébrale, et on rapprocha même plus tard la dérivation du côté souffrant. Des vésicatoires furent appliqués à la nuque, aux tempes, au sinciput, et assez longtemps des corps froids sur cette dernière partie furent maintenus et renouvellés. On fit, en résumé, ce qu'une médecine rationnelle ou empirique pouvait suggérer. Seulement, le feu ne fut pas mis en avant, non que cette ressource eut échappé à beaucoup de médecins tour à tour consultés, car l'un d'eux (le dernier) avait insisté sur l'application de moxas sur la tête. Mais la malade n'avait pu se décider à subir une opération si douloureuse, et résolue de ne plus rien tenter, gémissait et se désespérait. Pendant deux mois passés dans d'affreux tourments, elle ne voulut entendre parler ni de médicaments, ni de consolations morales. Aussi, avait-elle vu tous ses médecins se retirer pour ne plus reparaître.

Cependant comme elle dépérissait à vue d'œil et qu'elle craignait la mort, elle fit un nouvel appel à la médecine et se confia à mes soins. Elle me raconta ce qui avait précédé et je lui fis remarquer que docile aux prescriptions de son dernier médecin, elle aurait probablement obtenu bientôt sa guérison. C'était lui proposer de nouveau le

moxa. Mais elle repoussa ce moyen comme devant la brûler d'une manière lente et continue, et je n'eusse pas été mieux écouté que mes devanciers, sans la proposition que je lui fis de l'ustion par la poudre à canon; procédé que je lui présentai comme très efficace, et presque pas douloureux, à cause de la promptitude avec laquelle la brûlure se ferait.

Ayant porté la conviction dans l'esprit de la malade, j'en profitai pour opérer desuite, crainte que plus tard de nouvelles reflexions ne lui fissent changer d'avis. En conséquence, je me procurai sur le champ du sparadrap de diachilon gommé et de la poudre à tirer.

La malade assise, la tête rasée, je plaçai le milieu d'une large bande de sparadrap de diachilon sur les bosses frontales et j'en dirigeai les extrémités vers la protubérance occipitale pour les y fixer, après avoir passé latéralement un peu au dessous des bosses pariétales. J'entourai ainsi le sommet du crane, pour y retenir un peu plus de trente grammes de poudre étendue également partout et sur laquelle, mis à l'insçu de la malade, un morceau d'amadou recourbé sur lui même (pour que j'eusse le temps de m'éloigner avant que le feu eut prit à la poudre) ne fut allumé qu'après que j'eus brûlé d'autres morceaux, afin que la malade ne fut pas avertie par l'odeur de ce qui se passait sur sa tête. Tandis que placé à quelque distance de là, je feignis de préparer ce qu'il fallait pour l'application du feu, une grande explosion eut lieu, à la lueur de laquelle la malade me sembla faire un mouvement d'ascension. Son étonnement fut grand; elle le manifesta par le rire, par des pleurs, mais elle avoua qu'elle n'avait pas ressenti de sensation douloureuse. Cependant le cuir chevelu ne tarda pas à se tuméfier. De légères incisions y furent pratiquées; je les recouvris d'un linge enduit d'onguent basilicum pour provoquer la suppuration. Elles étaient toutes

cicatrisées le lendemain et il était déjà survenu alors un engorgement considérable au côté droit et en arrière de la tête et du cou. Combattu par des sangsues, il ne fut pas moins suivi d'un abcès qui, ouvert, fournit une grande quantité de pus. Dès lors, plus de souffrances, ni de celles résultant de la formation du dépôt, ni des anciennes qui avaient cessé comme par enchantement depuis l'application du feu. 26 années se sont écoulées depuis cette guérison qui s'est constamment soutenue.

Je fis suivre cette observation de quelques réflexions que je crois inutile de reproduire ici. Je dirai seulement que je justifiai devant le Congrès, ma hardiesse, en faisant remarquer qu'il s'était agi de triompher d'un mal rebelle et que je n'avais pas craint l'inflammation de la dure mère ni les accidents qui en résultent, parce que, quelque énergique que fut le moyen employé, son action devant être toute superficielle et prompte, le cerveau ne devait s'en ressentir que sympathiquement, et non d'une manière directe quoique pouvant modifier l'état pathologique de cet organe.

M'étant exprimé dans une langue qui n'était pas celle de mes auditeurs, je pouvais craindre de n'avoir pas été compris. Je m'apperçus du contraire, aux témoignages de satisfaction qui me furent donnés et je me persuadai que mes paroles seraient recueillies exactement par M. le Secrétaire à qui, ainsi qu'à la plus part des membres de la section, la langue française était familière. Cependant, des communications faites oralement ont pu ne pas être toutes retenues de manière à être ensuite reproduites sans altération du sens qui leur avait été attaché. Aussi, MM., ai-je pensé que je devais au moins vous rapporter textuellement les deux faits de médecine pratique que je communiquai.

Ayant dit quelques mots des séances particulières des sections, je ne saurais passer sous silence les séances

générales, au nombre de trois. Vous n'avez pas oublié que la première fut pour l'ouverture de la session. On destina la seconde, tenue le 15 septembre, au choix par voie de scrutin, de la ville où le Congrès se réunirait en 1846. Le prince Bonaparte prit la parole pour faire porter le choix sur la ville de Gênes dont le goût pour l'étude, le génie actif, la prospérité lui font soutenir l'honneur de son antique splendeur.

Sans s'opposer à cette manifestation, le comte Cittadella Vigodarzere témoigna à son tour le désir que Venise obtint la préférence.

Tel fut le résultat du scrutin que sur 441 votans, Gênes obtint 264 suffrages, Venise 133, Rome 27, Modène 11, Sienne 5 et Bergame 1. Ainsi donc, Gênes triompha. Deux jours après le Roi de Sardaigne, par l'organe de son Ministre des affaires étrangères, annonçait au président général du Congrès qu'il adhérait avec une satisfaction particulière, à ce que le Congrès se réunit à Gênes, en 1846. Messieurs, si je ne m'abuse, je crois avoir contribué à ce choix, bien que d'une manière indirecte, car les étrangers ne furent point appelés à voter dans cette circonstance. Ayant agi pour que le Congrès scientifique de France vint à Marseille, en 1846, j'étais parti pour Milan avec l'idée de demander que le Congrès d'Italie tint sa session à Gênes, à la même époque. Il me paraissait que de nombreux savants de tous pays, réunis presque en même temps dans deux villes importantes, si rapprochées l'une de l'autre, trouveraient dans cet heureux rapprochement la facilité d'assister successivement aux deux sessions, et d'y fraterniser. A Milan, je fis part de cette idée à tant de personnes, qu'elle a pu parvenir et sourire à ceux qui firent beaucoup pour la réaliser, et qu'il m'est du moins permis de supposer qu'elle s'est rencontrée avec celle de plusieurs autres, notamment du prince de Canino.

Dans cette seconde séance générale, on vota des remerciements au Corps municipal pour la brillante réception faite au Congrès et il fut décidé qu'une députation composée des présidents des sections irait offrir ses respectueux hommages à S.A. J et R. le Vice-roi, à son Em. le Cardinal-archevêque et à son Exc. le gouverneur de la Lombardie.

Le 27 septembre, à 11 heures du matin, eut lieu dans la grande salle du palais de Brera, la séance générale de clôture, à laquelle assistèrent, outre les savants italiens et étrangers, autant d'amateurs et de notables spectateurs que le local put en contenir. Cette séance fut honorée aussi de la présence de S. A. J. et R. le Vice-roi, des Archiducs ses fils, de S. Em. le Cardinal-archevêque de Milan, de S. E le gouverneur de la Lombardie, des membres de la congrégation municipale et des premières autorités civiles et militaires.

La séance ayant été ouverte par S. E. le comte Vitaliano Borromée, le Secrétaire-général donna un résumé de tout ce qui avait été fait pour accueillir dignement le Congrès, et des témoignages de sympathie que cette solennité avait reçus, notamment d'un grand nombre d'Académies. Puis, il fit entrevoir que l'on devait s'attendre à une réunion non moins intéressante à Naples, ville qui avait été choisie pour le siège de la session de 1845.

Les secrétaires des sections retracèrent ensuite succinctement les travaux dont elles s'étaient occupées pendant quinze jours.

Immédiatement après, on entendit avec plaisir M. Jullien de Paris qui pour lui et au nom de ses compatriotes, remercia les savants italiens et la ville de Milan, de leur excellent accueil.

Enfin, le comte Borromée, après avoir proclamé Président-général de la 7e réunion, S. E. le chev. Don Nicolo

de Sant'Angelo, Ministre de S. M. Sicilienne pour les affaires de l'intérieur, déclara le Congrés clos par des paroles d'affectueux adieux, auxquelles l'assemblée repondit par de vifs applaudissements.

Ainsi donc, pendant 15 jours que dura le Congrès, il tint seulement trois séances générales, tandis qu'en France le Congrès a des assemblées générales quotidiennes pour entendre, entre autres lectures, celle des procès-verbaux des sections, et met ainsi tous les membres à même de savoir ce qui s'est passé dans les sections auxquelles ils n'ont pu assister. A Milan, il est vrai, on en était instruit par le *Diario*, journal qui, tous les matins, donnait le sommaire des procés-verbaux des séances de la veille, etc. Mais on n'était pas moins privé de l'intérêt qui s'attache aux réunions générales.

Loin de moi l'intention d'élever le Congrès scientifique de France, en cherchant à déprécier celui d'Italie. On a vu par ce que j'ai rapporté de celui-ci, quelle haute idée il était permis de s'en faire, de quelle considération les gouvernants et les administrés l'ont partout environné. J'ajouterai, toutefois, ce qui sans doute n'a échappé à aucun des Français membres du Congrès italien, que l'on ne s'y occupe guéres que des sciences naturelles, et qu'il n'y est nullement question des sciences morales, de l'histoire, de la littérature, etc., comme si l'on redoutait les conséquences de débats publics en matière de philosophie, de métaphysique. Ce n'est pas à dire, pour cela, que les Congrès scientifiques, quelle que soit leur organisation, ne méritent pas tous notre admiration.

On est frappé, Messieurs, de ce qu'en si peu de jours on puisse traiter un si grand nombre de questions, resoudre bien des problèmes, exécuter en un mot tant de choses utiles, et cela, au milieu de fêtes continuelles. C'est pourtant ce qui a lieu par le rapprochement de beaucoup

d'hommes de mérite. Envain soutiendrait-on que les Congrès ne durent pas assez pour qu'ils puissent concourir au progrès de nos connaissances. On est forcé de convenir que par la diffusion des lumières, on accomplit des merveilles sous le rapport scientifique, et qu'une réunion, pendant quelques jours seulement, de plusieurs intelligences, ne servirait-elle qu'à faire établir entre elles, une parfaite harmonie, ne mériterait pas moins toutes nos sympathies. Qui ne voit ce qui peut en résulter de précieux, dans l'intérêt général ! En mon particulier, j'ai eu de fréquentes occasions de reconnaître combien nous est profitable la fréquentation des hommes voués à la culture de tous les genres de savoir. A Milan, j'ai joui de la conversation de plusieurs correspondants étrangers de notre Société de statistique, du célèbre statisticien, M. Adrien Balbi; de M. Lampato, partisan non moins zelé de la statistique ; de M. le marquis Ridolfi, l'un des premiers agronomes de l'époque; de l'excellent Bertini de Turin que j'ai déjà cité. J'eus aussi le plaisir de m'entretenir plusieurs fois avec le vénérable Président du Congrés, le Comte V. Borromée; le digne Secrétaire général, M. le Dr C. Bassi; le profond historien, M. Cesar Cantu; l'illustre naturaliste, le Prince C. V. Bonapabte; les agronomes et économistes consommés le Marquis Bertone de Sambuy et le Comte de Salmour, les savants docteurs Baruffi, Battaglia, Bellini, C. G. Calderini, Dubini, C. Esperanza, Gandolfi, Puccinotti, Silvani, Riboli, J. Rossi, Renzi, B. Trompeo, Zenone, etc, etc.

Je fis en outre la connaissance personnelle de M. Boutigny, chimiste français si recommandable, de M. E. Meifredy, du Luc (Var), éducateur des vers à soie à Rome, qui s'est fait une réputation en Italie par des ouvrages estimés sur l'industrie séricicole. Quelques uns de ces membres du Congrès me chargèrent de plusieurs productions pour les

sociétés savantes de Marseille. Je me suis empressé, MM., de vous remettre celles qui vous étaient destinées.

L'habile chirurgien de Lausanne, le doct. Major avec qui je me liai au Congrés de Lyon, assistait au Congrés de Milan, où je vis aussi d'estimables français le Baron d'Hombres Firmas, le docteur Bourjot St-Hilaire de Paris, les Prs Eusebe de salle de Marseille et Goguel de Strasbourg, le docteur Petrequin de Lyon. Quant à Messieurs Jullien de Paris et Richelet du Mans, j'ai déjà dit que nous voyageâmes ensemble. Mais je dois mentionner particulièrement un français, M. le chevalier Chabus, membre de la Société d'encouragement des arts et métiers, à Milan. Je n'oublierai jamais les bontés qu'il eut pour moi. Enfin je me plais à remercier ici M. le Baron Denois, Consul général de France à Milan, pour toutes les prévénances qu'il fit à ses compatriotes.

D'autres noms pourraient être ajoutés à ceux que je viens de donner de membres du Congrès scientifique d'Italie, parmi lesquels je compte de vrais amis. Tel est notamment M. Guillory aîné, Président de la société industrielle d'Angers, avec qui aux Congrès d'Angers, de Nîmes, de Milan, à ceux de Vignerons de Bordeaux, de Marseille, j'ai eu constamment les relations les plus intimes et les plus agréables. Mais aussi, lorsque chacun dut rentrer chez soi, notre séparation n'eut pas été supportable, sans la pensée de nous en dédommager en partie par une active correspondance.

1,159 membres, je l'ai dit, composèrent le Congrès de Milan. Le nombre des Académies et Sociétés savantes ou d'utilité publique qui s'y étaient fait représenter fut de 70 dont 10 françaises : 4 de Marseille, 3 de Paris, une de Lyon, une d'Angers, une de Nîmes.

En vous racontant, au début de mon rapport, que cette réunion solennelle avait attiré 4000 étrangers, je ne vous

ai donné qu'un chiffre approximatif qui a pu être plus considérable, et je n'ai pas entendu parler des personnes qui, sans des affaires particulières, ne se seraient pas rendues à Milan, à cette époque ; mais on se persuade que les étrangers furent très nombreux, quand on sait que plus de 37,000 passeports furent visés à la police pendant la durée du Congrès.

Et maintenant, Messieurs, qu'il me soit permis de faire remarquer que pour remplir utilement leurs missions, les délégués des sociétés savantes à un Congrès scientifique doivent lui communiquer les travaux de ces compagnies, et exposer ensuite à celles-ci non seulement les actes du Congrès, mais autant que possible ce qui peut faire bien connaître la ville où il a siégé.

C'est là un devoir dont j'ai essayé de m'acquitter, en me conduisant, ainsi que je l'ai fait aux Congrès de Nimes et de Milan, en vous présentant l'analyse de l'histoire de ces deux solennités et en traçant, comme je vais l'entreprendre, le tableau de la capitale de la Lombardie, d'après ce que j'ai vu ou puisé dans les ouvrages soumis à mes méditations. Je suivrai à peu près le dernier plan de recherches adopté par notre Societé de statistique, afin de vous présenter avec le plus de clarté possible les nombreux documents que j'ai recueillis. Mais avant d'entrer en matière, je ne crois pas inutile, pour vous donner une idée de plus de l'importance que l'on a attachée au Congrès de Milan, de mettre sous vos yeux, la médaille qu'en ma qualité de membre effectif, j'ai reçue, comme chaque personne ayant le même titre. Cette médaille que S. A. J. et R. l'Archiduc Vice-Roi fit frapper pour perpétuer le souvenir du Congrès, est, vous le voyez, Messieurs, d'un grand module ; elle présente, à droite, Minerve tournée du coté d'un cippe qu'elle contemple, sur lequel sont gravés les noms des grands hommes dont s'honore la

ville de Milan, placée à gauche. On lit au revers cette inscription : SESTA RIUNIONE DEGLI SCIENZIATI ITALIANI AUSPICE FERDINANDO I. AUG. MILANO MDCCCXLIIII.

Coup d'œil sur la ville de Milan

ET SUR SON TERRITOIRE.

STATISTIQUE PHYSIQUE.

TOPOGRAPHIE. — Milan, capitale du royaume lombardo-vénitien, est situé, par le 45.28 degré de latitude et de 6.51 de longitude est du méridien de Paris, dans une vaste et fertile plaine entre les Alpes et les Apennins, légèrement incliné vers le midi et élevé de 123 mètres sur le niveau de la mer.

Le contour de cette ville mésuré le long de la ligne des bastions est de 11,256 mètres et comprend une superficie de 8,182, 389 mètres carrés. La moitié ou environ de celle-ci est occupée par des fabricants. Anciennement le périmètre était beaucoup plus restreint.

Au délà et près des remparts se sont élevés de nouveaux faubourgs qui font partie de l'arrondissement extérieur de la ville, lequel, hors de la porte ticinèse, ajoute une distance de 6,900 mètres.

La province de Milan, composée d'une bonne partie de l'ancien territoire milanais, confine au nord avec la province de Come, au levant avec celle de Bergame et de Lodi, au midi et au couchant avec celle de Pavie, puis avec le Tesin qui la sépare du gouvernement sarde. Son étendue du midi au nord est de 25 milles géographiques (La mille géographique est de 1831.85 mètres), et de 40 du levant au couchant, sur une superficie en plaine de 532.59 milles géographiques carrés.

Les terrains de la province sont ainsi repartis :

TERRES CULTIVÉES	*Terrains secs.*		
	Cultures simples	118,474	perches (1)
	» de mûriers	644,967	»
	» de vignes,	96,158	»
	» de mûriers et de vig.	657,687	»
	» de jardins potag. verg.	38,121	»
	» de vignes, etc.	17,128	»
	» de prés,	28,740	»
	Terrains arrosés.		
	Cultures simples,	113,133	»
	» de mûriers,	197,806	»
	» de risières alternat.	45,915	»
	» » perm.	14,400	»
	» de prés simples,	236,008	»
	» » à *marcite*,	122,366	»
	» » marécageux,	7,220	»
	Forêts.		
	Bois de mûriers,	432	»
	» de chataigniers,	2,569	»
	» de hautes futaies,	3,269	»
	» de chênes,	12,777	»
	» taillis,	100,857	»
	» divers,	28,760	»
TERRES INCULTES.	*Terrains secs.*		
	Paturages,	31,445	»
	Sodaglie,	3,001	»
	Landes et bruyères,	124,906	»
	Roches et graviers,	1,304	»
	Rues, places, cimetières,	32,572	»
	Propriétés bâties,	41,732	»
	Terrains humides.		
	Marais, étangs et lacs,	7,512	»
	Fleuves et rivières,	7,779	»
	Torrents,	3,414	»
	Canaux de navigation,	1,460	»
	» d'irrigation,	1,955	»

En résumé, on compte 13,701 perches de montagnes.
187,361 » de collines
2,628,506 » de plaines

(1) La perche milanaise équivaut à 654.51 m. de superficie.

La quantité de terrains propres à la culture s'élèvent à environ 2,320,000 perches de Milan.

Aspect général du sol. — *Montagnes, plaines et vallées.* — Le sol de la ville de Milan et de toute la plaine de la Lombardie est formé de ce terrain de transport, dit *Diluvien*, pour le distinguer des Alluvions produits par les fleuves et les torrents actuels.

Une haute chaine de montagnes borde au loin la plaine de la Lombardie. Voici la hauteur des principales que l'on voit de Milan :

Mont Cimone ;	2167	mètres.
» Penice,	1479	»
» Vue,	3837	»
» Rose,	4648	»
» Symplon,	3518	»
» Zeda,	2171	»
Gridone de Spoccia .	2165	»
Gridone de Brissago,	2191	»
Finsteraarhorn	4294	»
Roche de fer,	1068	»
Mont Beuscer sur Varèse,	1238	»
Dame du mont de Varèse au clocher	867	»
Poncione di Gana,	996	»
Calvagione ou mont généreux,	1707	»
Mont Bisbino au clocher,	1339	»
» Saint Primo,	1694	»
» Legnone,	2621	»
» Legnoncino,	1688	»
» Codène boréal,	2413	»
» « austral,	2181	»
Resegone de Lecco,	1877	»
Montebaro,	675	»
Corne de Canzo oriental,	1370	»
» occidental,	1374	»

Clocher de Monte-Vecchia,	491	»
Mont Saint Genèse,	852	»
Albenza, signe au pré de la côte,	1429	»
Mont Tornello,	2678	»
Presolana,	2500	»

La partie septentrionale du Milanais peut se diviser en trois portions. La première comprise entre le Tésin et l'Olone; la seconde entre l'Olone et le Lambre; la troisième entre le Lambre et l'Adda.

La première est un lieu couvert de bruyères qui occupent une surface en plaine, excepté de petites collines sur Gallarate, et qui sont traversées par les petits torrents de Rio et de Tellor, et de ruisseaux qui dérivent de sources intarissables. Il y a bien des marais et paluds, alimentés par les petits lacs d'Arsago, etc.

La seconde portion, entre l'Olone et le Lambre a au nord les collines de Tradate, Cantu, Montarfano, Jnverigo, etc.; au sud, à la gauche de l'Olone, l'industrie agricole a su triompher de l'apparente stérilité. Plusieurs landes ont été converties en bois de pins, et cela soit en maitrisant les eaux des torrents qui les traversent, le Bossente, le Fontanile et le Guadaluse, soit par le zèle de quelques riches propriétaires qui y ont introduit des arbres étrangers.

Ces landes offrent une surface plane dont la plus grande étendue est celle de la Groana, de Ceriano et de Solaro, jusqu'à Garbagnate et Senago. Cet espace est traversé par le torrent Severo. La culture n'y a fait aucun progrès. Cependant tout porte à croire qu'avec des soins, le pin y prospérerait.

La 3me portion de la partie septentrionale du Milanais, entre le Lambre et l'Adda, est la plus intéressante; c'est là que se trouvent les délicieuses et fertiles collines de la Brianza séparée des montagnes de la Vallassine par une plaine qui, à l'ouest, s'appelle Plan d'Erba, et à l'Est Valmadréra.

Le groupe de collines qui, à l'est du Lambre, constituent la Brianza proprement dite, peut-être divisé en deux portions séparées par la Vallée de Rovagnate. La septentrionale comprend la *haute* Brianza, la méridionale s'appelle *la basse* Brianza.

L'Adda qui formée par des veines du Branlio et du Frœle, traverse la Vattellina sans être navigable jusques au lac de Lecco, et le Tesin qui nait du Verbano, limitent à l'est et à l'ouest la plaine de la Lombardie ; ils se dirigent l'un et l'autre vers le sud. Mais au voisinage de l'embouchure, ils tendent un peu vers l'est, formant une grande courbure qui dépend de l'inclinaison de la plaine vers le sud-est.

Météorographie. — Le climat de Milan est en général doux. La température d'après le thermomètre de Réaumur est moyennement de 9. 1 degrés. La plus élevée, observée dans le cours de 54 années, a été évaluée de 24. 8 à 27. 8. La plus basse pendant la même période de temps a été, toutes choses égales d'ailleurs, de — 5. 8 à — 13 degrés.

Le vent du nord souffle quelquefois; mais le vent qui prédomine est celui d'est, et encore n'est-il fort que vers l'époque des équinoxes. A cette époque, le soleil se leve à 5 h. 57' et se couche à 6 h. 3'. Dans le solstice d'été, son lever a lieu à 4 h. 12 et son coucher à 7 h. 48'. Dans le solstice d'hiver, il se leve à 7 h. 42' et se couche à 4 h. 18'.

Le nombre des jours sereins est, terme moyen, dans un an, de 184.

La quantité annuelle moyenne de pluie est de 964 millimètres. Les grandes pluies ne sont pas rares. La neige est assez fréquente dans le milanais, surtout en novembre et décembre. La hauteur de celle tombée est quelquefois extraordinaire. Cela vient, outre les causes générales et les vents d'est qui l'apportent de l'Adriatique, de causes propres au territoire comme la grande quantitée d'eau d'irrigation.

La gelée blanche est moins abondante près de la ville que dans les lieux plus élevés du territoire. Ce qui provient de la proximité des Alpes qui, d'ordinaire, bien avant dans la saison du printemps sont couvertes de neige ; delà, des vents très froids du nord succédent souvent à une chaleur précoce ; aussi les années abondantes de fruits sont elles rares.

On peut encore attribuer la quantité de grêle, qui tombe fréquemment, au voisinage des montagnes dont le déboisement la rend plus considérable. La durée de la grêle et sa grosseur sont telles quelquefois, qu'elles dépouillent actuellement la campagne de tout fruit, et que leurs effets désastreux se font sentir long-temps.

Les tremblements de terre sont très rares dans le Milanais et n'y produisent que bien peu de dégats. Le plus remarquable fut celui de 1801; alors, les sources au couchant de la ville vers le Tésin, baissèrent d'environ deux tiers de mètre et ne tardèrent pas à reprendre leur niveau.

La déclinaison de l'aiguille aimantée est de 17°, 25', 8. La hauteur moyenne du baromètre est de 749 millimètres, le maximum de 767 et le minimum de 720.

Hydrographie. —Le système hydrographique du Milanais est vraiment remarquable. Je regrette que le défaut d'espace m'empêche de traduire et de rapporter ici tout ce que j'ai lu sur ce sujet ; j'entrerai, pourtant, dans quelques détails.

Milan, situé au milieu des terres, est éloigné de tout grand fleuve, seulement près de lui, coulent le Lambre qui prend sa source dans les montagnes de Magreglio en Vallassine et l'Olone qui nait dans la vallée au sacré mont de Varèse. Ces rivières sont impropres à la navigation, mais d'une grande utilité pour l'irrigation des campagnes. Plus loin se trouvent le Pô, le Tésin et l'Adda avec lesquels des communications sont établies au moyen de canaux

navigables. Celui dit de la *Martezana* où se jetent dans son parcours les eaux de diverses provenances, dérive de l'Adda sous Trezzo, pénétre dans la ville par la porte neuve et la Comasine, et faisant le tour entre l'ancien fossé, se termine à la darce de la porte ticinese, laquelle darce reçoit aussi les eaux de l'Olone et du grand canal provenant du Tésin. A la même darce commence le canal de Pavie qui près de cette ville verse ses eaux dans le Tésin et ouvre ainsi une nouvelle voie de communication entre le fleuve et le Pô.

Les écoulements d'eaux, qui procèdent de celles qui coulent en ville par conduites souterraines, sont recueillis dans un canal dit *Vetabbia*.

Le grand canal, commencé en 1177 et fini en 1272, long de mètres 49.969 et d'une largeur ordinaire de 20, porte en été 3085 mètres cubes d'eau à la minute, dont plus des deux tiers sont distribués à des particuliers au moyen de 124 embouchures, un douzième est pour le canal de Bereguarde et un dixième pour celui de Pavie. Celui-ci commencé en 1359 et long-temps interrompu fut repris, en vertu d'un décret de Napoleon, en 1805, et achevé en 1807–1819. Long de mètres 33.103 et d'une largeur au fond de 10.80, ce canal sert à la navigation; les barques du grand canal le parcourent au moins deux mille fois dans l'année, soit en descendant, pour transporter des engrais, des pierres, du sable, de la chaux, du charbon, soit en remontant, pour le transport des vins du Pô, des sels de Venise, des tuiles et briques de Pavie, de grains et de farines de la Hongrie.

Le canal de Beregarde, dérivé du grand canal, a été commencé en 1457 et achevé en 1470. Ayant 19 mètres de longueur et 10 de largeur, il servait de voie, il n'y a pas long-temps, pour le transport des marchandises jusques au Tesin.

Revenons au grand canal et disons que 351 grandes barques, 98 moyennes et 54 bateaux y naviguent et y sont remorqués par 200 chevaux. Le chargement d'une barque est de plus de 38,000 kilogrammes, quand le Tésin est abondant, et n'est que de 22,000, quand les eaux sont dans leur plus grande diminution. Il se transporte chaque année par ce canal, dans 2,500 voyages ou environ, du charbon, du bois, du foin, de la paille provenant du lac Major, des granits blancs de Montorfano et roux de Fariole ou Bavene, des boissons de la Toce, de Bevole, de Locarne, des marbres de Gandoglie et de Crévole, de la chaux d'Ispre et de Travaglia, des fromages blancs d'Ossole et de la Suisse, des écorces de chênes et de rouvreries pour la tannerie des peaux, et une grande quantité de chataignes de l'Ossola. Puis, du Tésin et le long du canal, on ramasse des cailloux propres au pavage, on charge des briques à Robecco, Corsico, Ronchello, de la paille à Boffalora, du foin à Abbiategrasse, de la craie et beaucoup de glace à Saint-Christophe. En remontant les chargements consistent en grains, sel, engrais et sel de nitre.

Le canal de la Martesana commencé en 1457 et fini en 1500, long de mètres 38.438 et large de 12, porte d'ordinaire 1635 mètres cubes d'eau à la minute, dont plus des deux tiers sont distribués par 85 embouchures à des particuliers, de sorte qu'alors qu'il pénètre dans Milan, il ne porte plus que le sixième de sa quantité d'eau. Sur ce canal la navigation a lieu par 69 grandes barques, 3 moyennes et 6 bateaux. Il communique avec le grand canal, et en jette en partie dans la fosse interne ou canal interne qui, fondé en 1440, a été achevé en 1497, et qui a une longueur de 6419 mètres sur 10 de largeur. Les eaux de ce canal font mouvoir 14 roues de moulin et d'autres machines pour divers genres de fabrications.

Des abus introduits dans la distribution des eaux du

grand canal et de celui de la Martesana, ayant rendu insuffisantes celles-ci, on resolut en 1516 de faire un canal supplémentaire pour établir une communication entre Milan et le lac de Come, celle de Brides au chateau de Trezzo etaut interrompue. On commença donc, en 1518, le canal de Paderne, qui ne fut terminé qu'en 1777. Il est vrai que les travaux furent souvent suspendus et même sérieusement entrepris seulement en 1773. Long de 2587 mètres, ce canal en a 11 de largeur. En 1842, on a vu 1200 barques et 91 radeaux le monter et le descendre, transportant du foin, du charbon, du bois, des chataignes, du vin.

En résumant le mouvement de la navigation sur les canaux qui aboutissent à Milan, on trouve que dans l'espace d'un an, il a offert un total de 8417 barques, non compris les bateaux postes. Outre leur importance sous ce rapport, ces canaux n'en offrent pas une moindre, quant aux irrigations; je passe sous silence les conques, les eccluses, divers petits canaux, le canal mort, les 28 embouchures, par lesquels s'effectuent les dérivations du canal interne. Tous ces beaux et utiles travaux attestent une rare intelligence et un grand patriotisme. On se persuade aisément qu'un pays qui compte 355,821 mètres de lignes navigables dont 149,409 sont l'ouvrage de l'art, ne doit pas être peu productif au triple point de vue agricole, industriel et commercial.

Lacs. — La plaine du Milanais est entourée de nombre de petits lacs et de quelques uns qui sont les plus considérables de l'Italie. Le lac Major est particulièrement alimenté par la Toce et le Tesin qui, venu du St-Gottard, arrive à Magadino, puis à Sesto Calende et, se dirigeant du nord au sud est, vient après un cours de 90,522 mètres, se jeter dans le Pô sous Pavie. Le lac major est situé entre 26° 9' et 26° 31' de longitude, entre 45° 43' 10" et 46° 10' 27" de latitude, il se dirige du nord est au sud. Son élévation sur

l'adriatique est en mètres de 194. 948, sa plus grande longueur de 64,600 mètres, sa plus grande largeur de 9,260 mètres, sa plus grande profondeur de 800 mètres; il a 146,000 mètres de circonférence, et sa superficie en milles carrés est de 58. 90.

Le lac de Lugano formé par les torrents des montagnes environnantes, se jette dans le lac Major par la Tresa, bourdon dont la longueur est de 6 milles 16. La situation du lac Lugano se trouve entre 26° 31' 15" et 26° 47' 15" de longitude, entre 45° 53' 52" et 46° 1' 50" de latitude; il se dirige d'abord de l'est au sud, puis du sud à l'ouest. Il a une élévation sur l'adriatique de mètres 272.372, sa plus grande longueur est de 45,831 mètres, sa plus grande largeur de 3,700 mètres, sa plus grande profondeur de 161 mètres et son contour est de 87,500 mètres. Sa superficie en milles carrés est de 14.10.

Le lac de Come reçoit 37 torrents et 27 rivières dont deux principales, la Mera qui nait de la Val Pregalia et l'Adda. Ce lac est situé entre 26° 43' 45" et 27° 6' 30" de longitude, entre 45° 48' 25" et 46° 13' 35" de latitude; il se dirige du nord est au sud, a en mètres, au dessus du niveau de l'Adriatique une élévation de 199.34. Le maximum de sa longueur est de 84,377 mètres; celui de sa largeur de 4,630, celui de sa profondeur de 588. Son contourest de 178,000 mètres, et il a une superficie en milles carrés de 45.20.

Marais. — Ils sont, je l'ai dit, alimentés par de petits lacs. Ajoutons que l'inégalité du sol donne lieu à beaucoup d'eaux stagnantes.

Sources. Celles ordinaires de la 1re portion de la partie septentrionale du Milanais sont généralement intarissables. Ce qui mérite d'être étudié, c'est la différence de leur niveau dans divers lieux à certaines distances entre elles, et particulièrement au nord. Elles sont plus abondantes au nord ouest et à l'ouest de Milan qu'au nord est

et à l'est. On a constaté, dans cette ville, que la plus petite profondeur où l'on trouve l'eau potable, est de 4 mètres 75 ; que la moyenne est de 7, 14 et la plus grande de 11,90.

Géologie. — Terrain de transport *diluvien*, le sol de toute la plaine de la Lombardie se compose de tourbes, argiles, graviers, sables, cailloux, poudingues et de masses erratiques ; il semble offrir quelquefois un dépôt régulier et continu, et d'autres fois des dépôts interrompus.

La *tourbe* a pu être formée à deux époques. L'une, actuelle, est plus abondante dans les marais, près des lacs et des rivières ; l'autre, plus ancienne, se rencontre d'ordinaire dans des dépôts beaucoup étendus.

Les *argiles* s'observent par bancs souvent interrompus, mais quelquefois très étendus ; dans quelques localités, on les trouve sous le terreau végétal ; dans d'autres elles sont couvertes de sables, ou alternant avec des amas de sables et de cailloux, ou étant placés sous les poudingues.

Les bancs d'argiles remarquables sont ceux sur divers points de Ro à Cassano, hors de la porte Tosa all'Ortica, et de la porte de Milan à Pavie. Celui-ci est en partie formé d'une argile ferrugineuse, à environ 1.10 mètre de sa hauteur. Dans d'autres lieux de la plaine de la Lombardie, sont des lits d'argile d'un gris sale, parfois jaunatre, souvent beaucoup sablonneux, très souvent melés d'une grande quantité de fer hydraté. Les briques cuites faites avec cette argile agissent sur l'aiguille aimantée. Il est des argiles reconnues calcarifères, dans la Brianza, sur Inverigo, le long de l'Adda et de Truccazzano, à Trezzo, à la Casa del Porto, aux environs de Briosco, et hors de la porte ticinèse.

Quant à leur position géologique, les argiles paraissent appartenir, les unes à l'époque antérieure au dépôt des

poudingues, puisqu'elles sont en dessous deux, d'autres, au contraire, à une époque postérieure, puisque le poudingue est superposé.

Une autre espèce d'argile de grande importance géologique est celle connue sous le nom de *ferretto*, mêlée avec beaucoup de silice, ou plutôt à un sable quartzeux chargé de fer hydraté, et ordinairement placé sous l'argile commune, quelquefois uni aux masses erratiques; il forme les collines étendues et les hautes plaines entre le Lambre et l'Adda, et presque toutes les collines au-délà du Lambre, surtout du territoire de Cantù.

Les *graviers* sont communs dans les dépôts de la Lombardie, sous le terrain cultivable, souvent séparés par des bancs de sable et d'argile, et mêlés à des *sables* qui, en général, sont siliceux-calcaires-argileux-micacés, et un peu ferrugineux. Ils doivent à ces qualités la bonté qui résulte de leur mélange avec la chaux, comme ciment.

C'est à la silice qui prédomine dans les sables, mêlée avec l'argile ferrugineuse et pierreuse, que sont dues les bruyères et leur stérilité.

Il est des bancs de sable siliceux, sans cailloux ni graviers, tels que celui situé à la base de la colline de Trezzo sous une couche de poudingue (*ceppo*), et ceux qui sont dans des fonds bourbeux des environs de Sesto Calende.

On trouve par bancs circonscrits, des sables aurifères le long du Tésin, de l'Adda, du Serio, de l'Oglio et du Pô. Le sable aurifère du Tésin est d'une couleur obscure, presque noire, contient du fer, des paillettes d'or, des parcelles cristallines plus ou moins transparentes, granulées, etc.

Des cailloux sont épars sur certaines localités, ou entassés d'une manière remarquable, séparés par des bancs d'argile et de sable et plus abondants vers la partie haute de la Lombardie. Ce sont des fragments de roche ou dures

et transparentes, ou calcaires; ils sont tous de forme arrondie, et il en est qui offrent des empreintes d'ammonites.

A ces dépôts de cailloux est due la formation des bancs de *poudingue* des bassins de l'Adda, du Lambre, de l'Olone, du Sevèse, à une hauteur supérieure à celle du niveau de ces rivières; ce qui prouve qu'elles ne les ont pas produit, mais qu'ils résultent d'amas formés par des courants antérieurs.

Le poudingue, que l'on sait consister en des pierres ou masses arrondies, plus ou moins grandes, unies entre elles par un ciment quelconque, a reçu différents noms. Si ces corps arrondis sont de nature à peu près égale, on l'appelle *anagénique*, et *poligénique* quand ils sont de nature différente. Tels sont presque tous ceux de la Lombardie. On appelle *ceppo* les poudingues de l'Adda, du Lambre, du Seveso, de Milan; *rustico* quand il est formé de gros cailloux; *mezzano*, quand les cailloux sont petits mais peuvent être distingués à une certaine distance, et *gentile* quand il se compose de fragments granulaires. Enfin le poudingue que l'on observe le long de l'Olone a reçu le nom de *Gasso*.

Le poudingue de l'Adda qui commence à Canonica et continue au-dessus de Trezzo, est plus abondant dans la province de Bergame, surtout sous Brembate, Capriate et St-Gervais. Ses couches en quelques endroits sont élevées à 6 mètres 50 et séparées par des lits de sable et d'argile. Dans le poudingue *rustico*, on distingue la nature des pierres qui sont ou de granit ou de quartz, ou de porphyre, ou de chaux, etc.

Le poudingue du Lambre est le même, si ce n'est que les pierres calcaires brunes ou noires, y prédominent.

Dans le bassin de l'Olone, le poudingue commence à paraître à Castellanza, contient aussi des pierres de quartz

mais, en plus grande quantité, d'un calcaire noir, fin, compacte, quelquefois joint à des Stries de Spato-calcaire blanc. Au milieu du pondingue de l'Olone, sont de petits bancs de sable assez compacte où le mica prédomine et qui produit une grande effervescence au moyen des acides.

De Cucciago dans le Seveso à l'Abbadie, on voit un amas de volumineuses pierres presque toutes d'un calcaire noir unies entre elles par un ciment calcaire. Un autre depôt de poudingue dans la Serenza, branche du Seveso, offre des cailloux ou très petits ou très volumineux, affectant une position horizontale mais variée et qui sont d'un calcaire spécialement silicifère, ou noir bitumineux, melés à de petits cailloux de quartz, d'amphibole, de syenite, etc.

Dans la plus basse plaine, le terrain, depuis les bords du Pô jusques aux limites septentrionales de la province, est formé d'un amas de sable très fin et d'argile. On a recueilli le long du Pô des os de quadrupèdes, d'Elephants, de Rhinoceros, d'Elans, etc. Les Graviers très peu abondants entre Pavie et Milan et entre celui-ci et Lodi, le deviennent toujours, melés à des cailloux, vers le nord ouest de la Lombardie, et les poudingues d'alluvion en stratifications horizontales, se font voir le long et entre les vallées des rivières actuelles au nord de Milan.

Les *masses erratiques*, fragments de roches plus ou moins volumineux, mêlées aux sables et argiles commencent ensuite, formant la majeure partie des élévations et collines au nord ouest de Milan; on les suit en beaucoup d'autres points se dirigeant vers Gallarate. Sur les collines de la Brianza à l'est du Lambre, il en est d'assez grandes, qui de ce point allant vers l'ouest jusques à Somma, sont au nord de celle-ci plus nombreuses et plus volumineuses; il y en a de prodigieuses, près de Greghentino, en descendant le lac d'Olginate.

L'une des roches cristallines parmi les masses erratiques, est une roche graniteuse qui contient du feldspath très volumineux, ou gris ou roussatre, melé avec du quartz et du mica vulgairement appellé *Serizzo-ghiandone*.

Les masses de cette roche abondent dans la Brianza comme dans les montagnes entre Como et Lecco. L'une des plus remarquables est celle des Alpes de Pravolta ou mont San Primo; elle a 18 métres de longueur, 12 de largeur et 8 de hauteur.

Sans vouloir donner ici la description des diverses espèces de roches des masses erratiques, je dirai qu'elles offrent le micaschiste, le stéaschiste, le serpentin, un amas roux, le porphyre, le granit roux, le mélaphyre, la leptynite la syenite, la diorite, l'éclogite, la hyalithe etc.

Dans les collines formées d'argile, de sable et de cailloux entre Auzano et Cantù, et entre Jutimiano et Senna. dans celles de la Brianza et près de Sesto Calende, on remarque les plus grandes masses erratiques disposées sur les cotés et formant en certains lieux des lignes même irrégulières occupant le plus souvent des cavernes et érosions de roches de l'époque crétacée.

Il est donc évident que le terrain diluvien de la Lombardie a été formé en deux époques, l'une antérieure à celle des masses erratiques, et qui en général montre une tendance à la stratification, l'autre époque est caractérisée par le transport des masses erratiques d'un dépôt non stratifié mais confus.

Le *terrain tertiaire*, surtout le supérieur ou sub-appenin a été observé dans peu de localités et loin de la ville, dans le territoire de Varèse, au nord ouest de la plaine de Milan, notamment à commencer de la côte qui de Varèse et de la vallée de l'Olone conduit à Jnduno, ainsi que dans la vallée de Faido sous le poudingue alluvional. L'argile y a été rapportée au terrain sub-appenin parcequ'on y a trouvé des fossiles identiques à ceux que l'on

observe en ce terrain, tels que la *podopsis navicularis*, *le pecten pleuronectes*, *l'Arca antiquata*, *la Puina tetragona*, *l'Ostrea flabelliformis*, *la Natica glaucina*.

On peut encore rapporter au terrain tertiaire subappennin, deux dépôts d'argile vers le lac de Come, et les collines de San Colombano.

Le terrain de la Brianza est remarquable par une grande quantité de roches solides ou stratifiées. L'une d'elles appellée *Molera* est très commune. Dans beaucoup de lieux où elle est, sont aussi le *fucoïdes intricatus*, le *cylindricus*, *l'æqualis et targioninii*. Les terrains varient ; ils montrent quelquefois leur passage à un calcaire tantôt marneux, blanchâtre, gris ou bleu, tantôt avec des parties écailleuses d'aspect lamellaire ; d'autres fois ils donnent lieu à un poudingue anagénique qui contient des cailloux de schiste-siliceux et de quartz, parfois d'un calcaire blanc veiné, verdâtre, ou marneux rougeâtre.

Gris le long de l'Adda près de Paderne, le calcaire marneux en se rapprochant vers le nord, devient lamellaire, d'aspect spathique, et passe à l'état de poudingue contenant de nombreux nummulites.

Le calcaire marneux où l'on a trouvé les *catilli lamarkii*, *cuvierii*, *brongnartii*, *cripsii*, *etc.*, a été observé dans plusieurs localités, et on a constaté dans le calcaire marneux roux le *pecten* des *pentacrinites*, etc.

Le poudingue de Sirone et de Rovagnate doit être rapporté aussi au terrain crétacé puisqu'il contient des fossiles tels que *l'hyppurites sulcata*, *l'hyppurites organizans*, le *bioculata*, etc.

Parmi les cols de la partie septentrionale, celui de Montorfano élevé à 357 mètres au dessus du niveau de la mer, mérite le plus d'être visité. Ses roches sont analogues à celles de la Brianza dont les terrains crétacés continuent vers le couchant jusques près de la partie

méridionale du lac Major. Les roches dont il vient d'être parlé, doivent être rapportées à une même époque géologique et à celle crétacée, à cause des résidus organiques qu'on y a observés, et bien qu'il n'en est pas été trouvé dans des terrains voisins.

De deux calcaires marneux roux appartenant à la Lombardie, l'un, celui de la Brianza et du territoire de Varèse, est certainement de l'époque crétacée, l'autre dominant à l'Induno et aux monts Villalbese, Erba, Canzo, Suello, etc., qui contiennent des fossiles propres à l'*époque jurassique*, tels que l'*Ammonites heterophyllus*, *Bisulcatus*, *Thouarsensis*, etc., doit être rapporté à cette même époque, ainsi qu'un autre calcaire blanc, un autre gris et un noir qui abondent dans certaines localités.

Botanique. — Je regrette de ne pouvoir présenter ici les considérations relatives à ce chapitre, non seulement parceque je dépasserais trop les bornes de ce rapport, en traitant de la flore du pays, mais parceque dans les documents qui m'ont été fournis, les faits résultant des recherches sur la botanique ont été omis. C'est là, dans l'ouvrage intitulé: *Milano e il suo territorio*, une lacune sensible en considérant que le grand nombre de plantes utiles et d'ornement, indigénes ou naturalisées, que le pays produit, doivent être une source féconde pour les spéculations de l'agronome, de l'industriel et du fabricant.

Il est juste, pourtant, de dire que dans un article bibliographique de l'ouvrage précité, on a indiqué divers catalogues des plantes de la Lombardie, et plusieurs auteurs qui ont écrit sur la botanique de Milan et même sur la végétation de toute l'Italie. On a pu, du reste, se persuader par les communications faites à la section de botanique du Congrès, que l'étude du règne végétal en Lombardie n'a pas été négligée.

Zoologie. — Il me serait impossible de donner ici le tableau méthodique de tous les animaux de la contrée. Il ne parait pas que ce travail statistique ait été fait d'une manière complète ; on ne s'est évidemment arrêté qu'aux animaux les plus utiles. Dans le bas Milanais, on compte 12 à 13 milles chevaux, non compris ceux appartenant à l'armée, et dont la valeur est, terme moyen, pour chacun d'eux de 300 à 400 lires de Milan. 7000 ou environ sont employés aux travaux de la campagne ; ils sont la plus part tirés de la Suisse. Ceux communs de trait, ceux de selle et de luxe arrivent chaque année en grand nombre à Milan, au principal marché de chevaux étrangers, et proviennent d'Oldenbourg, du Hanovre, de Mecklembourg et d'Angleterre. Ceux de Mecklembourg, de races croisées avec des races anglaises, s'acclimatent le mieux et se font de même à la nourriture du pays. Les anes et les mulets sont peu utilisés dans le bas Milanais.

Les bœufs y sont repandus ; tous les petits cultivateurs possèdent de 2 à 3 vaches par famille. Elles sont reparties en plus grande quantité dans des vacheries considérables, où l'on en compte de 30 à 120. On obtient annuellement un veau par vache. Le prix moyen de celle-ci est de 350 à 450 lires, celui de la paire de bœufs de 850 à 900 lires.

Il est peu de fermiers ou métayers qui n'aient des porcs de raçe indigène ou importée. Chacun de ces animaux ayant de 2 à 6 mois, coutent de 10 a 20 lires de Milan. On commence de l'engraisser quand il a atteint son 15me mois ; il acquiert ainsi le poids de 200 à 250 kilogrammes et se vent d'ordinaire 160 lires. Il peut se vendre par an dans une ferme de 3,000 perches, cinquante cochons ainsi engraissés et cent de ceux de l'âge de 2 à 6 mois.

On ne compte guères que 1,200 brebis et quelques centaines de chevres dans le bas Milanais. Ces bestiaux n'y sont pas d'une grande importance.

Il serait difficile de donner un chiffre même approximatif des poules et autres volailles qu'on y élève; mais il doit être considérable puisque chaque fermier est obligé d'en fournir à son propriétaire.

Dans le haut Milanais, les bestiaux sont moins nombreux; presque tous les labours y sont faits par des bœufs; une paire de ceux-ci y coute de 600 à 800 lires, une vache de 100 à 150, un cheval encore jeune de 300 à 400, un bon mulet de 350 à 450 et un âne de 90 à 100 lires.

Statistique politique. — 1° *Division territoriale et description du pays.* — L'Etat de la Lombardie est divisé en neuf provinces dont les chefs-lieux sont Milan, Brescia, Mantoue, Cremone, Bergame, Lodi, Come, Pavie et Soudrio. La province de Milan compte 398 communes dont 2 villes et 28 bourgs. Il serait long d'en faire ici la description. Mais parlons de Milan dont j'ai déjà indiqué la situation et la superficie; disons que son plan est irrégulier, que les deux plus grands diamètres de cette ville, vue intérieurement, sont une longueur de 3,465 mètres, de la porte romaine à l'arc de la paix et celle de 3,225 mètres, de la porte ticinese à l'Orientale; que le plus petit diamètre est de 2,550 mètres, de l'ancienne esplanade de Montfort à l'antique Portello. Les rues y sont en grande partie étroites et tortueuses. Il en est pourtant de remarquables par leur largeur, et par des passages ouverts pour la comodité des piétons. Les places sont peu nombreuses et généralement petites et irrégulières; telle est même la place du Dôme. Il n'y a que celle Fontana et celle de St-Fidèle qui aient une forme régulière. La place des marchands, vaste carré, au centre de la cité, fut commencée, en 1228, pour réunir les principaux offices.

— Avec des rues étroites, que le piéton parcourait d'autant plus difficilement, que le nombre des voitures augmentait, il fallait un pavé tel que celui dont on commença de

faire l'essai vers la fin du siècle dernier. On construisit des trottoirs de granit, et dans le milieu de la rue furent établis deux ou quatre lignes ou guides pareillement de granit sur les quels roulent les voitures et sous les quels passent les égouts où viennent aboutir les eaux des toits au moyen de tuyaux. Ainsi, la circulation a été facilitée, même dans des rues marchandes très resserrées, depuis surtout que l'on a fait retirer les portes et vitrages trop saillants des magasins, et que de difformes et dangereuses grilles de fer ouvertes sur le trottoir pour donner du jour aux caves, ont été placées perpendiculairement ou remplacées par des pierres percées convenablement, etc. De 1810 à 1812, prés de cinq millions ont été dépensés pour améliorer l'état des rues.

Pour les routes postales qui traversent la cité, le trésor public paye à la commune, autant qu'il en couterait pour les faire en cailloux avec des pierres de granit et des conduits latéraux; le trésor public entre aussi dans les dépenses pour les maisons que l'on recule jusques à la largeur de 6 mètres, et contribue pour l'entretien des dites routes à raison de 13 lires ou environ par mètre linaire.

La commune n'a pas le droit de faire exproprier les particuliers; elle doit traiter avec eux pour les indemniser, quand même il s'agisse de démolitions pour utilité publique. Dans ces dernières années, les démolitions ont couté 562 lires le mètre de superficie.

Les maisons numérotées sont au nombre de 5158 dont 15 appartiennent au trésor militaire, 57 au trésor civil, 9 à celui financier, 14 à la commune et 115 sont des établissements publics. Dans l'espace de 10 années, il en a été réédifié 800, et démoli 56. Elles sont numérotées en partant du Palais royal, d'une manière assez irréguliere. On recherche un meilleur mode et on tient à ce que les numéros soient lisibles la nuit.

—L'éclairage de Milan ne date que de 1788 ; il consista d'abord en 223 lampions de fer blanc et 935 de cuivre, qui coutèrent 121,936 lires milanaises. Depuis cette époque jusques en 1797, l'éclairage couta 156,181 lires autrichiennes, et de 1833 à 1842, 134,918 lires. En 1820, un certain nombre de lampes anciennes furent remplacées par celles dites d'Argand. Aujourd'hui on compte 893 de celles-ci et 129 des autres ; elles sont placées à la distance d'un mètre. Ce mode d'èclairage a lieu par adjudication au prix de 124,000 lires, soustraction faite du bénéfice réalisé, quand les nuits sont éclairées par la lune. La ville paye et 61 personnes pour allumer les lampes, et les chefs de poste qui veillent la nuit. Une lampe avec bras de soutien et reverbere parabolique coute 150 lires.

La multitude des conduits souterrains, le mode si couteux du pavage, qui pouvaient faire obstacle à l'éclairage au gaz, n'ont pas empêché la ville de passer, en 1843, un contrat de 27 années, pour l'éclairage au gaz, d'une partie de la ville, où l'on remplacera 252 lampions actuels par 330 becs de gaz, produisant une flamme en forme d'éventail, de la force et de l'intensité d'une lampe à la *Carcel* normale, c'est-à-dire consumant 12 grammes d'huile à l'heure. Les becs seront placés entr'eux à la distance de 40 à 45 mètres en diagonale, et à un mètre des murs. Le prix de chacun d'eux est fixé à tant l'heure. Ce sera à partir d'avril 1845, que commencera ce nouveau mode d'éclairage. On doit à M. Tailor, à Marseille, la construction du gazomètre qui a 20 mètres de circonférence, 6 de hauteur et peut contenir 1850 mètres cubes de gaz, etc.

—La ville, fortifiée à diverses époques, ne présente plus qu'un mur d'enceinte qui en détermine le périmètre, ce sont encore les remparts élevés sous Charles V. On compte 11 portes dont 7 principales et 4 subalternes.

Erigée en 1805, la porte Vercellina conduit à Novare et à Turin.— La porte Ticinèse, monument colossal d'ordre ionique, tout de granit roux, était destinée à rappeler la bataille de Marengo; elle fut dédiée, en 1815, à la paix des peuples; ce qui est annoncé par cette inscription : *Paci populorum sospitæ*. Cette porte conduit à Pavie et à Gênes. — La porte Lodovico, subalterne, qui doit son nom à Louis Moro embellit le chemin du pont à San-Celso. — La porte Vicentina, subalterne aussi, conduit à Pavie par des routes communales. — La porte Romana, érigée en 1598, d'un style nerveux, ornée de quatre moyennes colonnes d'ordre dorique, conduit à Lodi et à Plaisance. — La porte Tosa, subalterne, conduit aux terres qui cotoient l'Adda au dessous de Lodi. — Commencée en 1787 et reconstruite en 1828, la porte orientale est ouverte sur une route qui se divise à 14 milles d'elle en 2 autres routes dont l'une à gauche mène à Bergame et l'autre à droite à Brescia. Elle est entourée de grandes barrières que l'on enlève dans des entrées solennelles. Ses parties latérales sont en pierre de Viggiù avec des colonnes de granit roux, d'ordre dorique, ornées de statues et de bas reliefs de marbre de Carrare. — La porte Nuova très élégante, d'ordre corinthien, présentant de jolies proportions et beaucoup d'ornements minutieux, conduit au chemin de fer. — La porte Comasina, érigée de 1826 à 1828 aux frais des négociants milanais, conduit à Come et aux frontières de la Suisse. Elle consiste en un arc suivant l'ordre dorique, surmonté de quatre médiocres colosses représentant le Pô le Tésin, l'Adda et l'Olone.— La porte Tenaglia, subalterne, par laquelle on arrive au bourg si populeux dit des Ortolants, met de là sur la voie de Varèse. — Enfin, la porte dell'*Arco della pace* conduit aux confins sardes de Sesto Calende, et de là à Arona et au Simplon. Elle est la plus remarquable. Napoléon en jeta les fondements en

1807 et elle était faite presque aux trois quarts en 1814. A cette époque les travaux furent suspendus. On les reprit en 1816 et le monument fut achevé en 1838. Ce monument tout de marbre de Crevola, ayant 8 colonnes monolites de même et d'ordre corinthien, devait rappeler la bataille d'Iena et les beaux faits d'armes de l'Empereur Napoléon, mais le sort a voulu qu'il fut au contraire consacré à conserver par nombre de statues allégoriques et des bas reliefs, le souvenir des revers de ce grand homme. Au milieu des pénibles sentiments que tout français mu par le véritable patriotisme, éprouve en jettant les yeux sur cet arc de triomphe, il ne peut qu'admirer le beau talent de chacun des 71 principaux artistes qui l'ont éxécuté. Le grand ornement qui le surmonte a seul couté un million ; il est de bronze et représente la paix qui, s'avançant dans un char trainé par six chevaux, est annoncée par une renommée à cheval, placée à chacun des quatre angles de l'édifice et pesant 4,890 livres métriques; chaque cheval attelé au char pèse 5,555 livres métriques, et le char et la statue de la paix ont ensemble le poids de 10,784 livres métriques. La largeur et la hauteur de cet arc de triomphe sont à peu près celles de la moitié de l'arc de l'Etoile, à Paris.

Entre les deux portes Vercellina et Tenaglia, le rempart est discontinué, parce qu'à cette place était un grand chateau fort, l'un des plus beaux qu'il y eut au monde et des mieux fortifiés. Pris deux fois par les français en 1796 et en 1800, il fut démoli par ordre de Napoléon qui y fit applanir le terrain, planter des files d'arbres, mettre du gazon, et, dit l'historien dont j'emprunte ces détails, là où l'on était menacé par le canon, on va prendre l'air aujourd'hui, se donner du beau temps et chanter les louanges de la paix.

Population. — *Caractéres physiques.* — Dans toutes les

villes où affluent des étrangers de diverses races et qui finissent par s'y fixer, il doit resulter de leur union avec les indigènes, des modifications continuellesdans les caractères physiques des habitants, au point de rendre difficile l'appréciation des caractères propres ou dominants. C'est ainsi, par exemple, qu'autrefois la population de Milan fut si minime, que l'on crut devoir y attirer les habitants des montagnes et pays circonvoisins, pour l'augmenter, et alors les milanais se fesaient remarquer par leur force et leur courage. Plus tard, ils devaient se ressentir des influences de la vie d'ordinaire peu hygiénique que l'on mène dans les grandes cités, d'où s'ensuivent une diminution plus ou moins notable et de l'énergie physique et morale de l'espèce humaine, et des difformités, des monstruosités.

La population de la province de Milan, repartie en 398 communes, était en 1817, de 427,226 habitants; en 1842 de 550,274 et, en 1843, de 556,583 dont 280,912 du sexe masculin et 275,674 du sexe féminin. Il y a eu donc en 26 ans une augmentation de 129,357 personnes, c'est à-dire de presque 5,000 par an ou de un sur cent.

Quant à la population fixe ou stable de l'intérieur de Milan, elle était, en 1843, de 137,580 dont 68,242 du sexe masculin et 69,338 du sexe féminin, formant 40,100 familles. Avec l'addition de 13,858 étrangers dont 6,711 hommes, et 7,147 femmes, on a un total de 165,186 ames. Des 68,242 males appartenant à la cité, 20,512 sont de l'époque de la naissance à l'âge de 15 ans; 3673 de 16 à 18 ans et 44,057 de 18 ans en sus.

Considérée au point de vue des cultes religieux, la population est presque toute catholique ; il n'y a dans la province que 217 protestants dont 209 à Milan où l'on compte aussi 220 hébreux.

Quant aux classes productives, je présente d'abord le chiffre de 99,046, savoir pour toute la province 22,401

commerçants et artisants dont 10,598 à Milan où ne sont que 135 cultivateurs, tandis qu'il y en a 76,645 dans le reste de la province. Il y a ensuite à ajouter environ 1000 fabricants et manufacturiers, dont pour la cité 430 et plus de 600 pour les autres parties du Milanais, au lieu de 906, comme on l'a écrit sans doute par erreur dans un tableau où le dénombrement de tous les genres de fabrications, etc., n'atteste pas un chiffre aussi élevé. On compte de plus 2,922 personnes dont 1738 pour Milan seulement, qui font divers négoces et il faut comprendre comme ouvriers, journaliers, venant en aide aux marchands et industriels, etc., 44,027 personnes à partager à peu près par moitié entre Milan et le reste du Milanais.

Voici, pour ce qui regarde les classes improductives, quels sont les chiffres que nous avons pu recueillir :

			à Milan.	Dans le reste de la Prov.	
Ecclés.	prêtres.	753	985	995	1100
	religieux.	58		50	
	religieuses.	174		55	
Médecins,			316		115
Avocats,			90		19
Notaires,			32		25
Nobles,			1293		29
Architectes et arpenteurs,			17		37
Ingén., archit. et dessin.			265		38
Maîtres ou prof. part.			465		59
Chirurgiens dentistes,			70		17
Accoucheuses,			155		185
Pharmaciens.			51		78
Arithméticiens, calculat.			441		32
Procur., agents et comm.,			160		42
Médiateurs patentés,			139		69
Employés,			4869		506

Il y a à ajouter pour Milan le chiffre de 13,748 hommes dont la garnison se compose.

Au nombre des classes improductives, il y aurait aussi à faire figurer les pauvres dont je n'ai trouvé nulle part un chiffre précis, après ce qui a été soutenu que vers le milieu du 18me siècle, la population de Milan comptait plus de 20,000 indigents. Tout ce qu'on a fait ensuite pour détruire la mendicité n'a pas empêché qu'il n'y eut encore beaucoup de malheureux, à en juger par la quantité de ceux secourus dans des établissements de charité. A côté de tant de misères figurent, pourtant, de grandes fortunes. Il eut été à desirer que l'on eut fait connaître tous ceux qui possèdant beaucoup, ne produisent point si ce n'est par des actes de bienfaisance. On peut toutefois se faire une idée du nombre des riches dans la seule ville de Milan, par la quantité de familles qui ont voiture; on en compte 1227, possédant 2,200 chevaux pour leur usage particulier et 3,100 pour le service public.

Quant à la population flottante de Milan, elle a été évaluée à 15,000 personnes dont plus d'hommes que de femmes.

Etat social.—*Dispositions naturelles.*— Gais, facétieux, les milanais sont amis du bien être, de la bonne chere, mais nullement adonnés au vin, car on a calculé qu'il ne s'en boit pas plus d'une demie bouteille par personne chaque jour; ils ont le cœur excellent, obéissent passivement au gouvernement et aux lois. Ils sont enthousiastes de leur ville capitale, ont une rare prédilection pour le spectacle. Enclins au jeu, ils mettent volontiers à la loterie.

Les riches comprennent l'utilité des voyages, font une juste part aux priviléges de la naissance et à ceux du génie, et regardent une digne paix comme le plus précieux de tous les biens.

L'homme du peuple est assez religieux, bon vivant,

dévoué à sa famille, à son pays; il se fait remarquer par un grand fonds de bonhomie, une douceur inaltérable, une gaité badine et une volubilité agréable, mais intarissable. Il se flatte qu'on ne saurait le tromper, raille avec plaisir; il accueille, du reste, fort bien les étrangers. Attaché à sa parroisse, il soupire quand il perd de vue le Dôme, et malheur à qui toucherait son carnaval, son podesta, son archevêque et son ciel. Il n'est pas pour cela passionné pour l'histoire de son pays. On a reproché à ceux dont les dispositions n'ont pas été cultivées dès le jeune âge, d'user dans la conversation de termes grossiers. Mais encore un coup chez tous, les qualités du cœur sont précieuses; elles se montrent principalement dans les temps de calamités publiques.

—Quant à l'aptitude et au goût pour les diverses connaissances humaines, ils sont assez prononcés chez les milanais qui, du reste, apprendraient sans ces dispositions, tant sont multipliés, chez eux, les moyens d'instructions.

—Il y aurait beaucoup à raconter de leur *manière de vivre,* s'il me fallait traiter ce sujet dans tous les détails; je ferai seulement remarquer qu'une province, riche comme l'est celle de la Lombardie, doit abonder en moyens de subsistance. Le fait est qu'à Milan, la vie animale est généralement confortable pour tout le monde. L'homme du peuple se mettant peu en peine de l'avenir, parcequ'il compte sur les secours que la ville accorde aux malades, aux vieillards, consacre une bonne partie de son avoir aux plaisirs de la table. Quelques uns parmi ceux qui n'ont pas été bien élevés, sont taxés de gloutonnerie, d'autres s'adonnent aux boissons spiritueuses.

Bien qu'en général la campagne du Milanais soit fertile, la misère ne règne pas moins parmi plusieurs de ses habitants. Dans certains arrondissements, la manière de vivre, atteste cette misère. On n'y peut faire usage continuelle-

ment de polenta. Chaque famille villageoise possède au moins une vache, mais le beurre est vendu et le seul résidu aigre du lait, joint à un pain acide, constitue la nourriture des femmes et des enfants. On vend aussi les œufs pour se procurer un peu d'argent ; on n'en conserve que quelques uns pour les chefs de famille. Rarement on mange du riz et des pates de farine blanche. On ne pétrit, par économie, qu'une à deux fois par mois. Le pain est de maïs, fabriqué sans sel, avec excès de levain, d'un grand volume et mal cuit. Il est même privé du peu de gluten que contient le blé de Turquie et qui est décomposé par une trop grande fermentation acide. Avec ce pain de difficile digestion, ainsi qu'avec des choux ou des haricots on fait la soupe que l'on assaisonne avec l'huile de colza, et à laquelle rarement on ajoute du lard ou du lait. Si cela a lieu, on supprime le sel qui devient le seul condiment quand on manque d'huile, de laid et de lait. Evidemment une semblable nourriture est dénuée de principes animaux suffisants; des maladies doivent en être le résultat, et c'est ce que j'examinerai tout à l'heure.

Habitations. —A Milan, les maisons sont généralement bien construites, ont la plus part de deux à quatre étages; quelques unes en ont cinq. Elles sont bâties en briques, ornées de pierres de taille, couvertes de tuiles. Beaucoup sont surmontées d'un belvédère et de terrasses à jardin. Quelques unes sont munies de paratonnerre. Intérieurerement elles ont de belles et vastes cours, des portiques soutenus par des colonnes de granit; colonnes au nombre de 39,000 dans la cité. Des habitations semblables, spacieuses et bien divisées, ne peuvent manquer d'être aérées convenablement. Il s'en faut bien, cependant, que toutes offrent les mêmes conditions. Elles sont en général très humides principalement aux basses offices ; ce qui provient de ce que la ville est traversée par des courants

souterrains, à la distance de 2 à 6 mètres de la superficie du sol.

A la campagne, les habitations sont d'autant plus humides qu'elles sont plus basses; ce qu'on observe presque partout, si ce n'est au nord où les terrains s'elevent insensiblement. Cette humidité est due aux risières et aux prairies d'irrigation et à *marcite*. Ces prés, soit dit en passant, ne peuvent, au point de vue hygiénique, être cultivés qu'à la distance de 1000 mètres de la cité, et les risières qu'à celle de 8000 mètres.

—Les *maladies* qui naissent de l'humidité sont assez fréquentes aux mois de mars, d'avril, d'août et de septembre, époques où les vents d'est et de sud est soufflent le plus souvent. Alors, c'est-à-dire au printemps, notamment en automne, régnent des fièvres périodiques et autres affections à type intermittent. Ces maladies s'arrêtent au dessous du point culminant de la cité; et alors même que les vents d'est et de sud-est ne soufflent pas, les fièvres périodiques ne se manifestent pas moins dans quelques maisons qui avoisinent le canal interne, surtout quand celui-ci est mis à sec pour être réparé.

En août et septembre, l'atmosphère étant très chaude et sèche, on voit succéder aux fièvres intermittentes, les diarrhées, les dysentéries, les fièvres à type rémittent, avec symptômes de gastro-entérite et de gastro-hépatite, qui disparaissent pour être remplacées par des affections intemittentes, si le mois de septembre devient humide sans être froid.

En novembre et décembre, les neiges commencent à tomber, et partant le froid se fait sentir. Mais durant ces deux mois, comme pendant les dix précédents, la température est très variable. On est soumis à des changements brusques de l'hygromètre et du baromètre. Delà, les toux, les bronchites aigues et chroniques, les phthysies

tuberculeuses, les rhumatismes, la goutte, les méningites, les angines tonxillaires, les ophthalmies, les érysipèles, les hydropisies. En somme, les phlegmasies parenchymateuses ne sont pas communes, la péripneumonie est très rare; les inflammations erysipélateuses sont celles qui prédominent. La plupart des milanais étant d'un tempérament sanguin, et plusieurs d'entre eux fesant abus des aliments succulents et des boissons alcooliques, on rencontre beaucoup d'affections organiques du cœur et d'apoplexies. La fréquence de l'apoplexie, ainsi que des autres maladies cérébrales, a fixé à un haut degré l'attention de savants médecins de l'Italie. Parmi eux figure le Dr J. Ferrario qui, ayant abordé cette question, la traitée d'une manière satisfaisante. Il a, après bien des recherches, dressé des tableaux statistiques comprenant une période de 83 années et le chiffre de 11,731 cas de morts subites. On y voit que, de 1774 à 1833 inclusivement, excepté pourtant les années 1809, 1810 et 1811, pour les quelles il a été impossible de se procurer les documents désirables, il est mort à Milan 10,432 apoplectiques, savoir :

De l'âge de 61 ans à celui de	70		2839
51	60		2163
71	80		2026
41	50		1363
31	40		778
81	90		464
21	30		408
11	20		224
De la naissance à l'âge de	10	ans	145
De l'âge de 90 à celui de	100		20
101	103		2
		Total	10,432

Ce tableau ne fournit-il pas occasion de penser sur les périodes de la vie les plus exposées à la terrible apoplexie? Ne la voit-on pas attaquer de préférence l'homme qui a atteint sa cinquantième année? C'est donc vers cette période que doivent être plus particulièrement observés les préceptes de l'hygiène pour prévenir l'apoplexie. Or, il faut en éviter autant que possible, les causes prédisposantes et déterminantes, au nombre desquelles on a rangé 1° la walse, comme produisant des secousses au cerveau et occasionant, outre de dangereux vertiges, les palpitations, les anévrismes, etc.

2° Les malheurs des temps, les affaires désastreuses aux points de vue politique, civil et commercial.

3° Les fortes contentions d'esprit.

4° Les écarts de régime, la mode, le luxe, etc.

5° La tristesse concentrée dans beaucoup de familles, parce qu'il leur est difficile ou impossible de satisfaire leurs besoins augmentant en proportion du progrès social.

6° Les passions déréglées de certaines classes de la population.

7° Le séjour dans des appartements trop étroits, chauds et hermétiquement fermés, etc., etc.

Parmi les maladies constitutionnelles que l'on observe à Milan, et qui règnent d'ordinaire parmi les habitants d'une populeuse cité, l'affection scrophuleuse est très commune. Repandue dans toutes les classes de la société, on a l'espoir de la voir se dissiper en partie sous l'influence d'un meilleur genre de vie. Déjà par de sages mesures, on est parvenu à diminuer le chiffre des rachitiques, à corriger et à prévenir beaucoup de difformités.

La rougeole, la scarlatine, la petite vérole, le typhus pétéchial figurent aussi parmi les maladies dominantes, et notez que les varioleux et les individus en proie au

typhus sont séquestrés et soumis à des moyens de purification.

La syphilis, la gale, la teigne, l'aliénation mentale sont aussi très fréquentes, puis qu'il est des hôpitaux spécialement destinés à leur traitement. Au sujet de la syphilis, qu'il me soit permis de faire remarquer ici qu'il serait temps de ne plus appeller *mal francese* une maladie contractée par les Français, en Italie même, au lieu qu'ils l'y aient importée. Au reste, s'il est vrai que la syphilis nous soit venue d'Amérique, à l'époque de la découverte de cette partie du monde, ne serait-ce pas à un italien, à l'illustre navigateur génois, auteur de cette découverte, que l'on devrait imputer l'introduction en Europe d'une nouvelle misère humaine, au milieu, il est vrai, de bien des richesses? Loin de moi, toutefois, la pensée de vouloir substituer à la qualification de *mal francese*, celle de *mal italiano*. Je cherche à faire disparaître une dénomination à la fois injuste et injurieuse, et qui ne donnerait pas une haute idée du savoir ou de l'impartialité des écrivains qui s'en serviraient désormais.

Il est une maladie commune dans la province de Milan. La pellagre, telle est cette maladie, consiste, après certains phénomènes généraux, en une inflammation cutanée, d'une couleur qui varie du rouge vif au rouge foncé, et qui palit et s'efface insensiblement. Alors, se fait une sorte de desquammation, l'épiderme s'écaille. Le siège de cette phlogose est à la peau de la face, du sternum et des extrêmités. Elle se montre ordinairement à la fin de l'hiver, disparaît en juillet et reparaît au printemps ; ce qui se renouvelle souvent ainsi pendant plusieurs années. Parvenue à son dernier degré, cette maladie est mortelle; c'est qu'à cette époque les lésions du tube digestif sont profondes et accompagnées de symptômes cerébraux plus ou moins graves.

On a pensé que la pellagre était un effet sympathique d'altérations des voies de la digestion et on l'a attribuée, entr'autres causes, à une mauvaise nourriture, à l'usage

du maïs n'ayant pas atteint un degré suffisant de maturité, à la misère, etc.

Dans l'espace de neuf années, de 1830 à 1838 inclusivement, on a compté dans le Milanais 25,962 pellagreux, ou 2,884, terme moyen, chaque année. On a pourtant noté que ce chiffre n'a pas augmenté depuis, la pellagre ne s'étant plus ou moins manifestée qu'en raison de certaines circonstances locales et atmosphériques, etc.

Malgré tant de causes de destruction de l'espèce humaine, la durée moyenne de la vie n'est pas moins en progrès, grace à bien des améliorations hygiéniques.

Langage.—Qui ne sait que les dialectes sont d'une grande importance dans l'histoire de l'humanité ? Ne mettent ils pas sur la voie de l'origine des peuples et de leurs diverses dominations ? En Italie, chaque province a son dialecte. Celui du Milanais, bien que conforme à la grammaire et à la construction italienne, se ressent, dans la prononciation de beaucoup de mots, de la première alliance avec les gaulois. Il est à observer aussi que lors de la dernière domination française, il a été introduit dans le dialecte milanais un bon nombre d'expressions qui se prononcent comme en français. Ajoutons que ce dialecte tient beaucoup de celui dans lequel les troubadours provençaux chantaient les armes, les amours, etc.; qu'il se compose, en effet, d'une foule de paroles identiques dans les deux langues; qu'il a, d'ailleurs, des mots qui dérivent du grec et du latin, et même de l'allemand.

Mœurs. — On ne saurait être trop circonspect quand il s'agit de caractériser un peuple, sous le rapport des mœurs. Celles-ci, disons le hardiment, toutefois, étant toujours plus ou moins dissolues dans les grands centres de population, les Milanais ne peuvent se formaliser de cette assertion que les leurs subissent cette commune loi. Si l'on considère d'un œil attentif les enfants trouvés, ceux

élevés à l'hospice de la maternité, dont le nombre est assez considérable, à Milan, on est frappé des infirmités qui les assiègent généralement, en ce sens qu'elles attestent la vie déréglée des auteurs de ces pauvres créatures. L'asile de tant d'infortunés, ceux consacrés au traitement des maladies qui émanent du commerce impur, voilà où l'on doit puiser les principaux documents pour donner la mesure de l'immoralité des habitants, dans une ville où, sans doute, le désordre serait à son comble si les principes religieux y étaient moins répandus, si, en un mot, les vérités évangéliques, propagées, comme elles y sont, n'étaient goutées par la généralité et n'étaient là conséquemment comme un puissant correctif de la dépravation morale dont quelques sources sont visiblement dans plusieurs des usages que voici.

Usages.— Il est peu de villes où l'on soit plus porté aux amusements que dans celle de Milan. Je ne parlerai pas des fêtes civiles instituées pour rappeler la gloire de la patrie, celles auxquelles donnèrent naissance des motifs religieux. Aujourd'hui on tient moins, à vrai dire, à ces manifestations solennelles dans lesquelles autrefois se révélaient hautement les sentiments de fraternité. Les réjouissances, au sein du foyer domestique, sont préférées. Cependant, à l'époque du carnaval, les fêtes ne cessent pas d'être générales, et celà, jusques au dimanche quadragésime, c'est-à-dire plusieurs jours après être entré en carême. Le jeudi et le samedi gras, on se rend avec bonheur à la promenade des voitures dont le nombre et la richesse sont vraiment surprenants. On prend plaisir à répandre des dragées de plâtre et à se livrer à une hilarité de mauvais goût pour quiconque tient à sa dignité. Mais en présence d'une génération plus réfléchie, qui se fait chaque jour plus pensive, les masques deviennent aussi moins nombreux.

S'il faut en croire quelques écrivains, les Milanais qui ne peuvent se passer du théâtre dont ils sont enthousiastes, auraient vu par cela seul s'affaiblir chez eux l'esprit de sociabilité. Au lieu de conversations intimes dont ils laisseraient perdre l'usage, ils ne parleraient bientôt plus que d'une manière prompte, entrecoupée, et cela comme une conséquence de la fréquentation des loges dans les visites précipitées desquelles de pareils dialogues sont seuls possibles.

Au théâtre même, les Milanais aiment l'isolement, à être séparés des étrangers et à avoir toute leur aisance comme dans leurs propres maisons.

Ils n'y vont pas seulement le soir pour se désennuyer ; il leur faut encore le jour des représentations, des spectacles de danseurs, d'écuyers, aux amphithéâtres de la Stadera et des jardins publics, ainsi qu'aux cirques Bellati et olympique. Mais c'est dans l'amphithéâtre de l'arêne qu'ont lieu les principales réjouissances publiques : courses, joutes, carroussels, spectacles d'éléphants, d'acrobates, de feux d'artifices, etc., tout est là, et ce fut là, vous ne l'avez pas oublié, que le Congrès assista au grand spectacle nautique et pyrotechnique, préparé en son honneur.

Sous le royaume d'Italie, Milan avait des loges de franc-maçons et un local annexé au théâtre, où la fureur du jeu changeait subitement les fortunes. Ces lieux de réunion ayant été supprimés en 1815, il s'établit des *casini*, espèces de cercles. Celui de la *Nobile Societa* réunit de mai en septembre, deux fois le mois, les premiers professeurs de musique pour leur faire exécuter et propager ainsi les meilleures compositions de musique classique instrumentale. Il a des salons de lecture, de conversation, etc., donne six belles fêtes pendant le carnaval et de plus magnifiques encore dans des occasions extraordinaires,

comme lors de la tenue du Congrès scientifique.

Un autre cercle offrant d'utiles et agréables passe-temps, la société *del Giardino*, possède des salons de lecture, de jeu, de conversation, donne, pour les associés seulement, des bals fort remarquables, tient quelquefois des séances académiques, et, dans les circonstances qui invitent à se réjouir, se distingue par quelque solennité. Elle ne pouvait donc manquer de fêter les *Scienziati*.

A l'instar des clubs anglais, on a, en 1841, fondé la *Société de l'Union*, pour se recréer, lire les journaux, banqueter, etc. Au sein de cette société s'en est formée une autre pour la course des chevaux, à la place d'armes, et pour distribuer des prix aux vainqueurs.

A la société du commerce, sont aussi des sales de conversation, de lecture, de jeux permis, de bals, etc.

A Milan, divers locaux sont destinés à des exercices gymnastiques, au jeu de paume, à la natation, au tir à la cible. Quelquefois, les riches ordonnent des chasses, des tirs aux colombes, etc. Les oisifs, ceux qui se tiennent au courant des nouvelles, etc., vont dans les cafés, dont le nombre est de 117 plus ou moins élégants.

Des récréations plus paisibles, pour les pauvres, se donnent dans 14 oratoires où, après les offices divins, les jeunes gens trouvent sous la direction d'hommes murs, bien des moyens de s'amuser, et d'où ils ne sortent qu'après avoir fait leur prière. Ainsi donc, il y a des divertissements pour tous les Milanais.

Costumes.—Je pense que l'étude des costumes peut jeter un grand jour sur le caractère et les mœurs des peuples, mais ce que j'ai remarqué à Milan, en fait de costumes, c'est qu'ils sont semblables aux notres, et que là comme dans les principales villes de France fréquentées par beaucoup d'étrangers, ils offrent plus ou moins de variétés. Celles-ci naissent encore de ce que les Milanais tenant à

la bonne tenue, au luxe dans les habits, sont soumis à l'influence de la mode. Ainsi, chez eux, comme chez les peuples où les costumes n'ont presque jamais changé, on pourra voir une mise commune à tous, alors que les voies de communication les auront rapprochés au point de leur faire adopter constamment la mode des habitants de la capitale la plus haut placée dans le monde social, mais évidemment cette mode apportera partout dans les costumes des modifications incessantes qui ne serviront plus qu'à caractériser la nation dominante. En attendant cette époque, il y aura partout des variétés de forme dans les costumes, et c'est ce que pour le royaume lombardo-vénitien, j'indique d'une manière générale, c'est-à-dire sans entreprendre des descriptions qui m'entraineraient loin.

Etat civil. —*mouvement de la population.* — En 1843, il y a eu 6653 naissances dont 4821 légitimes, savoir 2444 du sexe masculin et 2377 du sexe féminin, et 1832 illégitimes, savoir 947 du sexe masculin et 885 de l'autre sexe. Il faut ajouter 197 enfants morts-nés, 112 du sexe masculin et 85 du sexe féminin. Le chiffre des décès a été de 5238 dont 2675 hommes et 2563 femmes; il a été fait 1122 mariages.

Ainsi donc, telle a été la différence entre les naissances et les décès, en 1843, qu'il y a eu 1415 naissances de plus; ce qui serait surprenant, ainsi que le chiffre assez considérable des enfants illégitimes, si l'on ne fesait attention au nombre de ceux qui, apportés des pays voisins et déposés aux hospices, y sont baptisés et comptés comme appartenant aux naissances de la cité.

Pour ce qui est des rapports entre les deux sexes, il y a eu, en, 1843, ce qui arrive ordinairement, plus de naissances, mais aussi plus de décès d'hommes que de femmes, et en somme il y a eu une différence en plus pour les hommes de 17 naissances, bien entendu qu'il n'est question

dans cette supputation que des enfants nés vivants.

Histoire et archéologie. — *Histoire.* — Je passe à une partie bien digne de captiver l'attention, mais circonscrit, comme je le suis, dans des bornes très resserrées, je puis à peine tracer ici un tableau chronologique qui donne au moins une idée des peuples qui se sont succedés en Lombardie, des principaux évènements qui ont influé sur les conditions des habitants de ce pays, etc., etc.

Fondée par les Gaulois, dominée par les Romains, devenue chrétienne, puis conquise par les barbares, ensuite gouvernée par les Archevêques, constituée en communes, détruite par Frédéric Barbarousse, reconstruite peu après, proclamée république, la ville de Milan est soumise successivement aux Visconti, aux Sforza, aux Espagnols, aux Autrichiens, devient la capitale de la république cisalpine, ensuite du royaume d'Italie et enfin du royaume lombardo vénitien.

Voici quels sont les principaux faits historiques:

600 avant Jesus-christ, Milan est fondé par les Gaulois.

En 190, il est soumis à la domination romaine par le Consul P. Scipion Nasica.

En 295, l'Empereur Maxime s'y établit et l'entoure de remparts.

En 313, Constantin donne à Milan la fameuse loi sur la tolérance de la religion chrétienne.

En 350, après la division de l'Empire, Milan devient la capitale de celui de l'Occident.

En 374, St-Ambroise, prèteur impérial, y est élu Evêque.

En 452, le Roi Attila envahit l'Italie et détruit Milan.

En 476, cette ville est conquise par Odoacre.

En 493, les Goths sous la conduite de Théodoric s'en emparent.

En 529, Uraia, neveu du Roi des goths, la surprend et la détruit.

En 554, elle est réunie par Narcetus à l'Empire d'Orient.

En 568, elle est occupée par Alboin chef des Lombards.

En 616, elle passe sous le regne bienfaisant de Théodolind.

En 774, Charlemagne ayant vaincu et fait prisonnier Désiderius, dernier Roi des Lombards, fonde un nouveau royaume d'Italie.

En 881, l'Archevêque Anspert de Biassono, pendant le faible regne de Charles legros, acquiert une grande influence et en use pour restaurer et étendre même les murs de Milan, l'orner d'édifices etc.

En 888, le duc Berenger est couronné Roi d'Italie par Anselme Archevêque de Milan.

En 964, les actes barbares du duc Berenger, marquis d'Ivrée, font recourir les Milanais à Otton 1er, Roi d'Allemagne, qui, ayant vaincu le duc, est couronné à Milan Ro d'Italie par l'Archevêque Valperto.

En 1025, Corrado, Roi de Germanie, est appellé par l'Archevêque Eribert à recevoir la couronne d'Italie. Eribert obtient des priviléges et pouvoirs. — Dissensions intestines et guerres entre les nobles et le peuple.

En 1042, Eribert engagé dans des guerres intestines, invente le *carroccio* (carrosse trainé par des bœufs richement ornés, sur lequel flottait l'étendard de St-Ambroise, etc.) comme moyen de ralliement parmi les milices formées à la hâte.

En 1063, guerre civile suscitée par des prêtres simoniaques et concubinaires.

En 1093, Milan, quant au temporel se soustrait à la dépendance de l'Empire, et, quant au spirituel, se soumet à la discipline de l'Eglise.

En 1096, première croisade. Les Milanais y interviennent, guidé par l'Archevêque Anselme de Boisio.

En 1111, les Milanais, par ambition de dominer, déclarent la guerre à leurs voisins, détruisent Lodi et Come.

En 1127, ils défont entièrement les troupes de Pavie et de Cremone.

En 1154, Fréderic Barberousse fond en Italie avec une armée formidable qu'il dirige contre eux, assisté par des villes opprimées et jalouses.

En 1158, il s'empare de Milan.

En 1162, les Milanais, ayant refusé un podestat qu'il avait lui-même élu, sont assaillis de nouveau et forcés de se rendre à discrétion. La ville est détruite et les habitants se trouvent dispersés pendant cinq ans dans les villages environnants.

En 1167, les villes de la Lombardie s'entendent pour reconstruire Milan et former une ligue contre Barberousse.

En 1176, celui-ci est vaincu par la ligue dans la plaine entre Bust et Legnano.

En 1177, par la médiation du pape Alexandre III, Fréderic conclut, à Venise, avec la ligue une trève de six ans.

En 1179, premier fossé pour conduire dans la ville les eaux du Tésin.

En 1183, Paix de Constance entre Fréderic et les cités alliées, laquelle paix leur assure le droit d'élire leurs magistrats sous une dépendance limitée de l'Empire.

En 1186, république ; création d'un magistrat nommé Podestat et ayant une très grande autorité.

En 1216, premiers statuts de Milan.

En 1220, canal de Muzza.

En 1235, attaqués par Fréderic II, les Milanais se préparent à la défense, favorisant Henri fils rebelle de Fréderic.

En 1237, battus à Cortenova, ils trouvent dans Pagano de la Tour, seigneur de Valsessine, un défenseur à l'aide duquel les débris de l'armée peuvent retourner dans la patrie.

En 1240, Pagano est nommé protecteur du peuple contre les nobles.

En 1247, Martin, son neveu, est élu *Ancien de la Croyance.*

En 1257, il chasse de la ville les nobles avec l'Archevêque Léon de Perego leur chef.

En 1261, pendant les guerres intestines entre les nobles et le peuple protégé par les Tourriens, les premiers font élire Otton Visconti, Archevêque de Milan, mais les Tourriens l'empêche d'occuper le siège.

En 1277, Otton avec l'aide des exilés, attaque les Tourriens à Desio, les met en déroute, fait prisonnier Napo, leur chef, entre triomphant dans Milan dont il est proclamé l'Archevêque et seigneur temporel.

En 1287, il fait nommer chef du peuple Mathieu son neveu.

En 1302, Mathieu ayant obtenu le titre de vicaire impérial, est chassé par les Tourriens. Henri de Luxembourg, Roi de Germanie, est couronné à Milan Roi d'Italie, en dépit des Tourriens.

En 1310, Mathieu Visconti rentre dans Milan avec Henri

En 1311, les Tourriens, par suite d'une trame des Visconti, sont attaqués à l'improviste dans leurs propres maisons par les Allemands, et chassés, pour toujours. Mathieu reprend le pouvoir.

En 1322, Galeazzo, son fils, est proclamé seigneur de Milan.

En 1329, Azone, lui ayant succédé, se déclare ouvertement souverain et fait frapper monnaie à son effigie.

En 1341, il a pour successeur Luchino qui meurt empoisonné.

En 1349, l'Archevêque Giovanni son frère et collègue, ajoute Bologne à l'Etat. Ami de Pétrarque il protège les sciences et les arts.

En 1354, Barnabo et Galeazzo, ses neveux, se partagent

l'Etat, tout en conservant Milan sans le diviser.

En 1378, Giovanni Galeazzo ayant succédé à Galeazzo, dans la souveraineté avec Bernabo, fait, par trahison, emprisonner et mourir celui-ci dans le chateau de Trezzo.

En 1386, il jette les fondements du Dôme.

En 1395, il obtient de l'Empereur Venceslao l'investiture héréditaire avec le titre de Duc, fait la conquête de nouvelles villes appartenant au Piémont, à la Romagne et à la Toscane.

En 1412, Giovanni Marie lui ayant succédé, est tué par des conjurés au Saint-Gothard, et est remplacé par le frère Philippe Marie qui reconquiert beaucoup de villes perdues par son prédécesseur.

En 1447, Philippe Marie meurt sans postérité légitime et ainsi finit la race des Visconti. Milan se proclame république et nomme capitaine général François Sforza, mari de Blanche fille naturelle de Philippe.

En 1449, François Sforza assiège Milan et le force de se rendre par famine.

En 1450, il fait son entrée dans Milan, et y est proclamé Duc. Il traite les ennemis avec générosité, embellit la ville et reconstruit le château.

En 1456, il fonde l'hôpital major et fait achever le canal de Trezzo à Milan.

En 1466, il meurt et a pour successeur le fils Galeazzo Marie.

En 1476, celui ci est tué par des conjurés à St-Etienne le jour de Noël; il est remplacé par le fils Giovanni Galeazzo, agé de 6 ans, sous la régence de Bona sa mère.

En 1491, Louis Sforza dit More, oncle de celui ci, usurpe la régence et regne au nom de son neveu.

En 1494, il engage Charles VIII de France à Fondre sur l'Italie.

En 1495, Giovanni Galeazzo étant mort, comme on croit

empoisonné par Louis, celui ci est investi du Duché par l'Empereur Maximilien 1er.

En 1496, il réunit à sa cour la fleur des artistes et des hommes de lettres. Leonard de vinci innove l'école de peinture.

En 1499, Louis xii, Roi de France, prétendant au Duché, comme étant neveu de Valentin Visconti, se coalise avec les Vénitiens et le Pape Alexandre vi, envoie contre More, une puissante armée commandée par Gian Giacomo Trivulzio qui s'empare de Milan. Nouvelle constitution politique. Institution du sénat.

En 1500, More, qui s'était rétiré au delà des Alpes, chasse les Français et retourne à Milan; mais trahi par les Suisses près de Novare, il est fait prisonnier et conduit en France où il meurt peu d'années aprés.

En 1512, bataille de Ravenne dans la quelle les Français sont défaits, le célèbre Gaston de Foix étant mort. Maximilien, Empereur de Germanie, rend le duché à Maximilien Sforza, aîné de Louis.

En 1515, François 1er de France, ayant été vaincu à Melegnano, les Suisses à la solde du Duc reprennent le Milanais.

En 1522, les Français, vaincus à la Bicoque par les forces réunies de l'Empereur et du Pape, se retirent de l'Italie. François Sforza, frère de Maximilien, reçoit le duché.

En 1525, François 1er, de retour en Lombardie, occupe Milan, mais il est fait prisonnier à Pavie.

En 1527, le Pape, les Florentins, les Vénitiens, les Français et les Anglais se liguent contre Charles v de Germanie et leurs troupes prennent et saccagent Milan.

En 1529, paix de Cambrai qui donne de nouveau le duché à Sforza.

En 1535, celui ci étant mort sans postérité, le duché échoit à l'Empereur.

En 1548, Philippe II d'Espagne, fils de Charles V, ayant reçu l'investiture, fait son entrée solennelle dans Milan.

En 1555, Don Ferrante Gonzaga, gouverneur, entoure Milan de bastions et de murs.

En 1560, St-Charles nommé Archevêque de Milan, établit le séminaire archiépiscopal, les asiles d'orphelins, le collège des Oblats, etc., etc.

En 1576-77, peste pendant 18 mois.

En 1588, introduction à Milan des religieux hospitaliers de St-Jean de Dieu.

En 1595, le Cardinal Frédéric Borromée, cousin de St-Charles, est promu à l'Archevêché de Milan.

En 1609, il fonde la bibliothèque ambrosienne et diverses écoles, telle que celle du dessin.

En 1630, terrible peste produite par la disette.

En 1700, après la mort de Charles II, dernier de la ligue austro-espagnole, les Français occupent l'Etat. Guerre de succession contre l'Empereur de Germanie.

En 1706, bataille de Cassano et de Turin, dans laquelle les Français, ayant été battus, perdent leurs possessions en Lombardie.

En 1715, la paix d'Utrecht assure à l'Empire germanique la propriété de la Lombardie.

En 1732, la pragmatique sanction de Charles VI appelle à la succession du trône les femmes mêmes.

En 1733, Milan est occupé par les Galo-Sardes sous la conduite de Charles Emmanuel III, Roi de Sardaigne.

En 1736, Milan est rendu aux impériaux, à la paix de Vienne.

En 1740, Marie Therese, fille de Charles VI, épouse de François de Lorraine, monte sur le trône en vertu de la pragmatique sanction.

En 1740-1746, guerres avec l'Espagne, la Prusse et d'autres puissances pour soutenir le droit de succession.

La Lombardie est pendant quelque temps occupée par les armées espagnoles.

En 1748, paix qui assure à Marie Therese d'Autriche la possession de Milan.

En 1752, traité de commerce avec le Piémont. Ce traité subsiste encore.

En 1760-1770, réforme du cens milanais au moyen d'une estime générale des terrains et maisons, et d'une égale distribution des impôts fonciers. Sont abolies l'inquisition et les prisons particulières des communautés religieuses. Suppression de privilèges accordés aux ecclésiastiques et aux établissements religieux. Sont institués un magistrat politique de la chambre des comptes, le mont de Sainte-Thérèse pour les dettes de l'Etat, la chambre des comptes.

En 1771-1780, construction du palais de la Cour, du mont de l'Etat, du théâtre de la Scala et de celui Canobbia, ouverture de nouveaux canaux, etc., etc.,

En 1780-1790, mort de Marie Therese. Joseph II monte sur le trône. Organisation des tribunaux. Règlement judiciaire. Nouveau plan paroissial. Réorganisation des impôts. Erection des écoles normales. Numération des maisons. Illumination nocturne. Jardins publics, etc.

En 1790, Leopold II succède à Joseph II.

En 1792, Leopold II, étant mort, est remplacé par François II, (François I, comme Empereur d'Autriche).

En 1796-1799, invasion des républicains français sous la conduite du général Bonaparte. République cisalpine; Milan en est la capitale; directoire exécutif de cinq membres, corps législatif. Le traité de Campo Formio reconnait la république cisalpine.

En 1799, les Austro-Russes forcent les Français de quitter l'Italie. Nouveau gouvernement autrichien à Milan.

En 1800, nouvelle invasion des Français sous Bonaparte,

premier Consul : bataille de Marengo, réconstitution de la république cisalpine reconnue par la paix de Luneville.

En 1802, par suite de la conférence de Lyon, la république cisalpine prend le nom de république italienne. Bonaparte en est le président, Melzi, le vice-président. Conseil d'Etat ; Conseil législatif; Colléges électoraux.

En 1805, création du Royaume d'Italie ; Napoléon couronné Roi dans le Dôme. Nouveau système politique. Un Vice-roi réside à Milan, capitale du royaume.

En 1814, Napoléon, vaincu par les alliés dans Paris, abdique la couronne de France et d'Italie. Sédition dans Milan le 20 avril : les sénateurs sont chassés tumultueusement du sénat. Le ministre des finances Prina est tué ; le Conseil communal nomme une régence. Les Français se retirent; les Autrichiens entrent dans Milan.

En 1815, création du royaume lombardo-vénitien. Serment de François 1er, Empereur d'Autriche, prêté le 1er mai entre les mains de l'Archiduc Jean, son frère. Entrée solennelle, le 31 décembre, de l'Empereur dans Milan.

En 1817, disette et typhus.

En 1818 et le 24 mai, entrée dans Milan de l'Archiduc Reynier, nommé Vice-roi. Le 26 juin, entrée de l'Archevêque comte Gaisruk.

En 1835 et le 1er mars, mort de François 1er. Son fils Ferdinand 1 lui succède.

En 1836 et le 18 avril, le choléra pénètre dans Milan.

En 1838 et le 6 septembre, couronnement de Ferdinand 1 Roi du royaume lombardo-vénitien.

Archéologie. — *Monuments.* — De nombreux fragments d'objets d'antiquité prouvent que Milan fut doté de beaux monuments, à l'époque de la domination romaine. Mais le seul reste remarquable que l'on puisse montrer, de cette

magnificence, ce sont seize colonnes de marbre blanc, dites de St-Lorenzo, et qui d'ordre corynthien, composées, chacune, de quatre pièces bien proportionnées, tenaient, ce semble, à un temple, ou ornaient les termes herculéens qui, suivant la tradition et beaucoup de probabilités se trouvaient en ce lieu.

Puisqu'il s'agit de colonnes, je ferai remarquer, sans rappeller combien à Milan, le nombre en est considérable, qu'il en est encore quelques unes dignes d'être citées. Et d'abord, celle de St-Ambroise, à la place de même nom et que le temps n'a guère respectée, passe pour avoir appartenu à un antique palais qui était dans le voisinage.

La colonne de St-Babila, et d'ordre dorique, érigée en 1626, présente à son sommet un lion pour attester, on ne sait quelle victoire. Ce lion a été adopté comme armoiries de la porte Orientale.

Au cours de St-Celso, la colonne de Ste-Euphémie, de granit et d'ordre corynthien, supporte la statue de Ste-Helène. Celle de la porte Tosa de granit aussi et plus grande, est surmontée de la statue du Rédempteur.

A une époque où Milan pouvait acquérir de l'importance au point de vue politique, l'empire était voisin de sa décadence, l'art de son entier déclin, et les peuples l'étaient de l'antique barbarie. Heureusement, la religion chrétienne, après bien des épreuves, vint régénérer le monde. Les édifices de l'ancien culte ayant été abandonnés et même détruits, et les fidèles ayant pu professer publiquement la nouvelle religion, l'architecture, d'accord avec la civilisation, commença une ère nouvelle.

Les fastes de l'Eglise milanaise nous apprennent que dans le 4e siècle, plusieurs basiliques furent fondées, mais qu'en ces temps calamiteux ou l'exercice de l'architecture, réduit à un art de pure nécessité, se trouvait en des mains inhabiles, il ne faut chercher, ni la beauté, ni l'élégance des formes et des proportions.

Dans les 5e et 6me siècles, Milan eut peine à se remettre des ravages que lui avaient fait essuyer les Hums et les Goths. En vain chercherait on à donner une idée des monuments de cette époque et des siècles suivants sous la domination lombarde, quoique l'art réfugié en cette partie de l'Italie se soutint et fit de notables progrès.

Mais après la conquête de Charles Magne, on vit Milan fleurir et les arts y acquérir une nouvelle importance. Déjà, dès les IX et X siècles, des ouvrages remarquables donnèrent la mesure d'une certaine supériorité qui se soutint dans les XIe et XIIe siècles, et même alors l'architecture régénérée à l'ombre de l'indépendance, se distingua par ce caractère spécial qui devait bientôt se propager partout sous la dénomination de style lombard.

L'architecture gothique qui, dans les 13e et 14e siècles, prit un développement extraordinaire, n'est à bien considérer qu'une modification ou plutôt un perfectionnement du mode lombard.

Peu de parties de l'Italie peuvent se flatter d'avoir à produire pour attester un état de prospérité, des édifices tels que ceux qui s'élévèrent à Milan dès cette époque. Le 15me siècle ne fut pas moins glorieux pour cette ville. A Donato de Urbino dit Bramante l'on attribue les principaux chefs-d'œuvre de ce temps; il fenda une école où se formèrent nombre d'excellents architectes. Bramante s'étant retiré à Rome, y marqua sa présence par d'admirables édifices et y ouvrit une école non moins illustre et féconde que la milanaise. Il y professa une architecture mixte, c'est-à-dire consistant en l'union du style lombard-gothique avec addition d'ornements du goût romain. Cette modification de style que firent développer une grande tendance vers l'étude de l'antique, et le détachement progressif des idées du moyen age, n'empêcha pas que l'art, vers le milieu du 16me siècle, fut stationnaire à Milan, et

cela parce que les convulsions politiques avaient ravi à la Lombardie son indépendance. L'art dans le Milanais présente une nouvelle lacune du milieu du 17e siècle à la fin du 18e.

La réforme sociale devait amener ensuite celle des arts. De beaux monuments en ont été la conséquence. J'ai déjà fait mention de quelques uns; il me reste sinon à produire un travail complet sur tous les édifices de Milan, du moins à en donner une idée par quelques brièves descriptions. Commençons par les églises et disons d'abord que jusques vers le milieu du siècle dernier, on en comptait à Milan 240 dont 61 paroisses et y compris les oratoires. Sous les règnes de Marie Therese et de Joseph II, on en supprima 117, et, de 1796 à 1810, 47 autres; quelques unes furent ensuite ouvertes de nouveau. Aujourd'hui leur nombre est de 83 dont 24 paroisses. Jetons un coup d'œil sur chacune d'elles.

St-Alexandre in Zebedia est le nom d'une paroisse que l'on croit avoir été fondée sur les ruines d'une prison appelée *Zebedeo*, dans laquelle le martyr Alexandre avait été renfermé. Elle fut réédifiée en 1602, d'après le plan du père Lorenzo Binaghi. Elle a la forme d'une croix grecque, a trois nefs auxquelles correspondent trois portes et trois autels, présente une ample coupole soutenue par des piliers excessifs dont chacun est orné de deux colonnes très belles. Le grand autel, la chaire et deux confessionnaux sont enrichis de pierres précieuses. Dans la sacristie, sont plusieurs tableaux précieux dont le plus remarquable est celui de l'adoration des mages, par Daniel Crespi. On voit aussi en entrant dans l'église, le buste du Pere Frisi, mathématicien distingué. La façade où sont deux clochers, laisse à désirer.

St-Ambroise, paroisse dans laquelle fut enseveli St-Ambroise qui la fonda en 387, en l'honneur des

Saints martyrs Gervais et Protais. Depuis, cette basilique plusieurs fois reparée et agrandie par l'adjonction de la chapelle Saint-Victor, a subi des modifications au point de vue artistique. Elle conserve, néanmoins, des échantillons qui donnent une haute idée de l'architecture du IXe siècle, et, par exemple, le porche extérieur érigé par l'Archevêque Anspert et où l'on a réuni des restes de monuments des derniers temps. La porte du milieu est remarquable par des ornements d'animaux symboliques, et en ce qu'elle est en bois de cyprés, sculptée vers le même siècle. En 1750, elle fut restaurée et on y ajouta deux élégants mascarons. De deux clochers, l'un porte un coq, signe de vigilance pour les prélats. L'intérieur de l'église ayant trois nefs, offre des styles différents, suivant les diverses époques auxquelles ont été faites les réparations. La tribune du grand autel est soutenue par quatre colonnes de porphyre oriental. On y admire la mosaïque de l'opside ou voute du chœur, l'antique sarcophage sous la chaire, et le devant d'autel à compartiments en relief, de lames d'or à la face antérieure et d'argent aux autres faces, le tout garni de pierres précieuses, de perles et d'émail, et représentant des faits évangéliques et symboliques, ainsi que l'histoire de St-Ambroise illustrant l'archéologie chrétienne. Dans la chapelle de St-Satiro, on a conservé une magnifique mosaïque du 5e siècle, qui représente divers saints au nombre desquels St-Ambroise se trouve. La figure en profil de ce saint se voit en bas relief dans le mur à côté de l'orgue.

S-Angelo. Succursale de St-Marc, cette église qui appartenait aux pères mineurs observantins, en 1418, fut détruite par les soldats de Charles v et réédifiée en 1552. Elle n'a qu'une nef d'une vaste dimension. Sa façade est de mauvais goût, malgré des colonnes, réunissant les ordres dorique et ionique; elle date de 1630.

Elle possède quelques bons tableaux de Procaccini, et dans la sacristie, un crucifix de Bramantino.

L'église des *Annonciades* (dans l'hôpital major), fut construite d'après le plan de François Richini. Le tableau de l'annonciation qu'on y voit est de Guercino.

St-Antoine Abbé. — Succursale de Saint-Nazaire major, cette église fut fondée en 1576 par les pères Téatins, et achevée en 1632, d'après le dessin de François Richini; la façade, plus récente, a été faite avec parcimonie. Le clocher, suivant l'architecture du 13e siècle, a une forme pyramidale. Intérieurement, l'église, qui n'a qu'une nef en forme de croix, est enrichie de beaux marbres, de peintures à la fresque et de tableaux de peintres célèbres.

S-Babila. Très ancienne, cette paroisse avant d'avoir été dédiée à St-Babila, le fut à tous les Saints jusques vers le IXe siècle et s'appellait pour cela *concilium sanctorum.* Reconstruite et restaurée plusieurs fois elle fut érigée en église collégiale en 1588. On renouvella son autel en 1829. Elle possède une pierre précieuse de 1363.

S-*Barnaba.* D'ordre corinthien, cette église commencée en 1545 par les fondateurs de l'ordre des religieux reguliers de St-Paul, qui prirent en cette occasion le nom de barnabites, fut terminée en 1567. Elle a une nef et trois chapelles de chaque côté, un presbitère bien fait et un beau chœur. Le plan digne d'éloge d'après lequel elle fut construite, est de l'un des fondateurs, le père Moriggia. Elle est enrichie de bons tableaux.

St-*Barthelemy.* — Fondée en 1065 par les chanoines de Saint-Denis et reconstruite en 1735, cette église est d'un mauvais style. Elle a été récemment embellie.

Battistero di S-*Agostino*, chapelle dépendante de St-Ambroise. Suivant la tradition et une inscription de 1677,

on présume que St-Augustin y fut baptisé; ce qui n'est pas prouvé.

Beata vergine della presentazione, était une chapelle annexée au monastère des Augustins. Ouverte de nouveau, depuis peu d'années, elle est devenue maison d'éducation pour la jeunesse.

St-Bernard. Chapelle annexée au collége *Calchi-Taeggi*, fondée en 1506 par les Dominicains et embellie en 1729, comme on la voit aujourd'hui.

St-Bernardin. Construite, par Merli, en 1696, cette église a seulement de remarquable un oratoire où sont rangés tout autour avec ordre des ossements que l'on croit provenir d'un hôpital qui était dans le voisinage.

St-Calimero. Paroisse très ancienne, car on la croit du 12me siècle, elle conserve dans un souterrain les restes de Calimero, les instruments du martyre qu'il souffrit et le puits dans lequel il fut précipité. Cette église a été reconstruite plusieurs fois.

St-Calocéro. Succursale de St-Ambroise, cette église fut érigée en 1565 et reconstruite en 1718.

Ste-Catherine. Oratoire annexé à la paroisse de St-Nazaire major; il y a des tableaux fort estimés.

Sta-Catharina alla ruota. Eglise, qui, érigée en 1618, appartenait au couvent des religieuses dites *Vierges de Ro*. Elle est aujourd'hui l'oratoire de la maison des enfants trouvés, dans le couvent même de Joseph II.

St-Charles est la chapelle de la maison religieuse d'industrie dans l'ancien couvent des pères Augustins.

Sts – Cosme et Damien. Succursale de Ste-Marie de la passion, cette église appartenait autrefois aux pères Augustins déchaussés.

Dôme (le). C'est le nom, on le sait, de l'une des plus grandes et plus magnifiques basiliques, de cette basilique dont Milan peut à bon droit se glorifier. Ils sont immenses

et je n'ai pas la prétention de les exposer tous ici les détails relatifs à l'érection de cet édifice extraordinaire. La premiere pierre en fut posée, le 15 mars 1386, par le Duc Jean Galeazzo Visconti, et, chose étonnante, on ne sait qui en dressa le premier plan. Son style devait avoir le caractère de l'architecture allemande, ou autrement dit gothique et c'est ce qui fut observé jusques à l'époque où l'architecte Pellegrini fut chargé par Charles Borromée de mettre la main à ce grand ouvrage. Alors, se montrant sur la façade, le style grec-romain attesta que l'on avait peu respecté ou à peu près ignoré le style qui jusques là avait prévalu.

Suspendus pendant longues années, les travaux furent repris et activés sous Frédéric Borromée. Cependant le désaccord dans l'ensemble, ne pouvant avoir d'autre mérite que de rappeller à l'observateur, des génies de diverses époques, engagea l'administration, en 1790, à faire démolir ce qui était l'œuvre de Pellegrini et à reprendre le style primitif. Mais on ne put se résoudre à faire disparaitre quatre fenêtres élégantes quoique contraires à l'harmonie, ni les portes dont le dessin est de Richini et de Cesano et dont on vante surtout la plus grande surmontée d'un frontispice de Gaspard Vismara.

Les travaux furent peu accélérés jusques en 1805, époque à laquelle Napoléon décréta l'achèvement de la façade; il fallut quatre années pour obtenir ce résultat. On ne continua pas avec moins d'activité pour ce qu'il restait à exécuter. De 1806 à 1813, on employa constamment 500 ouvriers qui firent entr'autres ouvrages, 1800 statues, et on dépensa 3,150,000 fr. La chute du grand homme fut une cause nouvelle de ralentissement, et depuis, ce n'a plus été qu'avec lenteur que l'on a travaillé, parce que l'administration n'a alloué chaque année que 87,000 fr. qui sont en grande partie absorbés par les frais d'entretien.

Que l'on se représente une masse de marbre où s'élèvent 104 aiguilles sur 106 qu'elle doit avoir ; où sont 2819 statues toutes en marbre, à l'exception de 10 en terre cuite et de 5 petites en bronze et où avec 500 statues de marbre qu'il faut encore, on verra 3334 statues, au milieu d'ornements très variés, et on aura une idée de ce qu'offre de grandiose le Dôme de Milan. Cet édifice a la forme d'une croix latine divisée en 5 nefs, avec 52 piliers ayant chacun une hauteur en mètres de 24.39 y compris 1.19 pour la base et 5.65 pour le chapiteau. 4 piliers soutenant la coupole octogone sont plus gros d'un cinquième. La plus grande longueur intérieurement est en mètres de 148.109 ; la largeur des 5 nefs de 57.67, et celle vers les bras de la croix de 87.80. La grosseur du mur extérieur, égale à celle des piliers, est de 4.52. La hauteur des petites nefs est, du pavé au sommet de la voute, de 23.72, celle des nefs moyennes de 30.42 : celle de la plus grande nef de 46.80 ; celle jusques à la coupole, c'est-à-dire à la petite lanterne, de 64. 25 ; celle jusques au sommet de l'aiguille majeure, y comprise la statue de la Vierge, de 108.28. Aux piliers tant intérieurs qu'extérieurs s'élèvent des aiguilles ornées de sculptures et de petites statues très fines, liées entre elles par des balustrades et des dentelures qui séparent cinq galeries à divers plans correspondant aux diverses élévations des nefs. Des arceaux entre celles-ci conduisent les eaux du sommet au bord du mur extérieur. On arrive au plan supérieur par divers escaliers de 258 degrés chaque, et de ce plan, par un escalier à limaçon à jour, de 328 degrés, à la terrasse du belvedère, à 12 mètres du sommet de la grande aiguille sur laquelle est placée la statue de la Sainte-Vierge toute dorée et haute de 4 mètres 16.

A la seule façade on compte 12 aiguilles ornées de 47 bas reliefs et de 250 statues.

De cinq portes intérieurement de style grec-romain, d'après le dessin de Fabio Mangoni, la plus grande est remarquable par deux belles colonnes monolites de granit roux (de 10.7 mètres de hauteur sur 1.19 de circonférence) qui soutiennent le grand balcon, ayant au dessus les statues colossales de St-Ambroise et de St-Charles. Il a été dépensé 48,720 fr. seulement pour extraire ces colonnes des carrières de Bavène et pour les travailler.

Le pavé tout de marbre et de diverses couleurs a été terminé depuis peu. Dans chaque entre-colonne on a ouvert une fenêtre de la hauteur des nefs latérales. Les trois qui sont derrière le chœur, plus grandes, se font remarquer par l'élégance des ornements de marbre dans lesquels sont placés des vitraux historiques. Il n'y a pas longtemps que les vitraux ont été restaurés en partie et en partie faits à neuf par Bertini. Ceux de la fenêtre sur la plus grande porte et des chapelles sont précieux en ce que les pièces d'une belle dimension sont unies entre elles d'une manière fort ingénieuse.

Au pavé sous la coupole, il a été ouvert un œil avec balustrade de bronze pour donner du jour au souterrain de St-Charles.

En promenant ses regards dans l'église, et si l'on commence à droite, on trouve d'abord un monument fait en 1394, celui de Marc Carello, bienfaiteur du Dôme; puis l'autel de Ste-Agathe avec tableau de f. Zuccaro; au second autel, un St-Jean évangéliste de M. Gherardini; au suivant, un tableau de Fiammenghino; à l'angle droit du bas méridional de la croix, le mausolée de J-J. de Medici, oncle de St-Charles, suivant dessin de Michel-Ange, avec statues de bronze de Léon Léoni, le tout bien exécuté. Cependant les colonnes de marbre roux, y sont inégales comme à l'autel voisin.

La petite chapelle de S-Bono présente les deux

postiches colosses de stucs de Giudici, et, en un élégant bas relief, la vie du saint et les vertus cardinales. La statue de l'ange gardien fut faite par Buzzi, et le St-Michel par Jean Milanti en 1611.

L'autel de la présentation se fait remarquer par la perspective en sculpture de Bambaia à qui l'on doit aussi un gracieux monument du Chanoine Vimercato. On voit en outre le martyre de Ste-Appolonie, peint par Erc. Procaccini; la Ste-Agnes, pauvre sculpture de Ch. Beretta, et vers le côté un St-Satiro de Cacciatori et un St-Ambroise de G. Monti, placés en 1842.

Le Dôme a deux sacristies. Le dessus de la porte de celle du côté méridional offre de bonnes sculptures d'un style ancien. Puis on remarque la statue de Martin v, une inscription gothique, un mausolée (celui du Card. Caracciolo) qui fait honneur à Bambaia; le St-Barthelemy écorché de Marc Agrati.

Le monument sépulcral de Otton et de Jn. Visconti était dans l'ancienne métropolitaine; il est surmonté par la statue de Pie iv de Medici, placée sur une console de beau style et bien exécutée par Jn. Angelo de Mannis sicilien. Vient ensuite le monument de trois archevêques, puis l'autel de Ste-Prassede avec un bas relief grandiose de Marc Ant. Prestinari. L'annonciation est une copie de celle de Giotto.

Au côté gauche du bras de la croix, se voient de magnifiques bas reliefs, d'après le dessin de Pellegrini. Les deux statues latérales sont de Denis Bussola.

Le superbe candelabre métallique devant la petite chapelle de la vierge fut donné par l'archiprêtre Trivulsio, en 1562.

Dans la chapelle de Ste-Catherine, l'autel est entièrement fait à la gothique, le monument d'Archinto y est bien proportionné. Dans les autels qui suivent, le

St-Ambroise absolvant Theodose est de F. Baroccio ; le mariage est de F. Zuccaro; ensuite on voit un crucifix qui fut porté en ville par St-Charles, au temps de la peste.

Une urne antique de porphyre et d'une rare grandeur sert de fonts baptismaux.

Un petit temple au grand autel orné de six colonnes corinthiennes et de diverses statues, d'après le dessin de Pellegrini, est tout en bronze, et sous lui se trouve placé un magnifique tabernacle de bronze doré entouré des douze apôtres, surmonté du Sauveur et qui, offrant beaucoup de bas reliefs, fut fait à Rome et donné par Pie iv à St-Charles.

Sont aussi suivant le dessin de Pellegrini, l'enceinte du chœur, toute couverte de belles sculptures, ses stalles en noyer finement sculptées, les deux grandes orgues et les deux chaires de métal doré soutenues, chacune, par quatre caryatides de bronze, fort bien modelées par Brambilla et fondues par J-Bte Busca.

A la voûte du chœur, on conserve en un riche reliquaire le St-Clou, et se trouve suspendu un magnifique candelabre gothique en bois couvert de métal, pour soutenir le cierge pascal.

A la sacristie du côté droit ou méridional où sont placés un bon tableau de Cerano, et une statue meilleure encore de Solaro, est le trésor contenant des objets d'un grand prix. Et d'abord, six pièces d'ivoire des 5e et 6e siècles et un seau d'un morceau d'ivoire, tout ciselé, préparé par l'Archevêque Gotofredo pour le couronnement de Otton ii en 978. Un évangile antique sur parchemin, enrichi d'or et de pierres précieuses, présentant d'un côté un crucifix d'or en relief et des figures planes, de l'autre côté l'Archevêque Aribert de Cantù qui en fit don, et les saints protecteurs, sert dans les cérémonies pontificales.

Un chef-d'œuvre de ciselure est une paix d'or, donnée

par Pie iv, avec deux colonnes de lapis lazzuli, croix à 13 diamants et divers camées. Est représenté en demi relief le christ reposé sur le sein maternel, ainsi que quatre autres figures. Au dessous, est la baleine qui vomit Jonas et en haut figurent le Père éternel et les anges. Il y a aussi une tapisserie dessinée par Raphael.

Deux statues d'argent, de grandeur naturelle, ornées de pierres précieuses, sont à noter. L'une, celle de St-Ambroise, donnée par la ville en 1698, pèse 2000 onces d'argent. La statue de St-Charles, donnée par les orfèvres, en 1610, est du poids de 1760 onces.

Le trésor contient en outre beaucoup de reliquaires, des bustes d'argent, ostensoirs, anneaux, croix pectorales, colliers, mîtres, trônes, soucoupes, encensoirs et la croix d'or pour les processions capitulaires, pesant 370 onces, ornée de 21 pierres précieuses. Citons encore un sarcophage d'argent pour exposer les reliques, pesant 820 onces, don de Jh Fossani; six chandeliers et dix lampes ayant ensemble le poids de 2366 onces d'argent, un calice de 34 onces, donné par l'Archevêque actuel; le devant d'autel en argent, du poids de 5000 onces, riche d'ornements et de reliefs, exécuté par G. B. Sala et du à la libéralité de M. Taverne qui l'offrit en 1835.

Sous le chœur se trouve la *Scurolo* ou chapelle de St-Charles. Cette chapelle souterraine, reconstruite en 1817, par Pestagalli, est ornée de 8 colonnes et a la forme d'un octogone allongé. La voûte est ouverte pour recevoir le jour et le reste est couvert de caryatides et bas reliefs d'argent et d'or. Le corps du saint revêtu des habits pontificaux, repose dans un cercueil de 4000 onces d'argent parsemé d'or massif, de pierres précieuses, de cristal de roche et donné par Philippe iv d'Espagne, en 1638.

St-Etienne, paroisse consacrée d'abord à St-Zacharie et dont on attribue la fondation à l'Archevêque S. Martiniano, qui y fut enséveli dans le 5e siècle; détruite par

les flammes en 1075, bientôt reconstruite, réduite dans le 16e siècle par A. Trezo à la forme ionique actuelle, dédiée à St-Etienne en 1596, par le Cardinal F. Borromée, et fort bien restaurée par Besa en 1829. Elle a trois nefs bien partagées par six arcades; on y voit à droite la statue de bronze de l'Evêque St-Alexandre. Le Cardinal Trivulsio fit construire la magnifique chapelle corinthienne, à droite du grand autel, et restaurer avec élégance la chapelle de Ste-Anne qui est à gauche. Le clocher étant tombé en 1642, il en fut élevé un autre qui est vraiment grandiose. Cette église possède quelques peintures à la fresque et de bons tableaux.

Ste-Euphémie, église paroissiale fondée en 490 par l'Archevêque St-Senatore, reduite à la forme actuelle dans le 17e siècle, possedant plusieurs bons tableaux. On en distingue un de Marco d'Oggione.

St-Eusèbe, succursale de St-Marc fondée au temps de Desiderius et reduite à l'état actuel, en 1620, par le Cardinal Fréderic Borromée.

S-Eustorgio, église paroissiale fondée dans le 4e siècle par St-Eustorgio, agrandie dans le 13e, donnée avec le couvent y annexé, aux Dominicains et restaurée dans le 17e. Son clocher achevé en 1309 est l'un des plus beaux de Milan. Elle renferme des peintures et des monuments remarquables, notamment le tombeau de St-Pierre martyr, précieux ouvrage de sculpture du 14e siècle, par J. Balduccio de Pise. La chapelle en l'honneur du saint, fut érigée en 1462, d'après un beau dessin attribué à Michellozzo. La statue de St-Eustorgio fut plus tard élevée sur la place qui porte son nom. L'ancien couvent sert aujourd'hui de caserne.

St-François de Paule, paroisse bâtie en 1728 par l'architecte Bianchi romain, sur les ruines d'une ancienne

église de St-Athanase des pères minimes. Son grand autel est en pierres dures.

St-Georges au palais, paroisse fondée par *St-Natale* en 750, réédifiée plusieurs fois. Sa façade de granit roux a été faite en 1800 par B. Ferrari. Il y a, dans cette église, deux bons tableaux : le St-Jérome de Gaudenzio et la descente de croix par Bernard Luini.

St-Gottard, paroisse de la Cour. Elle servait anciennement de baptistère pour les hommes, fut plusieurs fois restaurée et a été récemment ornée de stucs dessinés par Albertolli. La tribune supérieure élégamment décorée par l'architecte Canonica, communique avec les appartements du palais. La belle tour de style gothique fut érigée en 1336 par Azone Visconti.

St-Jean-Baptiste, oratoire dépendant jadis de l'hôpital, appartenant aujourd'hui à un particulier, mais à l'usage du public.

St-Jean-Baptiste, autre oratoire public, autrefois l'église d'un couvent des carmelites.

St-Jean alle case rotte, succursale de St-Fedele, ainsi appelée parce qu'elle fut bâtie dans le 14e siècle sur les ruines des maisons des Torriens, dévastées par le peuple en 1311. Elle fut réédifiée dans le 16e siecle par F. Richini.

St-Jean de Dieu, oratoire annexé à l'hôpital des filles de la charité, dites *fate-bene-sorelle*, et ouvert au public en 1840.

St-Jean de Latran, succursale de St-Satiro, construite en 1368 et dédiée à St-Jean décapité, reçut le titre qu'elle a aujourd'hui par décret de Léon x. Elle fut reconstruite en 1634.

St-Joseph, succursale de Ste-Marie du Carmel, érigée dans le 17e siècle d'après un plan élégant de Richini.

S-Lorenzo, paroisse qui date du 8e siècle et réédifiée

dans la forme actuelle par ordre de St-Charles, en 1590, d'après un plan hardi et majestueux de M. Bassi. On pense que la chapelle de St-Aquilin, qui y est annexée, fut édifiée par Galla Placida, fille de Théodose, de laquelle on conserve l'urne sépulcrale.

St-Marc, vaste église à trois nefs, dont la façade montre des traces d'architecture du 12e siècle, époque de sa fondation. Son intérieur fut renouvelé dans le 16e et elle fut restaurée après. Parmi les nombreux monuments qu'on y voit, on admire celui de Lanfranc Settala du 13e siècle.

Sta-Maria annunziata in campo santo, succursale du Dôme, fondée en 1616 par F. Borromée, dans un grand logement de l'administration du Dôme; logement dont on achève aujourd'hui la façade revêtue de marbre de Gandoglia avec une riche décoration corinthienne.

Sta-Maria ara-cœli, annexée à l'hôpital des pères hospitaliers de St-Jean de Dieu, qui la fondèrent en 1588.

Sta-Maria assunta, oratoire fait en 1822 aux frais des particuliers éloignés de leur paroisse : St-Babila.

Sta-Maria Beltrade, succursale de St-Satiro, très vénérée, fondée par un certain Beltrade en 836, réédifiée en 1601 et restaurée en 1717. Un bas relief à la façade avec le mot *Idea* représente l'image de la B. Vierge que l'on portait anciennement en procession à l'église métropolitaine, le jour de la chandeleur.

Sta-Maria del Carmine, paroisse fondée par les Carmes en 1446, à trois nefs de style gothique, gatée en 1660 par le goût romain, mais, en 1835, reduite au style primitif.

Sta Maria presso S-Celso, somptueux temple élevé par G. Gal. Sforza. Le porche et l'intérieur à 3 nefs avec coupole dodécagone sont bien proportionnés. Les chapiteaux et les bases d'ordre corinthien, etc., sont de bronze. La façade, dessin d'Alessi, est riche par la pureté de

style. On admire dans cette église des œuvres des premiers artistes et les peintures à la fresque sous la coupole, par A. Appiani. Les sybilles sur la porte majeure et l'assomption de l'autel devant l'image miraculeuse sont de belles sculptures d'A. Fontana. Les colonnes de cet autel sont recouvertes de lames d'argent comme aussi les deux petites portes et les bas reliefs historiés qui servent de devant d'autel. La piété au bas de la statue est d'or, comme la couronne donnée par le chapitre de St-Pierre. Deux grandes lampes d'argent sont finement ciselées. Le grand autel en pierres dures, est un beau travail; fini de nos jours; il ne reste plus de l'antique église de St-Celso que le chœur réduit à la forme d'oratoire annexé à l'église actuelle.

Sta Maria della Consolazione o del Castello, sanctuaire construit en 1597, restauré en 1837 et décoré d'une élégante façade par l'archit. Chiappa. Il y a de bonnes peintures à la fresque de C. Procaccini et de Crespi.

Sta-Maria delle Grazie, succursale de St-Victor, fondée en 1463, donnée aux Dominicains par le comte G. Vimercati, général du duc François Sforza. En 1492, L. More y ajouta la coupole avec le chœur et les chapelles demi-circulaires aux côtés. L'extérieur de la coupole, bien qu'incomplète, est admirable par la grandeur de la conception, l'élégance des formes et la finesse des ornements en terre cuite. Dans la chapelle de la Vierge, on trouve des restes de peinture de l'école léonardienne, et dans la 4° chapelle de la nef à droite, d'étonnantes fresques de G. Ferrari. Le peu que l'on voit encore du fameux Cénacle de Léonard dans le refectoire de l'ancien couvent aujourd'hui transformé en caserne, est digne d'être révéré.

Sta-Maria incoronata, succursale de S-Simpliciano, formée de deux églises réunies dont l'une édifiée en 1451 par F. Sforza, l'autre en 1460 par Blanche épouse de

celui-ci. Elle était gothique, mais restaurée en 1654 et depuis peu, elle a été déformée par le style romain.

Sta-Maria di Loreto, oratoire de l'asile des orphelines, récemment acquis avec l'annexe locale des pères hospitaliers de St-Jean de Dieu pour la construction d'un nouvel hôpital.

Sta-Maria del Paradiso, succursale de St-Calimero, érigée en 1590 par les frères du tiers ordre de St-François, avec le couvent y attenant, mais où est aujourd'hui une fabrique de soieries. Dans la sacristie, on conserve la croix d'Eriberg, précieux travail en cuivre ciselé avec figures dorées et colorées du 11e siècle.

Sta-Maria della passione, paroisse fondée en 1480 par D. Birago de Milan, Archev. de Mitilène, avec un cloître pour les chanoines de Latran, mais où se trouve à présent établi le conservatoire de musique. Cette église, dessin de Solari, est à 3 nefs, de forme d'une croix grecque. Sa coupole, octogone, élevée en 1530, est grandiose, bien décorée. La façade faite en 1692, d'un style bizarre et peu correct, a pourtant des bas reliefs bien exécutés. Aucune église n'est plus riche en peintures, en tableaux surtout de l'école lombarde. On y remarque aussi le beau mausolée de l'Archevêque Birago, par A. Fusina.

Sta-Maria della pieta, oratoire d'une institution de demoiselles ouverte en 1557.

Sta-Maria Podone, succursale de St-Alexandre, fondée en 872, restaurée en 1440 par le comte V. Borromée, et réduite par le Card. Frédéric, en 1625, à une nouvelle forme avec une belle façade, dessin de F. Mangone. La chapelle - Borromée a été depuis peu ornée élégamment par l'Architecte Tazzini.

Sta-Maria alla porta, paroisse à une seule nef, ainsi appelée parce qu'elle se trouvait autrefois voisine d'une porte des anciens remparts. Elle fut réédifiée en 1641, d'après un bon dessin de F. Richini.

Sta-Maria della salute, succursale de St-Etienne, dite des *Crociferi*, parce qu'elle appartenait à cet ordre religieux, construite en 1708, dans un style baroque, et, en 1841, réduite intérieurement par Tazzini, à une forme plus régulière.

Sta-Maria presso S-*Satiro*, paroisse. De l'église érigée en 869 par l'Arch. Anspert, en l'honneur de St-Satiro, il ne reste qu'une chapelle où, à 4 colonnes avec chapiteaux disproportionnés, l'on reconnait le style des premiers temps. L'église actuelle fut construite en 1480, dessin de Bramante, à 3 nefs avec piliers d'ordre corinthien et jolie coupole. Une perspective en bas relief sur un planimite bien la courbe du chœur; elle n'est pas moins admirable par l'harmonie des parties, la sacristie de forme octogone, dans laquelle on conserve une Ste-Apolonie de Boltrafio. La voute et les piliers ont été récemment décorés avec goût par Vaccani.

Sta-Maria della Scala in S. *Fedele*, paroisse construite par les Jésuites, en 1569, dessin de Pellegrini, et dédiée à St-Fedele. En 1776, on y transféra avec la juridiction paroissiale, le chapitre de Ste-Marie de la Scala, chapelle ducale. Assez riche est la décoration de la façade dont le fronton, avec bas relief, fut fini seulement en 1837. L'intérieur est majestueux, la voute, avec coupole, est soutenue par six colonnes de granit poli, et le grand autel construit en 1821, dessin de Pestagalli, est fort élégant.

Sta-Maria secreta, paroisse fondée dans le 9° siècle, réédifiée en 1586 par les pères *Somaschi*, et reduite en 1700, à la forme actuelle par l'architecte Galliari. Le grand autel, dessin de J. Levati, est orné de beaux marbres et bronzes dorés. On compte dans cette église deux ou trois bons tableaux.

Sta-Maria de servi, paroisse desservie autrefois par

les pères *Servites*, réduite, dans le 18e siècle, à la forme gothique actuelle, par Pellegrini, possède quelques bons tableaux, et par exemple le Christ dans le jardin par Lomazzo, et l'adoration des mages, que l'on attribue à B. Luini ou à Aurelio.

Sta-Maria della Stella, oratoire au service de l'asile des orphelines.

Sta-Maria della vittoria, succursale de S-Eustorgio, fondée en 1394 par les *Umiliati*, donnée ensuite par St-Charles aux Dominicains, reconstruite en 1669 par le Cardinal L. Omodeo, d'après un bon dessin de F. Mangone, possède quelques tableaux estimés.

S-*Matteo alla banchetta*, oratoire qui appartenait à la famille Fagnani, est aujourd'hui à l'Institut des filles de la charité, qui par un riche legs a été récemment placé dans le palais Fagnani, voisin.

S-*Maurizio* dit *monastero maggiore*. Le monastère auquel cette église est annexée, fut appelé *maggiore* peut être à cause des grands privilèges qui lui furent donnés par Desiderius, dernier Roi des Lombards, et par l'Empereur Otton, dans le 10e siècle. L'importance de cette église est telle que l'Archevêque Anspert recula les remparts de la ville pour l'y renfermer. Elle est un modèle d'élégante architecture de l'école bramantienne, a une nef avec quatre arceaux sur lesquels des tribunes sont ouvertes, est divisée en deux parties égales par un mur auquel le grand autel est attenant; la partie intérieure était reservée aux moines. On y admire de très belles peintures à la fresque de B. Luini et d'autres de l'école milanaise.

S-Michele alla chuisa, succursale de S-Lorenzo, ainsi appelée *alla chuisa*, parce qu'elle était peu distante d'une fermeture faite pour régulariser la sortie des eaux de la ville. On y joignit par la suite un oratoire voisin, au point que maintenant on voit deux églises converties en une seule avec deux portes à la façade.

S-Michele dei nuovi sepolcri, vulgairement dit *Foppone*, oratoire en forme de croix grecque, érigé en 1698 par l'ing. Attilio Arrigoni, au milieu d'une enceinte qui servait de cimetière à l'hôpital major. En 1731, on construisit autour, suivant le dessin de F. Croce, le grand portique à diverses courbes qui se croisent avec 80 arches soutenues par des colonnes de granit d'ordre dorique, et sous lequel sont les tombeaux dont l'usage est aujourd'hui défendu.

S-Nazaro maggiore, paroisse érigée en 382, sur un ancien théâtre, par St-Ambroise, reconstruite en 1705, restaurée en 1578 par St-Charles, et ornée en 1832 de stucs et de peintures parmi lesquelles on distingue celles de la coupole de Vitale Sala. Cette église a la forme d'une croix latine. Les vitraux coloriés dans la chapelle à droite sont du goût de Luc d'Hollande. Le vestibule, ouvrage bramantien de 1518, avec façade inachevée d'ordre dorique et ionique, est du au maréchal G. G. Trivulzio dont la tombe s'y fait remarquer par cette inscription : *qui numquam quievit, quiescit, tace.* On voit aussi diverses urne placées en haut dans de grandes niches.

S-Nazaro pietrasante, succursale de St-Tommazo, ainsi appelée, à ce que l'on croit, par une famille de ce nom, fut restaurée en 1719. La façade est récente et faite sur le dessin de l'archit. Aluisetti.

S-Nicolo di Bari, succursale de St-Ambroise, ancienne église renouvelée en 1659, d'après le dessin de Quadri.

St-Paul, succursale de Ste-Euphemie, fondée ainsi qu'un vaste monastère en 1535, par la comtesse Torrelli di Guastalla. La façade, très riche et élégante, est de Cérano. L'intérieur est une nef d'ordre corinthien, coupée dans le sens de la largeur de l'autel par un mur qui ne dépasse pas la corniche ; l'autre moitié de la nef servait aux religieuses de St-Augustin, dites *Angeliques*. Les peintures

à la fresque sont toutes des frères Campi et le remarquable tableau du grand autel est de Giulio.

S-Pietro in comminadella, succursale de St-Ambroise, fondée, à ce que l'on croit, dans le 2e ou le 3e siècle, reconstruite dans le 16e.

S-Pietro Celestino, succursale de S-Babila, ayant appartenu ainsi que le couvent y annexé, aux pères bénédictins jusques en 1317, reconstruite en 1735, d'après un dessin à la baroque de Bianchi romain, restaurée à l'intérieur, et reduite à une décoration plus régulière dans ces dernières années. On y voit quelques tableaux de Storer et de Procaccini.

S-*Pietro in Gessate*, succursale de Ste Marie de la passion fondée avec un monastère pour les *Umiliati*, par la famille Gessate, et cédée en 1436 aux *Maurini*. Elle a 3 nefs et des arceaux soutenus par des colonnes monolites, a conservé en partie la forme gothique, mais fut plusieurs fois restaurée en des styles différents. Le monastère érigé en 1509, sert aujourd'hui de maison des orphelins. Parmi les peintures il y a surtout à observer une B. V. avec l'enfant Jésus, tableau de B. Luini, et un St-Maure de Crespi.

S-*Pietro dei pelligrini*, succursale de St-Calimero, due ainsi qu'un hospice y annexé pour recevoir les pélérins, à la bienfaisance de Barnabo Visconti. Les revenus en furent ensuite donnés aux orphelins par Joseph II.

S-*Prassede*, succursale de Marie de la passion, fut fondée ainsi qu'un couvent, en 1576, par St-Charles pour les capucines. Depuis peu les religieuses augustiniennes y ont été établies. Il y a un tableau de Procaccini, représentant la flagellation de J-C.

Presentazione di M. V, oratoire annexé à la maison des nobles veuves.

S-*Protaso ad monacos*, succursale de S-Fedele. Le mot

ad monacos vient des bénédictins, qui en 800, avaient déjà cette église. Elle fut reconstruite dans le 17ᵉ siècle par Pellegrini, et a été depuis peu restaurée et embellie.

St-Raphaël, succursale du Dôme, que l'on pense avoir été fondée par Berengario au commencement du 10ᵉ siècle, fut reconstruite par Pellegrini dans un bon style intérieurement, mais les formes de la façade non achevée sont trop lourdes.

St-Sebastien. L'un des plus importants ouvrages de Pellegrini, cette église fut érigée en 1577, d'après un vœu fait par la ville au temps de la peste ; St-Charles en posa la 1ʳᵉ pierre, le 7 septembre ; elle est d'ordre dorique, ornée intérieurement et à l'extérieur. Le chœur est octogone avec une coupole particulière. Le martyre de St-Sebastien est de Bramante.

S-*Sepolcro*, succursale de S-Satiro, fondée en 1031 par un particulier et dédiée à la très sainte Trinité, prit le nom de St-Sépulcre en 1100, époque à laquelle l'Archev. Anselme iv, la reduisit à la forme du saint sepulcre de Jérusalem, en mémoire de la conquête de celle-ci par les croisés ; donnée par St-Charles aux Oblats, en 1578, restaurée en 1618 par le Cardinal F. Borromée, et enfin embellie intérieurement en 1841. La peinture à la fresque est de Bramante et on conserve, dans la sacristie, de bons tableaux, quelques uns mêmes de B. Luini.

St-Sigismond, oratoire annexé à la basilique de St-Ambroise, très ancien et reconstruit en 1529.

(*La suite de ce rapport sera consignée dans le tome neuvième*).

Séance du 7 novembre 1844.
PRÉSIDENCE DE M. LOUBON.

Le procès verbal de la séance du 10 octobre est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance. — Lettre de M. BURGUET, secrétaire de la société linéenne de Bordeaux, qui remercie notre compagnie de l'avoir reçu correspondant et promet l'envoi de ses travaux.

Sont déposés sur le bureau le n° 44 de la Gazette de l'association agricole de Turin et le procès verbal de l'assemblée générale tenue le 18 7bre 1844 par le Comice agricole de Moissac.

Lectures. — M. A. CHAMBON en fait une sur M. MAGNIER de MAISONNEUVE.

— M. P. RICARD lit une notice sur l'Ermitage de Notre Dame des Anges.

— M. GUINDON communique un document intitulé : une page du cérémonial marseillais en 1669.

— M. AUDOUARD lit un discours sur la statistique dans ses rapports avec le commerce et l'industrie.

— M. SAINT-FERREOL donne l'analyse de diverses publications de M. A. BALBI.

Il est décidé de n'admettre que trois de ces lectures à la séance publique, et on procède à leur choix par voie de scrutin. Celles de MM. CHAMBON, RICARD et GUIONDON réunissent le plus de voix.

Candidats proposés. — Sur la présentation de M. GRÉGORY, correspondant, à Lyon, MM. EREDE, rédacteur de la *Revista ligure*, CANALE, auteur d'une histoire de Gènes et VIVOLI, auteur d'une histoire de Livourne, sont reconnus candidats au titre de correspondant.

Personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 12 décembre 1844.

PRÉSIDENCE DE M. LOUBON.

Lecture et adoption du procès verbal de la séance du 7 novembre.

Correspondance. — Lettre de M. H. GUYS, Consul de France, à Alep, qui remercie la société de l'avoir élu correspondant et se propose de lui envoyer incessamment un premier fruit de ses recherches statistiques.

Lettre de M. DEFLY, Consul de France, à Rome, qui fait parvenir un 3me cahier d'études statistiques sur l'organisation municipale dans les états romains, completant son travail sur ce sujet.

Lettre de M. MOREAU de JONNÈS, Chef du bureau de la statistique générale de France, etc., qui exprime sa vive gratitude pour la médaille de vermeil à lui décernée à l'occasion de son ouvrage sur l'esclavage colonial, et qui nous transmet une brochure intitulée : *études statistique et agricole sur le département du Finistère.*

Lettre de M. le Maire de Marseille qui demande des renseignements sur les semailles d'automne. (Renvoi à la commission d'Agriculture.)

Lettre de M. LEPEYTRE, procureur du Roi, qui remercie de la communication qu'il a reçue du rapport fait à la société sur son discours prononcé à l'audience de rentrée du Tribunal civil, en 1843.

Lettre de M. Ph. VANDERMAELEN, correspondant à Bruxelles, qui adresse : une notice sur l'établissement géographique de Bruxelles, un catalogue de cet établissement. — Le prospectus d'un ouvrage sous ce titre : *Epistémonomie* — et un volumineux in-folio, intitulé : *Statistique de la Belgique, etc.* (M. TOULOUZAN est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.)

Sont ensuite déposés sur le bureau : les n° 211 à 220 des documents sur le commerce extérieur, par le ministère de l'agriculture, etc. — Les n°s 11, 12 et 13 (1844) du Recueil d'actes de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

M. le secrétaire annonce le décès de M. Fouque d'Arles, et de M. Rang, officier de marine, membres correspondants.

Rapports.—M. Feautrier en fait un sur le resultat du concours des industriels pour l'obtention de médailles d'honneur à décerner par la Société. Il resulte de ce rapport, la proposition d'accorder six médailles, dont deux de vermeil et quatre de bronze ; de celles-ci, une à M. Dussard pour avoir importé à Marseille, la galvanisation du fer ; une à M. Constantin, inventeur d'un procédé pour la fabrication du pain et de l'amidon ; une autre, à M. F. Fournier qui a introduit, à Marseille, la fabrication de la bougie stéarique, etc., une enfin, à MM. Lyons et Auric, fabricants d'une mosaïque en briquéterie dont ils sont les inventeurs.

Des deux médailles en vermeil, une à MM. Armand et Michel pour amélioration dans l'exploitation des mines de lignite, etc. ; l'autre, à MM. Boisselot et fils qui ont doté Marseille d'une belle manufacture de piano, etc.

— M. P. M. Roux rend compte des travaux de plusieurs candidats au titre de membre de la Société. Il parle d'abord de M. Viguier, correspondant de l'Institut, comme d'un agronome distingué qui peut rendre de grands services à la compagnie, et vote pour son admission au nombre des membres actifs. Il vote également pour l'élection, parmi les correspondants, de six candidats, après les avoir présentés comme dignes de cette distinction, ce sont 1° M. le Dr Bertini de Turin qui s'est montré statisticien de mérite, dans un ouvrage intitulé: *della statistica medica in Italia*, etc.

2° De M. de Caumont, fondateur du Congrès scientifique de France, membre de l'Institut, etc, et qui par l'envoie de

documents statistiques sur les voies de communication, l'agriculture, l'archéologie, a donné des preuves satisfaisantes de ses connaissances statistiques.

3° M. Sangrinetti, membre de plusieurs corps savants, à Livourne, qui a fait preuve aussi de son savoir comme statisticien par un bon travail sur l'assurance contre les faillites.

4° M. Michel Erede, Rédacteur en chef de la Revue ligurienne, à Gènes, qui en cette qualité a rédigé des articles qui décèlent un goût décidé pour la science que nous cultivons.

5° M. Michel-Joseph Canale, Avocat, auteur de l'histoire civile, communale et littéraire de Gènes, et capable à différents égards de resoudre tous les problèmes d'après le nouveau plan de recherches que nous avons adopté.

6° Enfin, M. Joseph Vivoli, auteur des annales de Livourne, qui, par conséquent, est à même de nous fournir des faits qui nous fassent bien connaitre cette ville, au point de vue statistique.

Élection de membres actif et correspondants. — Sous l'influence des rapports ci-dessus, on procède au scrutin individuel des candidats qui obtiennent tous l'unanimité des suffrages. En conséquence, M. le Président proclame membre actif, M. Viguier, et membres correspondants, MM. Bertini, de Caumont, Sanguinetti, Michel Erede, M. Jh. Canale et Jh. Vivoli.

M. P. M. Roux prend de nouveau la parole pour faire un rapport, au nom de la Commission chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours. Il donne l'analyse de ces mémoires, au nombre de trois et en fait ressortir le mérite et les défauts, d'après un examen approfondi de chacun des membres de la Commission et suivant une discussion à laquelle celle-ci s'est livrée à ce sujet. Il résul-

te de ce rapport, 1° que le mémoire coté n° 1, et intitulé: *Statistique de la commune d'Aubagne*, a mérité une médaille de bronze; 2° que le mémoire sous le n° 2 et ayant pour titre : *de la justice criminelle dans le département des Bouches-du-Rhône pendant 10 années, de 1829 à 1839*, ne pouvait prétendre qu'à une mention honorable; 3° enfin, que le mémoire enregistré sous le n° 3, et ayant pour sujet *la statistique de la ville de Berre et de son terroir*, a été jugé digne d'une médaille de vermeil.

Ce rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité, après toutefois une légère discussion, quant à la valeur des récompenses. Ainsi, pour le mémoire n° 1, ce n'est qu'à la majorité que la médaille de bronze a été accordée: pour le mémoire n° 2, la mention honorable a été accordée à la grande majorité, et même des membres se sont prononcés pour qu'il fut donné à l'auteur une médaille de bronze. Enfin, pour le mémoire n° 3, c'est aussi à la grande majorité qu'il a été décidé de décerner une médaille de vermeil.

Les billets contenant les noms des concurrents sont ensuite décachetés par M. le Président qui proclame comme l'auteur du mémoire n° 1, M. Michel Masse, propriétaire, à La Ciotat; comme l'auteur du mémoire n° 2, M. Féraud-Giraud, Docteur en droit, avocat, à Marseille, et comme l'auteur du mémoire n° 3, M. J.-B°.-François Porte, propriétaire, à Aix.

Lecture — M. de Villeneuve demande à lire des considérations sur la science des météores et des climats. Cette lecture qui a pour but d'éclaircir quelques unes des données à cet égard, est écoutée avec plaisir. Elle nous apprend que la climatologie et la météorologie des parties extrêmes de la terre et de la partie moyenne offrent une régularité remarquable. Il n'en est pas de même des zones tempérées ou parties intermédiaires dans lesquelles la marche des

météores est évidemment la plus irrégulière. C'est à déterminer la cause de cette différence que l'auteur s'est attaché dans le reste de son mémoire.

Fixation du jour de la séance publique. — Plusieurs membres sont d'avis de renvoyer cette séance au printemps de 1845, sous prétexte que la saison actuelle est trop rigoureuse pour que l'on puisse se promettre beaucoup d'auditeurs.

Cette manière de voir est combattue par M. le Secrétaire perpétuel qui soutient qu'au point où l'on en est arrivé, à la veille de distribuer des médailles et suivant l'avis qui en a été donné, il n'est plus permis de différer une solennité déjà assez retardée, puisqu'elle n'a plus eu lieu depuis 1840; que l'on pourrait, du reste, obvier à l'inconvénient de la saison, en se réunissant dans la salle des séances de la compagnie.

Un membre fait remarquer qu'à la salle des cours communaux, ou se réunirait de la manière la plus avantageuse, vu qu'elle est bien plus petite que la salle du musée et que l'on peut y faire du feu. Cette remarque est goutée par la Société qui arrête qu'elle tiendra sa prochaine séance solennelle, dans la salle des cours communaux, rue d'Aubagne, et cela le dimanche 29 du courant.

M. le Secrétaire consulte l'assemblée sur la question de savoir si le programme des prix déjà proposés ne doit pas être reproduit pour l'année 1846. On se décide pour l'affirmative, mais avec cette modification d'exprimer que la Société verrait avec plaisir que les concurrents se conformassent au plan de recherches qu'elle a adopté. Voyez ce programme, page 521 de ce tome.

M. Matheron prend la parole pour faire observer que relativement au choix des lectures, dont on s'est occupé dans la dernière réunion, il y a eu erreur quant au nombre des votes pour l'admission de l'une de ces lectures.

M. le Président parle dans le même sens et dit se bien souvenir qu'il n'y a de véritablement admises que les lectures de MM. Chambon et Ricard.

D'après ces remarques conformes d'ailleurs à ce qui a été consigné sur ce sujet dans le procès-verbal, on procède à un scrutin de ballotage entre les lectures de MM. Audouard et Guindon, et l'ordre des lectures de la séance publique est arrêté décidément de la manière suivante :

1° Discours d'ouverture, par M. Loubon, président.

2° Exposé des travaux de la Société, depuis la dernière séance publique, et notices nécrologiques sur les membres décédés, suivies de rapports sur le concours et sur les titres de statisticiens et d'industriels à l'obtention de médailles d'honneur, etc.; par M. P. M. Roux, Secrétaire perpétuel.

3° Éloge historique de M. de Maisonneuve; par M. Ad. Chambon.

4° Notice sur l'Ermitage de notre Dame des Anges ; par M. Ricard.

5° De la statistique dans ses rapports avec le commerce et l'industrie ; par M. Audouard.

6° Distribution des médailles d'honneur et d'encouragement, et programme des prix proposés pour l'année 1846, par M. le Président.

Candidat proposé. — M. le Secrétaire perpétuel propose, au nom de M. Gregory, membre correspondant à Lyon, d'admettre en cette qualité, M. Nignès de Saint Secondo, Vice Consul de Naples, à Gênes, littérateur distingué et auteur d'une histoire fort estimée du Royaume de Naples.

Cette proposition est prise en considération aux termes du réglement et personne ne demandant la parole la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE PUBLIQUE TENUE

EN 1844,

Par la Société de statistique de Marseille.

La Société de statistique de Marseille a tenu sa dixième séance publique, le 29 décembre 1844, dans la salle des cours communaux, rue d'Aubagne n°. 45, en présence d'un bel auditoire. Les corps savants et les administrations de Marseille y étaient représentés par des députations, et il a fallu des empêchements majeurs pour que M le Lieutenant-général, commandant la 8e division militaire, M. le Préfet des Bouches-du-Rhône et M le Maire de Marseille, tous trois membres honoraires, ne fussent pas présents à cette réunion solennelle. M. Regnis, Président du tribunal civil, et M. Catelin, Président de l'Académie de Marseille, y assistaient et avaient pris place parmi les fonctionnaires de la Société.

A une heure précise, la séance a été ouverte par M. Loubon, Président, qui, dans un discours remarquable, et après avoir indiqué l'origine des académies et sociétés savantes, a soutenu qu'elles ont constamment porté avec

elles l'empreinte prononcée des idées du siècle, et que, quelle qu'ait été l'universalité des connaissances lors de leur formation, l'influence la plus entrainante de l'époque a toujours été celle caractéristique de leurs travaux. Tandis que dans la Grèce, les beaux arts étendaient leur empire, les idées philosophiques dégageaient les hautes intelligences des erreurs de l'idolatrie, et ce fut la philosophie qui fit l'objet des travaux de la première académie.

M. Loudon, traçant ensuite le tableau moral et successif des diverses académies, a fait en quelque sorte l'histoire de l'esprit humain. Il a signalé une lacune pendant laquelle les sciences et les beaux arts étaient tombés dans l'oubli, a dévoilé leur renaissance et reconnu chez les arabes le cachet de la littérature orientale embellie de tout le luxe et de l'éclat de l'imagination la plus poétique et la plus séduisante. Vinrent ensuite les troubadours, la formation de la langue italienne dont l'étude en vue de la perfectionner donna naissance à l'Académie de la Crusca. A ces diverses époques, la propension générale des esprits a été vers les belles lettres et les beaux arts, et les travaux des sociétés savantes ont été tour à tour empreints du brillant vernis littéraire et poétique qui s'y rattachait.

Déroulant la série des nombreuses illustrations du siècle de Louis XIV, M. le Président a fait ressortir la littérature comme ayant primé sur toutes les productions pendant ce beau siècle. Aussi, l'Académie française fondée sous les auspices de cette tendance générale, porta ses travaux vers les belles lettres. Mr le Président a fait remarquer qu'alors la science également cultivée, était beaucoup moins répandue et restait le patrimoine exclusif de quelques privilégiés qui, absorbés par l'importance de leurs recherches, négligeaient de présenter leurs découvertes avec cet attrait de style propre à la vulgarisation des

œuvres d'intelligence et à répandre le goût de leur étude.

Lors de l'établissement de l'Académie des sciences, et pendant long-temps encore, l'empire de la science était étendu d'une manière si peu générale, si peu complète, que Fontenelle, pour en faire accueillir les éléments, les présentait sous la forme d'un badinage, et que dans les éloges qu'il fit des membres de cette Académie, il hésita à donner de l'extension à ses revues scientifiques. Mais un siècle plus tard, les éloges sortis de la plume de Vicq d'Azir se firent remarquer à la fois par l'éloquence du style, ainsi que par de nombreux détails ayant la science pour objet. C'est qu'alors celle-ci s'était pour ainsi dire identifiée avec les besoins de l'époque ; toutes les conceptions de l'industrie commençaient à l'appeler en aide. Aussi, a-t-on vu bientôt l'intérêt se partager entre l'Académie des belles lettres et celle des sciences.

M. Loubon, continuant cette revue, retrouve partout l'application de la pensée émise dans son discours, que les sociétés académiques reçurent constamment dans leurs travaux l'impulsion du siècle. Après avoir montré la direction des écrits vers les sciences exactes, l'apparition de l'économie politique, celle de la statistique, il a fait observer que les travaux des académies sont aujourd'hui portés vers les objets d'une utilité réelle.

Dans cet état de choses, la Société de statistique de Marseille, dont la mission s'étend plus particulièrement sur tout ce qui a trait aux travaux d'utilité publique, n'ayant pu, suivant M. le Président, que suivre l'impulsion universelle, a du s'attacher à encourager les divers genres d'industrie, en accordant des récompenses aux personnes qui en ont introduit de nouveaux à Marseille, ou y ont perfectionné ceux déjà existants.

—Après ce discours écouté avec une attention soutenue, M. le Dr. P. M. Roux, Secrétaire perpétuel, a, de la manière suivante, fait l'exposé des travaux de la Société, tracé l'éloge de plusieurs membres décédés et rendu compte des titres des concurrents à l'obtention de diverses récompenses.

Messieurs,

Le pays n'a pas de meilleurs amis que ceux qui se donnent rendez-vous, en vue de concourir à sa prospérité. Mais de toutes les associations d'utilité générale, il n'en est pas sans contredit de plus importantes que les sociétés de statistique. En vain, a-t-on essayé de les tourner en dérision; il a bien fallu reconnaître que si elles atteignaient ou fesaient leur possible pour atteindre leur but, elles devaient infailliblement contribuer au bien être de la condition humaine.

Se tenir constamment dans la voie de l'observation; recueillir avec soin tous les faits et les résumer par des chiffres, en tirer des conséquences qui permettent de faire une exacte appréciation de ce que réclame le triomphe de nos intérêts, voilà ce que se propose le véritable statisticien. Avons nous besoin, pour démontrer combien ses vues sont utiles, d'aborder les immenses données qui, ayant pour base des chiffres irrécusables, deviennent autant de guides fidèles dans une foule de circonstances? On aurait raison de trouver superflue la thèse qu'il nous serait si facile de soutenir à ce sujet. Nous nous permettrons, néanmoins, quelques remarques pour ne pas laisser dans le doute quiconque exigerait des démonstrations avant de se prononcer.

Et d'abord, il n'y a pas plus d'un demi siècle, la durée moyenne de la vie humaine, était seulement de 28 ans,

en Europe; elle y est aujourd'hui de 36 ans, et c'est depuis que la statistique a constaté que les maladies sont devenues moins meurtrières, grâce aux progrès de la médecine moderne. La conséquence à tirer de ce fait, c'est qu'étant connu des compagnies d'assurances, des caisses de retraite, etc, elles ne s'exposeront point à compromettre leurs intérêts, en ne se fondant pas sur des tables de mortalité trop rapides.

La statistique prouve encore que la mortalité est en raison directe de la misère. Dès lors, les économistes doivent s'attacher à établir l'équilibre entre la population et ses moyens de subsistance. Et, par exemple, à quoi servirait de sauver par la vaccine des milliers d'individus, s'ils devaient être moissonnés par la misère?

Les professions ont aussi une influence sur la durée de la vie. Ainsi, il est bien avéré que les ouvriers en ceruse travaillent à peine cinq ou six ans; les éplucheurs de coton ou de poils de lapin, huit ou dix ans; les soufleurs de bouteilles, dix ou douze ans; les ouvriers carriers, douze à quinze ans; que passé ce terme, ils succombent généralement à des maladies de poitrine, etc. Une fois cela bien constaté, il appartient à l'industrie éclairée du flambeau de l'hygiéne, de produire des machines ou appareils que l'on puisse substituer utilement aux travaux morbifiques et mortiféres auxquels se livre la classe ouvrière.

Il est beaucoup d'autres faits représentés par des chiffres dont il est permis de tirer une foule d'inductions, et tels que ceux-ci: la mortalité est plus forte dans le Nord, dans le Sud et dans les grandes villes, que dans les climats tempérés et dans les campagnes; les célibataires vivent moins que les personnes mariées; il nait plus d'enfants en février qu'en juillet, et plus la nuit que le jour, etc. etc.

En poussant plus loin nos remarques, nous nous

persuaderions toujours davantage que les problèmes les plus difficiles sont résolus par la puissance des chiffres ; que la statistique est appelée à jeter plus ou moins de jour sur les questions dont la solution est aujourd'hui impossible. Mais cela ne saurait être, si, comme le pensent quelques personnes, la statistique était simplement une collection de chiffres, et ne consistait pas aussi dans les diverses applications dont elle est susceptible, dans ce qui constitue à proprement parler, la partie philosophique de cette science.

Evidemment, l'influence de la statistique sur l'avancement des connaissances humaines ne peut plus être contestée. C'est là, Messieurs, une vérité sur laquelle nous n'avons pas besoin d'insister. Nous craindrions, au reste, d'outrepasser les bornes qui nous sont imposées, forcés que nous sommes, pour vous faire grâce de nombreux détails, de ne reproduire que les titres particuliers de quelques unes de vos nouvelles productions, et même l'exposé seul des chefs principaux auxquels elles se rattachent, serait sans contredit bien suffisant, si nous considérons que depuis la fondation du Répertoire de vos travaux, ceux-ci paraissent régulièrement tous les trois mois dans le domaine public. Les sept forts volumes in 8° qui ont déjà vu le jour parlent assez haut.

Ces travaux, Messieurs, comme le peu de mots que nous venons d'avancer, quant aux avantages de la statistique, attestent des vues de positivisme et conséquemment de progrès.

Tous les écrits frivoles, pour ne pas nous servir d'une épithète plus caractéristique, tous les projets chimériques dont à notre époque on se plait tant à amuser les masses, vaudront ils jamais ces travaux positifs ?

L'absence de plusieurs de vos fonctionnaires, et de graves maladies dont d'autres ont été atteints, en 1842, ne

vous ont pas permis de vous réunir alors en séance publique. Vous n'avez pas moins justifié par vos actes, la plus grande activité à remplir les devoirs que vous vous êtes imposés.

Les sujets de statistique qui ont eu part à vos méditations et à vos recherches, sont la météorologie, l'hydrographie, la géologie, la population, les consommations, les établissements de bienfaisance, la justice, ce qui est relatif à l'instruction, comme les écoles primaires, l'archéologie, la science numismatique, la musique, etc. Enfin, l'agriculture, l'industrie et le commerce, les voies de communication, la navigation, etc. ont été envisagés sous divers points de vue.

Chacun de ces titres généraux embrasse un grand nombre de mémoires et de tableaux concernant des travaux de statistique générale et spéciale et dont la plupart ont fourni matières à d'excellents rapports.

Nous allons, ainsi que nous l'avons promis, dire un mot de quelques uns de ces travaux, ou plutôt en donner simplement les titres.

L'utilité des observations de *météorologie*, si généralement appréciée, a été bien démontrée dans une circulaire de M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce à MM. les Préfets pour les engager à réclamer la communication régulière de ce genre de travail, de la part des personnes les plus capables de s'en occuper. Vous avez répondu à cette circulaire par la publication de quatre tableaux dont vous êtes redevables à M. B. Valz, l'un de nos collègues pleins de zèle et de talents. Ces tableaux comprenant les résultats généraux d'observations faites à Marseille, pendant une série de dix-huit années, sont intitulés: le premier, *état moyen et points extrêmes du baromètre de l'observatoire royal de Marseille, situé à 46,60 m. au dessus du niveau de la mer. depuis 1823 jusqu'à 1840*; le second, *état*

moyen et points extrêmes du thermomètre centigrade du même observatoire, pendant la même période; le troisième, *état de l'atmosphère et pluie en millimètres, à Marseille,* depuis 1823 aussi jusqu'à 1840; le quatrième, *nombre de jours dont le vent* (parmi les diverses espèces) *a domine,* pendant les dix-huit années désignées.

Ces tableaux sont indépendants de ceux qui, dressés chaque mois et consignés avec soin dans le Répertoire de vos travaux, concernent les observations météorologiques faites à l'observatoire royal de notre ville.

Vous devez encore à M. B. Valz deux articles de météorologie dont l'importance ne saurait être contestée. L'un deux ayant pour but de déterminer les hauteurs et les distances parcourues par un ballon lancé à la plaine St.-Michel, à Marseille, montre que les ascensions de ce genre, sont le seul moyen en notre pouvoir pour reconnaitre les divers courants aériens qui existent dans l'atmosphère, plus nombreux qu'on ne le pense.

Le second article a pour sujet les observations de la grande comète de 1843, faites à notre observatoire. L'auteur y a successivement passé en revue les diverses apparitions et révolutions de cette comète.

L'étude de la *géologie* à laquelle on s'adonne aujourd'hui avec ardeur comme à l'une des sciences les plus utiles, a fixé plusieurs fois votre attention et vous avez vivement applaudi à un grand travail que notre savant collègue, M. Matheron, vous a lu sous ce titre: *Catalogue méthodique et descriptif des corps organisés fossiles du département des Bouches-du-Rhône, précédé d'un mémoire sur les terrains supérieurs au grés bigarré du S. E. de la France.* Ce mémoire dont nous nous sommes empressés d'enrichir notre Répertoire, est accompagné de quarante et une planches pour servir à l'intelligence du texte. Evidemment, des statistiques paléontologiques semblables, qui seraient exécu-

tées pour chaque département français, ne manqueraient pas, ainsi que l'a fort bien fait remarquer M. Matheron, de jeter le plus grand jour sur les questions de la distribution géognostique des corps organisés fossiles, etc. Et puisque les géologues s'accordent à dire que le Sud-Est de la France est peu connu, tandis qu'il mérite tant de l'être à différents points de vue, vous ne pouviez qu'accueillir avec reconnaissance le mémoire que vous a adressé l'un de vos correspondants, M. Marcel de Serres. Ce mémoire, ayant pour sujet des notes géologiques sur la Provence, a été rédigé à la suite d'un voyage entrepris dans cette province, pour en étudier particulièrement les terrains. Des objections ont été faites, à l'occasion de ce travail, et M. Marcel de Serres n'a pas tardé de leur opposer une réponse que pour être justes vous auriez déjà publiée, si MM. Matheron et de Villeneuve, à qui elle a suggéré de nouvelles observations, ne s'étaient reservé de repliquer en même temps. Or, ces deux honorables collègues, obligés, comme vous le savez, d'être presque toujours absents de Marseille, n'ont point encore pu remplir leur engagement. Espérons qu'ils ne feront pas attendre plus long-temps leurs remarques ; car ils ne sauraient oublier que personne, parmi nos savants associés, ne mérite plus de prevenances, plus d'attentions que M. Marcel de Serres.

Le soin avec lequel vous avez constaté à diverses époques l'état de *l'instruction* dans le département des Bouches-du-Rhône, vous a mis à même de livrer au public des documents précieux ; et c'est ce dont se serait aperçu M. le Ministre de l'instruction publique, s'il eut connu le recueil qui les contient. Ce qui nous autorise à tenir ce langage, c'est que M. le Ministre, dans une lettre dont il vous a honoré, s'est exprimé de manière à faire présumer qu'il considère nos travaux comme ayant un caractère purement commercial.

Depuis le dernier exposé de vos actes, vous vous êtes souvent occupés de divers sujets se rattachant à l'instruction. Mais vous avez signalé principalement comme l'un des plus intéressants rapports qui vous aient été faits, celui sur l'état et les progrès de l'instruction primaire, à Marseille, de 1830 à 1843, par M. Allibert, membre actif nouvellement élu. Vous avez entièrement partagé la manière de voir de cet estimable collègue, alors surtout qu'il a soutenu ce principe, que la moralisation de l'enfance doit marcher de pair avec son instruction, et que c'est de la réunion de ces deux parties que nait la véritable éducation. Ces propositions l'ont conduit à faire à juste titre l'éloge de la salle d'asile, ou en d'autres termes, de l'école de la première enfance ; il a exposé ce qu'a exécuté le Comité communal d'instruction primaire à Marseille, pour concourir au développement des salles d'asile, ainsi qu'à la prospérité des écoles primaires proprement dites.

Nous ne ne racerons point ici tous vos travaux plus ou moins relatifs à l'instruction. Mais nous ne saurions en passer sous silence quelques uns. M. Feautrier dont vous avez eu si souvent à louer le zèle et les lumières, vous a tracé un aperçu du cabinet numismatique de Marseille, dans le désir de voir ce cabinet sortir enfin de l'oubli dans lequel il est resté long-temps. Notre infatigable collègue, pour prouver que la numismatique sert de phare à l'histoire, vous a décrit plusieurs médailles dont une entr'autres appartenant au cabinet de notre ville et digne d'être mentionnée particulièrement.

M. Guindon s'est montré également bon historien par plusieurs communications, notamment par une notice sur le titre de *soror Romæ* donné à la ville de Marseille.

Enfin, M. Audouard, en vous rendant compte du rapport sur les fouilles d'antiquités faites à Aix, en 1842, par M. Rouard, correspondant, s'est montré aussi bon analyste que vous a paru savant le travail qu'il a examiné.

La Caisse d'épargne du département des Bouches-du Rhône, est l'une des institutions qui ont le plus fixé votre attention. Aussi, en vous présentant l'historique de sa fondation, et des considérations sur les avantages attachés aux établissements de ce genre, etc., M. Chambon ne pouvait mieux appuyer sa candidature, et vous ne l'avez pas reçu membre actif à l'unanimité, uniquement pour avoir produit des chiffres; mais surtout pour avoir montré dans son œuvre les dispositions d'un bon citoyen qui concourt de cœur au bien public. Déjà MM. Abadie et Beuf avaient enrégistré régulièrement les opérations de la caisse dont il s'agit; de sorte que vous pouvez vous flatter d'en posséder l'histoire complète jusqu'à ce jour.

Le chapitre des consommations à Marseille, a été rempli avec le même soin par MM. Faure Durif et votre Secrétaire perpétuel.

Parmi vos nombreux travaux compris dans le cadre des *administrations civiles*, nous ne pouvons que dire du bien d'un rapport demandé par M. le maire de Marseille, à notre estimable collègue, M. Faure Durif, préposé en chef, sur les changements à apporter au système actuel de la ligne de l'octroi de cette ville. Vous n'avez pas moins admiré ce travail que l'analyse qui en a été faite, par M. J. Loubon, accompagnée de réflexions qui décèlent l'économiste consommé.

Dans un autre rapport sur le résumé des délibérations et des vœux du Conseil général du département des Bouches-du-Rhône, session de 1840, M. Loubon a jeté un coup d'œil rapide, mais lumineux, sur l'hisoire des améliorations obtenues ou projetées dans notre département. Celles relatives aux salles d'asile, à l'instruction primaire, à l'entretien des routes départementales, à la création de nouvelles voies de communication, vous ont vivement intéressé.

Vous n'avez pas moins été satisfaits de divers documents recueillis sur la *justice*, et notamment du rapport que vous a lu notre modeste et savant collègue, M. Bouis, sur le compte rendu de la justice criminelle, à Marseille, présenté au tribunal civil par M. Lepeytre, procureur du Roi, à l'audience solennelle de rentrée du 6 novembre 1843. Ce travail qui est plein de considérations d'un haut intérêt, et suivi de tableaux statistiques, pendant douze années, des affaires portées au Parquet, et des inculpés suivant leur sexe, la nature des poursuites et le résultat des jugements devant la justice correctionnelle, ce travail, disons-nous, vous a paru, comme à M. le rapporteur, digne d'être médité, par les personnes qui étudient avec dévouement et bonne foi les grandes questions ayant pour objet le progrès et le bien être de l'humanité.

Quelques considérations statistiques sur le pénitencier de Marseille, soumises à votre jugement par M. Hornbostel, avocat, pour obtenir le titre de membre actif, vous ont prévenu en faveur de ce jeune statisticien que vous vous êtes hâté par cela même de recevoir dans vos rangs, et, satisfaits de la manière dont il a abordé l'une des plus belles questions, vous l'avez engagé à la reprendre plus à fond, à suivre le pénitencier dans toutes ses phases, à tous ses points de vue; tâche dont vous avez été persuadés qu'il s'acquitterait avec talent et sans laisser rien à désirer.

A défaut de Société d'agriculture, Marseille posséde au sein de notre Compagnie, une commission qui remplit dignement les fonctions d'une semblable société. En effet, les membres de cette commission ont fait preuve de profondes connaissances en agronomie, toutes les fois que vous avez eu à resoudre des problèmes qui ont eu *l'agriculture* pour objet. M. Viguier, membre correspondant de l'institut, aurait depuis long-temps fait partie de cette

commission qu'il éclaire si bien aujourd'hui de ses lumières, si, à l'époque déjà reculée où il vous adressa une excellente statistique des vignobles en France, il vous eut manifesté l'intention d'être reçu membre actif. En lui accordant enfin cette distinction, vous n'avez fait que rendre justice à son mérite et avez bien compris vos intérêts.

Indépendamment des rapports qui ont été produits par votre Commission d'agriculture, nous nous plaisons à signaler comme l'un des meilleurs celui fait par une commission spéciale chargée de fournir des renseignements sur les diverses natures d'engrais qui donnent lieu à un commerce d'importation et d'exportation à Marseille.

Puisque nous touchons ce qui a trait au *commerce*, nous aurions à retracer bien des travaux sur ce sujet, ainsi que sur *l'industrie*. Contentons nous de quelques citations. Et d'abord, en fait d'industrie, nous dirons que notre digne collègue, M. de Montluisant qui, membre actif ou Président, a rendu tant de bons services à la Compagnie, vous a fait un rapport très satisfaisant, à l'occasion de l'inauguration d'une machine à vapeur établie sur les mines du rocher bleu à Belcodène.

Quant aux productions sur le commerce, vous avez jugé favorablement des tableaux statistiques sur la navigation sarde, à Marseille, pendant 25 ans. L'auteur, M. Ermirio, Consul de Sardaigne, que vous avez été heureux d'associer à vos travaux, vous a facilité par ses tableaux les moyens de juger de l'activité et de la décadence de certains genres de commerce.

Des tableaux analogues vous ont été présentés par M. Magnone, Vice Consul de Sardaigne, et vous ne pouviez donc que regarder également comme une bonne fortune l'admission de M. Magnone parmi les membres actifs.

M. d'Ebeling, depuis long-temps notre laborieux et judicieux collègue, vous a fait plaisir par la communication

de tableaux sur le mouvement de tous les navires étrangers entrés et sortis au port de Marseille.

Vous avez apprécié le rapport que vous a lu M. Miège, en sa qualité de membre de la dernière commission instituée pour décerner le prix Beaujour, concernant le commerce de notre ville. Vous avez pensé, avec le savant rapporteur, que la 2e édition de *l'essai sur le commerce de Marseille*, par M. Julliany, était une œuvre nouvelle et utile à la France en général et au commerce de Marseille en particulier.

A propos de cet ouvrage, nous rappellerons la bienveillante attention avec laquelle vous avez entendu la lecture de l'analyse qui en a été faite par votre Secrétaire perpétuel.

Ici, doit se borner notre exposé quant à vos travaux de statistique locale, et aurions nous à rappeler ceux de statistique universelle; mais nous aurions beaucoup à dire. Un résumé analytique de tant de productions, ne nous entrainerait il pas trop loin? Et n'en sommes nous pas dispensés? Avons nous besoin de nous étendre sur vos investigations pour en donner une idée avantageuse?

D'ailleurs, MM., ne vous seriez vous occupés que d'un sujet qui intéresse éminemment le commerce marseillais, vous auriez assez fait pour mériter la reconnaissance publique. Nous voulons parler du plan systématique de recherches que vous avez adopté, sur la proposition de M. Miège, notre honorable Vice-Président. En propageant cette méthode dans tous les pays avec lesquels Marseille est en rapport d'affaires, vous avez eu en vue d'obtenir sur la statistique industrielle et commerciale des nations étrangères, des renseignements exacts, d'après lesquels notre propre commerce soit rendu plus facile et plus fructueux.

Déjà, beaucoup de consuls, si capables par leur position de favoriser l'exécution de ce patriotique projet, en ont compris toute l'opportunité. Les uns vous ont fait des promesses qui, vous n'en doutez pas, seront accomplies: les

autres n'ont pas tardé à vous transmettre de précieux documents dont vous ferez jouir les lecteurs de votre recueil périodique. Et si quelques consuls ont regretté de ne pouvoir remplir la même tâche, ils ont eu l'attention de vous proposer des statisticiens capables de les suppléer.

On le voit, votre système de recherches a été goûté, a obtenu, disons plus, l'assentiment général; vérité que confirment encore et l'empressement avec lequel M. le Ministre de la marine, dès qu'il en a eu connaissance, a souscrit à notre *Répertoire*, et la décision fondée sur le même motif, prise par la Chambre de commerce de Marseille, de doubler sa souscription à ce *Recueil* dont jusques alors elle ne recevait que cinq exemplaires. Ajoutons que M. le Ministre de l'agriculture et du Commerce vous a exprimé qu'il prenait un grand intérêt à vos utiles travaux, et que M. le Ministre de l'intérieur, après avoir rendu hommage à la bonne direction que vous savez donner à ces travaux, vous a assuré qu'il saisirait la première circonstance pour vous prouver ses excellentes dispositions à votre égard.

Ces encouragements, auxquels vous avez été sensibles, serviraient au besoin à vous faire persévérer dans vos vues d'utilité publique. Ce qui ne tendrait pas moins à exciter votre zèle, s'il le fallait, ce sont les témoignages de satisfaction, que vous ont donnés nos premières autorités, toutes les fois que vous avez répondu aux questions qu'ils vous ont adressées. Ainsi, par exemple, chargés par M. le préfet des Bouches-du-Rhône de rectifier des tableaux sur la statistique industrielle de ce département, vous avez été regardés par ce premier magistrat comme de dignes et indispensables auxiliaires de l'administration.

Vous avez été jugés aussi favorablement par M. le Maire de Marseille qui, n'ayant pas cessé de recourir à vous pour la solution de toutes les questions qu'il a reçues de MM. les Ministres de l'intérieur et du commerce, relativement à

l'agriculture et à l'industrie de notre localité, s'est plu constamment à reconnaitre, par de remarquables lettres de remercîments, et vos lumières et votre empressement à les communiquer.

Les relations de la Société de statistique de Marseille, avec d'autres associations de même genre et beaucoup de corps savants, loin de s'être ralenties, se sont accrues en-s siblement, et n'ont pas été peu fréquentes avec plusieurs congrès scientifiques français et étrangers. Représentée dans ces centres de lumières par des membres investis de son entière confiance, notre compagnie a su se produire parmi des hommes d'un grand savoir, et il en est résulté de nouvelles relations auxquelles elle ne pouvait que gagner. Son Secrétaire perpétuel, délégué, le premier, au Congrès scientifique de France, en a été recompensé largement. Vous avez profité de son absence pour lui décerner une médaille de vermeil, et reconnaitre par une preuve si éclatante de votre estime, son dévouement à la Société justifié par des antécedents.

Vers cette époque, M. Barthélemy eut aussi l'honneur de vous représenter au Congrès scientifique d'Italie, à Florence, et d'obtenir la même distinction.

Plus tard, M. Matheron, alors Président, a été votre digne mandataire au Congrès géologique de France, et vous lui avez prouvé par le vote d'une médaille de vermeil, que vous attachiez beaucoup de prix à son zèle éclairé.

Les représentants de la Société de statistique de Marseille, si nous les rappellons avec précision, ont été :

1° Votre Secrétaire perpétuel, aux Congrès scientifiques de France, à Lyon, à Strasbourg, à Angers, à Nimes, à celui de Vignerons Français, à Bordeaux, et à celui scientifique d'Italie, à Milan.

2° M. Barthélemy, au Congrès scientifique d'Italie, à Florence.

3° M. Matheron, au Congrès géologique de France, à Aix.

4° Enfin, M. Jules Bonnet de concert avec M. le Secrétaire perpétuel, au Congrès scientifique de France, à Nimes.

Les comptes que ces collègues vous ont rendus de leur honorable mission, vous out familiarisé avec l'idée que les congrès scientifiques sont un besoin de l'époque. C'est qu'aujourd'hui plus que jamais les intelligences cherchent visiblement à se rapprocher, à s'entendre pour ne laisser rien échapper de ce qui peut mettre sur la voie des améliorations et augmenter ainsi sensiblement notre bien être, notre félicité.

Il faut voir avec quelle ardeur les intérêts généraux sont défendus dans les luttes académiques engagées, toutefois, avec calme et modération, au sein des Congrès. Les discussions politiques y étant interdites, les hommes de progrès, qui de toutes parts y viennent déposer leur tribut, soutiennent souvent leur opinion avec force, et ne cessent pas d'être unis. Aussi, le regret qu'ils éprouvent alors qu'ils doivent se séparer, ne saurait être adouci que par la pensée de se retrouver bientôt dans une nouvelle session, et de se donner, en attendant, par correspondance, des témoignages réciproques d'estime et d'amitié; sentiments établis entre eux depuis que s'étant vus de près, ils ont mieux appris à se connaitre.

Et n'allons pas nous imaginer que les avantages que retirent des Congrès ceux qui les fréquentent, ne rejaillissent point sur les villes, théâtres de ces assemblées solennelles; elles remplissent de joie le public par les fêtes données à leur occasion, provoquent, ce qui est plus sérieux, l'examen de hautes questions d'intérêt local et parviennent souvent à les résoudre d'une manière satisfaisante. Les sciences abstraites y sont traitées avec soin, ainsi que l'agriculture, l'industrie, le commerce, les connaissances les plus usuelles.

Ces considérations ont suggéré à votre Secrétaire perpétuel, l'idée de faire choisir Marseille pour la tenue d'une session du Congrès scientifique. Si les demarches qu'il a faites dans cette intention, n'ont point encore été suivies de succès, espérons que l'année 1845 ne s'écoulera pas sans une solution favorable à ce sujet.

Le Congrès de vignerons français s'est réuni cette année dans notre cité, par les soins de la Société de statistique et du Comice agricole de Marseille. Quand on pense que ce Congrès, qui ne s'est occupé que d'une spécialité, a vivement intéressé nos concitoyens, ne compterions nous pas sur leur sympathie, alors qu'il s'agira de l'arrivée chez eux d'un Congrès dont les travaux ont pour objet toutes les connaissances humaines ?

Nous sommes persuadés que nos premiers magistrats se prêteront à cette solennité. Nous en avons le garant dans l'accueil si obligeant qu'ils ont fait au Congrès de vignerons français.

Après la digression que nous venons de nous permettre, Messieurs, sur l'utilité des Congrès, à l'occasion desquels nous avons rappelé des récompenses dues à votre bienveillance, nous avons hate de mentionner la médaille de vermeil si justement acquise, que vous avez décernée à l'un de nos collègues pour avoir rempli avec bonheur une mission dont le résultat a été jugé de la manière la plus honorable. Vous comprenez que nous voulons parler du voyage entrepris par M. Pascal Coste, à travers mille dangers, chez des peuples fort arriérés au point de vue de la civilisation; voyage dans lequel plus de 250 beaux dessins d'architecture ou de sculpture ont été exécutés en Perse, sur une vaste étendue de pays. Considérés comme l'un des plus grands services rendus de nos jours à la connaissance de l'Antiquité et de l'histoire de l'art, ces travaux ont valu à M. Coste, la croix de la légion d'honneur;

et vous vous êtes réjoui de cet acte de justice rendu au mérite distingué de l'un de nos plus estimables collègues.

Puisqu'il est question de récompenses, c'est ici le lieu d'en signaler une qui ne rentre pas dans le cadre de celles dont nous rendrons bientôt compte.

Un nouveau système d'enseignement musical, au moyen duquel on parvient à vaincre deux difficultés : l'intonation ou le son articulé et la mesure qui est d'une durée relative et proportionnelle, vous a été soumis par un savant professeur de musique, M. Thevenau.

Afin de vous mettre à portée de juger d'après l'expérience, ce professeur vous a proposé d'instruire *gratis* douze élèves choisis par vous mêmes. Vous avez adhéré à cette proposition et une commission de neuf membres a fait choix, parmi les enfants des préposés des douanes, à Marseille, de ceux qui, par leurs progrès, devaient attester l'excellence de la méthode en question.

Organe de la commission, notre digne collègue, M. Dieuset, vous a lu quatre rapports bien circonstanciés, qui se distinguent autant par la pureté de la diction que par l'élégance du style, et où il est soutenu que M. Thevenau a dépassé de bien loin l'attente de la commission; que, dès lors, comme témoignage approbateur et sans réserve, ce serait justice de lui accorder une médaille de vermeil, et d'exprimer le vœu, dans le véritable interêt de l'art musical, que le système d'enseignement de cet habile compositeur fut propagé dans les établissements d'instruction publique. Vous avez applaudi à ces rapports et en avez adopté les conclusions à l'unanimité.

Et maintenant, Messieurs, s'il fallait rassurer vos consciences, quant à ce jugement, nous entrerions dans des détails sur le brillant succès obtenu par M. Thevenau au Congrès scientifique de Nimes, où nous avons partagé avec une imposante assemblée, la sensation profonde qu'a fait

le développement du nouveau système, au sujet d'une question très difficile, regardée même comme insoluble et qui néanmoins a été complètement résolue par M. Thevenau.

Que ne nous est il donné de passer ici successivement en revue la masse si considérable de documents dont votre bibliothèque et vos archives se sont enrichies de uis votre derniere séance publique! Nous prouverions ainsi que votre zele n'a pas cessé d'être infatigable. Et même, comme si vous ne vous étiez pas imposé une assez rude tache, d'aller continuellement à la recherche des évènements accomplis et des faits actuels afin de pouvoir préciser ce qui doit être entrepris dans l'intérêt général; comme si ce n'était pas assez, d'exciter l'émulation de tous les genres d'industrie, par la distribution de médailles ou de mentions honorables, vous avez eu la pensée de faire progresser notre industrie agricole et manufacturière, en vous occupant des moyens d'obtenir, dans notre cité, une salle d'exposition où viendraient s'étaler les riches produits de nos industriels.

Si vous n'avez point encore donné suite à ce louable projet, c'est que vous avez été dominés par l'idée d'étendre vos recherches pour savoir précisément de quelle nature sont les débouchés et les produits des pays étrangers, afin de mettre notre commerce sur la voie d'une plus grande activité et conséquemment de sa prospérité. Mais convaincus, comme vous l'êtes, qu'il ne doit pas moins trouver des éléments de progrès dans l'encouragement de l'industrie locale, vous ne sauriez différer davantage de demander la salle ayant pour but cet encouragement, et tout en fesant ainsi appel à des œuvres de premier ordre, vous avez en vue, ainsi que vous en avez manifesté l'intention, d'améliorer le sort des ouvriers employés à les créer.

En donnant plus d'extension à ses relations extérieures, une nouvelle direction à la marche de ses travaux ; en devenant Société d'encouragement pour l'industrie dans le département des Bouches-du-Rhône, la Société de statistique de Marseille a senti le besoin, sinon d'annuller tout à fait son réglement actuel, car la majeure partie des articles de celui-ci, ne sont susceptibles d'aucune modification, du moins de le reviser en ce qui touche certaines innovations et la classification de vos actes. Il vous a paru qu'à des délibérations particulières, bien qu'elles eussent la force d'articles réglémentaires, ceux-ci étaient préférables, et vous avez laissé à une Commission spéciale le soin de déterminer les changements indispensables à opérer à ce sujet.

C'est ici le lieu de rappeller l'une de vos décisions prises dans le courant de cette année, afin de stimuler le zèle des membres correspondants dont quelques uns, nous le disons à regret, se sont bornés à accuser réception de leur diplôme, et d'autres ont été loin d'entretenir avec vous des rapports aussi fréquents que vous l'auriez désiré. Vous avez décidé que tout membre associé de la Société, qui, sans motif légitime, aurait resté deux ans sans correspondre avec elle, serait considéré comme démissionnaire et rayé conséquemment de la liste des correspondants.

La Société de statistique de Marseille, sans se montrer plus sévère dans l'admission de nouveaux membres, s'est plus particulièrement attachée à n'élire que des hommes capables, par leur zèle ou leurs talents, ou par leur position sociale, de concourir à sa gloire et à sa prospérité. Aussi, n'a-t-elle qu'à se féliciter des membres honoraires, actifs et correspondants qu'elle a reçus depuis 1840. Mais il lui en a été enlevé de si distingués que votre Secrétaire perpétuel, obligé d'honorer leur mémoire par l'expression de vos regrets, ne saurait remplir entièrement cette tâche;

car dans notre cadre si rétréci, comment pouvoir relever tous les traits, toutes les particularités de la vie de six membres actifs ou honoraires décédés ?

Nous avons de plus à déplorer la perte de sept membres correspondants: de MM. Larreguy, préfet du département de la Charente ; A Laurens, chef de division de la préfecture du Doubs; le docteur N. Chervin, membre de l'Académie royale de médecine; Pankoucke, littérateur, à Paris; Abadie T., homme de lettres, à Toulouse, et tout récemment de MM. Rang, officier de marine et Fouque, avocat, à Arles ; citer ces noms, c'est rappeller plusieurs de vos lauréats ; c'est rappeller des carrières assez bien remplies pour fournir matière à d'intéressants éloges historiques. Mais aux termes du règlement de notre compagnie, les six membres honoraires ou actifs que la mort nous a ravis, ont seuls droits à nos hommages, en cette séance solennelle. Nous allons conséquemment parler de chacun d'eux suivant la date de leur décès.

JAUFFRET..... Louis-François Jauffret, né le 4 octobre 1770, à la Roquebrussane, département du Var, fut élevé à Marseille par les pères de l'Oratoire et obtint dans ses classes des succès qui devaient, autant que son goût pour l'étude, l'entrainer vers la culture des lettres. Son père qui exerçait la profession de notaire, l'obligea de suivre à Aix les cours de l'école de droit et de prendre ses degrés de licence. Mais à l'âge de vingt et un ans, Louis Jauffret rompit tout commerce avec l'étude des loix et se rendit à Paris.

Dès cette époque, il s'adonna entièrement aux lettres et devint de bonne heure l'un des plus fervents disciples de cette littérature qui dut une si grande vogue aux poèmes de Genner, aux écrits de Florian, aux œuvres de Berquin; il parvint même à égaler ces écrivains célèbres.

Ses charmes de l'enfance et les plaisirs de l'amour maternel, livre publié en 1791 et dont les traductions dans presque toutes les langues de l'Europe, portèrent au loin sa réputation ; tel fut le brillant début de Jauffret qui, ensuite, ne cessa pas de produire des ouvrages plus ou moins estimés. Il fit paraitre successivement *l'histoire impartiale du procès de* Louis *XVI* (9 vol. in 8°) ; *les Romans historiques ; le Courrier des enfants*, continué sous le titre de *Courrier des adolescents ; le petit théâtre de famille* ; *le voyage au jardin des plantes; le dictionnaire étymologique de la langue française ; l'art épistolaire ; les voyages de Rolando; les merveilles du corps humain ; la géographie des diverses régions, tant de l'ancien que du nouveau monde ; les deux frères*, comédie qui est restée au répertoire comme l'une de nos pièces dramatiques les plus agréables ; *le taureau*, roman en deux volumes ; *la géographie dramatique ; les vérités du pensionnat ; le théâtre des maisons d'éducation, etc.*

Jusques là Jauffret a évidemment fourni un large contingent à la littérature française. Mais ce sont principalement ses fables qui lui ont attiré une juste renommée, en le plaçant non loin de Lafontaine et à côté de Florian. On conservera long-temps à Marseille le souvenir de ces attachantes lectures qui ajoutaient tant d'attraits aux séances publiques de l'Académie. Avec quel silence, avec qu'elle attention n'écoutait-on pas ces délicieux apologues qui coulaient si naturellement de la plume féconde et élégante de Jauffret !

La place de Bibliothécaire de la ville de Marseille que, jeune encore, il accepta avec tant de plaisir, le fixa parmi nous. Secondé par des collaborateurs aussi instruits que zélés, il fit prospérer par son intelligence, un établissement destiné, ce semble, à être toujours confié à de véritables illustrations littéraires. Une notice historique et

statistique qu'il communiqua dans le temps à notre Société sur cet établissement, donne la mesure des soins qu'il mettait dans son administration. Des mémoires d'archéologie et de numismatique, lus en séances particulières et publiques, attestent à la fois de profondes connaissances et l'attachement qu'il portait à la Société de statistique de Marseille, dont il avait été reçu membre honoraire dès le 7 juin 1827.

Jauffret a, le premier, doté Marseille d'une revue, sous le titre de *Ruche provençale*, a inséré dans les journaux de la ville de piquants articles de critique littéraire et théâtrale, a composé un roman véritablement moral, le *Comte de Montalban*, qui obtint un grand succès, et a élevé un monument à la mémoire de l'illustre Belzunce, par la mise au jour de pièces historiques sur la peste de 1720.

Une vie si laborieuse ne pouvait qu'être assaillie par des infirmités à un âge, il est vrai, déjà avancé, mais où, avec une bonne constitution, comme l'avait Jauffret, et plus de ménagement dans les travaux si fatigants de l'esprit, il est encore permis de couler des jours sans nuages.

Ayant abdiqué ses fonctions, il reçut de son successeur, l'une de ces marques de dévouement et de désintéressement dont les esprits et les cœurs d'élite sont seuls capables : M. Méry voulut que M. Jauffret ne s'éloignât pas de la bibliothèque et qu'il touchât jusques à son dernier jour l'intégralité de ses appointements de bibliothécaire.

Cependant, Jauffret, dans sa retraite, ne put se défaire de l'habitude enracinée de lire et de méditer, et ce fut là vraisemblablement l'une des causes principales de l'affection cérébrale à laquelle il succomba le 11 décembre 1840.

Des paroles touchantes furent prononcées par notre poète, M. Méry, sur la tombe de M. Jauffret, au milieu des

membres de l'Académie et de la Société de statistique, qui étaient venus rendre les derniers devoirs à cet illustre collègue, à cet écrivain dont les talents, les qualités personnelles, la tournure poétique de l'esprit vivront dans notre mémoire.

FALLOT DE BROIGNARD. . . . . Joseph-Constant FALLOT de BROIGNARD, né de parents français, le 8 décembre 1793, à Nice, département des Alpes maritimes, reçut son éducation première à Marseille. Puis, après y avoir étudié la médecine, il entra comme chirurgien sous-aide au 13me régiment d'infanterie de ligne, et fit, en cette qualité, les mémorables campagnes de 1813 et de 1814 à la grande armée. Nous même, alors chargé du service de santé du 2e régiment de chasseurs croates, qui, avec le 13me de ligne, formait l'avant garde du corps d'armée d'Italie, nous avons été témoins, dans plus d'une affaire, du courage et de l'intelligence avec lesquels FALLOT pansa les blessés sous le feu meurtrier de l'ennemi.

Dès cette époque se manifesta son inclination pour la carrière des armes. Mais licencié, en 1814, il retourna dans sa famille et continua ses études médicales, dont il fut de nouveau distrait par les événements de mars 1815. Le duc d'Angoulème ayant formé dans le midi de la France des bataillons de volontaires pour arrêter le grand homme dans sa marche triomphaute, FALLOT fut attaché comme sous lieutenant provisoire à l'un de ces bataillons et devint plus tard lieutenant de la légion de Vaucluse.

En 1819, un concours s'ouvrit pour l'organisation du corps royal d'Etat major; FALLOT de BROIGNARD se présenta et fut de suite reçu lieutenant dans ce corps; la campagne d'Espagne où il figura honorablement, en 1823, lui valut la croix de Charles III, et, en 1825, il fut décoré de celle de la légion d'honneur.

Promu, en 1828, au grade de capitaine d'État major, il en exerça longtemps les fonctions à Marseille. Déjà, le 24 juillet 1827, il avait été accueilli au sein de la Société de statistique de cette ville. Vous n'oublierez jamais le zèle ardent et éclairé qu'il déploya, notamment lorsqu'il eut à remplir les fonctions d'annotateur, et, pendant deux fois, celles de premier fonctionnaire. Vous n'oublierez pas non plus qu'il improvisa pour ainsi dire le discours par lequel, en l'absence du Président de la Société, il ouvrit, en sa qualité de vice-Président, la séance solennelle tenue en juillet 1833. Bien qu'alors l'utilité et les avantages de la statistique ne fussent un problème que pour les personnes peu aptes à les apprécier, Fallot de Broignard aborda cet intéressant sujet, le traita avec facilité et fit entrevoir ce que l'on était en droit d'attendre de lui alors qu'il serait décidément placé à la tête de la compagnie. Certes, pouvait-il mieux répondre à votre attente? Que de traces d'activité et de savoir ne vous a-t-il pas laissés! En effet, Messieurs, sous sa présidence, la Société de statistique de Marseille, dont il fut dix ans l'un des plus fermes soutiens, prit son essor. Les plus brillantes acquisitions, ne les devez-vous pas à Fallot? Le plan de recherches que vous avez longtemps suivi, ne fut il pas son œuvre? Ne fut ce pas sur sa proposition que vous associâtes à vos attributions celles d'une société d'encouragement pour l'industrie dans le département des Bouches-du-Rhône? Et de combien de mémoires, de rapports, de discours n'a-t-il pas dôté notre bibliothéque et nos archives!

Il avait pris à tâche de faire de tout ce qui se rapporte à l'instruction publique, l'un des principaux objets de ses recherches. Non seulement, il vous présenta sous forme de tableaux statistiques, l'histoire du collége royal de Marseille, depuis l'année 1824, c'est-à-dire à partir de l'époque où l'on s'est arrêté dans la *Statistique du dépar-*

tement des Bouches-du-Rhône, mais encore il vous communiqua un semblable travail sur tous les pensionnats de cette ville, sur les écoles primaires, les salles d'asile, les écoles communales de dessin, de musique, d'enseignement mutuel, et il vous entretint plusieurs fois des cours publics et gratuits de mathématiques, de botanique, de physique et de chimie, dus à la sollicitude de notre Conseil municipal.

Indépendamment de ces productions qui attestent les progrès de l'instruction publique, à Marseille, Fallot de Broignard, prononça à la séance solennelle de 1834, un discours dans lequel il démontra qu'alors l'instruction se répandait sensiblement dans le département des Bouches-du-Rhône. Cette séance, l'une des plus remarquables qui aient été tenues, le fut notamment par la distribution de médailles d'honneur, que fit, au nom de la Société française de statistique universelle, M. le lieutenant général Danremont, à cinq membres actifs de notre compagnie, en récompense de leurs investigations statistiques. Fallot de Broignard était du nombre des lauréats.

Vous savez, Messieurs, avec quelle attention il suivait les différentes méthodes, les divers systèmes relatifs à l'enseignement, pour en constater les avantages. C'est ainsi, par exemple, qu'il étudia particulièrement la méthode-jacotot, dont il ne tarda pas à reconnaitre la bonté, et à en faire conséquemment l'éloge dans un rapport qui, enrichi de nombreux faits, vous parut fort remarquable.

Vous savez aussi qu'il assista avec une rare assiduité à deux cours de mnemotechnie dont il vous rendit un compte très détaillé. Il ajouta même à son rapport un tableau chronologique et statistique de cinquante six cours ouverts dans quarante neuf villes françaises et étrangères, par M. Aimé Paris, le renovateur et le propagateur de cet excellent moyen d'aider la mémoire. Il publia ensuite une brochure

in 8°. avec tableaux, intitulée : *exposition des principes de la mnemotechnie.*

On s'aperçoit, en jetant un rapide coup d'œil sur les nombreuses communications que Fallot fit à la Société de statistique, qu'il s'attacha aux sujets les plus dignes d'attirer l'attention du statisticien dans une ville comme la notre. Ainsi, outre l'état de l'instruction, il s'appliqua à faire connaitre le mouvement de la population, à Marseille, pendant plusieurs années et à présenter la situation du commerce dans cette cité qu'il lui fut facile, au moyen d'excellents documents recueillis par lui avec autant de patience que d'intelligence, de comparer aux principales villes du commerce du monde. C'est dire qu'il avait compris combien il importe de s'occuper de la statistique commerciale étrangère, dans l'intérêt du commerce national.

Il faut lire, si l'on veut se former une idée de la prédilection de Fallot de Broignard pour l'étude des questions d'un haut intérêt; il faut lire le discours par lequel il ouvrit la séance publique de notre Société, le 18 décembre 1836 ; ce discours a été imprimé sous ce titre : *état prospère de l'industrie, du commerce, des sciences, des lettres et des arts, à Marseille, en* 1836.

Dans une brochure in 8°, Fallot prouva aussi la non décadence et l'activité du commerce marseillais, et comme dans l'un des journaux de la localité on essaya de contrarier sa manière de voir à cet égard, il répondit par la publication d'un rapport qu'il vous avait fait en séance particulière, et où il avait su accumuler des preuves convaincantes de la prospérité de Marseille.

Nous aurions encore à parler de beaucoup d'autres travaux, tels qu'une notice nécrologique sur le général Briche, des mémoires, rapports sur des produits agricoles, la culture du Nopal et l'éducation de la cochenille, ainsi que sur des sujets de zoologie et d'antropologie; travaux qui, avec

ceux déjà signalés, décèlent un bon esprit d'observation et des connaissances variées.

En 1837, il fut attaché à l'armée d'Afrique. Pendant son séjour en Algérie, il recueillit beaucoup de faits dont il vous promit la communication, après qu'il les aurait coordonnés et vous transmit, en attendant, des dessins sur les costumes, les monuments, les campagnes, que dans les lieux où il avait exercé son pinceau pittoresque, ont un caractère d'étrangeté que la plume ne rend jamais parfaitement. C'est ainsi qu'au milieu de la vie des camps et de grandes fatigues, il savait utiliser ses moindres loisirs.

Cité d'une manière fort honorable dans les rapports des généraux en chef qu'il étonna souvent par son activité, il fut nommé, le 28 avril 1841, officier de la légion d'honneur. Toutefois, on s'est demandé comment après treize ans de grade de capitaine, il n'était point encore officier supérieur, d'autant plus qu'en Afrique il avait servi comme aide de camp, sous-chef d'état major auprès de leurs altesses royales, les ducs D'ORLÉANS et de NEMOURS, auprès des généraux DANREMONT, DUVIVIER, BARAGUAI D'HILLIERS, et DE BAR qui, tous, avaient apprécié son zèle et son attachement à ses devoirs. La même appréciation avait été faite déjà par les généraux de SPARRE, LATOUR DU PIN MONTAUBAN, BRICHE, GAVOTY, PARTOUNEAUX et DELORT (J. A. A.) dont il avait été successivement l'aide-de-camp aux états majors de la division des Pyrénées Orientales et de la 8me division militaire. Et, MM. n'entendites vous pas avec le plus grand plaisir Monseigneur le duc d'ORLÉANS, un jour que notre Société rendit visite à son Altesse Royale, faire l'éloge de FALLOT de BROIGNARD? Assurément, il y avait surabondance de motifs pour que FALLOT, dès cette époque, ne tarda pas à obtenir de l'avancement, et vous aviez l'espérance qu'il ferait de nouveau partie de l'état major de la division mi-

litaire, à Marseille. Oui, Messieurs, nous l'attendions avec cette impatience qui nait du désir de revoir un bon collègue, un infatigable collaborateur, un véritable ami.

Dans cette idée, vous ne l'inscrivites que provisoirement (1) pour ainsi dire, sur le tableau des membres correspondants et ne lui décernâtes pas le titre de membre honoraire dont personne ne fut plus digne que lui. Vous préferiez le compter bientôt encore parmi les membres actifs. Malheureusement, il devait trouver la mort dans une mission périlleuse. Seul, en présence de trois Kabiles, il les poursuit après avoir dégainé, deux prennent la fuite ; le troisième demande grâce, puis sur la sommation de rendre son fusil, l'arme et le tire sur Fallot. Atteint mortellement, Fallot a le temps de dire à un adjudant qui l'avait suivi à une certaine distance pour reconnaitre avec lui le point où un bataillon devait être placé : « je suis perdu, « ne descendez pas jusqu'ici ; ils vous tueraient comme « moi. Mais dites bien à votre commandant que c'est là « que votre bataillon doit venir prendre position. » Et il expira, en lui désignant du geste le point à occuper. Ainsi finit, le 13 octobre 1841, au col de Mouzaia, Fallot de Broignard dont les dernières paroles résument sa vie tout entière. En effet, Messieurs, nous le voyons au moment suprême, veiller encore, comme il le fit toujours, à la conservation de son semblable, à l'accomplissement de son devoir.

Ceux qui savent comme vous, Messieurs, combien étaient profonds ses sentiments religieux, et cela sans ostentation ; combien était grand l'esprit de charité dont

(1) C'est ce qui explique l'éloge que nous faisons ici de Fallot de Broignard, bien qu'il ne fut point alors au nombre des membres actifs ou honoraires pour qui seulement le réglement de la Société, impose ce tribut.

il fut constamment animé, se persuaderont aisément que dans les rapides instants qui se sont écoulés depuis le coup fatal qui l'a moissonné jusques au moment de rendre les derniers soupirs, il ait été partagé entre le regret de n'avoir pu consacrer une plus longue existence au bonheur public, et la pensée consolante, après avoir imploré la miséricorde divine, qu'il allait être admis au nombre des élus.

Son corps fut porté à Blidah où il reçut les honneurs militaires, ses camarades répandirent des fleurs sur le lieu où il repose, et y élevèrent un modeste tombeau.

Cette mort dont la nouvelle fit une si vive sensation dans Marseille, a causé de grands regrets et fait verser bien des larmes. La famille de Fallot est inconsolable d'une perte aussi sensible, et ses chefs, comme ses camarades et ses amis, ont exprimé la douleur qu'ils en ont ressentie. Vous avez tous présente à l'esprit une lettre remarquable de M. le général Baron Delort, pair de France, l'un de vos plus dignes membres honoraires. Dans cette lettre où il regrette d'abord que les services de Fallot de Broignard n'aient pas été recompensés, comme ils auraient dû l'être, M. le général Delort laisse à nos concitoyens enthousiastes de toutes les belles et généreuses actions « *à consacrer avec reconnaissance*, ce sont ses termes, *le souvenir de ce bon citoyen, de cet homme d'honneur, de cet excellent officier, comme s'il eut été élevé aux grades supérieurs qu'il avait si bien mérités.*

On nous a assuré que depuis long-temps Fallot de Broignard devait être promu au grade de chef d'escadron. Cet acte tardif de justice eut honoré l'armée dans l'un de ses meilleurs officiers et Fallot eut rendu de nouveaux et signalés services. Mais il est mort oublié comme le sont ordinairement ceux qui, trouvant la principale recompense de

leurs devoirs, dans la satisfaction de les avoir bien remplis, ne s'attachent point à faire valoir leur mérite.

Comme nous avons pu le suivre dans sa vie privée, plus encore qu'il ne nous est permis de faire ressortir ses talents militaires, nous ne craignons pas d'être contredit, en assurant qu'il se fit remarquer autant par son goût pour l'étude et les sciences, que par les vertus qui caractérisent l'homme de bien.

Membre correspondant des Académies des sciences, belles lettres et arts de Marseille, d'Aix, de Metz, de la Société française de statistique universelle, de l'Académie de l'industrie française, il fut aussi, à Marseille, l'un des administrateurs de la Société de bienfaisance, et pendant le règne du choléra de 1835, l'un des membres d'une commission sanitaire. Il eut donc de fréquentes occasions de venir au secours de ses concitoyens et de prodiguer ses soins aux malheureux. Nous, qui avons été plusieurs fois témoins de sa conduite, dans ces occasions, nous pouvons dire qu'elle fut toujours des plus généreuses.

Modèle de piété filiale, excellent frère, il sut conquérir l'estime et l'amitié de tous ceux qui le connurent, par la noblesse de son cœur, l'aménité de son caractère, la loyauté de ses sentiments. Nous fumes l'un des vrais amis que lui avaient conciliés ses qualités morales, et à ce titre nous avons entretenu avec lui une correspondance suivie. Or, nous retracerions volontiers ici des extraits de ses lettres qui respirent l'excellence du cœur et nous sont par cela même si précieuses. Mais forcés de nous restreindre, nous nous contenterons de citer un seul passage pour apprendre de quelle manière il répondit à une remontrance, ou plutôt à une représentation que nous lui avions adressée concernant la marche de nos travaux. « Je vous sais gré, m'écrivait-il d'Alger, en 1838, d'avoir

« pensé à moi en fesant renvoyer au mois de septembre, « la séance publique de notre Société. C'eut été vraiment « une jouissance pour moi que de pouvoir y assister et « me retrouver au milieu de mes anciens confrères et « collègues parmi lesquels sont plusieurs de mes bons et « anciens amis. »

« Je vous range de ce nombre, mon cher docteur, quoi- « que vous paraissiez en douter..... Nous pouvons dif- « férer de manière de voir en statistique, sans que pour « cela notre ancienne et vieille amitié puisse en être alté- « rée, et il faudrait de bien plus graves motifs pour me « faire oublier que vous me donnâtes *la goutte* (un petit « verre d'eau de vie) sur le champ de bataille de Lutzen, « et que depuis lors nos rapports n'ont cessé d'être agréa- « bles et pleins d'amitié. Je pense qu'il en sera toujours « de même.....»

La Société de statistique ayant ouï dire que les restes inanimés de notre infortuné collègue, seraient transportés à Marseille, a résolu, au cas où cette translation aurait lieu, d'ériger au champ du repos, une pierre tumulaire avec une inscription qui rappellerait le nom et les vertus du défunt.

DUC D'ORLÉANS..... S. A. R. Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Roselin d'Orléans, Duc d'Orléans, né à Palerme, le 3 septembre 1810, est mort en 1842, et le 13 juillet, jour néfaste, jour de deuil pour la France entière, et particulièrement pour la Société de statistique de Marseille dont Monseigneur le Duc d'Orléans était le Président d'honneur. N'attendez pas de nous, Messieurs, que nous entreprenions d'écrire une vie si remarquable et terminée d'une manière si tragique. Alors même que nous n'aurions pas à reconnaitre notre insuffisance et l'impossibilité de tout retracer ici, que dirions-nous de ce prince

qui ne soit connu de tout le monde ! Son nom seul n'est il pas un éloge ? Ne rappelle-t-il pas des talents et des vertus qui donnaient les plus belles espérances ? Et vos regrets, MM., ne les avez vous pas exprimés dans une adresse au Roi ? Ajoutons, pourtant, que ces regrets ne pouvaient être adoucis que par la faveur que vous a accordée S.A. R. Monseigneur le prince de Joinville, membre honoraire, en acceptant le titre de Président d'honneur et de protecteur de notre Société en remplacement de son auguste et malheureux frère.

DELAVAU..... Louis Martin Delavau reçut le jour, à Tours, (Indre-et-Loire) en 1772. Son père, riche négociant de cette ville, pensa avec raison ne pouvoir lui laisser de plus précieux héritage qu'une solide instruction. Il dirigea ses premiers pas et le fit élever ensuite au collége royal de la Flèche, où le jeune Delavau, entré en 1785, resta jusques en 1791. Pendant cette période, il n'eut fait que peu de progrès, tant il avait le travail difficile, si à force d'étude et d'application, il n'eut cherché à se placer au rang des meilleurs élèves. Il s'était lié d'amitié avec M. Lemoine-Monbrun de Tours, et avec M. Pasquier, élève alors au même collége, et aujourd'hui Duc et Président de la chambre des pairs.

Après avoir terminé leurs études, ces trois amis furent séparés par les évènements de l'époque. Delavau fut immédiatement associé à la maison de commerce de son père; maison qui comptait deux générations d'une grande probité.

Peu de temps après, il se maria à une jeune et jolie personne fort riche, mais comme il n'avait pas ce qu'il fallait, car il était fort sérieux, pour fixer une tête de seize à dix-huit ans, il ne fut pas heureux dans son ménage. et telle fut la mésintelligence qu'elle amena une

séparation, la maison Delavau ayant manqué. Cette circonstance obligea Delavau à vider sa bourse pour payer tout ce qu'il devait. Mais s'il resta avec l'honneur intact, force lui fut de s'industrier, et dans cette vue il se rendit à Paris où, en 1798, il chercha en vain un emploi dans le commerce des cuirs, qui avait été celui de sa maison. Ce fut alors qu'il sentit le prix des connaissances qu'il avait acquises: versé dans les mathématiques et la géométrie, il obtint facilement une place dans le cadastre et y débuta par les plus modestes fonctions. Puis, envoyé en Belgique, en Savoie, à Genève et dans plusieurs départements de France, il fut élevé enfin au grade de Géomètre en chef du cadastre du département des Bouches-du-Rhône. Notre ville étant devenue sa résidence, il s'y occupa d'un bon nombre de travaux de géométrie; vous connaissez tous le plan topographique qu'il a si bien tracé de Marseille et de son territoire.

Reçu membre actif de la Société de statistique de Marseille, en août 1834, il fut très assidu aux séances et exécuta promptement et ponctuellement les devoirs qui lui avaient été imposés. Les articles sortis de sa plume, insérés dans le Répertoire de vos travaux; des réflexions et observations sur les moyens de fournir à la ville de Marseille, les eaux nécessaires à sa consommation; un mémoire sur un projet de docks à construire aux Catalans et au Pharo, un autre mémoire que nous avons analysé dans le temps, sur les chemins de fer, un travail qu'il nous avait donné et un autre plus important qu'il nous préparait sur les voies de communication prouvent un savoir profond et varié. Delavau cultivait, en effet, les sciences exactes en général, les mathématiques, les applications de cette science, la géographie, l'astronomie, l'économie politique, l'idéologie, les généralités des sciences naturelles, les arts utiles, la mécanique industrielle, les inventions

nouvelles, la statistique en général et particulièrement la statistique commerciale et industrielle.

En s'appliquant sans relache à l'étude des sciences abstraites, il fit de son cerveau un centre de fluxion dont il avait à redouter de facheuses conséquences. C'était du moins une conjecture qui ne se réalisa que trop : frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, il en mourut le 3 septembre 1842.

MAGNIER DE MAISONNEUVE.... Marie Max. MAGNIER de MAISONNEUVE naquit à Strasbourg (Bas-Rhin), le 25 mars 1797, d'un père qui, Directeur des douanes, le disposa à parcourir la même carrière, après lui avoir donné une excellente éducation. Successivement premier commis, sous-inspecteur, inspecteur, il était inspecteur général adjoint à l'âge de 39 ans, et peu après inspecteur général des finances en Algérie où il eut à souffrir de beaucoup de fatigues qui altérèrent sa santé. Une ophthalmie violente lui ayant causé la perte de l'œil gauche, il quitta l'Afrique, au commencement de 1835.

Arrivé à Marseille où l'attendait le poste de directeur des douanes, il ne tarda pas à se faire remarquer par son mérite dans l'administration de la banque dont il fut l'un des fondateurs, dans celles de l'intendance sanitaire, de la Caisse d'Epargne, etc. Mais ce fut au sein de notre Société de statistique que nous eûmes de fréquentes occasions d'admirer la rectitude de son jugement, son zèle et ses connaissances surtout comme statisticien, bien que l'étude des questions d'économie politique fut son étude de prédilection.

Nul ne justifia mieux que lui le titre de membre actif. Enthousiaste de nos publications, il les enrichit de plusieurs de ses écrits. Elu vice-président de la Compagnie il montra un rare esprit d'ordre et d'organisation. Un tel homme, à la veille d'occuper le fauteuil où l'appelait le

vœu de tous ses collègues, devait nécessairement laisser un vide immense parmi eux ; lorsque promu au grade de sous-directeur général avec le titre de membre du conseil, il leur fit ses adieux.

Notre estimable collègue, M. A. Chambon, qui s'est chargé de la biographie complète de M. de Maisonneuve, va dire sa belle conduite dans divers emplois, avant d'être et pendant qu'il fut à la tête de l'administration des douanes à Marseille, comme durant l'exercice des fonctions plus éminentes de directeur du commerce extérieur au ministère du commerce, de député du Bas-Rhin, de directeur général des contributions directes.

Après cet éloge, il restera sans doute démontré pour vous, MM., que M. de Maisonneuve, Maitre des Requêtes, Conseiller d'État en service extraordinaire, Officier de la légion d'honneur, Commandeur de l'ordre de Danebrog, Chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique, eut fini par obtenir un portefeuille, et être ainsi à portée de contribuer beaucoup au bonheur et à la gloire de la France. Mais il était écrit que jeune encore il succomberait à une maladie aigue, le 29 août 1844.

Nous, MM., que n'aurions nous pas gagné en conservant plus long-temps cet homme d'avenir, cet excellent et laborieux collègue qui nous donna tant de marques de bon souvenir, de sincère attachement et dont les relations avec la Société de statistique de Marseille ne furent jamais suspendues, même après qu'il eut été reçu membre honoraire, titre qui primant tous les autres, n'oblige pourtant pas à une correspondance suivie !

GUIAUD.... Jacques-Etienne-Marie Guiaud naquit au hameau des Camoins, commune de Marseille (Bouches-du-Rhône), le 10 mars 1790. Bien jeune, il se livra avec ardeur à l'étude. Aussi, mit-il à profit les leçons qu'on

lui donna au Lycée de Marseille. Ses succès furent tels que le préfet du département des bouches-du-Rhône l'affranchit de la conscription, en présence de ses condisciples, et ce ne fut pas seulement à titre de récompense, mais aussi pour conserver un jeune homme dont à la fois la constitution délicate et les heureuses dispositions le rendaient apte à la culture des sciences plutôt qu'au rude métier des armes.

Né d'un père médecin qui fit son possible pour l'empêcher de suivre la même profession, il ne put résister à son inclination pour l'étude de toutes les branches de la médecine, et notamment de l'anatomie et de la physiologie. Il eut pour premier maitre, à Marseille, M. le docteur Cauvière dont les lumières ne pouvaient que lui inspirer encore plus de goût pour l'état qu'il avait embrassé.

En 1809, il se rendit à Paris où ne le séduisirent point les amusements frivoles. Il y partagea son temps entre le séjour des hôpitaux pour se former à la médecine clinique, et le silence du cabinet pour se nourrir des meilleurs auteurs. Il acquit de cette manière des connaissances qui bientôt lui permirent de figurer avec avantage dans plusieurs concours, à côté de jeunes gens qui depuis ont illustré leur nom.

Nommé médecin interne de l'hôpital St. Louis, puis médecin interne de l'hôpital des enfants, partout il se fit estimer de ses chefs et chérir de ses camarades. Il suivit assidument les leçons du professeur Richerand dont il reçut plus d'un bienfait et pour qui, en retour, il conserva toujours une profonde vénération et une affection toute particulière. Il n'était point encore docteur en médecine, que la Société d'instruction médicale de Paris l'avait associé à ses travaux.

En 1816, il subit ses actes probatoires avec beaucoup de distinction. Soutenue le 13 juin, sa thèse inaugurale, in-

titulée: *essai physiologique et pathologique sur le sommeil*, justifia la réputation qu'il s'était faite de disciple studieux et appliqué. Ecrit avec autant d'élégance que de précision, cet essai révéla un grand savoir. Le sommeil, après quelques considérations générales, y a été défini *cet état de suspension plus ou moins prolongé, diurne et périodique des fonctions intellectuelles, sensoriales et locomotrices;* il a été envisagé ensuite au double point de vue de la physiologie et de la pathologie. Delà, deux sections: dans l'une, le sommeil examiné avec beaucoup de détails sous le rapport physiologique, est distingué en général et partiel. L'exposition des phénomènes du réveil, termine le tableau de cette section. Dans la seconde, sont étudiées les nombreuses altérations qu'éprouve le sommeil dans les différentes maladies, et il est en outre considéré sous le rapport de la séméiotique.

Bientôt après avoir pris le bonnet, Guiaud retourna à Marseille où la Société royale de médecine s'empressa de l'admettre dans son sein. A la séance publique tenue par cette société, le 13 octobre 1816, il sut captiver l'attention d'un auditoire éclairé, par la lecture de *considérations littéraires et médicales, sur la musique*; c'est qu'il se montra très érudit, en traçant quoique rapidement l'historique de la musique chez les anciens et à l'époque actuelle, pour prouver son influence sur l'homme dans l'état de santé et de maladie.

A la séance solennelle de 1818, on n'entendit pas avec moins d'intérêt la lecture qu'il fit d'un *essai sur les rapports de quelques sciences naturelles avec la physiologie.* A combien de recherches ne dut il pas se livrer pour signaler dans ce mémoire les auteurs qui, par des systémes erronés, se sont opposés à la marche progressive de la physiologie, ou y ont concouru par des vérités utiles.

Déjà, dans le courant de la même année et en séance

particulière, Guiaud avait communiqué un mémoire ayant pour titre : *aperçus physiologiques sur les odeurs*. Ce beau travail fit sensation, autant par le choix du sujet que par la manière dont il avait été traité.

Ayant eu à élire un Secrétaire adjoint, la Société royale de médecine qui avait applaudi plusieurs fois aux écrits du docteur Guiaud, pensa qu'il était difficile de choisir une plume plus élégante et plus facile. Guiaud avait effectivement fait ses preuves. Cependant l'exercice de ces honorables fonctions lui fournit de fréquentes occasions de justifier plus encore la bonne opinion que l'on avait conçue de lui. Dabord, comme vice-secrétaire, fesant fonction de Secrétaire; il rédigea les deux exposés des travaux de la Compagnie, pendant les années 1818 et 1819; puis, en qualité de Secrétaire général, ceux de 1820 et 1821, ainsi qu'une foule de rapports, de notices, etc. Il rendit un brillant hommage à la mémoire du docteur Mazet, victime, en 1821, de l'épidémie qui ravagea Barcelone. Nous pourrions citer aussi comme une production dans laquelle il se montra écrivain d'un ordre assez élevé, un discours sur les progrès de la physiologie du cerveau, qu'il lut dans une séance publique de la Société royale de médecine.

Nous ne vous dirons pas, MM., toutes les autres lectures pleines d'attraits qu'il fit dans cette Société. Vous l'avez entendu souvent au milieu de vous et avez pu par cela même vous persuader qu'il était écrivain judicieux et que l'éloquence, la pureté de son style embellissaient les sujets en apparence les plus ingrats. Ce que nous ne devons pas passer sous silence, c'est qu'il s'acquitta si bien de ses fonctions de Secrétaire que ses collègues ne crurent pas trop faire en lui votant à l'unanimité une médaille d'argent, et en l'appelant ensuite deux fois à la présidence.

Guiaud fut l'un des collaborateurs zélés du premier journal de médecine qui ait paru à Marseille, c'est à dire

de *l'observateur des sciences médicales* que nous avons fondé en 1821 et dont en 1825 nous avions rédigé et publié dix volumes in 8°.

Ce recueil, comme celui des travaux de la Société royale de médecine de Marseille, fondé également par nous, offre, à l'extrait des séances, l'analyse de plusieurs faits intéressants communiqués par le docteur Guiaud dans les conférences cliniques ; des observations détaillées de médecine pratique, telles que celles d'un empoisonnement produit par le laudanum à l'extérieur, et d'une manie avec délire compliquée de nymphomanie, prouvent aussi les rares qualités de notre collègue, comme praticien. On voit en outre dans ces recueils, que ce fut spécialement sur l'aliénation mentale et sur des considérations physiologiques qu'il exerça sa plume.

Reçu, le 5 avril 1827, membre actif de la Société de statistique de Marseille, il en était le président deux années après, et prononça, en cette qualité, un discours remarquable, à l'occasion du décès de notre président honoraire, le comte de Villeneuve, préfet.

Guiaud fut l'un des membres les plus attachés à notre Société de statistique. Le premier exposé de vos actes renferme l'analyse d'une savante dissertation sur le suicide, qu'il vous avait communiquée et qui lui valut de justes éloges.

Si, depuis que forcé d'abandonner sa clientelle, pour aller dans la banlieue de Marseille (au Roucas blanc) diriger le bel établissement d'aliénés, légué par son père, il n'assista presque plus à vos séances, il ne resta pourtant pas au dessous de ses devoirs; il fit de temps à autre d'excellents rapports, et même alors qu'il était miné par un anévrisme passif qui devait nous le ravir le 1er octobre 1844, il continuait de participer à vos travaux. Vous vous souvenez que peu de temps avant son décès,

il vous adressa une bonne analyse qu'il venait de faire, d'une statistique des aliénés de Bicêtre.

Après 1830, nommé médecin adjoint, puis médecin en chef de l'hospice des insensés, à Marseille, il remplit ses devoirs avec un zèle et un désintéressement qui excitèrent l'admiration des administrateurs à portée de les apprécier. Il se voua exclusivement, alors, à l'étude des maladies qui affectent la raison et devint fort expert dans cette partie.

Les connaissances que Guiaud possédait en médecine et dans les sciences accessoires, étaient voilées par un grand fond de modestie. Jamais l'amour propre ne lui fit désavouer la supériorité de ceux, il est vrai, en très petit nombre, qui trouvèrent à redire à quelques uns de ses écrits. Nous pourrions citer la critique que l'on fit d'un article consigné par lui dans un journal de Marseille. Hé bien, Guiaud fut le premier à reconnaitre ce qu'il y avait de fondé, dans cette critique, et n'eut de repos qu'alors qu'il en eut connu l'auteur dont il rechercha l'amitié, après lui avoir témoigné sa reconnaissance.

Que n'avons nous le temps de retracer ici tout ce que fit d'utile notre modeste et savant collègue! Dire que la culture des lettres amusait ses loisirs; qu'il fut notamment sensible aux charmes de la poésie; que membre correspondant de l'Académie royale de médecine de France et de beaucoup d'autres corps savants, il répondit à de tels honneurs par des productions marquées au coin du vrai mérite; c'est dire qu'il était littérateur distingué, homme de science, de progrès. Mais ce serait comme homme bienfaisant que nous aurions à faire de lui un beau portrait. Sa charité était inépuisable: il n'était jamais plus heureux que lorsqu'il pouvait secourir l'infortune. Certes, l'Administration du bureau de bienfaisance comprit fort bien les intérêts du pauvre, quand elle s'attacha Guiaud,

en qualité de médecin des dispensaires. Souvent, en effet, après avoir prescrit des remèdes à ses malheureux clients, et leur avoir prodigué des consolations morales, il les fit participer à ses libéralités, en leur donnant de l'argent. Un cœur aussi sensible, aussi généreux, ne saurait appartenir qu'à l'homme religieux. Soyons donc rassurés sur l'avenir de notre collègue, mort sans doute trop tôt pour la science dont il eut agrandi le domaine par les œuvres qu'il méditait, mais qui, valétudinaire et souffrant depuis quelques années, a du voir arriver sa fin dernière avec le calme et la résignation d'une ame toute chrétienne.

Passons maintenant au rapport sur les mémoires envoyés au concours ouvert pour l'année 1844.

Exciter l'émulation des statisticiens, a toujours été l'un des buts principaux que la Société de statistique de Marseille s'est proposés. Dans cette vue, elle a ouvert plusieurs concours qui, sans avoir été marqués par de brillants résultats, lui ont pourtant fait accorder de justes récompenses ; elle est ainsi parvenue déjà à se procurer de nombreux documents pour servir au complément de la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, et à enrichir notre histoire locale.

Le 26 novembre 1840, elle adopta le programme présenté par la Commission du concours, concernant les prix qu'elle avait l'intention de décerner en 1842. Ces prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 400 francs, en une médaille de vermeil, une d'argent et une de bronze, étaient promis aux auteurs des meilleurs travaux statistiques relatifs à l'un des cantons ou à l'une des communes du département des Bouches-du-Rhône.

Les concurrents pouvaient à leur gré, présenter la statistique générale ou l'une des branches de cette science, comme, par exemple, le commerce et l'industrie, l'agri-

culture, tout ce qui a trait aux sciences physiques et naturelles, etc. Mais la Société tenait plus particulièrement à recevoir la statistique complète d'un Canton ou d'une Commune. Les mémoires devaient être adressés avant le 31 décembre 1841, terme qui fut ensuite prorogé, et cela, afin que les concurrents qui avaient répondu à l'appel de la Compagnie, en exprimant le regret de n'avoir pas eu le temps de le faire d'une manière plus convenable, fussent en mesure de compléter et de perfectionner leurs œuvres.

A la clôture définitive du concours, trois mémoires étaient parvenus à la Société qui a chargé une Commission spéciale de les examiner.

Cet examen a été fait avec l'attention la plus consciencieuse, d'abord en particulier par les membres de la Commission qui, indépendamment du Président et du Secrétaire perpétuel (membres de droit de toutes commissions) était composée de MM. Barthélemy, Beuf, Bouis, Dieuset, G. Fallot, Lasouchère, Loubon, Miège, Monfray, Saint-Ferréol et Villeneuve.

Plusieurs mois se sont écoulés pendant lesquels ces mémoires ainsi appréciés tour à tour par chacun des commissaires, ont pu devenir le sujet d'une discussion approfondie sur leur mérite ou leurs défauts, alors que la Commission a été convoquée pour délibérer.

Appelé à vous rendre compte de la décision qui est résultée de cette discussion, votre Secrétaire perpétuel doit, Messieurs, commencer par cette déclaration qu'aucun des concurrents n'a répondu à votre attente pour l'obtention de l'un des prix proposés, mais que tous ont paru dignes d'être encouragés à différents égards.

Le mémoire coté n°. 1 et intitulé : *Statistique de la commune d'Aubagne*, a pour épigraphe ces paroles de Montaigne: « N'est ce pas que nous cherchons plus l'hon-« neur de l'allégation que la vérité du discours, comme

« si c'était plutôt d'emprunter à la boutique de Vascosan « ou de Plantin, nos preuves, que de ce qui se voit en no- « tre village ! »

Dans un court avant propos, l'auteur annonce beaucoup d'indépendance dans son écrit, qu'il divise en dix-sept chapitres dont l'un sous ce titre *vue générale*, a pour objet des considérations sur l'importance d'Aubagne au moyen âge.

Le chapitre II, (*Indications géologiques et géognostiques)* contient cette définition de la statistique : « *histoire simultanée et comparée des travaux de l'humanité.* L'inconnue qu'elle se propose de dégager, c'est le plus grand bien possible résultant des efforts de l'homme. » Puis, il s'agit d'une description des lieux, qui laisse à désirer.

Au chapitre III, (*Topographie, géodésie, météorologie, climature.*) les lieux voisins ont été, ainsi que la ville d'Aubagne, l'objet de quelques explorations. Toutefois, à la place d'une longue discussion sur l'influence que le site charmant de la vallée de St-Pons peut avoir sur le moral des femmes d'un monastère, on eut mieux fait de tracer d'une manière plus détaillée, plus satisfaisante, la topographie et la climature du pays. Quant à l'histoire de la végétation locale qui aurait dû suivre immédiatement, il n'en a presque pas été question, tandis qu'il semble que l'on ait voulu produire un effet magique sur l'esprit des lecteurs par des phrases élégantes et poétiques au sujet d'une espèce de jolies fleurs.

Assez étendu, le chapitre IV, (*Conjectures archéologiques.*) est un hors d'œuvre, renfermant une dissertation savante, il est vrai, sur un grand nombre d'étymologies.

Chapitre V. (*Digression sur le principe de la féodalité, Régime féodal à Aubagne.*) De longues considérations historiques qui, bien que se rattachant peu au sujet en ques-

tion, ne sont pas dénuées d'intérêt, nous apprennent que la ville d'Aubagne n'eut jamais à se plaindre du régime féodal.

Chapitre VI. *(Organisation et administration communales.)* N'ayant pu consulter les documents sur ce que fut Aubagne dans des temps éloignés de nous, l'auteur présume qu'alors la population de cette ville était moindre que la population actuelle. Mais cette conjecture n'est-elle pas détruite par les traces de culture qui attestent une époque de grande population ? Ce chapitre donne une idée de l'organisation et de l'Administration communales d'autrefois, mais non de celles d'aujourd'hui.

Chapitre VII. (*Etat social.*) L'auteur s'est encore exercé ici sur les dérivés de plusieurs mots et notamment de celui de béal. Suivant lui, la plus grande prospérité d'Aubagne a été due aux arrosages du béal et aux plantations de vignes. Mais si, de 1780 à 1790, le produit des vignobles fut considérable, il a été moindre ensuite de la moitié. On aurait désiré que les mots *milléroles*, *charges*, *etc.*, eussent été remplacés par ceux en harmonie avec le nouveau système métrique. En accumulant ensuite des chiffres relatifs au rendement en blé, huile, fruits, herbages, etc. ainsi qu'à la population en six années différentes, à la contenance du territoire, au revenu cadastral, à la fortune des habitants, n'eût il pas été convenable de jeter quelque jour sur les causes qui ont dû influer sur les modifications assez nombreuses, observées à ces divers points de vue ? Cela n'a presque pas été fait, tandis que l'on s'est appesanti sur des remarques critiques pour montrer ce qu'a été la bourgeoisie à Aubagne, à certaines époques, ce qu'ont été les associations religieuses, ce qu'elles y sont.

Le chapitre VIII offre l'état de la police et de la justice d'autrefois et de l'époque actuelle. Il est parlé des causes

morales qui ont concouru à la ruine d'Aubagne, au nombre desquelles le jeu figure principalement.

Dans le chapitre IX, *la population* est envisagée au point de vue de son exubérance comme nuisible à l'aisance et à la prospérité. Delà, critique du mariage et éloge du célibat. Les juifs, selon l'auteur, ne sont misérables qu'à cause de leur fécondité. Il se livre, en un mot, à bien des remarques pour éloigner du mariage les classes pauvres et moyennes, et, après ces divagations, il se borne à nous annoncer qu'en 1840, il y a eu 200 naissances et 80 decès à Aubagne. On lit, il est vrai, avec plaisir, des considérations sur l'économie politique. Mais était ce là précisément ce qu'on avait demandé? On s'attendait à beaucoup plus de statistique.

Chapitre X. (*Instruction publique.*) Quatre ou cinq lignes seulement contiennent l'exposé du nombre des enfants des deux sexes qui fréquentent les écoles à Aubagne. Le reste de ce chapitre, qui a neuf grandes pages, roule presque entièrement sur des propositions peu soutenables. Et, par exemple, ne dirait on pas que malgré tous les efforts de l'instruction publique, nous sommes condamnés à être longtemps plongés dans des ténèbres plus ou moins épaisses. A en croire le concurrent, un siècle s'écoulera avant que la France fournisse un contingent d'hommes suffisant pour recruter dignement l'administration municipale, le Jury, l'électorat, l'éligibilité. Nous demanderons s'il serait possible d'obtenir plutôt ce résultat, en condamnant, comme il le fait, le principe de l'instruction généralement répandue, et conséquemment l'avantage pour la Société d'offrir à tous les notions élémentaires indispensables, dans les différentes conditions.

Avancer hardiment qu'il ne convient nullement d'apprendre à lire aux masses parceque cette faculté les expose à se repaître de mauvaises pensées, n'est ce pas com-

me si l'on soutenait que le corps doit être privé de nourriture, afin d'éviter les indigestions ou les effets de substances vénéneuses ? Cependant, s'apercevant qu'il a été loin dans sa diatribe contre l'instruction publique, l'auteur finit par avouer que la génération naissante ne doit pas être laissée sans instruction ; qu'il faut même que celle-ci soit solide, sévère, sans être jamais donnée par l'État qui ne la doit pas plus que la nourriture. C'est aux parents, s'écrie-t-on, à s'occuper de l'une et de l'autre. Oui, sans contredit, si les parents sont eux mêmes assez instruits, ou possèdent les moyens de faire élever les enfants à leurs frais. Du reste, on s'est imaginé que cela n'aurait pas lieu sans inconvénient, car pour que la sagesse vienne avec l'instruction, celle-ci a besoin d'être poussée fort loin. Ainsi donc, point d'instruction ou une instruction destinée uniquement à des privilégiés, vu ses difficultés. Voilà comment raisonne l'auteur qui, parconséquent, n'hésitant point à s'élever contre la multiplicité des écoles publiques, en exagère les inconvénients, et cela sans s'étayer de preuves irrécusables, alors qu'il eut trouvé dans la Statistique, s'il se fut donné la peine de la consulter sur ce point, des milliers de faits en faveur de nos établissements d'instruction primaire. Il ne voit d'utile dans les écoles chrétiennes que les principes de religion qu'on y puise, comme si dans les autres écoles, ces principes étaient négligés, et comme si dans toutes on ne s'attachait pas à la culture de l'intelligence.

Que si, sans méconnaitre les grands bienfaits de l'instruction publique, on s'était borné à parler de la mauvaise direction donnée souvent à ceux qui en jouissent, et des déplorables conséquences d'une pareille direction, on se serait montré économiste judicieux, et l'on aurait rencontré des approbateurs.

Chapitre XI. (*Statistique militaire.*) L'exposé du con-

tingent de 1840, précédé d'un léger aperçu historique, voilà tout ce que l'on a réuni sous un titre que des tableaux comparatifs sur le recrutement à Aubagne, pendant une longue série d'années, pouvaient seuls justifier.

Chapitre XII. (*Établissements de bienfaisance.*) Sans donner le chiffre exact des indigents à Aubagne, le concurrent suppose qu'il est considérable, en prenant pour base la somme du revenu cadastral. Est ce là de la statistique positive? Aussi, lui a-t-il été impossible de préciser le nombre des indigents qui reçoivent des secours. Du moins, aurait il dû nous apprendre le total des malades traités chaque année à l'hôpital d'Aubagne, et puisqu'il a rapporté que la phthysie y est très commune, une comparaison entre le nombre des phthysiques et celui des autres malades était nécessaire, comme il eut été utile de s'appesantir sur les causes des maladies dominantes.

Chapitre XIII. (*Consommation de la viande.*) La viande a été considérée ici moins comme produit que comme objet de consommation au point de vue hygiènique. Exhumer donc les réglements et ordonnances d'autrefois concernant la boucherie, l'introduction et le débit de la viande en ville, etc., et montrer ainsi les sages précautions prises avant la révolution, temps où bien des abus s'introduisirent dans cette partie de la police municipale, telle a été l'intention de l'auteur qui l'a bien remplie comme historien, s'étant borné à évaluer approximativement la consommation actuelle de la viande, sans dire mot de ce qui en était consommé, à des époques antérieures.

Chapitre XIV. (*Bois communaux. — Moyens de culture et de transport.*) Les bois de la commune d'Aubagne, et dont la contenance est signalée, sont montrés dans un état assez déplorable pour mériter toute la sollicitude de l'Administration, mais ce qu'ils rendent et ce qu'ils ont rendu jadis ne se trouvent point mentionnés. Vient en-

suite la simple énumération des bêtes qui paissent dans ces bois, et des bêtes de somme, ainsi que des charrettes que l'on compte dans le territoire.

Chapitre XV. (*Impositions et revenus communaux.*) La Commission a été loin d'adopter toutes les idées émises dans ce chapitre, sur la répartition des impôts, et elle aurait voulu qu'à l'état des contributions, à Aubagne, en 1791, en 1824, et à l'époque actuelle, eut été joint un tableau statistique des droits réunis, de ceux d'enregistrement, etc.

Chapitre XVI. (*Industrie.*) La fabrication de la poterie constitue la principale industrie d'Aubagne. Ce qui est relaté à ce sujet, est corroboré par des chiffres d'une exactitude évidente, que l'on a oublié, toutefois, de classer par tableaux, et pourquoi indiquer le terme moyen de la valeur brute donnée par chaque poterie, sans en dire autant des autres industries?

Chapitre XVII. (*Vues sur l'Agriculture.—Conclusion.* On chercherait envain dans ce chapitre la statistique de l'agriculture à Aubagne. Néanmoins, après nous avoir appris que la situation industrielle y est plus en faveur que la statistique agricole, l'auteur fait d'excellentes remarques sur la culture des terres et leur choix suivant les diverses productions, et donne des conseils qu'il serait à souhaiter de voir suivre par ceux qu'ils intéressent.

Si le concurrent eut produit la Statistique agricole d'Aubagne, on ne lui aurait pas reproché son grand attirail littéraire. C'eut été là une agréable superfluité, qui même n'aurait pas été inutile, en ce sens que l'on aurait ainsi donné une nouvelle forme et ouvert une voie nouvelle aussi à la Statistique. Mais n'ayant exposé que très peu de chiffres, s'étant visiblement moins occupé des faits que des réflexions qu'ils lui ont suggérées, il ne pouvait satisfaire complètement ses juges. En effet, Messieurs,

si l'on dépouille son mémoire des considérations historiques et des nombreuses hypothèses qu'il renferme, la Statistique disparait presque tout à fait. Le tort de cet ouvrage est encore de manquer de méthode et d'être un traité de toutes choses, à propos de la commune d'Aubagne. Mais ce qui le dépare surtout, ce sont les opinions si étranges, les sophismes mêmes, soutenus aux chapitres de la population et de l'instruction publique.

D'après ces motifs, la Commission n'aurait été point favorable à l'Auteur du mémoire n°. 1, si elle n'avait pas cru devoir reconnaitre, outre la franchise avec laquelle il a soutenu ses opinions, des vues utiles, la pureté du style, et une érudition qui brille à chaque page. Aussi, a-t-elle été d'avis de lui accorder une médaille de bronze, à titre d'encouragement, et pour l'engager à rentrer en lice, au prochain concours, persuadée qu'elle est qu'en se pénétrant mieux des conditions du programme, il y repondrait vraisemblablement avec supériorité.

Le mémoire enregistré sous le n°. 2, portant pour épigraphe : *Non verba sed dicta sequi opportet*, et ayant pour titre: *De la justice criminelle dans le département des Bouches-du-Rhône pendant 10 années*, de 1829 à 1839, est divisé en deux parties, et renferme 29 tableaux dont 7 se rattachent à une même division et 6 à une autre, de sorte qu'ils peuvent être réduits à 18, sous les titres et dans l'ordre suivant :

Le 1er : Nombre d'accusations portées devant la cour d'assises et accusés jugés par elle.

Le 2me : Condamnations prononcées.

Le 3me : Division des accusés d'après leur sexe.

Les 4me 5me et 6me : État des accusés, 1° d'après leur âge, 2° d'après leur origine et leur domicile, 3° d'après leur âge et leur instruction.

Le 7me : Crimes contre les personnes (7 tableaux.)

Le 8me : Crimes contre les propriétés (6 tableaux.)

Le 9me : Délits de presse et délits politiques.

Le 10me : Rapport des condamnations et des acquittements avec la population et le degré d'instruction des accusés.

Le 11me : Comparaison entre les accusés et les condamnés pour crimes contre les personnes, et les accusés et condamnés pour crimes contre les propriétés.

Le 12me : Accusés jugés par contumax.

Le 13me : Contumax repris et jugés contradictoirement.

Le 14me : Accusés en récidive.

Le 15me : Affaires portées devant les tribunaux correctionnels.

Le 16me : Jugements rendus par les tribunaux de simple police.

Le 17me : Marche de la justice.

Le 18me : Sessions des Cours d'assises, leur durée avec le nombre d'affaires, d'accusés, etc.

Ces tableaux où se trouve comparée l'Administration de la justice entre la France et le département des Bouches-du-Rhône, constituent la deuxième partie du mémoire dont la première offre un résumé des déductions tirées des chiffres et de leurs rapports entre eux. Tel est le plan d'un travail qui a été puisé dans le rapport publié périodiquement par le ministère de la justice criminelle et correctionnelle en France. Ce travail pèche à différents égards. Et d'abord, voici une lacune: les dix tableaux qui suivent le premier ne cadrent pas avec lui. Si les chiffres concernant les accusés pour toute la France et le département des Bouches-du-Rhône, et portés au premier tableau, sont répétés dans le troisième et divisés ensuite d'une manière exacte, les chiffres d'acquittement et de condamnation correspondent seulement aux chiffres qui concernent les femmes. On a donc négligé, quant aux ac-

quittements et aux condamnations, de présenter dans le troisième tableau, le dédoublement du deuxième.

Au cinquième tableau, le nombre des accusés jugés dans le département, égale toujours les chiffres de base, de telle sorte qu'il y a lieu de considérer comme excèdant, les accusés hors du département. Delà, ou inexactitude, quant aux chiffres de base, ou double emploi sur les chiffres des accusés jugés dans le département.

Les 7me, 8me, 9me. 10me, 11me, 12me et 13me tableaux, ne formant que le septième, et étant le développement de l'une des divisions du premier, comprennent seulement les accusés et les condamnés. Pourquoi taire les acquittés, ne pas indiquer les crimes dans lesquels ils avaient été impliqués. Ces remarques sont applicables au 8me tableau divisé en six parties sous les n° 14, 15, 16, 17, 18 et 19.

Le vingtième tableau, ou plutôt le 9me, a pour objet les délits politiques qui, du ressort des cours d'assises, auraient dû d'abord figurer au premier tableau, dans des colonnes indiquant séparément le chiffre des accusations, des accusés, des acquittés et des condamnés. Il fallait en faire autant, quant aux contumax, aux repris contradictoirement et aux accusés en récidive (tableaux 23, 24 et 25 ou mieux 12, 13 et 14).

Les 10me, 11me et 18me tableaux (21me; 22me et 29me de l'auteur) ne devaient ils pas suivre immédiatement les 12me, 13me et 14me, comme étant le complément de l'exposé de l'Administration de la justice par les Cours d'assises ?

La justice administrée par les tribunaux correctionnels et de simple police, sujet des 15me et 16me tableaux (26me et 27me du mémoire) a été assez bien exposée. Un résumé général des précédents tableaux a donné lieu au 17me, (28me).

Ce mémoire comprenant une série de dix années, l'auteur eut bien fait d'additionner les colonnes de ses ta-

bleaux, et d'établir le dixième des additions. En se fondant ainsi sur un terme moyen, il eut raisonné plus juste d'après les chiffres qu'il a groupés. La Commission s'étant arrêtée aux observations dont il a fait précéder les cadres de développement, a été frappée d'une erreur à l'occasion des conséquences qu'il a déduites du premier tableau; erreur qui vient de ce qu'il y a omis les délits politiques. Ainsi, il affirme que le nombre des crimes, en 1832, a été de 5526 dont 5296 crimes non politiques et 230 crimes politiques, et ceux-ci se trouvent portés à 939 dans le neuvième tableau.

Ajoutons qu'il ne s'est pas toujours rapproché de la vérité, peut-être parce qu'il aura été dominé par l'idée d'excuser des compatriotes. Ainsi, nous ne pensons pas qu'après cette assertion que le nombre des jugements de simple police était en 1829, de 1472, et en 1838, de 4522, il ait eu bien raison d'ajouter : « Mais, (dans l'augmentation si considérable de 3050,) il n'y a rien là d'effrayant; « la population qui s'accroit, les arrêts de police qui pullulent dans les grandes villes sont plutôt cause du nombre des contraventions, que l'esprit de désobéissance et « de désordre. »

Parle-t-il de l'institution du jury, il ne la trouve grande, belle, noble qu'en théorie, et doute qu'elle puisse subsister dans la pratique de manière à ce que les droits de la Société soient sauvegardés. Il ne craint pas même de l'appeler déplorable et fait à peine entrevoir les moyens d'améliorer cette institution. Ne devait il pas aborder ce sujet avec plus de réserve, lui qui, paraissant appartenir au barreau, à en juger par des passages de son travail, aurait du bien sentir qu'il ne pouvait émettre que des idées respectueuses pour les institutions, la magistrature et les loix. ?

Il regrette l'indulgence des décisions criminelles et ne

fait qu'effleurer deux points capitaux à l'ordre du jour : le système pénitentiaire et la peine de mort.

S'agit-il des faillites, il n'en signa e point les causes, et dès lors, comment les prévenir? Que n'a-t-il cherché aussi à démontrer par des chiffres ce qu'a de fondé le reproche fait à nos lois, d'interdire le sanctuaire de la justice aux pauvres par l'énormité des frais !

L'auteur convient de n'avoir pas rendu son style plus sévère et plus châtié, ni donné à son travail toute l'extension et l'ordre qu'il exigeait. Le temps lui aurait manqué pour cela. Cependant la prorogation du concours pouvait lui permettre de faire disparaître, par une appendice, plus d'une imperfection. Au reste, le concurrent donne à entendre qu'en matière de statistique, il est permis de ne pas écrire avec soin. C'est là une erreur, et parceque la pensée se communique toujours mieux par la puissance du style, et parce que le charme de celui-ci devient indispensable pour faire goûter une science aussi aride que l'est la science des faits chiffrés.

En résumé, la Commission n'a vu dans le mémoire n° 2, qu'une compilation, au lieu d'un fruit de recherches exactes, neuves et laborieuses. Si du moins les tableaux eussent été dressés avec plus d'attention ; si les déductions qui en ont été tirées, eussent été plus développées ; si les propositions soutenues étaient toutes admissibles, l'auteur se serait approché du but. Mais n'ayant pas été amené par ses faciles investigations à des rapprochements et à des conséquences d'une importance majeure; n'ayant pas toujours été d'accord avec lui même ; ayant attaqué intempestivement l'une de nos institutions et s'étant attiré des reproches quant au mérite littéraire, il ne pouvait prétendre à l'un des prix proposés.

Ici, s'arrête la critique de la Commission qui, néanmoins, n'a point méconnu que l'auteur s'est exercé (ce

dont il fallait lui savoir gré) sur un sujet peu familier à tout le monde et l'a traité d'une manière vraiment statistique ; qu'à travers des défauts, il a montré beaucoup de sagacité et de sens, par d'excellentes réflexions sur l'individualité des classes atteintes par la correction pénale, sur la nature des faits incriminés, sur les plaies faites au corps social par les vices réfractaires à la saine morale.

En conséquence, la Commission a été unanime pour voter une mention honorable à l'auteur du mémoire n°. 2, ne fut ce, du reste, qu'en vue de le disposer à descendre de nouveau dans l'arène où elle a pensé qu'il ne tient qu'à lui de se distinguer.

Le mémoire n°. 3, avec cette épigraphe: « les statisti- « ques particulières sont incontestablement les meilleurs « documents à consulter pour écrire l'histoire d'une na- « tion », est intitulé : *Statistique de la ville de Berre et de son terroir.*

Il est divisé en quatre parties. La première est subdivisée en quatre chapitres dont l'un traite de la topographie et de l'état de l'instruction primaire à Berre. Dans le second, est désignée la circonscription du territoire, et il y est bien moins question de celui-ci que du terroir dont il n'est presque rien dit comme terrain.

Le troisième chapitre contient la description des étangs de Berre et de Vaïne.

Le quatrième a pour sujet la rivière du Lar, le canal ou béal du moulin Gordes, le béalet. Ici se trouve rétabli le véritable nom de la rivière qui coule près d'Aix et va se jeter dans l'étang de Berre.

La seconde partie, subdivisée aussi en quatre chapitres, se compose de notices historiques sur la ville de Berre, sur les Seigneurs et les co-Seigneurs qui l'avaient possédée et sur les deux Églises, seuls monuments qu'elle

présente. Soixante et quatorze pages ont été consacrées à ces notices où l'on ne rencontre, quant aux temps antiques que conjectures jusques vers le sixième siècle. On ne saurait, pourtant, disconvenir que la plupart de ces pages ne soient pleines d'attraits, parsemées d'anecdotes ou de traditions populaires assez piquantes. Malheureusement, ayant oublié qu'il avait à produire un ouvrage essentiellement statistique, l'auteur n'a presque fait que jouer le rôle d'historien et a ainsi détourné l'attention du lecteur, des documents statistiques qui, encore qu'ils méritassent de figurer en première ligne, sont bien clair-semés dans cette partie du mémoire. On pouvait montrer une grande prédilection pour l'histoire, sans une profusion de détails et de faits que l'on aurait dû restreindre. C'est ainsi qu'à propos d'une petite bourgade de Provence, on eut pu se dispenser de parler des divers souverains de l'Europe, d'en tracer presque la biographie. On s'aperçoit, d'ailleurs, que le concurrent n'a le plus souvent que réuni des passages empruntés à Ruffi, à Papon, etc., sans devenir précisément historien à son tour. Une compilation n'est point à dédaigner, si le compilateur a su rajeunir l'antiquité et fait preuve de lucidité dans le récit des faits contemporains. Ajoutons qu'en donnant trop d'extension à des objets qui ne touchent que très secondairement au sujet principal, il fallait au moins racheter ce défaut par un style élégant et élevé.

La troisième partie, moins étendue, embrasse néanmoins plus de chapitres où, au nombre de sept, sont successivement passés en revue le caractère des habitants, les usages particuliers, le dialecte, l'agriculture, l'industrie, la population, les maladies. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les développements de ces chapitres. Mais nous regrettons, avec la Commission, qu'il ait omis plusieurs faits : le prix des terres, celui de l'affermage et du

salaire des ouvriers ne sont point mentionnés au chapitre de l'agriculture et des lacunes se font remarquer au tableau des produits. Il y a bien à l'article des bestiaux, le nombre des brebis, la quantité de laine qu'elles fournissent, le chiffre des moutons qu'elles donnent à la consommation. Mais la valeur de la brebis, le coût d'entretien, le prix de la laine, celui du mouton, tout cela n'est nullement indiqué, pas plus que la valeur, les frais d'entretien, les divers produits d'autres animaux domestiques dont le nombre seulement est signalé.

Au chapitre de l'industrie, si l'on excepte les produits de la pêche et de la chasse, dont il a été fait de remarquables tableaux, on ne voit pas, quant aux autres produits, ceux dits chimiques, ceux des salines, des moulins, de la distillerie et des métiers, quels en sont la quantité, la valeur, les frais de production et l'emploi.

En parlant du nombre des habitants de Berre, à diverses époques, de 1655 à 1841, on n'a point divisé la population par sexe, ni par classes.

Dans le chapitre des maladies, on s'est attaché à considérer les fièvres d'accès, à Berre, sous le rapport de leur étiologie, et l'on a conseillé à ce sujet des mesures hygiéniques dignes d'attention. Mais donner comme un fait nouveau, que la plupart des maladies revètent le caractère périodique partout où les fièvres intermittentes sont endémiques, c'est soutenir un fait avéré de temps immémorial.

La quatrième partie, subdivisée en six chapitres, comprend sous le titre général d'histoire naturelle, des considérations sur la géologie, les mammifères, l'ornithologie, l'ichtyologie, les reptiles, les principales plantes marines ou du terroir de Berre. En examinant attentivement chacun de ces chapitres, la Commission s'est persuadée que le concurrent ne s'y est pas montré constamment exact et à la hau-

teur de la science, surtout quant à l'entière énumération qu'il a faite des produits naturels. On ne saurait être universel. On a besoin quelquefois de s'appuyer sur des écrivains compétents, et c'est quand on aborde des questions avec lesquelles on est peu familiarisé. Dans ce cas, il faut savoir se borner à des citations textuelles pour laisser toute responsabilité à nos devanciers.

Si, par une appendice adressée depuis la prorogation du concours, l'auteur a comblé quelques vides, il n'a pas moins continué d'être sobre de détails statistiques. Aussi, son mémoire n'a-t-il pas été jugé plus digne que les deux autres de l'un des prix proposés, et si ayant su gré à l'auteur de l'intention et des peines qu'il a prises, la Commission lui a voté une médaille de vermeil, c'est que n'ayant eu qu'à lui reprocher un manque de forme, des inexactitudes, des superfluités à coté de quelques omissions, elle a eu en vue de l'encourager, de l'engager à se reproduire dans un prochain concours, présumant qu'il lui suffira de se modéler sur notre nouveau système de recherches pour qu'il s'assure un triomphe. Les espérances qu'il fait concevoir sont fondées sur son travail assez nourri de faits intéressants pour faire oublier tantôt des longueurs inutiles, tantôt des développements incomplets.

Ce mémoire où rien n'a été avancé qui ne donne la mesure d'un esprit réfléchi et observateur des convenances, eut été vraisemblablement plus présentable, sans une maladie qui n'a pas permis à l'auteur de remplir sa tâche avec toute l'attention désirable, ainsi qu'il nous l'a appris, en ayant eu soin de ne point se faire connaitre. Pour être juste, on ne pouvait pas laisser sans récompense une production, fruit de longues et pénibles recherches, et qui, revue et retouchée, acquerra assez d'importance pour mériter d'être livrée à l'impression comme un ouvrage très consciencieux.

— Les conclusions de ce rapport ayant été approuvées par la Société, M. le Président a décacheté, en séance particulière, les billets contenant les noms de MM. les Concurrents, et l'on a su que les auteurs des mémoires, suivant l'ordre d'inscription, étaient, du n° 1, M. E. M. Masse, Propriétaire, à La Ciotat; du n° 2, M. Feraud-Giraud, Avocat, à Marseille, et du n° 3, M. Jn-Bte-F. Porte, Propriétaire, à Aix.

Outre les prix pour la solution de questions mises au concours, la Société de statistique de Marseille avait promis des récompenses à ceux de ses membres honoraires et correspondants, ainsi qu'aux personnes qui lui sont étrangères, dont elle aurait reçu des travaux de statistique plus ou moins intéressants. Depuis 1836, elle a décerné *quarante trois* médailles d'or, de vermeil, d'argent de bronze et *dix-huit* mentions honorables, y comprises celles accordées à Messieurs les industriels, mais sans compter celles dont la distribution doit se faire en ce jour solennel, et dans l'ordre suivant:

1° Une médaille de vermeil à M. Jules Julliany, membre correspondant, à Paris, à qui vous deviez ce témoignage d'estime, non seulement parce qu'il vous a fait hommage de son *Essai sur le Commerce de Marseille* et d'un grand nombre d'excellents tableaux manuscrits de statistique commerciale, mais encore pour reconnaître les services qu'il a rendus à la Compagnie, pendant tout le temps qu'il en a été membre actif.

2° Une médaille de vermeil aussi à M. A. Moreau de Jonnès, membre correspondant, à Paris, qui, ayant reçu une médaille d'argent en 1840, s'est depuis acquis de nouveaux droits à vos suffrages, par l'envoi de documents précieux parmi lesquels vous avez remarqué principalement ses recherches statistiques sur l'esclavage colonial et sur les moyens de le supprimer.

3° Une médaille d'argent à M. Adrien Balbi, membre correspondant à Milan. Il vous a fait parvenir une grande série de travaux qui ont trait à la Statistique universelle et à divers sujets de Statistique spéciale; travaux qui sont, tous, d'une utilité incontestable et dont plusieurs sont de nature à exciter à un haut degré la curiosité publique.

4° Une médaille d'argent à M. de Segur Dupeyron, membre correspondant, à Paris, qui vous a donné une grande idée de ses connaissances et de son esprit d'investigation par ses recherches statistiques (1) sur les épidémies de peste qui ont ravagé le monde pendant plusieurs siècles, et par des fragments d'une histoire, non encore achevée, du commerce et de l'industrie de la France. Ces fragments ont été, à vos yeux, assez palpitants d'intérêt, au point de vue statistique, pour vous avoir fait désirer vivement la publication complète d'un aussi bel ouvrage.

Une médaille de bronze à chacune des personnes ci-après :

1° A M. Jacques Cevasco, membre correspondant, à Gènes, auteur de la Statistique de cette ville; travail qui, sans être parfait sur tous les points, a évidemment exigé beaucoup de recherches.

2° A M. Guillory aîné (Pierre C.), membre correspondant, à Angers. Il vous a adressé quelques documents de statistique industrielle qui lui sont propres et vous a fait don de la collection du journal de la Société industrielle de Maine-et-Loire, dans lequel se trouvent d'intéressants articles de statistique se rattachant à l'agriculture et à l'économie politique.

3° A M. Victor Mercier, membre correspondant, à Paris. Il a soumis à votre jugement plusieurs tableaux statisti-

(1) C'est d'après ce travail que le gouvernement a apporté de notables améliorations dans le régime sanitaire.

ques dont l'un très étendu, est relatif à la Statistique géné-de la France et de ses colonies ; l'autre présente une échelle de comparaison sous le rapport du produit en argent des terres labourables pour les 86 départements français; un 3me enfin a également pour sujet une échelle de comparaison analogue indiquant le nombre de fabriques, usines et manufactures que possède chaque département.

4° A M. Achille Penot, membre correspondant, à Mulhouse. Vous avez applaudi au travail qu'il vous a communiqué, sous ce titre: *Recherches statistiques sur la ville de Mulhouse.*

Enfin, cinq mentions honorables ainsi reparties:

1° A M. le docteur M. Borchard, membre correspondant, à Bordeaux, dont vous avez goûté plusieurs rapports sur des sujets de statistique industrielle.

2° A M. Capplet, membre correspondant, à Elbeuf, qui vous a fait part de quelques bonnes annotations sur le système pénitentiaire et sur des institutions humanitaires de plusieurs pays.

3° à M. le professeur Ehrmann, membre correspondant, à Strasbourg. Vous avez été très satisfaits de ses tableaux statistiques, dont il vous a transmis la collection, concernant l'Ecole départementale d'accouchement du Bas-Rhin.

4° à M. Gueymard Emile, membre correspondant, à Grenoble, qui, par divers envois, a fait preuve de connaissances profondes en Statistique agricole et industrielle.

5° à M. P. Ulloa, membre correspondant, à Trapani, à qui vous avez décerné, en 1836, une médaille de bronze et qui, depuis, vous a fait l'envoi de discours lumineux sur la Statistique judiciaire.

Il nous reste à parler de diverses industries que vous avez examinées pour reconnaître les services qu'elles ont rendus ou peuvent encore rendre à Marseille et dans le département des Bouches-du-Rhône. Elles sont au nombre

de sept. Mais l'examen de l'une d'elles a été renvoyé, par défaut de titres suffisants, à une époque ultérieure.

Il résulte de l'appréciation des six autres industries, qu'elles vous ont paru toutes dignes d'être recommandées par des marques authentiques de votre sympathie. En conséquence, il a été voté :

1° à MM. Armand et Michel, de Marseille, concessionnaires des mines de lignite au Rocher bleu de Belcodène, une médaille de Vermeil, pour avoir, les premiers, dans le département des Bouches-du-Rhône, appliqué un grand système d'exploitation aux couches de lignite, et en important dans cette vue une machine à vapeur, au moyen de laquelle ils ont commencé une vaste galerie d'écoulement, sans recourir comme précédemment aux bras seuls des ouvriers et sans qu'ils aient eu à diminuer le nombre et le salaire de ceux-ci. Du reste, cette galerie, comparable aux plus beaux travaux de notre canal et du chemin de fer de Marseille à Avignon, a mis à découvert bien des sources qui pourront être utiles à l'irrigation. Ainsi donc, MM. Armand et Michel ont créé un établissement utile à l'humanité et offrant encore le double avantage d'accroître le bien être matériel du pays par le numéraire qu'il y met en circulation, et de servir d'exemple et d'encouragement pour d'autres entreprises semblables.

2° à MM. Boisselot et Fils, facteurs de pianos, une médaille de Vermeil, pour le remarquable développement qu'ils ont donné à leur manufacture depuis 1836, époque à laquelle la Société de Statistique de Marseille leur décerna une médaille d'argent en reconnaissance de ce qu'ils avaient introduit dans notre Cité une branche d'industrie dont aujourd'hui l'importance est devenue considérable. Elle est telle que la concurrence faite par la manufacture de MM. Boisselot, aux pianos anglais et allemands sur tous les marchés, ne tend à rien moins qu'à doter Marseille de

la fourniture exclusive des pianos dans toute la méditerranée.

Il a été voté, en outre, une médaille de bronze :

1° à M. Alfred Dussard qui a introduit, à Marseille, la galvanisation du fer ; découverte dont l'utilité est bien reconnue, notamment par ceux qui en ont étudié et suivi les progrès.

2° à M. Jh. Constantin, inventeur de procédés simples et faciles pour une nouvelle fabrication du pain et de l'amidon, laquelle offre des avantages qui méritaient un encouragement.

3° à M. Frédéric Fournier, à qui notre ville est redevable de la première fabrique qu'elle ait possédée, de bougies stéariques dites de l'Étoile, et qui a eu l'idée, et l'a réalisée, d'employer les substances oléagineuses, résidu de cette fabrication, à la confection d'un savon, nouvelle branche d'industrie qui a acquis insensiblement beaucoup d'extension, au point qu'elle rivalise maintenant d'importance avec la fabrication des bougies de l'étoile.

4° à MM. Lyons et Auric fils, inventeurs d'une mosaïque en briqueterie dont la fabrication, dans notre Cité, n'a lieu, il est vrai, que depuis un an, mais qui déjà est en voie de prospérité et parait devoir exercer une salutaire influence sur la France en général et Marseille en particulier, par sa tendance à dégrever l'une et l'autre du tribut considérable que nous payons à l'étranger pour les marbres qu'il nous fournit, etc.

Tel est, MM., notre exposé. Quoique très étendu, il ne fait néanmoins ressortir que jusques à un certain point le nombre et la valeur de vos actes. Et pouvait il en être autrement? Aurions nous eu assez d'espace pour aborder dans quelques détails ce que vous avez entrepris et réalisé pendant une série de quatre années? Au reste, l'extrait de vos séances, consigné dans vos publications, atteste, en résu-

mé, que la Société de Statistique de Marseille est l'une des Sociétés les plus laborieuses; qu'elle concourt chaque jour davantage à répandre parmi les antagonistes même de la Statistique, le goût de cette science également indispensable aux gouvernants et aux administrés. Aussi, Messieurs, tandis que la mort frappe impitoyablement dans vos rangs, de nouveaux statisticiens se présentent avec empressement pour s'associer à votre collaboration. Il s'ensuit plus d'activité dans la marche de vos travaux, et sans doute qu'imbus, comme vous l'êtes, de leur utilité, vous redoublerez de zèle, s'il est possible, pour en accroître l'importance.

La vie est si courte, MM., que pour peu que nous cherchions à rendre service à nos semblables, nous ne devons nous reposer qu'en variant nos recherches pour ne pas fatiguer notre attention. Oui, soyons à l'œuvre sans relache. Qu'importe que nos efforts ne soient pas toujours appréciés. La plus douce récompense n'est-elle pas dans le témoignage de notre conscience, dans la satisfaction d'avoir participé au bonheur général, et dans l'idée consolante qu'après nous il puisse être avoué qu'en ce monde où nous aurons eu à peine le temps de nous reconnaître, nous n'aurons pas moins laissé, comme hommes de bien, des traces de notre passage?

— Bien que M. le Secrétaire eut déjà donné une notice nécrologique sur M. de Maisonneuve, cependant une biographie plus étendue de ce membre honoraire si regretté, ne pouvait qu'être tracée à la satisfation générale, et c'est M. A. Chambon qui s'est chargé de ce devoir. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire ses propres paroles :

« La mort a frappé naguère dans la force de l'âge, et au plus haut des emplois administratifs, un collègue que vous étiez accoutumés à voir au milieu de vous »

« Il est difficile, je le sais, de parler des hommes qui ne font que de s'éteindre. Il est dangereux quelquefois de vouloir précipiter un jugement. Tous les faits, tous les actes d'une vie ne peuvent être facilement connus et approfondis, et la vérité, ce fruit de toutes nos recherches, ne peut pas être toujours irrévocablement proclamée, alors que le tombeau vient à peine de se fermer. »

« Mais il serait pénible et injuste de laisser passer une réunion publique sans parler de M. de Maisonneuve, sans payer à sa mémoire un tribut d'éloges et d'hommages, et s'il ne nous est pas donné aujourd'hui de pouvoir vous faire connaître en détail toute sa vie administrative, nous espérons, cependant, en dire assez sur l'homme public, dans un aperçu général de ses actes et des fonctions qu'il a remplies, pour augmenter les regrets qu'a fait naître sa fin prématurée. Quant à l'homme privé, vous l'aviez apprécié et ses amis le pleureront encore longtemps. »

«C'était à l'honorable M. P.M.Roux, notre Secrétaire perpétuel, qu'appartenait la tâche que je m'impose aujourd'hui; il a voulu me laisser l'honneur de la remplir; je lui en témoigne ici toute ma reconnaissance. »

« M. Marie Maximilien Magnier de Maisonneuve est né à Strasbourg, le 25 mars 1797. Son père, Directeur des douanes, le destina à cette administration et dirigea dans ce sens ses premières études. »

« Nous avons peu de renseignements sur son enfance, nous savons seulement qu'il fit ses études au collége de Strasbourg, qu'un caractère vif et résolu se révélait en lui, un esprit actif et entreprenant, comme on l'est souvent à cet âge, le fesait distinguer de ses compagnons. C'était comme le germe de ses succès futurs et de cette ambition légitime, résultat de la conscience qu'on a de ses propres forces. »

«Ayant à peine 20 ans, il fut chargé, bien qu'il n'en eut pas

le grade, des fonctions de premier Commis de la direction des douanes à la Rochelle, où son père venait d'être nommé directeur. Il s'acquitta de cette tâche avec un zèle et un talent remarquables. »

« La carrière administrative s'ouvrit devant lui sous les plus brillants auspices, cependant il ne put être maintenu dans son emploi où son grade et son âge ne l'appelaient pas; il fut obligé de suivre la hiérarchie des bureaux. »

« Dans l'espace de trois années, il parvint au grade de sous inspecteur à Paimbœuf; il passa ensuite sur la frontière Suisse où il fut bientôt promu à celui d'inspecteur à Saint Claude. La gestion de cette division fort importante à cause de la fraude considérable que l'on y fesait alors, lui donna l'occasion de se faire remarquer. M. Moroge, Inspecteur général des douanes, l'eût bientôt apprécié, et ne tarda pas à le faire entrer à l'administration centrale. Plus tard l'arrondissement de St-Claude où il avait su se concilier l'affection de tous, voulut le choisir pour député »

« Au commencement de 1830, il fut nommé inspecteur général adjoint des douanes, mais ces emplois furent bientôt supprimés par suite de la réorganisation de cette administration. Le ministre qui reconnut en lui un homme utile, le chargea d'une mission fort importante, et l'envoya organiser les administrations financières en Algérie en qualité d'inspecteur général des finances. »

« Singulière prédestination des familles, dit M. de « Champlieux, dans une notice nécrologique qu'il fit sur « M. de Maisonneuve, à l'époque de sa mort ; sous Louis « XV, le roi de Prusse désire établir dans ses états un sys- « tème d'impôts analogue à celui de France; il demande « un homme du métier dont les conseils puissent secon- « der les opérations de son ministère, et cette mission « de confiance est attribuée au grand père de M. de Mai- « sonneuve. En 1802, les départements de la rive gauche

« du Rhin venaient d'être réunis à la France, et il s'agissait « de reporter nos lignes de douanes sur cette frontière, « le père de Maisonneuve en est chargé. Enfin, en 1834, « c'est à lui qu'il appartient de continuer l'œuvre de ses « pères sur cette terre d'Afrique que nos armes ont con- « quise. »

« Il s'acquitta encore de cette tâche en organisateur intelligent et ferme, mais les fatigues inévitables de ce nouvel emploi altérèrent profondément sa santé; sa vue s'affaiblit; il eut le malheur de perdre un œil, il demanda alors de rentrer en France et obtint la place de Directeur des douanes à Marseille, en avril 1835. Il fut accueilli dans notre ville avec la faveur que lui méritaient ses travaux antérieurs, avec cette bienveillance dont nous entourons tous les administrateurs qui ont été utiles, et se sont dévoués à une colonie qui est à notre porte, et qui semble tenir à notre territoire tant nos intérêts commerciaux et maritimes y sont nombreux et importants, avec cette affection que tous les honnêtes gens portent à un homme qui a bien mérité du pays et lui a largement payé sa dette. »

«Nous devons le dire ici avec une douce satisfaction, M. de Maisonneuve réalisa à Marseille tout ce que ses antécédents promettaient; il y apporta un esprit d'ordre et de conciliation remarquables, il sut apprécier les services de tous et rendre à chacun ce qu'il méritait, et c'est un éloge à lui faire que dans ces temps où l'on se ressentait encore un peu d'une grande commotion, il sut tenir la balance avec justice, et rechercher toujours le mérite consciencieux. »

« M. de Maisonneuve introduisit d'importantes réformes dans les bureaux de la douane de Marseille, la plus considérable de la France. Il y eut des mutations dans le personnel, mais tout se fit avec ordre et sans secousse, et dans une mission sinon plus difficile, du moins plus délicate que celle qu'il venait de remplir en Algérie, il sut se concilier

la bienveillance de presque tous les employés, et la faveur du gouvernement. Ce zèle à toute épreuve, cet esprit d'à-propos et de conciliation, furent approuvés à Paris et ne servirent pas peu à son avancement. Il trouva toute réalisée une mesure à laquelle peut-être il n'eut pas donné son approbation, et sur laquelle les opinions sont encore partagées. C'est la concentration de tous les employés du service actif dans un local spécial. Cette concentration, mélange d'individus de sexes différents, porte en elle son vice radical. Proposée depuis longtemps, puisque l'offre d'un établissement sur les quais avait été faite, elle n'avait pas eu l'assentiment des précédents directeurs, et n'avait été entreprise que par le prédécesseur direct de M. de Maisonneuve. Elle a entr'autres avantages ceux de régulariser cette partie du service, et de fournir si les circonstances l'exigeaient un corps tout réuni qui, composé en grande partie de pères de famille, pourrait être d'une grande utilité. Avant que les loyers eussent acquis la valeur qu'ils ont aujourd'hui, il aurait paru peu juste d'obliger le douanier à une résidence fixe et à lui en faire payer le loyer à un prix assez élevé. La prospérité de Marseille s'est chargée sur ce point de la justification de cette mesure, quoique l'éloignement de la caserne ait été l'objet de réclamations de la part de ceux qui oublient qu'une hygiene bien entendue, et le haut prix des terrains ordonnaient impérieusement cette position excentrique. »

«M. de Maisonneuve connaissait à fond les intérêts de notre localité; il avait fait une étude de ses réglements spéciaux, qui, jointe à la connaissance qu'il avait acquise de la législation générale, lui servit à y introduire un grand nombre d'améliorations »

« Tel on l'a vu poursuivre lui même les contrebandiers sur la frontière Suisse avec un zèle infatigable, tel nous l'avons vu dans la direction des douanes de Marseille, tra-

vailler dans son cabinet depuis six heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Il payait toujours de sa personne, et montrait à ses employés que tout travail était possible dès l'instant qu'il pouvait l'exécuter lui même. Nos intérêts commerciaux le préoccupèrent toujours; il fut l'un des fondateurs et l'un des régents de notre banque, et fit partie de notre intendance Sanitaire; il donna l'exemple d'une grande fermeté d'âme pendant les deux invasions du choléra, en 1835 et 1837; et à l'époque de cette dernière, il quitta Paris où il était en congé pour se rendre immédiatement à son poste. »

«En juin 1838, M. de Maisonneuve nous fut enlevé; il passa à l'administration centrale en qualité de sous-Directeur et membre du Conseil. L'année suivante, il fut nommé Directeur du Commerce extérieur au ministère du Commerce, en remplacement de M. David. « Dans cet emploi il pré-
« para, dit M. de Champlieux, par des conférences avec
« les ministres étrangers, plusieurs traités de commerce.
« C'est dans cette position qu'il obtint successivement, le
« titre de Maître des requètes, puis celui de Conseiller d'E-
« tat en service extraordinaire et qu'il joignit à la Croix
« d'officier de la légion d'honneur, celle de Commandeur
« de l'ordre de Danebrog, et celle de Léopold de Bel-
« gique. »

«Mais ses succès ne devaient pas se borner là, les électeurs de Strasbourg lui offrirent leurs suffrages, il les accepta et fut élu député du Bas-Rhin. Il siégea à la chambre parmi les conservateurs et malgré l'opposition qui s'était signalée dans la ville de Strasbourg, il fut réélu sans qu'il se fut présenté de concurrent à sa candidature. »

«La dernière tâche qu'eut à remplir M. de Maisonneuve, fut l'emploi élevé de Directeur général des contributions directes. Il travaillait depuis un an à l'étude de son nouveau service ; son activité ne lui laissait aucun repos ; il

s'occupait en même temps de la révision de l'ancienne loi des patentes, de recherches sur la fortune publique ; il fesait partie de la commission des chemins de fer. Mais il ne put soutenir le poids de tant de travaux accumulés, il succomba à la suite d'une maladie aiguë dans les bras de sa famille, et consolé par des sentiments religieux que lui avait inspirés une mère dont on citait l'esprit et les vertus. Il avait à peine 47 ans. »

«M. de Maisonneuve est mort à un âge où il pouvait encore rendre de grands services à son pays. Nous l'avons vu, en moins de 30 ans, s'élever des places les plus modestes aux emplois les plus élevés de l'Administration. Il possédait des connaissances étendues; c'était un homme d'un travail consciencieux et d'un sens droit ; il avait des idées justes en administration et en comptabilité; il était, suivant l'expression vulgaire, un travailleur. Réfléchi par fois comme un homme du Nord, il était parfois vif et passionné comme un homme du midi. Il avait une certaine facilité d'élocution. Cependant il retouchait toujours ce qu'il avait écrit. Ne pourrait on pas lui appliquer ces paroles d'un économiste moderne? « On ne peut devenir un *homme supérieur* « à volonté; mais au point où nous sommes parvenus, il « n'est personne qui ne puisse accroitre considérablement « sa capacité. Que faut il pour cela ? De bons livres et de « la réflexion. La lecture nous rend maitres de l'expé- « rience et des découvertes du passé, et la reflexion nous « apprend l'usage qu'il en faut faire. »

« Il est l'auteur d'un grand nombre d'arrêts et de circulaires qui régissent l'administration des douanes, c'est lui qui a donné l'idée des états de mouvement du cabotage, et d'une foule d'états statistiques dont on ne peut nier l'utilité et l'importance. »

« Maisonneuve aimait à recevoir, et le faisait avec une élégance et une urbanité recherchées; il avait à Marseille peu

nais de bons amis; il était lui même un protecteur zélé ; il était juste mais sévère vis-à-vis de ses inférieurs, et dans ses rapports avec ses supérieurs , il déployait ce zèle et cette nature de talent qui font toujours parvenir. On l'accusait d'être un peu trop novateur , il est certain que de trop fréquents changements nuisent au service. Son cœur était bon , il saisissait avec empressement l'occasion de faire le bien ; il en a donné une preuve en s'associant à l'œuvre philantropique de la Caisse d'Epargne dont il devint un des plus zélés administrateurs, et où j'ai été à même de le connaître. Il aimait la science; il voulut partager les travaux de la Société de Statistique et vous l'admîtes dans son sein. Nous avons de lui des recherches et des observations sur les divers produits de l'industrie et il fournissait régulièrement à la Société des tableaux statistiques sur l'administration des douanes. Lorsqu'il quitta Marseille , vous lui conférâtes le titre de membre honoraire, c'était justice et c'était la dernière relation que la Société devait avoir avec cet administrateur dont je viens d'essayer de vous tracer le portrait. »

« Les Sociétés ne s'éteignent pas comme les membres qui en font partie; la Société de Statistique conservera longtemps le souvenir de M. de Maisonneuve. Il est peu d'hommes qui aient si bien employé leur temps, qui aient fait tant de choses utiles en si peu d'années, qui laissent après eux une mémoire aussi regrettable, et qu'on eut désiré de voir longtemps encore remplir les emplois dont ils étaient si dignes.»

— M. Ricard a été appelé ensuite à lire une Notice sur une ancienne chronique relative à la fondation de l'ermitage de Notre Dame des Anges. Cette notice est remarquable en ce que parmi le grand nombre de chartes, titres et diplômes conservés aux archives du département des Bouches-du-Rhône, et dont plusieurs remontent au 10me

siècle, c'est le seul document rédigé en forme de chronique et dans un style dont la simplicité correspond aux temps où il parait avoir été écrit. Il ne porte aucune date précise, mais en se fondant sur la tradition locale, la *Statistique des Bouches-du-Rhône* nous apprend que les faits concernant l'ermitage dont il s'agit, eurent lieu en 1220. Or, la tradition se trouve d'accord avec la chronique dont M. Ricard nous a donné connaissance.

M. Ricard devait s'attendre qu'il ferait plaisir à ses Collègues ainsi qu'à l'auditoire éclairé, par la communication d'une pièce historique inconnue jusqu'à présent et qui confirme pleinement un fait d'histoire contenu dans la Statistique de notre département, ouvrage publié par le comte de Villeneuve et pour la continuation duquel on n'ignore pas que la Société de Statistique de Marseille a été principalement fondée.

— A la lecture de M. Ricard en a succédé une dont le sujet était bien digne de captiver l'attention des Marseillais : M Audouard a traité *de la Statistique dans ses rapports avec le Commerce et l'Industrie.* Après avoir parlé de la Statistique comme d'une science qui compte aujourd'hui beaucoup de partisans, en ce qu'elle jette un grand jour sur toutes les autres sciences; après avoir fait sentir que notre époque est avide de connaissances positives, de constater les faits actuels, autant que ceux du passé, afin de préserver l'avenir d'erreurs et de mécomptes, l'orateur a fait l'éloge des ouvrages spéciaux où le fait et le chiffre se lient, s'éclairent et s'expliquent mutuellement. Il a loué surtout *l'Essai sur le Commerce de Marseille*, par l'un de nos savants collègues, M. Jules Julliany, et a cité à propos ce qui se passe en Angleterre où l'on ne se contente pas seulement de recueillir des faits isolés, mais où, sous l'influence du gouvernement, existe un centre commun de statistique, le *Board of trade*, qui a valu à cette nation des

avantages immenses, notamment celui de devancer tous les autres peuples dans les développements des opérations industrielles et commerciales. C'est à grands traits, mais d'une manière satisfaisante, que M. Audouard a essayé de remplir sa tache ; il n'a pas eu peine à porter la conviction dans l'esprit de ses auditeurs qui ont donné des signes d'approbation aux différentes raisons qu'il a fait valoir, mais particulièrement lorsqu'il a dit: « Maintenant « figurez vous, Messieurs, s'il est possible, l'élan aggran- « di que recevront le Commerce et l'Industrie, quand la « Statistique aura, dans leurs vastes domaines, porté par- « tout ses regards investigateurs; quand le compte rendu « du monde entier pourra être complètement dressé. Une « précision mathématique présidera aux nobles et impor- « tantes opérations de l'homme dans l'échange des mar- « chandises, et dans les transactions des merveilles de « son industrie. Plus rien d'aventuré ; plus rien d'obscur; « la lumière sera partout et la face du monde industriel « et commercial sera renouvelée !..... »

Toutes ces lectures écoutées avec beaucoup d'attention ont été couvertes de longs applaudissements.

— M. le Président a proclamé dans l'ordre suivant les noms des personnes qui ont obtenu des récompenses.

CONCOURS DE 1844.

Médaille de vermeil : M. Porte (Jn.-Bte-François), auteur d'un mémoire sur la Statistique de Berre et de son terroir.

Médaille de bronze : M. Masse (Etienne-Michel), auteur d'un mémoire sur la Statistique de la commune d'Aubagne.

Mention honorable : M. Feraud-Giraud, auteur d'un mémoire sur la justice criminelle dans le département des Bouches-du-Rhône, de 1829 à 1839.

MÉDAILLES ET MENTIONS HONORABLES POUR DOCUMENTS STATISTIQUES.

1° *Médailles de vermeil.*

Noms	Titres à l'obtention.
JULES JULLIANY, Négociant, etc., à Paris.	Statistique du commerce et de l'industrie de Marseille.
MOREAU DE JONNÈS (A.), Chef du bureau de la Statistique générale de France, au ministère de l'Agriculture et du commerce.	Travaux de statistique générale et recherches statistiques sur l'esclavage colonial.

2° *Médailles d'argent.*

ADRIEN-BALBI, (le Chevalier), Professeur de physique, géographie etc., à Milan.	Travaux de Statistique universelle et de statistique spéciale.
DESSEGUR-DUPEYRON, Inspecteur général des Lazarets de France, à Paris.	Recherches statistiques sur les épidémies de peste et sur le commerce et l'Industrie de la France.

3° *Médailles de bronze.*

CEVASCO (Jacques), Trésorier du magistrat de santé de Gênes.	Auteur de la Statistique de Gênes.
GUILLORY ainé (Pierre C.) Président de la Société industrielle d'Angers.	Travaux de Statistique agricole et industrielle, etc.,
MERCIER (Victor-Alexandre), Rédacteur au ministère de l'intérieur, à Paris.	Tableaux statistiques de la France et de ses Colonies, etc.
PENOT (Achille) Professeur de chimie, à Mulhouse.	Recherches statistiques sur la ville de Mulhouse.

4° *Mentions honorables.*

CAPPLET (Amédée); Ancien Manufacturier, à Elbeuf.	Documents statistiques sur le système pénitentiaire et sur des institutions de bienfaisance.

BORCHARD (Marc), Docteur en médecine, à Bordeaux.	Rapport sur des sujets de Statistique industrielle.
EHRMANN (Charles-Henry), Professeur d'anatomie à la faculté de médecine de Strasbourg.	Tableaux statistiques de l'école d'accouchement du département du Bas-Rhin.
GUEYMARD (Emile), Ingénieur des mines, etc., à Grenoble.	Travaux de Statistique agricole et industrielle.
ULLOA (le chevalier Pierre), Juge au tribunal civil, à Trapani.	Discours sur la Statistique judiciaire.

MÉDAILLES ACCORDÉES A DES INDUSTRIELS.

1° *Médailles de vermeil.*

ARMAND et MICHEL, concessionnaires des mines de lignite au Rocher bleu de Belcodène.	Améliorations dans l'exploitation des mines, etc.
BOISSELOT et Fils, Facteurs de pianos, à Marseille.	Manufacture en grand et perfectionnement très importants des pianos.

2° *Médailles de bronze.*

ALFRED DUSSARD, Fabricant, à Marseille.	Introduction à Marseille de la galvanisation du fer.
CONSTANTIN (Joseph), fabricant à Marseille.	Nouvelle fabrication du pain et de l'amidon
FOURNIER (Frédéric), Fabricant, à Marseille.	Importation à Marseille de la fabrication des bougies de Stéarine, etc.
LYONS et AURIC fils, fabricants à Marseille.	Invention d'une mosaïque en briqueterie, etc.

— La Séance a été terminée par la lecture du programme suivant des prix proposés par la Société.

La Société *promet de nouveau de décerner, s'il y a lieu, dans sa séance publique de* 1846, *quatre Prix aux Auteurs des meilleurs travaux statistiques relatifs à l'un des Cantons, ou à l'une des Communes du département des Bouches-du-Rhône.*

Les concurrents pourront, à leur gré, présenter la Statistique générale ou l'une des branches principales de cette science, comme, par exemple, le Commerce et l'Industrie, l'Agriculture, tout ce qui a trait aux sciences physiques et naturelles, etc. Toutefois, la Société désire qu'ils s'attachent de préférence à présenter la Statistique complète d'un Canton ou d'une commune.

Il s'agit donc: 1° De tout sujet de *Statistique spéciale*, telle que la Statistique judiciaire, celle médicale, celle industrielle, etc., d'une Commune, d'un Canton ou même du Département des Bouches-du-Rhône, et, dans ce cas, on n'exposerait pas seulement les faits concernant chaque espèce de Statistique, mais on aurait soin d'établir, entre ces faits et ceux analogues de quelques années antérieures, une comparaison, et d'en tirer d'utiles inductions.

2° De la *Statistique complète d'un Canton ou d'une Commune*, et alors il faudrait signaler tous les faits relatifs au lieu qui serait décrit, sous le point de vue physique, comme sous celui de la description du pays, de l'état social, de l'état civil, des administrations civiles, de l'armée, de la justice, des finances, de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et de fabrique, du commerce, de la navigation, des communications, etc. Du reste, la Société verrait avec plaisir que MM. les concurrents se conformassent au plan systématique de recherches qu'elle a adopté et inséré dans le Répertoire de ses travaux, tom. VI. On pourrait même en prendre connaissance chez M. le Secrétaire de la Société.

Les mémoires seront classés d'après leur importance et leur mérite.

Les Prix seront :

Une médaille d'or de la valeur de 400 francs ;

Une médaille de vermeil ;

Une médaille d'argent ;

Une médaille de bronze.

Les mémoires seront adressés, francs de port, avant le 31 décembre 1845, terme de rigueur, à M. le docteur P. M. Roux, Secrétaire perpétuel de la Société, rue des Petits-Pères, 15.

Les Auteurs y joindront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages adressés resteront déposés dans les archives de la Société. Les Auteurs pourront en faire prendre copie.

Les Membres actifs de la Société sont seuls exclus du concours.

— La Société accordera, en outre, des Médailles d'encouragement aux meilleurs travaux de Statistique générale, ou de statistique particulière au département des Bouches-du-Rhône, qui auront été envoyés par les Membres honoraires ou correspondants, et même par des personnes étrangères à la Société.

La Société, dans sa prochaine séance publique, décernera des médailles d'honneur et d'encouragement aux personnes qui auront introduit, soit à Marseille, soit dans le département, quelque nouveau genre d'industrie, ou qui auront perfectionné l'une des industries déjà existantes.

Messieurs les industriels qui désireront concourir pour ces médailles, devront adresser leur demande, avant le 31 mai 1846, terme de rigueur, à M. le Secrétaire perpétuel de la Société.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

Au 31 décembre 1844.

La Société de statistique de Marseille se compose de Membres honoraires, de Membres actifs et de Membres correspondants. Elle a, en outre, un Conseil d'administration composé de tous les fonctionnaires, pris parmi les Membres actifs.

Conseil d'Administration pour l'année 1845.

MM. Miège, O. ✠, Président; Dieuset, ✠, Vice-Président; P.-M. Roux, Secrétaire perpétuel; Toulouzan, Vice-Secrétaire; Feautrier, Annotateur de la première classe; A. Chambon, Annotateur de la deuxième classe; Guindon, Annotateur de la troisième classe; Monfray, Conservateur; Beuf, Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

Président d'honneur, S. A. R. le Prince de JOINVILLE. (*Nommé membre honoraire, en* 1831, *devenu Président d'honneur le* 3 *août* 1843)

26 *avril* 1827.

MM. ROSTAND (Alexis), O. ✻, Président de la Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, Membre du Conseil-général de ce département, Boulevard du Muy, 47.

3 *mai* 1827.

Le marquis de MONTGRAND, O. ✻, Chevalier de l'ordre Constantinien des Deux-Siciles, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts et honoraire de la Société royale de médecine de Marseille, à St.-Menet.

REGUIS (Jean-François-Fortuné), O. ✻, Président du tribunal civil de 1re instance, Membre de l'Académie royale des sciences et honoraire de la Société royale de médecine de Marseille, rue Chemin-neuf de la Magdelaine, 46.

7 *juin* 1827.

AUBERT, Directeur du Musée et Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, Boulevard des Parisiens, 60.

LAUTARD, ✻, Docteur en médecine, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, etc. de Marseille, (classe des sciences), et Membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Grignan, 16.

2 *novembre* 1830.

Le Baron DUPIN (Charles), C. ✻, Député et membre de l'institut royal de France, rue de l'Université, à Paris.

5 *mai* 1831.

MM. REYNARD, O. ✠, Maire de Marseille, Député des Bouches-du-Rhône, Membre du Conseil-Général de ce département, etc., allées de Meilhan, 7.

19 *décembre* 1833.

Max. CONSOLAT, O, ✠, ex-Maire de la ville de Marseille, etc., boulevard Longchamp, 24.

9 *janvier* 1834.

MIGNET, ✠, Conseiller d'état, Directeur-Archiviste au Ministère des affaires étrangères, etc., à Paris.

4 *septembre* 1834.

MOREAU (César), de Marseille, ✠, Fondateur de la Société française de statistique universelle, et de l'Académie de l'Industrie française, membre d'autres sociétés savantes, à Paris. *(Nommé correspondant, en* 1830, *devenu membre honoraire).*

4 *décembre* 1834.

LAURENCE (Jean), ✠, Membre de la Chambre des Députés, Directeur-général des contributions directes, etc., à Paris.

Le Baron TREZEL, ✠, Maréchal-de-camp, Chef d'état-major général de l'armée d'Afrique.

Le Baron de St.-JOSEPH, ✠, Maréchal-de-camp.

8 *septembre* 1836.

De la COSTE (A.), O ✠ Conseiller d'Etat, Préfet des Bouches-du-Rhône, etc., à l'hôtel de la Préfecture.

MERY (Louis), Bibliothécaire adjoint de la ville de Marseille, membre de l'académie royale des sciences, etc, de Marseille, Inspecteur des monuments historiques de Provence, correspondant de la Société des sciences du département du Var, etc., au local de la bibliothèque. *(Fondateur, devenu membre honoraire.)*

7 décembre 1837.

MM. SEBASTIANI (Vicomte Tiburce), O, ✠, Pair de France, Lieutenant-général, commandant la division militaire, à Paris.

DE MAZENOD (Charles-Joseph-Eugène), Evêque de Marseille, Commandeur de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, et honoraire de la Société royale de médecine de Marseille, à l'Evêché.

2 décembre 1841.

AGHARD (Jph.-François), Membre de plusieurs sociétés savantes, à Toulon. *(Fondateur, devenu membre honoraire.)*

13 janvier 1842.

DELORD (Baron) Pair de France, Lieutenant-général, Grand-Croix de la légion d'honneur, aide de camp du Roi, Chevalier de la couronne de fer d'Autriche, membre de plusieurs corps savants, à Paris. *(Correspondant, en* 1832, *devenu membre honoraire).*

7 mars 1844.

AUTRAN (Paul), Négociant, Membre du conseil municipal, de l'Académie de Marseille, de celle de Lyon, de la société géographique de Paris, etc., rue Venture, 23. *(Membre actif, en* 1836, *devenu membre honoraire.)*

GASSIER (Hyacinthe-Veran-Hippolite,) Docteur en médecine, titulaire de la Société royale de médecine de Marseille, Boulevard du Musée, 12. *(Membre actif, en* 1827, *devenu membre honoraire).*

MEMBRES ACTIFS.

15 mars 1827.

BEUF (Jean-François-Alban), Commis au bureau de la garantie des matières d'or et d'argent, mem-

bre de la Société de bienfaisance de Marseille, de la Société française de statistique universelle, etc., rue St-Ferréol, 48.

5 *avril* 1827.

MM. AUDOUARD (Antoine), Maitre de pension, Membre de plusieurs sociétés savantes, rue du Petit St-Giniez, 2.

GIMON (Joseph-Jean-Baptiste-Marius), Homme de lettres, Chef du bureau de l'état civil à Marseille, et arbitre du commerce, rue Beaumont, 22.

19 *avril* 1827.

NEGREL-FERAUD (François), Chef de division des finances et des travaux publics à la préfecture des Bouches-du-Rhône, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, etc., rue Nau, 9.

ROUX (Pierre-Martin), Docteur en médecine, membre de l'Académie royale des sciences, etc., de Marseille, ancien président de la Société royale de médecine et du Comité médical des dispensaires de Marseille, président de la section des sciences médicales de la 11me session et de la 12me session du Congrès scientifique de France, Vice-président de la 2me session du Congrès de Vignerons français, etc., rue des Petits-Pères, 15.

24 *juillet* 1827.

SAINT-FERRÉOL (Jean-Louis-Joseph), Liquidateur des Douanes, rue des Minimes, 32.

24 *janvier* 1828.

BOUIS (Jean-Jacques), Juge au tribunal civil de première instance de Marseille, rue des Princes, 20.

5 *février* 1829.

MONFRAY (Joseph-Marie-François-Simon), avocat, ex-secrétaire des sociétés d'instruction et d'émulation de la ville d'Aix, rue de la Prison, 17.

5 *mai* 1831.

MM. DE VILLENEUVE (Hipolyte-Benoit), ✠, Ingénieur des mines, membre de l'Académie de Marseille, des sociétés polytechnique, d'industrie, etc, de Paris, boulevard des Parisiens, 6.

11 *juillet* 1831.

MATHERON (Philippe-Pierre-Emile), Ingénieur civil, membre de l'Académie des sciences de Marseille et de plusieurs autres corps savants, etc., boulevard Chave, 51.

6 *octobre* 1831.

RICARD (Joseph-César-paul), Archiviste de la préfecture du département des Bouches-du-Rhône, boulevard Chave, 53.

3 *juillet* 1834.

BARTHELEMY (Christophe-Jérome), Conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Marseille, membre de l'Académie de Marseille et de plusieurs autres corps savants, boulevard du Musée, 29.

2 *octobre* 1834.

ABADIE (Pierre), Horloger-mécanicien, Vice-président de l'Athénée royal de Marseille, rue de la Canébière, 28.

DIEUSET (Jacques-Jean-Baptiste), ✠, ex-Directeur des contributions directes, président de l'Académie des sciences de Marseille, membre de la société d'agriculture d'Ajaccio, etc., boulevard Chave, 48.

4 *décembre* 1834.

LOUBON (Joseph-François-Laurent), ✠, Régent de la banque, adjoint de la mairie et président du comité communal d'instruction primaire de Marseille, correspondant de la société polytechnique, boulevard du Musée, 13 A.

18 *décembre* 1834.

MM. BARSOTTI (T.), Directeur de l'école spéciale gratuite de musique et de chant de la ville de Marseille, au Conservatoire.

D'EBELING (Alexandre), Conseiller de cour au service de S. M. l'empereur de Russie, Commandeur de l'ordre de St.-Stanislas, Chevalier des ordres de St-Vladimir et de Sainte-Anne, Consul-général de Russie, rue Mazade, 24.

FALLOT (Frédéric-Philippe-Gustave), Chef du bureau des livres à la Banque de Marseille et Chancelier du Consulat de Suède, etc., rue Perier, 16.

4 *août* 1836.

BRUNEL (René-Armand), ❋, Directeur de l'enregistrement et des domaines du département des Bouches-du-Rhône, membre de la Société française de statistique universelle, etc., rue Paradis, 103.

5 *octobre* 1836.

JACQUES (Louis), O, ❋, Chevalier de l'ordre royal de Gustave Wasa de Suède, Commissaire-général, chef du service de la marine royale, à Marseille, membre de diverses Sociétés savantes et agricoles, cours Bonaparte, 85.

22 *décembre* 1837.

FAURE-DURIF (Marie-François-Théodore), Préposé en chef de l'Octroi de Marseille, boulevard du Muy, 47.

7 *décembre* 1837.

FEAUTRIER (Jean), Archiviste de la mairie de Marseille, et Secrétaire du Comité communal d'instruction primaire, rue des Deux-Empereurs, 18.

MM. HUGUET (Simon-Théodore), ✠, Commissaire du Roi près la monnaie de Marseille, à l'Hôtel des monnaies, rue des Convalescents, 19.

1er *février* 1838.

BONNET (Jules), Juge de Paix, membre du Comice agricole de Marseille, rue Grignan, 88.

3 *mars* 1838.

TOCCHY (Esprit-Brutus), Chimiste manufacturier, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, correspondant de la Société asiatique de Paris, rue Senac, 44.

4 *octobre* 1839.

VALZ (Jean-Félix-Benjamin), ✠, Astronome, directeur de l'Observatoire royal de Marseille, membre de l'Institut et de plusieurs autres corps savants, rue Montée des Accoules, 27.

7 *mars* 1839.

VINTRAS (Alphonse-Alexandre), Inspecteur des postes pour le département des Bouches-du-Rhône, boulevard du Musée, 88.

8 *août* 1839.

DE MONTLUISANT (Charles-Laurent-Joseph), ✠, Ingénieur en chef, directeur des ponts-et-chaussées, membre du Comice agricole de Marseille, rue des Princes, 11.

31 *mai* 1840.

MIEGE (Dominique), O, ✠, Consul de première classe, chargé de la direction de l'agence du ministère des affaires étrangères, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, etc., marché des Capucins, 5.

GUINDON (François-Joseph), Sous-Archiviste de la mairie et Correspondant de l'Académie des sciences de Marseille, etc., rue Terrusse, 20.

MM. MOISSARD (Louis-Juste), ✠, Ingénieur de la marine royale, membre du Comité de direction du service des paquebots de la Méditerranée, rue Breteuil, 29.

RIVIERE LA SOUCHERE (Jules-Henri-Louis), ex-élève des Ecoles polytechnique et d'artillerie, Professeur de chimie, cours du Chapitre, 26.

1er *avril* 1841.

TOULOUZAN (Philippe-Auguste), Employé à la préfecture des Bouches-du-Rhône, rue Paradis, 158.

3 *novembre* 1842.

COSTE (Pascal), ✠, Architecte et professeur de dessin, membre de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Marseille, etc., rue de Rome, 32. *(Membre actif, en* 1824, *devenu correspondant, en* 1839, *redevenu membre actif.)*

ROUMIEU (Cyprien), Substitut du procureur du Roi, etc., rue Sénac, 52. *(Correspondant, en* 1836, *devenu membre actif.)*

2 *novembre* 1843.

AUBANEL (Honoré), Docteur en médecine, médecin en chef de l'Asile des Aliénés de Marseille.

7 *décembre* 1843.

ALLIBERT (Hypolite), Avocat, membre du Comité communal d'instruction primaire et du Comice agricole de Marseille, rue Thubaneau, 30.

ERMIRIO (le Chevalier), Consul général de Sardaigne et de Lucques, cours Bonaparte, 111.

MAGNONE, Docteur en droit, Vice Consul de Sardaigne membre de l'Association agricole de Turin, place de la porte de Rome, 8

1er *février* 1844.

CHAMBON (Adolphe-Barthelemy), commis principal à la caisse d'Épargne, rue de la Darce, 14.

9 *mai* 1844.

MM. HORNBOSTEL (Charles), Avocat, rue des Minimes, 28.

12 *décembre* 1844.

VIGUIER (Fs.), propriétaire, chevalier de l'Ordre de St-Maximilien de Bavière, correspondant de l'Institut et de plusieurs corps savants, place des Hommes, 7.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

13 *mai* 1827.

JULLIEN, ✻, de Paris, Directeur de la *Revue encyclopédique*, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

14 *juin* 1827.

BOSQ (Louis-Charles), Naturaliste, et son frère

BOSQ (P..-J), Antiquaire, corresp. des Académies des sciences de Marseille, d'Aix, de Toulon, à Auriol.

24 *juillet* 1827.

PIERQUIN de GEMBLOUX, Docteur en médecine, Inspecteur de l'Université de France, membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, à Bourges.

TAXIL, Docteur en médecine, Chirurgien en chef des hospices civils de Toulon, Professeur d'accouchement et membre de plusieurs Sociétés savantes, à Toulon.

TRASTOUR, O, ✻, Docteur en médecine, Chirurgien principal d'armée en retraite, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Marseille.

2 *août* 1827.

LIGNON, Pharmacien, membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, à Tarascon.

20 *décembre* 1827.

LAROCHE, Docteur en médecine, membre titulaire de la Société de médecine, etc., à Philadelphie.

20 *janvier* 1828.

MM. DECELLES (Albert), Propriétaire, à Hyères.

17 *février* 1828.

QUINQUIN, Propriétaire, à Avignon.

10 *avril* 1828.

SUEUR MERLIN (J.-S.), Sous-chef de division, chargé de la topographie et de la statistique de l'Administration des Douanes, à Caen (Calvados.)

1er *mai* 1828.

JOUINE (A.-B.-Etienne), Avocat et avoué près le Tribunal de première instance, etc., à Digne.

REINAUD (Joseph-Toussaint), ✠, Conservateur des manuscrits orientaux de la bibliothèque du Roi, membre de l'institut et du Conseil de la Société asiatique de Paris, correspondant de celles de la Grande-Bretagne et d'Irlande, de Calcutta, Madras, etc., à Paris.

1er *juillet* 1828.

ABRAHAM de Copenhague, Littérateur Danois, à Paris.

BALBI (Adrien), ancien Professeur de physique, etc., à Milan.

D'ASFELD, Auteur des *mémoires sur le Duc de* Richelieu, à Paris.

REIFFEMBERG (Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas, Baron de) Chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Liège.

TAILLANDIER, Avocat à la Cour de cassation, etc., à Paris.

7 *août* 1828.

BARBAROUX, Procureur-général, à l'île Bourbon.

FARNAUD (Pierre-Antoine), ✠, Licencié en droit, etc., à Gap.

5 *octobre* 1831.

MM. DE BLOSSEVILLE (Ernest), ancien Conseiller de préfecture du département de Seine-et-Oise, à Amfréville la Campagne près le Neuf-Bourg. (Eure.)

3 *novembre* 1831.

SAINTE-CROIX (Félix-Renouard, Marquis de) ✠, Homme de lettres, ancien Officier de cavalerie, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

DESMICHELS, ex-Recteur de l'Académie d'Aix.

FAMIN (César), ✠, Consul de France dans le royaume de Portugal, membre de la Société française de statistique universelle, etc., à Lisbonne.

JORRY, ✠, adjudant-général, membre de la Société française de statistique universelle, et de plusieurs sociétés philantropiques, à Paris.

5 *avril* 1832.

PENOT (Achille), Professeur de chimie, à Mulhouse.

6 *septembre* 1832.

BARBAROUX, ex-juge de paix, à Marseille. (*Fondateur, devenu membre correspondant.*)

PORTE (Jean-Baptiste-François), membre de l'Académie des sciences, d'agriculture, etc., de la ville d'Aix et de la Société philarmonique de Caen, etc., correspondant du ministère de l'instruction publique, pour les travaux historiques, à Aix.

LEVRAT-PERROTON, Docteur en médecine, médecin de l'Hospice de l'Antiquaille, membre correspondant de la Société royale de médecine de Marseille et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Lyon.

6 *décembre* 1832.

MAGLIARI (Pierre), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine de Naples, et membre de plusieurs autres corps savants, à Naples.

7 *Fevrier* 1833.

MM. DE SAMUEL CAGNAZZI (Luc), Archidiacre, membre de plusieurs académies, à Naples.

PETRONI (Richard), Abbé et Statisticien, chargé par le gouvernement de Naples de la Direction du récensement, etc., à Naples.

19 *Décembre* 1837.

ARMAND DECORMIS (Etienne-Athanase-Pierre), Médecin de l'hospice de Cotignac et des épidémies, Correspondant du Conseil de salubrité du département du Var, membre des sociétés de médecine de Marseille et de Montpellier, à Cotignac.

3 *Juillet* 1834.

BLONDEL (Auguste), Officier de gendarmerie, etc., à Ville-Franche (Aveyron.)

COMMIER (Auguste), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Ajaccio (Corse.)

7 *Août* 1834.

BOUCHER de CREVE-COEUR de PERTHES (Jacques), ✠, Directeur des Douanes, chevalier de l'Ordre de Malte, Président de la Société royale d'émulation, membre de plusieurs Académies françaises et étrangères, à Abbeville.

BOYER de FONSCOLOMBES, Naturaliste, membre de l'Académie d'Aix, et de plusieurs corps savants, à Aix.

JAUFFRET fils, ex-membre du Conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, etc., à Aix.

MAGLOIRE NAYRAL, Juge de paix, membre de plusieurs Sociétés académiques, à Castres.

MILLENET, Littérateur, etc., à Naples.

QUENIN (Dominique Isidore), Docteur en médecine, Juge de paix, membre du Conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, correspondant de la

Société de médecine pratique de Paris, de l'Académie d'Aix, de celle de Marseille, de l'Athénée de Vaucluse, des Sociétés d'agriculture de Lyon et de Montpellier, à Orgon.

4 Septembre 1834.

MM. LAGARDE (Alexandre-Jules), Avocat-Avoué près la Cour royale de Paris, ancien collaborateur de la *France littéraire*, membre titulaire du Caveau, à Paris.

2 Octobre 1834.

CARPEGNA (Comte Ph. de), ❀, Lieutenant-général d'artillerie, Directeur du Dépôt central de l'artillerie, etc., à Paris.

6 Novembre 1834.

DEVERNON, Directeur des postes, membre de la Société française de statistique universelle, à Valence.

REGNOLI (Georges), Docteur en médecine, correspondant des académies de médecine de Paris et de Naples, des Sociétés médicales de Marseille, de Lyon, de Florence, de Livourne, etc., et professeur de clinique chirurgicale à l'université de Pise,

SOUMET (Alexandre), Directeur de la Bibliothèque royale de Compiègne, membre de l'Institut et de plusieurs autres corps savants, à Paris.

4 décembre 1834.

ARNAUD, ❀, Colonel du 65me régiment de ligne, à Nancy.

MEL aîné, Trésorier de marine en retraite, membre, de plusieurs Sociétés littéraires et savantes, à Pézénas (Hérault.)

PIRONDI (Syrus), Docteur en médecine, membre titulaire de la Société royale de médecine de Marseille, etc. à Marseille.

MM. ROUX (Jean-Noel), Docteur en médecine, Professeur de pathologie externe à l'Ecole préparatoire de médecine correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, titulaire de la Société royale de médecine de Marseille et membre des Sociétés médicales de Lyon, Bordeaux, etc., à Marseille.

WILD, mécanicien, premier adjoint de la Mairie à Montbéliard (Doubs.)

14 avril 1835.

HOEFFT, Docteur en médecine, à Moscou.

4 juin 1835.

VILLERMÉ (L. R.), ✠, Docteur en médecine, membre de l'institut, de l'Académie royale de médecine de France, de la Société royale de médecine de Marseille et d'un grand nombre d'autres corps savants, à Paris.

DELANOU (Jules), Géologue, à Nontroi (Dordogne.)

ROBIQUET (F.), ancien Ingénieur en chef des ponts et chaussées, etc., à Rennes (Ile-et-Vilaine.)

20 juin 1835.

CHANTERAC (Louis-Charles-Hypolite-Edouard, La Cropte de), ex-ingénieur en chef du cadastre. *(Nommé membre actif, en* 1835, *devenu membre correspondant.)*

2 juillet 1835.

COMBES (Jean-Felicité-Anacharsis) Avocat, créateur et directeur de la caisse d'épargne de Castres, Fondateur du premier comice agricole du département du Tarn, membre de la commission des prisons de l'arrondissement de Castres, Secrétaire du comité supérieur d'instruction primaire, Président de la commission d'examen pour la délivrance des brevets de capacité dans cette ville, membre correspondant de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, à Castres (Tarn).

MM. DUVERNOY, Employé à la recherche des manuscrit. historiques des archives de Besançon, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, à Montbéliard.

FAILLOT (Samuel-Frédéric), ancien Notaire, avoué, à Montbelliard)

FILHOL, Docteur en médecine, à Ste-Tulles.

OUSTALET, Docteur en médecine, à Montbéliard.

VIGNE (Pierre), ✻, Docteur en médecine, médecin ordinaire des armées, médecin titulaire de l'hôpital de Phalsbourg (Meurthe.)

1er *octobre* 1835.

PARTOUNEAUX, ex-sous-préfet, à Paris. *(Nommé membre actif, en* 1834, *devenu membre correspondant.)*

8 *octobre* 1835.

DUCASSE, ✻, Docteur en chirurgie, professeur de l'école de médecine et Secrétaire-général de la Société de médecine de Toulouse, membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, des sociétés médicales de Lyon, de Marseille, Bordeaux, Tours, etc., à Toulouse.

MONTFALCON, ✻, Docteur en médecine, membre de plusieurs académies médicales et littéraires, à Lyon.

PASSERINI, naturaliste, à Florence.

TRAVERSAT (Marc-Bernard-Isidore), Docteur en médecine, etc., à Paris.

5 *novembre* 1835.

PISSIN-SICARD, Instituteur des sourds-muets, en Corse.

17 *décembre* 1835

BEAUMONT (Félix), ✻, Membre du conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, etc., à Aubagne.

3 *mars* 1836.

MM. AUBERT Neveu, Docteur en médecine, à Toulon.

7 *avril* 1836.

GAULARD, Professeur de physique, à Verdun.

MEREL (Charles-Jacques-François), ancien instituteur, à Marseille.

2 *juin* 1836.

MALLET (Edouard), Docteur en droit, l'un des rédacteurs de la *bibliothèque universelle*, etc., à Genève.

VANDERMAELEN (Philippe), Chevalier de l'ordre de Léopold, Géographe, Fondatenr et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de cette ville, d'un grand nombre d'autres Sociétés littéraires et d'utilité publique, à Bruxelles.

7 *juillet* 1836.

DELASAUSSAYE (L.), Conservateur honoraire de la bibliothèque et Secrétaire-général de la Société des sciences de Blois, membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Blois.

ROZET, Capitaine au corps royal des ingénieurs géographes, membre de la Société géologique de France, à Par.s.

6 *octobre* 1836.

PASCAL, Docteur en médecine, médecin de l'hôpital militaire d'Alger, membre correspondant de la Société royale de médecine de Marseille et de plusieurs autres Sociétés médicales et littéraires, à Alger.

ROUGÉ (Vicomte de), propriétaire, à Paris.

31 *octobre* 1836.

DURAND DE MODURANGE, membre de plusieurs Sociétés littéraires, à Paris. (*Nommé membre actif, en* 1835, *devenu membre correspondant.*)

MM. JULLIANY (Jules), ✠, Négociant, membre de la chambre de Commerce, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris. *(Nommé membre actif, en 1827, devenu membre correspondant.)*

3 *novembre* 1836.

NANZIO (Ferdinand de), Directeur de l'école royale vétérinaire de Naples, membre de plusieurs Sociétés scientifiques et vétérinaires, à Naples.

PAPETI de Marseille, Peintre; etc., à Rome.

22 *décembre* 1836.

BAUDENS (L.) O. ✠, Docteur en médecine, Chirurgien-major, professeur d'anatomie et de chirurgie opératoire, membre des Sociétés de médecine de Marseille, Lyon, Montpellier, etc., à Paris.

ULLOA (le chevalier Pierre), avocat, Juge au Tribunal civil, membre de l'Académie pontanienne, de celle de Pise, et de presque toutes les sociétés économiques du royaume de Naples, à Trapani.

12 *janvier* 1837.

DOUILLIER, Imprimeur libraire, à Dijon.

11 *mai* 1837.

DELRE (Joseph), Statisticien, etc., à Naples.

SAUTER (Jean-François). ✠, Pasteur de l'Église reformée, à Alger. *(Nommé membre actif, en 1834, devenu membre correspondant.)*

3 *juillet.* 1387.

FARIOLI (Achille), Homme de lettres, à Reggio-Modène.

7 *décembre* 1837.

JACQUEMIN (L.) pharmacien, Secrétaire spécial du Comité médical des Bouches-du-Rhône, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Arles.

MM. MONTVALLON (Louis-Honoré-Joseph-Hyppolite-Hilarion-Casimir de Barrigue, comte de), Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, membre d'un grand nombre d'autres académies, à Aix.

9 *août* 1838.

LECLERC-THOUIN (Oscar), Professeur d'agriculture, etc., à Paris.

19 *décembre* 1838.

DECROZE (Joseph), Avocat, à Paris. *(Nommé membre actif, en* 1836, *devenu correspondant.)*

20 *décembre* 1838.

MARLOY (Clair-Paul-Jean-Baptiste), Docteur en médecine, correspondant de la Société entomologique de France et d'autres corps savants, à Auriol.

14 *février* 1839.

LAMPATO (François), Rédacteur des annales de la statistique de Milan, à Milan.

MITTRE (Marius-Henri-Casimir), Avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation, Correspondant de la Société des sciences morales, belles-lettres et arts de Seine-et-Oise, et de celle d'agriculture, du commerce, des sciences et arts de la Marne, à Paris.

MOREAU DE JONNÈS (Alexandre), ✠, Chef des travaux statistiques au ministère du Commerce, membre du conseil supérieur de santé, Officier supérieur d'état-major, membre correspondant de l'Académie des sciences, de l'institut de France, de la Société centrale d'agriculture, des académies de Stockolm, Turin, Bruxelles, Madrid, Lyon, Dijon, Rouen, Bordeaux, Strasbourg, Nancy, Macon, Nantes, Tours, Marseille, Liège, New-York, la Havane, et de plusieurs Sociétés

7 *mars* 1839.

MM. BIENAYMÉ (Iréné-Jules, ✠, Inspecteur-général des finances, membre de la société philomatique de Paris, etc., à Paris.

2 *mai* 1837.

DE SEGUR DUPEYRON, ✠, Inspecteur-général des Lazarets de France, Secrétaire du Conseil supérieur de santé, membre de plusieurs Sociétés sava ntes etc., à Paris.

4 *juillet* 1839.

CEVASCO (Jacques), Trésorier du magistrat de santé de Gênes, membre de la société d'encouragement pour l'agriculture, les arts, les manufactures, le commerce du département de Savone, à Gènes.

LAFOSSE-LESCELLIÈRE (F. G.), Professeur agrégé à la faculté de médecine de Montpellier, membre de plusieurs sociétés médicales, à Montpellier.

8 *août* 1839.

DE MOLEON, ancien élève de l'école polytechnique, Directeur-fondateur de la Société polytechnique pratique, membre de plusieurs corps savants etc., à Paris.

3 *octobre* 1839.

JOURNÉ (Jean), Docteur en médecine, à Paris. (*Membre actif, en* 1833, *devenu membre correspondant.*)

7 *novembre* 1839.

DELEAU Jeune, ✠, Docteur en médecine, médecin de l'hospice des orphelins pour le traitement des maladies de l'oreille, membre de plusieurs académies et Sociétés scientifiques, à Paris.

LOMBARD, Docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés médicales, à Genève.

MM. ROUX (François-Xavier), Docteur en médecine, ex-chirurgien major de la marine, membre des Sociétés de médecine de Marseille et de Montpellier, à Eyguières. (*Membre actif, en* 1838, *devenu membre correspondant.*)

19 *décembre* 1839.

DUPIERRIS (Martial), Docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés médicales, collaborateur et correspondant du *Bulletin de thérapeutique*, à la Nouvelle-Orléans.

HEYWOOD (James), Membre de la Société royale et Vice-président de la Société de statistique de Londres, membre de celle de Manchester, à Acresfield, près de Manchester.

6 *mars* 1840.

AVENEL (Pierre-Auguste), Docteur en médecine, membre de l'académie des sciences et de la société libre d'émulation de Rouen, de l'association normande, du cercle médical, de l'athénée de médecine de Paris, des sociétés des sciences et arts de Troie et de Nancy, du conseil de salubrité de la Seine-Inférieure, à Rouen.

CAPPLET (Amédée), ancien manufacturier, membre de plusieurs Sociétés d'utilité publique, etc., à Elbeuf.

LECOUPEUR, Docteur en médecine, etc., à Rouen.

MARCEL de SERRES (Pierre-Toussaint), ❀, Conseiller à la cour royale, professeur de minéralogie et de géologie à la faculté des sciences, membre d'un très grand nombre de Sociétés savantes, nationales et étrangères, à Montpellier.

Le Baron L. A. d'HOMBRES-FIRMAS, ❀, Docteur ès-sciences, correspondant de l'institut et de la Société royale et centrale d'agriculture; membre de

plusieurs académies nationales et étrangères, à Alais.

8 octobre 1840.

GARCIN de TASSY (Joseph-Héliodore), ✠, Professeur à l'école royale et spéciale des langues orientales, membre de l'institut et des Sociétés asiatiques de Paris, de Londres, de Calcutta, de Madras, de Bombay, etc., à Paris.

GODDE-LIANCOURT (Caliste-Auguste), ✠, Fondateur d'un grand nombre de Sociétés humaines, etc., aux Etats-Unis d'Amérique.

MERCIER (Alexandre-Victor), Rédacteur au ministère de l'intérieur, membre de la Société de statistique de Paris, de l'académie de l'Industrie, etc., à Paris.

RHALLY (Georges-Alexandre), Chevalier de la Croix d'or de l'ordre royal du Sauveur, président de la cour d'appel d'Athènes, ex-professeur de droit commercial et Recteur de l'Université Othon, membre de la Société d'instruction élémentaire, etc., à Athènes.

12 novembre 1840.

MASSE (Etienne-Michel), Propriétaire, etc., à La Ciotat.

7 janvier 1841.

BUSTAMENTE (Anastasio, S. Ex. le général), ex-président de la République des États Unis du Mexique, à Mexico.

GELLY (Juan), Secrétaire de légation, à Monte-Video.

GUST-LOFF, Premier interprète de la surintendance du commerce britannique en Chine, à Macao.

LARDEREL (le Comte de), Président de la section toscane de sauvetage, etc., à Livourne.

LETAMENDI (de), Consul-Général d'Espagne, à Mexico.

MM. MARTORELLI (Camille de), Chambellan du Pape, membre de plusieurs académies, à Rome.

MIR (prince de), à Paris.

POMPILIO, comte DECUPPIS, Professeur d'astronomie et de géologie, membre de plusieurs académies, à Rome.

PRIEUR-FENZY, banquier, etc., à Florence.

KRIESIS (Antoine G.), Ex-Ministre d'État de la marine, membre de la Société archéologique, etc., à Athènes.

WALKER, D. M. et Chirurgien, etc., à Londres.

4 mars 1841.

DARMANTIER, Juge au Tribunal civil, Président de la Société humaine; etc., à Bayonne (Basses-Pyrénées.)

6 mai 1841.

JANEZ (Don Augustin), Secrétaire de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

LLOBETT (Jose-Ant°), Président de l'Académie des sciences, etc., à Barcelonne.

VIENNE (Henri), ex-Archiviste de la ville de Toulon et Bibliothécaire-adjoint, membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres, et du Comice agricole de Toulon, de la Société d'agriculture et de commerce de Draguignan, de la société de la morale chrétienne, de l'Athénée des arts et du caveau de Paris, etc., à la ville de Nuits.

10 juin 1841.

ASSENAT (Jean-Baptiste), Ex-pharmacien en chef de l'hôpital civil et militaire, d'Aix, membre de la Société phrénologique de Paris et de la Société géologique de France, à Aix.

BORCHARD (Marc), Docteur en médecine, Secrétaire adjoint de la société royale de médecine de Bordeaux

et membre de plusieurs autres corps savants, etc., à Bordeaux.

MM. SAUVÉ (Saint-Cyr-Louis), Docteur en médecine, membre de la société médicale de la Rochelle, de celle de Marseille, de la société des sciences du département de la Charente-Inférieure, de la Société des amis des arts, etc., à la Rochelle.

VALLET D'ARTOIS (Jean-François), Propriétaire, ancien négociant, à Aix.

16 *septembre* 1841.

BELLARDI (Louis), Naturaliste, membre de plusieurs sociétés savantes, à Turin.

MAUNY de MORNAY, Inspecteur de l'agriculture dans le midi de la France, membre de plusieurs corps savants, à Paris.

4 *novembre* 1841.

GREGORY (Jean-Charles), ✻, Conseiller en la cour royale de Lyon, Vice-président de la Société littéraire, président de la 5e section du 9me congrès scientifique de France, etc., à Lyon.

13 *janvier* 1842.

GUEYMARD (Emile), Ingénieur en chef des mines, docteur ès-sciences, professeur de minéralogie, et de géologie, à Grenoble.

MARCELLIN (l'Abbé Joseph). Prêtre-prédicateur, membre de la Société des sciences, agriculture et belles lettres du département de Tarn et Garonne, correspondant du ministère de l'instruction publique et Inspecteur des monuments historiques, membre titulaire de l'institut d'Afrique, à Montauban.

RIDOLPHI COSIMO, marquis, Vice-président de l'Académie impériale et royale des Georgofiles, Président général du 3me Congrès scientifique italien, Directeur propriétaire de l'institut agricole de Meleto.

MM. TARTINI (Ferdinand) Chevalier, sur intendant général de la communauté du Grand Duché de Toscane, membre honoraire du conseil royal des ingénieurs, Secrétaire général du 3me Congrès scientifique italien, etc., à Florence.

3 *mars* 1842.

ROBERT (Jean-Baptiste-Eugène), ❀, Propriétaire agronome, Secrétaire perpétuel de la Société centrale d'agriculture des Basses-Alpes, membre de la Société Séricicole de France, de la Société des progrès agricoles, correspondant de l'Académie de Marseille, de la chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie, de la Société d'agriculture de la Drôme, de l'Aveyron, etc., à Sainte Tulle, par Manosque (Basses-Alpes.)

1er *décembre* 1842.

BONNET (Simon), Docteur en médecine, Professeur d'agronomie, membre du Conseil municipal de Besançon et de plusieurs Sociétés savantes, à Besançon.

CHAMOUSET (l'abbé), Professeur de physique au Grand Seminaire de Chambéry. (Savoie.)

EHRMANN (Charles-Henri), Professeur d'anatomie et d'anatomie-pathologique à la faculté de médecine de Strasbourg, médecin accoucheur en chef de l'hôpital civil, Directeur de l'école départementale du Bas-Rhin et membre de plusieurs sociétés savantes, à Strasbourg.

GAYMARD (Paul), ❀, Docteur en médecine, Président de la Société scientifique du Nord et membre de plusieurs autres corps savants, à Paris.

ITIER, Inspecteur des Douanes, à Belley, actuellement en mission dans la Guyane française.

MM. RICHE (Michel), membre de la Société asiatique de Paris, etc., au Montliban.

27 *juin* 1843.

BOUDIN (Jn. M. F. J.), ❀, Docteur en médecine, médecin de l'hôpital militaire de Versailles. *(Correspondant, en* 1837, *devenu membre actif en* 1842, *redevenu correspondant.)*

6 *juillet* 1843.

MAURIN (l'abbé), à Aix.

2 *novembre* 1843.

BARRILLON (François-Guillaume), Négociant, membre du conseil municipal, à Lyon.

BOUCHEREAU (Henri-Xavier-Anne-Charlotte), ❀, Conseiller de préfecture, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bordeaux.

BURGUET (Henri), Docteur en médecine, Secrétaire de la société Linnéenne et conservateur du cabinet d'histoire naturelle de Bordeaux.

GUILLORY ainé, Président de la Sociéte industrielle d'Angers, et du congrès de vignerons français, Secrétaire général de la 11me session et Vice-président de la 12me session du congrès scientifique de France, membre de plusieurscorps savants, à Angers.

MAGNÉ, Pharmacien militaire, secrétaire de la société des sciences et d'agriculture de Rochefort.

PUVIS M. A., ❀, membre de l'institut, Président de la société royale des sciences, etc., à Bourg en Bresse.

18 *janvier* 1844.

BERTONI, Docteur en médecine, à Erzeroum.

BORRELY (Pascal) Statisticien, à Palerme.

DEFLY (Charles), Consul de France, à Rome.

DESCARNEAUX, Statisticien, à Bucharest.

MM. FLURY (Hypolite), Consul de France dans le royaume de Valence.

GUYZ (Henry-Pierre-Marie-François), Consul de première classe, membre de l'institut d'Afrique, de la société orientale, à Alep.

HERSANT, Consul de France, aux Iles Baléares.

PRASSACACHI (Jean), Docteur en médecine, à Salonique.

PISTORETTI, Négociant, à Sousa.

THORE, Docteur en médecine, à Paris.

1er *fevrier* 1844.

HYPOLITE de St.-Cyr, Gérant du consulat de France, Chancelier royal, à Mobile,

29 *fevrier* 1844.

NATTE, Correspondant de la Société française de statistique universelle, de l'Académie pontanienne, etc., à Alger. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu correspondant, en* 1836, *redevenu membre actif en* 1841, *passé de nouveau parmi les correspondants.*

7 *mars* 1844.

AUGRAND, Consul de France, à Cadix.

PHILIBERT, agent Consulaire de France, à Jaffa.

VICENTE MANUEL de Cocinâ, Président de l'Académie littéraire de Saint-Jacques de Compostille, à la Corogne.

1er *août* 1844.

FAYET, Professeur de mathématiques, à Colmar. (Bas-Rhin.)

12 *décembre* 1844.

BERTINI (B.) Président de la faculté de médecine de Turin, membre de plusieurs corps savants à Turin.

CANALE (Michel-Joseph), Avocat et historien, à Gênes.

MM. DECAUMONT (Arcisse), Fondateur du Congrès scientifique de France, membre de l'institut et du conseil général de l'agriculture près le ministre de l'agriculture et du commerce, etc., à Caen.

ERÈDE (Michel), Redacteur en chef de la revue ligurienue, à Gènes.

SANGUINETTI, Homme de lettres, à Livourne.

VIVOLI (Joseph), Auteur des annales de Livourne, etc, à Livourne.

AVIS.

Quelques membres honoraires et correspondants n'ont point encore adressé à la Société de statistique de Marseille les documents biographiques qui les concernent. Chacun d'eux est invité de nouveau à faire connaître : *Ses nom et prénoms;* 2° *son âge, le lieu de sa naissance et celui de sa résidence;* 3° *son emploi ou sa profession et ses occupations habituelles;* 4° *ses études préliminaires;* 5° *quelles sont les langues mortes ou vivantes qui lui sont familières;* 6° *les pays dans lesquels il a voyagé;* 7° *les sciences et les beaux-arts qu'il cultive;* 8° *les sociétés savantes et d'utilité publique dont il est membre, et la date de l'admission dans chacune d'elles;* 9° *les titres et époques des ouvrages publiés;* 10° *s'il a obtenu des récompenses et de quelle nature;* 11° *s'il a fait des découvertes et des perfectionnements;* 12° *s'il s'est livré ou s'il se livre à l'enseignement public.*

Nota. Les avis relatifs aux erreurs par omissions, changement de domicile, décès, etc., qu'on aurait à nous signaler dans le tableau des membres correspondants, seront reçus avec reconnaissance.

Pour pouvoir mettre de l'ordre dans la correspondance, et répondre promptement aux personnes qui auraient des réclamations ou des demandes à faire à la Société de statistique, cette Société tient à ce qu'on s'adresse directement à son Secrétaire perpétuel, rue des Petits-Pères, 15.

Fautes essentielles à corriger

dans le tome 7me.

Page 159, ligne 3, lisez vues, au lieu de rues
» ligne 10, lisez habita, au lieu de habite
» ligne 25, lisez *Nicolai*, au lieu de Nicolae
» à la note, lisez Sobolis, au lieu de Sabalis
» ligne dernière, lisez PENNARD, au lieu de Pennart
161, ligne 24, lisez Euric, au lieu de Eurie
» à la note, lisez PITTON, au lieu de Piltno
162, ligne 2, lisez de la seds, au lieu de la secs
163, ligne 29, après le mot Anglais, ajoutez (3)
» à la note 3, lisez BRANTOME, au lieu de Brantoma
168, à la note, lisez PITTON, au lieu de Pilton
173, ligne 12, lisez 1384, au lieu de 1324
» à la note 4, lisez St-VINCENS au lieu de Saint Vincent
175, ligne 11, lisez duum, au lieu de deùm
» ligne 12, lisez hereticos, au lieu de pereticos
177, ligne 23, lisez livres à CASSINI au lieu de fr. à Casini
178, ligne 11, lisez BOUGEREL, au lieu de Bourgerel
180, ligne 14, lisez St-VINCENS, au lieu de St-Vincent
181 et 210, lignes 14, 16 et 17, lisez livres, au lieu de fr
183 et 184, lignes 29 et 31, lisez St-VINCENS, au lieu de Saint-Vincent
184, note (1), lisez 1822, au lieu de 1821, et lisez : *Revue de l'année* 1821, au lieu de l'année 1822
187, à la fin de la note, lisez 1799, au lieu de 1703
192, ligne 5, ajoutez X à INNOCENT

192, ligne 27, lisez Ponillard, au lieu de Prouillard
195, ligne 1. lisez appartint, au lieu de appartient
» ligne 20, lisez dont la bibliothèque, au lieu de dont sa bibliothèque
196, lignes 7 et 15, lisez Lérins, au lieu de Lérius
» ligne 22, lisez viscères, au lieu de visières
» ligne 26, lisez rogations, au lieu de rogaisons
199, ligne 21, lisez Gantelmi, au lieu de Gauletmi
» ligne 22, lisez Bercherie, au lieu de Bercherie
» ligne 28, lisez Gallaup, au lieu de Gallomp
202, ligne 29, lisez Marquetti, au lieu de Margueti
207, ligne 4, lisez face, au lieu de place
209, ligne 25, lisez achevé, au lieu de acheté
212, ligne 6, lisez barreau, au lieu de bureau
» lignes 15 et 25, lisez Duranne, au lieu de Durance
215, ligne 3, lisez appela, au lieu de appelle
217, ligne 17, lisez bénéficiers, au lieu de bénéficiaires

Fautes essentielles du tome huitième.

Page 416, ligne, 31 au lieu de 19 mètres, lisez 19,000 mètres
425, ligne 21, au lieu de nombreux, lisez nombreuses
426, ligne 4, au lieu de est, lisez ait
429, ligne 21, au lieu de linaire, lisez linéaire
436, ligne 7, au lieu de podesta, lisez podestat
513, ligne 7, au lieu de que, lisez qui

TABLE

DU TOME HUITIÈME.

Observation de l'Eclipse totale de soleil, du 8 juillet 1842, faite à l'observatoire royal de Marseille; par M. B. VALZ. ..... Pag. 5

Observations météorologiques faites au même observatoire, pendant l'année 1844; *par* M.B. VALZ. 91

Notice historique sur l'éclairage public de Marseille depuis son inauguration, le 17 *décembre* 1785, *jusqu'en* 1843; *par* M. FEAUTRIER. 43

Analyse d'un rapport de M. ROUARD, *Bibliothécaire,* Secrétaire *de la Commission d'Archéologie, sur les fouilles d'antiquités faites à Aix, en* 1842; *par* M. AUDOUARD..... 62

Rapport sur un projet de halle, dans le quartier St-Laurent, à Marseille, présenté par M. *le Dr* REVEST; *par* M. TOULOUZAN..... 68

Notice historique sur la fondation de la Caisse *d'epargne, à Marseille; par* M. A. CHAMBON.. 71

Fondateurs de la Caisse d'épargne et de prévoyance du département des Bouches-du-Rhône, qui ont souscrit l'acte constitutif de la fondation, passé par devant M. SPITALIER, *notaire royal, le* 9 *octobre* 1820..... 80

Conseil d'administration de la Caisse d'épargne de Marseille en 1844..... 84

Etat des consommations, à Marseille, en 1843, *dressé, au nom de la Société de statistique, par* MM. Faure *du* Rif *et* P. M. Roux..... 86

Rapport sur une notice de M. Hornbostel *concernant le pénitencier de Marseille; par* M. Allibert..... 87

Considérations sur l'Ebullioscope alcoométrique de MM. Vaille *et* Vidal-Brossard; *par* M. A. Chambon..... 93

Rapport sur les semailles du printemps et les produits agricoles probables de l'année 1844; *par* M. Barthelemy..... 100

Discours sur les Sociétés académiques considérées comme ayant reçu constamment dans leurs travaux l'impulsion du siècle; par M. J. Loubon..... 102

Considérations sur la science des météores et des climats, par M. H. *de* Villeneuve..... 110

Rapport sur un tableau par M. F. Cacciopo, *concernant le mouvement de la population de la ville de Palerme, en l'année* 1838; *par* M. Joseph Loubon..... 117

Rapport sur des publications de M. Ad. Balbi; *par* M. Saint-Ferréol..... 122

Rapport sur les recherches statistiques sur Mulhouze, de M. A. Penot; *par* M. Audouard... 136

Rapport sur les discours de rentrée prononcés

par M. Ulloa, *Procureur général à Trapani; par* M. Monfray..... 153
Tableau statistique de la population des chefs-lieux de département, d'après le recensement de 1841, avec l'indication des distances de Paris à tous les chefs-lieux, évaluées en kilomètres, en myriamètres et en lieux anciennes; par M. C. Lejoncourt..... 161
Etude statistique et agricole sur le département du Finistère; par M. Moreau de Jonnès..... 164
Population de la France avant 1789; *par* M. Fayet..... 177
Comparaison de la situation de l'instruction primaire en 1837 *et en* 1840; *par le même*..... 187
Statistique générale de la ville de Genève; par M. Aymar Bression..... 204
Quelques extraits d'un précis sur la statistique générale d'Elbœuf, rédigée par M. Mathieu Bourdon *fils, Maire de cette ville; par* M. P. M. Roux..... 238
De la statistique appliquée à la typographie; par M. Ed. Hayez..... 305
Extrait des séances de la Société de statistique de Marseille, pendant l'année 1844; *par* M. P. M. Roux..... 308
Analyse d'un discours de M. J. Loubon; *par le même*..... 317
Analyse d'un discours de M. Mège; *par le même*. 323

Paroles de M. Miège *à* M. *le duc* d'Aumale. 330
Rapport sur des cocons envoyés d'Amérique; par M. J. Bonnet. 336
Rapport sur les membres qui ont montré le plus de zèle dans leurs relations avec la Société de statistique ; par M. P. M. Roux. 345
Rapport sur les Congrès scientifiques de Nimes et de Milan; par M. P. M. Roux. 349
Observations médicales communiquées à la sixième session du Congrès scientifique d'Italie; par M. P. M. Roux. 397
Coup d'œil sur la ville de Milan et sur son territoire; par M. P. M. Roux, *le quel coup d'œil contient: topographie de Milan*. 410
l'aspect général de son sol. 412
sa météorographie. 414
son hydrographie. 415
sa géologie. 420
sa botanique. 426
sa zoologie. 427
ce qui se rattache à la statistique politique: la division territoriale et la description du pays 428
la population 432
ce qui a trait à l'état social: les dispositions naturelles. 435
les habitations. 437

les maladies..... 438
le langage, les mœurs, les usages, les costumes, de 442 à 445
ce qui est de l'Etat civil: mouvement de la population..... 446
un aperçu historique et archéologique sur Milan..... 447
monuments..... 455
description des Eglises..... 458
Rapport sur le résultat du concours des industriels pour l'obtention de médailles d'honneur par M. Feautrier..... 479
Rapport sur les mémoires envoyés au concours; par M. P. M. Roux..... 481 *et* 527
Procès-verbal de la séance publique tenue en 1844, *par la Société de statistique de* Marseille; *par* M. P. M. Roux..... 485
Compte rendu des travaux de la Société; par le même..... 488
Notices nécrologiques par le même, sur Jauffret..... 506
sur Fallot de Broignard..... 509
sur le duc d'Orléans..... 517
sur Delavau..... 518
sur Magnier de Maisonneuve..... 520
sur Guiaud..... 521
Notice sur M. de Maisonneuve; *par* M. A. Chambon..... 549

Analyse d'une notice de M. P. Ricard *sur une ancienne chronique relative à la fondation de l'Ermitage de Notre-Dame des anges ; par* M. P. M. Roux. 556

Analyse d'une lecture de M. Audouard, *ayant pour sujet la statistique dans ses rapports avec le commerce et l'industrie ; par* M. P. M. Roux. 557

Proclamation, par M. *le Président, des noms des personnes qui ont obtenu des Médailles d'honneur et des mentions honorables* 558

Prix proposés par la Société de statistique 561

Tableau des membres de la Société de statistique de Marseille au 31 décembre 1844 563

Avis et nota 592

Fin de la table des matières du tome huitième

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00624 0275